



**RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DES 9 ET 10 DÉCEMBRE 2021**

PROCÈS-VERBAL

	• Désignation du secrétaire de séance	09
	• Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2021	09
1	• Compte rendu des délégations	09
2	• Pacte financier métropolitain de solidarité - Actualisation	11
3	• Débat d'orientations budgétaires 2022	26
4	• Grand Cycle de l'Eau – Compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Instauration d'une taxe GEMAPI	41
5	• Rapport sur la situation en matière de développement durable 2020-2021	45
6	• Plan Climat Air Énergie Territorial de Nantes Métropole : évaluation à mi-parcours et renforcement des ambitions – Convention des Maires : approbation des engagements 2050	57
7	• Transition Énergétique – Plan d'actions déchets – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	64
8	• Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Feuille de route – Adoption	70
9	• Suites du Grand Débat “Longévité : ouvrons les possibles” – Feuille de route longévité métropolitaine - Approbation	79
9 b	• Voeu du conseil métropolitain relatif à la formation et à la valorisation des métiers du Grand Age	92
10	• Élaboration du règlement local de publicité métropolitain de Nantes Métropole – Bilan de la concertation et arrêt du projet	93
11	• Transition écologique – Engagement Loire - Développement des Nouvelles Lignes de Tramway - Réponses complémentaires de la collectivité suite à la concertation préalable - Approbation	105
12	• Piscine Olympique Métropolitaine - Déclaration d'intérêt métropolitain - Approbation	113
13	• Sports – Vélodrome de Couëron – Travaux d'amélioration et de pérennisation – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée	122
14	• CREPS des Pays de la Loire - Convention entre la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole relative aux modalités de financement de la construction du CREPS des Pays de la Loire - Approbation	124
15	• Pacte métropolitain – Fonds de concours en fonctionnement tourisme de proximité – Fonds de concours en investissement	126

16	• Fonds de soutien 1 % métropolitain de lutte contre le sans-abrisme – Modalités de financement de projets communaux - Approbation	130
17	• Campus Nantes – Convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 avec l'Université de Nantes - Approbation	136
18	• Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Délégation de service public – Approbation du contrat	142
19	• Délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale – Convention de délégation de service public - Approbation	145
20	• Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès / Évolution de l'infrastructure réseau informatique, WiFi, téléphonie et Intercom – Lancement de la consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL la Cité des Congrès de Nantes – Autorisation de signature de l'accord-cadre à venir	148
21	• Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole (MiN Nantes Métropole) : Délégation de service public – Choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public	150
22	• Convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre Nantes Métropole et l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC)	155
23	• Transition énergétique – Ambition zéro passoire énergétique – Dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc social - Approbation	158
24	• Approbation de la convention ANRU+ relative aux projets <i>Bellevue en Transitions, Ferme Urbaine des Dervallières, Nantes Nord Fertile</i>	161
25	• Orvault – Projet de renouvellement urbain de Plaisance – Concession d'aménagement – Approbation	169
26	• Nantes Erdre – Chantrerie Nord – Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté - Approbation	172
27	• Orvault – Secteur Bourg – Prise en considération d'un périmètre d'études - Suppression des périmètres d'études existants – Approbation	174
28	• Saint-Herblain – Secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière – Prise en considération d'un périmètre d'études - Approbation	176
29	• Saint-Herblain – Aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda – Soleil Levant - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d'œuvre externe - Lancement d'une procédure adaptée	180
30	• Nantes Erdre – Zone d'aménagement concerté Champ de Manoeuvre – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics - Approbation	183
31	• Programme local de l'habitat 2019-2025 – Bilan 2020 et actions engagées en 2021	185
32	• Schéma de cohérence territoriale du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Procédure de modification n°2 – Avis	193

33	• Transition écologique – Évolution du parc de matériel roulant tramways – Marché de démantèlement des rames de tramway TFS Alstom – Autorisation de lancement d'une procédure avec négociation	195
34	• Exploitation des parcs publics de stationnement du cœur de ville de Nantes – Délégation de service public - Approbation du principe	197
35	• Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole – Avenant n°5	199
36	• Eau Potable – Renouvellement, réhabilitation et extension de canalisations et de branchements d'eau potable – Approbation du programme et de l'enveloppe, lancement d'une procédure avec négociation	201
37	• Prolongation des dispositifs financiers incitatifs pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et la mise en conformité des raccordements au réseau assainissement	202
38	• Services publics de l'eau, et de l'assainissement collectif et non collectif – Tarifs 2022	204
39	• Services publics locaux déchets – Tarifs 2022	209
40	• Voirie - Prestations à l'usager - Occupation du domaine public – Tarifs 2022	210
41	• Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2022	215
42	• Équipements culturels métropolitains – dispositions financières	216
43	• Cité des Congrès – Parc des Expositions – Site des Machines de l'île – Politique touristique – Tarifs 2022	219
44	• re Atlantique Développement SELA – Prise de participation de 2000 € au capital d'une société pour le portage des toitures photovoltaïques sur le nouveau quartier République	221
45	• Loire-Atlantique Développement - Société Publique locale – Augmentation de capital et évolution de l'actionnariat	223
46	• Attribution de subventions aux tiers	224
47	• Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation	225
48	• Décision modificative n°03 - Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements - Dispositions financières diverses – Divers tarifs - Rapport quinquennal sur l'attribution de compensation 2017/2021	233
49	• Nantes – 2, allée Frida Kahlo/rue Arthur III : acquisition auprès de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (EBANSN) de l'ensemble immobilier cadastré DY 293	241
50	• Désignations diverses	243
51	• Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission – Approbation	245

52	• Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission – Approbation	246
53	• Opérations d'aménagement et d'habitat – Compte rendu d'activités 2020 de Loire Océan Métropole Aménagement - Approbation – Avenants	249
54	• Opérations d'aménagement et d'habitat – Sites d'activités économiques métropolitains	251
55	• Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendus d'activités 2020 de Nantes Métropole Aménagement – Approbation – Avenants	254

CONSEIL DU 9 ET 10 DÉCEMBRE 2021

VISIOCONFÉRENCE – 9 H 00

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 3 décembre 2021, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidents de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole
M. Fabrice ROUSSEL – Vice-Président de Nantes Métropole (*Points 14-31-32-52*)

Secrétaire de séance : Mme Mahel COPPEY

01 – Points 00 – 01 (14 h 02 à 14 h 04) – Jeudi 9 décembre 2021

Présents : 93

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. KABBAJ Anas, Mme LAERNOES Julie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NEAU Hervé, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCHAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), Mme JUDALET Anne-Sophie (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. NICOLAS François (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. NEAU Hervé)

Absent : 1

M. DANTEC Ronan

02 – Point 02 (14 h 05 – 14 h 56)

Présents : 94, Absents et représentés : 4, Absent : 0
Arrivée de M. DANTEC Ronan

03 – Point 03 (14 h 57 – 16 h 12)

Présents : 93, Absents et représentés : 5, Absent : 0
Départ Mme VAN GOETHEM Sophie qui donne pouvoir à Mme GARNIER Laurence

04 – Point 4 (16 h 13 – 16 h 29)

Présents : 91, Absents et représentés : 7, Absent : 0
Départ M. ASSEH Bassem qui donne pouvoir à Mme BERTU Mahaut
Départ M. NICOLAS François qui donne pouvoir à Mme METAYER Martine

05 – Points 05 à 06 (16 h 30 – 17 h 46)

Présents : 90, Absents et représentés : 8, Absent : 0
Départ Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle qui donne pouvoir à M. BERTHELOT Anthony

06 – Point 7 – (9 h – 9 h 22) – Vendredi 10 décembre 2021

Présents : 94, Absent et représenté : 1, Absents : 3

07 – Point 8 (9 h 23 – 10 h 07)

Présents : 95, Absents et représentés : 2, Absent : 1
Arrivée de M. BERTHELOT Anthony,
M. SOBCZAK André donne pouvoir à M. QUERO Thomas

08 – Points 9 – 9 BIS - 10 (10 h 08 – 11 h 28)

Présents : 93, Absents et représentés : 4, Absent : 1
Départ de Mme BASSAL Aicha qui donne pouvoir à M. REBOUH Ali
Départ de Mme BASSANI Catherine qui donne pouvoir à Mme COPPEY Maël

09 – Point 11 (11 h 29 – 12 h 05)

Présents : 94, Absents et représentés : 3, Absent : 1
Arrivée de Mme BASSANI Catherine qui annule pouvoir à Mme COPPEY Maël

10 - Point 12 (12 h 06 – 12 h 36)

Présents : 93, Absents et représentés : 4, Absent : 1
Départ M. MARTIN Nicolas qui donne pouvoir à M. JOUIN Christophe

11 - Point 13 (12 h 37 – 12 h 41)

Présents : 94, Absents et représentés : 3, Absent : 1
Arrivée de Mme BASSAL Aicha qui annule pouvoir à M. REBOUH Ali

12 - Point 14 (12 h 42 – 12 h 46) - Pause

Présents : 93, Absents et représentés : 4, Absent : 1
Départ de Mme ROLLAND Johanna qui donne pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice

13 – Points 15 à 23 (14 h – 15 h 40)

Présents : 91, Absents et représentés : 5, Absents : 2
Départ de Mme GUERRIAU Christine
Départ de M. DANTEC Ronan qui donne pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz

14 - Points 24 à 25 (15 h 41 – 15 h 57)

Présents : 90, Absents et représentés : 6, Absents : 2
Départ de Mme BERTU Mahaut qui donne pouvoir à Mme DELABY Françoise

15 - Points 26 à 29 (15 h 58 – 16 h 35)

Présents : 89, Absents et représentés : 7, Absents : 2
Départ Mme VAN GOETHEM qui donne pouvoir à M. THIRIET Richard

16 - Point 30 (16 h 36 – 16 h 37)

Présents : 87, Absents et représentés : 8, Absents : 3

Départ M. TRICHET Franckie

Départ M. ARROUET Sébastien qui donne pouvoir à M. BAINVEL Julien

17 – Points 31 à 32 (16 h 38 – 17 h 05)

Présents : 85, Absents et représentés : 11, Absents : 2

Départ de Mme ROLLAND Johanna qui donne pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice

Départ de Mme OGER Martine qui donne pouvoir à M. BERTHELOT Anthony

Départ de Mme SOTTER Jeanne qui donne pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane

Arrivée de M. TRICHET Franckie

18 – Points 33 à 39 (17 h 05 à 17 h 28)

Présents : 85, Absents et représentés : 11, Absents : 2

Arrivée de Mme ROLLAND qui annule pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice

Départ de Mme HAKEM Abbassia qui donne pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie

19 - Point 40 - 41 (17 h 29 – 17 h 35)

Présents : 84, Absents et représentés : 12, Absents : 2

Départ M. REBOUH Ali qui donne pouvoir à M. FOURNIER Hervé

20 - Points 42 à 46 (17 h 36 – 17 h 44)

Présents : 83, Absents et représentés : 13, Absents : 2

Départ M. GUITTON Jean-Sébastien qui donne pouvoir à M. BOILEAU Vincent

21 - Point 47 (17 h 45 – 17 h 49)

Présents : 82, Absents et représentés : 14, Absents : 2

Départ Mme GARNIER Laurence qui donne pouvoir à M. RICHARD Guillaume

22 - Point 48 (17 h 50 – 17 h 54)

Présents : 81, Absents et représentés : 14, Absents : 3

Départ Mme IMPERIALE Sandra

23 - Points 49 à 55 (17 h 55 – 18 h 15)

Présents : 79, Absents et représentés : 15, Absents : 4

Départ M. RIOM Sébastien qui donne pouvoir à Mme Julie LAERNOES

Départ M. LEMASSON Jean-Claude

M^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. Ravie de vous retrouver les uns et les autres, même si c'est en visio, en distanciel, donc, pour aujourd'hui, dû aux effets conjugués de la situation épidémique et des règles qui nous sont légitimement imposées, c'est donc ce qui nous a amenés à faire ce choix.

D'ailleurs, Fabrice Roussel et Martine Oger ont réuni les maires de notre Métropole mardi dernier pour faire le point sur cette situation sur laquelle à nouveau, chacun le sait, chacun le sent, non seulement nos Communes se retrouvent en première ligne, et on doit les uns et les autres appeler au sens des responsabilités individuel et collectif.

Nous avons un ordre du jour assez dense, vous avez dû le noter. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que le Conseil puisse se tenir pendant deux jours, enfin un jour et demi pour être précise, pour qu'on puisse tout simplement prendre le temps de débat, que nous souhaitons les uns et les autres de qualité. Je vous propose donc d'entrer sans plus tarder dans le vif du sujet.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Mahel Coppey est désignée secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2021 est approuvé.

Direction Générale du Secrétariat Général
Direction vie des assemblées

Délibération

Conseil métropolitain du 9 et 10 décembre 2021

01 - Compte rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

M^{me} la Présidente : « Nous allons donc passer maintenant au compte rendu des délégations qui, comme traditionnellement, lui, n'est pas soumis au vote. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce compte rendu des délégations ? S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais vous proposer, chers collègues, de passer à la délibération 2 de notre Conseil. »

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Générale Ressources
Département Finances Marchés Performance
Direction Finances

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

02 – Pacte financier métropolitain de solidarité - Actualisation

Exposé

Dès sa création, Nantes Métropole et ses communes membres ont mis en place un pacte financier afin d'organiser la solidarité entre les communes. Celui-ci portait plus particulièrement sur l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le pacte en cours constitue le 3ème pacte financier. Il a été mis en œuvre après approbation par le conseil métropolitain des 15 décembre 2014 et 6 février 2015, sans limitation de durée.

Toutefois, si les fondements de ce pacte demeurent d'actualité, une nouvelle validation avant le 31 décembre 2021 du pacte financier et fiscal entre la métropole et ses communes membres, dénommé « pacte financier métropolitain de solidarité » est obligatoire. Cette obligation relève de l'application de l'article 1609 nonies C VI du Code Général des Impôts, recodifié à l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que de l'article 71 de la Loi de Finances rectificative n°3 du 30 juillet 2020 qui, en raison de la crise sanitaire, a repoussé le délai de validation du pacte d'un an, soit au plus tard au 31 décembre 2021.

Dans un contexte de ressources financières des collectivités toujours plus contraint, Nantes Métropole et les communes membres entendent renforcer dans ce pacte les principes de solidarité et de péréquation, tout en préservant les équilibres financiers de chacune des communes. Cette nouvelle révision du pacte continue ainsi d'accompagner la dynamique des territoires, tout en renforçant son effort de solidarité en direction des communes dont les populations sont les moins favorisées et des petites communes.

Ainsi, afin de concilier les attentes des communes et une solidarité renforcée sur le territoire, ce pacte révisé s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- une dotation de solidarité communautaire réformée et majorée avec deux priorités : une majoration du soutien et meilleure répartition en fonction de la pauvreté des habitants des communes et un renforcement du soutien aux petites communes
- le doublement du « fonds de concours d'investissement pour les équipements intercommunaux » avec une enveloppe de 10 millions d'euros
- l'instauration d'un fonds de concours spécifique en investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable, à hauteur de 1 million d'euros
- la création d'un « plan piscine » de soutien financier aux communes disposant d'équipements aquatiques.

A ces dispositifs s'ajoutent les décisions déjà prises par l'assemblée en 2021 lors des conseils métropolitains précédents, soit :

- la création d'un « fonds de soutien 1 % métropolitain de lutte contre le sans-abrisme »
- l'élargissement du « fonds tourisme de proximité » avec une majoration de l'enveloppe en investissement pour l'adaptation des sites, soit 50 000 € par an et l'évolution des critères en fonctionnement pour un soutien renforcé jusqu'à 20 000 € maximum par commune.

Enfin, le pacte financier métropolitain de solidarité se traduira également par une révision des attributions de compensation aux communes pour tenir compte :

- du transfert de la compétence en matière de terrains familiaux locatifs à Nantes Métropole, en application de la Loi du 2 février 2017 et pour lesquelles quatre communes sont concernées : Nantes, Bouguenais, Rezé, et Saint-Herblain
- de la valorisation des dépenses d'entretien des espaces verts d'abord de voirie créés depuis 2001, assurées par les communes, avec une prise en charge à hauteur d'environ 4,2 millions d'euros par Nantes Métropole.

La révision des attributions de compensation sera proposée par le conseil métropolitain lors d'une prochaine séance.

Il importe, en effet, auparavant que les communes approuvent le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLETC) qui leur a été transmis. Ce rapport est joint à la délibération à titre informatif.

1/ Le dispositif de DSC : une solidarité renforcée

La DSC vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes de la métropole. Son montant 2021 est de 33 878 129 €.

La DSC doit répondre impérativement à certaines obligations législatives inscrites à l'article L5211-28-4 du CGCT depuis la Loi de Finances pour 2020 :

Le montant de l'enveloppe globale à répartir doit être décidé à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par le conseil métropolitain. Il n'existe aucune obligation d'évolution annuelle de la DSC. La DSC peut donc être figée, augmentée ou diminuée mais son montant ne peut être nul.

La répartition de la DSC doit s'effectuer selon 2 critères obligatoires : insuffisance de potentiel fiscal par habitant et écart de revenu par habitant. Ces 2 critères obligatoires doivent représenter au moins 35 % du montant total de la DSC et doivent être comparés à la valeur moyenne des communes de la métropole. Aucun critère facultatif ne peut peser davantage que la somme de ces deux critères obligatoires.

La composition de la DSC de Nantes Métropole depuis 2015 est la suivante :

- une part dite DSC-Compensation qui intègre les pertes de produit fiscal des communes liées aux exonérations de réduction et investissement ainsi que la cristallisation des montants du critère de croissance des bases de taxe professionnelle à leur niveau de 2014. Le montant de la DSC « compensation » est figé depuis 2015 à 6 602 125 €.
- une part dite DSC-Petites-Communes, mise en place en 2001. Seules y sont éligibles les communes de moins de 10 000 habitants à faible potentiel fiscal de taxe professionnelle. 8 communes en bénéficient. Son montant actuel est figé à 2 920 310 €.
- Une part dite DSC-Critères, qui correspond à la part variable de la DSC. Son montant varie chaque année en fonction de l'évolution du panier fiscal retraité et élargi aux dotations. En 2021 son montant est de 24 355 693 €.

La DSC-Critères est elle-même scindée en deux enveloppes. La première, d'un montant figé à 8 097 169 €, est répartie entre les 21 communes « historiques » de la communauté urbaine ; la seconde, évolutive, est répartie entre les 24 communes membres de la métropole.

Chacune de ces 2 enveloppes est ventilée en 3 parts distinctes, tenant compte de l'insuffisance de potentiel fiscal (pondéré à 40 %), de l'écart de revenu par habitant (pondéré à 40 %) et l'effort fiscal (pondéré à 20 %). Chacun de ces critères est également pondéré par la population de chaque commune.

Les travaux et débats préalables sur la révision du pacte financier ont montré que les modalités de calcul des critères potentiel fiscal et effort fiscal utilisés diffèrent sensiblement des définitions légales inscrites au CGCT.

Une nécessaire révision de la part DSC-Critères :

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions du CGCT, il convient de revoir le mode de calcul du potentiel fiscal et de l'effort fiscal. Ces modalités de calcul sont par ailleurs susceptibles d'évoluer dans le temps compte tenu des réformes fiscales récentes et à venir (suppression de la taxe d'habitation, réduction de la valeur locative des locaux industriels notamment).

Il apparaît également pertinent d'harmoniser les méthodes de calcul de mesure du positionnement des 3 critères (potentiel fiscal, effort fiscal et revenu) par rapport à la moyenne.

Enfin l'existence de deux enveloppes au sein de cette part entre les 21 communes historiques et les 24 communes actuelles ne favorisent pas la lisibilité du dispositif et l'appropriation des règles et pénalise les plus petites communes. C'est pourquoi il est proposé de les fusionner, renforçant ainsi le poids des 2 critères obligatoires.

Le nouveau dispositif de DSC

Mise en place d'un mécanisme de neutralisation avec l'instauration d'une DSC « socle »

Cette volonté de révision, réalisée dans un souci de clarté et de simplification entraînerait, si elle n'était pas corrigée, un effet redistributif au sein des communes important et fortement perturbateur. D'où la nécessité de neutraliser les mécanismes d'harmonisation décrits ci-dessus au sein d'une nouvelle part, appelée DSC-Socle.

Cette DSC-Socle, dont les montants seront figés, serait composée de l'ancienne DSC-Compensation auquel s'ajouterait le mécanisme de neutralisation de l'harmonisation de la DSC-Critères avec une garantie de DSC-Socle positive qui profiterait à 3 petites communes : Brains, Mauves-sur-Loire et Saint-Léger-les-Vignes.

Introduction d'un nouveau critère de répartition pour asseoir une partie de la redistribution de la DSC sur le niveau de pauvreté au sein des communes

Pour plus de solidarité entre les communes, il est proposé de prendre en compte le niveau de pauvreté au sein des communes à travers l'instauration d'un critère « nombre de logements sociaux », pondéré à hauteur de 5 %. La très forte corrélation entre les logements sociaux et le taux de pauvreté est avérée et ce critère a l'avantage de ne pas connaître de problème de secret statistique. Parallèlement, le critère facultatif d'effort fiscal serait réduit de 5 %, passant à 15 %. La pondération des 2 critères obligatoires (insuffisance de potentiel fiscal et écart de revenu) resterait inchangée. Ils représenteront au moins 35 % du montant total de la DSC.

Un abondement exceptionnel en 2022

En 2022, afin qu'aucune commune ne connaisse une évolution de DSC défavorable dans le dispositif proposé par rapport au dispositif antérieur (*référence DSC année 2020*), l'enveloppe de DSC serait abondée de 1,3 M€, et serait ainsi décomposée :

- La DSC-Critères de l'année 2022 serait abondée de 1 M€ ; cet abondement étant indépendant de l'abondement annuel de DSC explicité ci-dessous ;
- La DSC-Petites-Communes serait abondée de 200 000 €. Cet abondement profiterait aux communes ayant une population représentant moins de 2 % de la population totale de l'agglomération. Ce dispositif s'inscrit dans un souci de solidarité envers les communes les plus petites. Cet abondement se répartirait entre ces communes selon les critères retenus pour la DSC-Critères. 5 communes supplémentaires (Indre, Saint-Aignan de Grandlieu, Sautron, Les Sorinières, Thouaré) deviendraient éligibles à la DSC-Petites-Communes (soit 13 communes contre 8 actuellement) ;
- Le mécanisme de DSC-Socle serait abondé de presque 100 000 € afin d'assurer une garantie positive pour toutes les communes.

L'abondement de l'enveloppe de DSC à travers une DSC-Critères indexée sur la croissance des ressources de la métropole représentatives du produit fiscal et des dotations de l'État (produit fiscal métropolitain élargi aux dotations) serait pérennisé.

L'annexe jointe précise les modalités de calcul de la dotation de solidarité communautaire de ce pacte.

2/ Les fonds de concours en investissement pour faciliter la réalisation d'équipements inter-communaux

La métropole de Nantes porte la volonté de mettre en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes pour les accompagner dans la réalisation de certains investissements dans une logique de renforcement de la coopération entre les communes. Il s'agit ainsi de renforcer les fonds de concours préexistants, avec la volonté de promouvoir des critères en matière de transition écologique, de mise en valeur du patrimoine, ou encore de prioriser les leviers de développement et soutenir les actions de proximité, toujours dans un esprit de solidarité.

Ainsi, il est proposé de mettre en œuvre un fonds de concours en investissement pour participer à la réalisation d'équipements de proximité bénéficiant simultanément aux habitants de plusieurs communes, qui ont donc un caractère intercommunal avéré. Les dispositions relatives à ce fonds de concours sont les suivantes :

I- Nature des opérations éligibles

Il en ressort que pour être éligibles, les projets proposés doivent prévoir :

- une utilisation de l'équipement par d'autres communes que la commune maître d'ouvrage, avec a minima le tiers de la capacité d'accueil ouvert en extra-communal (1/3 des places, 1/3 de la production, des créneaux,... sera apprécié selon le type d'équipement).
- un engagement réciproque dans la durée pour les communes concernées par l'équipement mutualisé ; avec un minimum de 10 années d'engagement mutuel d'utilisation de l'équipement
- une gestion intercommunale de l'équipement qui peut prendre différentes formes
- un démarrage des travaux (OS de démarrage) avant le 31 décembre 2025.

En outre, les réhabilitations simples d'équipements ne sont pas éligibles ; l'opération doit prévoir une extension des capacités par rapport à l'existant. Dans le cas de figure d'une réhabilitation avec augmentation capacitaire, c'est le montant total de l'opération qui est éligible au fonds de concours, sans distinction entre les anciennes capacités de l'équipement et celles qui sont ajoutées dans la réhabilitation.

II- Nature des dépenses éligibles

Les dépenses éligibles doivent avoir un lien direct avec le projet et être nécessaires à sa réalisation. En outre, elles doivent être réalisées par le bénéficiaire et être effectivement payées par lui.

Ainsi, les dépenses éligibles au fonds de concours en investissement sont les suivantes :

- les frais d'études relatifs au projet d'équipement,
- l'acquisition de terrain en vue de la réalisation de l'équipement,
- les constructions et extensions comprenant les bâtiments, les installations générales, leurs agencements et leurs aménagements, les ouvrages d'infrastructures connexes à l'équipement,
- les travaux portant sur la réalisation d'installations, matériels et outillages techniques de l'équipement, ainsi que les travaux d'aménagement d'espaces publics, de valorisation du patrimoine (tous bâtiments communaux) liés à l'équipement,
- les travaux liés à l'équipement qui ont pour vocation la rénovation énergétique de bâtiments communaux ainsi que les travaux permettant les économies d'énergie,
- les travaux liés à l'équipement qui ont pour vocation la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics, ainsi que les travaux de voirie.

Ces dépenses seront prises en compte HT et retraitées des autres recettes affectées ; notamment du montant des subventions d'équipement de toute nature relatives au projet et de la valorisation foncière réalisée sur le projet et/ou l'assise foncière du projet.

Plus largement, il sera tenu compte des recettes de toute nature qui concernent la zone d'aménagement qui accueille le projet, par exemple la cession de droits à construire au sein d'un bâtiment ou dans une zone d'aménagement accueillant le projet.

Sont en revanche considérées comme non éligibles au fonds de concours en investissement, les dépenses suivantes :

- les frais financiers et commissions, les impôts, taxes et redevances,
- le coût de la main d'œuvre pour les travaux réalisés en régie,

- les travaux réalisés sur des bâtiments dédiés à un usage privé (logements par exemple),
- les investissements mobiliers.

III- Montant des fonds de concours

Les projets éligibles au fonds de concours pourront bénéficier, dans la limite d'une enveloppe pluriannuelle de 10 M€ sur le mandat, d'un financement calculé de la manière suivante :

- un financement socle de 15 % des dépenses éligibles HT nettes des recettes diverses d'investissement et financements connexes par projet éligible. Ce financement socle sera majoré par l'attribution de bonifications telles que précisées ci-dessous :

- l'attribution d'une bonification « critère intercommunal » croissante en fonction du nombre de communes participant à la gestion de l'équipement à partir de la 3ème commune partie prenante au projet : une bonification de +2 % par commune supplémentaire
- l'attribution d'une bonification « critère solidarité », corrélée au potentiel financier moyen par habitant des communes participantes :
 - si celui-ci se situe entre -15 et -25 % du potentiel financier moyen : bonification de + 5 %
 - si celui-ci se situe au-delà de -25 % du potentiel financier moyen : bonification de + 10 %
- l'attribution d'une bonification « critère transition écologique » :
 - sous-critère de « l'enveloppe performante BBC » : bonification de +5 %. L'enveloppe de l'équipement doit obtenir la norme « BBC » Bâtiment Basse Consommation qui sera justifiée par l'étude thermique du projet pour toute construction neuve ou par l'audit du bâtiment à rénover pour toute extension.
 - sous-critère « matériaux et EnR » : financement de 25 % des dépenses du projet liées aux matériaux biosourcés label 1 et/ou des énergies renouvelables dans la limite d'un versement forfaitaire maximal de 25 000 € HT.

IV – Contenu du dossier de demande de financement

Le dossier de demande de financement comprend :

- la délibération de la ou des Communes approuvant le projet et acceptant les conditions d'attribution et de gestion du fonds de concours de Nantes Métropole et en sollicitant le versement,
- une note descriptive de l'opération (aspect foncier, juridique et technique, plans, devis...) afin de justifier de son éligibilité aux fonds de concours,
- la convention de partenariat définissant les conditions générales des participations financières de chacune des communes au projet,
- le budget pluriannuel prévisionnel ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération jusqu'à sa livraison ou mise en service,
- le plan de financement faisant apparaître la charge nette prévisionnelle intégrant toutes les recettes du projet dont notamment les subventions sollicitées auprès d'autres co-financeurs, les valorisations foncières liées au projet, etc.

Le dossier doit être complet afin d'instruire la demande de fonds de concours et doit être transmis avant le 31 décembre 2022.

V- Décision d'attribution du fonds de concours

Le projet pourra faire l'objet d'une présentation technique aux services compétents de la métropole de Nantes afin d'en valider l'éligibilité et/ou de déterminer le périmètre financier éligible.

Le conseil métropolitain arrêtera par délibération la liste des opérations financées ainsi que le montant du fonds de concours.

Après attribution par l'assemblée délibérante de Nantes Métropole, chaque commune bénéficiaire devra prendre une délibération concordante afin d'accepter le fonds de concours. La convention d'attribution de fonds de concours est ensuite signée par les parties.

VI- Conditions de versement

Le fond de concours sera versé à la commune maître d'ouvrage sur pièces justificatives d'exécution du ou des marchés mis en œuvre, et selon les modalités suivantes :

- démarrage des travaux (OS de démarrage) : 40 %
- solde à la fin de l'opération : 60 %

Le solde sera versé sous réserve du respect de la convention et sur présentation des éléments suivants :

- bilan financier de l'opération précisant les dépenses réellement décaissées et les recettes réellement encaissées, bilan certifié par le représentant légal de la commune,
- état détaillé des dépenses éligibles (n° du mandat, date du mandat, nature comptable de la dépense, nom du prestataire, libelle, date de la facture, montant de la facture) certifié par le comptable public avec le cas échéant copie du décompte général définitif ou attestation de fin de l'opération,

- copie des notifications de subvention des co-financeurs de l'opération.

VII- Conditions de révision du fonds

Si le coût réel net du projet est supérieur à l'estimation de base ayant permis de déterminer le montant du fonds de concours alors le montant du fonds de concours ne pourra être réajusté à la hausse.

Si le coût réel net est inférieur à l'estimation de base, alors le fonds de concours sera réajusté à la baisse au prorata des dépenses réellement effectuées et des recettes reçues.

Si la commune réaffecte l'équipement à une utilisation exclusivement communale avant la fin de la période des 10 années qui suivent l'attribution de l'aide, le fonds de concours sera révisé à la baisse. La métropole demandera alors le remboursement du trop-perçu établi au prorata des années effectives d'engagement mutuel.

En cas de versement minoré, les crédits relatifs aux fonds de concours non versés seront réaffectés au budget général de Nantes Métropole.

VIII – Atteinte du plafond de l'enveloppe pluriannuelle des 10 millions d'euros

Si les demandes éligibles recensées au 31 décembre 2022 dépassent le plafond de 10 M€ fixé par Nantes Métropole, une réfaction sur les fonds de concours calculés sera appliquée au prorata de la population des communes concernées.

3/ Les fonds de concours spécifique en investissement

Il est proposé d'instaurer un fonds de concours spécifique en investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable. Les équipements éligibles à ce fonds seront précisés ultérieurement. Une enveloppe de 1 million d'euros sur le mandat est retenue pour permettre de contribuer aux programmes de travaux sur de tels équipements.

4/ Le « plan piscine » en fonctionnement

Il est proposé d'instaurer un « plan piscine » qui se traduira par un fonds de concours spécifique de Nantes Métropole pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement des communes disposant de piscines.

Par ce nouveau soutien spécifique, Nantes Métropole entend promouvoir le développement d'une offre de piscine suffisante et contribuer à garantir l'apprentissage de la natation au plus grand nombre d'enfants scolarisés et permettre la réalisation par les communes des piscines nécessaires et notamment celle des communes du Pôle Sud-Ouest.

La métropole s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures en son pouvoir pour permettre d'engager sur ce mandat et livrer dans les meilleurs délais la piscine intercommunale du quart Sud-Ouest de la Métropole.

Elle s'engage à apporter auprès des communes une ingénierie pluridisciplinaire permettant la conduite de projet et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Elle s'engage à apporter une assistance aux communes dans le montage juridique ainsi qu'en matière d'ingénierie financière du projet.

Enfin l'ensemble de ces mesures (bonification des fonds de concours en investissement et aide au fonctionnement) seront actualisées afin de permettre un financement de la métropole rendant compatible le coût d'exploitation de ce futur équipement avec la soutenabilité financière des communes concernées.

Les dispositions relatives à ce fonds de concours en fonctionnement sont les suivantes :

I- Nature des équipements éligibles

Le bénéfice du fonds de concours est ouvert aux communes de la métropole de Nantes qui disposent actuellement d'un équipement aquatique accueillant un public scolaire. Les futures piscines ou les extensions en ligne d'eau d'équipements existants, seront également éligibles à ce fonds à leur date d'ouverture effective.

II- Détermination des montant des fonds de concours et des critères de solidarité

Le coût moyen de fonctionnement relatif à l'entretien des piscines retenu par la métropole de Nantes pour la mise en œuvre de ce fonds est de 2 200 € au m² d'eau et par an. Ce coût moyen se base sur l'étude de l'AURAN réalisée en 2019. Ce coût moyen de référence s'entend hors frais de structure affectés à l'équipement et hors dépenses de gros entretien.

Le ratio moyen de temps d'utilisation d'une piscine par les scolaires du primaire qui est retenu est de 18 %. Ce taux s'apprécie au regard des surfaces totales d'eau de l'équipement, en bassin sportif et en bassin aqua-ludique.

Sur ces bases, le montant du fonds de concours de Nantes Métropole, avant modulation sur critère de richesse des communes, est déterminé de la façon suivante : nombre de m² d'eau x 2 200 € x 18 %.

De plus, la métropole de Nantes souhaite tenir compte des contraintes financières différenciées des communes éligibles afin d'avoir une solidarité renforcée. En ce sens, il est décidé de moduler les fonds de concours attribués aux communes éligibles de la façon suivante :

- Si le potentiel financier moyen par habitant de la commune éligible est supérieure de 15 % par rapport au potentiel financier moyen de la métropole de Nantes (dernière année de référence connue), alors le montant de fonds de concours calculé est minoré de 25 %.
- Si le potentiel financier moyen par habitant de la commune éligible est inférieur de 15 % par rapport au potentiel financier moyen de la métropole de Nantes (dernière année de référence connue), alors le montant de fonds de concours calculé est majoré de 25 %.

Les Surfaces éligibles par communes :

III - Décision d'attribution du fonds de concours

Après attribution par l'assemblée délibérante de Nantes Métropole, chaque commune bénéficiaire devra prendre une délibération concordante afin d'accepter le fonds de concours.

La délibération relative aux montants attribués sera quant à elle annuelle.

IV- Engagements des communes bénéficiaires du fonds de concours

Les communes attributaires du fonds de concours devront transmettre chaque année aux services compétents de la métropole de Nantes les données qualitatives d'activité de l'apprentissage de la natation au sein de leurs équipements.

En outre, les communes s'engagent à signaler toute suspension totale ou partielle d'activité au sein de leurs équipements que ce soit pour des raisons techniques ou de tout autre nature. En cas de fermeture de l'équipement pour une durée supérieure à 3 mois, le fonds de concours sera proratisé au temps d'ouverture effectif de l'année.

En contrepartie de ce soutien financier de Nantes Métropole, les communes bénéficiaires de ce fonds de concours s'engagent à réduire leurs tarifs d'utilisation de piscines pour les scolaires des autres communes de la Métropole.

V- Montants attribués

À noter pour les communes de Basse-Goulaine et de Saint-Sébastien, dont la gestion de la piscine est assurée par un SIVU, la répartition du fonds de concours entre les deux communes est calculée au prorata des contributions des deux communes (hors remboursement de la dette).

A surface d'eau équivalente, le montant sera donc fixe pour la durée d'application du pacte.

VII- Condition de versement

Le fonds de concours est versé à la commune en une seule fois chaque année à la commune attributaire du fonds.

Ce dispositif sera formalisé par une convention entre Nantes Métropole et chaque commune éligible.

M^{me} la Présidente : « Il s'agit, comme vous le savez, du pacte financier de notre métropole. Je voudrais simplement dire quelques mots avant de laisser la parole à Pascal Bolo.

La première chose que je voudrais souligner, c'est que ce qui va vous être présenté là est le fruit d'un travail constructif, d'un travail collectif, et je tiens vraiment à insister sur la nature de cette démarche et à remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui s'y sont impliqués.

La deuxième chose, c'est de rappeler dans quelle étape finalement cette démarche s'inscrit. Vous vous souvenez que nous avons adopté ensemble le pacte de gouvernance de Nantes Métropole puis nous avons adopté le pacte de citoyenneté qui, lui, était la manière dont nous nous engageons de travailler entre nous avec les citoyens, et là, nous allons je l'espère franchir une nouvelle étape avec l'adoption de ce pacte financier.

Ce pacte financier, il vient révéler, traduire, incarner les grandes orientations qui sont les nôtres, ce à quoi nous sommes attachés, avec plusieurs dimensions. Je les évoque très rapidement.

La première : la nécessité d'investir, la nécessité d'investir pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux, pour répondre aux enjeux de l'emploi, c'est évidemment déterminant et je crois que dans la période de crise complexe dans laquelle nous sommes, il y a deux options : le premier, le repli, la défensive, être dans la crainte ; le second, faire le choix d'aller de l'avant dans une confiance raisonnée, mais une confiance résolue. Nous le voyons : c'est clairement le choix que nous allons faire pour continuer à investir.

Le deuxième élément de ce pacte financier, c'est de continuer à agir en proximité et ça, je crois que c'est un mot que nous avons en partage. J'ai l'habitude de dire que la Métropole, ce sont bien 24 Communes qui ont décidé de se mettre ensemble pour faire ce qu'aucune d'entre elles ne pourrait faire seule, séparément. Et agir en proximité est évidemment un maître mot de notre action collective.

Enfin, la dernière orientation, elle est autour de toujours plus de solidarité pour nos 24 Communes. La solidarité c'est bien d'en parler, c'est mieux de la traduire en actes, et ce n'est pas un hasard si notamment, je le rappelle, notre Métropole est l'une des plus redistributrices à l'égard des Communes à l'échelle du pays. Donc encore merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail collectif, et je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs les Maires, mes chers collègues, effectivement il a fallu de nombreuses séances de travail, je crois que nous avons presque doublé le nombre de séances par rapport à ce que nous avons envisagé initialement, pour aboutir à ce pacte financier métropolitain, et je voudrais d'emblée remercier – c'était sous la présidence de Fabrice Roussel – l'ensemble des collègues qui ont contribué, qui ont apporté à la réflexion collective de ce pacte financier et de solidarité.

Il intervient, ce pacte financier, dans un cadre juridique et législatif comme le rappelle la délibération, et il intervient aussi dans un contexte où les ressources de l'ensemble des collectivités sont toujours plus contraintes et où donc la solidarité entre les 24 Communes de la métropole est une nécessité plus prégnante que jamais, surtout si nous faisons le choix – et je crois que c'est le choix qui ressort très majoritairement même au-delà des clivages habituels –, de privilégier et d'accompagner la dynamique de nos territoires.

Renforçons notre effort de solidarité envers les Communes dont les populations sont les moins favorisées et envers également les petites Communes qui connaissent des difficultés particulières. Le tout en ayant évidemment comme boussole la nécessité, le devoir de répondre aux engagements de notre mandat et aux valeurs portées par la majorité métropolitaine.

Donc, il s'est agit de concevoir un soutien toujours plus fort de la Métropole vers ses 24 Communes pour accompagner, je le disais, cette dynamique et cet effort de solidarité entre les différents territoires.

Donc la première chose, c'est le reversement aux Communes qui est renforcé, pour une plus grande solidarité avec une Dotation de Solidarité Communautaire qui est réformée et majorée d'1,3 million d'euros par an, indexée chaque année, ça ça ne change pas, sur 100 % de la croissance du panier de ressources de la métropole.

Et donc, il a été choisi de prendre comme critères de pondération, pour qu'ils soient axés sur plus de solidarité, des critères obligatoires – le potentiel financier, le revenu par habitant –, mais également l'effort fiscal, mais également un nouveau critère qui entend prendre en compte les différentes charges de pauvreté qui sont celles de nos Communes, et nous nous sommes aperçus que le logement social, la part de logement social était le meilleur indicateur du niveau de pauvreté au sein de la commune. Donc, ce nouveau critère intervient pour 5 % du total de la définition de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Alors, me direz-vous, "Pourquoi n'avez-vous pas pris tout simplement les chiffres de l'INSEE sur le taux de pauvreté ?" Eh bien tout simplement parce que sur un nombre trop important de petites communes de notre agglomération, l'INSEE ne fournit pas de chiffres, parce que les personnes,

les cohortes concernées sont d'un nombre trop insuffisant et on risquerait de pouvoir les identifier, et donc c'est pour ça que l'INSEE ne livre pas de chiffres, nous obligeant donc à prendre ce qui n'est pas un biais, mais ce qui est un indicateur tout à fait corrélé.

Donc, cette dotation de solidarité majorée à 1,3 million avec une DSC critères donc avec ce nouveau critère du logement social et une DSC petites communes majorée de 200 000 euros et élargie aux communes dont la population représente moins de 2 % de la population métropolitaine, c'est-à-dire cinq communes complémentaires que sont Indre, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Sautron, Les Sorinières et Thouaré qui deviennent éligibles à la DSC petites communes, soit 13 communes contre huit actuellement.

Et puis une DSC socle garantie positive pour toutes les communes, car évidemment cette nouvelle répartition de DSC ne pouvait s'entendre et se concevoir qu'à condition que tout le monde y gagne.

Et donc, le maintien, je le disais, de l'affectation à 100 % de la dynamique fiscale de Nantes Métropole pour calculer, je le disais, ses taux d'évolution.

Une réponse également aux engagements du mandat auprès des habitants métropolitains. Il a été décidé la création d'un plan piscines et d'un soutien financier aux Communes, à toutes les Communes, pour favoriser l'apprentissage de la natation des scolaires, soit 2,8 millions d'euros par an en début de mandat, et cela fera 3,4 millions en fin de mandat parce que nous espérons bien que de nouveaux équipements pourront ouvrir.

Et la soutenabilité financière de nouvelles piscines a conduit à ajuster un taux de participation, un taux d'usage à des fins scolaires pour arriver à un équilibre satisfaisant pour tous, et donc ce qui permettra à la fois dans un esprit d'équité, à la fois aux Communes qui avaient déjà une piscine, qui en assumaient déjà la charge et qui en avaient assumé l'intégralité du fonctionnement et de l'investissement, de se trouver aidées comme les autres pour l'apprentissage de la natation, et d'aider naturellement au développement de nouveaux équipements – je pense notamment au Sud-Ouest de notre agglomération.

Autre élément de ce nouveau pacte financier et de solidarité : l'élargissement du fonds tourisme de proximité à toutes les Communes avec un investissement supérieur de 40 000 euros par an, une enveloppe donc qui passe de 10 à 50 000, avec un maintien à 160 000 euros de l'enveloppe en fonctionnement avec une refonte des critères d'éligibilité après concertation avec l'ensemble des Communes.

Signalons aussi la création d'un fonds de solidarité 1 % mise à l'abri conformément à nos engagements, qui s'élèvera à 10 millions par an en fin de mandat, qui est renforcé par un fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable de 1 million d'euros et parmi les autres dispositifs, un doublement du fonds de concours d'investissement pour les équipements intercommunaux, avec une enveloppe réservée de 10 millions d'euros sur le mandat.

Donc nous avons aussi des choix à faire sur de quelle manière nous allions pouvoir traiter l'ensemble de ces problématiques, parmi lesquelles les fameuses conventions de gestion qui faisaient qu'un certain nombre de Communes, et même chaque Commune, exerçait depuis la création de la Communauté urbaine en 2001 un certain nombre de missions, j'allais dire en lieu et place de la Métropole, et ça se faisait à la demande des maires. Je parle de tout ce qui est voiries, ou espaces verts accompagnant la voirie. C'était le milieu des ronds-points, c'étaient les bordures de voiries, que chaque maire préférait à l'époque maîtriser sur son territoire.

Alors évidemment, quand on reprend les choses 20 ans après, la révolution numérique est passée par là, les nouveaux systèmes d'information géographique sont disponibles donc il était difficile de reprendre toute l'évolution mètre linéaire par mètre linéaire, sur l'ensemble de la problématique et sur l'ensemble de l'agglomération.

Donc il y a eu une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui s'est réunie, qui s'est installée, a défini sa méthodologie, ensuite a détaillé sa méthodologie sur les conventions de gestion avec la situation financière, et a abouti finalement le 26 novembre dernier à une approbation toujours sous la présidence de Fabrice (Roussel), une approbation de son rapport qui se traduit par une majoration de l'allocation de compensation de chaque Commune pour la prise en charge des entretiens des abords de voiries par Nantes Métropole à hauteur totale de 4,2 millions avec une clause de revoyure dans deux ans. Car vous imaginez bien que la discussion entre les services métropolitains et les services communaux pour définir le nombre de mètres linéaires de voiries nouvelles ayant un objet particulier, ce qui était dans les ZAC, etc., tout a nécessité des discussions qui ne sont pas complètement abouties.

Je pense qu'il ne reste pas grand-chose, mais nous avons fixé donc une clause de revoyure comme on dit, qui va nous permettre de vérifier et de bien caler la réalité des diagnostics. Et puis, nous avons aussi décidé de la non-refacturation par Nantes Métropole aux Communes des prestations qu'elle assure pour leur compte, des charges qui sont évaluées à 1,3 million d'euros. J'ajoute que la CLECT a également traité des terrains familiaux locatifs puisque Nantes, Rezé et Saint-Herblain étaient concernés par ce transfert de charges.

Voilà sur ce pacte financier. Naturellement, il n'est pas sans lien avec ce qui va suivre, c'est-à-dire la présentation de la stratégie financière du mandat et nos projets en matière d'investissement, puisque la stratégie financière se devra d'assurer le financement de ce pacte qui nous lie, si toutefois vous l'approuvez. »

M^{me} la Présidente : « Merci pour cette présentation et pour le travail qu'il y a derrière. J'ai d'ores et déjà deux demandes de prise de parole. Matthieu Annereau pour démarrer. »

M. Annereau : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, le pacte financier métropolitain est un outil important et même, on pourrait dire, indispensable pour traduire dans les chiffres l'enjeu qui doit nous guider, celui d'une plus grande solidarité métropolitaine.

Donc je me permettrai d'intervenir au nom de notre Groupe sur trois points de ce pacte financier. Tout d'abord, concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, pour saluer l'augmentation de l'enveloppe à hauteur de 9 millions d'euros et également l'engagement d'une meilleure répartition de ces fonds, notamment comme ça a pu être dit à destination des Villes de petite taille et également en activant une pondération compte tenu du niveau des revenus des habitants.

À ce titre, l'index de prise en compte du taux de logement social sur les villes nous paraît cohérent, mais pour aller plus loin sur cet objectif de solidarité métropolitaine, nous aurions pu également activer des leviers de prise en compte, par exemple, de respect du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, ou alors de l'accueil des populations roms sur les villes.

Vous le savez, nous en avons parlé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil, il s'agit là d'un enjeu typique de la solidarité métropolitaine qui doit jouer à plein : l'accueil des populations nomades sur notre territoire. Et donc des leviers auraient pu être activés dans ce pacte financier pour peut-être valoriser les Villes qui s'engagent dans cette solidarité métropolitaine. Je suis élu d'une Ville justement qui est très concernée par ce sujet et j'espère peut-être avoir le soutien du maire de Saint-Herblain sur cette proposition.

Le deuxième aspect que nous souhaitons souligner était l'aide financière aux équipements intercommunaux et justement le projet de piscine intercommunale Orvault Nantes Saint-Herblain. Nous aurions aimé avoir davantage de précisions sur les prochaines étapes de ce projet, l'enveloppe globale financière de ce projet, l'aide financière qu'injectera la Métropole dans ce projet. Autant de questions auxquelles nous aimerions avoir des éléments plus précis.

Et puis, enfin, troisième point que nous souhaitons aborder : nous ne retrouvons pas dans ce pacte financier d'éléments relatifs au risque d'inondation. C'est pourtant un enjeu très important sur notre métropole. Nous rappelons l'intervention de Laurent Turquois lors du dernier Conseil métropolitain auquel nous souscrivons, sur une demande de création de bassins d'orage et donc, la création de ces bassins d'orage nécessite des financements qu'il aurait fallu inclure dès maintenant dans ce pacte financier.

Et donc, nous notons que vous ne prenez pas la mesure de cet enjeu important, et puisque justement dans ce pacte financier on fait apparaître un plan piscines, faisons attention qu'à terme notre Métropole ne se transforme pas en piscine géante. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un mot d'emblée pour dire que le troisième point de votre intervention est tout à fait erroné en ce qui concerne les inondations qui ont fait l'objet, c'est vrai, de nombreux échanges avec les maires, avec les vice-présidents et avec les élus concernés. Donc, vous pouvez être rassuré d'emblée. Pascal Bolo tout à l'heure et les vice-présidents concernés ne manqueront pas de vous apporter les éléments, mais je le dis pour qu'il n'y ait pas de mauvais débat sur cette question tout à fait importante.

Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, alors notre groupe Avenir métropolitain souhaite intervenir en ce début de Conseil métropolitain de Nantes, tout simplement parce que nous allons examiner 56 délibérations en un jour et demi, ce qui est quand même du rarement vu, m'a-t-on dit parmi les élus expérimentés, depuis plus de 10 ans.

Alors le tout, c'est un comble, se fait en visioconférence, même si cette décision est adaptée aux circonstances, et vous nous l'avez rappelé.

Alors, tout ça pour quoi ? Pour évoquer tout d'abord un budget qui nous apparaît pharaonique, j'y reviendrai. Et puis vous nous avez rappelé en ouverture, Madame la Présidente, que c'était le temps du débat. Alors, pourquoi ne prenons-nous pas le temps, malgré une séance d'un jour et demi, de parler sérieusement de plusieurs dossiers déterminants pour l'avenir de notre métropole ?

Tout d'abord le CHU, pas un mot, alors que l'on parle du secteur Laënnec à Saint-Herblain – ce n'est pas grave, c'est un petit dossier à 1,2 milliard, où chaque modification, et il y en aura, se chiffre en dizaines de millions.

L'Arbre aux hérons qui a mystérieusement disparu de l'ordre du jour. Ce n'est pas grave, c'est un petit dossier qui est déjà passé à 52 millions, 40 millions votés initialement et sans doute 60 millions dans quelques mois.

Et puis nous attendrons dans la délibération 49 sur 56 pour demain en fin de journée parler du rachat par Nantes Métropole du bâtiment de l'École des Beaux-Arts. Ce n'est pas grave, c'est un petit dossier bien glissant à 38 millions d'euros.

Alors oui, vous allez nous proposer de dépenser. Le budget de Nantes Métropole passe de 1,9 milliard à 3,2 milliards tranquillement financé par un doublement de notre endettement, et bien évidemment par l'augmentation des taxes et des impôts. Alors c'est trop facile de surendetter notre collectivité. Comment voulez-vous que nos concitoyens comprennent ? Ils n'ont pas votre baguette magique pour augmenter leurs revenus, dépenser comme ils veulent. Si un particulier prenait des décisions que vous allez prendre, il n'y arriverait pas financièrement. Si un entrepreneur prenait les décisions que vous allez prendre, il n'y arriverait pas financièrement. Et je n'évoquerai pas ici les conséquences que ça aurait pour chacun d'eux.

Alors, je viens d'entendre "dynamique de territoire", "solidarité". Tout ça, bien évidemment je le comprends, mais pourquoi 1 milliard de dépenses supplémentaires ? Je n'ai même pas hélas l'impression, et nous n'avons pas hélas l'impression qu'il servira à la transition écologique.

Alors notre groupe Avenir métropolitain regrette profondément et la méthode et les orientations qui hélas vont être votées par votre majorité malgré les grands écarts de vision et d'ambition qui vous animent. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai eu pour ma part un petit loupé sur la dernière phrase de votre intervention, mais je crois qu'on en a saisi l'essentiel. Je me permets juste de rappeler qu'à ce stade nous ne sommes pas sur le Débat d'Orientations Budgétaires, chers collègues, mais bien sur le pacte financier, même si évidemment – et Pascal Bolo l'a rappelé à raison – les deux sujets sont liés, mais je crois que ça vaut le coup aussi de regarder ce pacte financier qui a fait l'objet de beaucoup de travail.

Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous me recevez bien, qu'on s'entend bien les uns et les autres.

Le pacte financier effectivement métropolitain de solidarité 2022 qu'il nous est proposé d'adopter aujourd'hui constitue un nouvel acte, comme cela a été évoqué, de redistribution vis-à-vis de l'ensemble des Communes de notre territoire.

C'est un pacte qui est obligatoire, mais notre majorité entend aller plus loin que cette obligation et poser des actes de solidarité au-delà de ce que lui demande la loi. C'est un excellent signe évidemment envoyé aux habitants et aux Communes qui voient leur population augmenter et qui doivent augmenter leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement pour répondre aux besoins supplémentaires de services publics locaux. Cela dans un contexte de contraintes financières qui découlent des différentes réformes des collectivités et des réformes fiscales imposées aux collectivités par l'État.

Par exemple, s'il est aujourd'hui entièrement compensé, la suppression de la taxe d'habitation supprime un levier fiscal aux Communes et à notre Métropole. C'est un réel handicap et un manque à gagner fiscal si la compensation n'est pas versée en suivant la dynamique de nos territoires.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, l'augmentation de l'enveloppe annuelle de 1,3 million pour plus de solidarité entre les Communes est positive. Et l'introduction de critères de pauvreté dans le calcul est une bonne chose. Dans ce calcul, le nombre de logements sociaux notamment est un très bon indicateur et un très bon incitateur, surtout s'il convainc les Communes de construire plus de logements sociaux.

Sur le fonds de concours en investissement, et toujours pour répondre aux besoins d'équipements supplémentaires liés à notre évolution démographique, un soutien pour tous les projets à caractères intercommunaux pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros va profiter à l'ensemble des territoires.

Pour les fonds de concours spécifiques, en investissement il est prévu 1 million d'euros sur le mandat pour les projets de valorisation de notre patrimoine industriel et fluvial remarquable, ce sera une somme bien évidemment utile pour la réhabilitation de bâti ancien et pour le développement du tourisme dans la métropole.

Toutefois, ce montant peut sembler modeste comparé au potentiel qu'offrent les bords de notre fleuve et je crois qu'il serait pertinent et intéressant d'approfondir le travail de recensement de ce patrimoine historique, culturel et naturel.

Enfin, avec le plan piscines, c'est une nouvelle démarche de solidarité que produit la Métropole vis-à-vis des Communes qui disposent d'équipements utiles à l'apprentissage de la natation et de cette pratique sportive scolaire. À la fin de l'année 2022, ce sont près de 3 millions d'euros d'aide

au fonctionnement de ces équipements, qui comptent bien évidemment parmi les plus appréciés de nos enfants.

Et puis, pour terminer, vu que nous étions sur les sujets, évoqués notamment par la minorité, d'inondations, je voulais rappeler que le pacte financier n'est pas le seul outil pour répondre à ces enjeux.

Nous avons eu l'occasion de faire le tour, avec mon collègue et ami Jean-Sébastien Guitton, de l'ensemble des maires des territoires, notamment via les Commissions locales de Pôles qui se sont tenues encore récemment, ou encore récemment aussi avec des rencontres bilatérales avec les maires, de ce que la Métropole allait engager en termes de travaux, en termes d'ajustement pour répondre aux inondations qui touchent à la fois les personnes et notre environnement, et là-dessus et sur ces thématiques, ce sont des crédits supplémentaires qui sont mobilisés. Preuve en est : nous en parlerons tout à l'heure avec une Programmation Pluriannuelle de l'Investissement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, qui va doubler sur ce mandat comparé au précédent.

Donc vous le voyez, notre territoire est mobilisé à 100 % pour répondre évidemment à ces problématiques importantes. Je vous remercie de votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Bonjour à tous. Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, ça fait plaisir parce que j'ai entendu beaucoup de fois le mot "solidarité" dans ces premières prises de parole et il y a un mot qui va avec, c'est celui d'"inégalité".

Il y a une inégalité territoriale sur la métropole qui est une inégalité financière, c'est un fait. Je vous donne quelques éléments pour le concrétiser. Si on compare le potentiel financier par habitant, potentiel financier qui mesure la richesse des Communes, on voit bien cette inégalité. Par exemple sur la métropole, la Commune la moins riche, si on peut parler comme ça, a un potentiel financier de 850 euros par habitant quand la Commune la plus riche a un potentiel financier de 1 750 euros par habitant. Du simple au double.

Un autre exemple, ce sont les taux des impôts locaux qui confirment également ces inégalités, plus précisément les taux d'imposition les plus faibles sont constatés dans les Communes les plus riches, ce qui somme toute est assez logique, car quand une Commune est riche, elle n'a pas forcément besoin d'augmenter ses ressources via les impôts locaux. Et si tant est que certains aient encore des doutes sur l'inégalité financière à l'échelle des métropoles, nous avons actuellement une conjoncture piscines en cours qui devrait finir de convaincre.

Il y a trois piscines en cours et trois ambiances budgétaires. La première c'est la piscine métropolitaine, une piscine olympique entièrement financée par la Métropole et c'est probablement un très bon projet qui bénéficiera aux métropolitains qui y auront accès.

Il y a une deuxième piscine qui est en projet, si je ne me trompe la piscine de Carquefou, je crois qui est à 18 millions d'euros de prévus, financée par la Ville de Carquefou, commune de 20 000 habitants, et tant mieux pour les Carquefoliens.

Et puis il y a une troisième piscine, il en a déjà été question, c'est la piscine du Sud-Ouest, pour laquelle s'associent sept Communes représentant 35 000 habitants. Malheureusement, malgré une volonté politique que forte, ces sept Communes peinent à sortir cette piscine à 9 millions d'euros, tout simplement parce qu'elles n'en ont pas les moyens, tout simplement parce que sur ces sept communes, six figurent parmi les moins riches de la métropole.

Donc cette conjoncture piscines, en fait, elle traduit cette inégalité financière à l'échelle de la Métropole : d'un côté une Commune de 20 000 habitants en capacité d'assumer seule une piscine à, je crois, 18 millions d'euros, de l'autre sept Communes représentant 35 000 habitants qui ont des difficultés à sortir une piscine deux fois moins chère à 9 millions d'euros.

Alors, ce détour par la piscine ne vise surtout pas à mettre la focale sur ce dossier piscines, dossier qui avance par ailleurs, mais plutôt sur la question plus globale des inégalités financières à l'échelle de la métropole. Et le rôle d'une Métropole solidaire, c'est de réduire les inégalités territoriales afin que chaque citoyen métropolitain – il a été question du pacte de citoyenneté métropolitaine la dernière fois –, ça se concrétise aussi dans l'équité financière à l'échelle de la métropole, donc je disais que chaque citoyen métropolitain bénéficie peu ou prou des mêmes services publics.

Dans le pacte financier présenté ici, il y a un point qui va indéniablement dans le sens de l'équité territoriale, c'est l'augmentation significative de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les trois plus petites communes de la métropole.

Toutefois, malgré les avancées ce pacte, les inégalités persistent. Quand ce sujet des inégalités a été abordé, il a parfois été rétorqué que c'était le résultat de l'histoire des communes, et c'est juste : certes, il y a une histoire des communes, mais c'est bien le rôle du politique que d'analyser l'histoire pour construire une autre histoire et – je l'espère dans cette métropole – l'histoire de la justice territoriale.

Après ce pacte, il nous est proposé de travailler cette question. C'est une belle initiative à laquelle je m'associe, et j'espère avec d'autres maires. Alors, prenons à bras-le-corps cette question de l'inégalité territoriale, traçons une perspective de réduction des inégalités et donnons-nous rendez-vous à mi-mandat pour concrétiser la solidarité dont nous nous réclamons, et qui a été tant évoquée dans les premières prises de parole.

Merci pour votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Madame la Présidente, chers collègues, bonjour. Je m'exprime en portant de la parole des élus majoritaires de ma commune de Bouaye. Cette délibération, en refondant pour notre mandat métropolitain les relations financières entre notre Intercommunalité et chacune de nos Communes, est bien évidemment une délibération majeure qui va nous faire franchir collectivement une nouvelle étape de la construction métropolitaine.

Alors parfois, nous trouvons que l'on avance trop vite, comme très récemment pour la valorisation des dépenses d'entretien, des espaces verts assurés par les Communes pour la Métropole, et nous n'avons pas eu tous la présentation des éléments de compréhension, mais la révision des attributions de compensation qui va en découler, on le voit dans la délibération, elle est proposée dans un prochain Conseil métropolitain. Donc ça va dans le bon sens et ça ne soulève pas d'objection.

Parfois, nous trouvons qu'on n'avance pas assez vite, comme pour la prise de compétence claire des piscines. Ça aurait certainement été souhaitable dès ce mandat, mais finalement on retrouve dans cette délibération une prise en charge de 18 % des coûts des piscines existantes. Donc c'est un début qui est encourageant envers la prise de compétence, et qu'il faudra selon nous poursuivre lors de la prochaine mandature.

Alors, nous approuvons pleinement les critères d'évolution de nos DSC qui ont été préparés par le groupe de travail piloté par Pascal Bolo. Nous soutenons également le maintien et le renforcement des aides financières de la Métropole aux projets d'équipements intercommunaux, et puis enfin, la grande nouveauté de ce pacte financier par rapport au précédent, c'est la création d'une aide en fonctionnement des piscines existantes. C'est un sujet éminemment sensible pour les sept Communes du Sud-Ouest où nos élèves n'ont pas accès à l'apprentissage de la natation, comme Fabien vient de le rappeler.

La rédaction finale du chapitre relatif au plan piscines de cette délibération traduit la volonté politique affirmée par notre majorité de contribuer activement à la création d'un équipement aquatique utile à nos sept communes.

Je voudrais saluer l'effort de clarté qui a été apporté en précisant concrètement comment la Métropole allait apporter son aide à nos Communes de taille modeste, et je souhaite ardemment que nous réussissions ensemble durant ce mandat à faire sortir cet équipement essentiel et en conséquence, et mandaté par les élus majoritaires boscéens, je voterai pour ce nouveau pacte financier. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey a demandé la parole. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente, chers collègues, je ne vais pas reprendre ici les propos d'introduction ni de la délibération, ni l'exposé de notre Vice-Président, pour rappeler qu'il s'agit là du troisième pacte financier. Mon intervention va essayer de refléter les avis très partagés des élus et maires du groupe UTM que je représente.

Au sein de notre Établissement Public de Coopération Intercommunale, qui je vous le rappelle a pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein d'un périmètre de solidarité, ce pacte financier devrait être la traduction de l'équilibre des territoires entre la Ville centre et les 23 autres Communes qui la composent.

Mais on constate quoi aujourd'hui ? Le contenu de ce pacte est le reflet de votre gouvernance. Il oriente les plus gros investissements sur les Communes amies de votre majorité. Il marginalise celles qui ne sont pas dans votre camp, alors même que les maires concernés ont gagné leur légitimité dans leur commune. Il accentue l'hyperconcentration des villes satellites de Nantes au prétexte de la facilité des transports, et nous pensons en particulier, ça a été évoqué largement tout à l'heure, à la piscine olympique métropolitaine dont son implication à Rezé n'a pas du tout été concertée. Au passage, mais je vois que les négociations ont dû agir entre-temps, au passage vous obérez même les communes de votre sensibilité du secteur Sud-Ouest. C'est le serpent qui se mord la queue, car comment assurer l'équité territoriale et la solidarité de cette alliance des Villes et territoires en concentrant systématiquement tous les équipements là où l'urbanité est déjà la plus dense ? Voilà, c'est déjà une vision qui n'est pas partagée par ceux qui vont s'abstenir sur ce pacte financier.

Pour ceux dans le Groupe qui partagent partiellement la vision de ce pacte financier et qui voteront pour, au regard des éléments déclinés tout à l'heure par Pascal Bolo, on a en effet noté l'augmentation de la participation au fonds de concours d'investissements communaux pour 10 millions d'euros sur la totalité du mandat, on a noté également le fonds de soutien à l'apprentissage à la nage des scolaires versé aux Communes qui possèdent une piscine, avec une enveloppe à la fin du mandat d'environ 3,4 millions d'euros. On a également constaté la majoration de la DSC, cela a été évoqué, à plus de 1,3 million d'euros, avec une définition de petites communes, ce seront celles qui représentent en effet maintenant moins de 2 % par rapport à celle de la métropole au niveau de la population, ce qui représente à peu près, Pascal Bolo l'a bien dit tout à l'heure, les communes d'environ à ce jour 13 000 habitants. 4,2 millions d'euros pour les conventions de gestion régularisation des prestations assurées depuis 2001 par les Communes sur l'entretien des espaces verts avec la clause de revoyure. 4 millions enfin pour la PPI où le sujet des moyens au niveau des pôles reste d'actualité tout de même. Et tout cela sans augmentation affichée par votre majorité pour les ménages, mais nous y reviendrons tout à l'heure dans le ROB.

Deux remarques enfin rapidement : attention à l'équité des Communes pour l'attribution des fonds de concours et les aides annoncées. Et j'en veux pour preuve ce qui a été dit par Jacques Garreau tout à l'heure, et que j'ai lu dans la délibération page 6 concernant le projet justement de la piscine Sud-Ouest car vous le savez, la Métropole à ce jour n'a pas la compétence piscines.

Rien non plus, et ça ça a été repris par Monsieur Thiriet tout à l'heure, rien non plus sur l'Arbre aux hérons : ni délibération, ni une phrase dans la DOT. Remerciements cependant pour tous les temps d'échanges qui ont eu lieu sur ce projet-là, et je salue tout particulièrement les services au regard des multiples modifications qu'on leur a fait apporter. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un petit mot, cher Alain (Vey). J'ai bien noté que dans le début de votre intervention vous aviez précisé que vous alliez faire la synthèse de positions diverses dans votre Groupe, j'en prends donc acte.

En revanche, je veux tout de suite revenir sur la première partie de votre intervention qui concerne, de ce que je comprends, celles et ceux qui ne voteront pas ce pacte, mais qui ne sont pas la totalité de votre Groupe. Il est inexact et pour tout dire assez insultant de dire que notre Métropole ne financerait des projets que sur des villes dites "amies". C'est inexact factuellement, chiffres et preuves à l'appui. De nombreux exemples peuvent être donnés : je pense à la Commune de Carquefou, puisque je vois que Madame la Maire de Carquefou s'est inscrite. Tous les éléments financiers démontrent le contraire.

Je tenais donc à rectifier d'emblée ce propos qui me paraît tout à fait contraire à l'esprit que je sais, cher Alain, nous avons en partage pour notre métropole.

Hervé Neau a demandé la parole. »

M. Neau : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur les propos qui ont été tenus, mais on aura l'occasion d'en échanger. Je vois que le territoire rezéen est envié : tant mieux. Il fait bon vivre ici.

L'actualisation du pacte financier métropolitain de solidarité se situe à bien des égards dans la continuité de l'action métropolitaine. On nous dit que peu de Métropoles redistribuent autant en direction des Communes qui les composent. C'est une bonne chose, même si on peut trouver étonnant d'adopter ce pacte alors même que le travail sur les contrats de territoires n'est pas achevé.

Mais le plus important, c'est que cette redistribution s'effectue sur des bases claires et partagées. Elle accompagne les initiatives locales pour la réalisation d'équipements communs, elle aide à la valorisation du patrimoine local. Désormais, elle se propose de contribuer au développement de l'apprentissage de la natation en appuyant les équipements existants et en accompagnant les projets sur le territoire métropolitain dans un cadre défini de cofinancement. C'est un signe fort qui indique une prise de conscience quant au manque qui existait dans ce domaine et une volonté de contribuer à apporter des solutions.

Mais pour nous, la principale nouveauté de ce pacte réside dans la DSC. Pas tant dans son montant qui augmente globalement ainsi que pour chacune des 24 Communes prises séparément. Notre satisfaction vient plutôt de l'évolution des critères qui pour la première fois prennent en compte des marqueurs sociaux, dont la pauvreté.

Cela nous semble naturel, à partir du moment où notre projet commun est bien d'aller vers une Métropole plus solidaire.

Cela nous semble nécessaire, alors même que la politique menée depuis bientôt cinq ans au sommet de l'État n'aura pas contribué – c'est un euphémisme – à réduire les inégalités dans notre pays. Les études tendent en effet à démontrer ce dont chacun pouvait se douter compte tenu des choix du Gouvernement : les pauvres sont de plus en plus pauvres et les très très riches se portent très très bien. Ces inégalités, nous les retrouvons aussi entre les Communes de notre métropole et d'un quartier à l'autre.

Cela nous semble essentiel, alors même que la COVID a fragilisé encore un peu plus la situation économique, sociale voire psychologique de nos concitoyens les plus fragiles. Pour tous ceux-ci, chacun sait le rôle et les moyens mis en place par les Communes, dans la plus grande proximité. Nous nous félicitons donc d'un critère prenant en compte cette réalité. Certes, ce n'est que 5 %, mais cela va dans le bon sens : c'est un début.

Nous sommes d'autant plus sensibles à cette évolution que l'indicateur retenu pour prendre en compte la pauvreté est celui du nombre de logements sociaux. Or, la tension sur le logement va croissante – nous aurons sans doute d'autres occasions lors de ce Conseil pour évoquer ce sujet. Aussi, nous considérons qu'il est juste de reconnaître et soutenir les Communes qui s'engagent, parfois depuis très longtemps, en faveur du logement pour tous.

Nous doutons hélas que le niveau de reconnaissance pousse toutes les Communes vers un effort pourtant nécessaire en matière de construction de logements, et particulièrement de logements abordables. Il nous semblerait pourtant pertinent d'imaginer un système qui soutiendrait plus fortement le volontarisme et l'engagement de certaines Communes dans ce domaine. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Bonjour à toutes et à tous. Simplement, j'interviens pour d'abord saluer les avancées de ce pacte qui sur différents aspects apporte des éléments très positifs : on l'a dit, l'évolution des critères de la dotation de solidarité, avec la prise en compte des logements sociaux – Hervé Neau vient de le rappeler –, avec aussi une aide supplémentaire, une contribution supplémentaire à destination des petites communes, et je crois aussi, Fabien Gracia l'a dit tout à l'heure, qu'il est utile d'avoir prévu ensemble un plan de travail supplémentaire pour évaluer précisément les outils et les niveaux de solidarité entre nos Communes et si nécessaire pour aller plus loin.

Je veux aussi saluer dans ce pacte la contribution de la Métropole au fonctionnement des piscines afin de garantir et consolider l'apprentissage de la natation. Je redis aussi que dans ces fonds de concours et dans ces différentes contributions, il sera utile que nous intégrions les enjeux de transition écologique, de qualité des bâtiments et de la réponse que nous apportons à cet enjeu aussi énergétique, et puis enfin ce travail de réévaluation des charges supportées par les Communes pour le compte de la Métropole qui a été un travail très important – et je voulais à nouveau remercier les services aussi pour ce travail qui a été mené.

Mais je prends la parole simplement et plus précisément pour répondre à deux points que Matthieu Annereau a soulevés.

Sur la piscine qui est prévue à Orvault, je vais d'abord lui redire que ce projet aura lieu, mais qu'en effet, en ce début de mandat, il a nécessité des évaluations, des démarches complémentaires, d'abord parce que ce projet s'inscrit, s'imbrique dans un projet urbain plus grand et plus global, et qu'il a nécessité des discussions complémentaires avec les promoteurs en ce début de mandat, et puis enfin parce qu'il y a un enjeu financier qui a évolué en ce début de mandat, d'abord parce que du point de vue du coût il devait être réévalué, vous le savez, les évaluations étaient relativement anciennes et dans ce complexe, beaucoup de choses ont changé. Et puis du point de vue du financement : nous le votons aujourd'hui, la contribution de la Métropole et des différentes Villes et de la Métropole en particulier sur le fonctionnement méritait d'être intégrée à la réflexion pour pouvoir lancer ce projet.

Sur l'eau, Robin Salecroix l'a dit : il est tout à fait inexact qu'à la fois dans ce pacte, pas dans ce pacte, mais dans la stratégie d'investissement de Nantes Métropole nous n'aurions pas pris en compte la grande priorité qui est celle de la gestion des enjeux de l'eau, en particulier sur la question des inondations, et nous avons eu une réunion publique notamment à Saint-Sébastien-sur-Loire, mais aussi il n'y a pas très longtemps à Saint-Jean-de-Boiseau avec la Commune de La Montagne, et nous avons en effet prévu une nouvelle ambition plus forte encore pour traiter ces sujets. Ils sont bien prévus, ils sont intégrés. Nous l'avons dit, je le redis aujourd'hui et vous aurez l'occasion, dans les mois et les années qui viennent, de le constater. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier.

M^{me} Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous, chers collègues, une petite intervention. Je trouve ça un peu dommage quand même de réduire ce pacte financier à l'aspect simplement piscines ; néanmoins, pour répondre à notre collègue Fabien Gracia qui a mis en avant l'investissement qu'a eu la Ville Carquefou en matière d'équipements aquatiques, juste faire un petit retour en arrière.

Un retour en arrière qui date du mandat précédent : rappelez-vous, on a voté le PLUM en 2019 et ce PLUM a mis en avant la mixité fonctionnelle à savoir de l'habitat, de l'économie, du loisir, du sport. Force est de constater que Carquefou – et je remercie en cela mes prédécesseurs – a porté dès les années 60 cette mixité fonctionnelle. C'est-à-dire qu'à une époque, dans les années 60,

où tout ce qui était économique, industrie, faisait un petit peu peur parce qu'il y avait une image peut-être négative, eh bien mes prédécesseurs l'ont portée.

Alors c'est vrai que Carquefou, de par l'arrivée sur son territoire de zones économiques, a bénéficié en son temps de la taxe professionnelle, a pu investir dedans, mais aussi indirectement sur la métropole en participant à une dynamique économique importante.

Alors, est-ce qu'on a une satisfaction à porter seuls cet investissement ? Je répondrais oui et non. Oui parce que ça met en avant la bonne gestion de la Commune et les choix qui ont été faits depuis les années 60, et non parce que sincèrement, on est au cœur d'une métropole attractive. J'aurais souhaité, moi, comme mes collègues du Sud-Ouest, qu'on puisse justement travailler en partenariat avec les Communes, voisines, mais on sait bien que sur ce sujet-là particulier des équipements aquatiques, au vu des investissements conséquents, eh bien il est difficile – et en cela je n'oppose aucune Commune l'une à l'autre –, il est difficile de trouver à un moment donné des investissements conséquents.

En conclusion, voilà, je pense qu'on a beaucoup parlé de solidarité, d'attractivité. Je regrette un peu, que par des exemples un peu précis on puisse mettre en opposition certaines Communes dans leurs choix. Pour moi, l'esprit métropolitain, il n'est pas là. Il est vraiment dans une cohérence de projet. Encore une fois, la piscine de Carquefou bénéficiera aux Carquefoliens, mais pas que. Sainte-Luce, Thouaré. Et ce sera l'objet d'une prochaine délibération avec la ZAC du Champ de Manœuvre : nul doute que les futurs habitants de la ZAC du Champ de Manœuvre viendront pratiquer une activité aquatique à Carquefou. Voilà, je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc redonner la parole au rapporteur. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, j'ai l'impression qu'Alain Vey se manifeste. »

M^{me} la Présidente : « Alain (Vey). »

M. Vey : « Oui, merci Madame la Présidente. Simplement pour revenir au sujet des piscines, puisqu'apparemment c'est d'actualité, pour rejoindre ce que disait Véronique (Dubettier-grenier) tout à l'heure, il faut préciser que la piscine à Orvault, tout cela, tout cela ne rentre pas du tout dans le contexte des piscines de Rezé, et qu'Orvault avec Saint-Herblain, je crois, va solliciter un fonds de concours, tout simplement.

Et puis, pour abonder tout simplement sur ce que disait nos amis Guitton et Salecroix, en effet ils se sont attelés instamment, dès le début du mandat, à regarder les problématiques d'eau usée, d'eaux pluviales, et il faut le saluer, même si nous sommes en retard, on a eu déjà eu l'occasion de l'évoquer, sur cette thématique-là, mais il faut reconnaître qu'ils ont pris le sujet à bras-le-corps. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci Alain. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, merci de me redonner la parole. Je ne vais pas en abuser parce que je crois que vous vous êtes répondu par les différentes interventions, les uns les autres. Quand j'entends Alain Vey parler de "marginalisation", voilà, je le connaissais plus raisonnable dans l'expression.

Pour le reste, à l'évidence, cette proposition de modification du pacte financier renforce la solidarité entre les Communes et, j'allais dire, n'oublie personne puisque tout le monde gagne, et donc le tableau qui est naturellement à disposition de chacun des gains respectifs des différentes Communes par habitant montrera que non seulement personne n'est marginalisé, mais que bien malin celui qui pourrait détecter un quelconque favoritisme politique dans cette répartition.

Donc je crois que les critères qui ont été trouvés et les éléments qui ont été analysés longuement par le groupe de travail ont été dégagés de manière parfaitement rationnelle, et que bien malin celui qui, à la lecture de ces tableaux de chiffres un peu rébarbatifs, il faut bien le dire, pourrait détecter une intention maligne, autre que celles qui ont été affirmées, c'est-à-dire l'ambition pour le dynamisme du territoire et la solidarité entre les 24 Communes de la Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste trois mots pour compléter, parce que je crois que sur ces sujets les faits valent toujours mieux que les mots.

Donc je vais juste donner quatre, cinq exemples pour celles et ceux qui suivent nos débats, pour évidemment avoir la garantie que nos 24 Communes non seulement savent travailler ensemble, mais sont regardées et accompagnées de la même manière. Quelques exemples, donc, très brefs et factuels.

Le fonds de piscines qui a été évoqué à nombreuses reprises, notamment sur le volet fonctionnement, bénéficiera par exemple aux Villes de Carquefou, de Basse-Goulaine et de Vertou dont je

n'ai pas compris que les dernières élections municipales les avaient fait basculer à gauche, pour dire les choses concrètement.

La DSC petites communes va par exemple, et il me semble que c'est une nouveauté, bénéficier à la Ville de Sautron, dirigée par Marie-Cécile Gessant. Le fonds de tourisme, je n'en doute pas, pourra venir accompagner par exemple les Villes de Bouguenais ou du Pellerin. Je m'arrête là.

Je tenais juste à donner ces exemples concrets parce que derrière, pour moi c'est une question d'éthique. C'est la raison pour laquelle je ne transigerai jamais sur ces sujets. Au-delà de ça, je voudrais à nouveau saluer le travail qui a été fait. Vraiment, je crois que c'est une avancée. Je le redis : pacte de gouvernance, pacte de citoyenneté, aujourd'hui pacte financier, notre Métropole est sur des bons rails pour continuer à être tout simplement au service de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce pacte financier.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 73 voix pour, et 22 abstentions

1. approuve le « pacte financier métropolitain de solidarité » pour une application à compter de l'année 2022, composé :
 - de la DSC réformée et majorée, dans les conditions exposées ci-dessus et en annexe,
 - du doublement du « fonds de concours d'investissement pour les équipements intercommunaux » avec une enveloppe de 10 millions d'euros,
 - de l'instauration d'un fonds de concours spécifique en investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable, à hauteur de 1 million d'euros,
 - de la création d'un « plan piscine » de soutien financier aux communes disposant d'équipements aquatiques pour 2 825 361 € au titre de 2022,
 - de la création d'un « fonds de soutien 1 % métropolitain de lutte contre le sans-abrisme », dont les modalités d'application ont été précédemment précisés lors du conseil métropolitain du 8 octobre 2021,
 - de l'élargissement du « fonds tourisme de proximité » avec une majoration de l'enveloppe en investissement pour l'adaptation des sites, soit 50 000 € par an et l'évolution des critères en fonctionnement pour un soutien renforcé jusqu'à 20 000 € maximum par commune, dont les modalités d'application ont été précédemment précisés lors du conseil métropolitain du 8 octobre 2021,
 - étant précisé que ce pacte sera complété, après approbation du rapport de la CLECT par les communes et après nouvelle délibération du Conseil métropolitain, des modifications d'AC pour la prise en compte du transfert de la compétence en matière de terrains familiaux locatifs à Nantes Métropole, en application de la Loi du 2 février 2017 et pour lesquelles quatre communes sont concernées : Nantes, Bouguenais, Rezé, et Saint-Herblain et pour la prise en compte de la valorisation des dépenses d'entretien des espaces verts d'abords de voirie créés depuis 2001, assurées par les communes, avec une prise en charge par Nantes Métropole.
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la signature des conventions.

Direction générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction des Finances

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

03 - Débat d'orientations budgétaires 2022

Exposé

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente de la métropole doit présenter au Conseil, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Celui-ci doit préciser les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement, et faire état de la structure et de la gestion de la dette. Il doit par ailleurs présenter des informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat, conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil métropolitain.

Ce rapport est transmis aux 24 communes membres, conformément à l'article L5211-36 du CGCT.

M. Bolo : « Comme nous l'avons dit, et puis franchement, quand on fait ce qu'on a dit qu'on ferait, c'est quand même toujours mieux, notre Débat d'Orientations Budgétaires est aussi le moment du débat et de la présentation de ce que nous pensons devoir être la stratégie financière pour développer ce mandat qui permet de financer non seulement le pacte financier de solidarité que nous venons d'adopter, mais également de satisfaire les besoins en investissement de notre Métropole, mais également naturellement d'apporter une concrétisation aux engagements qui ont été pris durant la période électorale.

Et donc, nous sommes bien à une étape clé du mandat puisque, outre le pacte financier que nous venons d'examiner, nous avons parlé de la programmation des investissements programmés sur le mandat, et puis voir quelles sont nos orientations en matière de fiscalité, d'épargne et d'endettement.

D'abord la Programmation Pluriannuelle d'Investissement. Richard Thiriet en a parlé de manière un peu prématurée. Oui, nous avons une programmation pluriannuelle ambitieuse sur le mandat. Elle s'élèvera à 3,250 milliards d'euros, tous budgets confondus, budget principal et budgets annexes. Elle est le reflet de nos grandes priorités politiques et des engagements du mandat. Elle soutiendra les diverses transitions et elle participera à la satisfaction des besoins quotidiens des citoyens de nos 24 communes.

Il se trouve que, outre le foisonnement de projets que recèle notre Métropole et plus généralement notre territoire, c'est le signe de son dynamisme. Cette programmation d'investissement est également impactée fortement par des effets de cycle dont, je crois, nous avons déjà parlé. Effets de cycle par exemple sur les infrastructures de transport public sur les matériels roulants. Vous savez que nous avons programmé l'achat de dizaines de rames de tramway pour remplacer nos plus anciennes pour 240 millions d'euros, qu'évidemment les nouveaux projets de lignes de tramway que Bertrand Affilé a présentés récemment à la presse sont des investissements qui seront importants, que naturellement le CETEX de la Babinière qui doit à la fois constituer une avancée essentielle dans l'interconnexion au-dessus de l'Erdre entre les anciennes lignes 1 et 2 du tramway, tout cela coûtera effectivement environ 1 milliard d'euros consacrés aux mobilités, soit 31 % de cette programmation, et il faut mentionner également tout l'effort qui sera fait.

Je ne vais pas passer toutes les politiques en revue, à moins que vous y teniez, mais le budget principal 33 % d'augmentation, le budget stationnement 86 %, le budget des déchets 345 % d'augmentation avec notamment tout un programme sur le plan des déchetteries pour 31,9 millions d'euros, pour la plateforme de traitement des déchets verts et des biodéchets pour 30 millions d'euros, des véhicules containers et mobiliers enterrés de collecte qu'il faudra financer pour 44 millions d'euros. Donc vous voyez, un programme tout à fait concret, tout à fait utile à l'ensemble de nos concitoyens, et évidemment qu'il supposera des moyens importants.

Je peux évidemment continuer avec le budget de l'eau et d'assainissement qui là aussi est marqué par cet effet de cycle qui nous conduit à remplacer les infrastructures. Nous avons déjà fait des travaux importants sur l'usine de l'eau. Il faudra continuer. Et puis nous avons prévu 24 millions d'euros sur les réseaux d'eau pluviale, des travaux d'aménagement là aussi sur ces mêmes réseaux de 9,5 millions d'euros, et puis la fameuse gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations chère à Matthieu Annereau, qui n'est évidemment pas oubliée, avec 9 millions d'euros pour les milieux aquatiques et 1,5 million pour la prévention des inondations, le tout pour des politiques du cycle de l'eau en augmentation tout à fait considérable de +103 %. L'effort d'investissement est là absolument manifeste.

L'effort d'investissement, c'est dans le champ de la politique de la proximité, des mobilités, de l'aménagement urbain, je l'ai dit, mais aussi de la politique de la ville, de l'habitat, des déchets – je viens de le décrire. Cette PPI sans précédent, tous budgets confondus, avec un taux de réalisation qu'on considère habituel, pourrait se traduire par des crédits paiement à décaisser lors du mandat autour de 2,5 millions, pour tenir compte des taux de réalisation qui généralement sont au-dessus de 80 % dans notre métropole. Mais en tout cas, ce qui sera engagé durant ce mandat est tout à fait considérable.

Donc une PPI extrêmement ambitieuse, voilà d'autres exemples qui apparaissent sur votre écran. Je ne les détaille pas plus. J'ai parlé des plus grosses masses. Peut-être aurait-il fallu insister sur la politique de la ville avec des augmentations considérables, mais aussi sur la stratégie foncière, avec une augmentation de 36 %, et l'entretien durable de notre patrimoine bâti pour 81 millions d'euros. Là, on va trouver beaucoup d'éléments qui nous permettront d'avancer dans le respect des nouvelles normes du décret tertiaire, avec des travaux tout à fait considérables en matière d'économie d'énergie, de performance énergétique de nos bâtiments, qu'ils soient neufs ou anciens.

Et nous aurons aussi dans les moyens de fonctionnement des services, des augmentations significatives par rapport au mandat précédent. Dans le numérique, il vous faut savoir qu'un certain nombre d'applications et de logiciels métiers, comme on les appelle, sont arrivés à un niveau d'obsolescence réel et qu'il nous faudra – là encore un effet de cycle – les remplacer durant ce mandat. Donc, pour tout cela, la stratégie financière du mandat, elle doit permettre le développement durable et solidaire du territoire et financer tout cela : à la fois le pacte financier et également le haut niveau d'investissement programmé.

Donc, quels leviers actionner pour rester également et pour donner en fin de mandat, laisser à nos successeurs une collectivité en bonne santé financière, même si elle aura consommé un certain nombre de marges de manœuvre ? Il est évident qu'on ne peut pas passer d'une PPI qui était déjà record à 2 milliards d'euros lors du précédent mandat, on ne peut pas rajouter 1,250 milliard sans aller chercher un certain nombre de marges de manœuvre que nous nous sommes créées, dont nous nous sommes dotés par la rigueur de notre gestion.

Eh bien, on peut le dire, ce sera l'utilisation progressive de l'épargne dégagée en fonctionnement tout en garantissant un plancher d'épargne nette, autrement dit nous avons la chance à Nantes Métropole d'avoir un niveau d'épargne tout à fait élevé qui permet un autofinancement de nos investissements tout à fait significatif. On va pouvoir progressivement, j'allais dire, consommer chaque année un petit peu de cette épargne tout en garantissant un plancher d'épargne nette qu'on peut évaluer à 50 millions d'euros, qui ferait qu'on serait très loin d'être menacés de devoir emprunter pour rembourser nos dettes précédentes.

J'ajoute que dans le contexte actuel, qui est un contexte de nécessité de relance de l'économie, dans lequel la commande publique joue tout son rôle – et ce n'est pas par hasard que l'État a créé des plans de relance et qu'il va aider les territoires, c'est une réalité – à investir toujours plus et toujours mieux, il est évident que dans ce contexte on ne peut pas rester les deux pieds dans le même sabot, regarder les choses se faire, sans penser à l'avenir de notre territoire et sans encourager les dynamiques qui s'y produisent.

Par ailleurs, il est clair que nous avons une conjoncture de taux d'intérêt extrêmement bas. Récemment, nous avons emprunté sur 20 ans, car l'allongement des durées de prêt fait aussi partie des marges de manœuvre que nous nous sommes données. Nous avons emprunté à des taux de 0 % à taux variable. Nous avons emprunté à taux fixe à 0,64 ou 0,65 %.

Donc, quand on a une telle possibilité et quand on a la santé financière qui est la nôtre, vis-à-vis de l'économie, vis-à-vis de notre territoire et de sa population, ce serait dommage de ne pas utiliser ces marges de manœuvre. Et donc, nous avons programmé un réendettement maîtrisé avec un objectif de capacité de désendettement fixé à 10 ans en fin de mandat. 10 ans, ce sera un montant consolidé entre le budget principal et les budgets annexes. Il est clair que ce devra être inférieur pour le budget principal où une norme de sept à huit ans paraît tout à fait raisonnable. On disait en dessous de sept ans lors du dernier mandat et on était très très loin en dessous.

Il y aura une exception, c'est pour les budgets annexes et notamment le budget annexe des transports qui compte tenu du fait qu'il va assumer le financement notamment des matériels roulants, rames de tramway, mais aussi autobus, et que la durée d'utilisation et de vie de ces matériels roulants est naturellement supérieure à ces sept, huit ans en moyenne, ce budget annexe pourra sans dommage être impacté si j'ose dire par une capacité de désendettement qui sera plus longue et plus proche de la durée d'utilisation des matériels qu'il aura à financer.

Et puis, il y a une recherche d'efficience du service public toujours réaffirmée. Il ne faut pas lâcher l'effort. Il ne faut pas lâcher la bride, si j'ose dire. Il faut toujours que nous recherchions l'efficience de nos services, les meilleurs coûts, parce que nous devons à tout prix éviter ce fameux effet ciseaux qui ferait que les dépenses augmenteraient structurellement plus vite que les recettes. Il nous faut pour autant assurer le haut niveau de service que nos concitoyens sont en droit d'attendre de leur Métropole. Et puis, il y aura forcément le levier de l'actualisation des recettes tarifaires, des services aux usagers et des grands contrats.

La stratégie financière, c'est évidemment une stratégie fiscale, donc la Métropole s'engage à ne pas modifier ses taux de fiscalité économiques et de taxe foncière sur le mandat. Ce sont les principales recettes fiscales. Elles ne bougeront pas durant ce mandat. C'est un engagement formel.

Deux choses seront cependant modifiées : pour le budget annexe des déchets, dont les dépenses évoluent plus vite que les recettes, et dont vous savez que nous avons baissé en 2015 le taux de Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères pour le porter à un niveau somme tout assez bas, il sera donc proposé en 2022 une augmentation modérée du taux de Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères de 6 % avec un effet moyen sur la feuille d'impôt du contribuable de 11 euros par an. Donc on a vraiment là une augmentation certes de 6 %, mais qui reste en valeur absolue extrêmement modeste.

De la même manière – et c'est la réponse aux inquiétudes de Matthieu Annereau – pour développer les actions, les investissements pour la préservation des milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation, nous allons recourir à l'instauration à compter de 2023 de la taxe GEMAPI, qui est déjà, j'allais dire, en place dans de nombreuses agglomérations, ce qui fera à partir de 2023 une augmentation en moyenne de 6 euros par ménage pour un produit annuel attendu de l'ordre de 4 millions d'euros. Et c'est ce qui nous permettra de développer un plan d'action au bénéfice de cet enjeu crucial pour le développement et l'avenir. Évidemment, le pacte financier ne pouvait pas intégrer toutes ces données.

Le pacte financier, on le redécrit ici. Je ne vais pas y insister. Vous savez l'ensemble des choses. Répétons simplement que oui, effectivement ça va faire un coût supplémentaire pour la Métropole en direction des 24 Communes, d'un total de 9 millions d'euros par an.

Voilà tout ça qui nous permet, nous le pensons, d'atteindre tous nos objectifs, tous nos objectifs ambitieux, à la fois pour l'équipement de notre métropole, pour le développement des dynamiques de notre territoire, pour la solidarité entre non seulement les Communes, mais également les habitants de notre territoire, et qui permettra de continuer à construire une métropole dynamique où il fait bon vivre et où les habitants ont les services qu'ils sont en droit d'attendre, je le répète.

Tout cela pour arriver à 2022, puisque 2022 sera la première année d'application de cette stratégie financière. Son contexte, c'est une reprise de la croissance économique attendue à plus de 3,7 %, une inflation qui s'accélère, ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'ensemble de nos budgets, et un chômage qui salutairement commence à refluer en France, et également une amélioration de notre bassin d'emploi.

En revanche, les comptes publics sont toujours extrêmement dégradés. C'est la conséquence du "quoi qu'il en coûte", avec une dette publique qui s'envole, corrélativement, et qui sera à près de 116 % du PIB en 2021.

Les taux d'intérêt bas, j'en ai parlé, pourraient légèrement remonter avec le rattrapage économique. Évidemment, nous ne pouvons pas le souhaiter.

Une relative bonne nouvelle qui nous vient de l'État, il faut le souligner, ce n'est pas si souvent, c'est une certaine stabilité. L'État ne nous a pas inventé de réforme nouvelle, de répartition nouvelle d'un panier fiscal, de contrat bizarroïde qu'on signe avec une certaine contrainte, donc il y a une stabilité de dotation aux collectivités qui est prévue en 2022. Il y a quelques indicateurs financiers qui seront pris en compte nouvellement dans le calcul des fonds de péréquation, ce qui pourrait nous impacter un peu négativement, mais ça restera, je pense, raisonnable, le soutien à l'investissement local qui est poursuivi, je le disais tout à l'heure, en 2022, et donc pas de nouveau dispositif de contrat.

Le budget 2022, ce sera quand même encore et toujours la crise sanitaire. En 2021, on a un impact de 4 millions supplémentaires sur nos dépenses, des impacts sur nos recettes, au total ça fait aux environs de 6 millions d'euros et donc un nouveau tassement de notre épargne par rapport à 2020.

Et donc, sur 2022 on risque encore des baisses de recettes de fiscalité économique puisque vous savez que la fiscalité économique, on a les effets à N + 2, soit des dynamiques, soit des baisses, et là on est plutôt encore sur les baisses et la réforme de la fiscalité locale qui viendra atténuer le dynamisme de nos recettes de fiscalité ménages.

Des dépenses supplémentaires liées aux nouvelles consignes de sécurité sanitaire, au changement de fréquentation des services publics, à la poursuite de certaines aides ciblées, c'est encore à prévoir pour 2022 et pour plusieurs années.

Donc la situation financière 2020, je n'y insiste pas, nous en avons déjà beaucoup parlé lors de l'adoption du compte administratif. Notons juste cette capacité de désendettement qui était à 3,9 années fin 2020 malgré un réendettement de 84,5 millions d'euros, ce qui montre bien que nous avons et nous avons toujours une marge de manœuvre en la matière.

Et donc, à la fin 2021, ce que nous projetons c'est des dépenses de fonctionnement en croissance globalement de 50 millions d'euros. Nous devrions avoir des recettes toujours dynamiques de l'ordre d'1 milliard d'euros tous budgets confondus, soit 30 millions d'augmentation, ça les fait revenir à leur niveau de 2019, un tassement de l'épargne brute, un niveau d'investissement à 400 millions réalisé en 2021 et une capacité de désendettement qui restera à la fin 2021 de 4,5 années avec un réendettement de 46 millions d'euros.

Donc, le budget 2022 ce sera l'impulsion du nouveau mandat avec 500 millions d'investissement tous budgets confondus, avec des projections de recettes que vous voyez ici, avec évidemment toujours cette part tout à fait importante de la fiscalité des entreprises et de la fiscalité ménages. Vous pouvez voir que l'ensemble de cette majorité de nos recettes n'augmentera pas durant tout ce mandat et évidemment pas non plus en 2022.

Très rapidement, vous dire que notre fiscalité des entreprises, notre fiscalité économique sera quand même en baisse de 4,4 % en performance. C'est l'effet décalé COVID dont je vous parlais à l'instant. La fiscalité ménages : évidemment, nous avons maintenant une perception de recettes de TVA estimée à 101 millions d'euros avec un produit fiscal qui pourrait être en progression du fait de la revalorisation des valeurs locatives. Les dotations de l'État, globalement stables. Le versement mobilité toujours impacté par la crise sanitaire qui devrait s'élever à 176 millions d'euros. Nous verrons si nous pouvons continuer à affecter une part du versement mobilité aux politiques de déplacements doux dans le bouclage du budget 2022, ça n'est pas sûr. Nous pourrions être amenés à consacrer l'ensemble des versements mobilité à l'équilibre du budget annexe des transports. Et puis les autres recettes pour 320 millions environ.

La maîtrise des dépenses toujours nécessaire, je n'insiste pas sur cette répartition, on l'examinera de manière plus détaillée au moment de l'adoption du budget.

La masse salariale qui pourrait s'accroître d'environ 2 %, les dépenses de gestion de 1,5, les dotations aux Communes qui atteindront plus de 112 millions d'euros et les frais financiers estimés à près de 14 millions d'euros.

Je vous parlais des dépenses de personnel : la loi nous fait obligation de vous donner plus de détails en la matière. La revalorisation des grilles de catégorie C et l'augmentation du SMIC pèseront pour 0,4 point, l'effet GVT 0,7, un réajustement du régime indemnitaire qui est en cours de définition, et puis l'effet année pleine en 2022 des créations de postes actées en 2021, par exemple la police métropolitaine des transports en commun, l'évolution modérée des effectifs, toujours pour répondre aux besoins de la population et de nos priorités politiques.

Là encore, petite information statistique qu'il nous est demandé de vous fournir au moment du DOB : l'effectif au 1^{er} janvier 2021, c'est 3 966 agents. Et vous avez la répartition femmes/hommes et les différentes filières. 64 % de nos agents sont de la filière technique, c'est logique, du fait des compétences de la Métropole.

L'effort d'investissement, je l'ai dit, 500 millions tous budgets confondus, 300 millions pour le budget principal et 200 millions pour les budgets annexes dont 100 millions pour les transports. On commencera à payer les nouvelles rames Alstom qui arriveront ensuite. Donc, voilà ce qu'on peut en dire. Ça répondra aux grandes priorités du mandat, naturellement.

L'endettement, réendettement maîtrisé, réendettement programmé, nous devrions nous réendetter en 2022 d'environ 120 millions d'euros en respectant évidemment la capacité de désendettement inférieure à 10 ans en fin de mandat. Ça veut dire qu'il va falloir grimper j'allais dire progressivement puisqu'arithmétiquement, si vous consommez de l'épargne et que vous renchérissez votre endettement, vous avez une capacité de désendettement qui s'allonge très très vite. Donc fin 2022 on devrait être à 5,6 années tous budgets confondus, ce qui est tout à fait convenable, et donc on a une trajectoire qui devrait nous mener sur les 10 ans dont je parlais tout à l'heure.

La structure de la dette, elle est à 36 % à taux variable 64 % sécurisée à taux fixe avec une dette 100 % sans risque et un taux moyen qui restera au moins jusqu'en 2024 inférieur à 1,10 %, c'est aussi le fruit de la qualité de notre gestion de la dette.

Et je voudrais saluer, à cet égard comme pour tous les autres motifs, notre direction des finances qui a fait un travail tout à fait considérable de simulations refaites, rerefaites, des perspectives tordues dans tous les sens pour arriver à l'équation qui est aujourd'hui, donc un grand merci à Pascal Lamanda et une mention particulière à Madame Anne Lesenne qui a assuré l'intérim de la direction des finances puisque notre ami Bertrand Asseray a poursuivi sa carrière du côté de la métropole lilloise. Voilà.

Merci à toutes et tous, à toutes leurs équipes parce qu'elles ont fait un travail absolument considérable dans la période. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey a demandé la parole. »

M. Vey : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, en parcourant ce gros document du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022, en écoutant attentivement comme d'habitude le vice-président Pascal Bolo et tout en soulignant avec plaisir la présentation qui en a été faite en Conférence des maires, on peut penser que la mandature débute en 2022.

La très large communication que vous avez faite dans les médias en amont du Conseil métropolitain avec un programme d'investissement de 3,25 milliards d'euros d'ici 2026, peut laisser croire que les vannes sont ouvertes. En vous appuyant sur la bonne gestion du budget passé, vous oubliez d'ailleurs au passage, et ce pour être factuel, les aides de l'État annoncées par Monsieur le

Premier Ministre lors de sa venue à Nantes et en soulignant l'absence d'augmentation de la fiscalité des ménages, ce qui peut paraître très positif.

Cependant, prétendre que la fiscalité des ménages et des entreprises ne sera pas impactée est une erreur. Vous l'avez dit, Pascal, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va quand même évoluer de +6 %, alors qu'on avait été contraints par le passé par la Chambre régionale des comptes, il y a plusieurs années, de la diminuer fortement, car nous étions à l'époque "hors-la-loi".

Une nouvelle taxe dite "GEMAPI" pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, sera d'actualité au 1^{er} janvier 2023, ce qui représentera d'après vos calculs à peu près 6 euros par ménage.

Pour exécuter cet important programme d'investissement, vous avez choisi en effet de ponctionner 100 millions d'euros sur l'épargne pour la ramener à peu près à 50 millions d'euros d'ici la fin du mandat, et d'utiliser évidemment le levier de la dette pour passer d'un endettement de sept à dix ans. Tout cela paraît indolore dans ce mandat, mais qu'en sera-t-il dans le mandat prochain ? J'ai entendu les propos rassurants de Pascal Bolo. Certes, nous savons tous que le dynamisme de la Métropole va apporter de la fiscalité supplémentaire, mais nous savons aussi que les besoins vont croissant et que les problèmes d'équipements (écoles, gymnases, restaurants scolaires, etc.), sont présents dans plusieurs Communes qui n'ont pas les moyens, et ça a été souligné tout à l'heure, d'investir et que là, la Métropole devra très certainement les aider afin qu'on puisse avoir une Métropole justement solidaire sur ces aspects-là.

Je ne parlerai pas, comme nous l'avons fait tout à l'heure, mais nous y reviendrons sur une autre délibération, de la piscine olympique métropolitaine.

Pour conclure, nous souhaitons bon courage aux entreprises qui seront sollicitées pour la réalisation de tous ces investissements, ainsi qu'aux services pour leur capacité à faire, car permettez-nous de douter de cette exécution d'ici 2026 dans les enveloppes financières qui sont annoncées. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Oui, merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, eh bien, à travers les éléments présentés par Pascal Bolo, notre collectivité confirme sa part de responsabilité de préparer notre territoire aux transformations et aux mutations de la décennie qui s'ouvre. Tenir le cap, tenir le cap de la transition écologique et solidaire malgré les incertitudes, c'est maintenir nos engagements avec un haut niveau d'investissement.

Alors, oui, nous assumons d'avoir recours à l'emprunt, mais aussi à de nouvelles taxes et à augmenter de manière modérée les taxes existantes. Pourquoi ? Parce que c'est la volonté de prévenir nos territoires sur les risques d'inondation, un sujet important qui concerne toutes les Communes de notre métropole, et puis le prélèvement et le traitement des ordures ménagères se situe également à la croisée des enjeux globaux de pollution, de préservation des ressources, mais aussi de quotidienneté pour tous les habitants de notre métropole.

Alors, une augmentation de 6 % du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est prévue effectivement à compter de 2022. Cette hausse représente un produit supplémentaire de l'ordre de 4 millions par an. Et c'est nécessaire pour équilibrer le budget déchets. Le traitement des déchets, oui, coûte de plus en plus cher. Les dépenses de traitement vont mécaniquement augmenter, notamment sous l'effet conjugué bien sûr de l'inflation, mais surtout de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, la TGAP. La trajectoire de la TGAP d'ici à 2026 est en très forte progression pour l'incinération et l'enfouissement. Et c'est donc aussi pour ça qu'il faut continuer à investir massivement. Et au total c'est 136 millions d'euros qui vont être dédiés aux déchets, c'est inédit.

Cette somme va avoir un impact considérable pour pousser le cap d'une Métropole sobre en ressources, moteur de l'économie circulaire et exemplaire, via des services de proximité renouvelés, la mise en place de nouveaux services comme le tri à la source des biodéchets, ou encore d'impulser des actions pour faire de notre métropole un territoire qui tend vers le zéro déchet et qui prend en main aussi la question des plastiques dans nos vies.

Les orientations de ce DOB sont claires. Elles nous permettent notamment de passer à l'offensive, agir plutôt que subir sur les mobilités, notamment, sur la mise à l'abri des plus fragiles, et d'anticiper aussi sur des questions de foncier dont la stratégie doit s'aligner avec nos priorités en matière de résilience et de transformation sur notre territoire.

Alors, pour mener ces politiques publiques, nous devons être vigilants quant à notre capacité à faire. L'évolution de 2 % de la masse salariale est une bonne nouvelle, même si on doit continuer à être attentifs quant à la charge de travail et au bien-être des salariés qui œuvrent au quotidien pour le bon fonctionnement de nos services.

Enfin, j'aimerais finir cette intervention en soulignant la nécessité de mettre en place rapidement le budget vert. Nantes Métropole fait partie des six collectivités en France qui ont été certifiées Cit'ergie Gold. Ce statut, il n'est pas acquis. Il est remis en question tous les trois ans, donc nous devons d'avoir un niveau d'exigence élevé sur l'impact carbone de nos budgets. Et ce budget vert n'est pas seulement un simple outil d'évaluation. Il s'agit surtout d'un outil d'aide à la décision, d'une boussole qui nous permettra de tendre vers la neutralité carbone. Ainsi pour y parvenir, il faut passer au crible tous nos investissements afin de vérifier s'ils sont bien en phase avec les enjeux de notre projet sociétal.

Et bien sûr, je ne peux pas éviter de prendre deux exemples qui sont de notre point de vue incohérents avec la trajectoire que nous traçons et nous dessinons collectivement par ailleurs.

Le premier, c'est celui du quartier Bas Chantenay, historiquement ouvrier, qui va être entièrement réaménagé et principalement à des fins touristiques. Et la facture est salée : 45,4 millions d'euros d'argent public pour l'Arbre aux hérons, jusqu'à 45 millions d'euros de la Métropole pour faire de Cap 44 une Cité de l'imaginaire, et plusieurs dizaines de millions d'euros pour créer parkings, aménagement des espaces publics et la voirie autour. Alors, nous le savons : ces projets ont un coût écologique certain.

Et puis le deuxième point que je voulais aborder, c'est celui des mobilités. Là aussi, moi je note une incohérence quand on voit les choix qui sont faits en matière de transports en commun ou de pratique du vélo, et puis les projets d'infrastructure qui continuent d'avancer, que ce soit sur la porte de Gesvres ou le doublement du pont de Bellevue. Alors outre leur impact écologique, toutes les études le démontrent : plus on construit de routes, plus il y a de voitures. Il s'agit là d'un enjeu de santé publique, de réduction de gaz à effet de serre et de qualité de vie.

Enfin, pour conclure, nous les élus du Groupe écologiste et citoyen sommes favorables à ce DOB qui présente de véritables qualités et avancées en matière de transition écologique et sociale, même si certains projets persistent et continuent de nous interroger. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous et toutes. Je pense que nous allons nous retrouver assez largement avec l'intervention de Mahel Coppey. En effet, les orientations que vient de nous présenter Monsieur le Vice-Président préfigurent d'un budget 2022 conforme à notre trajectoire, à notre stratégie financière, mais surtout à nos ambitions, tout en respectant malgré tout les équilibres, et ceci dans un contexte de contraintes et encore d'incertitudes renforcées, notamment par la situation sanitaire.

Mais concrètement, ça se traduit comment ? Et c'est ça le plus important. C'est par un soutien accru au service public. On a besoin, dans ce contexte particulier, de l'accompagnement des services publics, de la présence des services publics, même si nous pensons qu'il faut encore améliorer le service de proximité et les moyens d'action des pôles.

Par des mesures aussi qui prennent en compte les solidarités sociales et territoriales, ça a été largement illustré, notamment dans le pacte financier, par un soutien aussi aux acteurs de notre territoire, et puis par l'élaboration, la poursuite de projets ambitieux pour transformer notre métropole vers une métropole verte, en réalisant la transition écologique. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété, mais aussi aux nécessaires transitions sociales et démocratiques.

Nous savons que ces choix pèsent sur nos équilibres budgétaires, mais le coût de l'adaptation aujourd'hui est largement inférieur à celui de la réparation demain.

On n'a pas forcément intégré toujours dans nos modes de préparation budgétaire ou même dans nos modes de préparation de projets, cette notion de retour sur investissement qui pourtant est très importante et qu'il faudrait de plus en plus prendre en compte.

Aussi, et un peu dans la même veine que ce que vient de présenter Mahel Coppey, même complètement dans la même veine, au-delà des orientations que nous partageons, nous souhaitons mettre l'accent sur l'impérative nécessité que ces orientations préfigurent le verdissement de notre budget.

L'intérêt d'un budget vert, au-delà de l'identification des mesures qui accompagnent le développement durable, est aussi d'identifier les actions ou les orientations qui sont défavorables à ce développement durable ou qui sont neutres.

Il s'agit, dans ce cadre, de vérifier les conséquences de chaque dépense sur les objectifs de développement durable et de procéder aux arbitrages budgétaires en prenant en compte ces éléments. Donc, oui, c'est une aide à la décision, mais ceci dans tous les domaines : des choix d'aménagement à ceux de la commande publique en passant par la construction, l'entretien de notre patrimoine, et pourquoi pas aussi les choix qui sont faits pour l'autonomie énergétique demain. On aura sans doute l'occasion d'en reparler. En effet, la budgétisation verte impose aussi une réflexion, mais sur les dépenses de fonctionnement et pas seulement sur les investissements.

Cette exemplarité de l'action publique pourra servir également dans les négociations avec les acteurs du territoire, qui eux aussi doivent contribuer à ces évolutions de nos sociétés. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel a demandé la parole. »

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. "Quand on fait ce qu'on dit, quand on fait ce qu'on a dit ce qu'on ferait, c'est toujours mieux.", nous a dit Pascal Bolo en début de sa présentation. C'est sans doute une phrase qu'il va falloir retenir longtemps.

Et je vais commencer par faire un petit retour en arrière puisqu'en 2014, vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts des Nantais. Un an plus tard, vous décidiez d'augmenter de près de 900 % le taux de la taxe foncière de l'ensemble des habitants des 24 communes de la métropole, dont les Nantais.

Il y a un peu plus d'un an maintenant, en 2020, pendant la campagne municipale et métropolitaine, vous avez promis de ne pas augmenter les impôts des métropolitains. Nouveau revirement, nouveau mensonge puisque les Nantais verront leur taxe foncière augmenter et les habitants des 24 communes de la métropole, dont les Nantais font partie, verront sur leur feuille d'impôt une hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la création d'une nouvelle taxe dite "taxe GEMAPI".

J'ai bien entendu Madame Coppey assumer ces hausses d'impôts et la création de cette nouvelle taxe. Alors, je suis toujours un peu interrogatif. Je ne sais jamais si Madame Coppey s'exprime en tant que membre de la majorité ou en tant que membre de l'opposition, puisque les positionnements et la solidarité du Groupe écologiste est à géométrie variable.

Et malheureusement, je vous entends déjà dans quelques semaines regretter la baisse de participation de nos concitoyens aux élections présidentielles et législatives. Et vous devrez assumer à ce moment-là votre part de responsabilité à plusieurs titres, parce qu'à force de ne pas tenir vos promesses, nous récoltons collectivement pour notre démocratie ce que vous semez.

J'entends aussi Monsieur Bolo nous expliquer que si la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères augmente, elle a baissé sous le mandat précédent. Alors c'est vrai, mais Alain Vey a rappelé pourquoi. En fait, pour faire simple, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, c'est une taxe qui ne peut pas rapporter plus que le coût du service qu'elle finance. Or, pendant sept ans, la TEOM a rapporté entre 5 et 7 millions d'euros de plus que le coût du service. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre régionale des comptes qui l'a dit. C'est-à-dire entre 35 et 49 millions d'euros d'impôt perçus indûment, et donc vous avez été contraints de baisser la TEOM sans pour autant rendre aux habitants de la Métropole les dizaines de millions d'euros que je viens de citer et qui ont été trop perçus pendant sept ans.

Madame Coppey, il y a quelques instants, nous a expliqué que la hausse de la TEOM allait rapporter 4 millions d'euros par an. C'est-à-dire sur le mandat à compter de 2022, cinq fois quatre, 20 : 20 millions d'euros. Et donc avec la cagnotte qui a été accumulée sous le mandat précédent des 35 à 49 millions d'euros, vous pourriez augmenter les politiques de déchet sans avoir à recourir à l'impôt.

Il y a quelques jours, Monsieur Bolo et Madame Coppey ont présenté à la presse – je rejoins Alain Vey, c'est une mauvaise habitude que de communiquer avant les Conseils – l'abandon du système Tri'sac en nous expliquant que les résultats n'étaient pas au rendez-vous et que le système coûtait cher. Il n'est jamais trop tard pour s'en rendre compte. Ça fait 10 ans que nous le disions, mais bon, les deux vice-présidents nous ont expliqué que le futur système de tri coûtera moins cher que Tri'sac et qu'il serait plus efficace. Bonne nouvelle. Conclusion : nos concitoyens seront appelés à faire encore plus d'efforts qu'ils ne le font aujourd'hui, la collectivité essaiera de mieux recycler, ce qui ne sera pas difficile, et donc la TEOM va augmenter. L'écologie punitive une fois de plus.

Vous décidez également d'instaurer une nouvelle taxe, la GEMAPI, qui est je le rappelle une taxe facultative. Il y a un an, lors du Conseil du 12 décembre 2020, Madame la Présidente, vous expliquiez à propos du projet de création de la taxe spéciale d'équipement visant à financer l'Agence foncière de Loire-Atlantique, je vous cite Madame la Présidente : "Voter cette taxe aujourd'hui serait une faute politique à l'égard des habitants. Nous sommes dans une crise économique et sociale sans précédent. Notre responsabilité est de ne pas prendre une mesure qui va impacter les ménages et les entreprises." Pourtant, aujourd'hui vous décidez en créant une taxe et en en augmentant une autre, un, de renier vos promesses d'engagement, deux, d'impacter les ménages et les entreprises. Je reprends donc vos mots, Madame la Présidente : "C'est une faute politique à l'égard de nos habitants." Voilà pour les recettes.

Sur les dépenses, sur les dépenses vous envisagez un niveau de dépenses inégalé. Pascal Bolo l'a rappelé : 3,2 milliards d'euros sur le mandat contre 1,9 milliard sur le mandat précédent. Je reconnais bien là, Monsieur Bolo, le macroniste qui est en vous : dépenser quoi qu'il en coûte.

Alors il y a sans doute, vous l'avez dit Monsieur Bolo, une question de cycle, notamment en matière de transport et de renouvellement des matériels, mais avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain nous considérons aussi qu'il y a un retard réel, un manque d'anticipation sur de nombreux autres sujets, sur la mise à niveau de notre réseau d'assainissement (je me souviens des interventions de notre regretté Marc Reneaume sur le sujet), sur les investissements nantais des dernières décennies sur notre réseau de transports publics, ou sur des mauvais choix sur la gestion des déchets.

Au final, la facture, elle sera salée pour les contribuables – je l'ai dit, je n'y reviens pas –, pour les générations futures pour puisque vous allez augmenter fortement le recours à l'emprunt, pour les usagers de nos services publics en augmentant en fin de Conseil demain tous les tarifs, et puis pour la Métropole en dégradant très fortement la capacité de désendettement qui passera de quatre à dix ans, seuil que vous avez toujours vous-même identifié comme dangereux. Mais vous n'êtes pas sans doute pas à une contradiction près et je sais, nous savons que vos successeurs hériteront d'une situation fortement dégradée.

Alors, avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, nous notons par ailleurs que vous ne proposez aucun plan d'économies. Votre seul horizon, c'est dépenser plus. En réalité, ce que vous proposez pour ce mandat, c'est d'ouvrir le carnet de chèques et de faire payer nos concitoyens.

Aussi, parce qu'aucune économie n'est proposée, parce que nous sommes en désaccord avec de nombreuses options d'aménagement et de développement de notre métropole, parce que nous nous opposons à la hausse de la fiscalité locale, nous voterons contre la création de la taxe GEMAPI dans la délibération suivante et contre les hausses tarifaires qui seront soumises au vote en fin de Conseil demain. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix a demandé la parole. »

M. Salecroix : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, peut-être avant d'entamer, quelques éléments de réaction après le propos de Monsieur Bainvel. Je crois qu'on ne peut pas dire tout et son contraire. C'est-à-dire qu'un certain nombre de vos collègues de la minorité appellent de leurs vœux, et c'est bien légitime, des dépenses supplémentaires sur un certain nombre de politiques publiques que l'on vient d'évoquer, à la fois à l'occasion de notre DOB, mais aussi à l'occasion du pacte financier, par exemple sur les sujets d'inondation et de milieux aquatiques.

Donc, vous nous demandez de dépenser de manière volontariste et d'accélérer l'effort, par contre vous n'acceptez pas qu'on lève les recettes afférentes qui nous permettent justement d'avoir les moyens de notre politique, et là il y a une contradiction qui se fait jour. Et d'ailleurs, sur la taxe GEMAPI, la réalité c'est qu'il s'agit de compétences nouvelles qui ont été transférées par l'État aux collectivités sans les moyens financiers suffisants pour les assumer, et donc, l'État nous laisse lever des taxes, en l'occurrence cette taxe GEMAPI pouvant aller jusqu'à 40 euros par ménage pour assumer justement cette compétence essentielle des milieux aquatiques.

Donc, oui, à la Métropole nous disons qu'il nous faut assumer nos compétences et ces politiques publiques et, notamment dans le domaine GEMAPI, il nous faut avoir les moyens de nos ambitions et ce que nous demandent les maires de toutes tendances confondues, et donc vous ne pouvez pas tenir de tels propos contradictoires. À mon sens, cela manque de cohérence.

Et donc oui, avec ce Rapport d'orientations budgétaires offensif présenté par Pascal Bolo, nous nous projetons justement résolument vers l'avenir. Permettez-moi tout d'abord de souligner à nouveau l'effort considérable consenti en termes d'investissement, passant de 2 milliards à 3,2 au titre de notre Programmation Pluriannuelle de l'Investissement. Cet effort, il est conforme à nos engagements auprès des habitants de Nantes Métropole afin de maintenir et de développer la qualité du service public, notamment face à la hausse démographique du territoire.

Au-delà des chiffres bruts, ce sont des projets concrets qui impacteront la vie des habitants de la métropole, et nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir au cours du Conseil et tout au long de la mandature.

Une Métropole qui investit pour des projets structurants, c'est un marqueur politique, que ce soit en matière de mobilité, de développement économique, de transition écologique, ou encore d'eau et d'assainissement. À l'heure où certains prophétisent la fin des grands clivages politiques et l'avènement de la gouvernance des experts, la stratégie budgétaire de notre Métropole vient réaffirmer notre engagement en faveur des jeunes, des salariés et des familles populaires dans toutes les politiques publiques que nous portons.

En effet, plutôt que de faire reposer le coût de l'investissement sur une population éprouvée par la récente période, nous assumons de ne pas faire évoluer la fiscalité des ménages et des entreprises, de contenir l'évolution des taxes, et ce malgré les contraintes qui pèsent sur notre budget métropolitain. Nous faisons ainsi fructifier la bonne gestion, cela a été rappelé, de notre Métropole au cours des dernières années, en allant chercher l'argent là où il se trouve.

Lorsque les taux sont bas comme nous l'avons vu, il est en effet de bon sens d'avoir recours à l'endettement maîtrisé et rationnel. Car c'est bien dans un contexte dégradé, mes chers collègues, que nous étudions nos orientations budgétaires futures.

Nous entamons ce mandat dans une tempête sociale que la politique du Gouvernement n'a fait qu'amplifier au cours des quatre dernières années, entre privatisations d'entreprises publiques, attaques contre les droits des chômeurs, précarisation de la jeunesse, fonctionnaire *bashing* ou encore mise en coupe réglée du Code du travail. Voilà la période dans laquelle nous devons évoluer et c'est ça, une décision de mobiliser les deniers publics pour des politiques publiques utiles, contribuant à la relance économique du territoire, maintenant, sans attendre, n'en déplaise à la droite.

En parallèle de ce niveau d'investissement historique, nous aussi nous souhaitons rester vigilants sur le volet fonctionnement de nos dépenses. En effet, un déséquilibre trop prononcé entre la hausse des investissements et des dépenses de fonctionnement conduirait à terme à la dégradation de la qualité du service rendu aux usagers ainsi qu'à une dégradation des conditions de travail de nos propres habitants. Aussi, nous appelons dès aujourd'hui à ce que tout au long du mandat les dépenses de fonctionnement suivent nos ambitions en matière d'investissement. L'État, dans le domaine, serait d'ailleurs mieux inspiré de dégeler enfin le point d'indice des fonctionnaires plutôt que d'imposer à nos agents de travailler plus, sans contrepartie aucune.

Les Élus communistes, vous le comprenez bien, se félicitent donc de ces orientations budgétaires à la hauteur des besoins du territoire, et maintiendront leur vigilance sur la réalisation des engagements pris. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci Madame la Présidente. Je veux d'abord remercier, au nom du Groupe, cette présentation ainsi que la mobilisation des services dans la préparation de cette importante stratégie budgétaire, et merci Monsieur Bolo d'avoir souligné que l'État accorde une dotation stable. C'est bien de le dire, et de le dire d'ailleurs à une partie de votre majorité.

Alors il y a un an, la Cour régionale des comptes révélait que Nantes Métropole est l'un des rares EPCI à avoir été dans la capacité de respecter le contrat avec l'État relatif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Aussi bien sur le Plan Pluriannuel d'Investissement que sur l'insuffisance de la maîtrise des charges, même en présence de ressources dynamiques, évolution des charges supérieure à celle des produits.

Cet effet ciseaux a son origine dans l'incapacité de la collectivité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et dans le volume excessif des projets d'investissement. Nous avons déjà alors soulevé une façon pour vous de préparer les esprits à une augmentation de la pression fiscale. Nous y sommes.

Dans un contexte tendu lié aux effets de la crise sanitaire, les ratios financiers ont poursuivi leur dégradation. Ainsi, le taux d'autofinancement des investissements n'a cessé de se dégrader entre 2018 et 2021, marquant ainsi une dégradation plus rapide que celle envisagée par la Cour régionale des comptes dans sa prospective. Cette situation devrait conduire alors la Métropole à beaucoup plus de prudence. Or c'est l'option inverse qui est retenue. Le choix est fait d'un recours plus important à l'emprunt et d'une augmentation de l'endettement pour soutenir la programmation des investissements, certes ambitieux, dont nous partageons évidemment la portée liée aux mobilités, le pacte financier de solidarité et la transition écologique.

Permettez-nous toutefois une interrogation quant à l'explosion des investissements en transport, que nous peinons d'ailleurs à ne pas lier à la gratuité mise en place dans les transports publics le week-end. Et d'ailleurs, j'ai cru comprendre que tout ceci était au détriment des investissements sur les déplacements doux.

Ainsi, il est désormais envisagé de dégrader la capacité de désendettement de la Métropole en dépassant la durée de huit ans, ce qui est déjà généralement considéré comme un seuil d'alerte, pour atteindre 10 ans. Par ailleurs, la Métropole recourt à l'expédient qui consiste à allonger la durée des emprunts pour alléger l'annuité de remboursement des emprunts, renvoyant la charge aux générations futures et donc aux mandats futurs.

Nous doutons aussi de la capacité de la Métropole à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, étant l'objet de régulières observations de la Cour régionale des comptes en la matière. Et d'ailleurs, ne tentez pas de nous avancer le prétexte de la suppression progressive de la taxe d'habitation par l'État comme je l'ai entendu : "Cette suppression permet d'ailleurs aux habitants de notre métropole de bénéficier d'une augmentation de leur pouvoir d'achat." Vous savez comme moi que la perte est compensée auprès de vous par l'État.

Enfin, vous indiquez que la Métropole s'engage à ne pas modifier ses taux de fiscalité économique et de taxe foncière sur le mandat. Pour tenter d'enrayer la dégradation de la situation financière, vous avez finalement recours à des augmentations de la fiscalité périphérique, Taxe d'Ordures Ménagères et instauration de la taxe GEMAPI.

Alors, certes, vous rappelez avoir fortement baissé la Taxe d'Ordures Ménagères en début de mandat, mais cela a été déjà expliqué donc je n'y reviendrai pas. En réalité, il s'agissait de se remettre dans la légalité sur cette taxe, malgré une baisse en début de mandat. Quant à la GEMAPI c'est une compétence donnée par l'État que de très nombreuses collectivités ont déjà mise en place, pour rappel, depuis le vote de la loi MAPTAM sous le mandat de Monsieur François Hollande.

Je me permets de souligner par ailleurs que nous saluons et nous partageons cette ambition en matière de protection des milieux aquatiques. Ce sont des enjeux importants, notamment pour la prévention des inondations dans la métropole. Cependant, vous indiquez que la GEMAPI pourrait permettre un rendement annuel de 4 millions d'euros, mais vous ne précisez pas quels coûts Nantes Métropole devra supporter pour assumer cette compétence GEMAPI.

Bref, ce que nous dénonçons est votre incapacité à assumer que les ménages vont payer plus par ce nouvel impôt indirect. Continuer à évoquer des subtilités de la formule de calcul foncière ne parviendra pas à détourner du résultat total, car c'est le résultat que nous verrons et que les contribuables verront sur leur feuille d'imposition.

Nous avons donc à nous prononcer dans ce Conseil sur pléthore de hausses de tarifs dites "liées à l'inflation" ou "modérées" : eau, déchets, police, voirie, équipements funéraires, culturels, et je n'oublie évidemment pas la médaille à décerner au stationnement et amendes forfaitaires à Nantes, encore une façon de taxer.

Il n'en reste pas moins que ces hausses interviennent alors même que la qualité de vie et de services publics locaux, comme les services de traitement des déchets par exemple, ne cessent de se détériorer dans notre métropole. Il suffit d'un coup d'œil d'ailleurs à l'édition locale du *Point* de la semaine dernière, pour se figurer à quel point la gestion financière de cette Métropole est catastrophique et déconnectée des réalités vécues par les habitants.

Alors en plus, évidemment, dans votre équipe vous avez ce que j'appelle des "antitout", dans votre majorité, qui passent plus de temps à créer des collectifs pour stopper des grands projets ou stopper l'arrivée d'entreprises. Il ne faut pas oublier que ces entreprises et ces grands projets permettent aussi l'arrivée de nouvelles recettes. Finalement, cette décroissance va faire chuter notre Métropole – et encore, on a de la chance, vous n'avez pas encore interdit ni le foie gras ni les sapins de Noël.

Bref, vous jetez par-dessus bord tout principe de prudence et de rigueur dans la gestion, au prix inévitable, à terme, d'une nouvelle augmentation de la fiscalité sur les ménages nantais et de report des dettes sur les prochains mandats. C'est franchement risqué. Je suis d'ailleurs curieuse de voir le prochain rapport de la Cour régionale des comptes. Merci pour votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Juste une toute petite remarque. Je n'ai pas bien compris, Madame Oppelt, dans la fin de votre intervention, si on dépensait trop ou pas assez. Parce qu'à trois phrases d'intervalle, vous nous avez dit d'un coup qu'on dépensait trop et de l'autre côté qu'on était pour la décroissance. Au niveau du budget qu'on présente aujourd'hui, ça me paraît un petit peu audacieux comme formulation. »

M^{me} Oppelt : « La décroissance, c'est pour l'arrivée des recettes, le fait d'arrêter des projets et l'arrivée de futures entreprises, mais ça, ce n'est pas particulièrement vous, c'est une partie de votre majorité, souvent les mêmes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai deux dernières demandes de prise de parole, avant de redonner la parole au rapporteur : Bertrand Affilé puis Julie Laernoës. »

M. Affilé : « Oui, bonjour Madame la Présidente, bonjour à toutes et à tous. Je n'avais pas forcément prévu de prendre la parole, mais je dois dire que j'ai entendu un certain nombre de contre-vérités et notamment dans le secteur qui me préoccupe et dont je m'occupe à la Métropole, dont j'ai la délégation, c'est-à-dire dire celui des déplacements, et je pense que mon collègue Nicolas Martin ne m'en voudra pas d'évoquer également les déplacements doux.

Tout d'abord, j'ai entendu quand même : "Plus on construit de routes, plus il y a de voitures.", et je vais vous dire : c'est vrai. C'est vrai. Sauf que pour la porte de Gesvres, pas de bol, on ne construit pas de route, on élargit celle qui existe, donc ce n'est pas une route nouvelle à proprement parler.

Pour le pont de Bellevue, eh ben là, désolé encore, on fait un doublement notamment pour augmenter l'espace pour les vélos et pour la création d'une voie réservée pour les transports en commun, voire pour les covoitureurs.

Donc dans les deux cas, en fait, il n'y a pas d'augmentation, pas vraiment d'augmentation des routes pour les voitures, mais au contraire plutôt un essai d'optimisation de l'existant.

J'aimerais bien rappeler quand même que si on est tous d'accord sur le fait que le trafic de transit qui passe par la Métropole ne doit pas passer par le centre-ville, il faut bien néanmoins qu'il passe

quelque part et qu'il passe sur le périphérique parce qu'il a été créé pour ça, et de façon la plus fluide possible, pour éviter de pourrir la vie de tout le monde.

J'ai également entendu, alors là ça m'a un peu gêné, évoquer une perception induite d'un montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec une tonalité qui laissait croire qu'on l'aurait cagnotté, qu'on l'aurait mis quelque part, qu'on l'aurait caché et que, voilà, on l'aurait utilisé pour je ne sais quoi. En fait, très simplement c'est qu'il s'agissait de versements au budget principal et ces fonds ont été utilisés tout simplement pour financer nos politiques publiques autres que celle des déchets. Il n'y a vraiment pas de souci sur ce point, ça a été transparent et on a fait ce qu'il y avait à faire.

Pour la suite de l'intervention de Madame Oppelt : il n'y a pas vraiment de dégradation des investissements sur les déplacements doux puisqu'on a multiplié par plus que deux les investissements dans ce domaine, sur les investissements pour le vélo, et par ailleurs, il est abusif voire un peu malhonnête de mettre en corrélation les investissements financiers dans le secteur de la mobilité et la gratuité puisque ces investissements avaient été décidés bien avant ce mandat. Ils avaient déjà été lancés. Je pense que les collègues qui étaient là sur le mandat précédent s'en rappellent. Et la gratuité, elle, a été votée après.

Enfin, j'attire l'attention de Madame la Députée sur le fait que les élus locaux sont toujours un peu circonspects lorsque l'État promet de compenser à l'euro près, parce que c'est à l'euro statique et jamais à l'euro dynamique. Et donc effectivement, dans le meilleur des cas, ces compensations se mélangent d'ailleurs avec un certain nombre d'autres, ce qui fait qu'en général on a moins à la fin, mais surtout, on ne tient absolument pas compte de la dynamique et ça, c'est pénalisant pour le long terme. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoès, puis Julien Bainvel a redemandé la parole. »

M^{me} Laernoès : « Madame la Présidente, mes chers collègues, moi non plus je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais face aux propos qui ont été tenus notamment par Monsieur Bainvel et Madame Oppelt, je ne peux faire autrement que de réagir.

Tout d'abord sur la question de taxes, taxes, taxes : ce n'est pas vrai. Aujourd'hui nous votons dans ce Conseil métropolitain et nous actons par ce Débat d'Orientations Budgétaires le fait que nous n'augmenterons pas la fiscalité sur la métropole, et ce sur l'ensemble du mandat.

Cela dit, il y a un budget annexe qui est celui des déchets, qui a baissé quand les dépenses avaient baissé, et ça a été rappelé notamment par notre vice-présidente Mahel Coppey, et puis qui aujourd'hui se doit d'être augmenté notamment au vu des obligations réglementaires, mais également des montants à investir dans les infrastructures liées aux déchets. C'est normal, et la loi va dans le bon sens sur ce point-là. L'incinération et l'enfouissement des déchets vont coûter plus cher, il faut donc investir plus dans les infrastructures et surtout dans la prévention des déchets, et c'est la raison de l'augmentation de la TEOM.

Vous vous félicitez, Monsieur Bainvel, du fait qu'après évaluation précise qui a été menée sur le dispositif Tri'sac, celui-ci ait été aujourd'hui réévalué, et donc ma collègue Mahel Coppey a donné les nouvelles orientations et que vous saluez il me semble là aussi, et on arrive là aussi en fin de cycle d'investissement sur une orientation dans le traitement et le tri des déchets, que l'on va aujourd'hui renouveler. Nos ambitions sont nouvelles, elles sont importantes. Nous avons un défi majeur à relever et je pense que c'est là aussi la concrétisation de cette ambition-là qui se retrouve dans ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Enfin, sur la taxe GEMAPI, on ne peut pas dire tout et n'importe quoi. Oui, dans la loi nous avons fait le choix à la Métropole de conserver la compétence GEMAPI, puisque nous avons l'option aussi de la transférer à des structures porteuses de bassins versants, ce qui n'avait pas été notre volonté puisque nous sommes à la confluence de plusieurs cours d'eau. Et donc, il nous semblait pour la cohérence et la protection de notre métropole et de nos différents territoires, important de conserver cette compétence.

Nous avons fait le choix au précédent mandat de ne pas l'associer à une levée de la taxe. Nous voyons bien, au vu des enjeux et des travaux que nous avons à mener, que nous avons besoin de lever une taxe, une taxe qui sera extrêmement modérée, Monsieur Bolo l'a rappelé. Il s'agit de, en moyenne, 6 euros supplémentaires. On ne peut pas dire là qu'on assomme nos concitoyens de taxes, mais c'est simplement se doter des moyens pour lesquels nous avons pris des compétences et sur lesquels je pense que de nombreux maires – nous avons effectivement fait le tour des différentes Communes et des Commissions locales de Pôles – sur le risque d'inondation notamment, ont pu évoquer un certain nombre d'actions qu'il est important d'accentuer, de prévoir et d'anticiper.

Enfin, je voudrais juste conclure sur la question de la majorité ou de l'opposition. Nous sommes pleinement engagés – je viens de vous rappeler les nombreuses actions menées notamment par Mahel Coppey sur les déchets –, nous faisons pleinement partie de cette majorité et je pense que ce débat, vous pouvez le ramener à chaque Conseil, ça peut peut-être vous faire sourire, ça peut vous amuser ou vous pensez avoir marqué des points.

En réalité, je pense que c'est un débat assez futile. Nous avons devant nous un certain nombre de défis qui sont assez majeurs et nous avons fait le choix, un choix résolu, de former une majorité qui est, certes, composée de partenaires qui sont différents, mais avec une conviction profonde et une envie et une action réelle et concrète pour anticiper les mutations à venir et concrétiser le projet de la social-écologie sur notre territoire.

Il y a là-dedans un certain nombre de désaccords que nous avons actés lors de la campagne électorale, ils ne sont pas nouveaux. Et d'ailleurs Monsieur Bainvel, sur le projet de l'Arbre aux hérons, je me demande si votre minorité aura un vote uni contre ce projet, comme celui de la minorité à Nantes, si ce débat sera soumis, pourra être soumis à notre Conseil métropolitain.

Enfin, nous travaillons donc dans la confiance et dans le dialogue, dans cette majorité composite. C'est ça aussi qui fait sa richesse et qui fait la robustesse des réponses et des politiques publiques que nous élaborons conjointement. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel pour une deuxième intervention. »

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. Pour répondre à Madame Laernoës : Madame, soit vous vous trompez, soit vous mentez. La TEOM, c'est une taxe affectée, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas servir à pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires. Elle est là pour financer le service. Et donc sur le mandat précédent, sur le mandat précédent, cette taxe, et je le dis à Bertrand Affilé, elle a été indûment perçue par la collectivité. La Chambre régionale l'a signalé et ces 50 millions d'euros supplémentaires, ils n'auraient pas dû retourner dans le budget principal. Ils n'auraient pas dû être utilisés et cette cagnotte, elle pourrait être aujourd'hui utilisée pour réaliser des investissements qui sont certes importants, mais qui si vous n'aviez pas fait le choix de Tri'sac, si vous ne vous étiez pas entêtés dans Tri'sac en nous disant, je me souviens encore de déclarations d'un certain nombre de collègues, que c'était une exclusivité internationale que le monde entier nous enviait, eh bien on voit les résultats en termes de traitement des déchets : moins de 8 % de recyclage, et personne n'a repris cette formidable idée.

Un petit clin d'œil pour Bertrand Affilé : ce qui vaut pour les routes, je partage complètement ce qu'a dit notre Vice-Président, mais ce qui vaut pour les routes vaut aussi pour les trams et on peut constater que s'il n'y a pas de nouvelles routes créées sur la métropole, il n'y a pas non plus de nouvelles lignes de tram.

Et enfin, Madame Laernoës, vous pouvez nous expliquer autant que vous le voulez qu'il y a un dialogue formidable dans votre majorité ; quand vous êtes obligés de passer par des communiqués de presse pour obtenir des avancées sur un certain nombre de sujets, vous m'excuserez de penser que le dialogue n'est peut-être pas si bon que ça. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Ouais, Madame la Présidente...

Alors, Mahel, budget vert, oui, oui, oui. On y travaille. Je peux même vous dire que dans leurs nombreuses tâches en cette fin d'année 2021, sur toute l'année 2021, les services des finances ont même fait une maquette qui ressemblerait à un numéro 0 d'un journal. Vous voyez ? C'est un petit peu l'esprit. Et avec les méthodes qui sont préconisées et qui sont existantes, qui sont labellisées, il n'y a pas de souci là-dessus.

Et le résultat a laissé parfois un peu perplexe parce qu'on avait jusqu'à plus de 40 % des dépenses qui étaient dans la catégorie "non défini" quand il s'agissait d'évaluer l'impact carbone. Donc on en a conclu qu'il nous fallait encore un peu de temps pour apprendre à nous servir de ces nouveaux chiffres, pour apprendre à les interpréter, pour apprendre à les présenter. Et donc naturellement, en 2023 ce sera au point, pour le budget 2023 ce sera au point et il y aura ce fameux budget vert.

Sur le reste, en toute amitié et pour te taquiner, je dirais que sur le Bas Chantenay tu es encore plus déprimante que décroissante. Franchement, quand même, il faut être capable de rêver un petit peu et de s'élever un petit peu au-delà des contingences comptables, fussent-elles carbonées.

Donc, oui, moi je trouve que cette programmation financière et cette programmation d'investissement, elle est ambitieuse dans tous les domaines, y compris la joie de vivre, et c'est quand même une excellente chose.

Cher Julien Bainvel, je veux bien que nous refassions année après année le débat du budget 2015. Je ne suis pas sûr que ce soit très utile à la compréhension par nos concitoyens des enjeux qui nous attendent pour les six ans à venir. Donc, vous pourrez répéter, rabâcher autant que vous voudrez que, oui, la Chambre régionale des comptes nous avait vivement demandé d'ajuster les recettes du budget des déchets aux dépenses réelles et surtout d'arrêter de faire des virements du budget des déchets vers le budget principal, il n'empêche que tout cela était parfaitement transparent, que tout cela n'a rien à voir avec Tri'sac et que, si nous avons maintenu le taux de Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères tel qu'il était en 2015, tout en augmentant, vous avez répété avec plaisir ce 900 % qui ne veut rien dire, la taxe foncière, que n'aurions-nous pas entendu ?

Donc je ne vais pas vous dire que vous radotez, ce serait désagréable, mais je vous rappelle que vous répétez ça tous les ans et c'est sans effet depuis votre présence autour de cette table.

En fait, je crois qu'il faudrait que vous sachiez quand même une bonne fois pour toutes cesser ce comportement qui consiste à se réjouir de toutes les dépenses et à n'accepter aucune des recettes. Parce que si on n'augmente pas la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères, ça veut dire qu'on ne modernise pas les déchetteries, donc vous allez faire le tour de nos concitoyens qui constatent leur état qui n'est quand même pas très moderne et pas très brillant, sur le fait qu'il ne faut pas faire de déchetteries, et puis vous allez dire à nos concitoyens que tous nos équipements de traitement des ordures ménagères, y compris de l'incinération, il ne faut pas les moderniser, il faut les laisser dans leur jus.

Mahel vous a expliqué les affres de la TGAP. Très franchement, cette augmentation de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères, ce sera 11 euros en moyenne par ménage. Ça permet de suivre le mouvement d'augmentation de la qualité, de la quantité de tri parce que vous avez parlé de Tri'sac, mais moi, je voudrais aussi parler de ce que nous avons présenté avec Mahel, c'est-à-dire la récolte des déchets alimentaires, des biodéchets qui va diminuer de 20 % le total à trier de nos poubelles généralistes. Donc très franchement, il faut être un petit peu sérieux.

Madame Oppelt, c'est la COVID qui est la cause du versement mobilité au budget transport. Ce n'est pas la gratuité du week-end. Il ne faut pas raconter de bêtises. De la même manière, quand vous avez des taux d'intérêt qui sont à 0 % de taux variable et à 0,64 % en fixe, augmenter la durée des prêts, augmenter la durée des prêts sur 20 ans, ce n'est pas une charge qu'on laisse aux générations futures, c'est un cadeau qu'on leur fait, parce que la charge totale de l'emprunt sur la durée de 20 ans sera bien moins grande que la charge des emprunts de 10 ou 15 ans. Donc c'est plutôt une bonne affaire dans ce contexte.

S'agissant des compensations par l'État, je vous donne acte que s'agissant au moins de la taxe d'habitation, les compensations pour l'instant sont tout à fait correctes. Je dis "pour l'instant" parce que toutes catégories politiques confondues, quand Bercy [inaudible] les compensations, ç'a été fini. Ils nous font encore des coups pendables en la matière là-dessus. [inaudible] c'est sur des choses anciennes. C'est comme ça. Et puis je vous rappelle que la part de taxe d'habitation de la métropole est remplacée par une part de TVA et on nous avait dit – et on n'était plutôt pas en désaccord – que la TVA c'était de toute façon très dynamique et que par conséquent c'était cadeau. Et crac, la crise COVID est arrivée là-dessus avec une récession sans précédent et des baisses de recettes de TVA tout à fait considérables, à tel point qu'il a fallu que l'État crée un plancher pour que ça ne s'abîme pas trop.

Donc j'allais vous dire, Madame Oppelt : ne prenez pas modèle sur Julien Bainvel. Ne prenez pas modèle sur cette tendance qui veut qu'on se réjouisse de toutes les dépenses, mais que jamais on n'accepte de voter les recettes qui permettent de les financer. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, juste quelques mots pour finir à ce stade ce débat, avant de mettre aux voix. La première chose, on peut être d'accord ou en désaccord avec ce qui vient d'être présenté par le vice-président, mais en tout cas il y a pour notre Métropole une stratégie financière claire. Et je crois que la clarté, dans la période dans laquelle nous sommes, c'est un élément absolument indispensable pour les citoyennes et pour les citoyens. Parce que notre débat il n'est pas hors-sol, il n'est pas dans n'importe quel contexte quand même. Il est dans un contexte d'une crise sanitaire, économique et sociale qui demeure sans précédent.

Vous le savez, toutes celles et tous ceux qui rencontrent en ce moment des chefs d'entreprise, des artisans, des commerçants, disent que la relance sur notre territoire est plutôt là. Mais ils nous disent aussi : "Nous avons besoin que vous accompagniez cette relance." Et je le dis parce que je suis un peu étonnée, dans ce débat on n'a quasiment pas évoqué la question de l'emploi. Nos investissements, les investissements que notre Métropole va engager, et je peux vous le garantir, qui sont attendus par les acteurs de ce territoire, ils sont aussi là pour soutenir l'économie locale, ils sont aussi là pour soutenir l'emploi local.

Alors oui, notre programme d'investissement il passe de 2 milliards à 3,25 milliards. Ce n'est pas faire plus pour faire plus. C'est d'abord pour répondre aux défis d'avenir et notamment à deux enjeux qui pour nous sont primordiaux : les enjeux de climat et les enjeux d'égalité, considérant qu'à l'heure d'aujourd'hui, ces deux batailles sont les deux facettes d'une même démarche que nous devons mener de manière absolument résolue.

Ces investissements, ils sont là au service des habitants. Je le dis d'autant qu'un peu d'expérience maintenant m'a amenée à constater que parfois, celles et ceux qui en séance ont tendance à dire qu'on dépense trop, dans les couloirs ne sont pas les derniers à demander telle ou telle demande d'investissement pour leur propre commune. La nature humaine est ainsi faite.

Mais quand même, ces investissements sont d'abord au service des habitants, des besoins des habitants. On a parlé tout à l'heure de la piscine, des équipements sportifs, demain on parlera transport, on parlera hébergement d'urgence, on parlera projets urbains. Oui, nos investissements ils se font sur les 24 communes.

Ensuite, je redis ici qu'en termes de recettes nous n'augmenterons pas les taux de taxe foncière pour les entreprises pour les habitants, et je remercie celles et ceux qui ont eu l'honnêteté intellectuelle de le souligner au début de ce débat.

Enfin, je veux revenir d'un mot pour conclure sur la solidarité entre les Communes, là aussi pour rappeler un chiffre : on passera chaque année de 34 millions à 43 millions. C'est donc +30 % que nous faisons le choix stratégique d'engager. On ne peut pas passer sous silence un tel choix, un tel volontarisme. Et pour une raison majeure, et je m'en arrêterai là, c'est que notre responsabilité elle est double : répondre aux besoins des habitants. C'est pour ça que chacun d'entre nous s'engage à un moment donné en politique : être là pour servir. Mais notre responsabilité, pardon de vous le dire comme je le pense, ce n'est pas seulement la gestion pépère ou mémère, dites comme vous le voulez, d'une grande collectivité. C'est aussi la responsabilité de la transformation.

Nous, notre horizon c'est une transformation résolue et sereine à horizon 2030. Alors oui, cette transformation elle demande d'agir sur les déplacements, elle demande d'agir sur les projets urbains et paysagers, elle demande d'agir sur le cycle de l'eau, elle demande d'agir sur les différentes échelles du territoire, et avec Aziliz Gouez et des invités, nous aurons demain l'occasion de parler aussi de ce sujet. C'est ça, notre cap, ne le perdons pas de vue : répondre aux besoins du quotidien concrets, mais aussi assumer la préparation de l'avenir, je crois que c'est l'essence même du politique.

Chers collègues, je vais vous inviter désormais à voter. »

M. Vey : « Madame la Présidente ? »

M^{me} la Présidente : « Oui, Alain. »

M. Vey : « Je me permets de préciser, Madame la Présidente : on vote comme quoi on a pris acte du débat, on ne vote pas sur le contenu du débat, on est bien d'accord ? »

M^{me} la Présidente : « Tout à fait, comme pour tout Débat d'Orientations Budgétaires. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 95 voix pour,

1. constate, par un vote de l'assemblée, la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour 2022, avec pour appui le rapport joint à la présente,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Guitton présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction du cycle de l'eau

Délibération

Conseil métropolitain du 9 et 10 décembre 2021

04 – Grand Cycle de l'Eau – Compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Instauration d'une taxe GEMAPI

Exposé

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence obligatoire transférée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. Les 4 alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement la définit comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (restauration d'espaces de mobilité du lit du cours d'eau)
- l'aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau (entretien des berges)
- la défense contre les inondations (entretien, surveillance et réhabilitation des digues, barrages)
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (restauration de la continuité écologique, renaturations de cours d'eau...).

Afin de financer cette nouvelle compétence, le législateur a autorisé les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à instituer et percevoir une taxe dédiée (article 1530 bis du code général des impôts).

À travers cette compétence et sa politique publique de l'eau, Nantes Métropole a un rôle important à jouer dans l'atteinte des objectifs environnementaux réglementaires, nationaux et locaux, en particulier ceux définis par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) de 2000. La restauration des milieux aquatiques constitue également un levier majeur de reconquête de la biodiversité sur le territoire.

Les actions à mener sont à la hauteur des enjeux. Avec 1 000 km de cours d'eau et d'étiérs, et 9 200 ha de zones humides, Nantes Métropole est un territoire d'eau. Les objectifs environnementaux de la DCE, qui consistent en l'atteinte du bon état des eaux pour 2027, ne sont actuellement atteints pour aucune des 14 masses d'eau de la Métropole.

Des programmes d'actions pluriannuels importants de restauration des milieux aquatiques sont engagés sur la partie du territoire sur laquelle la compétence GEMAPI est exercée directement par la Métropole, comme sur les vallées du Cens, du Gesvres, et du Charbonneau.

Nantes Métropole contribue également aux syndicats de rivière, auxquels elle a transféré la compétence GEMAPI. Ceux-ci engagent aussi des programmes de travaux d'amélioration de la qualité des cours d'eau sur leurs bassins versants.

Nantes Métropole joue également un rôle important pour la gestion des inondations dans un contexte de changement climatique. À ce titre, la Métropole pilote un Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour la Loire aval, afin de réduire l'impact des inondations sur le territoire, notamment par : la connaissance des risques, la sensibilisation des habitants, l'adaptation des infrastructures (bâti, réseaux), et la gestion des ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations (comme la digue de la Divatte, dont le rôle est de protéger contre une crue majeure de Loire).

La taxe GEMAPI est un des leviers financiers potentiels, en complément des subventions octroyées par les partenaires publics (Agence de l'eau, Région, Département, État, Europe), pour financer les actions relevant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Les EPCI ont la possibilité d'instituer la taxe GEMAPI y compris lorsqu'ils ont transféré tout ou partie de la compétence à un ou plusieurs syndicats.

La délibération instituant cette taxe doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, c'est-à-dire avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante. Le conseil métropolitain devra ensuite approuver chaque année le produit de cette taxe dans les conditions prévues à l'article 1639 A du code général des impôts, c'est-à-dire adopter chaque année avant le 15 avril le montant applicable à cette même année. Il sera arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant et, d'autre part, devra être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI.

L'administration fiscale prendra ensuite en charge la répartition du produit voté sur les 4 taxes de la fiscalité directe locale. La taxe GEMAPI s'additionnera aux taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises.

Cette taxe permettra ainsi de couvrir un montant de charges annuelles prévisionnelles résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations estimé à ce stade à 4 M€ et se traduira par un coût moyen de l'ordre de 6 € sur la taxe foncière d'un contribuable.

Il est proposé au Conseil métropolitain d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans les conditions de l'article 1639 A bis, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. Guittou : « Bonjour à toutes et à tous. Nantes Métropole est un territoire d'eau. Au-delà de la Loire, de l'Erdre ou de la Sèvre nantaise qui sont des éléments structurants, notre territoire compte 1 000 kilomètres de cours d'eau et d'étiers, et plus de 9 000 hectares de zones humides. L'eau est une richesse, mais c'est aussi une responsabilité. Aucune de nos 14 masses d'eau, aucune n'est en bon état écologique selon les critères de la directive-cadre européenne sur l'eau. Cette directive fixe l'objectif d'atteindre le bon état pour l'ensemble des masses d'eau et vous voyez donc à quel point nous en sommes loin.

Ce bon état de nos masses d'eau est un enjeu majeur pour nous, au-delà de cet objectif européen. C'est un enjeu majeur d'abord parce que nous puisons l'essentiel de notre eau potable dans la Loire, le reste provenant d'une nappe située à Nort-sur-Erdre, et que nous la puisons également dans l'Erdre en cas de difficulté.

C'est un enjeu majeur aussi parce que des cours d'eau naturels en bon état écologique, ce sont des cours d'eau qui nous rendent des services notamment pour atténuer les sécheresses et prévenir les inondations, alors que des cours d'eau artificialisés, dégradés, nous posent des problèmes, souvent très coûteux. Car, oui, l'eau provoque aussi parfois des problèmes, en particulier des inondations. Des inondations par élévation du niveau de la Loire, par débordement de nos cours d'eau, notamment en aval de secteurs urbanisés et imperméabilisés, ou par ruissellement des eaux pluviales lors d'épisodes de fortes précipitations – et nous en avons connu plusieurs ces dernières années.

Ces difficultés touchent de nombreux habitants, parfois régulièrement, parfois de façon exceptionnelle, et plusieurs maires de la Métropole nous ont interpellés à ce sujet à juste titre, j'ai eu l'occasion d'en parler avec eux.

Améliorer la qualité de nos masses d'eau et prévenir les inondations requiert des budgets très importants. C'est parce qu'il en avait pleinement conscience que le législateur, en même temps qu'il confiait aux Communautés de communes, aux Métropoles cette nouvelle compétence obligatoire, les a autorisées en 2018 à instituer, à percevoir une taxe dédiée, c'est-à-dire dont la recette ne peut servir qu'à cet objectif.

Nantes Métropole y avait alors renoncé, contrairement à près de 40 % des EPCI. Aujourd'hui, au regard des enjeux et de l'urgence à agir, qui nous est rappelée de toutes parts, y compris dans cette assemblée, la Métropole a décidé de passer la vitesse supérieure et de relever son niveau d'ambition. Les investissements prévus dans le domaine des milieux aquatiques et des eaux pluviales seront par exemple plus du triple de ceux du mandat précédent, passant de 13 à 45 millions d'euros, sans même compter l'augmentation des moyens de financement, de fonctionnement, ou les investissements qui seront consacrés à l'eau potable et aux eaux usées, dont Robin Salecroix a la charge.

Agir, c'est restaurer des cours d'eau, les entretenir. Agir, c'est accompagner les transitions agricoles. Agir, c'est assurer la performance de nos réseaux d'eaux usées et pluviales, de nos stations d'épuration. Agir, c'est désimpermeabiliser, créer parfois des bassins de rétention, des bassins d'orage. Agir, c'est entretenir le système d'endiguement, réduire la vulnérabilité des logements et beaucoup d'autres choses encore.

Pour financer cette nouvelle ambition sur la politique de l'eau, nous allons tout d'abord mobiliser des ressources budgétaires actuelles en en faisant une priorité. Mais pour aller encore plus loin, pour être à la hauteur de l'enjeu tel que je vous l'ai décrit, nous avons besoin de compléter ce financement et de recourir à cette taxe GEMAPI à partir de 2023. Cette taxe supplémentaire, elle restera modeste puisqu'elle sera de l'ordre de 6 euros par foyer soumis à la taxe sur le foncier bâti, elle ne concernera donc pas les locataires, elle s'appliquera dans les mêmes proportions à la taxe sur les résidences secondaires, à la taxe sur le foncier non bâti, et à la cotisation foncière des entreprises. Elle restera modeste, donc, mais les environ 4 millions d'euros qu'elle générera permettront d'augmenter significativement notre capacité à agir en complément, je le redis, d'une mobilisation supplémentaire du budget général, car toutes les actions nécessaires ne peuvent pas être financées par cette taxe.

La délibération d'aujourd'hui consiste à valider le principe de l'instauration de cette taxe GEMAPI à partir du 1^{er} janvier 2023. Son montant précis devra être voté avant le 15 avril 2023. Je vous invite à soutenir cette délibération, en cohérence avec vos appels à l'action, et à affirmer ensemble que l'importance et l'urgence des enjeux de qualité des milieux aquatiques, de prévention des inondations, mérite et justifie cette mobilisation collective supplémentaire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais a demandé la parole. »

M. Bouvais : « Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, chers collègues, cette délibération évoque les programmes d'action pluriannuels de restauration des milieux aquatiques qui sont et seront exercés directement par la Métropole sur les vallées du Cens, du Charbonneau et du Gesvres.

Sur ce dernier cours d'eau, le Gesvres donc, les travaux vont concerner à La Chapelle-sur-Erdre le magnifique site du moulin de la Verrière. Les aménagements qui seront réalisés ne doivent pas se faire au détriment du patrimoine paysager et du patrimoine historique du site. Il nous faut obtenir le soutien des populations pour réussir à changer nos modes de vie dans le cadre de la transition écologique.

Aussi, et au-delà des promesses de ne pas augmenter les impôts qui ne sont pas respectées par l'instauration de la taxe GEMAPI, il me semble totalement contre-productif de détruire du patrimoine pour en protéger un autre, certes naturel.

Si par dogme nous devons totalement effacer le moulin de la Verrière et sa retenue d'eau, alors allons jusqu'au bout de cette logique et détruisons l'écluse Saint-Félix pour transformer l'Erdre en ruisseau l'été ou en torrent en cas de violentes précipitations. Vous conviendrez que cela est inimaginable.

Alors je compte sur vous, Monsieur le Vice-Président, pour que les travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau de cet affluent de l'Erdre se fassent dans l'intérêt général, le respect de notre patrimoine et le respect de la nature. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^{me} Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente. Juste un petit point sur cette taxe GEMAPI. Si on peut avoir une légitime interrogation sur toute nouvelle taxe instaurée, Monsieur le Vice-Président l'a mis en avant : nous avons un territoire bleu, une trame bleue, et Carquefou, avec le Charbonneau, concourt justement à cette trame bleue.

Une légitime interrogation je dirais, mais pour autant nous sommes rassurés puisque la taxe est ciblée et que des actions sont nécessaires, on le constate depuis des années sur notre territoire carquefolien. Pour le bon état écologique, des travaux doivent être engagés.

Et rapidement, pour conclure, je pense que nous sommes tous concernés par ce bon état écologique de nos cours d'eau, et ce peu importe le bord, j'allais dire la rive politique où on se trouve. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci Mme la Présidente. Simplement pour dire que le Groupe s'abstiendra sur cette délibération, pour plusieurs raisons.

D'abord, évidemment, vous le savez, et chacun le sait ici, ce sont les petits ruisseaux qui font les grands fleuves. Si c'est vrai en matière d'hydrodynamique, c'est aussi vrai en matière de fiscalité. Je pense que cette taxe n'arrive pas au moment opportun, en pleine crise COVID, avec une situation inflationniste qu'on connaît et puis avec d'autres hausses qui sont par ailleurs débattues au sein de ce même Conseil.

Cette taxe, on le sait, elle est issue d'un dispositif législatif, la loi MAPTAM qui a été votée sous le précédent quinquennat et qui ne représente absolument pas un dispositif idéal, et qu'on peut concéder idéalement avec vous, mériterait d'être certainement revue dans les semaines et an-

nées qui viennent. Et, on le voit bien, clairement, quand on parle de [inaudible] des territoires en matière de gestion de l'eau. Il n'y a rien de plus important à ce qu'on ait des dispositifs qui créent une forme de péréquation sur les territoires, et qui permette justement qu'on n'ait pas de rupture d'égalité entre la gestion d'une ressource qui ne connaît pas de frontières, ou en tout cas qui s'en affranchit aisément.

En tout cas, on pense que la mise en place de cette possibilité législative est une possibilité que d'autres ont utilisée, ce n'est pas un dispositif qui fait ses preuves.

En matière de financement, de fléchage de cette taxe, là non plus on ne sait pas concrètement – même si je salue les efforts pédagogiques de Jean-Sébastien Guitton –, ce qu'on va venir financer en plus sur les politiques de gestion de milieux aquatiques et de protection des milieux aquatiques, considérant déjà qu'on fait beaucoup, et là on le reconnaît également avec les collectivités partenaires qui font aussi des efforts en la matière.

Donc sans savoir ce que cette taxe vient financer, permettez-nous de nous abstenir sur cette question.

Nous entendons dire aussi qu'à chaque nouvelle compétence il faut évidemment des moyens qui soient associés, mais je ne voudrais pas que l'idée s'installe dans la tête des responsables de ces politiques publiques que pour chaque problème, pour chaque nouvelle politique publique, pour chaque accélération de politique publique, il faudrait de nouveaux prélèvements. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération, et je vous en remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia puis je redonne la parole au rapporteur. »

M. Gracia : « Oui, merci Madame la Présidente. Juste quelques remarques : effectivement il a été évoqué que ce n'était pas le moment opportun pour l'établissement des taxes. Je ne sais pas s'il y a un moment opportun. Je crois que ce n'est jamais le bon moment pour l'établissement des taxes et malheureusement on ne le trouvera jamais, ce bon moment. Et pourtant, pourtant il y a bien des besoins, ça a été archi-évoqué à plusieurs reprises en Conférence des maires, et là j'ai presque le sentiment qu'il y a un décalage de propos entre les maires qui sont confrontés quotidiennement à cette problématique d'eau en général, qu'il s'agisse de la qualité de l'eau, des problèmes de ruissellements, d'inondations, et peut-être d'autres élus qui n'ont pas affaire à ces questions-là.

Et donc, je me souviens de Conférences des maires où on évoquait de manière assez unanime ces problématiques d'eau qu'on vivait sur nos collectivités, et Véronique Dubettier-Grenier l'a rappelé il y a quelques instants.

Et puis un autre élément : à quoi sert cette taxe ? Elle sert notamment à améliorer la qualité de l'eau, et malheureusement je parle sous le regard avisé de Jean-Sébastien Guitton, il me semble dans le dernier bilan du SAGE, on a la malheureuse magnifique performance d'avoir 0 % des eaux locales qui sont de bonne qualité. Donc voilà à quoi elle sert notamment, cette taxe GEMA-PI. Donc oui, il y a bien une demande massive des maires pour qu'on traite ces questions d'eau dans ce territoire d'eau qu'est notre métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton pour conclure ce débat. »

M. Guitton : « Oui, merci. Je remercie Véronique-Dubettier de dire que ces enjeux dépassent en effet les clivages politiques. Je vois que les abstentions finalement témoignent malgré tout d'une affirmation qu'en effet il y a une raison de mobiliser ce financement.

Quelques réponses sur le fait qu'une nouvelle compétence ne devrait pas systématiquement générer de nouveaux prélèvements. On peut être d'accord. Ce à quoi on peut s'attendre, c'est qu'un transfert de nouvelles compétences, une attribution de nouvelles compétences obligatoires soit associée à un transfert de fonds, de budget. Ce n'est pas le cas.

Évidemment, depuis 2018, la Métropole assume cette responsabilité, cette compétence obligatoire, sans augmentation du taux de fiscalité. Et on arrive dans cette situation où ensemble, on constate que nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux. Fabien Gracia l'a dit, je l'avais évoqué en effet : sur 14 masses d'eau, aucune n'est en bon état, 0 % en effet, alors que l'objectif est à 100 %.

Et puis, on l'a dit : sur les inondations, on constate qu'on a un retard à rattraper parce que parfois les investissements que ça nécessite sont moins visibles, sont moins faciles à valoriser. Nous avons fait le choix sur ce mandat, je le redis, de plus que tripler les investissements qui vont être faits sur la question des milieux aquatiques et de la gestion des eaux pluviales.

Donc je vous remercie encore une fois, soit explicitement soit implicitement de reconnaître l'importance de cet enjeu, et le fait que nous devons nous donner les moyens d'atteindre cet objectif avec, je le redis, un montant très modeste.

Pour ce qui est du moulin de la Verrière sur le Gesvres et globalement cet enjeu de continuité écologique, moi je veux d'abord rassurer Erwan Bouvais et l'inviter à ne pas crier au loup avant que rien ne soit décidé. Effectivement, sur l'ensemble des bassins versants en France, la question de la continuité écologique est un enjeu majeur. Pour autant, selon la situation, selon les retenues d'eau, différentes solutions peuvent être apportées, recherchées, en concertation avec les habitants. La question du patrimoine culturel et du patrimoine naturel bien sûr se pose. Des solutions sont à rechercher.

Pour autant je crois, je vous invite à vous associer à cette réflexion et à cette sensibilisation sur le fait que cet enjeu du patrimoine naturel est un vrai enjeu et que donc on ne puisse pas le mettre de côté, y compris au moment où on s'interroge sur les aménagements souhaitables.

En tout cas, encore une fois je dis que rien n'est acté, rien n'est engagé. Dans les prochaines années, nous allons avoir à discuter de différents ouvrages, certains plus emblématiques que d'autres. Celui-là fait partie des plus emblématiques et donc un travail sera mené y compris avec le maire de La Chapelle-sur-Erdre et l'ensemble des habitants qui seront associés à ce travail.

Voilà, je vous remercie et donc je souhaite comme Fabien Gracia que par le vote, eh bien vous puissiez confirmer les nombreuses sollicitations que vous avez pu formuler auprès de moi, de Robin Salecroix et de la Métropole en général, pour nous donner les moyens d'être à la hauteur de cette ambition et de ces objectifs. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 85 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions

1. décide d'instaurer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Laernoës présente les dossiers suivants :

Direction Générale Santé et Transition Écologique
Direction Animation et Transition Écologique

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

05 - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2020-2021

Exposé

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'engagement de la métropole nantaise en matière de développement durable s'est construit progressivement à travers différents mandats successifs, avec des objectifs locaux posés dans les politiques publiques et les documents réglementaires (Plan Climat Air Énergie Territorial, Plan Local de l'Urbanisme Métropolitain, Plan des Déplacements Urbains,...). La dynamique est notamment engagée depuis plusieurs années pour lutter contre le dérèglement climatique et pour amplifier la transition écologique, comme l'illustrent les rapports annuels de développement durable publiés successivement depuis 10 années.

Pour ce nouveau mandat 2020-2026, la transition écologique est plus que jamais au-devant des préoccupations, au même titre que l'égalité pour tous et la justice sociale. C'est, d'une part, l'accélération continue sur des sujets tels que la mobilité sobre et propre, le climat, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'accès à l'énergie pour tous, l'économie circulaire ou encore l'écoresponsabilité

de la Métropole. Ce sont, d'autre part, des défis grandissants à relever : adaptation aux changements climatiques, santé et environnement, reconquête de la biodiversité, alimentation saine et durable pour tous, mutations économiques responsables ou encore les impacts du numérique.

L'année écoulée a permis de poser un nouveau cadre stratégique pour la transition écologique sur le territoire pour la Métropole nantaise, inspiré de la feuille de route nationale de l'agenda 2030, traduction française des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Ce cadre pose 5 thèmes de référence : la sobriété carbone et l'adaptation au changement climatique ; les modèles de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables ; la reconquête de la biodiversité ; la santé et les environnements favorables à la santé ; l'agriculture et l'alimentation sûres, saines et durables. Ce référentiel et sa déclinaison doivent permettre de poser les cibles et objectifs de la transition écologique, de nourrir l'ensemble des politiques publiques dans leur contribution à la transition écologique et d'assurer le suivi évaluatif et le degré d'avancement de ces objectifs.

Le rapport développement durable se structure désormais autour de ce cadre en proposant chaque année : les faits marquants sur les 5 thématiques de référence, assortis d'un suivi d'une quinzaine d'indicateurs d'impacts ; la présentation d'initiatives prises dans chacune des communes de la métropole ; les pratiques d'écoresponsabilité internes aux collectivités.

En matière de sobriété carbone, le dernier inventaire BASEMIS® des émissions de gaz à effet de serre du territoire publié en 2020 montre qu'entre 2003 et 2018, les consommations d'énergie rapportées au nombre d'habitants ont baissé de 12 %. Toutefois, l'augmentation continue du nombre d'habitants sur la période (+22 %) induit malgré tout une augmentation des consommations d'énergie de 7 %. Afin de pouvoir atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, Nantes Métropole s'est dotée en avril 2021 d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE), véritable stratégie de planification énergétique. L'année 2021 est aussi à la fois marquée par les remises des travaux de la Conférence Ouverte de la Transition Énergétique en juin qui dresse un suivi évaluatif de 6 des 33 engagements de la feuille de route de la transition énergétique et par ailleurs par une reconnaissance des avancées de la Métropole dans ce domaine avec la plus haute labellisation européenne existante, Cit'ergie Gold. En 2020 et en 2021, les actions opérationnelles telles que la rénovation énergétique, le développement des réseaux de chaleur, le contrat en énergie partagé avec les communes ou encore le service local d'intervention sur la maîtrise de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique se sont poursuivies. Dans le domaine de la mobilité, des mesures prises en 2021 concourent à réduire l'empreinte carbone comme la gratuité des transports publics le week-end, l'achat de nouvelles rames de tramway et l'extension du réseau ou encore l'agrandissement du P+R Neustrie. En matière d'adaptation climatique, de nouvelles opérations d'urbanisme, à l'image de Pirmil les Isles, qui expérimente une construction en zone inondable, ou encore la ZAC du Bas Chantenay, prennent en compte la résistance aux changements climatiques.

Sur le champ des modes de production et de consommation durables, l'objectif de Nantes Métropole d'atteindre 50 % des consommations du territoire couvertes par des énergies renouvelables locales d'ici à 2050 s'est décliné en 2020 par la poursuite du plan « Soleil », qui vient renforcer les actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la filière solaire : cadastre solaire, accompagnement de 15 grandes installations privées de toitures utiles, mais aussi de projets de collectifs citoyens, etc. Dans le domaine de l'eau, l'année 2020 est celle de la finalisation de la deuxième phase de travaux de modernisation de l'usine de l'eau de la Roche, qui produit 85 % de la consommation de la métropole. Concernant les déchets, la dernière année du Plan d'action Zéro Déchets 2014-2020 a vu la réalisation de nombreux événements malgré le contexte de crise sanitaire : animations défis citoyens et dans les écoles, semaine de réduction des déchets, compostage de proximité, ambassadeurs du tri dans les quartiers, éco événements, etc. Une expérimentation sur la collecte séparée des déchets alimentaires auprès de 1.700 foyers nantais, mais aussi les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, figurent aussi parmi les faits marquants de l'année écoulée. La feuille de route sur l'économie circulaire se déploie avec des acteurs et des dispositifs sur la déconstruction sélective des bâtiments, le renforcement du tri et de la valorisation des déchets de chantiers ou encore avec la rédaction à l'échelle régionale d'un guide sur la commande publique circulaire. La plateforme sur la responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) a continué ses actions, avec notamment le développement du site ParcoursRSE qui vise à offrir un accompagnement et des solutions aux entreprises amis ou encore les ambassadeurs RSE avec une trentaine de grandes entreprises adhérentes.

Sur la reconquête de la biodiversité, l'année 2020 a permis d'approfondir la connaissance sur ces enjeux, par la poursuite du travail partenarial avec les associations naturalistes et la réalisation de l'atlas de la biodiversité. 2020 et 2021, c'est aussi la mise en œuvre de la stratégie Éviter Réduire Compenser ou encore l'accompagnement d'une meilleure prise en compte des zones humides dans les projets métropolitains. Nantes Métropole poursuit également son programme de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques, dans l'attente de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

(SAGE) Estuaire de la Loire prévue en 2022. L'actualité de l'année écoulée c'est aussi la déclinaison du plan-guide « L'arbre et les forêts de demain », document fixant un cadre pour développer la place de l'arbre sur le territoire, à la fois sur les trois sites « expérimentaux » des forêts urbaines et sur d'autres secteurs de la métropole à horizons 2030-2050, ainsi que la poursuite de la gestion du plan forestier. On peut enfin mentionner les multiples actions de sensibilisation sur la biodiversité conduite en direction d'un public multiple, notamment scolaire.

Dans le domaine de la santé et des environnements favorables à la santé, Nantes Métropole est associée et œuvre aux démarches globales permettant d'améliorer la qualité des milieux de vie, notamment en matière d'air et de risques émergents : le Plan Régional Santé Environnement « 3 », le Plan Local d'Action Santé Environnement sur le territoire métropolitain, le Plan de Protection de l'Atmosphère. En matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile sur son territoire, la métropole met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques. La crise de la Covid-19 a, par ailleurs, servi d'accélérateur à Nantes Métropole dans son intention de multiplier les déplacements à vélo par 4 d'ici 2030. Plus de 1,1 million d'euros de subventions ont été attribués en aides financières pour la réparation ou l'achat d'un vélo à assistance électrique en 2020 et au premier trimestre 2021. Les aménagements temporaires (dont les fameuses « coronapistes ») mis en place lors du premier déconfinement ont pour l'essentiel été pérennisés les mois suivants, avec toute une démarche d'évaluation citoyenne à l'appui ; de nouvelles « vélorues » ont vu le jour en cœur d'agglomération (secteur Guist'hau, quai de Versailles...) ; l'offre de stationnement a été augmentée avec en particulier la Cyclostation à la gare Nord. Enfin l'adoption le 12 février 2021 du schéma directeur des itinéraires cyclables de Nantes Métropole, qui trace la carte d'un futur réseau métropolitain de 635 km, vient donner de véritables caps dans ce domaine.

En matière d'alimentation et d'agriculture, la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la métropole nantaise, adoptée en octobre 2018, a été complétée un an après par un plan d'action avec des objectifs chiffrés. Il est depuis décliné de manière opérationnelle. Il sera réactualisé cette année à l'occasion de la formalisation de la politique publique Alimentation. Dans le domaine de la production agricole, Nantes Métropole et ses partenaires ont accompagné en 2020, via à un appel à manifestation d'intérêt, une trentaine de porteurs de projets, ce qui s'est concrétisé par une quinzaine d'installations. L'année a également été marquée par le déploiement de la démarche « Sensibio » menée par le GAB44 auprès de 20 exploitants agricoles. Plusieurs expérimentations d'agriculture urbaine sont par ailleurs en émergence en 2020 et 2021, avec un écosystème en constitution et des modèles économiques à consolider, à l'image de plusieurs opérations conduites dans les quartiers nantais, parfois accompagnées par Nantes Métropole. Dans le cadre du chantier la Conférence des EPCI de Loire Atlantique, **un groupe de travail co-piloté par Nantes Métropole et la Communauté de Communes de Nozay avec l'appui du MIN et de l'AURAN, a posé en 2021 les bases d'une stratégie de filières pour un accès de tous à une alimentation de qualité**. En 2020, c'est aussi un travail d'état des lieux et de diagnostic des modes de fonctionnement des restaurants scolaires de compétence communale de la métropole qui a été conduit. Il a permis d'aborder les approches relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux modalités d'approvisionnement des restaurants. Enfin, on retiendra aussi que les « ateliers du PAT » ont été lancés en 2021 pour partager entre élus et services métropolitains et communaux les dynamiques agricoles et alimentaires à l'œuvre sur le territoire ; deux magazines du PAT ont été édités au cours de l'année écoulée, l'un sur les circuits courts en période de crise sanitaire et l'autre sur le « bien manger ».

M^{me} Laernois : « Madame la Présidente, mes chers collègues, il me revient donc de présenter le rapport développement durable. Alors, conformément au nouveau mandat, il y a des nouveautés particulières sur ce rapport-là. Vous le savez, le vote d'un rapport de développement durable est une obligation réglementaire depuis 2010, et d'ailleurs au précédent mandat j'en ai présenté un certain nombre que nous avons chaque fois thématiques, sur des faits marquants qui s'étaient déroulés sur la métropole, bien sûr en lien avec le développement durable.

Nombre d'entre vous avaient formulé les remarques que je me posais moi-même, c'est-à-dire d'avoir des indicateurs fixes en matière de développement durable pour pouvoir réellement mesurer année après année la trajectoire de la Métropole sur ces différents engagements.

C'est ainsi chose faite et je veux commencer par remercier les services puisque ça n'a pas été simple de trouver les bons indicateurs, de pouvoir les mesurer, d'avoir une robustesse aussi des données, mais c'est ainsi une des premières nouveautés. Je vous invite donc à vraiment prendre connaissance de l'intégralité de ce rapport développement durable, avec une partie sur les faits marquants, la deuxième avec des indicateurs très chiffrés, la troisième partie sur ce qui se passe dans chacune de nos communes, et enfin sur notre propre fonctionnement.

Deuxième nouveauté, c'est que le rapport développement durable souvent a été discuté plutôt en fin de Conseil métropolitain. Aujourd'hui nous faisons le choix et puis cela a été largement débattu lors de la discussion autour du Débat d'Orientations Budgétaires mais le rapport développement durable, pour lui donner tout son sens, pour pouvoir regarder justement de manière objective les

avancées et là où ça va avancer pas assez vite en matière de développement durable et pouvoir ainsi infléchir nos dépenses et nos investissements en fonction de ces indicateurs, et c'est la raison pour laquelle dorénavant, le rapport développement durable a lieu, en tout cas sera adopté à la suite du Débat d'Orientations Budgétaires.

Et ça préfigure bien évidemment d'un des engagements forts que nous avons pris, qui est celui du budget vert, c'est-à-dire de caractériser chacune de nos dépenses, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, pour savoir si nous laissons là une empreinte plus forte sur le climat, ou sur l'environnement de manière générale, ou si nous contribuons au contraire à l'améliorer. Voilà pour la grande nouveauté de ce rapport développement durable.

Je vous ai donc introduit la manière dont il est construit. Il sera donc construit de cette même manière chaque année pour ainsi pouvoir bien suivre l'état d'avancement.

Je vous présente ensuite le cadre stratégique dans lequel il a été élaboré. Nous avons donc un objectif majeur qui est d'agir pour une transition écologique et qui est juste, c'est-à-dire dont un des piliers est bien évidemment l'écologie, mais l'autre l'égalité. Nous avons ainsi organisé cela en cinq items.

Alors, le premier ne vous étonnera pas : la sobriété carbone, comment on émet moins de gaz à effet de serre, ce qui doit être une attention constante et accentuée, et puis l'adaptation au changement climatique, on vient de l'évoquer, notamment sur les questions de l'eau.

Le deuxième item est le modèle de production et de consommation qui doivent résolument être économes en ressources naturelles et durables.

Le troisième pilier est la reconquête de la biodiversité, puisqu'on parle plus, dans les médias, mais nous de manière générale, sur les effets du réchauffement climatique, mais un des piliers du vivant est bien aussi la biodiversité. Nous vivons là aussi une extinction de la biodiversité. Ce n'est pas là pour être triste, c'est pour pouvoir faire en sorte que nous ayons des conditions et une qualité de vie qui soient engagées sur notre métropole et sur notre territoire.

Le quatrième pilier est la santé. Nous avons, avant la crise du COVID, déjà pensé à en faire une politique métropolitaine. Les effets de l'environnement et de la dégradation de l'environnement sur la santé ne sont aujourd'hui plus à démontrer. On peut prendre comme exemple, et ça fait partie du rapport développement durable, la qualité de l'air par exemple, et donc cela est devenu un des piliers aussi de cette politique métropolitaine.

Et enfin, la question de l'agriculture, de l'alimentation, suite aussi à l'adoption du plan alimentaire de territoire, mais là aussi on voit qu'on a des enjeux assez majeurs, aussi bien d'un point de vue environnement que d'un point de vue d'égalité.

Je vais donc vous dérouler ensuite très rapidement, pour ne pas être trop longue, mais pour vous marquer un peu les éléments saillants du rapport de développement durable. Tout d'abord, bien sûr, sur la sobriété carbone. Nous avons adopté à la fin du précédent mandat, et ce sera l'objet de la prochaine délibération, un plan climat air énergie de Nantes Métropole avec les objectifs qui étaient alors les nôtres et que nous allons rehausser normalement dans la prochaine délibération avec l'évaluation à mi-parcours.

Les faits marquants sur cette année, vous voyez : sur la trajectoire on est à -24 % d'émissions de gaz à effet de serre par habitant. On n'a pas atteint encore les -30 % en 2020 que nous nous étions fixés, les -50 % en 2030 que nous nous étions fixés. Nous sommes sur une bonne trajectoire, mais vous voyez que malgré le fait que nous ayons engagé de nombreuses actions et que nous soyons reconnus en tant que tels au niveau national, européen et international, nous avons encore besoin de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs qui sont absolument essentiels à atteindre.

Sur les consommations d'énergie, on voit là que c'est un peu moins bon que sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre, dans la mesure où nous avons moins baissé en termes de consommation d'énergie par habitant qu'en émissions de gaz à effet de serre, tout simplement parce que nous avons consommé une autre énergie, donc nous avons dans les énergies que nous avons consommées mis plus d'énergies renouvelables, ce qui est une bonne nouvelle, mais nous savons aussi que pour atteindre nos objectifs, notamment ce qui a été décrit et ce que nous avons tous voté ensemble dans le Schéma Directeur des Énergies, l'effort majeur est bien de réduire notre consommation énergétique dans des secteurs aussi majeurs que sont les déplacements et les bâtiments qui sont les premières sources de consommation énergétique sur notre territoire.

Je vous fais l'économie de l'ensemble des actions que vous pouvez trouver en détail dans le rapport développement durable, mais quand même, vous dire que nous avons là aussi franchi un cap puisque nous avons une action ancrée, notamment en direction des copropriétés qui ont été construites dans les années où il n'y avait pas de réglementation thermique, et où c'est là aussi un dispositif d'animation pour faire connaître les dispositifs d'aide, les garantir. C'est ça aussi notre action dans la durée et l'amplification qui nous permet d'aller au-delà.

Sur les énergies renouvelables, sur la production d'énergies renouvelables nous avons donc fin 2020, grâce notamment aux installations de grande taille, pu multiplier par 2,5 notre production

d'énergie. Nous travaillons cela avec mon collègue Tristan Riom sur le renouvellement du cadastre solaire, sur les 100 % toitures utiles, avec 15 toitures qui sont engagées, des circuits courts de l'énergie aussi. Vous pouvez vous demander ce que ça peut bien être, mais c'est aujourd'hui des objets de recherche et de développement pour alimenter notamment des bâtiments publics comme le Champ-de-Mars ou la Trocardière, avec des centrales gérées par NGE notamment sur Beaulieu ou sur la Petite Californie. Voilà, pour vous dire en essence sur les énergies renouvelables.

Peut-être vous parler du COTER aussi, qui est le Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Énergies Renouvelables, où je remercie l'ensemble des Communes puisque nous avons là plutôt des projets publics qui sont en émergence et qui sont engagés et nous avons sollicité aussi les privés puisqu'il s'agit là de générer des projets et privés, et publics.

Sur l'eau, on en a parlé avec la modernisation notamment de l'usine de l'eau, mais aussi la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques. On vient d'en parler notamment sur la trame verte et bleue : l'eau est un bien commun, non seulement sur sa qualité, mais aussi sur sa quantité, et les débats que nous allons avoir dans les années à venir, puisque nous pensons être un territoire d'eau, nous le sommes, mais de fait, nous voyons aussi que l'accélération du réchauffement climatique fait qu'il nous faut mieux partager l'eau et donc éviter les retenues et les barrages sur nos nombreux cours d'eau, et donc c'est aussi l'action qui est engagée notamment sous l'égide de Jean-Sébastien Guitton.

J'en profite pour faire remarquer que la taxe GEMAPI a été votée par l'ensemble des maires, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité, c'est seulement les élus qui n'ont pas de responsabilité en tant que telle, mais qui siègent dans l'opposition, qui n'ont pas souhaité voter cela, puisque ça paraît tout de même un enjeu essentiel.

Sur les déchets, on en a beaucoup débattu donc je ne reviendrai pas dessus non plus. Simple-ment vous dire qu'il y a là un mixte entre les nouveaux engagements du mandat, mais aussi de la suite du grand débat sur la transition énergétique, notamment sur toutes les aides liées aux composteurs individuels ou collectifs, et puis l'expérimentation dont vous avez pu aussi témoigner, Pascal Bolo et Mahel Coppey, sur notamment l'expérimentation sur la collecte des déchets alimentaires. Voilà pour cette partie-là.

Sur la reconquête de la biodiversité, j'en ai déjà touché quelques mots, mais simplement vous dire que ça figure dans l'orientation du PLUM, qui est celle de la trame verte et bleue. On sait qu'il y a là une pression sur nos milieux naturels. Pour mieux protéger la flore et la faune, il faut tout d'abord avoir une meilleure connaissance de celles-ci, et donc c'est tout le sens de l'Atlas de la biodiversité, et puis toutes les actions qui visent à limiter la pression sur les milieux naturels.

On a travaillé avec Delphine Bonamy aussi, et c'était Jean-Claude Lemasson au précédent mandat, sur le plan-guide sur l'arbre et sur la forêt, et puis, en termes d'adaptation, j'ai envie de dire, sur la manière dont on peut fabriquer la ville, dont on allie la fabrique de la ville avec la reconquête de la biodiversité, ce qui vaut pour le maintien d'une température vivable dans nos territoires, mais aussi avec l'importance de développement de biodiversité, sur notamment la ZAC de Pirmil les Isles, avec le partenariat avec MiniBigForest.

Le plan local d'action santé environnement : là, vous retrouvez un certain nombre d'éléments sur l'air et le bruit, notamment le fait que le thermomètre a changé sur la qualité d'air donc notre qualité de l'air ne s'est pas brutalement dégradée, mais les normes, en fait, ont changé.

Cela dit, on a aujourd'hui un enjeu important puisque comme nous sommes une métropole plutôt balayée par les vents, nous étions moins concernés par des plans immédiats qu'à Grenoble par exemple où ils se trouvent en cuvette. Pour autant, nous émettons de la pollution de l'air et nous avons posé un certain nombre de briques que nous allons transformer en véritable stratégie et que nous adopterons en Conseil métropolitain en juin prochain.

Idem pour le bruit. D'ailleurs, la pollution de l'air et le bruit sont souvent liés.

Sur les mobilités actives, contrairement à ce qui a été affirmé par Valérie Oppelt, nous avons bien stabilisé, avec ce qu'on appelle l'urbanisme tactique et les coronapistes : on retrouve ça bien traduit dans le budget pour les années à venir. Et nous l'avons fait en plus puisqu'on est sur des changements de pratiques importantes et qui nécessitent aussi une adhésion de la population et donc le vice-président Nicolas Martin l'a fait aussi en prenant bien soin de concerter avec les différents usagers expérimentés – faire et pouvoir pérenniser par la suite.

Sur l'agriculture et l'alimentation, vous voyez là les différents résultats qui ont été ceux de l'année passée avec des porteurs de projets accompagnés, des aides financières réorientées sur le bio puisque vous le savez, dans notre projet alimentaire de territoire, nous avons l'objectif d'avoir la moitié des exploitations et la moitié des surfaces agricoles utiles en bio. Nous avons travaillé avec divers partenaires pour cela. Voilà, en essence, les différents éléments sur ce volet-là.

Je vous invite – je ne vais pas vous faire le tour de toutes les communes –, mais à consulter le document en tant que tel.

Chaque Commune, bien sûr, contribue sur plus d'un levier aux atteintes et aux indicateurs de développement durable, que ce soit sur le climat, sur l'énergie, sur l'alimentation, sur la biodiversité, etc.

Un dernier mot sur l'écoresponsabilité de l'administration, notamment sur le raccordement des bâtiments au réseau de chaleur, ce qui fait qu'on atteint des objectifs importants en termes de consommation d'énergie renouvelable, un grand plan mené depuis longue date par des agents très engagés là aussi, pour réduire notre consommation énergétique sur l'éclairage public, et puis avec le concours là aussi des Communes de la métropole pour éteindre au cœur de la nuit nos luminaires et lutter ainsi aussi contre la pollution lumineuse.

Et enfin l'impact énergétique du numérique avec un renouvellement du parc, la réduction des imprimantes. Et puis cela fera aussi partie de la feuille sur le numérique responsable.

Voilà, mes chers collègues, en quelques mots le rapport développement durable. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Oui, merci Madame la Présidente. On prend bonne note de ce rapport sur le développement durable. Il y a eu de bonnes nouvelles les précédentes années, c'est vrai, le plan de réduction des déchets, le plan solaire, et surtout je remarque l'efficacité du plan qui a été mis en place au service des copropriétés, qui est pertinent et qui fonctionne.

Cependant, votre rapport déçoit, car on commence à voir que la stratégie donne des résultats décevants. La route que vous choisissez s'écarte des objectifs de baisse de consommation énergétique. Trois éléments pour en parler.

Le premier qui montre que face à l'évolution démographique sur notre territoire, il est de plus en plus compliqué de rattraper la courbe des dépenses énergétiques.

Le deuxième élément, c'est la logique du précédent, c'est la question des 100 % renouvelables qui ne vous permettra pas de tenir nos objectifs. Si nous maintenons une position dogmatique sur le nucléaire, on n'y arrivera pas. Il y a vraiment une urgence à casser cette courbe sur nos consommations qui s'envolent.

Quand on parle du nucléaire, c'est le prix de l'énergie, c'est la quantité d'énergie à fournir, c'est une énergie décarbonée. Il y a beaucoup d'arguments en faveur de ce choix qui apparaît dans le débat politique, dans le débat public, dans le débat national avec les élections présidentielles comme étant un choix raisonnable.

Alors, nous attendons de votre part une position ferme sur ce sujet. Est-ce que vous êtes pour, est-ce que vous êtes contre le nucléaire ? J'aimerais vous réentendre là-dessus, en espérant que vous puissiez revenir sur les engagements que vous aviez pris lors de la dernière campagne municipale.

Le deuxième chiffre, et j'y reviens à chaque intervention sur le sujet, c'est le fameux R = 0. Alors, on a un plan solaire qui est une véritable stratégie de long terme, que je soutiens activement. Le solaire, c'est de plus en plus fiable, c'est complètement écologique, mais quand vous expliquez que vous allez mettre des panneaux photovoltaïques sur les toitures de nos habitations et de nos entreprises, ça ne permettra de fournir que 15 à 25 % de nos besoins. Même si on prend la totalité du parc disponible.

Les Nantais, ils vont voir ce qu'on fait, ils vont voir les panneaux pousser sur nos toitures, mais on n'aura pas vraiment de résultats pour atteindre l'objectif de construire un bâtiment sur la métropole autosuffisant, ce fameux R = 0.

Je crois qu'il faut s'engager pour réserver du foncier, pour installer des centrales photovoltaïques conséquentes sur la métropole, et je prends l'exemple du champ de panneaux qu'on a derrière la déchetterie de Saint-Herblain par exemple, ou soit engager, si ça ne suffit pas, engager une révolution dans l'innovation des supports qui accueillent le solaire, je pense notamment aux panneaux photovoltaïques sur l'eau. Ce sont des exemples qui poussent dans d'autres pays, qu'on peut voir fonctionner notamment aux États-Unis, la Chine commence à s'intéresser au sujet, et je crois qu'avec l'aménagement de la Loire qui commence à arriver il y a beaucoup d'espaces protégés flottants, qui permettraient d'accueillir ces panneaux photovoltaïques, au service de ce fameux R = 0, pour fournir l'électricité propre, durable dont nous avons besoin.

Je crois aussi que c'est un argument pertinent en faveur de l'écologie bleue à laquelle je tiens, vous le savez, et qu'avec la Loire et notre situation géographique, on ne peut plus mettre de côté.

J'ai une dernière question pour Julie sur la gestion de la circulation. On sait, depuis la publication d'une étude européenne coordonnée par l'institut Paul Scherrer en Suisse, qu'une grande partie de la pollution atmosphérique des transports de nos villes est issue des embouteillages. Avec les freins et les pneus qui s'usent, ils émettent de nombreuses particules fines à hauteur de 20 % du total des particules mesurées, donc la question, c'est qu'en attendant le presque sans-voiture que vous promettez, que comptez-vous faire pour diminuer les embouteillages sur notre métropole, au-delà de l'inconfort que ça crée pour les Nantais et les métropolitains ? Ils sont vraiment une cause de plus en plus importante de notre pollution atmosphérique parce qu'une voiture qui

stagne, c'est une voiture qui pollue beaucoup plus, et Air Pays de la Loire d'ailleurs vous le confirmera, au regard de l'étude suisse que je viens de vous citer. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Oui, merci Madame la Présidente. La présentation de Madame la Vice-Présidente dresse un tableau très complet de la prise en compte par notre Métropole des évolutions et des orientations de développement durable. Ces mesures sont le résultat d'une volonté commune, celle d'un engagement en faveur de ce développement durable de notre territoire. Cet engagement n'est pas nouveau, on le sait. Il est ancré depuis longtemps dans diverses politiques publiques que nous portons, mais il constitue aujourd'hui plus qu'une orientation, plus qu'une obligation, c'est une absolue nécessité.

Le choix du développement durable que nous faisons, c'est celui d'orienter nos Communes et notre Intercommunalité vers une transformation de nos fonctionnements. Justement, on vient d'en parler : eh bien, il faut revoir les usages de la ville, il faut repenser les usages, il faut repenser la place de la voiture dans la ville bien évidemment, et là aussi, nous avons des expérimentations sur le territoire qui peuvent nous aider. On a parlé tout à l'heure de la ZAC Pirmil les Isles, eh bien on y traitera également de cette question de la place de la voiture dans la ville.

Ce n'est pas un basculement brutal que nous mettons en place, ce sera compliqué, c'est une démarche collective et déterminée, une démarche en transition. Elle n'implique pas forcément qu'une préoccupation écologique, mais elle impacte tous les domaines et tous les modèles de développement dans notre société. Nous avançons dans cette direction, et le Rapport d'Orientations Budgétaires qui nous a été présenté tout à l'heure atteste que nous y engageons les moyens importants pour accompagner ces évolutions.

Toutefois nous souhaitons, au niveau de notre Groupe, partager un certain nombre de réflexions, qui tiennent plus aux modalités de nos fonctionnements qu'au fond des dossiers.

Par exemple, si on revient sur cette question de la production énergétique, eh bien on est tous d'accord sur l'extrême nécessité de réduire drastiquement l'utilisation des énergies fossiles, mais faut-il justement aller uniquement vers le choix du photovoltaïque ou vers le choix des réseaux de chaleur, alors qu'on sait aujourd'hui qu'il y a des déperditions sur le réseau de chaleur, que ce réseau de chaleur est couplé avec des modes de production qui utilisent justement le gaz ou le bois ? Notamment je pense à certaines chaufferies sur notre territoire, dont il va falloir assurer à la fois les risques ou assumer les risques pour la santé, ou en tout cas bien les déterminer.

Donc, ces impacts sur la santé des riverains de ces installations, de ces chaudières de production, eh bien il serait nécessaire qu'on puisse peut-être plus encore, encore parce que ça se fait déjà, en discuter et peut-être s'interroger sur d'autres manières d'aller vers l'autonomie énergétique, comme par exemple l'utilisation de l'hydrogène ou de la géothermie, ou bien sûr en insistant sur les modes constructifs et l'implantation des constructions. C'est aussi comme ça que l'on pourra évoluer. »

Par ailleurs, il est important également de repenser sans doute pour chacun d'entre nous ce plan d'une manière moins en silos et plus globale. Ça nous permettrait sans doute d'avoir une vision plus générale de notre politique de développement durable. Actuellement, nous avons une démarche qui reste une démarche thématique. Nous avançons donc en silos et par territoires. La présentation par exemple qui nous est faite de certains dispositifs par commune ou, voilà, des projets, ont évidemment certainement comme objectif de rendre les choses plus visibles et plus lisibles, mais il serait quand même intéressant de pouvoir regrouper, d'avoir une vision beaucoup plus globalisée de ce développement.

On a tout à gagner, sur ce sujet comme sur les autres, à faire véritablement ensemble. Et idéalement nous pensons qu'il serait intéressant de mettre en place un groupe peut-être transversal, un comité de pilotage, comme ça a pu être le cas pour la Ville amie des aînés, ou à l'aune aussi de ce qui a été fait sur le règlement de publicité où on a pu travailler globalement, mais aussi par territoire, mais sur l'ensemble d'une thématique, ensemble, sur ces sujets. Ça nous permettrait de développer un plan d'action global et partagé.

Le développement durable, c'est un sujet éminemment transversal qui est l'affaire de tous. Son efficacité repose sur un partage des enjeux et une approche transparente et complète des choix que nous devons porter. Pour cela, il est important que l'on puisse non seulement en débattre ici en Conseil, mais globalement aussi dans la construction de nos politiques publiques. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Oui, merci Madame la Présidente. Guillaume Richard est allé sur la question des chiffres. Il aurait quand même, peut-être, d'abord pu insister sur l'excellent chiffre de la baisse des émissions de CO₂ du territoire puisque là on s'arrête en 2018, ce qui veut dire qu'en 2020 on sera très proche du -30 %. -30 %, c'est bien mieux que ce que fait la France. C'est 10 points de mieux que l'objectif européen qui était de -20 % en 2020, et comme nous avons eu l'occasion de le souligner dans le rapport qu'on vient de faire paraître et à travers les chiffres des études européennes, ce qui veut dire que les Villes mobilisées sur le climat sont aujourd'hui des acteurs majeurs dans la capacité de l'Europe à tenir son objectif de réduction des émissions avec notamment l'objectif ambitieux, mais nécessaire de -55 % d'émissions en 2030 à l'échelle de l'Europe. Cet objectif européen, il est absolument essentiel. Tout le monde sait que Glasgow a été très décevant et nous éloigne de l'objectif de stabilisation du climat entre 1,5 et 2 degrés, mais si l'Europe réussit à tenir ses objectifs, alors nous pourrons engager un nouveau bras de fer avec les autres grands émetteurs planétaires, et les Villes sont un acteur absolument essentiel pour tenir cet objectif européen, et nos chiffres le démontrent. Donc on n'est absolument pas sur quelque chose de secondaire. On est sur la crédibilisation de l'objectif européen et la crédibilisation de stabilisation du climat à l'échelle mondiale. Je voulais insister là-dessus.

J'ai été un peu surpris par les calculs de Guillaume Richard sur le climat et les énergies renouvelables. Qu'une Ville puisse avec le photovoltaïque couvrir 20 %, c'est absolument considérable. L'enjeu, c'est bien la qualité du mix énergétique global, l'enjeu n'est évidemment pas que la ville elle-même s'autoalimente à 100 %. Ce serait absolument impossible. Et comme il a cité l'énergie bleue, en plus, nous avons la chance d'avoir développé aujourd'hui un parc éolien *offshore* qui va produire une part importante d'énergie renouvelable en Loire-Atlantique.

On peut même dire y compris en intégrant le bois renouvelable – évidemment, pas du bois d'importation – sur nos chaufferies, que peut-être que la Loire-Atlantique – mais je crois que Guillaume Richard ne l'avait pas bien vu –, ça peut être justement une vitrine énergétique qui prouve à quel point on n'a pas besoin du nucléaire, électricité extrêmement chère et qui reste dangereuse et problématique avec les déchets.

Je crois qu'on démontre justement, par notre volontarisme, qu'on peut tout à fait se passer du nucléaire à l'échelle d'un territoire pertinent. La Loire-Atlantique devient un territoire là-dessus beaucoup plus pertinent que la ville elle-même, qui n'est pas évidemment en capacité de s'autoalimenter. Donc je crois qu'on peut le mettre en avant pour dire qu'évidemment nous n'aurons jamais besoin d'une centrale nucléaire en Basse Loire, ce qui me semblait être un bout de son interrogation. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Oui, merci Madame la Présidente, courte intervention. Dans l'intervention de Madame Laernoës, elle a évoqué le fait que certains élus qui ne sont pas en responsabilité ont voté contre la création de la taxe GEMAPI. Je fais partie de ces élus. Alors je ne me suis pas opposé contre la taxe par principe ou par dogme. Moi, l'idée de créer des impôts était parfois nécessaire. Si j'ai pris cette décision, je l'ai fait en tant que aussi conseiller municipal de La Chapelle-sur-Erdre, et il faut aussi mettre les choses dans la réalité. En 2020, en 2021 les impôts à La Chapelle-sur-Erdre, les impôts fonciers ont augmenté de 3 %. En 2022 ils vont augmenter de 8 %. On vient d'annoncer la création, la hausse de la taxe de ramassage des ordures ménagères pour tous les métropolitains, et là on nous annonce la création d'une nouvelle taxe. Donc je ne suis peut-être pas un élu en responsabilité, mais en élu responsable, je pense que trop d'impôts c'est trop d'impôts d'un seul coup. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé, puis je redonne la parole à Julie Laernoës. »

M. Affilé : « Oui, j'ai été saisi d'une question par Guillaume Richard qui m'interpellait pour savoir comment nous comptons lutter contre les embouteillages qui sont effectivement, je le confirme, je suis d'accord avec vous, source de pollution aux particules fines, mais aussi de CO₂ et de perte de temps, on pourrait aussi le rajouter.

En fait, il faut revenir sur les embouteillages. Ça vient d'où, les embouteillages ? Eh bien, tout simplement du fait qu'on a des surplus de voitures par rapport aux capacités d'absorption de notre réseau routier.

Alors, d'où ça vient ? Ça vient du fait qu'on a une augmentation de population indéniable, on est d'accord là-dessus, on ne peut que la constater, mais aussi que les comportements de mobilité changent et notamment le fait que nos concitoyens se déplacent davantage. Le nombre de déplacements moyen augmente régulièrement. On le voit à chaque fois qu'on fait une enquête de grands déplacements, où en fait on s'aperçoit qu'à chaque période, la moyenne gagne quelques dixièmes. C'est bien ce que nous avons identifié quand nous avons travaillé sur notre Plan de

Déplacements Urbains, et du coup ce Plan de Déplacements Urbains il est destiné à faire baisser, à faire reculer fortement – et je crois que parfois on m'a dit "trop fortement" – la part modale de la voiture.

Alors, comment est-ce qu'on fait ? En fait, on a déjà eu quelques illustrations, notamment dans cette délibération, en mettant en œuvre des facilités pour se déplacer avec ce qu'on appelle aujourd'hui les "modes actifs" : à pied quand on a un déplacement très court, à vélo, soit avec les vélos musculaires, soit avec les vélos à assistance électrique un peu plus loin, donc ça veut dire des infrastructures pour circuler, ça veut dire des infrastructures pour pouvoir garer, parquer son vélo en toute sécurité en étant sûr de pouvoir le retrouver, c'est aussi évidemment les transports en commun pour lesquels nous avons une ambition collective assez forte, et j'aurai l'occasion je pense demain de le montrer, et puis c'est aussi la stratégie du covoiturage, c'est-à-dire quand nous devons utiliser notre voiture parce qu'on ne peut pas faire autrement, il y a un certain nombre de personnes qui ne peuvent pas, eh bien partageons-la, ce qui évite effectivement d'encombrer la voirie avec plein de voitures en plus, et du coup, on partage effectivement puisque ça divise les émissions diverses. Et en effet, de baisser globalement, c'est ça qui nous importe.

Donc il n'y a pas une stratégie collective unique, mais un ensemble de stratégies, un ensemble de moyens d'action et en tout cas, et ça renvoie à ce que disait Mahel Coppey tout à l'heure, on sait que si on crée de nouvelles voies de circulation, on augmentera le nombre de voitures.

Donc la tendance, c'est plutôt d'essayer de faire en sorte qu'il y ait moins de voies de circulation automobile, ce qui peut créer des embouteillages pendant un certain temps, mais lorsque les gens prennent conscience du fait que la voiture, un peu trop de voitures, ce n'est ni bon pour le climat ni bon pour la pollution ni bon pour tout simplement l'air qu'on respire ni simplement pour l'atmosphère urbaine, eh bien ça veut dire qu'à ce moment-là il y a une période de transition, et c'est cette période de transition qui est un peu compliquée avant que les usages changent, et aillent vers des comportements qui sont plus vertueux du point de vue de l'environnement et, j'allais dire, de l'intérêt collectif. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, ce dossier est toujours aussi dense et toujours aussi important, et sans revenir sur l'intégralité du rapport, de ses cinq axes de travail, je crois que nous pouvons adopter collectivement que nous sommes sur la bonne trajectoire, y compris avec nos propres écarts, je le dis, nos différences, même s'il nous reste encore beaucoup de travail.

Je pourrais évoquer dans ce dossier, comme je l'ai fait en commission d'ailleurs, le manque de poubelles pour le tri sur l'espace public par exemple, malgré nos demandes répétées, je pourrais encore vous dire qu'il faudrait acter la mise en place de bornes électriques pour favoriser cette mobilité dans l'espace public, pour aller plus loin dans cet axe de sobriété carbone, demande qui a été faite par de nombreuses Communes depuis longtemps.

Redire aussi la concrétisation – mais ça, c'est mon côté un peu chauvin avec mes quelques collègues –, la concrétisation de la cuisine centrale mutualisée entre trois Communes et deux IME, qui est un exemple de nos stratégies de développement durable autour de l'alimentation et de l'agriculture, qui devrait naturellement nous conduire à prendre en charge les axes d'accessibilité et de desserte de ce futur équipement exemplaire. Ça, c'est pour le petit clin d'œil à Christelle Scuotto et à Laurent Turquois.

Mais je voudrais surtout évoquer, pour ne pas être trop long, l'axe reconquête et biodiversité. D'ailleurs, c'est la crédibilité entière de ce rapport qui est en jeu sur cet axe. Sans réduire la biodiversité à la question de l'arbre, j'avoue avoir eu un peu de mal à lire l'article de presse de *Médias-cités* relatant l'affaire des chênes centenaires à Nantes Nord.

Sur le fond, alors je vais vous dire, ce n'est pas à moi de dire s'il fallait ou non abattre ces chênes centenaires. Sur la forme, après la parution de cet article, je dois vous dire que j'ai attendu. J'ai attendu au téléphone. J'ai attendu en scrutant les réseaux sociaux – nouvelle façon de communiquer. J'ai attendu en Commission transition écologique, métropole nature et résiliente. J'ai attendu même jusqu'à la dernière intervention aujourd'hui, en étant le plus sage et le plus calme possible. J'ai attendu les mots de celles et ceux qui, dans le même moment où ils justifiaient à Nantes de l'abattage de chênes centenaires, venaient défiler à Vertou contre un projet départemental, métropolitain et vertavien tout aussi, sans faire de mauvais jeu de mots, vert-moulu, mais nécessitant l'abattage de quelques arbres.

Alors, tout en relevant cette ambivalence incompréhensible pour moi, je vous le dis, je ne fais pas de la politique comme ça, j'ai attendu non pas des excuses, je ne suis pas naïf à ce point, mais au moins dans cette période de l'avent un petit acte de contrition, un regret, peut-être une nuance dans les propos qui avaient été tenus pour avoir mis la Ville de Vertou au ban des assassins, comme l'ont dit certains.

À défaut de nous mettre d'accord, en tout cas je n'ai entendu personne de celles et ceux qui ont vilipendé notre action à Vertou contester ces mêmes abattements à Nantes. Alors, je me suis posé une question, en maire responsable, en élu, en responsabilité. Selon qu'on soit puissant ou misérable, selon qu'on soit un élu vert ou pragmatique, selon qu'il se situe à Nantes ou à Vertou, l'arbre a-t-il la même valeur ? Ou alors est-ce simplement une question, et je le mets au débat philosophique mes chers collègues, aussi vieille que le monde, qui a été longtemps politisée par La Fontaine : tel est prise qui croyait prendre ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Oui, tout d'abord on voit bien le fait qu'inscrire ce rapport développement durable après le DOB et de pouvoir réellement en débattre amène un certain nombre de débats d'importance, puisque vous avez été nombreux à le souligner, et c'est aussi toute la transparence qui est faite, notamment avec les engagements et les tableaux chiffrés, de démontrer sur quelle trajectoire nous nous trouvons précisément et qu'est-ce qui nous reste à parcourir comme chemin et trajectoire à infléchir pour atteindre des objectifs qui s'imposent à nous aujourd'hui, et donc c'est comment nous trouvons ensemble les leviers pour les concrétiser et pouvoir tirer la sonnette d'alarme aux différents échelons.

Ronan Dantec a eu raison de le rappeler : si les accords internationaux sur le climat n'ont pas été fructueux, pour ne pas dire un échec assez total, on sait que les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs et donc on a besoin d'amplifier notre action, on a besoin de revendiquer notre position aussi dans la lutte contre le réchauffement climatique. Et quand on voit qu'on est un des territoires qui a agi et qui a commencé à agir dès les années 2000, j'ai envie de dire, sur ce sujet-là, et que pour autant on a des objectifs qui ne sont pas si faciles que ça à atteindre, on voit bien là qu'on a besoin d'amplifier cette action et de porter cette voix aussi à l'échelon européen et international.

Sur les questions très pratiques qui ont été posées et qui sont très intéressantes puisque souvent, le débat sur l'énergie est réduit à quelque chose d'assez technique, puisque l'énergie est souvent assez invisible, et donc on ne sait pas exactement quelle énergie nous consommons sur notre territoire. C'est là aussi la richesse et l'enseignement du rapport.

Alors, je veux tout simplement rappeler que dans le Schéma Directeur des Énergies, nous avons évalué ce potentiel. Ce potentiel, il repose sur quoi ? Sur premièrement le fait de réduire drastiquement notre consommation d'énergie. Ça vaut pour les bâtiments, pour le chauffage, comme pour les déplacements.

Sur la question du mix énergétique et je l'ai toujours dit, je le disais au précédent mandat, j'ai continué à le dire et c'est inscrit dans le Schéma Directeur de l'Énergie, même si nous optimisons et nous mettons des panneaux solaires sur chacun de nos bâtiments, que nous ne serons jamais autosuffisants en énergie. C'est tout le sens du Groupe énergie que nous avons formé notamment à l'échelle du Pôle métropolitain, et du Schéma Directeur de l'Énergie que nous voulons travailler à cette échelle-là puisque nous avons besoin de l'alliance des territoires pour trouver un modèle équilibré et gagnant-gagnant entre les différents territoires, et cela sur un mix énergétique. Un mix énergétique, ça veut dire pas une monoénergie. Ça veut dire : oui, nous avons besoin de bois énergie. Nous avons des ressources en bois, nous avons un travail à rétablir aussi sur notamment le reboisement, les haies, et tout ça peut concourir à une stratégie énergétique qui est cohérente et qui fait de l'alliance des territoires un moteur.

Oui, nous avons besoin d'électricité renouvelable. Ça va de l'énergie bleue sur les parcs éoliens offshore, comme sur le photovoltaïque, et c'est ce mix-là qu'il faut considérer.

Sur la question du nucléaire, je peux vous rassurer : je pense que les écologistes ont toujours eu un discours limpide sur le nucléaire. Je pense que notre territoire s'est aussi caractérisé par le refus d'accepter une centrale nucléaire et que cela s'est fait avec une union large d'un certain nombre de mouvements politiques qui siègent ici dans la majorité.

Vous le savez sûrement Monsieur Richard, mais le nucléaire c'est un surcoût qui est magistral donc ça coûte beaucoup plus cher de faire du nucléaire que de faire des énergies renouvelables. L'EPR de Flamanville est chiffré à 3,5 milliards, maintenant à 19 milliards, et prend 11 ans de retard. Donc c'est de l'énergie qui est peut-être moins chère aujourd'hui car subventionnée massivement depuis des décennies par de l'argent public.

Et puis le rapport du GIEC, Monsieur Richard, montre aussi l'incertitude de l'avenir : avec le réchauffement et les périodes de sécheresse accentuées, le niveau de la Loire a baissé aussi, le niveau des fleuves baisse, et en 2017 la France a dû demander d'ouvrir des vannes du lac Léman pour réinjecter de l'eau dans le Rhône afin d'alimenter le système de refroidissement des centrales nucléaires.

Et puis, Ronan Dantec l'a rappelé aussi : nous ne savons toujours pas quoi faire des déchets nucléaires. Et donc nous avons toujours été un territoire exigeant et d'ailleurs, même la ministre de l'Écologie qui était présente sur notre territoire la semaine dernière a affirmé comme une ineptie la proposition de la présidente de Région de mettre des petites minicentrales nucléaires *low cost* sur le site de Cordemais.

Non seulement c'est une ineptie, mais en plus, la ministre a confirmé que si cela devait se faire, ça se ferait sur des territoires qui ont déjà du nucléaire et absolument pas à cet endroit-là. Donc non, nous n'alimenterons pas et nous avons les ressources nécessaires en énergie renouvelable, c'est là l'effort que nous devons accentuer sur la rénovation, la diminution de notre consommation et la production d'énergies renouvelables en alliance avec les territoires avoisinants.

Sur la mobilité, je ne vais pas reprendre ce que Bertrand Affilé a très bien rappelé également. Nous avons donc besoin de modifier un certain nombre de pratiques et de diminuer l'usage unique de la voiture, et toutes nos politiques publiques y concourent.

Je voudrais simplement rappeler que ce n'est pas simplement en changeant de motorisation de véhicules que nous allons sauver le climat. Puisque l'électricité ou l'hydrogène ou le gaz doit alimenter ces voitures, même si en termes de qualité de l'air vous pourriez me dire : "Ça réduira son impact sur la pollution dans nos villes.", ça ne réduira pas forcément le bilan carbone. Ça dépend comment cette électricité ou cet hydrogène est produit.

Par ailleurs, sur la qualité de l'air, vous aviez raison de rappeler que le freinage notamment ramène des particules fines. Donc c'est bien la diminution de l'usage des véhicules à usage pour juste une personne qui doit être obéré et qui doit justement faire place à du covoiturage, du transport en commun, des modes doux, tel que l'a rappelé Bertrand Affilé.

Sur la question de la santé, vous avez raison de le souligner, c'est pour ça que dans la réorganisation des services, de manière transversale, parce que peut-être que je n'ai pas été assez claire et limpide dans ma présentation, mais justement nous avons fait en sorte que les cinq piliers du développement durable, nous les indiquions avec des indicateurs fiables et stables et robustes que nous pourrions mesurer, et la Direction de l'Animation et de la Transition Écologique, la DATE, donc, qui anime ces cinq politiques publiques là, fait cela en transversalité. Nous travaillons pleinement en transversalité sur l'ensemble de ces domaines.

Nous avons territorialisé et voulu territorialiser comme nous le faisons dans les différentes communes pour démontrer que c'est ensemble, en conjuguant nos efforts, que nous pouvons atteindre nos objectifs, mais nous sommes ouverts aux remarques des différentes Communes pour améliorer en tout cas sur la territorialisation des politiques publiques et faire en sorte que ça puisse se démontrer.

Enfin sur la santé, pour le rappeler, je l'ai dit, mais ce sera l'occasion de précéder ce que je vais présenter tout à l'heure, mais sur le volet air nous avons donc engagé une étude avec Air Pays de la Loire pour justement agir parce que nous savons que la pollution de l'air est un impact important sur notre santé. Voilà, pour les éléments globaux qui ont été soulevés.

Et quant à Monsieur Amailland, j'entends votre indignation et je suis heureuse de voir que la question de la biodiversité et de l'arbre... et j'ai également lu avec attention les efforts et l'écoconception des décorations de Noël que vous avez appliquées dans votre commune.

La question de l'arbre est un sujet qui reste sensible, qui nécessite débat, qui est un enjeu aussi assez vital dans notre collectivité. Eh bien, c'est une bonne nouvelle qu'à chaque fois qu'un arbre est abattu il y ait une émotion et que cela suscite des réactions, y compris publiques. Quant à mon Groupe politique et je pense la majorité de manière générale, ce sujet est pris à bras-le-corps et s'il y a des incohérences, nous saurons les pointer.

Voilà pour ma part ce que je pouvais répondre sur les différents éléments qui ont été évoqués. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alors, un petit point de méthode puisque je vois dans le *chat* trois nouvelles demandes de prise de parole. Je rappelle que notre règlement intérieur indique qu'il n'y a pas normalement de reprise de parole lorsque le rapporteur a conclu.

Pour ne pas brider nos débats, je vais faire une petite exception. Vous avez 30 secondes chacun. Plus globalement, j'invite pour la fin de nos débats cet après-midi l'ensemble des intervenants à faire preuve d'esprit de synthèse et de dynamisme. Je pense que nous devons ça à celles et ceux qui suivent nos débats. On sait tous que des débats en distanciel, c'est quand même moins simple à suivre, pour ceux qui regardent les retransmissions. Je vous propose donc d'avoir un peu d'empathie pour ceux qui nous écoutent et je vous invite à faire preuve de concision.

Je le redis : c'est la première et dernière fois de cette séance que je déroge à notre règle commune en redonnant la parole après prise de parole par le rapporteur, sinon, si on ne respecte pas les règles de la vie collective, on ne s'en sort pas.

Guillaume Richard, 30 secondes. »

M. Richard : « Merci pour l'exception, Madame la Présidente. J'ai trois remarques. L'éolienne *offshore*, ça pollue et ça émet trois fois plus d'émissions, en production équivalente, que le nucléaire. Ça abîme les fonds marins et quand vous parlez de gagnant-gagnant sur les éoliennes *offshore* c'est totalement faux. On est face à un scandale à venir. Ça détruit l'artisanat de pêche local, ça abîme les fonds marins, on abîme tout l'écosystème lié à ces emplacements. Si, Monsieur Dantec, je suis désolé, c'est la réalité. Il faut que vous veniez sur le terrain. Vous savez, moi, je suis sous l'eau, sur l'eau, je vois ce qui s'est passé, la différence.

La deuxième chose, très rapidement, sur les embouteillages. Je vous ai demandé non pas de m'expliquer pourquoi il y a des embouteillages, je le sais, il y a eu une stratégie de votre part pour créer des embouteillages dans l'objectif de favoriser les autres moyens de déplacement. On a nous aussi le souhait que les gens aillent sur d'autres moyens de déplacement.

Simplement, aujourd'hui il y a des embouteillages, aujourd'hui de façon monstrueuse, et je crois qu'on a besoin de stratégie pour dire : comment on fait pour qu'il y ait moins d'embouteillages à Nantes ? Puisque votre stratégie crée des embouteillages, même si le moins-voiture est un objectif collectif.

Le dernier point : le nucléaire. Sur les déchets nucléaires, Madame Laernoës, je vous rappelle que c'est Dominique Voynet qui a supprimé la recherche à propos de Superphénix, et cette recherche, c'est ce qui nous permettait de réduire drastiquement les déchets nucléaires à terme. Et c'est vous qui avez stoppé la recherche sur une énergie qui devenait propre et qui avait un avenir formidable pour traiter les questions dont nous sommes concentrés aujourd'hui. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci, cher Guillaume Richard. Trois petites choses. Un, vous avez largement dépassé vos 30 secondes. Deux, franchement vous n'êtes pas loin de me faire regretter d'avoir accordé cette exception. Trois, je sens parmi vous, chers collègues, un certain nombre d'entre vous qui ont très envie de débattre avec le Groupe écologiste de la majorité, que je suis très contente de compter dans cette majorité solide, diverse et sereine. Alors je ne sais pas, Guillaume Richard, invitez Julie Laernoës à boire un café, menez vos débats d'idées, stimulez vos intellects réciproques, mais peut-être qu'on n'est pas obligés d'avoir, Conseil après Conseil, la même litanie de remarques et de réponses. Je propose qu'on puisse se concentrer sur nos sujets et qu'on garde en ligne de mire les habitants qui nous écoutent. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci Madame la Présidente pour cette exception. Alors, ça ne m'empêchera pas d'aller boire un café avec Julie quand elle le souhaite, mais je souhaitais juste rebondir sur la question notamment du nucléaire qui a été évoquée, parce que c'est un vrai débat de société. Je vais faire très vite, mais je pense que pour les enjeux de l'écologie c'est comme dans la vie, il faut faire preuve de nuance. Et lorsque l'on invoque notamment les rapports du GIEC, il faut qu'on puisse lire les uns et les autres jusqu'au bout.

Tous les scénarios du GIEC nous invitent à augmenter la part du nucléaire pour faire face justement à la production d'énergie décarbonée demain. Je vous invite à les lire et à en prendre connaissance, et je pense qu'il n'y a qu'une seule issue, qu'un seul chemin si demain nous ne souhaitons pas tomber dans l'écologie punitive et faire peser la transition écologique sur les classes populaires : c'est le mix énergétique avec une part de nucléaire raisonnable et une montée en puissance bien évidemment des énergies renouvelables. Il n'y a rien à opposer dans le domaine. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci, chers collègues. Je vous propose que nous nous en arrêtons là. Non, Tristan Riou, vous ne pouvez pas ajouter un mot au débat parce que sinon on ne va pas s'en sortir. Le débat sur le mix nucléaire et le mix énergétique ne va pas s'arrêter ce soir à 17 heures 22. Je ne crois donc pas raisonnable de poursuivre au-delà la discussion.

Je suis désolée, je fais un dernier point de méthode. J'invite les uns et les autres à ne pas utiliser le *chat* pour évoquer leurs commentaires sur les contenus, évidemment tout à fait intéressants, mais je rappelle que pour cette séance, le *chat* est réservé aux demandes de prises de parole. Sinon, nous sommes certains d'en perdre dans le lot, ce qui serait évidemment dommage pour la qualité démocratique de nos débats. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur la présentation de ce rapport. »

Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du rapport de Nantes Métropole sur la situation en matière de développement durable 2020- 2021 joint à la présente délibération ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

06 - Plan Climat Air Énergie Territorial de Nantes Métropole : évaluation à mi-parcours et renforcement des ambitions – Convention des Maires : approbation des engagements 2050

Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le changement climatique.

Avec l'adoption de son premier Plan Climat dès 2007, elle est une des collectivités françaises pionnières dans ce domaine. En 2008, Nantes Métropole adhère à la Convention des Maires - Europe, mouvement des maires engagés pour le Climat et l'Énergie. En 2015, elle obtient le label Cit'ergie, 5 ans après la ville de Nantes, elle-même une des premières collectivités labellisées en France.

Élue Capitale Verte européenne en 2013, Nantes Métropole est reconnue au niveau international comme une référence sur les questions environnementales. Elle accueille ainsi la même année le Sommet Mondial des Maires sur le Changement Climatique. Cette rencontre aboutit notamment à la Feuille de Route Climat qui a guidé les Gouvernements Locaux jusqu'à la COP 21 qui s'est tenue à Paris en 2015.

Le Grand Débat Transition Énergétique, conduit en 2016 et 2017, a permis une concertation très importante des acteurs du territoire métropolitain (200 jours de débat, 53.000 participants). Il a abouti à la rédaction de la Feuille de Route de la Transition Énergétique, qui a elle-même alimenté le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial, adopté le 7 décembre 2018 par le conseil métropolitain avec trois grands objectifs :

- réduction de 50 % du niveau d'émission de gaz à effet de serre par habitant d'ici à 2030 ;
- réduction de 50 % des consommations d'énergie finale par habitant d'ici à 2030 ;
- 20 % de couverture des consommations énergétiques par de l'énergie renouvelable locale en 2030.

Évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de Nantes Métropole

L'évaluation réglementaire à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de Nantes Métropole, imposée par le décret 2016-849 du 28 juin 2016, est l'occasion de mesurer l'état d'avancement des actions contributrices des objectifs énergie-climat de la collectivité, mais également de mesurer les efforts qui restent encore à fournir (annexe 2).

Pour rappel, le Plan Climat est scindé en trois volets distincts :

- l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la qualité de l'air.

1. Le volet relatif à l'atténuation des émissions de GES du Plan Climat stricto sensu est composé des 33 engagements de la Feuille de Route Transition Énergétique. Toutefois, il s'avère qu'un grand nombre des actions contributrices de ces objectifs énergie-climat apparaissent dans d'autres documents stratégiques tels que le Schéma Directeur des Énergies, le plan d'actions Cit'ergie, le plan de déplacements urbains (PDU), ou encore le plan d'actions Exemplarité. Aussi, il convient d'évaluer l'état d'avancement de l'ensemble de ces actions.

2. Le volet relatif à l'adaptation au changement climatique vise à réduire la vulnérabilité de la métropole face au changement climatique. En Pays de la Loire, comme ailleurs en France, le changement climatique est en cours : la température moyenne régionale a augmenté de 1 °C depuis les années 60. Les modifications du climat impacteront le territoire métropolitain dans les décennies à venir. C'est pourquoi Nantes Métropole a fixé en 2018 une stratégie d'adaptation au changement climatique autour de 2 axes stratégiques (Mieux vivre avec un climat plus chaud et Se préparer à de nouveaux types d'évènements climatiques). Nantes Métropole a orienté son action sur l'espace public et le développement urbain afin d'opérer dès maintenant des transformations dans les pratiques urbaines.

Des opérations urbaines clés (Pirmil les Isles, l'île de Nantes, Bas Chantenay) prennent le virage de l'adaptation au changement climatique et un travail sur la montée en compétences des acteurs/agents de

la fabrique de la ville s'engage. La question urbaine amène également de nouvelles problématiques comme celle de la chaleur de ville ; un travail s'engage pour traiter les îlots de chaleurs urbains à différentes échelles (de la ville, du quartier, de la rue ou bien encore dans des écoles ou des crèches).

3. Le volet relatif à la qualité de l'air sera évalué et ajusté au premier semestre 2022 au regard de l'étude « Actions sur le territoire de Nantes métropole pour l'Amélioration de la Qualité de l'Air » (ANAQA) qui préfigurerait la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère Nantes-St Nazaire prévue pour la fin de l'année 2022. Nantes Métropole se dotera alors, pour certains secteurs d'émission de polluants dans l'atmosphère, d'indicateurs et d'objectifs chiffrés de diminution des émissions.

Ainsi, l'état d'avancement des actions engagées est le suivant :

- 10 % des actions sont achevées (réseau de chaleur Nord Chézine, schéma structurant vélo, busway 100 % électrique, coefficient de biotope dans le PLUm...);
- 65 % des actions identifiées sont en cours (rénovation énergétique de l'habitat privé, accompagnement des projets d'énergies renouvelables, promotion de l'intermodalité, réemploi / économie circulaire...);
- 20 % des actions sont encore en phase de cadrage ;
- 5 % des actions sont abandonnées sous leur forme initialement envisagée, soit parce qu'elles ont été expérimentées sans résultat probant, soit parce qu'elles ont été réorientées vers des actions jugées plus efficaces.

Au-delà de l'état d'avancement des actions, la politique climat-air-énergie de Nantes Métropole et de la ville de Nantes a en parallèle été évaluée dans le cadre de la démarche Cit'ergie, menée conjointement par les deux collectivités.

Pour rappel, Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse sur la base d'un référentiel exigeant de 60 mesures mis à jour régulièrement.

En 2021, avec une note de 77 %, Nantes Métropole et la Ville de Nantes sont labellisées Cit'ergie Gold.

Nantes Métropole est ainsi le territoire européen le plus peuplé à se voir attribuer ce label d'excellence.

Cette consécration est le fruit d'une mobilisation de longue date de la métropole et de la ville autour d'actions climatiques. Malgré l'atteinte de ce niveau d'excellence, 17 nouveaux chantiers ont été identifiés et feront l'objet d'une attention particulière dans les mois à venir.

Enfin, le dernier inventaire BASEMIS® des émissions de gaz à effet de serre du territoire publié en 2020 montre qu'entre 2003 et 2018 :

- les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 24 % par habitant. Toutefois, l'augmentation continue du nombre d'habitants sur la période (+22 %) se traduit par une baisse des émissions du territoire de 8 %.
- les consommations d'énergie ont diminué de 12 % par habitant. Toutefois, l'augmentation continue du nombre d'habitants sur la période (+22 %) induit malgré tout une augmentation des consommations d'énergie de 7 %. Les consommations énergétiques territoriales ne diminuent pas assez vite.

Ainsi, l'évaluation des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial, les inventaires territoriaux BASEMIS®, et le bilan d'émissions GES (BEGES) des collectivités mettent tous en évidence le chemin parcouru tout en démontrant plus que jamais la nécessité de poursuivre et d'amplifier les efforts de la métropole (annexe 2).

Engagements 2050 de la Convention des Maires

Pour faire face à l'urgence climatique toujours plus pressante, pour amplifier son action en matière de transition écologique et pour renforcer son positionnement dans la lutte collective contre la crise climatique au sein de l'Union Européenne, Nantes Métropole s'engage à poursuivre les objectifs 2050 fixés par la nouvelle Convention des Maires (annexe 1).

Ces grands objectifs sont les suivants :

- faire des défis climatiques et environnementaux une priorité absolue ;
- renforcer les ambitions climatiques de Nantes Métropole et viser d'ici 2050 un territoire métropolitain décarboné et résilient d'un point de vue climatique, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable ;
- s'engager dans une transition équitable, inclusive et respectueuse des citoyens du monde et des ressources de la planète ;

- continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire métropolitain (1), accroître la résilience, préparer la métropole aux effets néfastes du changement climatique (2) et lutter contre la pauvreté énergétique (3), action clé pour assurer une transition juste.

Renforcement des ambitions du PCAET de Nantes Métropole

Ainsi, au vu de l'évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial, des nouveaux engagements 2050 de la Convention des Maires, de la Stratégie Nationale Bas-Carbone révisée en 2020 ou encore du pacte de la COP 26 tout récemment adopté et visant l'atteinte au niveau mondial de la « neutralité carbone au milieu du siècle », les objectifs énergie-climat de Nantes Métropole sont renforcés et visent désormais une métropole consommant 100 % d'énergies renouvelables et atteignant la neutralité carbone d'ici 2050 sur son aire d'influence.

Ces objectifs ne seront atteints qu'en renforçant et en visant la sobriété énergétique dans toutes les politiques publiques métropolitaines, en plus des dimensions d'efficacité énergétique et de productions d'énergies renouvelables.

M^{me} Laernoës : « C'est un des piliers de notre action de développement durable puisque pour faire un petit historique, nous avons un agenda 21 dont la première mesure était l'action pour le climat. Alors cette délibération, elle en comprend plusieurs en une. Je vais essayer de faire bref, mais néanmoins compréhensible, puisqu'il y a beaucoup de sigles.

Nous avons adopté en fin du mandat dernier un Plan Climat Air Énergie Territorial. À l'époque, cela faisait suite à un grand débat sur la transition énergétique et donc nous avons dans ce plan climat deux volets. Un volet qui s'attaque à l'atténuation, c'est-à-dire comment on diminue nos émissions de gaz à effet de serre, comment on contribue à la lutte contre le réchauffement climatique, et le deuxième volet qui est le volet adaptation au changement climatique, c'est-à-dire le changement climatique est déjà là, comment on fait en sorte de préparer notre territoire à cette évolution du climat.

C'est cette évaluation réglementaire que nous opérons à travers cette délibération, et vous avez reçu un rapport conséquent qui évalue tout cela. Est-ce que depuis l'adoption du PCAET au dernier mandat, nous sommes restés les bras croisés ? Eh bien la réponse, mes chers collègues, est que non, puisque non seulement nous avons engagé des nouveaux engagements depuis ce nouveau mandat, que nous proposons au vote à travers cette délibération à cette assemblée, c'est-à-dire d'aller sur le 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2050, mais nous avons également engagé des actions très concrètes que nous avons là aussi soumises à l'évaluation.

Je parlais du Schéma Directeur de l'Énergie dont nous avons débattu au sein de cette assemblée même, et puis le programme Cit'ergie – Mahel Coppey notamment y a fait allusion dans son intervention. Nous avons eu l'honneur d'être primés Cit'ergie Gold : nous faisons ainsi partie des Villes et Métropoles puisque c'est une labellisation Ville de Nantes et Nantes Métropole de manière conjointe, au plus haut niveau, et nous classe dans les collectivités territoriales les plus performantes en matière d'énergie climat.

Je rappelle simplement : le label Cit'ergie, ce n'est pas juste un label ou un trophée, c'est un passage au crible par un auditeur indépendant de toutes nos politiques publiques au prisme de l'énergie et du climat, et qui va noter toutes nos politiques publiques et voir, et cela va avec un plan d'action concret, là où nous sommes moins bons, comment on peut encore améliorer nos marges de manœuvre.

Voilà ce que vous retrouverez donc dans le rapport qui vous est soumis, le rapport d'évaluation. Vous trouvez non seulement les 33 engagements de la feuille de route de transition énergétique, mais vous retrouvez les actions qui sont dans le plan Cit'ergie ainsi que les actions du PDU et du SDE. Donc vous voyez là la manière dont nous avons travaillé pour avoir un rapport assez complet sur l'action climatique.

Sur le volet qualité de l'air, puisqu'il ne vous a peut-être pas échappé que le PCAET a un volet air, aujourd'hui on n'a pas pu procéder à l'ensemble de l'évaluation de notre action sur l'air. Nous avons posé un certain nombre de briques au précédent mandat sur la qualité de l'air, notamment à travers une OAP dans le PLUM, mais nous avons un certain nombre de mesures qui améliorent de fait la qualité de l'air : quand on diminue la place de l'automobile en ville, ça améliore la qualité de l'air, pour donner un exemple assez simple.

Et donc nous avons engagé aujourd'hui une étude avec Air Pays de la Loire qui est l'agence agréée sur la surveillance et la qualité de l'air, sur l'état de l'air sur notre métropole, et nous adopterons donc une stratégie que nous sommes en train d'élaborer en vue des résultats pour le mois de juin prochain.

Et donc, c'est à partir de ce moment-là que nous pourrons le dérouler dans une stratégie globale, remettre les briques ensemble et avoir un plan d'action complet sur ce volet qui est absolument essentiel.

Vous avez dans le rapport que vous retrouverez, on l'a résumé ici, toutes les mesures qui sont en cours, celles qui sont terminées, abandonnées pour des raisons que vous trouverez là aussi dans le rapport. Je peux vous donner par exemple un exemple dans la slide d'après sur : nous avons évoqué lors du grand débat sur la transition énergétique le fait d'ouvrir un deuxième éco appartement. Ça n'a pas été jugé opportun au vu de l'évaluation du fonctionnement du premier éco appartement, mais plutôt le choix s'est fait de recentraliser l'éco appartement existant pour que le plus grand nombre puisse en profiter. Je ne vais pas vous lister ou passer en revue toutes les actions. Je reste bien entendu à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir.

Enfin, sur l'évaluation, nous avons l'évaluation qui est à différents niveaux. Nous avons bien sûr l'évaluation dans le cadre, je viens d'en parler, de la démarche Cit'ergie. Nous avons aussi eu à travers le grand débat une instance de gouvernance ouverte et citoyenne, qui a pu évaluer six actions sur les 33 que vous retrouverez également dans le rapport et qui nous avaient remis leurs travaux et leurs remarques il y a quelques mois.

Vous retrouverez aussi, c'est l'outil BASEMIS, avec Air Pays de la Loire, le calcul robuste et solide de la trajectoire de nos émissions de gaz à effet de serre. Je l'ai déjà évoqué puisque ce sont les mêmes résultats qui sont utilisés dans le rapport développement durable. Je ne sais pas s'il faut revenir sur le sujet, mais le même message est là. Il y a des efforts vraiment conséquents à maintenir et à renforcer pour atteindre les objectifs en 2030, même si nous sommes sur une trajectoire qui peut y tendre, mais il ne faut pas relâcher les efforts, au contraire.

Par contre, sur la consommation d'énergie, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs et donc les efforts sur la sobriété, l'efficacité énergétique puisque non, la technologie peut concourir à réduire notre impact, mais ne va pas solutionner le problème du climat.

Dernier point, puisque je l'ai évoqué : notre action et l'action des Villes a de sens dans la mesure où c'est là où plus de 70 % de la population mondiale vit, mais c'est là aussi où les actions se font. C'est là où on peut diminuer les déplacements carbonés, c'est là où on peut isoler les logements. C'est aussi le sens de la ville du quart d'heure, mais nous avons aussi toujours porté cette voix au niveau européen.

En 2020, la Commission européenne, avait adopté un objectif qui était le paquet énergie climat, le trois fois 20, et des maires s'étaient réunis à travers un instrument qui s'appelle la Convention des maires pour faire en sorte en disant : "Nous, nous allons atteindre ces objectifs."

La même chose s'est profilée au moment où nous avons révisé ces objectifs lors de la COP 21 et il y a eu un nouveau mouvement aujourd'hui, et donc c'est de viser ensemble et collectivement la neutralité carbone pour 2050 et c'est cela à quoi on s'engage aussi à travers cette délibération.

Vous le savez, on a toujours préféré mettre des objectifs concrets et pas si lointains, mais le temps avance. Nous avons à la fois des ambitions sur le moyen et le court terme, et également sur le long terme, en nous inscrivant dans cette dynamique globale des Villes qui agissent au quotidien pour le climat. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci Madame la Présidente. Moi, je suis, je le dis, écœuré par les postures politiciennes. Dans nos assemblées, vous dites souvent Madame la Présidente : "Il faut faire attention parce qu'il y a des gens qui nous regardent."

Moi je ne comprends pas, je ne comprends pas le silence coupable de ceux, de celles qui disent tout et son contraire selon qu'on est à un endroit ou à un autre quand on est aux responsabilités. Je ne peux pas tolérer ça, Madame la Présidente. Je le dis, je ne comprends pas que vous le tolériez également.

Je n'ai rien à redire sur ce dossier. Je n'ai pas voulu enfreindre la règle qu'on a toujours posée sur le dossier précédent, mais vous me permettrez de quitter cette assemblée. Je ne m'y retrouve pas en termes de droiture. Alors on peut dire que je suis excessif, on peut tout me reprocher, je n'ai pas de problème avec ça. Mais au moins je suis quelqu'un de droit : quand je dis quelque chose, je le fais, et je ne fais pas ou ne dis pas le contraire ailleurs, quand je suis devant un autre public.

Je suis désolé, et je vous souhaite une bonne fin de Conseil métropolitain. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Hervé Neau. »

M. Neau : « Bien. Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas regretter d'avoir donné la parole à Rodolphe Amailland avant, mais quand même, je suis un peu surpris. Je vais faire par contre une courte intervention comme vous le souhaitez fort justement, parce que déjà, c'est un peu long, certaines interventions, et en plus en visio on a perdu l'habitude, pour tout vous dire, en tout cas moi j'ai perdu l'habitude. Ce n'est pas évident de se concentrer, surtout quand c'est long.

Cette délibération est une illustration du besoin de construction d'une politique de développement durable claire et partagée au sein de notre Métropole, et de la nécessité d'espaces d'échange et de débat à travers un exemple éclairant.

Lors d'un Groupe de Pilotage Stratégique concernant l'aéroport qui s'est tenu au mois de septembre, a été présenté un rapport, commandité par Nantes Métropole, sur la situation et les perspectives de développement de Nantes Atlantique. Ce rapport, élaboré par un expert aéroportuaire notamment, ne mentionnait pas le plan énergie climat, pourtant un document socle de notre Métropole. Il ne faisait aucune mention ni estimation des effets du bruit et des coûts générés par les nuisances aéroportuaires sur la santé.

Ce rapport, ce n'est qu'un rapport, mais la façon dont il présente les choses, et les débats qui ont suivi lors du GPS, révèlent bien que nos modes de pensée à l'échelle métropolitaine, et avec nos partenaires du Département, au sein des élus municipaux, métropolitains, ne sont pas à l'unisson sur ces questions. Tant que nous opposerons d'un côté l'attractivité du territoire et ses enjeux économiques et, de l'autre, les ambitions environnementales, nous resterons profondément dans une impasse. Pourtant, la santé des habitants est une priorité, doit être notre priorité à tous.

Revenons-en à cette délibération. Elle rappelle la nécessaire implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre du PCAET et dans la transformation des systèmes sociaux et économiques. Il serait donc pertinent que nous nous accordions, entre élus, sur quelques aspects fondamentaux. D'abord, appréhender l'ensemble des dossiers à partir d'approches économiques globales intégrant pleinement l'estimation chiffrée des pollutions et de leurs incidences sur les bilans financiers.

Ensuite, rappeler que les objectifs du PCAET sont de l'ordre de l'intérêt général, et nous concernent tous : ils doivent guider nos réflexions et sont un élément important dans notre appréhension de tout projet. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. En effet, il ne faudrait pas que la pensée unique puisse régir notre assemblée. J'ai entendu des choses qui moi aussi m'ont profondément choquée, comme "La technologie n'est pas la solution pour régler les problèmes de climat." Mais comment vous pouvez dire ça, Julie ? Vous dites ça aux entreprises, vous le dites ? Ce n'est pas possible d'entraîner les entreprises, quand on sait justement que l'innovation, quand on sait que l'innovation, la technologie va justement permettre de nous en sortir.

J'ai un exemple en tête, et vous le traitez d'ailleurs dans ce rapport, c'est l'éclairage : typiquement, l'éclairage on parle de diminution des éclairages, ça passe par les leds, la led est bien une évolution technologique. Donc on avance comme ça.

Et d'ailleurs, j'ai une question sur les sujets d'éclairage, parce que je suis très, très, très interpellée, assez régulièrement, sur la réduction de ces éclairages. Certainement pour protéger la biodiversité, c'est un réel besoin. Alors, d'où peut-être les animaux liminaires, les rats et les pigeons, mais je suis interpellée sur des enjeux de sécurité. Doit-on justement réduire cette intensité lumineuse, ce qui est apparemment le cas – en tout cas c'est un constat –, au détriment des piétons et des vélos et de la dangerosité justement que ça représente maintenant dans les rues de Nantes ? Ça, c'est un constat et c'est une interpellation que j'ai assez régulièrement. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Oui, merci Madame la Présidente. Je ne reviendrai pas sur la posture de Monsieur Amailland qui n'a pas digéré le fait son action sur les arbres... J'entends son émoi, mais je pense que c'est important, lorsqu'on traite d'autres sujets, et je pense que la question climatique de manière générale qu'est l'objet de la délibération mérite mieux que des petites phrases politiques.

Monsieur Neau, vous avez entièrement raison de pointer la question de l'aéroport. De fait, les émissions d'un aéroport ne sont pas prises en compte dans un plan climat territorial. C'est dans les émissions nationales. Il y a une toute petite partie qui peut être prise en compte sur le décollage des avions, mais c'est pour ça que ça n'a pas un impact considérable dans le PCAET de la Métropole de Nantes, puisque ce n'est pas un équipement de la Métropole.

Cela dit, vous avez entièrement raison lorsque vous parlez du fait qu'il ne faut pas opposer attractivité et pollution, et vous savez que – là je ne parle pas en tant que vice-présidente, mais en tant que mon appartenance politique –, que nous sommes sur la même page sur ce sujet, c'est-à-dire que nous avons un objectif qui doit être commun : mieux connecter notre métropole par des modes non polluants, et limiter, pour le coup, le nombre de passagers sur Nantes Atlantique pour notamment lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur les effets sur la population, que ce soit en matière de qualité de l'air ou de bruit.

Enfin, je vous rejoins également sur la question de passer au crible l'ensemble des dossiers sur l'analyse énergie climat. C'est le sens en fait aussi du budget vert, que justement de pouvoir voir là où nous faisons nos investissements, et si ça va dans le sens du climat ou pas.

Et puis, Madame Oppelt, je ne sais plus quoi vous dire. Vous tombez dans une caricature de l'antiécologiste, ça me fait presque sourire, si ça ne me rendait pas profondément triste.

Vous nous avez traités tout à l'heure d'"antitout", mais en fait nous ne sommes pas des antitout, nous sommes pour justement une qualité de vie qui est améliorée, nous sommes pour un climat qui reste soutenable. Nous sommes pour plus de solidarité, et c'est aussi notre responsabilité d'anticiper.

Dans cette évaluation, il y a l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et je pense qu'on a une responsabilité concrète et historique, et je n'ai jamais dit que la technologie n'y contribuait pas. J'ai dit que uniquement penser que le progrès technologique allait tout résoudre, c'est une ineptie : même si on change tous les véhicules en véhicules électriques, nous aurons toujours la même consommation d'énergie, surtout nous aurons toujours les mêmes embouteillages, et une qualité de l'air qui ne sera pas grandement améliorée. Donc il faut voir les choses de manière globale. Il ne faut pas s'opposer.

Oui, le défi du réchauffement climatique, cela va apporter, cela amène des changements, des modifications, et c'est cela que nous essayons d'anticiper en intégrant des trajectoires qui sont claires : des trajectoires d'investissement claires, des trajectoires aussi de modification de notre Plan de Déplacements Urbains, sur aussi sur l'accélération sur la rénovation notamment énergétique et thermique des bâtiments, et aussi, vous l'avez évoqué, la question du plan lumière.

Bien sûr que nous avons changé des lampadaires qui avaient des technologies anciennes et énergivores, progressivement, dans notre plan d'investissement, pour aller sur des luminaires qui sont aux leds. Et, non, nous n'avons pas éteint tous les luminaires.

Nous n'avons pas opposé la question de la sécurité qui vous est chère – vous arrivez même à en parler au moment où on parle des enjeux climatiques – puisque par exemple sur les centres où il y a une vie nocturne importante, nous n'avons pas éteint les luminaires. Et puis sur un certain nombre d'endroits, nous avons fait le choix, notamment pour ces raisons-là, de ne pas éteindre l'ensemble des luminaires là où ça peut être fait dans un certain nombre de communes, c'est en dialogue avec les différents maires des communes, mais plutôt un lampadaire sur deux ou un lampadaire sur trois. Ainsi il y a toujours de la lumière pour rentrer, pour les piétons, pour les cyclistes et pour que chacun se sente en sécurité.

Je pense qu'il ne faut pas opposer les choses et nous ne faisons pas les choses de manière dogmatique, mais de manière pragmatique et sensée. Mais je vous invite, Madame Oppelt, à ouvrir les yeux et voir et mesurer les conséquences du réchauffement climatique. Les choses ne vont pas se faire tranquillement. Les entreprises ne vont pas inventer toutes les solutions pour sauver la planète. Il faut justement... et je pense qu'en tout cas, moi c'est avec ces entreprises et ces entrepreneurs-là que je dialogue là aussi au quotidien, ils sont volontaristes, ils voient qu'il faut changer.

C'est le sens aussi de ma délégation sur les mutations économiques et le dialogue que nous avons engagé ensemble avec Fabrice Roussel notamment, sur la résilience économique. Il y a des secteurs économiques sur lesquels nous manquons de savoir-faire, nous manquons de main-d'œuvre, nous manquons de formation. Et notamment sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments, et cela peut créer de l'emploi, et il y a besoin bien évidemment de progresser ensemble là-dessus.

Je serai toujours là si vous voulez améliorer les choses, mais s'il vous plaît Madame Oppelt, réservez ces caricatures de bas étage, et faisons plutôt en sorte d'unir nos forces sur la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation du vivant. Je vous remercie. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 92 voix pour et 04 abstentions

1. s'engage à fixer des objectifs à moyen et long terme conformes aux objectifs de l'Union Européenne et au moins aussi ambitieux que les objectifs nationaux. L'objectif est de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. Compte-tenu de l'urgence climatique actuelle, Nantes Métropole fera de l'action en faveur du climat sa priorité et la communiquera à ses citoyens ;
2. s'engage à impliquer ses concitoyens, ses entreprises et ses gouvernements à tous les niveaux dans la mise en œuvre de cette vision et dans la transformation des systèmes sociaux et économiques. Nantes Métropole vise à conclure un pacte climatique local avec tous les acteurs qui l'aideront à atteindre ces objectifs ;

3. s'engage à agir, maintenant et ensemble, pour prendre les devants et accélérer la transition nécessaire. Nantes Métropole élaborera, mettra en œuvre et rendra compte, dans les délais fixés, d'un plan d'action pour atteindre ces objectifs. Ses plans comprendront des dispositions sur la manière d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, tout en restant inclusifs ;
4. s'engage à tisser un réseau avec d'autres maires et responsables locaux, en Europe et ailleurs, pour s'inspirer mutuellement. Nantes Métropole les encouragera à rejoindre le mouvement de la Convention mondiale des Maires, où qu'ils se trouvent dans le monde, s'ils adhèrent aux objectifs et à la vision décrits ici ;
5. autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à signer le document d'engagements 2050 de la Convention des Maires – Europe (annexe 1) ;
6. approuve le rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de Nantes Métropole ;
7. approuve le nouvel objectif **d'une métropole consommant 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050 et atteignant la neutralité carbone sur son aire d'influence en 2050** ;
8. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^{me} la Présidente : « Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, merci Madame la Présidente. Simplement un petit message : si vous pouviez, comme vous nous l'aviez fait remarquer il y a deux ans, apporter un peu de sérénité à vos troupes? Parce qu'entendre Madame Laernoes vouloir nous donner des leçons ou constamment nous invectiver, ce n'est pas sain, au sein de notre assemblée, ce n'est pas l'état d'esprit qui y règne habituellement.

Quant à Rodolphe Amailland, on ne peut pas avoir deux poids et deux mesures et il a parfaitement raison sur l'analyse qu'il en a faite, et on a la même sensibilité que Madame Laernoes nous tous les maires et les élus de ce Conseil métropolitain, vis-à-vis du réchauffement thématique et de l'environnement. Donc un peu de raison dans cette assemblée si vous me le permettez, Madame la Présidente, c'est tout ce que j'avais à dire ce soir. Je vous remercie de m'avoir laissé la parole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste trois mots pour conclure. D'abord, très sincèrement je n'ai entendu aucun propos outrancier dans la bouche de la vice-présidente, je vous le dis comme je le pense, et je l'assure de mon soutien le plus total.

Deuxièmement, nous sommes tous engagés sur la transition écologique, certes, mais ne faisons pas comme s'il n'y avait pas, derrière des choix politiques, des choix stratégiques. On l'a vu : tout à l'heure, le début de débat sur le stationnement, jusqu'où on va sur la place de la réduction de la voiture en ville, pour ne prendre que cet exemple, fait partie d'un débat, d'un débat démocratique, d'un débat qui est sain, d'un débat qui est salutaire. Donc je vous invite à continuer nos débats demain dans la clarté, la sagesse et la sérénité, ce dont je ne doute pas.

Je vous donne donc rendez-vous à tous demain matin à 9 heures. Merci. »

La séance est levée, puis reprise le lendemain.

Mme Coppey présente le dossier suivant :

Direction Générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité
Direction Déchets

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

07 – Transition Énergétique – Plan d’actions déchets – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Exposé

Dans le cadre de sa politique publique des déchets, Nantes Métropole agit depuis plusieurs années en faveur de la réduction des déchets, s’inscrivant notamment dans l’objectif de la Feuille de Route Transition Énergétique adoptée en février 2018 de réduire de 20 % les déchets ménagers par habitant à horizon 2030 (base de 2010).

Aujourd’hui, sur le territoire de Nantes Métropole, chaque habitant jette en moyenne 421 kg de déchets ménagers par an (donnée 2019 hors gravats).

Une étude menée en 2017 sur le contenu des poubelles bleues des habitants de la métropole a montré que les 2/3 de leur contenu pourraient être évités, soit par des actions de réduction, soit par un meilleur tri vers les poubelles jaunes et / ou les déchetteries.

Réduire de 20 % les déchets ménagers par habitant à horizon 2030 signifie atteindre 356 kg de déchets ménagers par habitant (hors gravats) contre 444 kg/hab en 2010 (421 kg/hab en 2019).

La prévention des déchets permet d’éviter qu’une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Elle se situe en amont du cycle de vie des objets, au stade de leur production, de leur distribution et de leur consommation, bien avant de trier, de recycler ou de valoriser des déchets, et concerne de fait tout un chacun, industriels, distributeurs, consommateurs.

Dans ce contexte, Nantes Métropole dispose d’un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, dit PLPDMA, constituant le volet « réduction des déchets » de sa politique publique des déchets.

A l’occasion du nouveau mandat, un nouveau programme d’actions a été rédigé pour la période 2021-2026. Celui-ci s’inscrit dans la continuité et la dynamique des programmes précédents, à savoir : le programme de prévention des déchets (2011-2015) puis le Programme « Zéro déchet zéro gaspillage » (2016-2019). Il s’inscrit également en articulation avec les autres politiques publiques, tout en y contribuant : le projet alimentaire territorial, la feuille de route économie circulaire, la feuille de route économie sociale et solidaire, la feuille de route transition énergétique. Le tout est en cohérence avec les obligations réglementaires (décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA).

Le programme de réduction concerne les déchets dont le traitement relève de la compétence de Nantes Métropole à savoir :

- les déchets des habitants (dits "ménagers"), ordures ménagères ou déchets triés dans les poubelles et les déchetteries ;
- les déchets des entreprises, administrations et collectivités, de nature et quantité similaires à ceux des habitants et collectés en même temps que ceux des habitants (dits "assimilés").

Les déchets du bâtiment, industriels, agricoles ou de santé ne sont donc pas concernés par ce programme.

Pour élaborer ce programme d’actions, plusieurs étapes se sont succédé sur l’année écoulée :

- l’implication et la consultation des partenaires, des 24 communes et d’acteurs du territoire (par des enquêtes et des ateliers thématiques) entre décembre 2020 et avril 2021 ;
- la présentation, le 20 avril 2021, du programme à la commission consultative d’élaboration et de suivi, présidée par Madame Mahel COPPEY, Vice-Présidente de Nantes Métropole en charge des déchets, de l’économie circulaire et de l’économie sociale et solidaire, et qui réunit les structures du territoire, les partenaires associatifs, les chambres consulaires et les 24 communes ;

- la mise à consultation publique du programme pendant 2 mois (du 12 juillet au 20 septembre 2021 sur le site internet de Nantes Métropole avec relais par communiqué de presse de la Métropole).

3 878 personnes ont visité le site internet ; 173 ont téléchargé les documents et 134 propositions ont été déposées par 93 contributeurs :

- 1/3 des remarques concernaient des sujets liés au tri des déchets. Ces apports alimenteront les réflexions des services en charge de la propreté de l'espace public, de la gestion et la valorisation des déchets ;
- 2/3 des remarques et propositions étaient relatives aux enjeux de réduction des déchets, majoritairement la réduction des déchets alimentaires, le compostage et le broyage ; la limitation des emballages et des plastiques et la sensibilisation des publics ; enfin l'action des industriels, entreprises et des administrations.

Ces remarques sont venues conforter les objectifs du programme et l'ont enrichi.

Le programme présenté en annexe développe huit grands axes, déclinés en différentes actions :

1. Informer, sensibiliser et promouvoir la prévention des déchets auprès des différents publics (habitants, administrations, associations, professionnels) avec des outils adaptés, combinant des actions tout au long de l'année dans les quartiers, les écoles, et des temps forts telle que la semaine de réduction des déchets.

2. Réduire le gaspillage alimentaire avec la mise en œuvre du plan de réduction du gaspillage alimentaire, dans la restauration collective et scolaire, les commerces, la distribution alimentaire, en encourageant le don alimentaire et en développant des actions de sensibilisation du grand public.

3. Promouvoir la réduction et la valorisation de proximité des déchets alimentaires et de jardin, avec une approche globale et complémentaire des solutions : compostage individuel, collectif, broyage de végétaux, collecte séparée des biodéchets.

4. Promouvoir les formes de consommation sobres vers une réduction des emballages, du plastique à usage unique, notamment en engageant une grande campagne d'information à l'instar de celle réalisée en 2021 sur le tri, en faisant la promotion et en encourageant le vrac, la consigne, les couches lavables.

5. Favoriser et promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets et leur réemploi, notamment par de l'information sur les solutions autour du don et du partage, par l'accompagnement du maillage des solutions dans les quartiers en lien avec les communes et l'appui à la structuration économique de la filière réemploi.

6. Encourager et accompagner l'engagement exemplaire des collectivités par la promotion des achats responsables, la mise en œuvre du Plan d'Actions des Déchets d'Activités (PANDA) ou encore l'incitation à la réduction des déchets dans les établissements et évènements publics.

7. Encourager et accompagner l'engagement des professionnels, entreprises, commerces, organisateurs d'évènements, notamment en développant des partenariats avec les chambres consulaires et en s'appuyant sur la dynamique territoriale « 1001 évènements s'engagent ».

8. Étudier la faisabilité de modalités financières incitatives pour encourager la réduction et le tri des déchets.

Conformément à la réglementation (décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA), une fois adopté, le Programme sera transmis à la Préfecture et mis à disposition du public notamment sur le site internet de la Métropole.

M^{me} Coppey : « Bonjour mes chers collègues, je vais donc vous présenter la délibération 7, celle qui va nous engager sur un programme local de prévention des déchets ménagers. C'est un grand plan de mobilisation pour réduire les déchets, un défi collectif qui concerne tout le monde : les citoyens, les entreprises, les bailleurs des 24 communes de notre métropole bien sûr, et qui vient s'inscrire dans les objectifs qu'on s'est fixés, les objectifs de -20 % de déchets à horizon 2030.

Un mot sur la méthode, puisque vous avez dans les annexes l'ensemble du plan. La méthode, c'est le chemin qu'on a parcouru sur l'année 2020. C'est important parce que ce chemin, il nous a permis d'embarquer largement sur ce défi collectif. On a d'abord commencé par poser l'état des lieux, une sorte de photo, poser les objectifs, lister les actions de proximité, élaborer les calendriers et les méthodes de suivi, et puis tout ça a été coécrit avec les associations, les Communes comme je vous l'ai dit, Nantes Métropole, en transversalité sur différentes politiques publiques, les acteurs économiques, les bailleurs, et puis tout ce travail a été passé au crible, au filtre si je puis m'exprimer ainsi, de la convention citoyenne. Souvenez-vous, l'avis des citoyens nous avait encouragés à travailler sur la réduction des emballages, sur le compostage, sur les biodéchets, etc. Et donc en avril on a démultiplié les ateliers, les contributions qu'on a rendues publiques et qu'on a mis à la contribution des habitants de la métropole via une concertation, et on a obtenu 135 propositions qui pour un tiers concernent l'amélioration du tri et les deux tiers plutôt le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire, et ce matin donc je vous présente à travers cette délibération le contenu en fait de ce grand plan, de cette mobilisation sur la réduction des déchets. Je ne vais pas aller trop dans le détail pour faire place au débat, mais moi, en tout cas ce que j'avais envie de vous dire, c'est que si on doit retenir des mots-clés ou des enjeux, on est plutôt sur des envies d'amplifier et de simplifier. Amplifier sur la question de la réduction des déchets, mais aussi simplifier la vie des habitants pour qu'ils puissent adhérer facilement en fait à cet enjeu de réduction des déchets.

On a essayé, on a travaillé donc sur huit axes différents que vous retrouvez dans la délibération, qui vous sont énoncés dans la délibération. Ce qui est important c'est que ces huit axes, en fait, ils sont tous objectivés, avec un pilotage, avec des publics visés, avec des moyens alloués, des indicateurs de suivi et un calendrier. C'est important parce qu'en fait, tout au long du mandat, on aura aussi la capacité de se retrouver en Comité de suivi sur ce programme, pour voir comment les choses sont rythmées, comment elles sont cadencées, comment elles sont animées et comment ces actions de réduction des déchets prennent forme petit à petit dans les 24 communes de la métropole.

Donc voilà, Madame la Présidente, ce que je propose au vote ce matin et ensuite, on pourra proposer ce programme à la préfecture et à l'ADEME qui viendront entériner nos engagements également. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pauline Langlois. »

M^{me} Langlois : « Merci Madame la Présidente. Merci à Madame Coppey. Chers collègues, la politique de gestion des déchets est un enjeu essentiel de la transition écologique et de nos Métropoles. Elle nous demande d'agir sur plusieurs plans pour parvenir à nos objectifs de réduction des déchets.

Tout d'abord, nous produisons chaque année trop de déchets. Nous devons agir, à l'échelle de la métropole, pour limiter la production de ces emballages et suremballages qui remplissent nos poubelles. Cela doit passer par une sensibilisation accrue à ces enjeux auprès de tous les publics, notamment les plus jeunes. Cependant, cette sensibilisation auprès des consommateurs ne doit pas être notre seule porte d'entrée. Nous devons également accompagner les acteurs économiques vers une démarche de réduction de leurs déchets. Je pense ici par exemple aux activités de la restauration. La vente à emporter connaît depuis quelques années un succès croissant, renforcé par la crise sanitaire, ce qui se conduit aussi par un accroissement de la consommation d'emballages et couverts à usage unique. Dès lors, nous pouvons les accompagner et les conseiller vers des alternatives moins productrices de déchets.

Au-delà de la question de la consommation et donc de la production des déchets, se pose évidemment la question du tri et de la valorisation de ceux-ci. Nous saluons la volonté de franchir un cap en matière de tri et de valorisation et de l'évaluation du système Tri'sac qui nous a permis de montrer que ce n'était plus le système le plus efficace et le plus adapté pour traiter les déchets au cœur de notre agglomération.

Dès lors, le changement annoncé, à horizon 2023, de ce mode de collecte est une bonne nouvelle pour notre collectivité. Cette évolution nous permettra de trouver un système plus efficace, en capacité de répondre à nos objectifs de réduction des déchets et de valorisation de ceux-ci.

Mais nous devons aller plus loin en posant la question des déchets organiques. Ces déchets, qui constituent le quart de nos poubelles, sont ceux que l'on peut composter. Dès lors, nous devons intensifier nos efforts auprès des habitants de la métropole pour que ces déchets soient compostés. Cela passe par une multiplication des composteurs collectifs, mais aussi par la distribution de lombricomposteurs et de seaux de compost aux ménages de notre métropole. En la matière, nous devons avoir une politique proactive pour inciter fortement les habitants de la métropole au tri de ces biodéchets. L'échéance avancée d'une généralisation de l'expérimentation en cours à Nantes Nord à toute la métropole en 2025 nous paraît, à ce titre, assez lointaine.

L'accomplissement de notre objectif de réduction de 20 % de déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 est exigeant. Nous devons donc tout faire, de la sensibilisation à l'amélioration de nos modes de collecte, en passant par la réduction de la production des déchets, pour nous permettre de l'atteindre. Je vous remercie, et bien sûr j'ai toute confiance en Mahel Coppey pour y arriver. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Dolores Lobo. »

M^{me} Lobo : « Bonjour Madame la Présidente. Chers collègues, l'évolution de notre territoire ainsi que le développement de ses activités économiques nous invitent à repenser notre modèle de gestion des déchets. Le précédent plan et toutes ses avancées n'est plus adapté à notre métropole en 2021 et n'est plus à même de répondre aux objectifs environnementaux fixés par notre assemblée. Ainsi en est-il du dispositif Tri'sac. Qu'en est-il du dispositif Tri'sac qui est amené à évoluer vers un système de colonnes ?

Aussi, nous saluons les modifications proposées dans l'objectif de réduction des déchets, de ré-emploi, de recyclage ou de tri en se fixant pour objectif la baisse de 65 kilos de déchets par habitant, annuelle, à horizon 2030. Nous répondons à une aspiration populaire du mieux vivre.

De par cette délibération, nous réaffirmons notre attachement à ce que la collectivité soit moteur dans la réduction des déchets en proposant des solutions concrètes aux ménages et aux entreprises.

À ce titre, un véritable service public en la matière doit maintenir l'égalité d'accès pour tous. Individualiser et faire reporter la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets sur chaque acteur est une solution que nous refusons. Aussi, nous resterons vigilants sur l'évolution de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et veillerons à ce qu'elle ne devienne pas un outil faisant reporter la responsabilité de la Métropole en matière de déchets sur les ménages les plus modestes. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^{me} Guerra : « Oui, bonjour, bonjour à tous. Merci Madame la Présidente. Abandon de Tri'sac, nous avons envie de vous dire : enfin ! Lancé en 2007 et à maintes reprises valorisé par vos équipes qui se sont succédé, malgré les nombreuses alertes des élus de notre minorité, ce système qui permet de recycler moins de 8 % des déchets triés par les habitants coûte cher et a démontré toute son inefficacité. Et malgré ses mauvais résultats, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères augmentera encore, mais visiblement cela ne choque personne dans votre majorité.

Vous aurez donc mis 14 ans avant de lancer l'évaluation de ce dispositif. C'est très long, 14 ans, surtout pour un service public qui ne répond pas aux besoins des habitants. Si cette évaluation avait été réalisée plus vite, si vous aviez fait les adaptations nécessaires, sans attendre aussi longtemps, peut-être n'auriez-vous pas besoin aujourd'hui d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Monsieur Bolo, les déchetteries sont en mauvais état, nous avez-vous dit hier, mais qui avait les moyens de lancer leur mise aux normes et leur modernisation ? Vous avez fait le choix d'attendre et de lancer ces travaux finalement assez récemment au vu des besoins. C'est le choix de votre majorité installée depuis 30 ans. Cette modernisation et mise aux normes aurait pu être une priorité. Force est de constater que ce n'était pas votre choix et aujourd'hui il faut accélérer, et là-dessus nous nous retrouvons.

Ce plan d'action des déchets présenté aujourd'hui a vocation à améliorer le tri et la valorisation de nos déchets tout en incitant à la réduction. Nous serons vigilants sur sa mise en œuvre et comme je l'ai évoqué en Commission, le point sur la réflexion des modalités d'incitation financière doit faire l'objet d'une réflexion avec les territoires de la première et de la deuxième couronne qui l'appliquent déjà et qui impactent directement et tous les jours nos poubelles. Les habitants limitrophes de la métropole peuvent en témoigner.

Notre ville centre, quant à elle, est particulièrement sale. Les dépôts sauvages sont nombreux, traités de manière insuffisante malgré le travail des équipes. Cela montre bien que c'est sur l'organisation et les moyens qu'il faut avancer. La tâche est donc importante et nécessaire pour améliorer notre quotidien. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Oui, bonjour Madame la Présidente, bonjour chers collègues. On peut s'échapper sur cette délibération, sur ce qu'on aurait dû faire, sur ce qui aurait pu être anticipé, etc. Force est de constater que la décision d'abandonner Tri'sac va dans le bon sens, puisque c'est quelque chose que nous avons aussi demandé et anticipé lors des derniers débats aux municipales.

Donc on ne peut que se réjouir qu'il y ait enfin une prise de conscience sur ce sujet et par ailleurs, rappeler quand même qu'à l'époque où Tri'sac est né, il y avait quand même une part – sans exagérer –, une part de génie dans le dispositif.

Je m'explique. Il y a cette complexité technique de devoir collecter des déchets recyclés sans complexifier les modes de collecte et sans voir notre ville et notre urbanisme jonchés de containers en tous genres pour faciliter des dépôts individuels ou de déchets. Il y avait quand même dans l'intention de Tri'sac initialement ce souci technique de l'efficacité sur le territoire et ça, je pense qu'il faut quand même le reconnaître et ne pas le perdre de vue, et c'est notamment pourquoi nous doutons de la mise en place des solutions qui sont proposées par la délibération, à savoir l'individualisation des modes de collecte avec la dissémination de ces modes de collecte, et par ailleurs le fait qu'on généralisera à terme les bacs jaunes sur des modes de collecte qui vont de toute façon être différents que ceux des bacs bleus. C'est-à-dire qu'on va démultiplier à la fois les points de collecte et également les méthodes de collecte et puis les tournées de collecte.

Et moi, je vous alerte Madame la Présidente sur une chose, c'est que nous nous étions collectivement engagés, je crois que nous avions toutes et tous fait campagne là-dessus, à ce que sur les grands projets et notamment ceux-ci, il y ait systématiquement adossées à ces délibérations des études d'impact environnementales qui permettent justement de juger si les solutions techniques qui sont proposées dans le cadre de cette délibération et de ces nouvelles politiques publiques nous permettent d'atteindre plus rapidement ou simplement d'atteindre notre objectif de réduction des émissions de carbone et globalement nos objectifs environnementaux.

Je crois que cette étude ne nous a pas été présentée, en tout cas ne figure pas dans le dossier de délibérations que vous présentez, donc on ne sait pas, en fait, on ne sait pas aujourd'hui si les modes de collecte qui sont proposés là nous permettraient à la fois d'améliorer la réduction des déchets, même si l'objectif on le partage, il est salutaire, et là aussi je veux dire le travail que fait Mahel Coppey en la matière, je pense qu'il est à saluer, mais nous ne savons pas si les solutions techniques qui sont mises en œuvre là vont permettre d'atteindre ces objectifs. On ne nous a pas présenté d'études qui démontraient que ces solutions répondaient à ces objectifs.

Donc c'est un peu un saut dans l'inconnu pour nous, et pour ces raisons-là, sans rentrer dans le détail de ce qu'on a évoqué en Commission, c'est-à-dire le devenir du personnel qui aujourd'hui met en œuvre Tri'sac, le devenir également des différents équipements qui composent le dispositif Tri'sac dans sa globalité et puis aussi la question, à la fois la question des encombrants qui est un vrai sujet dans les questions de déchets, qui n'est pas vraiment adressée sur cette délibération, et puis la question des poubelles si je puis dire, de la voie publique.

Aujourd'hui on est quand même à Nantes, on n'a absolument pas de poubelles publiques à côté des arrêts de bus, sur la voie publique, qui permettent de trier les déchets. C'est quand même un truc, on est en 2021, bientôt en 2022 ! Dans n'importe quelle gare en France vous avez les trois containers dans les poubelles avec les sacs qui sont adaptés, et puis les consignes de tri qui vont avec. Là aussi on pense que ce n'est pas suffisant, en tout cas il manque quelque chose pour que nous nous prononcions en faveur de cette délibération et malheureusement, vraiment malheureusement, car nous aurions aimé soutenir cette délibération, nous nous abstiendrons sur cette délibération, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention indiquée dans le *chat*, je redonne donc la parole à Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Oui, merci Madame la Présidente, merci chers collègues. Juste un rappel en fait sur cette délibération : cette délibération concerne le programme local de prévention des déchets. Je le rappelle, notamment pour éclairer notamment le vote de Mounir Belhamiti, puisque dans cette délibération, on ne parle pas de Tri'sac en fait, mais puisque vous abordez le sujet, je trouve que c'est important qu'on ait aussi un échange là-dessus.

Oui, on a mené une évaluation de Tri'sac de A à Z, je l'ai déjà dit ici et ailleurs et sans tabou. On a regardé en amont, on a regardé en amont sur l'information des usagers, on a regardé, on a été voir les usagers pour savoir ce qu'ils pensaient du dispositif Tri'sac, on a regardé ce que ça impactait sur la collecte ; l'évaluation a aussi porté sur le traitement des déchets.

Cette évaluation, elle montre d'abord une chose, c'est que le dispositif Tri'sac est un dispositif extrêmement exigeant pour tous les maillons de cette chaîne. Et aujourd'hui, 15 ans après, il est aussi un enjeu de montrer comment il y a un certain nombre de limites dans tous ces maillons de chaîne. Pourquoi aujourd'hui ? Parce que le contexte a changé.

En fait, en 15 ans, aujourd'hui on est confrontés à des nouvelles réglementations notamment sur les biodéchets. On a regardé aussi dans le calendrier comment être efficaces, notamment avec les Délégations de Service Public ou sur l'unité ALCEA, et elle arrive à sa fin en 2024, donc en gros il nous a fallu regarder l'ensemble de cet environnement réglementaire, de cet environnement de traitement, et de prendre les meilleures décisions en responsabilité aussi avec les choix

de projeter la Métropole vers l'avenir, c'est-à-dire une Métropole sobre, une Métropole qui s'engage dans l'économie circulaire et une Métropole exemplaire.

Et c'est pour ça que de manière concomitante, de manière simultanée, on vient mettre un terme à Tri'sac, mais je vous rassure, on a un certain nombre d'évaluations donc de quantité de données qu'on va rendre publiques, dès début 2022, notamment sur les questions d'impact écologique sur la motorisation et sur le changement que ça apporte, et ça, en fait c'est important de se le redire : c'est d'abord dans l'idée de toujours mieux trier.

Moi je ne sais pas, Madame Guerra, où vous trouvez ce chiffre de 8 %. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire, l'évaluation dit : sur les zones Tri'sac, c'est 17 kilos par habitant qui sont collectés et qui sont triés. Sur les zones qui ne sont pas en Tri'sac, à Nantes, c'est 51 kilos par habitant.

Donc quand on regarde ces deux chiffres-là, on voit l'exigence des choses et l'exigence surtout de, en responsabilité, changer le dispositif. Moi, je me rappelle qu'on a harmonisé le dispositif. C'est aussi regarder en dehors de Nantes – excusez-nous pour ceux qui habitent en dehors de Nantes de monopoliser le débat.

Parce qu'en fait, sur la métropole, il y a trois systèmes de collecte différents. Donc concrètement aujourd'hui, un habitant, quand il déménage d'une ville de la métropole à une autre, eh ben c'est un peu complexe pour s'y retrouver. Je vous l'ai dit : ce programme, cette délibération elle a peut-être un mot-clé important à retenir, c'est celui de simplifier, simplifier pour amplifier. Voilà pourquoi on s'engage sur ces sujets.

L'idée, c'est que je voudrais redire que ce programme, il est écrit aussi avec nos partenaires du monde économique, aussi avec les bailleurs, et je tiens vraiment à remercier l'ensemble des citoyens, des habitants ou des associations qui ont contribué à l'écriture de ce programme ambitieux parce que, oui, le regard a changé sur les déchets, parce qu'il y a de nombreuses initiatives sur la métropole qui s'inscrivent dans ces valeurs du zéro déchet, du zéro plastique, mais aussi du réemploi et du vrac.

Oui, on est à une bifurcation, en fait. Il y a quelque chose qui est en train de changer, et la convention citoyenne l'a dit : quand on s'attaque aux déchets, on s'attaque aussi à une manière de consommer différente – et dans ce programme, vous retrouvez aussi des ambitions sur la sobriété en termes de consommation.

Donc moi je remercie aussi les services qui ont travaillé depuis ces derniers mois sur ces sujets-là. Un grand merci pour leur professionnalisme. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste quelques mots avant de mettre aux voix, d'abord pour souligner effectivement le travail, l'engagement des équipes et les en remercier bien chaleureusement et souligner aussi au passage l'engagement de la Vice-Présidente sur ces questions, au pluriel.

On l'a dit : l'évaluation du dispositif Tri'sac, elle a été votée en février 2020. Nous nous y étions engagés. Les résultats, les chiffres montrent que le système est moins performant qu'en vrac et que nos concitoyens le trouvent parfois compliqué. Donc nous en tirons les conséquences, nous assumons ce changement et donc les 24 communes de la métropole, je crois que c'est un point important en effet, Mahel Coppey a eu raison de le souligner, auront le même dispositif de collecte d'emballages d'ici trois ans.

Mais plus globalement, c'est bien un plan local de prévention des déchets qui va au-delà de ça puisque je rappelle que c'est d'ici 2030 réduire nos déchets de 20 % et en revaloriser 65 %. Ça signifie que les deux tiers de nos déchets pourraient être évités, réutilisés ou mieux triés. Ça s'accompagne par ailleurs d'une avancée quand même assez majeure pour les habitants, c'est la mise en place de la collecte des déchets alimentaires. C'est évidemment un élément important, déployé – ça a été dit – à l'échelle du territoire d'ici 2026 après ce test sur Nantes Nord. C'est donc clairement une nouvelle stratégie d'ensemble que nous votons pour les déchets dans nos communes, et puis un enjeu qui est à la fois un enjeu de fond, j'évoquais hier notre responsabilité collective de préparer l'avenir, que notre sujet c'était cette transformation paisible, mais résolue de notre modèle à horizon 2030, et puis un objectif très pratico-pratique de la vie quotidienne, de simplifier la vie des habitants.

Voilà l'ambition qui vous est proposée à travers le vote de ce matin. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 91 voix pour et 02 abstentions

1– adopte le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ci-joint,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme la Présidente présente les dossiers suivants :

Direction générale des services
Mission alliance des territoires et contractualisations

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

08 - Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Feuille de route – Adoption

Exposé

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, créé en 2012, est un établissement public qui réunit cinq intercommunalités et 61 communes : la métropole de Nantes, Saint-Nazaire Agglomération et les communautés de communes Estuaire et Sillon, Pays de Blain et Erdre et Gesvres. Le périmètre du pôle compte 923 500 habitants (2020) et 445 000 emplois.

Il est administré par un comité syndical composé de 56 élus désignés par leur intercommunalité respective pour y siéger. Statutairement, chaque intercommunalité contribue au budget du Pôle métropolitain en fonction de son poids de population et de la richesse fiscale. En 2021, l'appel de fonds a été de 1 034 000 €.

Le Pôle métropolitain exerce la compétence d'élaboration/révision/modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la métropole Nantes Saint-Nazaire mis en place en 2003 pour le compte de ses intercommunalités membres. Le SCOT en vigueur a été approuvé en décembre 2016 et devra faire l'objet d'une analyse des résultats d'ici décembre 2022.

Par ailleurs, en application de l'article L5731-1 du CGCT, **le Pôle peut être habilité par les cinq intercommunalités à mener des actions dites « d'intérêt métropolitain » :**

« Le pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre [...] en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

[...]

*Les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale ainsi que, le cas échéant, les conseils régionaux, les conseils départementaux [...] membres du pôle métropolitain **se prononcent, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain** des compétences qu'ils transfèrent ou **des actions qu'ils délèguent au pôle métropolitain.** »*

Le **Schéma de cohérence territoriale constitue donc le socle stratégique** définissant le modèle d'aménagement de développement durable et de solidarité territoriale poursuivi. **Les cinq intercommunalités membres ne peuvent déléguer des actions que dans le cadre des domaines de compétences du pôle métropolitain** définies à l'article 1 de ses statuts à savoir :

1. *Le développement économique*

- *Le développement de services et d'infrastructures de transports*
- *La protection de l'environnement*
- *L'accompagnement opérationnels de projets urbains s'inscrivant dans la stratégie du SCOT ou dans la démarche Écocités*

Durant le mandat 2014-2020, les principales actions conduites par le Pôle métropolitain ont été, en complément de l'élaboration du SCOT 2 : la démarche de projet « imaginons l'habitat périurbain de demain », la conception et l'accompagnement à la réalisation des sites Eaux et Paysages, la construction du réseau des cinq Sémaphores, la mise en place du dispositif de mise en projets « Ambition Maritime et Littorale », l'extension du périmètre d'intervention de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques de Nantes Métropole, la poursuite du suivi du Programme des investissements d'avenir PIA2.

Il est à noter que les actions de type accompagnement opérationnel sont financées pour moitié par les collectivités du territoire à qui elles bénéficient et pour moitié par le Pôle métropolitain au titre de la solidarité territoriale. C'est sur ce principe qu'ont été financées les études du pôle structurant de Savenay, les études préopérationnelles des six sites Eaux et Paysages ou la démarche Ambition Maritime et Littorale.

2/ Un nouveau plan d'actions 2022-2026

En octobre 2020, à l'installation des nouveaux élus du Pôle métropolitain, le comité syndical a confié aux Vice-Présidents et à l'Atelier permanent le soin d'élaborer une proposition de nouveau plan d'actions permettant de consolider la dimension prospective, mais également opérationnelle des actions du Pôle tout en tenant compte des nouveaux enjeux pour demain : accueil de population et d'emplois, transitions énergétiques, diminution des émissions de GES, adaptation au changement climatique....

Le projet de plan d'actions a été présenté et débattu dans chaque intercommunalité et lors du comité syndical du 2 juillet 2021. Il articule réflexions stratégiques et actions concrètes pour la population et il est à même de renforcer la cohésion et la solidarité territoriale. Il est centré sur un nombre limité d'actions pour garantir leur mise en œuvre. Sont notamment inscrits à ce plan d'action :

1. Un volet stratégique traitant les grands enjeux à venir du développement du Pôle Métropolitain qui devront notamment se traduire dans un nouveau SCOT modernisé et actualisé

1. Un volet opérationnel traduisant et contribuant au volet stratégique portant notamment sur les thématiques suivantes :

- La protection de l'environnement avec les transitions énergétiques et l'adaptation au changement climatique
- Le développement de services et d'infrastructures de transport
- Le développement économique
- L'accompagnement des projets urbains
- Conformément à l'article 5 des statuts du pôle, le projet de programme d'actions annuel et les budgets afférents seront présentés, en début d'année, à chaque conseil communautaire.

La dimension stratégique reposera sur l'animation de la réflexion sur l'aménagement du territoire et se traduira par l'organisation de débats autour des enjeux stratégiques et par la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (élaboration prévue sur la période 2022-2025).

Il est donc proposé que le Pôle métropolitain puisse mener les actions suivantes :

- Organiser, dans le cadre des réflexions sur l'aménagement du territoire, des débats autour d'enjeux stratégiques, préparatoires à la révision du Schéma de cohérence territoriale notamment sur les questions de la prise en compte de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (loi Climat et Résilience), de la logistique, du foncier économique, du développement portuaire, de la stratégie estuarienne, du développement des énergies renouvelables ;
- Conduire l'élaboration de documents stratégiques cadres en matière de mobilités, d'énergie et de biodiversité préparant le SCOT 3 ;
- Mettre en œuvre une action structurante face au changement climatique comprenant un volet pédagogique et un volet expérimental s'appuyant sur les initiatives existantes et les retours d'expériences réussies ;
- Concevoir et mettre en œuvre des projets expérimentaux en déclinaison des réflexions menées et/ou documents stratégiques cadres adoptés ;
- Assurer une veille stratégique des appels à projets nationaux, régionaux et départementaux et, si nécessaire et en accord avec les intercommunalités, formaliser des candidatures ou les soutenir.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'actions, une gouvernance spécifique a été mise en place, conduite par les Vice-Présidents référents, articulant les groupes projets dédiés (Vice-Présidents énergies, Vice-Présidents mobilités, Vice-Présidents développement économique, Vice-Présidents aménagements pour les modifications Scot...) et l'Atelier permanent.

La mise en œuvre du plan d'actions du pôle métropolitain sera animée par l'équipe technique du Pôle composée de collaboratrices et collaborateurs mis à disposition principalement par Saint-Nazaire Agglomération (4,7 ETP) et par Nantes Métropole (1,4 ETP et 5 % du temps de l'équipe de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux). Le déploiement des actions s'appuiera sur l'expertise des agences d'urbanisme de Nantes et Saint-Nazaire (Auran et Addr). Une nouvelle convention sera validée avec les deux agences d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le Pôle métropolitain adoptera, début 2022 sur la base du document annexé à la présente, une délibération cadre pour préciser et prioriser la mise en œuvre des actions déléguées (détaillées dans le plan d'actions annexé) : les objectifs poursuivis, le calendrier de réalisation, la nature des livrables et les financements associés pour chacune des actions identifiées.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, quelques mots pour introduire la délibération qui suit et l'importance de cette délibération, ainsi que la nouvelle ambition qu'elle propose. Je voudrais commencer par saluer très chaleureusement et très sincèrement devant vous la présence de Sylvain Lefeuvre, vice-président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ainsi que de Michel Mézard qui est le maire de Savenay et le vice-président d'Estuaire et Sillon. Merci vraiment à vous deux de votre présence aujourd'hui pour ce Conseil métropolitain. C'est vrai qu'on aurait largement préféré vous accueillir physiquement parce que votre présence aujourd'hui est un signe, un symbole et le révélateur de notre travail en commun, de notre coopération au sein du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. Je voudrais saluer naturellement Aziliz Gouez, vice-présidente à l'alliance des territoires, très engagée sur ces questions.

C'est la première fois, chers collègues, que dans chacun des Conseils de nos cinq Intercommunalités, ce sont des élus d'une autre Intercommunalité, d'autres Intercommunalités au pluriel qui viennent ainsi présenter la feuille de route commune pour ce mandat. Ainsi, Aziliz Gouez est intervenue au Conseil communautaire d'Erdre et Gesvres au côté d'Yvon Lerat le 3 novembre dernier, tout comme Pascal Pras au Conseil de la CARENE au côté de David Samzun pas plus tard je crois que mardi dernier.

Cette feuille de route, elle a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des Conseils des quatre autres Intercommunalités, et donc aujourd'hui il nous revient de nous prononcer sur cette délibération.

À cette occasion, je voudrais vraiment rappeler l'importance que nous accordons, l'importance que j'attache, à l'alliance des territoires. Elle est je crois déterminante pour relever les sujets de fond qui sont devant nous. Elle part de cette idée que c'est ensemble, territoires périurbains, urbains et ruraux, que nous pourrions relever les défis de notre temps, aussi concrets que la mobilité, l'énergie, l'équilibre économique, les sujets de déplacement et de mobilité.

Et c'est vrai que si un certain nombre de choses ont été faites et engagées ces dernières années, je crois que dans ce mandat nous avons les moyens de passer un cap.

Je voudrais insister pour finir sur un point. L'alliance des territoires, ce n'est pas ce qu'on fait quand on a fait tout le reste. Je le dis parce que ça demande un engagement de chacune et de chacun. C'est considérer que sur ces sujets – mobilité, alimentation, énergie, économie –, dans la perspective de changement de modèle que nous défendons, c'est un élément absolument *sine qua non*. Alors ce travail, il est aujourd'hui bien engagé, avec des objectifs très concrets. Passer un cap, c'est démultiplier la mise en place de projets concrets qui ont un impact direct sur la vie des habitants. J'en arrête là pour vous dire que l'ambition portée par cette nouvelle feuille de route qui va vous être présentée, elle porte autant sur les enjeux stratégiques avec notamment la révision à venir du Schéma de Cohérence Territoriale, que sur les actions très opérationnelles en matière d'énergie, en matière d'économie, en matière de biodiversité, pour ne citer que celles-là. Et je remercie au passage tous les élus qui sont mobilisés sur ces questions.

Aziliz Gouez. »

M^{me} Gouez : « Moi, je commencerai aussi par dire que je suis ravie d'être entourée par Michel Mézard et Sylvain Lefeuvre qui sont devenus des interlocuteurs très réguliers sur nos discussions, précisément sur la préparation de l'avenir et sur la façon dont nos territoires s'organisent pour faire face aux défis d'aujourd'hui.

Alors, je pense qu'on va suivre normalement une présentation que j'attends pour commencer. Je vais commencer par rappeler quelques données de base pour planter un peu le décor de ce qu'est le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. Voilà la présentation que vous devez normalement voir affichée à vos écrans.

Donc le Pôle métropolitain, je le rappelle rapidement, ce sont cinq EPCI, donc historiquement, c'est le dialogue Nantes-Saint-Nazaire, donc Nantes Métropole et la CARENE, et puis aujourd'hui ce Pôle rassemble trois autres territoires : Estuaire et Sillon représenté ici par Michel Mézard, Maire de Savenay, la CCEG, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres représentée par Sylvain Lefeuvre, et puis un cinquième territoire, le plus petit et le dernier venu qui est le Pays de Blain.

Alors ce territoire, c'est 923 500 habitants avec une croissance démographique très soutenue. C'est près d'un demi-million d'emplois. Ce sont 9 000 logements construits chaque année et ce sont aussi 80 % d'espaces naturels agricoles et forestiers.

Alors, je m'arrête quelques instants sur deux de ces chiffres. 923 500 habitants, c'est un chiffre que l'on pensait atteindre en 2030 et auquel on est déjà arrivés aujourd'hui en 2021. Et tout nous porte à croire, les projections nous disent qu'en 2030 le territoire du Pôle dépassera le million d'habitants. Donc ça, c'est un défi immense qui a des conséquences pour toutes nos politiques publiques, qui a des conséquences évidemment notamment sur le plan du logement, et il est bien évident que nous ne pourrions pas répondre à ce défi de l'accueil des populations, dont je rappelle qu'il n'est pas seulement le fait de l'attractivité de notre territoire pour des gens qui viennent

d'autres territoires français, mais qu'il est aussi le fruit d'un vrai dynamisme démographique endogène. Pour faire face à ce défi, nous avons besoin d'organiser les solutions ensemble.

Et puis le deuxième chiffre sur lequel j'attire votre attention, c'est celui des 80 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Donc là, c'est évidemment l'une des grandes richesses de nos territoires, une richesse que l'on se doit de préserver pour demain, d'abord parce qu'il en va du cadre de vie de nos habitants. Ces espaces, c'est aussi tout simplement la beauté de nos paysages, mais il en va aussi évidemment de la question de notre souveraineté alimentaire, de notre capacité demain à nous nourrir en puisant dans les ressources de nos producteurs locaux, et puis il en va aussi de la capacité de résilience de nos territoires. Nous avons parlé hier du sujet des arbres. On sait bien à quel point les arbres, tout comme les pâtures, sont des vrais puits de carbone. Jean-Sébastien Guitton nous a parlé de notre territoire comme d'un territoire d'eau, et donc on a là une richesse, mais aussi une vulnérabilité nouvelle.

Donc, quand on croise ces deux chiffres, près d'1 million d'habitants, enfin 1 million d'habitants demain et 80 % d'espaces naturels agricoles et forestiers, on a là en fait le nœud des discussions qui nous occupent depuis un an puisqu'il s'agit d'organiser notre développement en tenant compte des limites de notre condition, si je puis dire, de terriens. C'est-à-dire qu'on voit qu'aujourd'hui, nous, humains, faisons partie de ces écosystèmes naturels.

Et donc, le cœur de nos discussions, au sein du Pôle, c'est ce qu'on appelle "l'aménagement du territoire". C'est la préparation de l'avenir. Mais c'est aussi finalement la façon dont on trace les contours d'un nouveau modèle de développement qui permette de continuer d'accueillir des habitants, de loger les populations de toutes catégories sociales, de continuer d'accueillir les entreprises, tout en préservant nos espaces naturels. Voilà pour la présentation des chiffres-clés.

On peut passer rapidement à la gouvernance du Pôle métropolitain. Alors, je ne vais pas entrer dans tous les détails, mais simplement peut-être vous signaler ce qui est nouveau dans ce mandat. Donc les deux instances décisionnaires que sont le Comité syndical et le Bureau syndical ont été conçues sur un format réduit simplement pour simplifier la prise de décision.

Et puis les éléments nouveaux, c'est la constitution d'un groupe des vice-présidents, dont nous sommes trois représentants aujourd'hui, mais qui inclut également Jean-Jacques Lumeau pour la CARENE et Nicolas Oudaert pour le Pays de Blain, et ce groupe des présidents qui se réunit très régulièrement, c'est vraiment je crois une instance au sein de laquelle on a réussi à créer du commun, parce que pour en venir à la révision de notre SCOT demain, il faut d'abord organiser la convergence de vues entre nous et entre nos territoires.

Donc, ce groupe de vice-présidents, il anime l'Atelier permanent des élus qui, lui aussi, a été réduit dans son format. Donc aujourd'hui c'est une trentaine d'élus. Et puis la dernière innovation de ce mandat, c'est que l'on a désormais des groupes-projets qui sont présidés par un vice-président référent, donc à chaque fois c'est le vice-président qui est en charge de la politique publique concernée, et donc ces groupes-projets concernent le domaine de l'énergie, il a été évoqué hier par Julie Laernoës lorsqu'elle a fait état de nos discussions sur le mix énergétique de notre grand territoire demain, le groupe VP mobilités qui donc est composé des vice-présidents concernés, et puis on a aussi un groupe de travail sur le développement économique.

Et donc ces groupes-projets instruisent les questions de façon assez approfondie, et une fois que ces questions ont été examinées, elles sont présentées pour arbitrage au Bureau puis au Comité syndical. Voilà pour la nouvelle gouvernance de Pôle.

Et puis j'en terminerai en soulignant que ce qui était en 2003 un SCOT est devenu en 2012 un Pôle. C'est-à-dire que le Pôle métropolitain, il ne s'occupe pas simplement d'animer la réflexion sur le SCOT et de mettre en œuvre ce SCOT. Il est aussi doté d'un volet opérationnel qui recouvre un certain nombre d'actions qui sont, on pourrait dire, des démonstrateurs des possibles dans différents domaines d'intérêt métropolitain.

Donc je m'arrête là puisque le volet stratégique du Pôle va vous être présenté par Michel Mézard et que Sylvain Lefeuvre prendra la suite pour vous expliquer les axes d'actions opérationnelles du Pôle métropolitain dans ce mandat à venir. »

M. Mézard : « Merci, Aziliz. »

M^{me} Gouez : « Ça, on passe. »

M. Mézard : « Oui, c'est ce qu'Aziliz vient d'exprimer dans l'organisation des travaux que nous avons effectués. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi d'être parmi vous et j'ai une superbe vue sur la cathédrale de Nantes, il y a un très bel éclairage.

En ce qui concerne le volet stratégique, quels sont les chantiers qui ont été retenus ? Il y a d'abord un débat qui s'engage et que nous avons amorcé au sein de notre dernier atelier qui s'est tenu il y a quelques jours, la semaine dernière si mes souvenirs sont exacts. Et ce débat, il est sensible évidemment puisque c'est celui de l'accueil, comment chacun d'entre nous allons accueillir la population et des entreprises dans un contexte de sobriété foncière.

Le Zéro Artificialisation Nette va également avoir un impact important sur notre territoire, et ce débat me marque beaucoup, moi qui suis un nouvel élu, parce que j'ai même le sentiment parfois de certaines crispations entre les deux Agglomérations – je ne dirais pas qu'elles sont saturées, mais en tout cas bien occupées –, et les trois EPCI avec leurs particularités, qui accueillent les populations qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas s'installer sur le territoire des deux grands pôles et qui accueillent les entreprises qui elles-mêmes ne peuvent pas s'installer à Nantes ou à Saint-Nazaire.

Et donc l'enjeu quand même, c'est que ces territoires-là ne soient pas le réceptacle de ce que les deux grands ne veulent pas, si je peux le dire ainsi, et comment on organise de façon cohérente, construite, réfléchie, détaillée, cet accueil et des entreprises et des habitants. Et c'est évident qu'on ne développe pas l'habitat à Nantes comme on le fait à Blain ou à Lavau. Donc il faut travailler sur une maille assez serrée et je pense que ce débat-là va être très très utile pour le volet stratégique, et notamment ce gros chantier du SCOT avec des modifications relatives à la loi Littoral, mais aussi au commerce par exemple, et puis une analyse des résultats du SCOT 2 qui va se faire en fin d'année 2022 pour préparer l'amorçage du SCOT 3, avec évidemment des impacts importants pour l'ensemble de notre territoire.

Alors, pour amorcer ce SCOT 3, il y a quand même des thèmes qui émergent de façon assez nette comme l'énergie, mais je devrais dire "les énergies", les mobilités, la logistique et notamment la logistique urbaine. Alors évidemment c'est un sujet, la logistique urbaine, qui est très prégnant sur la métropole nantaise, mais qui de toute façon sera un sujet également sur la CARENE et sur les pôles secondaires.

Voilà pour ce qui concerne, on va dire, les grands enjeux stratégiques. Je laisse mon collègue prendre la suite sur le volet opérationnel. Je parlerai peut-être de l'économie tout à l'heure.

M. Lefeuvre : « Bonjour à toutes et à tous également. Très heureux d'être parmi vous ce matin, comme on a été très heureux de recevoir début novembre Aziliz au Conseil communautaire d'Erdre et Gesvres. C'est des symboles qui participent vraiment à une meilleure connaissance de nos territoires et à un dialogue renforcé.

Donc, on l'a dit en introduction, le volet opérationnel du Pôle métropolitain, c'est vraiment une de nos particularités qui existe déjà depuis plusieurs années. Donc c'est l'occasion de mettre en place ensemble des actions, des expérimentations qui ont vocation, on le disait, donc à diffuser les bonnes pratiques. Il faut le voir comme un lieu de coopération et un lieu de dialogue entre nos territoires.

Dans ce volet opérationnel, on a identifié, vous le voyez, un certain nombre de thématiques, donc forcément des thématiques qu'on partage tous sur la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique notamment. Donc il s'agira ici d'évoquer et de proposer un certain nombre d'actions pour adapter nos territoires, valoriser des initiatives performantes, donc là ça rejoint toutes les questions de coopération, de démonstrateurs d'actions innovantes, comme on l'a dit en introduction.

Donc sur les années précédentes, vous vous rappelez peut-être qu'il y avait eu des actions de type Eau et paysages qui avaient été menées, qui avaient diffusé sur l'ensemble du territoire des actions intéressantes, en lien avec la protection de l'environnement, ou Habitat périurbain qui visait à réaliser des actions qui préservent la qualité de vie, mais qui aussi permettent d'offrir une densité tout à fait acceptable, y compris dans nos centralités, dans nos cœurs de bourgs de nos territoires un peu plus ruraux, dans le périurbain de Nantes. Donc tout ce qui concernera aussi la trajectoire de ZAN, de Zéro Artificialisation Nette, Michel l'a évoqué en introduction, les questions de sobriété foncière aussi bien sûr, et les gestions de l'espace de manière économe, qui guideront nos actions qu'on proposera du coup de mettre en œuvre.

Dans la protection de l'environnement aussi, on a tout un volet qui concerne la transition énergétique. Donc là, il s'agira de déployer des systèmes de production d'énergies renouvelables. Bien sûr, c'est une question qui est très prise en compte dans l'ensemble de nos plans climat air énergie de l'ensemble de nos territoires. Donc là, pour atteindre ces objectifs qui sont parfois très très ambitieux, il faudra bien sûr agir très fortement, notamment sur les grandes toitures. Ça concerne peut-être plus l'agglomération nantaise, les grandes toitures photovoltaïques, mais aussi dans notre territoire avec des sujets d'ombrières, sur les parkings notamment qui sont déjà des surfaces imperméabilisées, qu'il faut absolument valoriser pour produire de l'énergie propre.

Voilà, donc sur la trajectoire énergétique on travaillera aussi bien sûr sur l'élaboration d'un document-cadre, et puis aussi sur le partage, par notamment l'organisation de webinaires qui peuvent permettre de mieux partager ensemble un certain nombre de préoccupations.

Dans ce volet opérationnel aussi, on a tout un volet mobilités, développement des services et d'infrastructures de transport. Ça, c'est une question particulièrement forte chez nous. On est des territoires qui sont très dépendants à la voiture, aux véhicules particuliers, donc on est très aussi impactés par les trajets domicile-travail. Il y a énormément de gens chez nous qui travaillent dans

l'agglomération nantaise, donc tout ce qui concerne les infrastructures de transport en commun, les questions de covoiturage, les questions de mobilités douces sont très importantes pour nous. Donc on a engagé déjà un certain nombre d'actions très concrètes avec la Métropole, on travaille sur des études de faisabilité pour rejoindre en pistes cyclables sécurisées – Treillières à Nantes, mais aussi Sucé à Carquefou, très concrètement. Donc on a mis en place un groupe de travail avec l'ensemble des Communes concernées, donc pour Erdre et Gesvres, Sucé-sur-Erdre, Treillières, et aussi pour Nantes Métropole, Orvault, La Chapelle-sur-Erdre bien sûr, et Carquefou. On travaille avec Nicolas Martin d'ailleurs et Aurélien Boulé que je salue, et on espère bien mener à terme ensemble ce type d'infrastructures qui peuvent permettre aussi de relier nos territoires et d'améliorer la connexion avec la métropole.

On va travailler aussi sur des projets qui peuvent être peut-être d'intérêt métropolitain puisque l'ancienne voie ferrée qui était à un moment destinée à desservir l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, on a cette ambition, nous, sur Erdre et Gesvres, de l'aménager en piste cyclable. Elle permettra de rejoindre Blain, donc une autre Intercommunalité du Pôle métropolitain, à Erdre et Gesvres et à bien sûr Nantes Métropole, en arrivant sur La Chapelle.

Donc on a aussi vocation à travailler ensemble avec Bertrand Affilé notamment sur les questions de mobilité, et pourquoi pas mettre à l'étude une extension du périmètre de Covoit'Tan par exemple, puisque c'est des questions qui sont très importantes chez nous, et puis d'améliorer, de porter auprès de la Région une voix plus forte, une voix qui nous permettra de peser auprès de la Région sur notamment l'amélioration des lignes régulières et des tarifications aussi du tram-train qu'on souhaite aussi faire évoluer, notamment pour les personnes qui le prennent de temps en temps, qui ne sont pas forcément des abonnés domicile-travail, mais qui le prennent occasionnellement.

Voilà quelques exemples sur les différents sujets qu'on a travaillés. Je te redonne la main, Michel, sur l'aspect éco. »

M. Mézard : « Oui, donc en ce qui concerne le développement économique, sur les trois problématiques du mandat, on en a une qui est très nette, qui est les connaissances probablement des uns et des autres ou en tout cas pas suffisamment approfondies de notre tissu économique, et surtout des stratégies de développement économique qui peuvent être adoptées dans chaque EPCI.

Et donc cette problématique-là doit être levée avec une action qui nous paraît déjà toute simple, qui peut paraître assez naturelle, c'est déjà la mise en commun des différents plans d'action de développement économique que l'on a pu écrire dans chaque EPCI, pour savoir et préciser où est-ce qu'on veut aller dans cette voie-là. On voit bien quand même qu'Erdre et Gesvres est tourné vers Nantes, Estuaire et Sillon, dans l'articulation entre Nantes et Saint-Nazaire, et Blain, qui a une approche assez différente du développement économique, en tout cas pas tournée vers le développement de zones d'activité, mais plutôt le développement économique dans ces centralités. On voit bien qu'il y a des choses à partager et ça, c'est une problématique du mandat, une action que nous allons mener assez rapidement pour aussi qu'on ait une orientation qui soit territoriale, commune en termes de développement économique. Et quelque part, "que chacun fasse sa part", si je peux citer quelqu'un de connu qui a disparu il n'y a pas très longtemps.

Et puis un dialogue spécifique avec le Grand port maritime, deuxième action en ce qui concerne cette interconnaissance du tissu économique.

Deuxième problématique du mandat, c'est l'organisation de l'usage du foncier et puis surtout dans cette perspective, on le dit assez, de Zéro Artificialisation Nette, de changement climatique également, et donc comment est-ce qu'on accueille des acteurs économiques – puisque nous sommes quand même particulièrement attractifs sur ce territoire, comment on le fait dans cette perspective de sobriété foncière.

Et donc là, il y a vraiment l'idée d'identifier tous les fonciers disponibles sur ce territoire, sur lesquels on peut envisager des densifications, également tous ces espaces où on trouve des entreprises qui n'occupent pas pleinement on va dire leurs espaces, et regarder où l'on peut densifier. Alors c'est un travail de fourmi, en lien notamment avec les chefs d'entreprise, où on peut trouver du foncier et densifier notre foncier. Donc ça, c'est un des éléments qui nous semble important à mettre en œuvre, d'occuper ce foncier économique de façon plus mutualisée.

Et puis il y a l'amélioration de la répartition des emplois sur le territoire comme problématique ; ça, ça ne se décrète pas. En général, la répartition des emplois suit le développement des entreprises. Et donc, pour ce point-là, c'est important de raisonner non pas chacun dans notre chapelle, mais globalement sur le territoire du Pôle métropolitain.

On pense aussi organiser dans les actions proposées des temps d'acculturation sur différents thèmes, sur les différents types de logistique. Ça, c'est un élément qui est apparu assez franchement parce que quand on parle de logistique, ce n'est pas simplement des grosses boîtes, des gros cubes qui prennent beaucoup de surface et qui génèrent peu d'emplois. La logistique, la *supply chain* est absolument indispensable au développement économique. Si vous regardez du

côté de la CARENE, sans logistique ce sera assez difficile de pouvoir répondre aux attentes des grands donneurs d'ordre et de faire en sorte que les élus puissent aussi travailler sur ces sujets de logistique industrielle, d'e-commerce qui sont quand même très différents, et de logistique urbaine que j'évoquais tout à l'heure, avec l'organisation d'une logistique urbaine avec des centres de distribution urbains ou des espaces de logistique urbaine en cœur de ville. Donc là, il y a quand même des enjeux importants et l'acculturation paraît absolument nécessaire.

Et enfin, présenter aux Communautés de communes cet outil Nantes-Saint-Nazaire Développement que vous connaissez évidemment parfaitement sur l'agglomération nantaise, que la CARENE connaît parfaitement, dans les trois autres EPCI ce n'est pas si évident que ça. Donc pour nous c'est important, quand on est une petite EPCI, de s'inscrire dans cette logique de promotion économique du territoire.

Et pour le dire un peu familièrement, moi ça ne me dérange absolument pas d'être dans les saches de Nantes Métropole quand Nantes Métropole va faire la promotion de son territoire ou du Pôle métropolitain. Estuaire et Sillon est un des espaces de ce Pôle métropolitain et je pense qu'il faut que là aussi on noue une collaboration serrée avec cet outil qui est Nantes-Saint-Nazaire Développement.»

M. Lefeuve : « C'est la dernière diapo sur le volet opérationnel qui concerne plus, cette fois, l'aspect urbanisme. C'est des questions qu'on avait beaucoup travaillées sur l'ancien mandat avec Pascal Pras en tant qu'animateur du SCOT. Bien sûr la problématique, c'est d'accueillir plus de monde sur des espaces qui sont moins d'espaces nouveaux. On est sur un territoire aussi très dynamique avec des problématiques de tensions fortes sur le marché de l'immobilier qu'on connaît aussi dans nos secteurs.

Les actions que peut mener le Pôle - dans ce domaine-là, c'est pareil – peut être un peu démonstrateur de bonnes pratiques, essayer de montrer aussi que dans nos quartiers, on peut faire des choses tout à fait agréables en préservant la qualité de vie avec des opérations un peu plus denses.

On avait décliné dans notre PLUI, qu'on a approuvé fin 2019, un certain nombre de limitations d'étalement urbain, donc on répondait aux -35 % affichés dans l'ancien SCOT de consommation d'espace. On a d'ailleurs supprimé un certain nombre de zones à urbaniser donc on a tendance à beaucoup plus densifier dans nos centralités. On a aussi limité la construction, la constructibilité dans nos hameaux pour essayer de faire une ville plus dense, plus intense, en essayant bien sûr de rapprocher le plus possible nos habitants des équipements et des services.

Voilà en quoi pourra servir le Pôle aussi sur des actions peut-être emblématiques, sur des visites, sur des partages d'expériences qu'on pourra essayer de mettre en œuvre tous ensemble. »

M^{me} Gouez : « Alors pour conclure, là cette slide m'invite à synthétiser ce qui a été dit, mais je crois que ce n'est pas la peine. Je vais me contenter de dire que là, aujourd'hui, la feuille de route qui vous est présentée, elle n'est pas figée. Ce qu'on vous demande, c'est de donner au Pôle les moyens d'agir.

Le contenu lui-même, il sera précisé dans une délibération-cadre qui sera votée au Comité syndical du Pôle en 2022. Et puis ce qu'il est important de comprendre, c'est que cette année 2022, elle continuera d'être une année de discussion entre nous avant d'en venir à l'exercice réglementaire – au dur, si je puis dire – de la révision de notre SCOT et puis de l'élaboration de notre troisième Schéma de Cohérence Territoriale, enfin d'aménagement du territoire du Pôle.

Donc on est encore dans une phase de discussion des enjeux, de prise de conscience de notre interdépendance, Michel l'a dit. Quand l'un des territoires du Pôle ne construit pas, ne prend pas sa part par exemple dans la construction de logements, ça veut dire que le territoire voisin va devoir le faire et puis évidemment, on est aussi dans une prise de conscience de l'interdépendance entre les grands enjeux.

Donc, tout ça pour vous dire que vous pouvez aussi les uns et les autres prendre part à ce débat, puisque le rôle des vice-présidents référents, c'est justement d'être le relais entre leurs Conseils communautaires respectifs et puis cette structure du Pôle.

Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Merci pour cette présentation, mais surtout pour tout le travail qu'il y a derrière. Je vous propose d'ouvrir la discussion. J'ai une demande de prise de parole d'Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Oui, bonjour. Merci Madame la Présidente. Merci Madame Gouez. Je me permets de saluer Monsieur Lefeuve, et Monsieur Mézard. Le Pôle métropolitain a trop longtemps été, à mon avis, un outil au service du renforcement d'une métropolisation du territoire à l'échelle de la région et du département, et donc d'une concentration des entreprises et des hommes sur une partie restreinte du territoire. Certes, cela a engendré un fort dynamisme économique, mais aussi

des effets secondaires très dommageables pour l'équilibre du territoire départemental, mais aussi pour les aménagements, les équipements qui s'y trouvent et la qualité de vie des femmes et des hommes victimes d'une densification toujours plus massive. Cependant, et je voulais le saluer, la nouvelle feuille de route présente deux évolutions significatives.

Premièrement, elle reconnaît que le périmètre territorial du SCOT est déséquilibré puisqu'il se situe sur l'estuaire de la Loire, sans la rive Sud de ce dernier. Mais il y a une volonté affichée dans les documents de travailler davantage et plus étroitement avec le Pays de Retz. Je pense que c'est une bonne décision.

Deuxièmement, et c'est le point le plus important, vous l'avez souligné Madame la Présidente, la feuille de route précise que le Pôle métropolitain s'engage dans le développement de l'alliance des territoires, ce qui va permettre d'atténuer certains déséquilibres. Aussi, en tant qu'élu métropolitain, mais également en tant que conseiller départemental, sur un des rares cantons avec une commune dans la métropole et cinq dans la CCEG, je soutiendrai cette délibération tout en restant très vigilant sur les opérations concrètes de l'alliance des territoires. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci pour cette intervention. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Oui, bonjour à toutes et tous. Je prends effectivement une connaissance approfondie de ce plan d'action s'agissant de ce Pôle métropolitain. Je me réjouis également du travail engagé et des actions qui sont aujourd'hui fléchées pour aller plus loin dans les stratégies que nous devons développer collectivement.

Néanmoins, sur le sujet des mobilités, je m'inquiète d'une écriture du plan d'action qui tendrait à laisser penser d'une modernisation possible, voire une extension possible des plateformes aéroportuaires tant de Saint-Nazaire que de Nantes. Je le dis forcément avec force : en tant qu'un des deux maires portant l'infrastructure aéroportuaire de Nantes Atlantique, il faudra bien évidemment et je serai vigilant à ce que nous puissions participer activement à ces travaux stratégiques.

Nous sommes ici dans une situation que nous subissons. J'aimerais bien que l'on puisse, à un moment ou un autre, prendre la main sur ce dossier qui est extrêmement pénalisant pour notre territoire. Erwan Bouvais parlait tout à l'heure de notre cadre de vie. Oui, c'est une réalité. On a bien cette difficulté ici à vivre avec une épée de Damoclès permanente au-dessus de nos têtes et toutes les conséquences que cela peut donner, puisque le SCOT va être modifié en prenant en compte que le porté à connaissance de Notre-Dame-des-Landes est retiré. J'aimerais que là aussi on prenne conscience à ce que l'aménagement du territoire autour de Nantes Atlantique soit totalement organisé aussi. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Je remercie à mon tour Aziliz Gouez, Michel Mézard et Sylvain Lefeuve pour leur intervention et la présentation de la feuille de route de ce Pôle métropolitain, et je crois que c'est une très bonne chose effectivement, que c'est de bonne hygiène politique que nous puissions nous parler et avoir des échanges approfondis entre les élus de la Métropole nantaise et ceux des différents territoires de son bassin de vie.

Je voudrais simplement revenir sur un point : il a été beaucoup question de mobilité dans la présentation de Michel Mézard et de Sylvain Lefeuve, également dans les interventions de mes deux prédécesseurs. Je crois que c'est effectivement un point absolument central des échanges qui doivent guider le travail de ce Pôle métropolitain, et je voudrais remettre au débat aujourd'hui l'idée de créer un syndicat mixte des transports en commun qui pourrait regrouper les Communes du bassin de vie nantais. Ça se fait dans d'autres Métropoles, je pense notamment à Toulouse.

Je rejoins ce qui a été dit par vous, Madame la Présidente, sur le fait que ce Pôle métropolitain constitue une bonne échelle de travail. On sait tous que la Loire-Atlantique accueille chaque année 18 000 nouveaux habitants, qu'il y a donc des enjeux de logement, qu'il y a des enjeux d'emploi qui doivent être combinés le mieux possible avec les enjeux du Zéro Artificialisation Nette qu'a rappelés tout à l'heure Michel Mézard, donc ça prendra peut-être un peu de temps, mais je crois que ce travail est nécessaire et qu'on ne peut plus aujourd'hui, en 2021, dans un département comme le nôtre, penser notre réseau de transports en commun uniquement à l'échelle des 24 communes de la métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais redonner la parole à Aziliz Gouez, Michel Mézard et Sylvain Lefeuve. »

M^{me} Gouez : « Merci Madame la Présidente. Alors je vais prendre les questions dans l'ordre. Effectivement, Monsieur Bouvais, nos discussions, qui sont déjà des discussions entre territoires au sein du Pôle métropolitain, ne s'arrêtent pas aux frontières du Pôle métropolitain, et il est bien évident que pour prendre la pleine mesure des dynamiques de développement économique, de

démographie, toutes les questions qui nous occupent, ça implique de regarder ce qui se passe sur nos territoires voisins et effectivement pour la première fois, on a un dialogue qui se structure avec la rive Sud de la Loire.

Donc ça, cette séparation entre rive Nord et rive Sud a été vraiment une réalité qu'aujourd'hui on est en train de surmonter, et c'est un dialogue qui s'institutionnalise et ça a d'autant plus de sens que, tant pour les questions de protection de l'environnement que sur la grande question de l'avenir du Grand port et d'un modèle économique qui repose très largement sur les énergies fossiles, il faut se parler entre côté Nord et côté Sud.

Et donc vous verrez effectivement dans cette feuille de route le détail d'un dialogue qui commence aussi par la mise en commun du diagnostic initial de l'environnement. On va le faire avec le PETR, qui est le pendant rural si je puis dire du Pôle métropolitain. Le PETR, c'est le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz. On va faire ça ensemble et puis on discute d'un certain nombre d'enjeux également ensemble.

Alors, votre description du Pôle comme un outil de renforcement de la Métropole ou des agglomérations, je pense, est un peu caricaturale. En tout cas, moi ce que je peux vous dire – et mes collègues pourront vous l'assurer –, c'est que dans la dynamique de notre dialogue politique, il y a une vraie égalité. On n'est pas dans des dialogues hiérarchiques ou hiérarchisés. Et ensuite, effectivement la Métropole nantaise et la CARENE pèsent beaucoup, enfin pèsent très lourdement dans les dynamiques qui affectent les autres territoires. Mais ça, c'est le fait métropolitain tel qu'il s'est constitué historiquement et nous, notre rôle c'est justement d'en corriger les effets négatifs.

Et donc par exemple, parmi les expérimentations que porte le Pôle, et elle a été mentionnée par Sylvain Lefeuvre, il y a eu cette idée de voir comment on pouvait amener des opérateurs immobiliers qui ne vont pas dans des territoires ruraux, à construire de l'habitat dense par exemple à Blain. On n'a pas toujours réussi dans ces expérimentations, on en tire les conséquences, mais nos actions, elles visent précisément à rééquilibrer en fait ces conséquences ou ces effets qui ont été aussi décrits par Michel Mézard. On ne veut pas qu'aillent vivre à Blain, à Lavau, seulement des gens qui n'auraient pas les moyens de se loger sur la métropole. Ça, ce sont vraiment des questions qui nous occupent.

De même et parce que c'est lié, ça a été redit, la question du développement économique nous occupe. On est dans une logique là aussi de rééquilibrage, d'où la volonté de mettre à disposition l'outil de l'Agence de développement aux autres territoires du Pôle métropolitain. Donc voilà, je pense qu'il ne faut pas être trop caricatural. En tout cas, là, on est vraiment dans une dynamique de partage des enjeux, de solidarité. Enfin voilà, je laisserai Michel Médard et Sylvain Lefeuvre s'exprimer là-dessus.

Évidemment, la question des mobilités est centrale. C'est lié : développement économique, emploi, logement et une stratégie de mobilité qui s'ensuit. Monsieur Lemasson, l'objet même de l'aéroport n'a jamais été évoqué dans nos discussions, je me permets de le dire. Évidemment, dans la façon dont on pense les transports au sein du Pôle, on a conscience de ce qui se passe justement de l'autre côté de la Loire, mais ça n'est pas un projet d'aménagement du Pôle métropolitain. Et ça n'est pas un objet de discussion en tant que tel au sein du Pôle.

Quant à l'idée d'un syndicat mixte des transports en commun, eh bien moi je trouve que c'est une idée dont on peut discuter. Là encore, on est dans une période où on ouvre un peu le champ des possibles. On va instruire les propositions qui sont sur la table, donc voilà, on en prend bonne note, Madame Garnier. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Vraiment grand merci à nouveau à Michel Mézard et Sylvain Lefeuvre de leur présence. Vraiment, je crois que la qualité de la présentation ce matin montre que ce dialogue est aujourd'hui approfondi.

C'est un changement de positionnement. Je crois qu'on peut se le dire. Il y a vraiment une nouvelle étape qui est là en construction et je voudrais vous dire à titre personnel que les échanges que nous avons avec l'ensemble des collègues du Pôle ont non seulement beaucoup de sens, mais sont aussi des moments, j'allais dire, de partage et de plaisir.

Parce que j'ai fait le constat que dans les espaces d'échanges que nous avons, on est souvent bien loin des questions de posture qu'on voit ici ou là dans nos assemblées, on est très souvent à l'essence même de ce qui fait l'engagement politique. Donc je voulais le dire parce que ces échanges ont du sens, ils sont nourrissants et en plus ils se jouent dans un cadre de partage qui je crois nourrit l'interconnaissance qui est absolument essentielle si on veut avancer sur les sujets de la vie quotidienne qui sont derrière pour les habitants. Je voudrais en terminer par saluer Stéphane Bois et l'ensemble de l'équipe du Pôle, et saluer aussi l'ensemble des équipes de nos Intercommunalités.

Je l'ai dit : il peut toujours y avoir une tentation : "L'alliance des territoires, c'est ce qu'on fait après avoir fait le reste." Non, c'est consubstantiel au changement de modèle auquel nous travaillons et à cette perspective de transformation. Donc j'en profite pour remercier toutes les équipes, celles de la Métropole, mais je me permets aussi de le faire pour celle des autres Intercommunalités qui

contribuent à ce travail itératif, vous l'avez vu, qui est encore à ses débuts. Ça veut dire qu'il va s'amplifier, se poursuivre avec un certain nombre de sujets que nous mettons à l'instruction. Donc merci encore d'être venus nous présenter ce travail. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 96 voix pour

1 – déclare d'intérêt métropolitain, les actions mentionnées ci-dessus et en délègue l'élaboration et la mise en œuvre au pôle métropolitain qui seront précisées par une délibération cadre du comité syndical du pôle métropolitain,

2 – autorise le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à formaliser des coopérations avec les territoires voisins et les partenaires sur les actions déléguées,

3 – autorise le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à prendre toutes dispositions et actes nécessaires à la recherche et contractualisation de financements complémentaires aux participations des intercommunalités

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DG Cohésion Sociale
Département Prévention et Solidarités
Mission territoire de longévité

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

09 - Suites du Grand Débat “Longévité : ouvrons les possibles” – Feuille de route longévité métropolitaine - Approbation

Exposé

En France, le vieillissement de la population est l'un des défis majeurs du XXIème siècle.

Le territoire métropolitain n'échappe pas à cet enjeu. En effet, la population métropolitaine de 65 ans et plus va passer de 97 000 en 2014 à 140 000 en 2030 et 176 000 en 2050 (source : INSEE).

Nantes Métropole est la quatrième métropole nationale pour la part des 75 ans et plus dans la population (8 %). De manière générale, une augmentation de 2,4 % par an des 75 ans et plus est attendue d'ici 2030. Cette augmentation entraîne une hausse mécanique du nombre de personnes âgées dépendantes sur le territoire (+ 10 % en 2030 soit 16 200 personnes).

Afin de relever collectivement les défis posés par la transition démographique, Nantes Métropole a lancé un Grand Débat métropolitain intitulé « Longévité, ouvrons les possibles », dont le lancement a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 7 décembre 2018. Ce Grand débat s'est déroulé sur une durée de 5 mois, du 15 janvier 2019 au 31 mai 2019 et a suscité une forte mobilisation des 24 communes, des acteurs et des citoyens (23 000 participants). Cette dynamique démocratique a été récompensée par le prix spécial du réseau francophone Villes Amies des Aînés remis à la Métropole nantaise le 23 septembre 2019.

Afin de répondre aux enjeux liés à l'allongement de la vie et au vieillissement de la population, le Grand Débat a proposé quatre angles de questionnements élaborés collectivement avec les élus des 24 communes suite à un travail préliminaire de contextualisation des spécificités de la métropole nantaise et de prospective. Quatre approches thématiques ont donc été retenues mettant au cœur la dimension sociétale et intime du sujet :

- **Question 1** : En soi – la longévité comme projet de vie : quels choix pour chacune et chacun ?
- **Question 2** : Chez soi, près de chez soi : comment inventer un chez soi qui avance avec soi ?
- **Question 3** : Avec les autres : une longévité inclusive, égalitaire, et citoyenne : à quelles conditions ?

- **Question 4 :** Autour de l'imaginaire : un nouvel imaginaire de la longévité : ouvrons les possibles ?

Le rapport final du grand débat

Un rapport final issu des contributions des citoyens et des acteurs du territoire a été rédigé à l'issue du Grand Débat et approuvé à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 13 décembre 2019. Ce rapport a permis de rendre compte de la dynamique démocratique du débat, d'identifier les propositions citoyennes, de traduire les enseignements autour des quatre questionnements et de poser les enjeux et défis de la longévité pour le territoire métropolitain. Plusieurs sujets ont notamment été pointés pour que le territoire métropolitain s'engage dans des politiques favorables à la longévité :

- **fonder un nouveau pacte entre les générations.** La longévité concerne plusieurs générations. Les actions dans ce domaine doivent permettre de soutenir de nouvelles solidarités et coopérations entre les générations. Un défi qui peut s'appuyer sur un modèle démographique métropolitain équilibré entre les différentes générations,
- **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.** Dans cette optique, des actions volontaristes doivent favoriser une égale liberté de choix de vie et soutenir les professionnels de ce secteur, principalement des femmes,
- **lutter contre de nouveaux risques de vulnérabilité** avec une attention à porter à l'isolement et à la fracture numérique.

Pour ce faire, le Grand Débat Longévité a mis en évidence plusieurs atouts du territoire :

- l'importance des **actions menées en proximité**, dans les communes, les quartiers, comme **facteur d'inclusion et d'autonomie**. La proximité soutient les « circuits courts » de l'entraide, la mobilisation d'une citoyenneté active, un « chez soi » adapté par le maillage des services proposés,
- **un renouvellement des acteurs et des générations** mobilisés pour porter les solutions de demain : l'économie sociale et solidaire, les entreprises, les jeunes, les personnes âgées elles-mêmes, les aidant.e.s ...,
- enfin, **l'effet levier des politiques publiques métropolitaines** et leur pertinence pour porter un projet de territoire de longévité – combinant vie quotidienne et égalité – via les actions en faveur du logement, des transports, l'urbanisme, l'innovation, l'emploi,... et plus récemment ses engagements en faveur d'une mission dédiée Nantes Métropole – Territoire de Longévité.

La Métropole apparaît alors comme une bonne échelle pour soutenir des politiques publiques et des actions favorables à la longévité, en complément d'autres acteurs mobilisés sur le sujet et positionner le parcours de l'usager comme levier des politiques publiques.

Dans la continuité de ce travail participatif et démocratique initié dans le cadre du Grand Débat Longévité, Nantes Métropole s'est donc engagé à coconstruire une feuille de route longévité métropolitaine partagée et sa gouvernance ouverte associée. Cette feuille de route a engagé les services de la Métropole dans la phase d'instruction, en lien étroit avec les communes et les acteurs du territoire, sur la base des propositions issues du rapport final.

Le processus d'élaboration de la feuille de route

Ce troisième Grand Débat qui s'est déroulé en fin de mandat a dû prendre en compte une nouvelle dynamique politique et managériale sur sa phase de sa mise en œuvre. Un travail d'appropriation et d'acculturation du sujet et de ses enjeux par, notamment, les nouveaux élus des communes, s'est déroulé sur le premier trimestre 2021.

À cet effet, deux séminaires d'appropriation du sujet et de cadrage des enjeux, à destination des élus des 24 communes et Vice-Président-e-s de Nantes Métropole, ont permis de marquer le lancement de cette nouvelle phase d'écriture du cadre stratégique de la feuille de route et de définir les orientations clés.

Une seconde phase d'instruction a été réalisée par les services de la Métropole, en lien étroit avec les communes et les acteurs du territoire. Pour ce faire, deux séminaires ont été proposés aux acteurs, directions de Nantes Métropole et services des communes pour présenter le cadre stratégique de la feuille de route et ses principaux objectifs opérationnels. Cinq ateliers thématiques ont également été

proposés pour approfondir les pistes d'actions rassemblant au total près de 250 participants (séminaires et ateliers).

Enfin, des temps d'échanges spécifiques ont eu lieu notamment avec les directions de Nantes Métropole, les services des communes, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental de Loire Atlantique et le CHU de Nantes pour affiner certaines propositions.

Par ailleurs, les enseignements du Grand Débat ont été éclairés par les premiers enseignements de la crise sanitaire ainsi que les travaux menés par la convention citoyenne métropolitaine "Covid 19, vécus de crise et aspirations pour demain".

Une feuille de route coconstruite autour de 4 ambitions et 3 piliers transversaux

Les principes fondamentaux :

- la conviction que la longévité et le vieillissement concernent toutes les générations et tous les domaines de l'action publique,
- une dimension opérationnelle,
- une visée de cohésion sociale, de quotidienneté et de proximité,
- un appui sur l'existant,
- une gouvernance ouverte de la feuille de route et une gouvernance politique des engagements de la métropole.

Une ligne directrice : accompagner la transition démographique en inscrivant la longévité au cœur de l'action publique du territoire métropolitain

Quatre ambitions :

- **permettre d'anticiper son vieillissement et choisir sa longévité**

La transition démographique implique de faire évoluer les pratiques en matière de longévité pour passer d'une société qui soigne (« cure ») à **une société qui prend soin** (« care »). Il convient d'accompagner **l'anticipation des projets de vie** et de doter les habitants d'un ensemble de ressources susceptibles de les mettre **en capacité d'agir** sur leur existence et leur environnement.

Sensibiliser les habitants aux enjeux de la longévité et **faciliter l'accès à l'information** sur les offres existantes sont des engagements clés pour vivre pleinement cette nouvelle tranche de vie.

La Métropole s'engage enfin à **lutter contre les inégalités en matière de longévité**. En veillant à « aller vers » ceux qui restent en marge des dispositifs qui leur sont dédiés, en rendant visibles les invisibles et en luttant contre les inégalités de genre.

- **faciliter le vivre "chez soi"**

Chacun et chacune doit pouvoir vivre dans **un habitat qui incarne son projet de vie et** se sentir « chez soi » quel que soit son lieu de vie.

Celles et ceux qui souhaitent **vivre dans leur domicile** doivent pouvoir réaliser ce projet dans les meilleures conditions possibles, quels que soient leurs revenus ou lieux d'habitation. Chacun doit pouvoir trouver une solution pour faciliter le vivre « chez soi » : une offre de services à domicile diversifiée et flexible ; des solutions accessibles d'adaptation des logements aux besoins de la perte d'autonomie ; des innovations technologiques qui sécurisent et facilitent la vie quotidienne.

La Métropole souhaite accompagner les projets permettant à :

- celles et ceux qui souhaitent vivre dans **un habitat accompagné, partagé, inséré dans la vie locale** (modèles des habitats dits « inclusifs ») de trouver une offre qui corresponde à leurs attentes, en proximité de leur bassin de vie d'origine.
- celles et ceux qui s'orientent vers **un établissement médicalisé** de trouver des structures intégrées dans la ville, ouvertes vers l'extérieur, sur la « vi(II)e ».

Rester chez soi ne peut se limiter à la seule dimension du logement. L'environnement urbain est la continuité du domicile qui doit être pensé comme un « chez soi » augmenté.

- **construire et vivre la ville de la proximité et de la longévité solidaire entre les générations**

La **solidarité entre les générations est un pacte nécessaire** pour répondre à l'évolution démographique qui advient. Elle est une condition pour que chacun.e y trouve une place à l'image de son projet de vie. Ce défi sociétal est l'une des quatre ambitions majeures prise par la métropole pour vivre autrement la longévité.

La crise sanitaire a montré que la solidarité entre les générations est mobilisable et qu'elle est porteuse de solutions qui contribuent à améliorer le quotidien des seniors, des jeunes, des étudiants. Chaque citoyen, chaque commune a son rôle à jouer pour faire de la ville un cadre bienveillant qui prend soin de ses aînés, sécurisant, adapté, où il fait bon vieillir et où chacun et chacune peut se déplacer, trouver des réponses à ses besoins en proximité.

Chaque aîné peut également tenir un rôle central dans **la transmission entre les générations**, car leur mémoire, leurs compétences, leur disponibilité, leur logement, sont de précieux atouts pour faire vivre l'Histoire des villes, relever le défi de l'éducation et du logement.

- **développer l'écosystème des acteurs de la longévité**

La longévité est au cœur des politiques publiques portées par la métropole : habitat, urbanisme, mobilité, médico-social, emploi, économie sociale et solidaire, égalité... ; la nécessité de **fluidifier la coordination des acteurs** est largement plébiscitée. Ici encore, la crise sanitaire a révélé les forces et les faiblesses de notre tissu. De plus en plus de communes de la Métropole nantaise s'engagent en tant que **villes « amies des aînés »** et rassemblent les acteurs de la longévité autour d'un plan d'actions partagé et transversal.

Les réseaux d'acteurs se renforcent pour **dépasser la logique de silo** entre les champs de la longévité. Ils s'organisent pour **proposer des réponses sur-mesure** adaptées aux besoins de chacun.e tout au long de leur parcours ; pour mieux **couvrir le territoire** y compris dans les zones rurales ou péri-urbaines.

Dans cet environnement composite, **prendre appui sur l'existant** est une condition sine qua non pour développer l'écosystème des acteurs de la longévité.

Enfin, la feuille de route s'appuie sur **3 piliers transversaux** : l'Égalité – la Citoyenneté – l'Innovation.

Mode d'emploi de la feuille de route

La feuille de route a été coconstruite sur la base de **25 engagements** pour passer à l'action, inscrivant la longévité au cœur de l'action publique métropolitaine avec une dimension sociétale à 360° en prenant en compte :

- la **diversité des acteurs** : collectivités, institutions, acteurs privés, citoyen.ne.s,
- la **diversité des échelles d'action** : du micro (résidence, quartier, commune) au global (métropole, territoires limitrophes),
- la **diversité des positionnements de la Métropole** : pilote, contributrice, stimulatrice, animatrice.

À noter que la collectivité n'a pas le monopole de l'action ni même de l'action publique, et qu'elle n'énonce pas non plus ce qu'elle entend faire « pour » ou « à la place de ». Nantes Métropole veut faire « avec ». **La feuille de route est un document de référence qui pose un cadre commun pour agir collectivement sur le territoire.**

Sur la base de ce cadre commun, le travail de co-construction a permis d'**identifier 70 objectifs opérationnels et il convient à chaque acteur qui le souhaite de s'en saisir.**

Notamment pour répondre à ces objectifs et **comme premier niveau de réponse, Nantes Métropole s'engage à :**

- **piloter et mettre en œuvre des actions propres dans le champ de ses compétences** (habitat, emploi, développement économique, déplacements, espace public, développement urbain, numérique, santé,...) **en y associant les acteurs concernés,**
- **contribuer aux actions portées par d'autres acteurs** en fonction de ses capacités à faire,
- **impulser des réflexions auprès des autorités compétentes**, cheffes de file notamment sur les sujets de l'isolement, des aidants, de l'habitat inclusif...

La feuille de route indique également **quelques engagements de communes à titre d'illustration, qui ne représentent pas l'exhaustivité des actions** qu'elles entendent mener pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population et de l'allongement de la vie.

Par ailleurs, **122 actions** concrètes et opérationnelles avec des échéances ont été formulées par Nantes Métropole qui souhaite incarner l'ambition de devenir un territoire engagé, favorable à la longévité.

Principe d'une gouvernance ouverte

Pour mettre en œuvre cette feuille de route partagée et poursuivre le processus d'élaboration d'une politique publique coconstruite et multi-partenariale, une gouvernance ouverte et délibérative spécifique sera mise en place.

Une gouvernance ouverte qui :

- assurera les missions de suivi des engagements pris par la Métropole dans une logique d'amélioration continue,
- produira un avis évaluatif des avancées du territoire en matière de longévité en se référant au document cadre de référence,
- rendra compte à l'ensemble des acteurs de la dynamique territoriale engagée,
- aura pour rôle d'acculturer le territoire aux enjeux du vieillissement de la population et de l'allongement de la vie, de repérer des initiatives, des expérimentations inspirantes.

Pour ce faire, un mandat sera confié par les élus à un groupe d'acteurs diversifiés pour garantir les missions ci-dessus et rendre compte à l'ensemble des acteurs du territoire. La collectivité sera en charge de l'animation de cet espace.

Cette gouvernance ouverte s'inscrit et agit en complémentarité et en articulation avec les autres dispositifs métropolitains de pilotage technique et politique.

Envisager la gouvernance de cette feuille de route en faisant confiance à la coopération entre les territoires et les différentes échelles d'action, ainsi qu'à la coopération entre les acteurs, confère une singularité forte à ce projet, une marque et un mode de faire spécifique du territoire de Nantes Métropole.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération 9, une déclaration particulière, une délibération importante : la feuille de route longévité métropolitaine. Pourquoi je dis "particulière" ? Tout simplement parce qu'elle constitue une étape assez clé pour notre assemblée métropolitaine, pour notre territoire, et bien sûr en premier lieu pour les habitantes et les habitants de la métropole.

Certains ici se souviennent évidemment de la dynamique qui avait été portée par l'ensemble de notre territoire à l'occasion de notre grand débat dédié à la longévité en 2019. Ce temps, il nous avait permis collectivement de mieux nous approprier les enjeux, les aspirations, les besoins des habitants, non seulement sur la transition démographique, mais aussi sur les attentes légitimes d'un accompagnement adapté aux différents âges de la vie, aux différentes étapes.

Aujourd'hui je voudrais donc vraiment saluer le travail accompli qui va nous permettre de poser un cadre d'engagement commun. Quand je dis "un cadre d'engagement commun", rappelez-vous : dès le début du débat on avait dit : "Ça engage la Métropole, mais certains leviers sont à l'échelle des Communes."

Il nous a donc fallu travailler ces deux dimensions. C'est donc grâce à l'investissement de toutes les Communes, de tous les acteurs et de tous les services métropolitains que la dynamique engagée va se poursuivre avec demain 130 actions qui deviendront pleinement opérationnelles. Je voudrais saluer le travail et l'impulsion d'Élisabeth Lefranc en charge de ce sujet pour faire de notre Métropole un territoire engagé, un territoire peut-être même assez exemplaire sur ces sujets, en tout cas qui cultive à un temps d'avance.

Après le débat, je vous inviterai donc à voter cette délibération, mais aussi de débattre d'un vœu que présentera Élisabeth Lefranc suite à la demande de plusieurs élus lors de la réunion de la Commission solidarité. Ce vœu, vous le verrez, il vise à interpeller l'État et plus globalement la puissance publique sur la nécessité de renforcer l'attractivité des métiers du grand âge, valorisation des salaires, renforcement des formations de ces personnes qui accompagnent au quotidien nos aînés. Je sais que c'est une préoccupation que nous partageons très très largement et souvent au-delà des clivages dits "traditionnels".

En termes de méthode, ce que je vous propose, pour plus de clarté et d'efficacité du débat, c'est peut-être que chaque Groupe puisse intervenir en une seule fois, même si, évidemment, le vote se fera, lui, en deux temps – d'abord la délibération puis le vœu. »

M^{me} Lefranc : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, comme vous le savez, le vieillissement de la population, c'est un défi majeur pour le XXI^e siècle et c'est un défi qui ne concerne pas que la France. Il concerne un très grand nombre de pays. C'est la raison pour laquelle l'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé, s'est mobilisée très tôt sur le sujet puisqu'en 2010 elle a créé le Réseau mondial des Villes et Communautés amies des aînés, afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés. La déclinaison française s'appelle le Réseau francophone Villes amies des aînés, auquel la Métropole a adhéré en 2020. Mais plus récemment, l'Assemblée générale de l'OMS a décidé l'année dernière que la décennie 2021-2030 serait la décennie pour le vieillissement en bonne santé.

Alors concrètement, au plan national, dans cinq ans, la France comptera 1 million de personnes de plus de 75 ans en plus par rapport à aujourd'hui. Sur notre territoire métropolitain, les statistiques démographiques montrent que la population des plus de 65 ans passera de 97 000 per-

sonnes en 2014 à 140 000 en 2030, ce qui représente une augmentation de 45 %. Et mécaniquement, cela entraîne aussi une augmentation de 10 % des personnes âgées dépendantes pour 2030.

Alors, Madame la Présidente l'a dit : face à cette réalité, Nantes Métropole a organisé un grand débat en 2019 sur cinq mois, de janvier à mai, grand débat qui a suscité une très forte mobilisation donc une véritable dynamique démocratique. Cette dynamique, elle s'est concrétisée par un rapport final que nous avons adopté dans notre assemblée à l'unanimité en décembre 2019 et ce document, ce rapport final nous sert aussi de document ressource.

Juste quelques mots pour vous rappeler que ce document, le rapport final, avait identifié un certain nombre de sujets déterminants pour l'engagement de la Métropole, celui de réfléchir la longévité comme un sujet concernant toutes générations, le sujet de l'égalité entre les hommes et les femmes par rapport au vieillissement, et le sujet des nouveaux risques de vulnérabilité comme la fracture numérique et l'isolement, qu'on a vu croître pendant la crise sanitaire.

Mais le rapport avait également souligné les atouts sur lesquels la Métropole pouvait s'appuyer et le premier de ces atouts, c'est le grand nombre et l'importance des actions menées en proximité dans les quartiers, dans les communes, le circuit court de l'entraide, la mobilisation citoyenne.

Le deuxième atout, c'était le constat d'un renouvellement continu des acteurs et des générations qui sont mobilisés pour apporter des solutions. On pense par exemple au réseau de l'Économie Sociale et Solidaire qui est très investi sur les questions de longévité.

Et enfin, le rapport avait souligné l'atout que représente en fait l'objet même de notre délibération : le fait que pour la première fois la Métropole s'engage sur une feuille de route longévité et du coup souligne la pertinence de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines pour apporter des solutions.

Alors, au rapport du grand débat est venu évidemment s'ajouter tous les enseignements de la convention citoyenne qui a été mise en place pour analyser les premiers effets de la crise. Dans la continuité de ce travail, nous nous sommes engagés donc à coconstruire une feuille de route longévité.

J'en profite également pour remercier toutes les élues, tous les élus des 24 Communes qui ont participé aux séminaires, aux temps d'échanges pour construire le cadre stratégique, tous les services, tous les agents de la Métropole et des Communes qui se sont mobilisés, qui se sont investis pour donner corps aux contributions, pour apporter des objectifs opérationnels, et puis tous les partenaires évidemment, le CHU, le Conseil départemental, l'ARS, les associations et les professionnels qui ont contribué à enrichir notre feuille de route.

Et enfin, un merci spécial pour Sophie Gaté et son équipe qui a été le chef d'orchestre qui a mis en musique l'ensemble de ces contributions.

Alors, nous sommes partis évidemment des principes fondamentaux issus du grand débat donc la conviction – je vous le dis, mais je le répéterai sans doute pendant encore longtemps – que la longévité, l'avancement en âge concernent toutes les générations et tous les domaines de l'action publique, que nous devons prioriser la dimension opérationnelle, que nous devons nous appuyer sur l'existant, et enfin que nous devons mettre en place une gouvernance ouverte.

Donc cette feuille de route s'est construite autour de quatre ambitions et 25 engagements dont vous avez le détail en annexe de la délibération. Juste rapidement les quatre ambitions.

La première est "permettre d'anticiper son vieillissement et de choisir sa longévité". Elle regroupe tous les sujets, toutes les contributions autour de l'accès aux droits, de l'accès à l'information, du renforcement des actions de prévention, de la sensibilisation, de l'amélioration du repérage des fragilités, de l'accès aux soins, de la lutte contre les inégalités, la prise en compte des nouvelles aspirations liées à la longévité.

La deuxième ambition, qu'on a intitulée "faciliter le vivre chez soi", comprend cinq engagements, mais qui concernent des domaines hyper importants et volumineux, qui sont les différentes formes d'habitat, les métiers du grand âge, le soutien à domicile et les aidants.

La troisième ambition, "construire et vivre une ville de la proximité et de la longévité solidaire entre les générations", comprend 10 engagements, je dirais une bonne moitié dans les domaines de l'aménagement urbain, de l'accessibilité, de la mobilité et des transports, mais également – et c'est en lien direct – la nécessité de faire avec l'environnement humain en valorisant l'expertise d'usage, l'engagement citoyen et les nouvelles solidarités.

Et enfin, la quatrième ambition concerne le développement de l'écosystème, donc tout le travail à faire pour alimenter la synergie et pour valoriser la démarche collective.

Je voudrais juste souligner peut-être deux points. Dans la coconstruction de cette feuille de route, nous avons pris en compte la diversité des acteurs puisque nous avons travaillé avec des collectivités, des institutions, des acteurs privés, des citoyens, nous avons pris en compte la diversité des échelles d'action, du micro au global. Nous avons pris en compte la diversité des positionnements de la Métropole parce que la Métropole n'a pas le monopole de l'action dans cette feuille de route. Elle peut être pilote et mettre en œuvre des actions propres dans le champ de ses com-

pétences, mais elle doit aussi contribuer aux actions portées par d'autres acteurs et enfin, elle peut impulser des réflexions, notamment auprès des autorités compétentes.

Donc vous l'aurez sûrement compris : cette feuille de route, c'est un document socle. C'est un document de référence dans lequel on retrouve à la fois donc les engagements de Nantes Métropole en tant que collectivité, mais on retrouve aussi les engagements que les 24 Communes nous ont fait remonter et qui alimentent cette feuille de route, et donc c'est un document qui n'est évidemment pas exhaustif et qui n'est évidemment pas statique, qui va continuer à vivre avec de nouvelles propositions.

Et pour le faire vivre, pour maintenir ce haut niveau d'engagement sur toutes les questions de la longévité, nous allons mettre en place une gouvernance ouverte qui suivra la mise en œuvre de nos engagements, qui évaluera leur pertinence et qui rendra compte largement des résultats obtenus.

Donc ce que nous faisons finalement aujourd'hui en adoptant cette feuille de route longévité, c'est ce que disait Madame la Présidente, c'est une étape majeure pour la collectivité, pour les habitants de nos 24 communes, pour les aînés d'aujourd'hui, mais aussi pour les aînés de demain dont je ferai sûrement partie. Et donc notre feuille de route affirme le cap que nous nous fixons collectivement : celui de changer notre façon de penser, notre façon de ressentir, notre façon d'agir face à l'âge, face au vieillissement, tout en garantissant la liberté de choix et la dignité des personnes. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je propose peut-être qu'on présente le vœu d'emblée, comme ça on aura une discussion globale. Je vous redonne donc la parole. »

M^{me} Lefranc : « Alors ce vœu, je vais vous en faire la lecture. Il est issu du travail qu'on a fait en Commission sous la direction de Martine Oger où, en fait, l'ensemble des Communes présentes ont toutes fait remonter les mêmes problématiques qu'on avait sur des territoires, c'est-à-dire un déficit très important d'effectifs dans tous les services concernant l'accompagnement des personnes âgées, et des déficits qui deviennent vraiment problématiques puisqu'aujourd'hui ils se traduisent par une dégradation des capacités d'accueil, pas de la qualité, mais peut-être ce sera la prochaine étape malheureusement, des capacités d'accueil.

Alors ce vœu, je vous le lis : "Après le grand débat 'Longévité, ouvrons les possibles' en 2019, l'adoption de la feuille de route longévité par le Conseil métropolitain vient marquer l'ambition partagée des élus et poser le cadre d'un engagement commun afin de répondre à un défi majeur pour notre territoire.

Si la Métropole dispose d'un levier fort à travers ces politiques publiques et les actions menées par les Communes, les solutions locales ne peuvent seules permettre de répondre aux enjeux persistants liés aux métiers du grand âge en particulier, mais aussi plus largement aux métiers de la santé et du médico-social.

Les mesures prises par les Gouvernements successifs n'ont pas permis d'enrayer les difficultés de ces secteurs que la crise sanitaire est venue exacerber. Si les dispositions récentes du Ségur, de la loi de financement de la Sécurité sociale ou encore la campagne de communication nationale sur les métiers et les formations du grand âge constituent des perspectives, elles ne suffisent à répondre à une tension plus forte que jamais sur le recrutement de personnels et la stabilisation dans l'emploi de personnels qualifiés.

Sur le territoire de Nantes Métropole comme ailleurs, nous constatons au sein des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, au sein des CLIC ou encore au sein des services d'aide à la personne, des tensions sur le personnel préoccupantes. Cette situation pèse grandement sur les conditions de travail. Elle a déjà un impact durable sur les capacités d'accueil et la qualité de prise en charge du public.

Une mobilisation collective des pouvoirs publics pour former et rendre attractifs les métiers du grand âge est urgente au regard des besoins, estimés à 350 000 recrutements d'ici 2025. Il est donc indispensable aujourd'hui d'aller plus loin, au risque de fragiliser notre pacte social fondé sur la solidarité.

L'ensemble des conseillères et conseillers métropolitains demandent à l'Agence Régionale de Santé, au Gouvernement et au législateur une mobilisation pleine et totale, en lien avec les collectivités territoriales, pour que les réponses diligentes et opérationnelles soient apportées aux Communes et structures d'accompagnement afin de garantir des conditions de vie dignes à chacune et à chacun." »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous propose donc d'ouvrir la discussion collective. Nathalie Blin. »

M^{me} Blin : « Bonjour à toutes et à tous. Madame la Présidente, chers collègues, le grand débat sur la longévité lancé à l'unanimité par notre Conseil métropolitain il y a presque trois ans a été

particulièrement mobilisateur, chez les élus, dans les associations et dans toute la population. Il a révélé l'intérêt, mais aussi l'urgence d'agir politiquement pour répondre à cette réalité démographique : le vieillissement de la population de notre territoire, et plus largement sur l'ensemble du pays.

C'est tout le sens de la feuille de route qu'il nous est proposé d'adopter et qui fixe quatre ambitions que nous partageons, à savoir : informer le public sur la préparation du vieillissement, offrir des services et des infrastructures qui permettent de choisir son vieillissement et créer les conditions de plus de solidarité et un meilleur vivre ensemble entre les générations, et enfin, avoir des réponses publiques adaptées à chaque situation de vieillissement.

Chacune et chacun d'entre nous est concerné. Nous sommes confrontés au quotidien dans notre vie personnelle au vieillissement de nos concitoyens, de nos proches ou d'un voisin. C'est ce qui nous permet aujourd'hui d'être unanimes quant au devoir que nous avons de mettre en œuvre des politiques publiques permettant un avenir meilleur pour nos aînés, les aînés qui seront de plus en plus nombreux. 140 000 auront plus de 65 ans dans notre métropole en 2030, 176 000 à l'horizon 2050, et c'est tant mieux.

Et comme il est dit dans la délibération, la collectivité n'a pas le monopole de l'action publique sur le sujet et ne peut pas faire à la place de l'État. C'est je crois le sens du vœu qu'il nous a été proposé de voter à l'instant même.

La crise de la COVID a montré par exemple le manque de moyens humains et matériels dans les EHPAD, les difficultés d'accessibilité aux soins, aux tests et même aux vaccins dans les territoires isolés ou abandonnés pour des raisons financières par l'État et les Gouvernements successifs.

Relever tous les défis liés au vieillissement de la population et permettre une longévité choisie va nécessiter d'importants moyens financiers de l'État pour attirer, former et recruter des personnels spécialisés, leur garantir de bonnes conditions de travail et de bonnes rémunérations, et aussi pour accompagner la production de plus de logements adaptés et de plus d'établissements spécialisés, des moyens supplémentaires aussi pour aider les associations et les collectivités comme la nôtre à amplifier leurs actions en termes d'aide à la personne, d'accompagnement social de la mobilité ou d'activités culturelles et de loisirs.

Pour préparer les transformations démographiques et accompagner le vieillissement de la population dans les meilleures conditions, nous pensons qu'un service public national du quatrième âge est indispensable, mais pas seulement. À l'heure où les ultralibéraux veulent mettre en place le vieillissement au travail en repoussant encore et encore l'âge de départ à la retraite, à l'heure où des établissements de santé jugés non rentables sont fermés, à l'heure où des profiteurs veulent faire du vieillissement un business, nous disons que pour garantir l'autonomie et la longévité choisies, il faut plus de solidarité, plus de financement pour la Sécurité sociale, de meilleures pensions de retraite, de meilleurs services publics et moins de marchandisation de la vie humaine. Sans cela, nos bonnes intentions resteront des vœux pieux, mais inconséquents.

Et pour en terminer... Il nous a été présenté donc ce vœu et déjà dans ce vœu, nous cochons déjà l'une des 122 cases du plan longévité. En effet il y a une urgence : les métiers de la santé et du médico-social ont été trop longtemps dévalorisés.

La politique qui consiste à réduire l'offre pour réduire les dépenses a des effets dramatiques. Les hôpitaux étaient sous l'eau avant la crise du COVID, et maintenant comment les en sortir ? Les métiers du grand âge ont suivi les mêmes logiques libérales. Il est temps de changer de logiciel face pour la prochaine décennie et de prendre soin de nos vieux – de nos anciens, pardon –, dans la dignité. C'est bien le minimum, après une vie de travail. Les Élus communistes voteront évidemment ce vœu, mais ce que nous réclamons aujourd'hui à nos Gouvernements, il nous faut en premier lieu le faire dans les EHPAD de nos villes et dans l'ensemble des secteurs où nous sommes directement employeurs, avec du temps de travail amélioré et des salaires en hausse pour les agents. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Carole Grelaud.

M^{me} Grelaud : « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, alors, sujet important qui comme Élisabeth nous l'a présenté a été aussi un travail mené dans le temps. Depuis 2019, les réflexions sont en cours et ça fait vraiment plaisir d'arriver maintenant à cette présentation de feuille de route parce que c'est cette feuille de route qui maintenant va nous guider sur la mise en place de ces actions.

La prise en compte de l'avancée en âge – je préfère l'avancée en âge, peut-être parce que je suis plus concernée – est une condition essentielle de notre bien-vivre ensemble. La transition démographique interroge, en effet, notre société tout entière et elle est un défi majeur auquel il est de notre responsabilité de répondre, et nous le faisons.

Au cours du dernier semestre 2019, en nous saisissant de ce sujet lors du débat longévité, nous étions déjà toutes et tous convaincus de la nécessité d'un changement de regard et d'une transversalité des politiques publiques.

Durant plusieurs mois, nous avons échangé, rassemblé les expertises, les idées, le quotidien des citoyens, des associations, révisé parfois notre manière d'agir, repensé nos politiques publiques. Il fut une première étape de la prise en compte d'une nouvelle réalité, l'allongement de la durée de la vie. C'est vrai qu'à ce moment-là, nous étions en fin de mandat et il avait bien été explicité que nous étions sur des échanges, sur au contraire un audit avec la participation de tous pour ensuite arriver sur ce mandat avec une proposition d'action.

Depuis, les enseignements tirés de la crise sanitaire et de la convention citoyenne ont confirmé nos perceptions.

Aujourd'hui, la feuille de route longévité métropolitaine est un nouveau cap que nous devons franchir en posant des ambitions partagées, des engagements forts et des actions concrètes.

À ce sujet, à titre d'exemple, on peut évoquer l'ouverture du Centre de Ressources et d'Expertises en Aides Techniques (CREAT) qui témoigne de notre capacité d'innovation, mais il témoigne aussi de l'importance d'une mobilisation collective pour imaginer, avec les habitants et les acteurs, un outil très utile.

Financé par Nantes Métropole et le Conseil départemental, il propose des solutions adaptées aux enjeux de la prévention de la perte d'autonomie. Et je sais que c'est un lieu qui est très visité. Cette première réalisation issue du débat en appelle d'autres, bien évidemment.

Je ne reviendrai pas sur tous les points présentés par Elisabeth Lefranc, dont je tiens à souligner le travail et l'entière mobilisation, ainsi que les services qui l'ont accompagnée. Mais je tiens, au nom des élus du groupe SERDA, à insister sur la grande qualité de cette démarche collective, en étroite association avec les 24 Communes.

Sur l'ensemble des politiques publiques métropolitaines que nous mobilisons, nous avons des leviers forts, très forts, afin de répondre aux enjeux en termes de mobilités, d'habitat, de cadre de vie adaptés aux enjeux environnementaux, ou encore d'aménagement urbain. Tout ceci a été fortement explicité tout à l'heure lors de la présentation de cette feuille de route.

Avec les nombreux acteurs et partenaires institutionnels impliqués à nos côtés, nous avons les moyens et les outils à même de renforcer, à l'échelle métropolitaine, des offres de services et de soins, mais aussi, avec les habitantes et les habitants, et les aidantes et les aidants, nous avons les clés pour aller toujours plus loin et accompagner les initiatives qui renforcent leur pouvoir d'agir et les liens intergénérationnels.

En posant l'égalité, la citoyenneté et l'innovation comme piliers de notre feuille de route, en portant comme objectifs la lutte contre la précarité, l'isolement et les inégalités liées au genre, nous créons donc les conditions pour faire de la métropole un territoire exemplaire où il fait bon bien vieillir.

Un petit mot par rapport au vœu, puisque je crois qu'on doit associer le vœu. Il alerte à propos de l'absence quotidienne de personnel auprès de nos aînés. Comme vous, moi-même j'y suis confrontée parfois, par un manque de solutions d'accueil durable, mais aussi par le manque de personnel pour les structures et associations actrices de la prise en charge du grand âge.

Ce vœu demande à nos interlocutrices et interlocuteurs de l'Agence Régionale de Santé, du Gouvernement, comme du législateur, une implication encore beaucoup plus forte afin de permettre à chacune et à chacun de choisir de rester chez soi et d'y être accompagné par un personnel qualifié et reconnu professionnellement, et bien évidemment aussi reconnu de manière salariale. Merci pour votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau puis Valérie Oppelt. »

M^{me} Collineau : « Bonjour. Merci de me passer la parole. Le vieillissement de notre pays, ça a été dit, c'est un bouleversement démographique majeur et c'est un fabuleux bouleversement, je pense qu'on peut commencer là-dessus. Après tout, il n'y a rien de plus réjouissant qu'une société qui vieillit : c'est une conséquence heureuse de l'évolution sociale. On vit vieux, on vit plus longtemps, et autant que possible on vit en bonne santé.

Je me permets une parenthèse parce que j'ai cru voir que seules des femmes s'étaient inscrites ce matin dans la discussion. Messieurs, le sujet vous concerne aussi. Vous aussi vous vivrez plus longtemps. Je ferme la parenthèse.

Vieillir, c'est comme grandir, et de ce point de vue là on n'est pas tous logés à la même enseigne. Dans notre pays, les inégalités sociales elles existent, elles s'accroissent même, ç'a été rappelé lors du débat hier après-midi. Elles existent aussi, elles existent avant la vieillesse et malheureusement elles s'accroissent à l'arrivée à la retraite entre les ressources qui diminuent, parfois beaucoup – je pense notamment aux femmes, aux carrières hachées et aux petits salaires. La santé aussi qui se dégrade vite pour celles et ceux qui ont cumulé travail et conditions de vie plus difficiles qui contribuent à l'apparition malheureusement, on le sait, de handicaps ou de pathologies. On n'est pas égaux évidemment devant la vieillesse.

Alors de ce point de vue, il est temps d'agir structurellement, et comme l'ensemble des acteurs du champ du vieillissement, nous avons accueilli avec une réelle déception le renoncement à la loi Grand âge et autonomie qui devait avoir lieu durant ce mandat.

Alors j'espère que la grande période démocratique vers laquelle on se plonge tous ensemble sera aussi le temps de la prise en compte des inégalités à tout âge et qui permettra de mettre en lumière que si rien n'est fait, la part des personnes âgées pauvres augmentera considérablement dans notre pays, car les chiffres sont inquiétants et ils risquent de s'aggraver.

Aujourd'hui, à Nantes Métropole, les personnes âgées sont structurellement une population qui dispose de plus de ressources que la génération qui se prépare à entrer en retraite. Sauf que la génération suivante, elle, connaît une part croissante de population dite "pauvre". Chômage de masse, explosion des contrats courts et des temps partiels, incapacité aussi à accéder à la propriété pour certains... ces changements sociaux se répercutent sur les niveaux de ressources et se cumulent avec la stagnation des pensions de retraite actuelle et à venir. Il y a urgence, si on ne veut pas d'une génération entière d'âgés pauvres.

La Métropole, elle prend sa part, c'est ce qui a été présenté par Élisabeth Lefranc, et évidemment, je la remercie, et je la remercie notamment d'avoir intégré dans les éléments de la discussion l'importance d'accompagner une avancée en âge en bonne santé – ces points sont largement développés dans la feuille de route –, mais aussi d'assumer et de présenter un plan d'action qui assume l'accompagnement et la fin de vie, qui n'élude ni la maladie ni la mort, puisque ça fait partie aussi du vieillissement.

Et je profite aussi de ce Conseil pour remercier publiquement l'accueil que nous a réservé l'association La Maison de Nicodème qui va ouvrir à Nantes, un lieu dédié aux soins palliatifs, dans un département qui en manque cruellement. Je suis très heureuse et je crois Élisabeth toi aussi, je pense aussi à Martine Oger qui doit être aussi derrière son écran, très heureuse qu'on acte en validant cette feuille de route le partenariat à écrire entre Nantes Métropole et La Maison de Nicodème. C'était un engagement que nous avons pris devant les électrices et les électeurs au printemps 2020, donc c'est important de le souligner.

Plus globalement, notre territoire comme notre pays ne tiendra pas le choc de l'accompagnement des personnes âgées sans l'avènement de plusieurs révolutions dans le domaine médico-social. C'est un chantier urgent et c'est l'objet du vœu sur lequel nous devons nous prononcer. Nous sommes évidemment très contents de pouvoir prendre position avec ce vœu qui permet de pointer la nécessité de former, recruter puis de garder les salariés, souvent des femmes, la main-d'œuvre nécessaire au bouleversement démographique majeur que j'évoquais en début d'intervention.

Il faudrait arrêter l'hémorragie. C'est un peu le mot d'ordre qu'il faut passer. Malheureusement, plus il y a de départs de soignants, plus les conditions de travail se dégradent, et plus les conditions de travail se dégradent, plus il y a des départs. Nous en sommes là.

Une des revendications importantes, c'est la question de l'augmentation des salaires, du soin à domicile comme du travail en établissement. Pour tous ces métiers dont le président de la République rappelait lui-même en avril 2020 – et je vais me permettre de le citer – qu'il faudra "nous souvenir que notre pays aujourd'hui tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal." Et le président avait ajouté, reprenant les mots de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que "les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune".

Alors une fois n'est pas commune et Madame Oppelt qui intervient juste après moi je crois en sera ravie, j'imagine : je fais miens les termes du président Macron, et défends au nom d'une gauche citoyenne écologiste et sociale la nécessité d'augmenter les rémunérations vite et au-delà de ce qu'ont été les avancées significatives, nous ne le renions pas, mais sectorielles du Ségur, afin que la société entière réponde à cette conséquence heureuse : aujourd'hui, on vit longtemps. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. Je crois qu'effectivement, Madame Collineau, vous avez loupé le Ségur. Bref, le grand débat, expérience démocratique inédite lancée à l'initiative du président de la République, justement a été une véritable chance pour éclairer les pouvoirs publics sur les enjeux qui touchent le quotidien des Français. Les Nantais d'ailleurs avaient pleinement joué le jeu de ce grand débat et cela a permis d'obtenir un grand nombre de propositions fortes sur plusieurs sujets, notamment le sujet du grand âge.

Nous tenons par ailleurs à saluer le travail de coordination de la Métropole de Nantes dans ce cadre et pour la qualité du rapport issu de l'atelier "Longévité, ouvrons les possibles", dans le même esprit que le grand débat, et c'est pour cette raison d'ailleurs que nous voterons évidemment et que nous soutiendrons la feuille de route présentée en amont.

Malgré ces leviers d'aménagement urbain, économique, social et culturel dont dispose la Métropole, le grand âge est avant tout une compétence des Départements et des Villes. Force est de constater que le Conseil départemental de Loire-Atlantique ne figure pas dans le vœu que vous nous avez présenté en second plan. Nous ne pouvons nier les difficultés que connaissent les personnels des établissements dédiés aux soins des personnes âgées à Nantes. Pour autant il est tout à fait exagéré de targuer le Gouvernement d'inaction. Le rapport El Khomri de 2017 que vous citez et qui préconise un besoin de 350 000 recrutements d'ici 2025 a été d'ailleurs la base pour la politique du Gouvernement pour les métiers du grand âge.

Vous parlez de perspectives, mais ce sont un grand nombre d'actions concrètes qui ont été mises en place durant le quinquennat. Je voudrais quand même revenir sur les chiffres, parce que finalement on n'a entendu aucun chiffre depuis le début de ces réponses et présentations au vœu ici présenté.

Alors premièrement, des efforts financiers évidemment directs, c'est presque 2,8 milliards d'euros pour revaloriser les salaires des personnels des établissements et des services destinés aux personnes âgées dans le cadre du Ségur. D'autre part, 2,1 milliards d'euros qui ont été investis sur cinq ans pour la rénovation et les équipements des établissements médico-sociaux, une meilleure considération des employés de service autonomie à domicile avec la création d'un tarif plancher à hauteur de 22 euros par heure, ainsi qu'une dotation supplémentaire de 3 euros par heure pour les services qui correspondent à des critères de qualité.

Alors deuxièmement, évidemment on parle d'emploi et de formation parce que je pense qu'il faut quand même récupérer un nombre d'années assez important d'inaction. Alors, quelques exemples là aussi avec la mobilisation du service public de l'emploi et des ARS, c'est 80 % des offres d'emplois pour les métiers du grand âge et de l'autonomie qui ont été satisfaites. Donc évidemment il reste encore ces 20 %, donc on n'y est pas. Le développement accéléré de l'apprentissage, 3 000 euros au recrutement d'apprenti dans la formation de la fonction publique hospitalière, 12 600 places de formation aux métiers du grand âge prévues dès 2020, et enfin un service civique qui est mobilisé avec 6 000 jeunes engagés auprès de nos aînés, et il faut en remercier les jeunes.

Je voudrais aussi ajouter, en plus du grand âge, la situation liée au handicap parce que finalement, c'est assez lié : tout ce qu'on fait pour le handicap, on le fait aussi pour les personnes âgées. Donc la situation est évidemment complexe et je connais d'ailleurs particulièrement la situation locale qui est très compliquée et très liée aux problématiques de démographie. Il est primordial de reconnaître d'ailleurs le professionnalisme du secteur.

C'est pourquoi là aussi le Gouvernement, et je voudrais le rappeler, a annoncé plus de 183 euros par mois depuis le mois de novembre, date avancée d'ailleurs pour les soignants, les aides médico-psychologues, les accompagnants éducatifs et sociaux, les auxiliaires de vie, le tout financé par l'assurance-maladie.

Ce sont plus de 100 000 professionnels qui sont pris en charge, et ce malgré la dépendance en partie des Départements. Nous devons évidemment travailler mieux sur les métiers de l'accompagnement, et d'ailleurs je l'ai constaté en allant visiter l'ITEP de la Papotière. Les éducateurs spécialisés souffrent particulièrement, mais là aussi une réponse est prévue, je tiens à vous le dire. C'est une négociation avec des syndicats employeurs et Départements qui est prévue à l'occasion d'une grande conférence qui aura lieu mi-janvier, et ils ne seront évidemment pas abandonnés.

Contrairement à ce que vous prétendez, l'État, l'ARS et le législateur – alors ça, c'est une nouveauté dans les vœux, de mettre étonnamment le législateur – ont donc bien conscience des difficultés que certains territoires connaissent et le nôtre particulièrement, et ont anticipé les besoins futurs du secteur du grand âge.

Pour preuve, la mobilisation des services publics afin de pallier aux situations urgentes et à la mise en place de moyens pour rendre ces carrières plus attractives, avec des meilleures rémunérations et des meilleures conditions de travail et ce dès l'année prochaine, puisqu'il s'agit maintenant d'une urgence.

Encore une fois, nous nous trouvons confus face à ce vœu qui instrumentalise les besoins bien réels de nos concitoyens à des fins de démagogie. Nous ne pouvons que vous encourager à abandonner ces pratiques, et c'est pour cette raison que nous ne participerons pas au vote de ce vœu. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un petit mot de méthode avant de poursuivre la distribution des interventions et je le dis, évidemment je tiens à le préciser, sans aucun lien avec la dernière intervention.

Chers collègues, nous sommes à la moitié de la délibération 9 à peu près. Nous avons 55 délibérations à observer aujourd'hui. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément : chacun ici le sait, quand on est en visio, pour celles et ceux qui nous écoutent, il y a forcément une capacité d'écoute qui n'est pas exactement la même que quand on est en direct.

Je vous invite donc très vivement à faire preuve de dynamisme et d'esprit de synthèse, et vraiment je vous garantis, plus vous serez courts, plus vous serez percutants, plus vous serez audibles et écoutés avec la plus grande attention par celles et ceux qui nous écoutent.

Voilà ce petit point que je voulais préciser pour la bonne tenue et la bonne efficacité de notre journée. Ghislaine Rodriguez. »

M^{me} Rodriguez : « Oui, merci Madame la Présidente et chers collègues. Nous tenons d'abord bien sûr à saluer le travail qui a été fait par Élisabeth Lefranc et l'ensemble des équipes de la Métropole et des différentes Communes sur le plan longévité qui va nous permettre effectivement de nous projeter dans un avenir où il fera bon vivre et bien vieillir dans notre métropole.

Nous nous réjouissons également de la mise en place d'une gouvernance ouverte qui nous permettra de suivre les avancées et puis de continuer à avancer de manière ensemble, collective, sur ces grands enjeux pour notre Métropole.

Concernant le vœu, nous nous inscrivons également pleinement dans ce vœu et nous demandons également à l'ARS, au Gouvernement et au législateur d'apporter, oui, des réponses concrètes, rapides pour permettre aux Communes d'accompagner au mieux les conditions et d'assurer des conditions de vie dignes pour chacun et chacune.

Donc effectivement, le Gouvernement a avancé sur certaines de ces questions. Néanmoins cette semaine encore, partout en France, à Paris, à Rennes, à Lille, à Nancy, à Angoulême et évidemment ici à Nantes, des milliers de personnels de ce secteur ont défilé dans nos rues. Et si les personnels de santé effectivement ont bénéficié du Ségur de la santé, les personnels sociaux sont encore en attente. Alors vous nous annoncez des choses, mais pourquoi pas dès aujourd'hui élargir le spectre du Ségur de la santé pour permettre à ces personnels de gagner aussi la fameuse revalorisation des 180 euros par mois ? Ça nous semble un minimum.

Et des mesures, des nombreuses mesures complémentaires pourraient être prises et devraient être prises pour leur garantir des conditions de travail décentes et des perspectives professionnelles et salariales. Une réflexion sur les parcours professionnels me semble très urgente pour permettre à ces professionnels une reconnaissance pleine et entière de la place qu'ils occupent dans notre société. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Oui, merci Madame la Présidente. Bon, je crois que c'est une excellente chose que notre Métropole s'engage dans la voie de cette réflexion active sur les enjeux de vieillissement et de grand âge. Je voudrais juste faire deux remarques.

La première : oui, bien sûr, au débat, à l'échange, à la participation citoyenne sur ces sujets-là, mais par pitié, épargnons-nous une forme de langage technocratique qui à mon avis dessert la cause que nous voulons tous défendre. Lorsqu'on parle dans la délibération de "longévité inclusive, égalitaire et citoyenne", franchement, je ne suis pas certaine que les habitants comprennent que notre enjeu et notre sujet, c'est de leur permettre de bien vieillir dans les 24 communes de notre métropole. Ça, c'est le premier point.

Ensuite, pour parler du fond, j'ai lu avec attention les différents axes et objectifs fixés par cette feuille de route, que l'on rejoint bien sûr. J'aimerais simplement attirer l'attention de notre Conseil métropolitain sur un volet spécifique qui concerne l'habitat intergénérationnel. Je ne l'ai pas vu écrit explicitement dans la délibération, on ne peut pas non plus tout écrire, mais je voudrais attirer notre attention à tous sur cet enjeu-là qui me semble une logique extrêmement vertueuse, à la fois pour combattre l'isolement de la population âgée sur notre territoire, et en même temps pour tenir ensemble les enjeux écologiques auxquels nous devons faire face.

Voilà simplement ce que je voulais dire. Un petit mot rapide pour vous dire que bien sûr, nous voterons le vœu que vous présentez parce qu'il y a tout simplement un véritable enjeu à revaloriser les métiers du grand âge aujourd'hui, et la crise sanitaire l'a montré, et je m'arrêterai là Madame la Présidente, en formulant à mon tour le vœu que ce joli mot de longévité s'applique davantage à la durée de vie de la population métropolitaine qu'à la durée des débats de notre session d'aujourd'hui. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, merci Madame la Présidente. Très rapidement pour faire mentir Madame Collineau au passage - les hommes s'intéressent en effet à cette délibération -, et puis sur le contenu. Et simple témoignage d'un maire qui est aussi président d'un EHPAD de 90 lits, qui est président également d'une structure de domiciles seniors sur Basse-Goulaine, et pour dire que ce phéno-

mène-là et cette problématique-là au niveau des soignants en particulier ne datent pas d'aujourd'hui.

Donc je ne souhaiterais pas que l'on clive sur ce sujet-là avec des aspects politiques. Ça concerne tout le monde. Et ce n'est pas plus de droite ou de gauche ou du centre. Donc c'était simplement ce témoignage-là que je voulais apporter, considérant qu'en effet, le Ségur a apporté de l'air à nos personnels soignants, pour certains d'entre eux, mais ça a été vite absorbés par les inondations qui ont eu lieu les jours suivants. Et les conditions de travail sont toujours très très difficiles et cela ne date pas d'aujourd'hui.

Donc soyons réservés et prudents sur cette thématique-là qui doit nous rassembler plutôt que nous diviser. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau pour une seconde intervention, donc 30 secondes. »

M^{me} Collineau : « Oui, je voulais juste réagir aux propos de Madame Oppelt, parce qu'on parle quand même d'un sujet important et j'ai rappelé la nécessité d'augmenter les rémunérations au-delà de ce qu'ont été les avancées significatives, mais sectorielles du Ségur. Voilà ce que j'ai dit. Et je voudrais donner un exemple, Ghislaine Rodriguez en a donné d'autres, sur ce qu'ont été les oubliés du Ségur. Un exemple : les SIAD, les Soins Infirmiers À Domicile. Un exemple encore plus précis : une structure, Nantes soins à domicile. Nantes soins à domicile dispense des soins infirmiers et d'hygiène aux personnes âgées. Aujourd'hui ils refusent 50 % de leur activité, donc du soin prodigué aux personnes âgées, par manque de personnel. Il y a deux ans, ils avaient un tiers d'activité à laquelle ils devaient renoncer. Ils ne font pas les soins demandés par des personnes qui pourtant les sollicitent pour ça, parce qu'ils n'arrivent pas à recruter, et effectivement les SIAD font partie des oubliés du Ségur. Voilà un exemple concret. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^{me} Guerra : « Oui, je vous remercie Madame la Présidente. Juste rapidement parce que, enfin, quand vous nous dites que nous sommes en visio, qu'il va falloir faire vite, on le comprend, la situation sanitaire vous imposait d'organiser ce débat en visio, mais ça ne doit pas nous empêcher d'échanger. Et je trouve ça assez insupportable. Je pense que les gens qui nous regardent sont capables de comprendre qu'on a quand même besoin d'échanger entre nous, même si nous sommes en visio. Et puis, voilà, 55 points à l'ordre du jour, vous le savez, nous on vous demande d'organiser les choses différemment, c'est-à-dire peut-être plus souvent, moins longtemps, ce qui permettrait de prendre plus de temps.

Pour en revenir au débat sur la longévité, vous avez raison et je partage beaucoup de choses qui ont été dites entre autres sur les conditions de travail des personnels soignants, qui sont souvent dans de nombreuses structures en vraie souffrance parce qu'ils n'arrivent pas à prendre le temps qu'il leur faudrait avec chaque patient et chaque client. C'est vrai que c'est compliqué pour eux.

Mais je voulais quand même vous dire que dès 2020, en fait, la Région a pris toutes ses dispositions pour essayer d'améliorer les choses en prenant en charge par exemple les frais d'organisation des sélections d'entrée dans les écoles, pour permettre aux personnes les plus modestes de pouvoir passer les concours, la Région a financé la prime de 1 000 euros pour les élèves aides-soignantes qui s'étaient engagées pendant la crise sanitaire auprès des équipes, des patients et des résidents, et puis dès septembre 2020 c'était la création de 200 places supplémentaires, une formation gratuite également pour les aides-soignants, et une grande campagne de communication pour revaloriser ces métiers. Voilà. Donc je pense que la Région prend également toute sa part dans ces actions. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un mot, Madame Guerra, sur votre remarque. Il ne s'agit sûrement pas de limiter nos débats, vous le savez – c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a proposé un jour et demi, de manière exceptionnelle, de Conseil métropolitain –, mais simplement de rendre nos débats les plus vivants possible et les plus attractifs possible pour nos concitoyens. Elisabeth Lefranc. »

M^{me} Lefranc : « Alors juste quelques mots, d'abord pour dire que finalement c'est assez réjouissant que ce sujet passe dans notre instance métropolitaine, qu'il suscite le débat, qu'il suscite finalement une très grande unanimité, et je vous en remercie tous.

Alors je vais juste rassurer Madame Oppelt concernant l'implication du Département. J'étais en réunion hier avec le Département et croyez-moi, ils sont extrêmement impliqués sur le sujet et ils travaillent également sur le sujet concernant la problématique du recrutement.

Une deuxième petite chose pour Madame Oppelt. Je vous invite vraiment à relire le vœu parce qu'il n'est absolument pas critique. C'est un vœu qu'on a souhaité faire pour montrer l'urgence

dans laquelle nous sommes, montrer l'urgence dans laquelle nous sommes, dans laquelle les établissements sont, les services de soins à domicile – et l'exemple de Marlène était absolument la réalité. Donc allez sur le terrain pour voir quelle est la réalité aujourd'hui. Parce que ce n'était pas un vœu critique, c'est un vœu qui recueille l'unanimité des 24 Communes et c'est un vœu qui devrait faire l'unanimité de tous les Groupes politiques, à mon sens. Voilà.

Et en tout cas je vous remercie et j'espère qu'on aura à nouveau des occasions d'échanger sur ce sujet, et surtout de voir ce que la Métropole peut apporter de positif pour l'ensemble du territoire. »

M^{me} la Présidente : « Merci beaucoup pour cette présentation, mais surtout pour tout le travail qu'il y a derrière. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 96 voix pour

1 – approuve la feuille de route longévité métropolitaine jointe en annexe, ainsi que les modalités de mise en œuvre proposées dans la présente délibération,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain des 09 et 10 décembre 2021

09 bis – Vœu du conseil métropolitain relatif à la formation et à la valorisation des métiers du Grand Age

Exposé

Après le Grand Débat « Longévité : ouvrons les possibles » en 2019, l'adoption de la feuille de route « Longévité » par le conseil Métropolitain vient aujourd'hui marquer l'ambition partagée des élus et poser le cadre d'engagements communs afin de répondre à un défi majeur pour notre territoire.

Si la Métropole dispose de leviers forts à travers ses politiques publiques et les actions menées par les communes, les solutions locales ne peuvent seules permettre de répondre aux enjeux persistants liés aux métiers du Grand Age en particulier mais aussi plus largement aux métiers de la santé et du médico-social.

Les mesures prises par les gouvernements successifs n'ont pas permis d'enrayer les difficultés de ces secteurs que la crise sanitaire est venue exacerber. Si les dispositions récentes du Ségur, de la loi de financement de la sécurité sociale ou encore la campagne de communication nationale sur les métiers et les formations du Grand Age constituent des perspectives, elles ne suffisent à répondre à une tension plus forte que jamais sur le recrutement de personnels et la stabilisation dans l'emploi de personnels qualifiés.

Sur le territoire de Nantes Métropole comme ailleurs, nous constatons au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, au sein des CLIC ou encore des services d'aide à la personne, des tensions sur le personnel préoccupantes. Cette situation pèse grandement sur les conditions de travail. Elle a déjà un impact durable sur les capacités d'accueil et la qualité de prise en charge des publics.

Une mobilisation collective des pouvoirs publics pour former et rendre attractifs les métiers du Grand Age est urgente au regard des besoins estimés à 350 000 recrutements d'ici 2025.

Il est donc indispensable aujourd'hui d'aller plus loin, au risque de fragiliser notre pacte social fondé sur la solidarité.

L'ensemble des conseillères et conseillers métropolitains demande à l'Agence Régionale de Santé, au gouvernement, et au législateur, une mobilisation pleine et totale en lien avec les collectivités territoriales, pour que des réponses diligentes et opérationnelles soient apportées aux communes et structures d'accompagnement afin de garantir des conditions de vie digne à chacune et chacun.

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 90 voix pour,

1 – adopte le vœu ci-dessus

M. "Pras présente le dossier suivant :

**Direction générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité
Mission Gouvernance et Coordination Territoriales**

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

10 - Élaboration du règlement local de publicité métropolitain de Nantes Métropole – Bilan de la concertation et arrêt du projet

Exposé

L'adoption d'un Règlement Local de Publicité, outil réglementaire local de la publicité, est un moyen complémentaire au PLUm de parvenir à embellir le cadre de vie, à préserver de manière homogène les paysages et l'architecture et à répondre aux enjeux de transitions énergétique tout en préservant le droit à l'expression et à la diffusion de l'information des acteurs économiques. Il s'applique aux publicités, pré enseignes et enseignes sur l'ensemble des zones agglomérées du territoire métropolitain. Par conséquent, le RLP ne s'applique pas en zonages A et N du PLUm où toute publicité est interdite de par la loi.

13 communes membres de Nantes Métropole (Bouguenais, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Nantes, Orvault, Rezé, Sautron, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Vertou) disposent actuellement de réglementations spéciales de l'affichage qui ont été élaborées entre 1992 et 2010 et qui, pour l'essentiel, apportent, pour protéger et mettre en valeur le cadre de vie et les paysages, des restrictions à la réglementation nationale applicable aux publicités, enseignes et pré enseignes.

Sur le territoire métropolitain, la caducité des 13 réglementations locales existantes aurait notamment pour effet de voir disparaître les règles locales en vigueur (au profit des seules règles nationales) et le transfert au seul préfet des pouvoirs de police administrative à l'égard des publicités, enseignes et pré enseignes, dont disposent actuellement les treize maires concernés.

En conséquence, que ce soit pour éviter la caducité des règlements locaux de publicité existants ou pour assurer une protection des paysages métropolitains à l'égard des nuisances publicitaires, le Conseil métropolitain, par délibération du 16 octobre 2020, a prescrit l'élaboration du règlement local de publicité métropolitain et défini les objectifs et les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration. Par délibération du 12 février 2021, le Conseil métropolitain a pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain.

Outre la concertation réglementaire, Nantes Métropole a tenu à ce qu'un dialogue citoyen se tienne sur le sujet de « la place de la publicité en ville » à compter du 8 décembre 2020. À l'issue de 5 séances de travail comprenant aussi des auditions d'acteurs choisis par les membres du panel, un avis citoyen a été rendu le 20 avril. La réponse de Nantes Métropole à cet avis citoyen porte sur des champs bien plus larges que ce que le seul RLPM est juridiquement en capacité de réglementer (contenu de la publicité, négociation avec l'opérateur public de mobilier urbain...). Aussi, conjugué au RLPM et la renégociation du marché de mise à disposition de mobilier urbain de transport et d'information, la réponse à l'avis citoyen traduit l'ambition globale de la nouvelle gestion de la place de la publicité dans la métropole : réduire et maîtriser la publicité, apaiser les paysages, répondre aux enjeux de transitions énergétique et écologique et favoriser l'information locale et d'intérêt général.

Ainsi, la Métropole a cherché à construire un RLPM équilibré, un des objectifs étant notamment le traitement égalitaire de tous les habitants du territoire avec une protection forte des secteurs principalement dédiés à l'habitat. Par sa forte régulation et sa maîtrise des publicités et enseignes, et notamment numériques, il favorisera la qualité paysagère et patrimoniale du territoire et s'engage ainsi résolument pour répondre aux enjeux de transitions écologique et énergétique.

1. Rappel des objectifs de l'élaboration du règlement local de publicité métropolitain (RLPm) de Nantes Métropole, tels que définis par la délibération du 16 octobre 2020 :

- Pérenniser, voire renforcer, dans les limites des possibilités légales et réglementaires résultant de la loi Grenelle II, les effets protecteurs des réglementations locales existantes, notamment en faveur des centres-bourgs et centres-villes et des secteurs principalement résidentiels, et étendre cette logique de protection à l'ensemble des communes de la métropole ;
- Protéger les lieux présentant une sensibilité patrimoniale (abords des monuments historiques, site patrimonial remarquable de Nantes) et/ou une sensibilité paysagère (en agglomération, il s'agit principalement des bords de la Loire, de l'Erdre et des nombreux autres cours d'eau, ainsi que des parcs et jardins), sans nier les nécessités de communication des acteurs économiques ni brider la liberté d'expression des commerçants locaux ;
- Traiter, dans un souci de cohérence intercommunale, les secteurs de concentration publicitaire que constituent les axes routiers les plus empruntés (notamment les routes de Clisson, de Paris, de Vannes...) ou les zones commerciales et d'activités (Paradis à Nantes, Atout Sud à Rezé, Atlantis à Saint-Herblain...);
- Encadrer les nouvelles formes d'affichage admises par la loi Grenelle II : dispositifs numériques, bâches publicitaires et dispositifs de dimensions exceptionnelles ;
- En cohérence avec la démarche « Trame noire » mise en œuvre dans la métropole, limiter la pollution lumineuse nocturne qui provient des publicités voire des enseignes lumineuses ;
- En matière d'enseignes, dès lors qu'avec l'entrée en vigueur du RLPm, toute installation ou modification d'enseigne sera soumise à une autorisation préalable de chacun des 24 maires, des règles précises, simples et facilement compréhensibles pourraient être instaurées pour renforcer la bonne intégration des enseignes traditionnelles, en particulier lorsqu'elles sont situées dans les abords des monuments historiques ou en site patrimonial remarquable (où l'accord de l'architecte des bâtiments de France est en outre requis).

Ces objectifs ont été précisés lors du débat sur les orientations générales du futur RLPm qui s'est tenu devant le Conseil métropolitain le 12 février 2021, le même débat s'étant par ailleurs tenu devant certains Conseils municipaux.

2. Les modalités de concertation définies par la délibération du 16 octobre 2020 et leurs mises en œuvre sont les suivantes :

- une annonce par voie d'affichage (par voie papier et par affichage numérique sur les mobiliers urbains d'information) et dans la presse locale informant de l'ouverture de la concertation et de ses modalités,
- une mise à disposition d'un dossier au siège de Nantes Métropole et dans les mairies des communes,
- une mise à disposition d'un registre papier au siège de la Métropole : aucune contribution n'y a été consignée
- une possibilité d'adresser des observations sur la plateforme ouverte à cet effet ou par écrit à Nantes Métropole entre le 18 novembre 2020 et le 8 novembre 2021 inclus : 266 contributions ont été déposées sur le registre numérique dédié (dont 10 cahiers d'acteurs rédigés par un public davantage « expert » faisant état de propositions argumentées et étoffées) et 10 courriers ont été reçus
- l'organisation de deux réunions publiques : la première réunion publique a eu lieu le 15 décembre 2020, en visio-conférence compte tenu des contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid, en présence d'une vingtaine de participants. Le diagnostic du territoire a été présenté ainsi que les enjeux qui s'en dégagent. La seconde réunion publique a eu lieu, en présentiel, le 21 octobre 2021 : moins de 10 participants étaient présents. Le projet de RLPm a été exposé : projet de zonage et de règles locales applicables à l'intérieur de chaque zone.
- l'organisation de deux réunions dédiées aux organismes compétents en matière de publicité, enseignes, pré enseignes : ces réunions ont eu lieu le 19 novembre 2020 (diagnostic et enjeux) puis le 22 octobre 2021 (projet de RLPm), en présence de sociétés d'affichage exploitant des dispositifs sur le territoire ainsi que de leurs organisations professionnelles. Outre ces deux réunions dédiés aux afficheurs, le Comité métropolitain des acteurs économiques, comprenant des commerçants, des entrepreneurs, des artisans ou leurs représentants, a été rencontré à deux reprises.
- l'organisation de deux réunions dédiées aux associations de protection de l'environnement et du patrimoine : ces réunions se sont tenues le 19 novembre 2020 et le 22 octobre 2021. Les associations, nationales et locales, ont exprimé le souhait d'une réduction très forte de la publicité dans l'espace public.

Outre la concertation réglementaire, Nantes Métropole a tenu à ce qu'un dialogue citoyen se tienne sur le sujet de « la place de la publicité en ville » à compter du 8 décembre 2020. À l'issue de 5 séances de travail comprenant aussi des auditions d'acteurs choisis par les membres du panel (Résistance à l'Agression Publicitaire, The Schifters, Chambre de Commerce et d'industrie de Nantes-Saint-Nazaire, Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, direction de la communication et direction de

l'espace public de Nantes Métropole), un avis citoyen a été rendu le 20 avril. Cette démarche de dialogue citoyen comportait une partie contributive (**56 contributions déposées entre le 2 janvier et le 7 mars 2021**).

La réponse à l'avis citoyen porte sur des aspects plus larges que ce que le RLPm est juridiquement en capacité de réglementer et donne à voir de l'ambition globale de la nouvelle gestion de la place de la publicité dans la métropole, qui se décline autour de plusieurs axes : réduction et maîtrise de l'affichage et la publicité numérique, apaisement du paysage, maîtrise énergétique, et prime à l'information locale et d'intérêt général.

Il convient de tirer le bilan suivant des modalités de concertation mises en œuvre : hormis les propositions hors champ d'application du RLPm, les participants à la concertation ont fait part de points de vue divergents, exprimant des tensions entre protection du cadre de vie et respect de la liberté du commerce. Les principaux sujets clivants sont le traitement des publicités numériques (sur domaine privé comme sur domaine public) ainsi que la publicité sur mobilier urbain.

Les modalités de concertation mises en œuvre ont fait ressortir des expressions plurielles, néanmoins convergentes sur certains points (notamment la simplicité du zonage). Certaines contributions ont effectivement été prises en compte dans le projet de RLPm telles des règles de format ou de densité, d'autres non, soit parce qu'elles dépassaient le champ réglementaire du RLPm telle la réglementation du contenu des publicités, soit parce qu'elles ne répondaient pas à l'ambition métropolitaine.

Bilan quantitatif et qualitatif des contributions sur la plateforme numérique

La plateforme de concertation a été la modalité la plus plébiscitée pour le dépôt de contributions, avec :

1. 11 928 visiteurs sur la plateforme numérique de concertation en ligne (avec un pic à 595 visiteurs fin octobre 2021)
2. 1 868 consultations sur la plateforme numérique de concertation en ligne
3. 266 contributions sur la plateforme numérique de concertation en ligne - Dont 10 cahiers d'acteurs.

La majorité des contributions porte sur les publicités, beaucoup moins sur les enseignes.

La grande majorité des contributions individuelles sont défavorables à la présence publicitaire et de nombreuses contributions dépassent le champ d'intervention du RLPm (contrôle du contenu du message, considérations de sécurité routière, conflits d'usages sur l'espace public, publicités aux abords des établissements d'enseignement).

Les préoccupations environnementales arrivent en première position des considérations.

Les sujets les plus clivants sont la publicité lumineuse (en particulier la numérique) et la publicité sur mobilier urbain.

Les participants posent aussi la question de l'application effective des règles par les Maires.

Les contributions rendent compte de points de vue divergents, qui expriment une tension entre protection du cadre de vie et respect de la liberté du commerce et de l'industrie.

Le tableau en annexe du présent document synthétise les principaux thèmes évoqués lors des diverses réunions ainsi que par les contributions écrites et déposées sur le registre dématérialisé.

Bilan quantitatif et qualitatif des actions de concertation spécifique

1. 10 cahiers d'acteurs
2. 10 courriers
3. 8 réunions (dont 2 avec le Comité Technique Métropolitain des Acteurs Économiques, allant au-delà des obligations fixées par la loi)

De manière générale, les règles proposées en ZP1 sont jugées beaucoup trop restrictives. La règle locale de densité est également perçue comme trop sévère, notamment pour le cas particulier des parkings extérieurs de grandes surfaces commerciales ou de l'aéroport.

Les acteurs économiques se sont particulièrement exprimés au sujet des enseignes, en appelant de leurs vœux des règles qualitatives respectant la liberté d'expression des activités locales et permettant leur bonne visibilité.

Les acteurs économiques alertent sur l'obligation d'extinction nocturne, y compris des dispositifs intérieurs aux commerces, qu'ils ne souhaitent pas trop restrictive.

Les associations de protection de l'environnement estiment quant à elles que le projet de RLPm aurait pu aller plus loin quant à la réduction des surfaces des publicités et de la place de la publicité numérique principalement. Elles ont souligné à plusieurs reprises l'enjeu de l'application effective des règles et proposé des solutions de participation citoyenne à cette mission.

Les principaux thèmes évoqués lors des diverses réunions ainsi que par les contributions écrites et déposées sur le registre dématérialisé s'articulent autour de trois axes et trouvent des réponses au sein du projet de RLPm qu'il est proposé d'arrêter :

Axe 1 : Une limitation à 3 zones de publicité pour favoriser l'égalité de traitement et préserver fortement les paysages

La simplicité du zonage (3 zones de publicité) est gage d'harmonisation des règles à l'échelle métropolitaine et d'égalité de traitement entre tous les habitants du territoire. Le nombre limité de zones a été approuvé par les différents acteurs.

Les secteurs dédiés à l'habitat sont particulièrement protégés, des possibilités plus larges d'expression publicitaire demeurant le long des axes principaux et dans les zones commerciales et d'activités. Des couloirs paysagers sans publicité sont sanctuarisés aux abords des cours d'eau notamment.

Les règles sont certes harmonisées, simplifiées, mais aussi graduées selon la sensibilité paysagère des lieux et la vocation des secteurs couverts par les trois zones. Cette double logique traduit l'équilibre recherché par la Métropole entre protection forte des lieux les plus sensibles ainsi que de tous les secteurs dédiés à l'habitat, et respect des besoins de communication des acteurs économiques locaux dans des lieux dédiés à l'activité. Par volontarisme, les règles proposées sont également plus strictes que ce que la réglementation nationale impose.

Axe 2 : Répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique par des restrictions fortes sur les dispositifs lumineux, en particulier numériques

De très nombreuses contributions déposées sur le registre dématérialisé rendent compte de la volonté des habitants du territoire de réduire au maximum la place des dispositifs lumineux, en particulier numériques, considérés comme énergivores, non adaptés dans le paysage, et accidentogènes. Certains souhaiteraient que la publicité numérique soit totalement interdite.

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, le RLPm propose de soumettre à obligation d'extinction nocturne tout type de dispositif lumineux : publicités et enseignes, y compris celles situées derrière une baie ou vitrine d'un local à usage commercial, comme le permet la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Ainsi, la plage d'extinction fixée par la réglementation nationale (1 h-6) est élargie à minuit-6h et s'applique également à la publicité lumineuse sur mobilier urbain.

Aussi, concernant le procédé numérique en particulier, le RLPm propose de l'encadrer très strictement sans pour autant l'interdire. La publicité numérique sur domaine privé n'est admise que dans une seule zone (ZP3), fortement limitée en surface (2m²) et en nombre (50 % des dispositifs actuels devront ainsi être déposés). Sur le domaine public, il est décidé l'arrêt du déploiement des panneaux numériques prévus au contrat de mise à disposition de mobilier urbain de transport et d'information, en se limitant à l'installation des 46 mobiliers avec publicité numérique en place et en renonçant aux 14 supplémentaires, soit 47 écrans numériques en lieu et place des 70 prévus. Par ailleurs, les écrans numériques intérieurs aux commerces sont limités en surface, de manière proportionnelle à la surface de la vitrine commerciale, et par leur consommation énergétique.

Axe 3 : La recherche de la qualité des enseignes, sans brider la liberté du commerce ni le pouvoir d'appréciation des Maires

Les contributions en matière d'enseignes ont été moins nombreuses qu'en matière de publicité. Elles adhèrent à la volonté de la Métropole d'inciter à la mise en place d'enseignes moins énergivores (réduction du temps d'éclairage, encadrement des écrans numériques situés à l'intérieur des vitrines commerciales) et au fait que le RLPm conserve une règle de proportion pour réguler la surface des enseignes plutôt qu'il impose une surface maximale.

Toutes se sont accordées sur le fait que le RLPm devait permettre la bonne intégration des enseignes sur le bâtiment-support et dans leur environnement, sans brider la liberté d'expression et de création des activités locales dans la conception de leurs enseignes, et en respectant les différentes typologies/lieux d'implantation.

Le bilan de concertation annexé à la présente délibération détaille plus précisément les arguments émis par les participants à la concertation et la façon dont le projet de RLPm en a tenu compte ou non.

3. Les éléments essentiels du projet de RLPm qu'il est proposé au Conseil métropolitain d'arrêter :

> **Interdiction absolue de toute publicité sur 70 % du territoire métropolitain :** Pour préserver au mieux les richesses naturelles (cours d'eau de la Loire, Chézine, Cens, Sèvre nantaise, paysages et corridors naturels) et patrimoniales bâties, un travail fin de délimitation des zones agglomérées puis des zonages a été effectué avec les communes. Des couloirs paysagers sans publicité sont ainsi sanctuarisés. Plus de 70 % du territoire métropolitain est donc protégé de toute publicité tandis que les zonages correspondent au mieux aux réalités paysagères du territoire.

> **Un zonage simplifié pour une lecture facilitée :** Le choix d'un zonage simple (nombre limité de zones) a été opéré afin de permettre la bonne compréhension du document, de faciliter son appropriation collective et d'harmoniser les règles applicables à l'échelle de tout le territoire. Les règles proposées sont volontairement plus strictes que la réglementation nationale pour préserver la qualité paysagère et répondre aux enjeux de transitions écologique et énergétique.

Concernant les publicités et pré enseignes, des règles claires et simples sont définies pour tout dispositif installé en toutes zones, notamment :

- l'obligation d'extinction des publicités lumineuses entre minuit et 6 h, sauf celles sur abris voyageurs aux horaires de service de la TAN ;
- le format maximum est fixé à 8 m² (310 panneaux de 12 m² devront être déposés)
- forte limitation et encadrement des dispositifs numérique
- la définition de prescription esthétique applicable à tout dispositif ;
- l'interdiction de publicités, murales ou scellées au sol, installées côte à côte ;
- l'interdiction des publicités sur clôtures et en toiture.

Ces dispositions permettent de renforcer l'identité territoriale.

> **Trois zones de restrictions graduées :** Il est proposé d'instaurer 3 zones de publicité (ZP) :

- la ZP1 est dédiée aux secteurs résidentiels et centralités de toutes les communes. Des possibilités très limitées et encadrées de publicités sont admises : Sur le domaine privé, la publicité murale est limitée à 2 m² sur mur de bâtiment à raison d'un seul dispositif, la publicité scellée sur sol est interdite tout comme la publicité numérique. Sur mobilier urbain, la publicité est limitée à 2 m² (portée à 8 m² sur un nombre restreint de communes avec toutefois l'objectif de les réduire de moitié). Les panneaux numériques y sont limités dans le cadre d'un moratoire fixé aux 46 panneaux en place, mais restent interdits en SPR.

- la ZP2 couvre des secteurs mixtes (activités/habitat) ainsi que des axes routiers secondaires : si des formats plus importants sont admis sur mur de bâtiment et scellés au sol (8m² d'affiche non numérique) pour permettre la lisibilité des messages depuis des voiries relativement larges, un objectif de dé-densification de la publicité est mis en œuvre (un linéaire minimal de 25 m est exigé pour l'installation d'une publicité scellée au sol). La publicité sur mobilier urbain est admise, jusqu'à 8m² sur mobilier d'information (seulement de 2m² si numérique dans le cadre du moratoire).

- la ZP3 concerne les axes structurants principaux ainsi que les grandes zones commerciales et d'activités. Les possibilités d'installation de publicités sont plus importantes (publicités scellées au sol et murales admises à raison d'un dispositif, de 8m² d'affiche, par linéaire de façade sur rue d'une unité foncière, voire deux dispositifs sur les grands linéaires), mais restent bien en-deçà de ce que permettrait la réglementation nationale. C'est dans cette seule zone que la publicité numérique est admise sur domaine privé et seulement dans un format réduit à 2m². La publicité sur mobilier urbain est admise dans les mêmes conditions qu'en ZP2.

Concernant les enseignes, des principes communs, applicables à tout dispositif, sont également définis (dont l'obligation d'extinction entre minuit et 6 h, lorsque l'activité a cessé).

Des règles précises et qualitatives, correspondant aux prescriptions appliquées par l'Architecte des Bâtiments de France ainsi qu'au règlement du Site Patrimonial Remarquable de Nantes, sont instaurées pour les enseignes situées en lieux protégés (de toute commune). En ZP1, ce même corps de règles « qualitatives » est appliqué, légèrement allégé pour tenir compte des réalités de terrain.

En ZP2 et en ZP3, la réglementation nationale est largement conservée, en accord avec la vocation commerciale des lieux, complétée quant aux enseignes scellées au sol par la prescription du format totem de 6m² maximum afin de distinguer clairement enseignes et publicités, et d'accroître la lisibilité des activités locales dans des zones où, parallèlement, les possibilités d'installation de publicités scellées au sol sont contraintes en nombre et en surface.

> **Les vitrines et baies des locaux à usage commercial**

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été votée le 20 juillet et promulguée le 22 août 2021. Cette loi permet d'encadrer (mais pas d'interdire) les dispositifs publicitaires lumineux situés à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local à usage commercial et destinés à être visibles depuis les voies ouvertes à la circulation publique en terme d'horaires d'extinction, de surface, de consommation énergétique et de prévention des nuisances lumineuses.

L'obligation d'extinction nocturne s'appliquera également aux publicités et enseignes lumineuses situées dans les vitrines et baies des locaux à usage commercial, comme le permet désormais la loi du 22 août 2021.

Par ailleurs, des limitations de surface (1,5 m² de surface cumulée), en proportion de la surface de la vitrine commerciale, et en terme de consommation d'énergie sont définies pour les écrans numériques.

Le projet de RLPm sera transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées visées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, aux Maires des communes membres de la Métropole, et le cas échéant aux Maires des communes et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins, compétents en matière d'urbanisme, aux associations agréées mentionnées à l'article L132-12 ayant demandé à être consultées sur le projet de RLPm, ainsi qu'à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, conformément aux dispositions de l'article L581-14-1 du code de l'environnement.

Il sera ensuite soumis à enquête publique avant d'être approuvé lors du Conseil métropolitain du 30 juin 2022.

La présente délibération sera affichée, conformément aux dispositions de l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, pendant un mois au siège de la Métropole et dans les mairies des communes membres.

M. Pras : « Bonjour à tous, chers collègues. Cette délibération 10 concerne le bilan de la concertation et surtout l'arrêt du projet du Règlement Local de Publicité sur lequel nous sommes engagés depuis l'an dernier.

Alors, afin de mettre en œuvre une nouvelle répartition de la publicité sur notre territoire qui soit en phase avec nos attentes et nos préoccupations environnementales et paysagères, nous avons fait le choix ensemble d'élaborer et d'adopter un Règlement Local de Publicité à l'échelle métropolitaine. Ce document, vous le savez, se substituera aux 13 règlements existants et permettra d'éviter leur caducité. Il offrira demain à nos 24 Communes la possibilité de disposer d'un outil réglementaire pour protéger et mettre en valeur le cadre de vie et les paysages de notre territoire, et cela de manière équitable pour tous les habitants de notre métropole.

Ainsi, pour mieux réguler la présence de la publicité dans l'espace public, Nantes Métropole a engagé cette réflexion approfondie, concertée avec les citoyens, et partagée avec les acteurs de notre territoire. L'ensemble de ce travail a permis à la collectivité d'élaborer un projet complet qui réponde le plus largement possible aux différents aspects soulevés par le sujet de la publicité.

Par délibération en octobre 2020 puis en février 2021, nous avons prescrit l'élaboration de ce document, les conditions de son élaboration avec les élus et les services des 24 Communes, et bien sûr défini les modalités de concertation citoyenne.

Les objectifs définis lors de notre débat d'octobre 2020 étaient les suivants :

- pérenniser voire renforcer les effets protecteurs en faveur des centres-bourgs, des centres-villes et des secteurs résidentiels ;
- protéger les lieux présentant une sensibilité patrimoniale ou une sensibilité paysagère ou environnementale ;
- traiter de manière cohérente les axes routiers les plus empruntés et les zones de polarité commerciales, cette cohérence s'appliquant à l'échelle de deux ou trois communes ;
- encadrer les nouvelles formes d'affichage et en particulier les dispositifs numériques ;
- limiter la pollution lumineuse nocturne en cohérence avec la démarche trame noire que nous avons adoptée ;
- et disposer en matière d'enseignes et de pré enseignes de règles précises, simples et faciles à mettre en œuvre.

Outre la concertation réglementaire, nous avons tenu à ce qu'un dialogue citoyen se tienne sur le sujet de la place de la publicité dans la ville. Constitué de citoyens de nos 24 Communes, ce panel a travaillé dès le mois de décembre 2020 pour remettre un avis citoyen qui va bien au-delà du règlement local de publicité et qui d'une certaine manière nous a confortés dans nos choix ou a su nous inspirer pour construire nos orientations. Hier soir d'ailleurs, avec Christelle Scutto, nous avons redonné la réponse à cet avis citoyen, la réponse de la Métropole dans le cadre d'un temps de réunion et d'échanges.

Sur les modalités de concertation, nous avons mis en œuvre et ont eu lieu les différents moments suivants :

- alors d'abord, une annonce par affichage et dans la presse locale de la mise en œuvre de ce projet ;
- la mise à disposition d'un dossier au siège de la Métropole et dans les 24 Communes ;
- la mise à disposition de registres papier au siège de la Métropole dans laquelle aucune contribution écrite n'a été consignée ;
- la mise en place d'une plateforme où par contre ont été déposées 266 contributions dont 10 cahiers d'acteurs rédigés d'une manière générale plutôt par des publics experts et mettant en évidence d'ailleurs des avis très partagés entre les pro et les antipublicité, si je peux résumer simplement ce qui sort de ces cahiers (je veux rappeler d'ailleurs que sur ces plates-formes a eu 12 000 visites, ce qui signifie quand même l'intérêt de nos citoyens sur cette problématique de la publicité) ;
- et puis enfin, l'organisation de plusieurs réunions, deux à destination du tout-public, deux avec les professionnels de la publicité et les afficheurs, deux avec le Conseil métropolitain des acteurs économiques, et enfin, deux avec les associations de protection de l'environnement.

Enrichis par nos échanges entre les 24 Communes, enrichis par les temps de concertation avec nos concitoyens et avec les acteurs de la publicité, enrichis par les propositions de notre panel citoyen, nous avons engagé l'élaboration de notre règlement autour de cinq axes :

- assurer une forte réduction et une réelle maîtrise de l'affichage de la publicité numérique en particulier ;
- développer un paysage libéré et apaisé ;
- engager une démarche écologique et de maîtrise énergétique ;
- donner une prime à l'information locale et d'intérêt général ;
- et enfin commencer à réfléchir sur l'organisation du respect de ces règles.

Avec l'élaboration du premier Règlement Local de Publicité Métropolitain coconstruit avec les maires, les Communes, et applicable dans les 24 communes, la Métropole a aussi engagé une renégociation du contrat de mise à disposition du mobilier urbain.

Alors concrètement chers collègues, quels sont les éléments saillants de ce règlement et quels seront les principaux changements qui apparaîtront à partir de la fin d'année 2022 et ça jusqu'en 2024 ?

Il y a d'abord l'interdiction de la publicité sur 70 % de notre territoire grâce à un travail très fin de délimitation des zones agglomérées et de la sanctuarisation des zones agricoles et naturelles ainsi que des couloirs paysagers. Concernant les zones agglomérées, un partage de notre territoire métropolitain en trois zones plus strictes que la réglementation nationale, qui obligera à la dépose de près de 1 000 panneaux. Alors, une ZP 1 pour les secteurs résidentiels et les centralités, qui s'applique partout sur notre territoire et nos centralités, une ZP 2 pour les secteurs mixtes activité habitat ainsi que les axes routiers secondaires, une ZP 3 pour les axes structurants principaux et les grandes zones commerciales et d'activité.

On peut rappeler l'interdiction de la publicité autour des écoles, de la maternelle au lycée, dans un périmètre de 50 mètres autour de ces établissements scolaires, la disparition de tous les panneaux d'affichage de 12 mètres carrés, la protection du cœur historique de Nantes et des abords des monuments historiques où la publicité est interdite sur le domaine privé et où les règles spécifiques sont prévues pour les enseignes. On dit aussi que la publicité, dans ces secteurs, sur mobilier urbain y sera réduite de moitié. On évoque l'extinction nocturne de tout dispositif lumineux entre minuit et 6 heures dès lors que l'activité a cessé dans ces établissements, l'encadrement fort de la publicité numérique en taille et en nombre et en densité. Sur le domaine privé, des écrans maximum de 2 mètres carrés notamment dans l'implantation en ZP 3 – ailleurs elle sera exclue. Et sur le domaine public, gel du déploiement des écrans numériques sur mobilier urbain et maintien donc des mobiliers en place, et ce sera donc renoncement aux 23 équipements et

écrans prévus au contrat. Encadrement des dispositifs dans les vitrines commerciales, pareil au niveau des encadrements des dispositifs lumineux et numériques.

Donc on le voit : une suppression importante de ces dispositifs de publicité, tant en affichage qu'en aspect numérique, une extinction nocturne, je l'ai évoquée, une limitation de l'éclairage aussi dans nos abris voyageurs aux horaires de service de la TAN, c'est-à-dire qu'après le fonctionnement on éteint, un maintien pour autant des systèmes d'éclairage automatiques par détecteur de présence dans les abribus pour assurer une certaine sécurité, une volonté d'une augmentation d'une visibilité des informations institutionnelles et culturelles, c'est notamment la mise en valeur de nos pages de supports de communication institutionnelle sur l'ensemble du territoire.

Et puis enfin, deux points qui ont été évoqués et qui apparaissent là, c'est l'étude de la mise en œuvre à l'échelle de la métropole d'une démarche de police administrative de l'affichage sur les 24 communes pour permettre le respect du règlement lorsque nous l'aurons adopté, et puis, je l'ai déjà évoqué, la renégociation d'une partie de notre contrat de mobilier urbain.

Ainsi chers collègues, par ce projet de règlement, nous confirmons que la réduction de la publicité dans nos villes, qui est un souhait partagé par une majorité de nos concitoyens, devient aujourd'hui par ce projet une volonté politique des élus métropolitains.

L'ensemble de ce travail a permis à notre collectivité d'élaborer un projet complet qui réponde aux différents aspects soulevés par le sujet de la publicité. C'est une nouvelle ambition pour notre métropole que nous posons, pour moins de publicité sur l'espace public, pour s'ancrer dans une sobriété énergétique et apaiser et préserver nos qualités paysagères.

Je voudrais, avant de laisser la place au débat, vous dire qu'hier soir nous avons rencontré avec Christelle Scuotto les membres qui ont fait partie du panel citoyen et vous dire qu'ils nous ont fait part de leur satisfaction lorsque je leur ai présenté les orientations que nous avons retenues et les éléments réglementaires qui en découleront, et ils nous ont dit leur satisfaction de voir leurs propositions en partie reprises dans notre projet de règlement.

Enfin, chers collègues, je veux remercier tous ceux qui ont contribué à la démarche et à ce travail, les services des Villes, les services de la Métropole bien sûr, notre AMO, Madame Lutton, qui nous a accompagnés tout au long de cette élaboration, le panel citoyen, nos partenaires bien sûr, mais je veux surtout remercier les élus des Communes et les élus de la métropole qui ont autour de moi participé à l'animation du groupe de travail qui a permis l'élaboration et la présentation de ce projet.

Voilà, Madame la Présidente, cette présentation. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je donne la parole à Pascale Robert. »

M^{me} Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, corollaire de l'économie de marché, la publicité envahit notre quotidien. Chacune et chacun d'entre nous reçoit plusieurs centaines de messages publicitaires par jour sous des formes multiples, qui nous réduisent tous en potentiels consommateurs. De l'emprise de l'espace public jusqu'à la pollution de nos soirées télévisées, l'intrusion publicitaire est partout.

Nous pourrions évoquer la teneur de messages parfois sexistes ou violents, cultivant le conformisme, jouant sur nos pulsions et nos frustrations. Nous pourrions évoquer l'influence malsaine que la publicité peut avoir sur nos enfants en leur inculquant l'idée que le bonheur passe par la seule consommation. Ces éléments ont suffi à eux seuls pour que des règles soient mises en place avec des interdictions de vanter le tabac ou l'alcool, d'être à proximité des établissements scolaires. Nous pourrions regretter le coût d'équipement dont l'utilité réelle est à démontrer, qui plus est quand ces équipements consomment de l'énergie tels que les panneaux lumineux.

Aujourd'hui, c'est sous l'aspect de l'enlaidissement de nos villes et de nos campagnes que nous dénonçons le matraquage publicitaire. Le succès remporté par la concertation publique, le nombre des contributions, la variété des suggestions sont là pour montrer à quel point le sujet de la place de la publicité en ville est important pour nos concitoyens. Et nous ne pouvons que nous en féliciter.

De cette concertation est sortie une véritable demande de régulation, tout en respectant le besoin légitime des entreprises de se faire connaître. Le Groupe communiste applaudit la belle participation citoyenne à ce débat, souscrit à ses conclusions, et approuve les objectifs visés par l'élaboration du Règlement Local de Publicité Métropolitain. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je donne la parole à Christelle Scuotto. »

M^{me} Scuotto : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, réguler la place de la publicité dans nos villes est un souhait que partagent effectivement une majorité d'habitants – on a pu le voir lors de ces concertations et de l'implication citoyenne.

Aujourd'hui nous allons, je l'espère – ainsi que mes collègues du groupe des élus SERDA (Socialistes, Écologistes, Radicaux, républicains, Démocrates et Apparentés) au nom desquels je vais m'exprimer aujourd'hui, et non pas au titre de ma vice-présidence au dialogue citoyen –, poser une nouvelle ambition métropolitaine forte : moins de publicité dans l'espace public, moins de sollicitations à surconsommer. C'est une bonne nouvelle.

Et cet ambitieux projet de règlement local de publicité, à l'échelle de notre métropole, est un des leviers pour y parvenir.

Il repose, comme l'a dit Pascal Pras, sur cinq axes majeurs :

- un paysage libéré et apaisé dans l'ensemble de notre métropole ;
- une prise en compte réelle des enjeux écologiques et de la transition énergétique ;
- une réduction de l'emprise visuelle de la publicité dans nos villes, passant par une réduction et la maîtrise de l'affichage et de la publicité numérique ;
- une priorité accordée à l'information locale ou bien à l'information d'intérêt général ;
- un respect fort des règles de partage de l'espace public.

Un projet ambitieux, donc, et qui a été construit avec les 24 Villes de notre métropole, les acteurs et surtout nos concitoyennes et concitoyens.

On peut rappeler, tout d'abord, le processus qui était réglementaire de concertation qui a duré un an, de novembre 2020 à novembre 2021. Les acteurs du projet ont participé à huit réunions. Il y a eu 10 cahiers d'acteurs, plus de 276 observations ont été enregistrées.

C'est bien, mais pas suffisant puisque nous avons souhaité, conscients des attentes fortes de chacun à propos de ce sujet, qu'un atelier citoyen se saisisse de ce sujet et approfondisse la réflexion sur la juste place de la publicité dans nos villes.

Celle-ci a rassemblé, à partir de décembre 2020, 28 habitants et usagers de la Métropole sur 14 de nos communes, sollicités dans le cadre d'un tirage au sort. À l'issue de cinq séances de travail, encore une fois en distanciel, six carnets d'exploration, 30 auditions d'experts aux points de vue divers, mais aussi de la collecte de 56 contributions numériques, un avis citoyen a été rendu le 20 avril 2021. L'ensemble de ces démarches est venu nourrir les réflexions politiques des élus sur notamment ce règlement local de publicité.

Hier soir donc, avec Pascal, comme il vient de vous le dire, nous avons répondu, nous avons notamment assuré aux membres de l'atelier que les 24 engagements de notre Métropole, nourris et tenant compte de leurs préconisations en faveur d'une réduction, d'une forte régulation, d'une maîtrise des publicités et enseignes, seront respectés et bien mis en œuvre. Nantes Métropole rendra compte annuellement de la mise en œuvre des engagements qui sont pris.

Cette réponse rendue hier soir aux citoyens pose un nouvel énoncé politique pour la gestion de la publicité du territoire métropolitain, énoncé politique volontariste, équilibré et partagé avec les maires et chaque élu métropolitain du groupe de pilotage sur le Règlement Local de Publicité Métropolitaine, énoncé qui va changer le paysage de notre métropole.

Alors, avec ce nouveau Règlement Local de Publicité Métropolitaine, Nantes est vraiment la Métropole d'un nouveau contrat social, écologique et démocratique. Merci Madame la Présidente, merci chers collègues. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thibault Guiné. »

M. Guiné : « Merci Madame la Présidente et merci à Pascal Pras pour sa présentation, mais merci aussi pour la démarche retenue qui a permis une appropriation par les Communes, une contribution des territoires et, à l'arrivée, un résultat très positif.

Nous sommes donc arrivés au bout de ce travail d'élaboration du Règlement Local de Publicité Métropolitain avant la nécessaire concertation et l'enquête publique. Ce n'est pas forcément quelque chose de simple que de parvenir à harmoniser les situations et les aspirations de 24 territoires qui, il faut bien le dire, ne partaient ni des mêmes réalités ni des mêmes contraintes.

De plus, c'est un sujet sur lequel les élus municipaux sont souvent très attentifs. La Métropole a souhaité également qu'un dialogue citoyen se tienne sur le sujet de la place de la publicité en ville et c'est une bonne initiative qui a permis à chacun, y compris les professionnels du secteur, de s'exprimer.

Il a donc fallu beaucoup de temps, de dialogue, de concertation pour à la fois comprendre l'existant et aller vers des orientations communes et un règlement souhaité par tous. Le résultat est là. Il prouve que cela marche, et nous souhaitons que cela nous inspire pour de nombreux autres sujets.

Nous aurions, en conclusion, une question à la suite de ce travail. Est-il prévu une sorte de clause de revoyure autour de ce règlement, afin d'évaluer son application et éventuellement d'y apporter des modifications ? Nous pensons notamment à des questions comme l'obligation d'extinction des publicités lumineuses et des enseignes en dehors des heures ouvrées qui est aujourd'hui proposée sur une amplitude horaire entre minuit et 6 heures. Certaines Communes souhaitaient

l'extension de ce créneau à partir de 22 heures, corrélant l'exposition lumineuse aux règles horaires d'exposition au bruit de Nantes Atlantique. Peut-être cela vaudra-t-il la peine de se réinterroger d'ici quelques années. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je donne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Oui, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains, merci à Pascal Pras pour la présentation de ce dossier. Cela fait plus d'un an que nous débattons de cette question de la publicité dans notre métropole, plus d'un an que le travail de refonte du règlement local de publicité est engagé. Ce travail arrive enfin à son terme, et nous le voyons plus que jamais : la publicité est une question politique.

Ces derniers mois ont été marqués par les publications scientifiques importantes telles que le GIEC, mais aussi les scénarios ADEME ou négaWatt. Ces travaux pointent le niveau sans précédent de pression sur l'environnement que nous exerçons. Ils pointent aussi et surtout que c'est notre mode de vie consumériste et capitaliste qui en est la cause. La relation entre consommation effrénée et pollution est maintenant un fait scientifique.

C'est pour cela que la publicité est un sujet politique. Vendre de l'espace public pour pousser à la consommation, voilà le symbole d'un temps révolu.

Nous avons également vu et entendu le souhait d'un autre imaginaire, d'un autre modèle de développement, et la publicité vient sans cesse créer une dissonance chez les habitantes et les habitants. On peut demander à des gens d'économiser de l'énergie, mais en même temps d'immenses télévisions tournent en boucle à leur arrêt de bus ou sur leur placette de quartier. On a une ville qui plaide pour un espace public apaisé, mais on leur impose dans les moindres recoins de ce même espace public des visuels parfois criards, parfois sexistes et rarement utiles.

Pour le climat et pour refaire de l'espace public un bien commun, il nous faut donc faire reculer la marchandisation et la publicité. C'est avec cette commande que nous nous sommes mis au travail pour le règlement local de publicité.

Le document qui nous est présenté est précis, sérieux, et reflète les échanges que nous avons eus depuis un an. Tous les leviers, toutes les mesures ont été discutés pour aller dans le même sens : le fait de limiter la publicité. L'interdiction complète de la publicité sur 70 % du territoire métropolitain, le moratoire sur la publicité numérique, Pascal Pras l'a faite, la liste est longue, mais j'aimerais revenir sur un axe, une orientation intéressante qui a guidé nos choix : l'idée d'égalité devant la publicité.

En fait, le fonctionnement du règlement local de publicité nous invitait à protéger fortement certaines zones avec un intérêt par exemple patrimonial particulier, et permettre la publicité dans d'autres zones. Mais en fait, cela créerait des inégalités. C'est-à-dire que certains citoyens se retrouveraient très exposés à la publicité, à ces intrusions dans l'espace public et dans l'espace visuel, et d'autres se retrouveraient moins exposés.

Si je peux me permettre une petite digression littéraire, c'est exactement ce que décrit Alain Damasio dans son ouvrage *Les Furtifs*. Il montre une ville privatisée où certains citoyens ont des abonnements, des abonnements privilèges, Premium qui permettent de se préserver, d'accéder à certains espaces publics, à certains parcs, et puis d'autres, des citoyens basiques qui, eux, sont exposés à des publicités intrusives.

Évidemment on n'en est pas là dans la ville de Nantes et dans la métropole de Nantes, heureusement, mais la fiction doit nous inspirer et en tout cas ce que nous avons voulu faire avec ce règlement local de publicité, c'est justement créer une égalité devant la pub.

Ce texte aura un effet immédiat : le retrait de beaucoup de panneaux, la réduction de moitié de la publicité sur le mobilier urbain dans le cœur historique, l'extinction nocturne des publicités, l'arrêt du développement des publicités numériques – voilà ce que nous allons voter.

Mais le travail ne s'arrête pas après ce vote. Notre règlement local de publicité va avoir un effet sur le contrat de mobilier urbain, Pascal Pras l'a dit. Des arrêts de bus aux panneaux d'affichage, nous devons rediscuter avec notre opérateur du contrat passé au dernier mandat. Ce travail est engagé et en plus il s'engage dans d'autres Métropoles qui comme nous ont pris des engagements auprès de leurs habitantes et habitants.

Nous devons également faire respecter notre règlement. Certains opérateurs, on s'en est rendu compte, prennent une certaine liberté avec les règles existantes et donc, comme on a maintenant des règles plus exigeantes ou du moins nous allons les voter, eh bien il faut s'assurer qu'ils les respectent bien, et à ce titre on a une population très mobilisée là-dessus, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine qui vont se l'approprier pour continuer à nous interpeller pour le respect du règlement, et notre souci de faire un règlement simple va participer à cette appropriation.

Enfin, nous devons faire preuve de pédagogie, faire comprendre l'intention derrière le règlement. Demander par exemple aux commerçants de faire preuve de responsabilité en ne mettant pas à disposition leurs vitrines pour des publicités vidéo, comme on le voit se développer de plus en plus.

Finalement, vous l'avez compris, le Groupe écologiste et citoyen votera pour cette délibération. Nous sommes contents du travail et fiers des engagements pris par la Métropole et les Villes de la métropole sur ce dossier qui, rappelons-le une dernière fois, est un sujet important et politique. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Oui, merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, alors tout d'abord nous souhaitons saluer les progrès permis par le règlement, et aussi faire une proposition à notre Conseil. Alors ce matin, nous avons entendu des mots forts autour d'une Métropole sobre et exemplaire et nous découvrons dans cette délibération deux enjeux mis en avant par nos concitoyens, et je vais vous les lire : "La majorité des contributions individuelles est défavorable à la présence publicitaire.", "Les sujets les plus clivants sont la publicité lumineuse, en particulier la numérique, et la publicité sur mobilier urbain."

Or, Nantes Métropole est consommatrice de ces publicités. Je vais aussi faire référence à quelqu'un, je pense à l'histoire du colibri qui était si cher à Pierre Rabhi. Et si la Métropole faisait sa part ?

Alors notre groupe Avenir métropolitain propose de débattre et de voter dès notre prochain Conseil municipal sur une nouvelle trajectoire publicitaire pour Nantes Métropole. Une trajectoire sobre et exemplaire. Nantes Métropole qui expérimente et qui fait sa part, une Métropole qui s'engage à diminuer très significativement son utilisation de la publicité lumineuse et de la publicité sur mobilier urbain, chiffres et objectifs à l'appui. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste une question pour bien comprendre parce que vous avez dit "Conseil municipal", Monsieur Thiriet, je voulais savoir si c'était une inexactitude ou si ce n'était pas plutôt "Conseil métropolitain". »

M. Thiriet : « Oui, alors je suis un habitué de cette erreur et vous voudrez bien m'en excuser. C'était bien évidemment "Conseil métropolitain". »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente et merci à vous tous. Chers collègues, en tant qu'animateur de ce projet et rapporteur, je suis assez satisfait d'entendre vos propos puisque je retrouve dans vos exposés l'essence même de ce qu'ont porté nos travaux, de nos intentions.

Effectivement une approche de la publicité qui nous amène à dire non à la surconsommation, non à ces messages qui conduisent à cette consommation effrénée, c'était un des aspects importants. L'inscription, vous l'avez bien compris, dans la transition énergétique, effectivement, et écologique, inscrire notre démarche et notre projet demain pour un avenir meilleur et qui prenne en compte tous ces enjeux.

Alors, ce que je voudrais répondre aux uns et aux autres, d'abord pour remercier Tristan Riom de sa satisfaction et puis du message qu'il a pu faire passer. Effectivement, il y a un point important dans l'élaboration de ce règlement, c'est l'équité de traitement à l'échelle territoriale, l'égalité pour tous nos habitants de bénéficier d'un paysage apaisé, c'est ce qui explique que nous n'avons qu'un zonage assez réduit, une seule zone ZP 1 qui concerne l'ensemble des secteurs résidentiels, que l'on soit un habitant de Saint-Jean-de-Boiseau ou du cœur de la centralité nantaise. C'était important sur la préservation de la qualité de vie de nos habitants.

Pour dire à Thibault Guiné qu'effectivement, ce qu'il évoque dans les clauses de revoyure est un élément important. On a pris notamment avec Christelle Scuotto le fait de retrouver l'an prochain notre panel citoyen, mais aussi d'engager ce travail de mutualisation à l'échelle de notre métropole et des 24 communes pour accompagner la mise en œuvre de ce règlement et donc se donner les moyens d'avoir un retour sur l'application sur le territoire de ce règlement demain, lorsqu'il sera doté de publicités.

Donc sur l'intervention de Monsieur Thiriet, effectivement lui dire que je n'ai pas énuméré l'ensemble des actions qui vont être traduites au travers de la mise en œuvre de ce règlement, mais vous dire que sur la centralité nantaise en particulier et notamment sur le mobilier urbain, que ce soient nos aubettes de bus, que ce soient les panneaux d'affichage double face, eh bien effectivement il y aura une diminution de moitié de ce mobilier urbain sur la centralité.

Donc on s'applique à nous-mêmes des règles que l'on souhaite appliquer à l'ensemble du territoire. C'est ce qu'on est en train et ce que Tristan révoquait du travail que nous avons engagé, que nous continuerons à faire auprès du prestataire avec lequel nous travaillons, avec lequel nous avons un contrat qui conduira à la diminution de l'affichage publicitaire, et puis à la mise en valeur, souvenez-vous, je l'ai dit, de l'information institutionnelle portée par nos Communes au service de l'information de nos habitants, pour mettre en avant nos projets, qu'ils soient culturels, qu'ils soient associatifs, et les donner à connaissance de l'ensemble de nos territoires. C'est ce que notre panel a appelé la publicité ou l'information "utile". Voilà. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Merci à tous. Juste quelques mots avant de mettre aux voix. Chacun le sent : ce RLPM, il est une brique de notre ambition claire de réduire la part de la publicité sur l'espace public. C'est ça, la trajectoire politique qu'on se donne, c'est ça la trajectoire stratégique que nous nous donnons.

Je voudrais vraiment remercier chaleureusement Pascal Pras et y associer Christelle Scuotto pour le travail mené, le temps passé de discussion avec les élus. Je salue Tristan Riom pour son opiniâtreté sur ces sujets, remercier le travail mené avec les maires, mais aussi avec les citoyens. Pour nous, c'était très important d'avoir ces ateliers participatifs.

Clairement, ce nouveau Règlement Local de Publicité Métropolitain couplé aux mesures décidées suite au travail de l'atelier citoyen va nous permettre de mieux préserver la qualité de nos paysages, va nous permettre de réduire la pollution lumineuse, va nous permettre de réduire la consommation énergétique des panneaux publicitaires. En un mot, c'est une avancée réelle et c'est un engagement je crois fort pour le nouveau modèle que nous défendons et que nous mettons en œuvre.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 94 voix pour,

1 - arrête le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de RLPM, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du 16 octobre 2020 (cf. annexe « bilan de la concertation »),

2 - arrête le projet de RLPM, tel qu'annexé à la présente délibération,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^{me} la Présidente : « Les opérations de vote sont achevées et non seulement cette délibération est adoptée, mais sauf erreur de ma part, cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je tiens à le souligner parce que je crois que c'est un signal fort et je crois que c'est une juste reconnaissance du travail d'accompagnement mené par nos services. J'ai une pensée pour eux au moment de ce vote à l'unanimité. Un clin d'œil spécifique à Didier Fillion-Nicolet, Alice Barraja et toutes leurs équipes qui n'ont pas ménagé leur peine pour trouver les solutions de traduction concrète à la volonté et l'intention stratégique collective qui était la nôtre. Grand merci à vous et à vos équipes. »

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des Investissements et de la Circulation

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

11 - Transition écologique – Engagement Loire - Développement des Nouvelles Lignes de Tramway - Réponses complémentaires de la collectivité suite à la concertation préalable - Approbation

Exposé

Par délibération n°2021-30 en date du 9 avril 2021, le conseil métropolitain a approuvé le bilan de la concertation et les mesures prises pour tenir compte des enseignements de la concertation :

- la création des lignes 6 et 7 en tramways a ainsi été confirmée intégrant la transformation du pont Anne de Bretagne avec un objectif de prolongement d'une des deux lignes vers le secteur Hôtel de Ville de Rezé à l'horizon de leur mise en service,

- pour répondre aux nombreuses questions issues de la concertation et à la recommandation des garants, Nantes Métropole s'est engagée à partager avec le public et les élus des communes, à l'automne 2021, une réponse argumentée accompagnée de propositions et de suites à donner. Dans ce cadre, Nantes métropole a en particulier décidé la réalisation d'études complémentaires sur la ligne 8 et le réseau structurant de transport collectif de moyen terme.

Lors de sa séance plénière en date du 5 mai, la Commission Nationale du Débat Public a considéré que ces réponses apportées par Nantes Métropole étaient « globalement complètes et argumentées au regard des questions du public et des recommandations des garants, à l'exception de :

- la manière dont les études complémentaires sur la ligne 8 seront soumises au débat avec le public,
- la composition du panel de citoyens qui sera mis en place en lien avec la transformation du Pont Anne de Bretagne, afin que ce panel puisse effectivement permettre l'expression et la mise au débat des différentes attentes autour de l'aménagement futur de ce pont ».

Par délibération n°2019-77 en date du 29 juin 2021, le conseil métropolitain a approuvé les modifications de programme et l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle pour intégrer notamment les compléments d'études de faisabilité et opérationnelles suite à la concertation, portant l'enveloppe financière des études à 9,5 M€ TTC.

Il a ainsi été réalisé un dossier de réponses argumentées construit autour :

- d'une synthèse structurée s'appuyant sur les principaux thèmes et propositions ressortant de l'expression citoyenne pendant la concertation, notamment la desserte en transport en commun des communes périphériques, le développement des P+R et l'amélioration de l'offre de transport de rocade,

- de la décision sur le mode et le maillage de la ligne 8 s'appuyant sur des études complémentaires réalisées, dans une vision globale à moyen terme du schéma de développement du réseau de transports en commun.

La synthèse de ce dossier de réponses argumentées est jointe en annexe.

Pour mener à bien cette réflexion, en complément des contributions individuelles et collectives dans le cadre de la concertation, Nantes Métropole a mobilisé le comité des partenaires, instance issue de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), au travers de 2 ateliers en juillet et septembre 2021, afin de définir les attentes prioritaires auxquelles devrait répondre le réseau de transports collectifs de moyen terme, fixé à 2035, et d'évaluer les propositions de développement du réseau correspondant le mieux à ces attentes. Les attentes prioritaires identifiées qui sont ressorties sont :

- la réalisation de lignes de rocades,
- la réalisation d'une ligne 8 de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de l'extra périphérique jusqu'au Boulevard de Doulon,
- la réalisation de la fin de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway.

Par ailleurs, le comité des partenaires a exprimé le souhait de continuer à travailler sur l'amélioration des transports collectifs sur le sud Loire, ainsi qu'au niveau des franchissements de Loire, et de poursuivre les échanges avec la Région afin de développer les haltes ferroviaires en connexion avec le réseau urbain.

Pour répondre à ces demandes, un schéma directeur des Transports Collectifs à l'horizon 2035, couvrant l'ensemble du territoire de la métropole, a été établi en cohérence avec le plan de déplacements urbains ; il s'appuie sur la création ou le prolongement de certaines lignes permettant une meilleure desserte des territoires périphériques, sur l'amélioration de leur performance (par exemple passage d'une ligne classique de bus en ligne Chronobus), sur le développement des lignes de rocades et enfin sur l'amélioration de l'intermodalité avec les autres modes de déplacement (trains, vélos / piétons, voiture), notamment par la création de nouveaux P+R.

Les principales mesures, en lien avec le projet de Développement des Nouvelles Lignes de Tramway, sont les suivantes :

- Prolongement des lignes 6 et 7 de tramway jusqu'au secteur Rezé/ Hôtel de ville :

S'agissant des lignes 6 et 7, les premières études sur le prolongement de l'infrastructure tramways jusqu'au secteur Hôtel de Ville de Rezé, conduisent à proposer de prolonger non pas une seule ligne, mais les 2 lignes de tramways, ceci afin de limiter les infrastructures nécessaires au terminus sur ce même secteur.

- Transformation de la ligne 8 en une ligne de Bus à Haut Niveau de Service reliant les cadrans sud-ouest et nord/est de la Métropole :

La proposition initiale d'une ligne 8 en tramway permettait de renforcer la desserte du CHU et du pôle santé sur l'axe Est/ ouest (en complément des lignes 6 et 7 sur l'axe Nord/Sud), et de desservir le nouveau quartier République. À long terme, son intérêt et son potentiel étaient renforcés par un raccordement au réseau tramway sur le secteur de Doulon, et une prolongation au-delà de Schoelcher. Le tronçon de la ligne 8 proposé n'était qu'une première étape dans la construction d'un réseau tramway permettant d'étendre le réseau vers l'Ouest ou le Sud et de le mailler à l'Est pour renforcer la toile d'araignée.

Les nombreuses questions soulevées sur l'opportunité de la ligne 8 lors de la concertation ont mis en évidence la nécessité de verser au débat certains éléments complémentaires afin de préciser les avantages et inconvénients des différents scénarios selon un spectre plus large : configuration et performance du réseau de transport en commun de la Métropole à long terme, le coût et le calendrier de réalisation de ce maillage, la priorisation par rapport à d'autres projets de développement du réseau,...

Ainsi, il avait été validé au conseil métropolitain de réaliser des études complémentaires et de les partager, pour permettre une prise de décision définitive des élus à l'automne 2021.

Au vu de ces éléments complémentaires, des interrogations issues de la concertation et de l'avis du comité des partenaires, il est proposé de réaliser une ligne 8 en Bus à Haut Niveau de Service qui reliera a minima le secteur de la Bouvre (extra périphérique sur la commune de Bouguenais) au Boulevard de Doulon (Nantes) via la route de Pornic, le futur pôle de correspondance de Basse Île (Rezé) et l'Île de Nantes, à la mise en service du CHU. La localisation du terminus de cette ligne et du P+R associé doit faire l'objet d'un travail d'analyse complémentaire, permettant de vérifier la faisabilité et la pertinence d'une implantation davantage en amont du périphérique.

- Une évolution du réseau de transport collectif en accompagnement du projet des L6, L7 et L8

En accompagnement, il est proposé, afin de renforcer le maillage du réseau de transport, de prolonger la ligne C9 de Pirmil à Basse Île et d'améliorer le maillage du cadran Nord / Est en rabattement sur le boulevard De Doulon.

- Le pont Anne de Bretagne

S'agissant des démarches devant permettre l'expression et la mise au débat des différentes attentes autour de l'aménagement futur du Pont Anne de Bretagne, Nantes Métropole a construit un document socle capitalisant et mettant en récit l'ensemble des concertations antérieures sur le sujet de ce pont et la Loire, ainsi que les éléments de programme et de pédagogie. Ce document alimente le panel citoyen qui a été composé, et qui aura pour mission, en analysant les offres et en auditionnant les candidats de conception / réalisation du pont, de produire deux livrables :

- un carnet d'inspiration remis aux candidats,
- un avis citoyen qui sera remis aux élus.

M. Affilé : « Bonjour Madame la Présidente, bonjour à toutes et à tous. Donc la délibération concerne le développement des nouvelles lignes de tramway. Il s'agit des réponses complémentaires de la collectivité suite à la concertation préalable. C'est vrai que c'est une étape importante pour la construction de notre réseau de transports en commun puisque nous allons prendre ici des décisions importantes et engageantes pour l'avenir.

Je pense que chacune et chacun se rappelle que fin 2020 début 2021, nous avons effectivement tenu une concertation sur ce sujet et nous avons délibéré le 9 avril pour approuver le bilan de la concertation et les mesures prises pour en tirer les enseignements.

Notamment nous avons confirmé la création des lignes 6 et 7 de tramway avec le prolongement d'une des deux lignes vers le secteur hôtel de ville à Rezé. Nous nous sommes aussi engagés à des études complémentaires sur la ligne 8 et sur le réseau structurant de transports collectifs à moyen terme pour tenir compte des très nombreuses observations et questions issues de la concertation.

Et par ailleurs, lors de sa séance plénière du 5 mai, la Commission nationale du débat public a considéré que nos réponses étaient "globalement complètes et argumentées au regard des questions du public et des recommandations des garants", ça je cite, à l'exception de la manière dont les études complémentaires sur la ligne 8 seront soumises au débat et la composition du panel citoyen pour la transformation du pont Anne-de-Bretagne.

Nous avons le 29 juin, donc, approuvé les modifications de programme et l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle pour intégrer ces compléments d'études de faisabilité opérationnelle, et nous avons donc réalisé un dossier de réponse argumenté qui est construit autour d'une synthèse structurée qui s'appuie sur les principaux thèmes et propositions ressortant de l'expression citoyenne pour la concertation, notamment la desserte en transports en commun des communes périphériques, le développement des P + R ainsi que l'amélioration de l'offre de transport de rocade.

Ensuite deuxième point : la décision sur le mode et le maillage de ligne 8. La synthèse de ce dossier est en annexe de cette délibération.

Donc nous avons, puisque nous avons créé un Comité des partenaires de la mobilité au mois de février, nous avons actionné si j'ose dire ce Comité des partenaires qui s'est réuni en ateliers sur les transports en commun deux fois, en juillet et en septembre 2021, pour définir les attentes auxquelles devrait répondre notre réseau de transport collectif à moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon 2035. Et puis effectivement évaluer les propositions du réseau correspondant mieux à ses attentes.

Donc les attentes prioritaires qui sont ressorties de ces ateliers sont la réalisation de lignes de rocade, la réalisation d'une ligne 8 en Bus à Haut Niveau de Service de l'extrapériphérique jusqu'au boulevard de Doulon, et la réalisation de la fin de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway. Je serais tenté de dire que c'est plutôt les lignes 1 et 6 dont il faudrait désormais parler.

Et par ailleurs, nous avons enregistré le souhait du Comité des partenaires de continuer à travailler avec nous sur l'amélioration des transports collectifs sur le Sud-Loire, les franchissements, et avec la Région, un travail avec la Région notamment pour développer les haltes ferroviaires.

Nous avons donc élaboré avec l'atelier de Comité des partenaires un schéma directeur des transports collectifs à l'horizon 2035 qui couvre l'ensemble du territoire de la métropole et qui est évidemment cohérent avec notre Plan de Déplacements Urbains. Il s'appuie sur quatre éléments.

Le premier élément, c'est la création ou le prolongement de certaines lignes qui permettent une meilleure desserte des territoires périphériques. Alors il n'y a pas de jugement de valeur. Ce sont des territoires qui sont situés en périphérie de notre métropole, et on le voit bien avec ce schéma qui vous est présenté et projeté ici.

Sur le deuxième point, l'amélioration de la performance, par exemple en passant une ligne classique en ligne pour chronobus.

Troisième point sur le développement des lignes de rocade comme on peut le voir ici avec la ligne qui notamment parcourt le grand quart Nord-Ouest.

Et puis quatrième point, l'amélioration de l'intermodalité avec les autres modes de déplacement, notamment par la création de nouveaux parkings relais.

Sur précisément le projet de développement des nouvelles lignes de tramway, donc il y a quatre mesures principales : première mesure principale, le prolongement des lignes 6 et 7 de tramway jusqu'au secteur hôtel de ville de Rezé. Ce n'est pas une, mais finalement deux lignes que nous vous proposons d'emmener jusqu'à Rezé pour permettre tout simplement la connexion directe entre Rezé et puis La Chapelle-sur-Erdre Babinière d'un côté, François-Mitterrand à Saint-Herblain de l'autre côté.

Deuxième élément structurant, donc : la transformation de la ligne 8 en une ligne de Bus à Haut Niveau de Service reliant les secteurs Sud-Ouest et Nord-Ouest de la métropole, avec très clairement une orientation électrique pour prendre, j'allais, le train de la transition énergétique, et donc on peut imaginer ce qui pourrait être une forme de e-busway sur cette ligne 8. Par ailleurs, sur le tracé précis, donc vous le voyez comme tout le monde je pense sur le schéma, on partirait, c'est la flèche qui est en 2, on partirait de l'extérieur du périphérique à Bouguenais en passant par l'île de Nantes qui serait d'Ouest en Est, et allant jusqu'au boulevard de Doulon, qui du coup devient un pôle d'échange important, structurant, à l'Est de notre agglomération.

Donc ici, évidemment, ce choix que nous avons fait puisqu'au départ c'était une desserte en tramway qui était prévue, tient compte non seulement de la réflexion de l'atelier du Comité des partenaires, mais aussi de l'ensemble des contributions, notamment des contributions collectives qui ont été enregistrées au moment de la concertation.

Et donc, ce qui vous est proposé c'est il y a un dernier point qui reste à préciser, c'est l'emplacement du petit 2 qui figure sur le pôle Sud-Ouest. Nous avons la volonté de sortir du périphérique, mais je ne peux pas à ce jour vous indiquer à quel endroit précis. Il y a plusieurs lieux possibles. Mais en tout cas, on sera sur la commune de Bouguenais en extrapériphérique.

Troisième point, il vous est aussi proposé une évolution du réseau de transports collectifs en accompagnement du projet de nouvelles lignes 6, 7 et 8, en particulier, je le dis, le prolongement de la ligne chronobus C9 de Pirmil jusqu'à Basse-Île, de façon à permettre la connexion avec à la fois la ligne 8, mais aussi les lignes 6 et 7, en rabattement... Et puis évidemment d'améliorer, pardon, le maillage du quadrant Nord-Est en rabattement sur le boulevard de Doulon de façon à vraiment maximiser l'utilisation de cette ligne 8.

Sur le pont Anne-de-Bretagne, quatrième et dernier élément, nous avons construit un document socle qui en fait a capitalisé l'ensemble des résultats des concertations antérieures sur ce sujet et sur toutes les thématiques autour de la Loire, du grand débat Loire, mais aussi la réflexion sur Gloriette Petite Hollande, sur le Bas Chantenay, l'ensemble des éléments contributifs que nous avons, et nous avons ainsi un document qui a permis d'alimenter le panel citoyen. Nous avons proposé un panel citoyen de 30 personnes, c'est un panel évidemment paritaire avec également la moitié, un peu plus de Nantais, et l'autre partie composée d'habitants d'une bonne partie des communes de la métropole, et nous avons aussi sollicité des contributions des instances permanentes, le comité des usagers de l'espace public, les partenaires des mobilités, un certain nombre d'autres, pour commencer aussi à alimenter la réflexion de ce panel citoyen qui a tenu ces premières réunions, et donc on souhaite qu'évidemment la réflexion continue à avancer en dépit des circonstances sanitaires.

Ce panel citoyen aura à nous produire deux livrables : un carnet d'inspiration qui sera remis aux candidats, aux trois candidats qui travaillent sur le projet du pont Anne-de-Bretagne, et un avis citoyen qui sera remis aux élus et qui nous servira à évaluer ces trois candidats pour en définitive n'en choisir qu'un seul.

Donc vous le voyez : globalement, pour synthétiser, encore une fois, lorsque nous proposons un dialogue et une concertation, ce n'est pas pour faire du cosmétique, mais vraiment pour s'inspirer des contributions et des propositions qui nous sont faites en partant de l'expertise d'usage de nos concitoyens, des associations, pour essayer d'enrichir un projet et d'en faire un projet qui soit le plus partagé avec un maximum d'intelligence collective pour prendre les décisions que nous souhaitons les meilleures possible. »

M^{me} la Présidente : « Merci beaucoup. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, c'est une délibération importante pour l'avenir de notre réseau de transports en commun, que le Vice-Président vient de présenter. Et notre Groupe votera pour, bien sûr.

Je souhaiterais aborder un point particulier qui, vous vous en doutez, concerne le secteur Nord-Est de l'agglomération. Suite aux nombreuses questions qui ont été soulevées par la concertation citoyenne sur la future ligne 8, des modifications de programme ont été adoptées, cela vient d'être expliqué par Bertrand. Le tram a été abandonné au profit d'un Bus à Haut Niveau de Service, autrement dit un busway électrique. Par la même occasion, l'allongement de la ligne a été acté avec un terminus prévu à Doulon. Alors ce terminus à Doulon, il est l'occasion pour nous d'évoquer une évolution des transports en commun sur ce secteur. La délibération indique noir sur blanc que la Métropole propose de renforcer le maillage du quadrant Nord-Est en rabattement sur le boulevard

de Doulon. Cette inscription dans le marbre nous réjouit particulièrement, car elle prend en compte un manque sur lequel nous vous alertons depuis des années.

Ce qui nous chagrine un peu en revanche, c'est l'horizon annoncé. 2035, j'entends bien que c'est un moyen terme, mais c'est un moyen terme qui va tout de même un peu loin. Alors sans doute, me direz-vous, nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Gouverner c'est prévoir, et la Métropole anticipe et il n'y a pas lieu de s'inquiéter puisque – on l'a entendu hier – : nous faisons ce que nous disons. Alors certes.

Néanmoins, il y a un réel besoin sur le secteur. Il est clairement identifié et aujourd'hui il est acté. Comme Madame la Maire de Carquefou l'a indiqué lors du dernier Conseil métropolitain à l'occasion du débat sur Paradis 21, nous avons un axe existant, matérialisé, inscrit par ailleurs au schéma directeur des itinéraires cyclables, c'est l'ancienne voie ferrée Carquefou-Doulon qui a toute sa pertinence dans le cadre du renforcement du quadrant Nord-Est. Cette liaison accueille aujourd'hui, vous le savez, l'expérimentation d'un véhicule autonome.

Alors pour conclure, je rappellerai qu'il y a une attente forte à la fois des Carquefoliens, des acteurs du monde économique et des habitants des villes environnantes, et notamment celles de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres. Nous avons parlé un peu plus tôt dans la matinée de l'alliance des territoires, donc il y a une attente forte pour avoir sur ce secteur un transport en commun rapide, performant et qui permette de rejoindre efficacement le centre de Nantes. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin puis ensuite Éric Couvez. »

M. Martin : « Oui, merci Madame la Présidente, bonjour à tous. Au nom du Groupe écologiste et citoyen, on se réjouit globalement de ces orientations et en particulier notamment sur le renforcement des lignes 6 et 7 qui vont nous permettre de fluidifier les franchissements de la Loire et donc lutter globalement contre les bouchons, sujet qui a été longuement discuté hier.

Et j'en profite aussi pour rappeler qu'effectivement, les transports en commun sont une belle alternative à l'augmentation des flux automobiles sur le périphérique et que nous sommes toujours opposés, nous, au développement des trafics sur le périphérique. Et sans anticiper sur le débat qui aura lieu en février prochain sur le pont de Bellevue, il nous semble en tout cas préférable de développer, fluidifier ces transports en commun dans les axes Nord-Sud.

Donc aujourd'hui, nous avons les lignes 6 et 7 qui nous permettent de relier la mairie de Rezé avec les quadrants Est et Ouest de la ville, et puis nous nous félicitons également de la ligne 8 qui initialement devait être plutôt sous une forme tramway uniquement sur l'île de Nantes et qui va permettre de relier Doulon à Bouguenais. Même si l'arrivée n'est pas encore complètement définie, elle nous permettra de drainer davantage de population et de relier l'Est et le Sud-Ouest de notre agglomération qui étaient plutôt déficitaires en termes de transports en commun.

Peut-être un regret quand même sur ce schéma : quand on le regarde, on a un petit déficit sur la partie sur le quadrant Est, qui certainement nous amènera à rediscuter sur le pont de Bellevue puisque le pont de Bellevue prévoit un élargissement et la création d'une nouvelle voie qui nous interroge longuement puisqu'on ne voit pas, y compris à l'horizon 2035, de perspective de nouveaux transports en commun sur cet axe et sur ce franchissement, de même que projeter à l'horizon 2035 le raccordement des lignes 1 et 2, lignes 1 et 6 maintenant, nous semble en tout cas très lointain alors que ça fait déjà huit ans que nous sommes sur ce projet.

Certes, il va y avoir de l'avancée sur Babinière, mais il nous semble en tout cas que cette perspective est assez lointaine et peut-être trop lointaine au regard des enjeux aujourd'hui pour faire avancer nos objectifs du PDU. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Madame la Présidente, chers collègues, après la concertation menée sur la création de trois nouvelles lignes de tramway auprès des habitants et un premier bilan en avril, notre Conseil apporte des réponses complémentaires en vue d'une finalisation des études d'avant-projet en 2022. Je pense qu'il est utile de saluer cette démarche démocratique sur un sujet qui fixera pour des décennies la structure de notre réseau de transports en commun.

Pour cette nouvelle étape du développement de notre réseau, il s'agit de passer d'un réseau en étoile autour de Commerce à un maillage interquartier et même intercommune à plus long terme afin de proposer de nouvelles alternatives crédibles à la voiture.

Il me semble que la Commission nationale du débat public ainsi que les citoyens engagés dans ce débat ont pleinement pris conscience des enjeux du débat. D'où la pertinence des réserves et questions formulées. Pour exemple, si certains estiment que le projet manque d'ambition, d'autres le voient comme trop coûteux. Eh bien oui, sans moyens illimités, il nous faut trouver où mettre le curseur et cela est loin d'être simple.

Ainsi la ligne 8, fortement réinterrogée dans sa version tramway de 3 kilomètres, ne semble pas convaincre. Il nous est proposé aujourd'hui de faire des études complémentaires pour que le tracé initial soit repris pour en faire un busway de 12 kilomètres entre Doulon et Bouguenais.

Alors les avantages sont clairs : une ligne à haut niveau de service qui franchit le périphérique avec plus de correspondances possibles. Dans le même temps, elle interroge l'avenir et la possibilité de traverser en termes de voirie, notamment sur le pont des Trois-Continents, faire passer le tram, le busway, les véhicules motorisés, les piétons et le vélo, ce n'est pas rien.

Autre changement notable dans le secteur : le terminus commun avec les lignes 6, 7 et 8. Il devait se faire à Basse-Île, choix logique et moins coûteux qui permettait de conserver toutes les possibilités de développement futur des lignes vers Pirmil, Bouguenais ou même dans le centre de Rezé. Faire le choix d'aller directement vers un unique terminus à la mairie de Rezé pour les lignes 6 et 7 n'est-il pas problématique dans l'avenir pour desservir la gare de Rezé et le principal pôle multimodal du secteur qu'est Pirmil ?

Point remarquable : dans la concertation, les liaisons extrapériphériques et de rocades sont très attendues par nos concitoyens. La demande est forte pour un calendrier accéléré de la liaison ligne 1 – ligne 2. Je ne sais pas dans quelle mesure cela est possible, mais nous avons créé l'attente, les premières phases sont lancées. Logique de vouloir ouvrir ses cadeaux, quand ils sont au pied du sapin ! Plus sérieusement, je pense que nombreux sont ceux qui habitent à l'extérieur du périphérique et souhaiteraient dès aujourd'hui ne plus prendre leur voiture, mais sont dans l'attente d'une solution efficace. Les propositions de prolongement de la ligne 1 vers Laënnec, de la 4 vers le centre de Vertou, ou la création d'une liaison entre Doulon et Carquefou vont répondre à une partie de ces attentes.

Pour aller plus loin, il devient impératif que le train se développe dans et au-delà de notre agglomération. Ce sujet d'ampleur régionale et nationale doit trouver réponse. Il nous faut avoir en tête que nous aurons besoin à l'avenir d'un RER à la nantaise si nous voulons tenir nos objectifs en matière de transition énergétique. Les politiques actuellement menées en la matière entre le tout-TGV et la course à la concurrence et aux privatisations de TER par la Région donnent peu d'avenir au train du quotidien. Et si cela ne relève pas directement de nos compétences, je note tout de même qu'une halte ferroviaire est inscrite dans le cadre de la desserte de l'aéroport. Celle-ci pourrait également trouver d'autres usages avec la ligne Nantes-Pornic et l'arrêt Neustrie à proximité de la porte de Grandlieu.

Nous comptons comme il se doit sur les mesures exemplaires que nous a promises l'État il n'y a pas si longtemps. Vous l'avez compris : les Élus communistes soutiennent globalement les réponses complémentaires apportées à la concertation. Nous connaissons le très haut niveau d'engagement de la Métropole pour renforcer l'attractivité de notre réseau de transports en commun, mais pour notre Groupe, il faut regarder s'il est possible de relever encore un peu plus le curseur des investissements et les accélérer. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. Je vais essayer d'être concis. Il y a, dans la présentation qui a été faite par le vice-président, des points positifs. Moi, je retiens la volonté de prolongement vers Laënnec, la volonté de prolongement du C20 jusqu'à la gare maritime, la création de places de P + R, même si 1 500 places ne sont pas suffisantes. Et ces propositions, elles sont positives notamment parce qu'elles sont celles que nous avons formulées depuis longue date sur ces sujets, et qu'il vous aura fallu un peu de temps pour constater et accepter nos propositions – mais c'est une bonne chose, mieux vaut tard que jamais.

La ligne 8 aussi, puisqu'effectivement vous n'avez pas indiqué que l'utilisation du tramway pour cet axe n'était sans doute pas une bonne idée et qu'à la fois en termes de réponse à la demande et aux besoins des usagers aux questions d'économie et d'équilibre budgétaire sur nos investissements et puis d'une meilleure connexion entre le Sud et le Nord-Loire, la proposition qui est faite ici de transformation de la ligne 8 de tramway en BHNS va permettre d'améliorer l'offre sur ce secteur.

Mais malheureusement, il y a aussi des points négatifs. Je pense à la question qui est évoquée ici de la navette fluviale. Nous avons proposé une seule ligne pour faciliter les liaisons entre Trentemoult, l'île de Nantes, Chantenay et la gare maritime. J'ai le sentiment qu'on va être sur un schéma différent. Ce que vous appelez les nouvelles lignes 6 et 7, que nous continuons à considérer comme des prolongements ou des virgules des lignes existantes qui ne vont véritablement pas permettre de sortir de cette concentration nanto-nantaise, et puis évidemment le plus gros point noir, c'est le pont Anne-de-Bretagne. Le projet que vous portez n'est absolument pas adapté, il n'est pas adapté aux questions de mobilité, il n'est pas adapté sur des questions pratiques. On ne sait d'ailleurs toujours pas comment vous allez pouvoir faire déboucher le tramway sur le boulevard Léon-Bureau, et puis toujours pas adapté d'un point de vue environnemental.

C'est aussi une raison pour laquelle je m'interroge beaucoup sur le positionnement des élus verts sur ce projet qui va consister à couler des centaines ou de dizaines de tonnes de béton pour créer un espace public dont nous n'avons pas besoin à cet endroit-là, alors que nous pourrions faire ces économies énergétiques, environnementales, et avoir un autre projet alternatif qui nous permettrait de mieux répondre aux besoins de mobilité dans le secteur, et d'avoir des voies réservées sur les transports publics et les transports doux, notamment pour les cyclistes qui en ont bien besoin.

Je termine juste un point parce qu'Éric Couvez a fait une erreur dans ses propos sur la question du TER. Il ne s'agit pas, Monsieur Couvez, d'une privatisation, mais d'une ouverture à la concurrence qui permettra à la Région d'améliorer l'offre puisque l'objectif de cette ouverture à la concurrence, c'est de permettre d'avoir demain, dans l'ensemble des gares du département et de la région, un train par heure, par gare, dans les deux sens, et donc de traiter véritablement la question des heures creuses pour permettre – et vous aviez raison dans ce que vous disiez –, pour permettre aux gens qui viennent de l'extérieur de la métropole d'y accéder facilement. Eh bien, cette ouverture à la concurrence le permettra.

Et donc pour toutes ces raisons, avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, nous nous abstenons sur cette délibération parce que s'il y a des points positifs qui nous satisfont, il y a encore des principes et l'aménagement du pont Anne-de-Bretagne qui nous paraissent totalement contraires aux objectifs que nous souhaitons collectivement atteindre. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Oui, merci Madame la Présidente. Sur ces propositions, sur cette délibération, il y a énormément de choses à dire et je vais essayer d'être synthétique, et d'aller à l'essentiel.

D'abord sur la méthode. Pour rappeler quand même qu'à l'origine de ces orientations d'aménagement en matière de mobilité, vous aviez décidé qu'il y aurait du tramway. Vous aviez annoncé à l'époque trois nouvelles lignes sans concertation d'ailleurs, sans étude sérieuse, et vous constatez aujourd'hui, après-coup, que ce n'est pas la bonne solution et vous revenez à une solution de Bus à Haut Niveau de Service. On salue d'ailleurs ce revirement qui était préannoncé lors du dernier conseil, et évidemment que c'est quelque chose qui va plutôt dans le bon sens et qui est une forme de retour à la raison par rapport à vos annonces précédentes.

Nous, nous pensons qu'il faut d'abord partir du besoin réel des usagers, sans dogme, sur les solutions. Et les besoins, ils sont clairement explicités dans cette délibération. Les besoins réels exprimés par les usagers, ils sont au nombre de trois. Les grands principes de ces besoins, ce sont plus de lignes rocades, plus d'interconnexions, notamment en périphérie du centre des lignes existantes, notamment avec l'interconnexion ligne 1 / ligne 2, et du haut niveau de service.

Bref, la possibilité d'aller d'un point A à un point B, avec la modalité la plus efficace, sans devoir systématiquement passer par le centre-ville et par l'hypercentre. Et quand on reprend votre postulat initial de mettre du tramway, on ne peut que constater qu'en fait c'est une erreur, et de dire évidemment que vous mettez là la charrue avant les bœufs puisque vous préjugez d'une solution alors même d'étudier l'ensemble de celles-ci. Et donc c'est une erreur sur la ligne 8, vous le reconnaissez, dont acte.

C'est également une erreur, et nous, nous le pensons, sur l'extension des lignes existantes, notamment celles qui ont pour objectif de franchir le pont Anne-de-Bretagne puisque là aussi vous avez décidé de mettre du tramway et donc vous vous heurtez et vous allez vous heurter avec les difficultés techniques liées à ce mode de transport – je ne reviendrai pas sur les rayons de courbure des virages, sur les degrés de dénivelés –, bref, vous allongerez les temps d'étude, vous augmenterez les coûts et évidemment les délais, et c'est précisément contraire à l'urgence, à la nécessité d'accélérer la transition écologique et à rendre les transports en commun plus compétitifs que la voiture sur des déplacements massifs, sur ce que l'on appelle le *mass transit*.

Donc vraiment, là sur la méthode, nous on ne s'y retrouve pas, clairement, et c'est bien ce point de méthode qui entraîne un désaccord profond sur ces aménagements.

Par ailleurs, nous nous faisons l'écho ici des demandes d'étude d'un métro à Nantes qui d'ailleurs fait partie de vos engagements, et qui a été d'ailleurs remis dans la presse. On n'a pas fait l'objet d'une communication, et nous attendons là aussi qu'il y ait une réponse de ce côté-là. Pour toutes ces raisons et pour d'autres que je n'ai pas détaillées, nous nous abstenons sur cette délibération et nous vous remercions pour votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un petit mot, cher Mounir Belhamiti. Comment dire ? Je vous ai connu mieux inspiré. Vous nous dites que nous avons tenu compte des remarques des citoyens et de la concertation – oui, bien sûr, c'est pour ça qu'on fait de la concertation. Bertrand Affilé l'a dit, on ne fait pas de la concertation pour faire cosmétique. Nous n'aurions pas suivi les remarques des habitants, vous nous l'auriez reproché. Là, nous les suivons et nous adaptons nos propositions, vous nous le reprochez. Je trouve que ça manque tout petit peu d'honnêteté.

Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, je voulais simplement remercier le vice-président Bertrand Affilé pour le travail qui a été mené sur cette carte que je trouve assez intéressante, qui permet d'opérer des transformations dans le réseau de transports collectifs.

Je voulais notamment saluer l'importance que ces modifications vont apporter pour les habitants de l'Est. Je pense évidemment aux habitants de Sainte-Luce, mais aussi de Thouaré puisque grâce à la prolongation de la ligne chronobus C7 vers Doulon, celle-ci pourra facilement et de manière plus directe relier les lignes 10 vers Chantenay, les lignes C3 vers Saint-Herblain Armor, la ligne 1 de tramway et la future ligne 8 de busway vers Bouguenais en passant par l'île de Nantes. Donc je trouve que ces informations sont positives et auront un intérêt pour les habitants de l'Est. J'imagine que cette carte pourra aussi s'adapter, se mettre à jour au fur et à mesure des opportunités – je pense évidemment à la route de Paris pour laquelle il y a des attentes fortes sur du transport collectif, mais aussi sur le pont de Bellevue, ça a été évoqué par Nicolas Martin, où nous avons aussi des attentes sur l'amélioration des liaisons Nord-Sud en transports collectifs, s'agissant de ce projet de triplement du pont de Bellevue qui est à l'ordre du jour de février prochain et d'une réunion publique ce soir sur la commune de Sainte-Luce. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Bertrand Affilé avant de mettre aux voix la délibération. »

M. Affilé : « Oui, merci à toutes et à tous pour vos contributions. Je remarque avec un peu de malice qu'il n'y a que des messieurs qui se sont exprimés, si je ne me suis pas trompé, sur les transports. Alors juste quelques éléments. Sur le travail qu'il y a à faire sur le quart Nord-Est, bien sûr qu'il y aura une hiérarchisation à faire en dialogue avec les Communes. Bien sûr, on pourra profiter de l'ancienne voie ferrée.

Après, ce qu'on peut assez facilement comprendre c'est qu'il est plus facile de prévoir par exemple un prolongement de ligne chronobus existante que la création d'une nouvelle ligne et donc, ce choix-là sera fait en échange et en discussion avec tout le monde, et comme Anthony Descloziers vient de le dire ce schéma en plus va être évolutif compte tenu des projets urbains. Il n'a pas vocation à rester figé, on essaiera bien sûr de le faire vivre et de l'adapter.

Sur le pont de Bellevue qui fait décidément beaucoup parler de lui, je rappelle qu'une de nos exigences c'est, et c'est pour ça qu'il y a une extension, un élargissement du pont de Bellevue, c'est de prévoir d'abord pour les modes doux et notamment pour les vélos, mais aussi pour une voie réservée de transports en commun et pour une voie de covoiturage. Cette extension répond à cette demande et ça ne veut pas dire qu'on va mettre une ligne de bus tout de suite : c'est pour ça qu'il n'en apparaît pas sur le schéma. Il s'agit dans un premier temps de permettre d'abord aux covoitureurs de passer plus facilement, et ensuite tout simplement aux cars de Aléop de pouvoir circuler plus vite, de ne pas être pris dans les embouteillages. Et bien entendu, peut-être qu'après on profitera de l'infrastructure, nous, pour prolonger une ligne de rocade sur le secteur Est qui pourrait permettre le franchissement – mais ça, on y travaillera avec les Communes, notamment Basse-Goulaine et Sainte-Luce, et puis l'ensemble des Communes qui peuvent être concernées.

Sur la connexion de la ligne 1 et 2, arrêtez de parler de connexion de lignes 1 et 2. Commencez à parler de connexion lignes 1 et 6. Eh bien en fait, on va simplement livrer le pôle d'échange CE-TEX Babinière et une fois qu'on aura fait ça à la fin du mandat, on commence d'emblée, directement après, les études pour cette fameuse connexion entre ces deux lignes de tramway.

Le RER : effectivement, la Région, suite à une étude commune, prévoit la création d'une halte ferroviaire au niveau de Nantes Atlantique et c'est vrai que cette halte ferroviaire ne vise pas qu'à amener des gens de la gare de Nantes jusqu'à Nantes Atlantique, mais aussi – il faudra qu'on s'entende là-dessus – permette effectivement aux habitants du Pays de Retz, voire de la côte vendéenne, de pouvoir aussi s'arrêter à Nantes Atlantique, donc il y a un vrai travail, et ça va offrir aussi de nouvelles possibilités de liaison directe avec l'aéroport.

Je ne comprends pas forcément, je n'ai pas forcément tout compris de l'intervention de Julien Bainvel. Je pense que c'était surtout chercher des arguments pour ne pas voter pour, mais voilà, on va livrer 1 500 places de stationnement en P + R, qui s'ajoutent aux 3 000 qu'on vient de livrer, et vous pouvez être tous convaincus qu'à chaque fois qu'on a la possibilité de créer des places de P + R en périphérie ou le long du périphérique, à chaque fois on le fait de façon systématique. Et c'est vrai qu'on fait des choix.

La proposition d'avoir une seule ligne de navette fluviale sur la Loire qui desservirait et qui viendrait rebondir sur plusieurs lieux semble séduisante de prime abord, mais en fait, en réalité, ça conduit juste à allonger singulièrement la traversée de gens qui veulent juste traverser, par exemple pour aller de Tremoult à la gare maritime, ou par exemple du Hangar à bananes au

Bas Chantenay. Et donc du coup, si on les oblige à passer par plein d'étapes intermédiaires, c'est beaucoup moins intéressant, donc il y aurait moins de fréquentation.

Les lignes 6 et 7 passent par Nantes, je le confirme, mais il ne vous a pas échappé je pense qu'elles desservent à chaque fois deux communes de périphérie en point de départ et en point d'arrivée, et donc c'est faux de dire que ce sont des lignes nanto-nantaises. Je pense que c'est des lignes qui rendront beaucoup service aux habitants des communes de la première couronne et au-delà.

Sur le pont Anne-de-Bretagne, beaucoup de critiques. Écoutez, est-ce qu'on peut imaginer de faire passer des transports en commun en site propre et d'avoir dans les deux sens des voies cyclables notamment confortables si on n'élargit pas le pont Anne-de-Bretagne et par ailleurs si on ne corrige pas non plus son inclinaison qui est trop forte, pour y compris les personnes à mobilité réduite qui pourraient s'y déplacer sur les espaces piétonniers ? Donc, pour toutes ces raisons il faut l'élargir et c'est un travail en concertation avec plusieurs instances, et également notre panel citoyen, pour essayer de trouver les meilleures solutions.

Je n'ai pas toujours tout compris non plus dans les explications un peu alambiquées de Mounir Belhamiti. Ici, je précise quand même que c'est bien de nous dire qu'on fait des erreurs, qu'on fait des erreurs, mais c'est bien, par honnêteté intellectuelle, de nous dire ce qu'il aurait fallu faire.

Sur les études concernant le métro, elles ont été associées aux Assises de la mobilité, qui devant les circonstances sanitaires ont pris un peu de retard, mais nous les tiendrons bien entendu, car nous avons l'habitude de tenir nos engagements.

Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, les réponses que je pouvais apporter. »

M^{me} la Présidente : « Merci, cher Bertrand Affilé, pour cette présentation, mais aussi pour le gros, gros, gros boulot qu'il y a derrière tout ça, vous pouvez vous en douter. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 82 voix pour et 12 abstentions,

1 – approuve les réponses argumentées de la collectivité suite à la concertation préalable, et la décision de faire évoluer le projet de développement des nouvelles lignes de tramways en réalisant la ligne 8 en mode Bus à Haut Niveau de Service, reliant le Boulevard de Doulon (Nantes) à La Bouvre (Bouguenais) en passant par le futur CHU, de prolonger les 2 lignes 6 et 7 en tramways jusqu'au secteur Hôtel de Ville de Rezé, de prolonger la ligne C9 de Pirmil à Basse-Île et d'améliorer le maillage du cadran Nord / Est en rabattement sur le boulevard de Doulon.

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Rebouh présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée de la cohésion sociale
Direction des Sports

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

12 – Piscine Olympique Métropolitaine - Déclaration d'intérêt métropolitain - Approbation

Exposé

Compétence juridique partagée entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif, le sport de haut niveau qu'il soit amateur ou professionnel nécessite des équipements sportifs adaptés aux exigences des différentes disciplines sportives individuelles ou collectives.

Attachée à l'égalité d'accès à la pratique du sport sous toutes ses formes (initiation, loisirs, santé, compétition) et pour tous les publics, Nantes Métropole considère le sport de haut niveau comme un levier puissant d'incitation à ces pratiques et lui reconnaissent, à l'instar de la culture, un rôle de rayonnement du territoire.

Au fil des ans, la métropole a ainsi créé et rénové de grands équipements sportifs pour le sport de haut niveau (Salle Sportive Métropolitaine, Palais des Sports, Stadium d'athlétisme Pierre Quinon).

Cette séance du conseil métropolitain illustre pleinement l'ambition de la métropole en faveur du sport et plus exactement en faveur des sports puisqu'elle soumet au vote trois délibérations : l'une portant sur sa contribution essentielle à la réalisation à la Babinière d'un nouveau CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive), une autre visant à engager la rénovation du Vélodrome métropolitain de Couëron et enfin la présente délibération relative à la création, à Rezé, d'une Piscine Olympique Métropolitaine.

En effet, s'agissant de la natation, considérée avec l'athlétisme comme l'une des deux disciplines « reine » des jeux olympiques et paralympiques, il n'existe pas sur notre territoire voire sur celui de la Région, d'équipement structurant permettant de répondre de manière totalement satisfaisante aux besoins d'entraînement et de préparation des nageurs et nageuses inscrit-es sur les listes ministérielles du haut niveau.

Parallèlement, l'évolution démographique de la métropole conduit à une augmentation de la fréquentation des piscines existantes avec une demande accrue de surfaces d'eau aussi bien pour le grand public que pour les associations, mais aussi pour les scolaires en particulier du premier degré dans le cadre de l'apprentissage du « savoir nager ».

Ainsi, l'étude menée par l'AURAN en 2018 a mis en lumière :

- un manque de surface d'eau, qui induit l'impossibilité d'accueillir la totalité des scolaires du territoire métropolitain, pour cet apprentissage du « savoir nager »
- un maillage incomplet : 14 des 24 communes ne sont pas équipées d'une piscine, avec pour 7 d'entre elles aucun accès à l'apprentissage de la natation à l'école, notamment dans le cadran sud-ouest de l'agglomération.

Sur la base de ce constat, la métropole entend s'engager fortement pour développer l'apprentissage de la natation et permettre la création de nouveaux équipements.

Elle soutiendra ainsi, à la faveur des nouveaux mécanismes régissant ses fonds de concours, la création de piscines pour renforcer l'offre en bassins sur la métropole, pour tous les usagers (les scolaires, mais aussi le grand public et les associations) et dans le cadre d'un maillage territorial de proximité.

Enfin, la métropole prévoit la création d'un équipement structurant pour répondre prioritairement aux besoins du mouvement sportif (entraînements et compétitions des nageuses et nageurs de haut niveau), tout en permettant d'accueillir les autres publics (scolaires, clubs, grand public) et activités (apprentissage, détente, loisirs).

Le programme envisagé pour cette Piscine Olympique Métropolitaine comprend 2 bassins, l'un de 50 m, l'autre de 25 m et tous deux avec 10 couloirs.

Les dimensions de cette piscine et son fonctionnement toute l'année sur une grande amplitude journalière ne permettront pas seulement d'offrir aux athlètes de haut niveau des conditions performantes d'entraînement et la possibilité d'accueillir ponctuellement des compétitions, mais aussi de recevoir les scolaires et les habitant-es de la métropole pour l'apprentissage ou pour une pratique occasionnelle de détente.

Cet équipement fera l'objet d'une concertation avec les structures de haut niveau de la natation et en lien avec la commune du lieu d'implantation.

De fait, son emplacement prévu dans la centralité métropolitaine avec une très bonne desserte en transports en communs doit faciliter l'accès du plus grand nombre.

L'équipement est prévu dans la ZAC Pirmil Les Isles, projet urbain contribuant sur la période 2022-2037 aux objectifs de développement de Rezé et de la centralité métropolitaine.

Il entrera en résonance avec le projet Pirmil Les Isles en déclinant opérationnellement sa stratégie de solidarité, de qualité urbaine et de sobriété environnementale :

- soin apporté de la plus grande à la plus petite échelle aux conceptions paysagères, architecturales et urbaines : compacité avec une volumétrie adaptée au contexte, perméabilité d'usages et de paysages avec l'espace public environnant, desserte par des modes alternatifs (transports en commun et mobilités douces),
- adaptation au changement climatique avec l'intégration d'objectifs ambitieux de performance environnementale et énergétique pour un bâtiment résilient : matériaux vertueux et modes constructifs bas carbone, recours aux énergies renouvelables et solutions rendant les toitures 100 % utiles, intégration de dispositifs visant les économies d'énergie et d'eau...

**Nantes Métropole est compétente pour la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt métropolitain.
C'est pourquoi il est nécessaire de déclarer cet équipement d'intérêt métropolitain pour que Nantes Métropole puisse en assurer la maîtrise d'ouvrage.**

Cet intérêt métropolitain est par ailleurs démontré à partir des caractéristiques suivantes :

- La construction d'un équipement sportif de cette importance permet une pratique sportive intéressant l'ensemble des sportifs résidant sur l'ensemble du territoire de la métropole, voire au-delà.
- La fréquentation des usagers sera large, au regard du probable rayonnement de cet équipement.
- Cet équipement permettra la réalisation d'activités liées à la pratique de natation sous diverses formes :
 - la pratique du sport haut niveau (entraînement et compétition) et ce de manière prioritaire
 - l'apprentissage de la natation pour les scolaires (primaires, secondaires et classes à examen),
 - la pratique pour les habitants de la métropole, quel que soit leur niveau de pratique, de condition physique ou d'âge (apprentissage, détente, loisirs),
 - la pratique associative
 - la formation liée aux métiers du sport.
- Cet ouvrage participera au rayonnement et à la reconnaissance de Nantes Métropole grâce aux compétitions susceptibles d'y être organisées et aux "champion.n.es" pouvant y émerger.

Au regard de son importance et de sa vocation, Nantes Métropole sollicitera la participation d'autres partenaires notamment le Département, la Région et l'État.

Après la réalisation des études préalables, l'assemblée délibérante sera amenée ultérieurement à délibérer sur le programme de l'équipement, l'enveloppe financière, l'acquisition du site d'accueil et le mode de gestion de l'équipement.

La présente délibération doit être approuvée à la majorité des deux tiers du Conseil de la métropole, conformément à l'article L.5217-1 I du code général des collectivités territoriales

M. Rebouh : « Chers collègues, donc avant de présenter les trois délibérations, vous rappeler un peu ce qu'est la compétence de haut niveau depuis 2015 sur la métropole. Donc Nantes Métropole soutient le sport de haut niveau avec notamment la création et la rénovation d'équipements sportifs qu'on a pu avoir lors de la précédente mandature. Qu'il s'agisse du stadium Pierre-Quinon, qu'il s'agisse de la rénovation du palais des sports ou création de la salle sportive métropolitaine, il s'agit aussi et surtout de faire vivre au plus grand nombre les grands événements sportifs nationaux et internationaux pour permettre un accès à la pratique de tous les sports.

Donc dans cette logique seront soumises trois délibérations. La première : la déclaration d'intérêt métropolitain pour le projet d'une piscine, la deuxième concernera la rénovation du vélodrome de Couëron, et la troisième concernera le projet du CREPS.

Donc on va commencer par la toute première, la création d'une piscine métropolitaine. Donc à ce jour, il n'existe pas sur notre territoire métropolitain ni sur la région d'ailleurs d'équipement permettant de répondre de manière totalement satisfaisante aux besoins d'entraînement et de préparation des nageurs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau. Par ailleurs, les piscines enregistrent une fréquentation accrue et une réelle attente du côté des associations, du grand public comme des scolaires, en particulier du premier degré, dans le cadre d'apprentissage du savoir nager.

Pour répondre à ces besoins, mais améliorer aussi l'offre aquatique, la Métropole prévoit, conformément à ses engagements – on a eu l'occasion d'en échanger hier – le soutien financier aux projets intercommunaux de piscine, via soit le fonds piscines en premier lieu, et je pense particulièrement à la piscine [inaudible] permettant une offre, une meilleure offre, et répondre aussi à l'objectif de l'apprentissage de la natation, ou soit par la création d'un équipement métropolitain, c'est le cas, répondant prioritairement aux besoins du haut niveau, entraînement et compétition, tout en permettant d'accueillir les autres publics, c'est important de le dire aussi, que ce soient les scolaires, les clubs ou le grand public, mais aussi des activités d'apprentissage, de détente et de loisirs.

Ainsi, la piscine olympique métropolitaine prévoit donc deux bassins, l'un de 50 mètres et l'autre de 25 mètres, tous les deux dotés de 10 couloirs, une amplitude horaire d'ouverture permettant de recevoir tous les publics dans les meilleures conditions. Une attention particulière bien évidemment sera portée aux enjeux environnementaux : des matériaux vertueux et des modes de construction bas carbone, le recours aux énergies renouvelables et aux solutions rendant les toitures 100 % utiles, l'intégration de dispositifs visant à l'économie d'eau et d'énergie.

Participant au maillage du territoire métropolitain, la piscine prendra donc place au sein de la future ZAC des Isles, un projet urbain construit durant la période 2022 à 2037 aux objectifs de développement de Rezé et de la centralité métropolitaine. Le soin apporté à son environnement paysager et à son architecture permettra elle aussi une intégration harmonieuse sur l'ensemble du projet.

Donc l'équipement fera l'objet d'une concertation avec les structures de haut niveau de la natation, mais aussi en lien avec la Ville de Rezé, commune d'implantation. Donc voilà, il vous est demandé de vous prononcer sur cette délibération qui porte sur l'intérêt métropolitain de cet équipement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jacques Garreau a demandé la parole. »

M. Garreau : « Madame la Présidente, chers collègues, bonjour. Cette délibération, depuis que nous en avons appris l'inscription à notre ordre du jour, nous pose problème. Alors, je m'en explique. Non pas que nous contestions l'utilité ou le programme ou l'emplacement de cette future piscine olympique. Car oui, un équipement aquatique permettant à notre métropole d'accueillir l'entraînement et la compétition de nageuses et de nageurs de haut niveau ne nous choque pas. La réalisation d'une piscine olympique va contribuer certainement à amplifier l'attractivité métropolitaine dans le domaine du sport de haut niveau.

Et puis, oui, l'implantation de ce nouvel équipement au sein de la ZAC Pirmil les Isles, en lien avec la centralité de l'agglomération et desservie par le futur tramway qu'on vient de voir dans les cartes de la délibération précédente, cette implantation, elle est judicieuse. Donc tout cela emporte l'adhésion.

Cependant, je vous réexprimais hier après-midi la vive sensibilité, dans le quadrant Sud-Ouest de notre métropole, de nos habitants et de l'ensemble de nos élus municipaux sur la question piscine. Alors certes, nous avons adopté hier un pacte financier qui devrait permettre la réalisation d'une piscine intercommunale, mais il reste du chemin à faire pour en avoir la totale certitude. Impossible dès lors de valider ne fût-ce que le principe d'une piscine utile pour former des champions et des championnes olympiques, tant que nous n'aurons pas l'assurance définitive que les élèves de nos communes du Sud-Loire auront accès à la natation.

C'est le timing, en fait, de cette délibération qui à nos yeux pose problème : on le juge prématuré. Nos objectifs du plan piscines, ils doivent être clairement cadencés : en premier d'abord garantir l'accès à la natation à tous les scolaires métropolitains, et puis en deux, permettre – c'est un plus – à certaines et certains de pratiquer au niveau olympique dans un équipement adapté. Alors, n'ayant pas avant plusieurs mois de certitude – parce qu'il y a du travail à faire sur le premier point –, il est pour nous trop tôt de lancer aujourd'hui le point 2 et "dans le doute, abstiens-toi", dit l'adage. C'est précisément le mandat que m'a donné mon équipe municipale quant au vote de cette délibération.

Je vous remercie pour votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sophie Van Goethem. »

M^{me} Van Goethem : « Madame la Présidente, chers collègues élus de la Métropole, j'interviens sur cette délibération 12 au nom du groupe Avenir métropolitain parce qu'il est évident que pour nous tous, savoir nager c'est incontournable sur notre territoire. Nous sommes à quelques kilomètres de l'océan Atlantique et c'est quelque chose qui est évident pour tous.

Cependant, nous nous posons quand même des questions à la lecture de la délibération parce qu'en effet, avoir acté le manque de piscines sur la métropole c'est intéressant, mais aujourd'hui on a le sentiment que cette délibération fait apparaître des piscines un petit peu partout finalement, sans réelle cohérence. Aujourd'hui c'est la piscine métropolitaine à Rezé, olympique. À Nantes, on évoque en ce moment, depuis un certain nombre d'années, une piscine dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Saupin. Il ne faut pas oublier donc la promesse de campagne aussi de la piscine sur la Loire à Gloriette. Et puis la question de la piscine ou d'une piscine ou d'une présence – on vient de l'entendre – sur le quadrant Sud-Ouest se pose aussi.

En fait, dans cette délibération il n'y a pas de bilan de l'existant. On n'a pas l'existant de l'équipement en piscines réparties sur le territoire et du coup on ne comprend pas bien pourquoi c'est sur cette localisation et pas une autre qu'on peut avoir une projection.

D'autre part, ce choix a été fait à partir de quels critères ? En effet, il existe des pôles sportifs qui commencent à se dessiner sur l'ensemble de la métropole. Je pense à Rezé autour de la Trocardière, mais aussi au Nord autour du CREPS dont nous allons parler tout à l'heure. Est-ce que plusieurs sites ont été étudiés ? Est-ce qu'on a des critères très particuliers qui ont fait décider de ce choix ? Dans l'attente de ces précisions, notre Groupe a décidé de s'abstenir sur cette délibération. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, simplement je vais rejoindre les propos de Sophie Van Goethem sur cette thématique-là. En effet, on n'a pas eu d'éléments précis – contrairement aux échanges que nous avons régulièrement et que je salue d'ailleurs avec Ali Rebouh sur d'autres thématiques – sur cette piscine olympique, sur un plan spatial, etc.

Et l'autre sujet qui manque également dans cette délibération – parce que je crois qu'on en aura une autre sur cette thématique au mois de janvier ou février –, c'est les coûts. Alors pour être honnête et pragmatique, il nous a été donné des éléments, au niveau des présidents de groupes, sur le coût de cette opération, mais ce serait bien qu'elle soit confirmée par vous-même auprès de l'ensemble des élus communautaires. C'était un chiffre de 50 millions d'euros à peu près. Donc voilà, et c'est pour cela que, en rejoignant d'ailleurs Sophie Van Goethem, on s'abstiendra sur cette délibération. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Oui, rebonjour à toutes et à tous. Madame la Présidente, chers collègues, depuis sa création, notre Métropole s'est construite comme un territoire du bien vivre ensemble, mais aussi une cité innovante, travaillant au quotidien également à son rayonnement.

Au fil des années et des mandats, nous dotons notre cité d'équipements communs structurants, d'importance, ou répondant simplement aux attentes de nos concitoyens comme au développement local de nos communes.

Grâce ou par l'accompagnement de nos politiques publiques, Nantes est devenue une Métropole avec qui compter dans domaines aussi divers que la culture ou le numérique, l'enseignement universitaire ou la recherche scientifique d'excellence, par exemple. Et il est aussi un domaine où Nantes est bien présent, dans des disciplines individuelles ou collectives, c'est donc le sport de haut niveau.

En 2015, au côté de notre présidente, le Conseil métropolitain s'est doté d'une nouvelle compétence, le sport de haut niveau. Et cela nous a permis la création ou la rénovation d'équipements sportifs de qualité de part et d'autre de la Loire et d'Est en Ouest de notre métropole (Pierre-Quinon, le palais des sports de Beaulieu, ou encore la salle sportive métropolitaine à Rezé), utiles, ces équipements, au développement de nombreuses disciplines, comme à l'amélioration des résultats de nos sportives et sportifs.

Néanmoins, à ce jour, ça a été dit, il n'existe pas sur le territoire métropolitain ni dans la région, d'ailleurs, d'équipement permettant de répondre de manière totalement satisfaisante aux besoins d'entraînement et de préparation des nageurs de haut niveau.

Par ailleurs, les piscines enregistrent une fréquentation accrue – on s'en rend compte en tant qu'élus, en tant qu'utilisateurs ou utilisatrices – et une réelle attente est plus que perceptible du côté du grand public, des associations comme des scolaires, en particulier ceux du premier degré dans le cadre de l'apprentissage de la natation. Ça a été rappelé par Jacques Garreau à l'instant. Hier après-midi, en séance, avec l'adoption du pacte financier métropolitain de solidarité, nous avons sécurisé financièrement et matériellement les projets intercommunaux de piscine. Et, plus que jamais, les Villes du quadrant Sud-Ouest de notre métropole sont assurées de notre accompagnement fort et résolu pour la réalisation d'un équipement attendu et qui contribuera à la possibilité d'apprentissage de la natation pour le plus grand nombre d'enfants du secteur.

Aujourd'hui, avec cette déclaration d'intérêt métropolitain, nous nous dotons pour dans quelques années d'un équipement piscine répondant prioritairement aux besoins du sport de haut niveau, tout en permettant d'accueillir les autres publics (scolaires, clubs, grand public, associations) et de nombreuses activités liées à la pratique de la natation. Demain, nous devons nous positionner sur sa réalisation concrète et sur son agenda et sur son coût, comme l'évoquait Alain Vey.

De plus, et comme notre vice-président Ali Rebouh – dont je salue amicalement l'importante implication en faveur du développement des pratiques sportives – l'a exposé, cette piscine contribuera au rayonnement de notre métropole par l'accueil de compétitions nationales comme internationales, notamment.

Enfin, Madame la Présidente, mes chers collègues, l'implanter à Rezé c'est aussi respecter un engagement de campagne important pour notre majorité. C'est aussi, à mon sens, participer à un aménagement cohérent de notre territoire métropolitain. Proche du pont des Trois-Continents, elle sera en proximité des futures lignes de tram vers Rezé et de la ligne à haut niveau de service numéro 8, que nous venons de voir l'instant, desservant également notre prochain Centre Hospitalier Universitaire. Et elle contribuera aussi à un maillage pertinent des équipements structurants de la métropole.

Ainsi, avec mes collègues du groupe SERDA, je vous invite à reconnaître d'intérêt métropolitain ce beau projet sportif et collectif comme, à l'époque, je vous avais invités à approuver la rénovation du palais omnisport de Beaulieu, d'ailleurs.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Alors, Madame la Présidente, mes chers collègues, le rapport indique clairement que le quadrant Sud-Ouest de l'agglomération manque cruellement d'un équipement aquatique permettant l'apprentissage de la natation, et qu'il manque au niveau métropolitain d'équipements permettant de répondre aux besoins d'entraînement et de préparation des nageurs de haut niveau.

Si ce projet semble répondre aux deux problématiques, je souhaiterais cependant obtenir quelques précisions. Tout d'abord, à l'heure de la coconstruction, à l'heure de l'honnêteté, à l'heure de la démocratie participative, je peux regretter le fait que le choix de l'implantation sur la ville de Rezé n'ait pas été fait, c'est le moins qu'on puisse dire, avec de la concertation, avec du dialogue et de la coconstruction avec les autres communes du secteur, notamment une attente sur le pôle Sud-Ouest.

Ce positionnement, je partage ce que disait Alain Vey hier, est satellitaire comme Saint-Herblain et Rezé, deux grosses communes les plus importantes de l'agglomération, et donc on a aussi concentré encore les équipements et ça pose la question des futurs bénéficiaires. Est-ce que cet équipement bénéficiera bien à l'ensemble des habitants du Sud-Ouest de la métropole ?

Par ailleurs, j'ai une autre question. Quel sera le coût de cet équipement ? Plusieurs projets sont en cours de réflexion sur ce même territoire avec le risque qu'ils ne voient pas le jour, alors même que nous ne parvenons pas à entretenir correctement les équipements existants.

Enfin, je souhaite associer effectivement à ce dialogue, si on revient un peu à la raison, de manière à ce qu'on puisse aussi éventuellement discuter sur une piscine sur le pôle Sud-Ouest puisque pour la commune de Bouguenais, vous le savez, j'ai pris attache avec vos services, nous sommes en train de refaire l'équipement piscine qui est quand même à proximité de ce pôle Sud-Ouest. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Hervé Neau. »

M. Neau : « Merci Madame la Présidente. Mon propos concernant cette délibération n'est pas de revenir sur la nécessité pour le territoire de disposer d'un tel équipement structurant qui effectivement fait défaut aujourd'hui, mais pour évoquer sa localisation. Au-delà de l'accès par les transports en commun, ça a été rappelé tout à l'heure, le choix qui a été fait est celui de la reconstruction de la ville sur elle-même. Pour accueillir un équipement de cette ampleur, encore fallait-il disposer du foncier nécessaire, sans artificialiser les terres existantes.

Or, je ne vais pas vous l'apprendre, cet équipement métropolitain viendra s'enraciner dans un nouveau quartier. À terme, ce secteur comptera plus de 2 200 logements, 3 300 si l'on y ajoute le projet de Pirmil. Cela représente entre 6 000 et 7 000 habitants supplémentaires.

Voilà pourquoi cette piscine métropolitaine a toute sa place dans ce projet local : un équipement conçu pour les sportifs de haut niveau, mais aussi pour les scolaires, les habitants et les clubs amateurs. Je remercie d'ailleurs Ali Rebouh et la direction des sports de Nantes Métropole pour leurs différentes présentations et le travail sérieux sur ce projet à destination des Rezéennes et des Rezéens, notamment dans les différentes explications.

Pour autant, mes chers collègues, permettez-moi une ou deux remarques.

Un premier point. Nous avons évoqué hier, à travers nos échanges sur le pacte financier et fiscal de notre Métropole, la solidarité métropolitaine que nous appelons de tous nos vœux. En tant que maire de la ville la plus peuplée du Sud-Loire, j'accorde une importance politique importante à cet impératif. Car sans cette solidarité, nous ne pourrions mener à bien nos engagements pour un développement vertueux au Sud de la Loire. Si certains ici ont des doutes concernant l'attention que porte Rezé sur cette question, je souhaite les dissiper tout de suite.

La solidarité intercommunale, mes chers collègues, que chacun appelle à ses vœux, existe déjà en pratique sur bon nombre de sujets. Nos relations respectives avec la Métropole sur d'autres sujets en attestent : la mise à l'abri, la gestion des gens du voyage et des terrains d'accueil, la mise en œuvre du PLH et l'accès au logement pour tous ne sont que quelques exemples. Je fais le pari que nous saurons aussi nous retrouver collectivement sur ces dossiers.

Un second point. Mesdames et Messieurs les Maires du Sud-Ouest, j'ai bien entendu vos interventions. Je ne vous cache pas qu'elles m'interrogent. Hier, le fonds piscine était une avancée non négligeable de notre Métropole, aujourd'hui la piscine olympique métropolitaine est un problème. On parle de temporalité, Monsieur Garreau. Je suis moi-même très étonné que la piscine intercommunale du Sud-Ouest n'ait pas été traitée en amont.

Il me semble néanmoins, si je puis me permettre, pour les maires déjà en exercice sur le mandat précédent, que ce plan piscines était déjà un engagement de cette majorité. Je note d'ailleurs et je remercie Jean-Claude Lemasson pour son intervention et son rappel.

Les engagements de la Métropole concernant le fonds piscine sont évidents et majeurs, et nous les saluons, tout comme nous saluons la nécessité pour les habitants du Sud-Ouest de notre territoire de disposer d'un tel équipement. Alors, où est le problème ?

Pour conclure, je voudrais dire que si par ses caractéristiques techniques, je suis sûr que cette piscine rayonnera à une échelle régionale, voire nationale, je suis encore plus persuadé qu'elle éclairera, grâce à sa situation, la pratique de la natation à de très nombreux habitants de toute la métropole.

Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci Madame la Présidente. Je vais intervenir rapidement. Nous allons évidemment voter cette délibération parce qu'elle répond évidemment aux enjeux sport, santé, mais aussi l'apprentissage de la natation.

J'ai une simple question que vous avez évoquée : l'orientation générale du plan piscines et le projet du bassin nordique Marcel-Saupin. Je voudrais être vraiment certaine qu'il ne sera pas abandonné au profit de cette future piscine olympique ZAC Pirmil les Isles, sachant que les secteurs sont quand même assez proches. Donc une simple question pour m'assurer de ce point-là. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laure Beslier. »

M^{me} Beslier : « Oui, bonjour Madame la Présidente, bonjour à tous. Je voulais juste expliquer mon vote. Je représente les élus brainois et je ne peux voter favorablement à cette délibération, non pas pour l'importance et l'utilité de cette piscine métropolitaine, ça je dois le dire, ni au niveau de l'implantation, je dois le dire également à Hervé Neau, mais tout simplement parce qu'elle n'arrive pas dans la bonne temporalité pour notre piscine du Sud-Ouest. Au jour d'aujourd'hui, nos enfants n'apprennent pas à nager, on ne leur donne pas non plus la possibilité d'apprendre à nager donc de ce fait je m'abstiendrai sur cette délibération – non pas, je le redis, que ce projet n'est pas utile pour le développement du sport de haut niveau de notre métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Eh bien écoutez, chers collègues, je viens d'écouter tous ces débats avec beaucoup d'attention et quelque part, je m'exprime pour dire que moi, au contraire, je vais voter cette délibération.

Alors je voudrais rappeler qu'hier, mais Jean-Claude Lemasson, Hervé juste avant moi l'ont fait, hier nous avons pris part à un débat, enfin nous avons assisté à un débat sur le pacte financier. Je ne me suis pas exprimé au moment de ce vote, pour autant je l'ai soutenu et je le soutiens encore fermement.

Si je dis cela, c'est qu'il contenait une partie sur un engagement piscine, un fonds piscine pour soutenir l'apprentissage et la pratique de la natation, notamment pour les jeunes, sur notre territoire.

Et puis, ce pacte financier, je veux le rappeler, par tout le volet de la dotation communautaire de solidarité, fait un effort important pour soutenir les initiatives des Communes et amener des moyens notamment aux Communes les plus modestes de notre territoire.

Alors aujourd'hui, comme cela a été rappelé, je pense à Jean-Claude Lemasson qui l'a fait, on ne peut pas opposer cette piscine olympique et cette proposition de délibération d'engagement sur la construction d'une piscine, d'un bassin olympique dont je ne rappellerai pas la nécessité, ça a été fait par Ali Rebouh et puis par d'autres intervenants, on ne peut pas l'opposer au projet de développement d'une piscine dans le pôle Sud-Ouest. Piscine dont nous avons absolument besoin, et que comme tous mes collègues maires je soutiens, et il est nécessaire que nous puissions obtenir cet équipement sur ce territoire, ne serait-ce que pour nos jeunes et nos enfants.

Mais de ça, je crois qu'aujourd'hui la Métropole et l'ensemble des élus métropolitains en sont convaincus. La preuve : la traduction de ce fonds piscine, et de l'engagement que nous a apporté la Métropole dans l'accompagnement des Communes pour aller vers la réalisation de cet équipement, moi, me rassure.

Alors aujourd'hui, je ne pense pas avoir été mis sous influence et pouvoir déclarer "j'ai confiance", mais effectivement, j'ai confiance dans cette solidarité, dans cette construction métropolitaine qui depuis des années amène des moyens aux Communes les plus modestes. Sur le territoire du Sud-Ouest, nos Communes rurales ont pu en bénéficier, et aujourd'hui je ne veux pas tomber dans le piège de l'affrontement de cette piscine olympique et de son coût nécessaire pour notre territoire, et de l'opposition à un projet sur notre territoire du Sud-Ouest qui est nécessaire, donc comme j'ai voté hier le pacte financier qui nous engage solidairement et qui fait preuve de solidarité à l'échelle métropolitaine, je voterai ce projet de piscine olympique. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, je trouve un peu dommage que nous soyons quasiment unanimes pour reconnaître l'utilité d'un tel équipement et qu'on ne puisse pas apporter ce soutien, un soutien à cette délibération.

Moi, je tiens à rappeler qu'on n'est pas du tout dans la même temporalité. Effectivement, sur des équipements aquatiques, mais aujourd'hui sur cette piscine métropolitaine, nous ne votons que l'intérêt métropolitain. Nous ne sommes pas encore au programme, au concours d'architectes et vous le savez, il va falloir plusieurs années pour que ce projet puisse se réaliser concrètement, alors que je crois que sur la piscine du Sud-Ouest il y a déjà un préprogramme qui a été établi. Donc oui, nous ne sommes pas dans la même temporalité, mais nous sommes bien en retrait sur ce projet par rapport à une perspective de réalisation. Je tiens quand même à souligner cela.

Moi, je pense qu'on est dans un temps où il ne faut pas opposer les équipements, il ne faut pas opposer les territoires. Ça a été dit hier : il y a un engagement fort sur le pacte financier. Je rappelle qu'on a mis 10 millions dans les fonds de concours intercommunaux, mais vraisemblablement, une grande partie de ces fonds de concours seront consacrés à des équipements aquatiques intercommunaux. On a mis 9 millions d'euros de fonctionnement par an en plus pour les communes, près d'un tiers de cette enveloppe supplémentaire sera consacrée au fonctionnement des piscines. Moi, je rappelle que la Métropole a continué le travail avec les Communes du Sud-Ouest, elle veut faire en sorte que cette piscine se réalise. On doit continuer ce travail-là notamment sur le fonctionnement. C'est bien pour ça qu'il nous paraît opportun d'avoir une vision globale sur l'ensemble des équipements aquatiques, et d'où évidemment l'intérêt aujourd'hui de délibérer sur cette piscine métropolitaine. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste quelques mots avant de laisser le vice-président répondre à quelques points précis. Pour vous dire d'abord que c'est un beau projet. C'est un beau projet qui va répondre aux attentes du monde sportif dans sa diversité. Ensuite, qu'on est aussi dans cette logique d'un développement équilibré entre le Nord et le Sud de la métropole. Un sujet historique et un sujet important pour tous. Un équipement facilement accessible évidemment pour les habitants du Sud, mais aussi pour ceux du Nord avec les transports en commun.

Enfin, je dirai une chose très simple : retarder cet équipement ne fera pas arriver plus vite la piscine du Sud-Ouest. Donc je nous invite à ne pas opposer nos projets les uns aux autres, ne jamais opposer le sport de haut niveau au sport pour tous. Je donne la parole à Ali Rebouh pour répondre sur un certain nombre de points précis, et ensuite nous passerons au vote. »

M. Rebouh : « Alors, je vais essayer de répondre sur les différents points, même si des réponses ont déjà été faites. Première des choses, bien comprendre que ce n'est pas un équipement dédié uniquement aux sportifs de haut niveau, comme on peut avoir sur des équipements comme la Trocardière ou le palais des sports. C'est un équipement qui aura une vocation, comme le stade Pierre-Quinon, à la fois à accueillir des sportifs de haut niveau, amateurs, aussi des sportifs professionnels, mais aussi des scolaires, mais aussi du grand public, mais aussi des associa-

tions, et si on regardera plus tard en volume : il y aura beaucoup plus de scolaires qui y participeront que de nageurs confirmés. Donc ça, c'est un élément qui est extrêmement important.

Deuxième élément auquel je vais répondre à Madame Van Goethem : sur la pertinence ou non. Il y a une étude de l'AURAN que je vous invite à regarder, qui date de 2017, qui disait déjà à l'époque qu'au vu de la démographie qu'on avait sur notre métropole, et on peut s'en réjouir, que si on n'avancait pas sur un plan piscines dans les prochaines années on se retrouverait avec des scolaires qu'on ne pourra plus accueillir pour cet apprentissage de la nage, vous l'avez dit, qui permet aussi d'aller vers d'autres activités nautiques. Donc il faut qu'on puisse avoir une vision sur du court terme, sur du moyen terme, sur du long terme, de manière à pouvoir répondre, sinon on va se retrouver avec des écoles qui vont hélas ne pas pouvoir dispenser ces apprentissages.

Pour Jacques Garreau, je voulais répondre, mais gentiment Jacques, avec le respect que j'ai pour vous, j'entends bien qu'il peut y avoir un petit peu d'amertume concernant cette piscine, mais comme l'a dit Fabrice Roussel il ne faut pas opposer les projets les uns aux autres. J'entends bien aussi la temporalité, sans doute qu'il eût été plus judicieux de régler les problèmes de la piscine du Sud-Loire pour pouvoir avancer sur ce projet-là et là, là je te rejoins, mais il ne faut pas oublier que pendant la campagne des municipales, on a participé ensemble avec les maires de la majorité à une conférence de presse qui annonçait les choses. Ce n'est pas un projet qu'on découvre aujourd'hui, qui sort du chapeau. On avait non seulement annoncé notre volonté d'avoir un plan piscines avec la création d'une piscine métropolitaine, mais aussi on avait déjà à l'époque identifié le lieu. Donc faisons attention à ne pas faire mine qu'on découvre des choses. Il y a eu des engagements de campagne. Quand on les tient, on peut quand même aussi le saluer.

Concernant le prix, oui, on est sur une enveloppe à peu près de 40 à 50 millions d'euros, mais comme l'a dit Fabrice Roussel, on est là uniquement pour donner un intérêt à cette piscine. On n'est pas encore dans le programme, on y reviendra bien évidemment assez vite.

Pour répondre aussi à Madame Oppelt concernant le bassin nordique, il n'y a aucun lien bien évidemment entre les deux. Nous, on essaie toujours de travailler sur les différents projets qui ont été aussi présentés en Conseil municipal. Donc l'un ne va pas remplacer l'autre, je tenais à la rassurer à ce niveau-là, et en plus la vocation du bassin nordique sur le stade Marcel-Saupin n'a pas du tout la même vocation que pourrait avoir cette piscine-là.

Donc voilà, j'espère que j'ai répondu à l'intégralité des questions et j'espère franchement... Parce que moi, ce qui me gêne, c'est que sur un projet aussi qui répond à une vraie demande, qu'on puisse débattre, oui, qu'on puisse échanger, oui, mais qu'on s'abstienne, je serais quand même assez surpris malgré tout.

Quant aux maires des Communes de l'Ouest, vous avez voté le pacte métropolitain hier, je pense que vraiment, on a tous intérêt à travailler ensemble, ne pas opposer les deux projets, faire en sorte que la piscine du Sud-Ouest puisse sortir avant cette piscine-là et qu'on puisse tous regarder de l'avant et ne pas opposer les projets les uns aux autres, parce que je pense qu'au final c'est tous les gens de la métropole qui bénéficieront de cet équipement-là. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 72 voix pour, 01 voix contre et 23 abstentions**

1 - décide de reconnaître d'intérêt métropolitain la Piscine Olympique Métropolitaine présentant les caractéristiques définies par la présente délibération,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

13 – Sports – Vélodrome de Couëron – Travaux d'amélioration et de pérennisation – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 14 décembre 2014, la métropole a reconnu d'intérêt métropolitain plusieurs équipements sportifs qui contribuent à son rayonnement, dont le vélodrome de Couëron.

Construit en 1927 sur le modèle du Vel d'Hiv' de Paris et à l'initiative de Marcel de la Provôté, maire de Couëron, le vélodrome est constitué d'une boucle de 250 m sur une largeur de 6 m avec des virages à 35° maximum. Ces caractéristiques sportives font que le vélodrome est habilité depuis 2004, par la Fédération Française de Cyclisme, comme centre d'entraînement et de perfectionnement pour le demi-fond. Plusieurs clubs de la métropole s'y entraînent, dont en particulier, le Véloce Sport Couëronnais, l'UCNA, l'US Saint Herblain et le MCLA, mais également des club et licencié-es situé-es en dehors de la métropole. Le vélodrome accueille des compétitions dont le « trophée des sprinters » organisé tous les ans, épreuve réunissant des coureurs de valeur internationale.

Depuis 2015, la métropole en assure l'entretien courant et régulièrement, la question de l'avenir et de l'ambition à donner à cet équipement est posée.

Aujourd'hui, ce site ne répond pas aux besoins de la pratique : absence de vestiaires, locaux de stockage en étage, piste reprise en 2012, mais qui se déforme dans le temps.

Aussi, dans le cadre d'une démarche partagée avec la ville de Couëron et les utilisateurs métropolitains du site, il est proposé d'engager à compter de 2021 :

- une réfection lourde de la piste en 2 phases, avec une première phase de sécurisation en 2021 puis une reprise globale à l'été 2022, le tout pour un montant estimé à 250 000 € TTC de crédits d'entretien durable,
- un diagnostic des installations existantes (sécurité, accessibilité, structure, amiante, électricité...)
- une étude pour la pose de modulaires afin d'offrir aux utilisateurs des locaux adaptés à leur besoins : vestiaires, sanitaires et stockage et salle de convivialité.

En complément de ces démarches, une étude prospective sur les évolutions sportives possibles du vélodrome sera lancée en 2022 pour un montant approximatif de 40 000 € TTC, en recourant à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les travaux relatifs à l'amélioration des conditions de pratique par la pose de modulaires se dérouleront sur une période de 6 mois autour de l'été 2022.

Ces travaux seront divisés en 8 lots, tels que définis en annexe jointe.

Le coût de l'opération est évalué à 1 000 000 € TTC, dont 775 555,4 € HT (930 666,00 € TTC) pour les travaux.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, ceci permettant de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits d'investissements dont l'inscription figure au budget 2021 sur l'opération budgétaire AC0345.

M. Rebouh : « Il s'agit cette fois-ci d'un projet sur le vélodrome de Couëron. Donc pour offrir des conditions pratiques aux clubs et accueillir de manière plus qualitative les compétitions, on va vous présenter des travaux d'amélioration et d'installation de modulaires.

Donc ce vélodrome qui a été construit en 1927 sur le modèle du Vel' d'Hiv' de Paris à l'initiative du maire de Couëron, ce vélodrome est constitué d'une courbe de 250 mètres avec une largeur de 6 mètres, avec des virages de 35 degrés maximum. Ces caractéristiques sportives font que ce vélodrome est habilité depuis 2004 par la Fédération française de cyclisme comme centre d'entraînement et de perfectionnement pour le demi-fond.

Plusieurs clubs de la métropole s'y entraînent, en particulier le Vélo club de Couëron, l'UCNA de Nantes, l'US Saint-Herblain et le MCLA, mais également des clubs et des licenciés situés en dehors de la métropole. Ce vélodrome accueille aussi des compétitions dont le Trophée des sprinters organisé tous les ans, une épreuve réunissant des coureurs de valeur internationale.

Depuis qu'elle a été reconnue comme compétence de haut niveau, la Métropole assure l'entretien de ce vélodrome de Couëron. Il s'agit maintenant d'adapter les besoins à la pratique – donc absence de vestiaires entre autres –, mais aussi des locaux de stockage.

Donc la Ville ou plutôt la Métropole va prévoir une importante réfection d'abord de la piste en deux phases, une phase de sécurisation, mais aussi une reprise globale à l'été 2022 pour un coût global de 250 000 euros, mais aussi la hausse de modulaires permettant l'ajout de vestiaires, sanitaires, salle de convivialité et locaux de stockage programmés sur six mois à la mi-2022, ainsi qu'un diagnostic d'installations existantes pour un coût estimé total de 1 million d'euros.

Donc on vous demande de vous prononcer sur des travaux de rénovation de ce vélodrome de Couëron. »

M. Roussel : « Merci. Je passe la parole à Carole Grelaud. »

M^{me} Grelaud : « Merci. Je m'aperçois qu'après deux disciplines reines, la petite reine a moins de succès. Mais en tous les cas, je tiens à vous remercier. J'espère que vous voterez tous effectivement cette délibération. C'est un équipement métropolitain qui est resté vraiment dans son jus depuis un bon nombre d'années, depuis 2014. Donc certains travaux étaient vraiment indispensables. Merci de pouvoir donner l'occasion de réhabiliter, parce que c'est une vraie réhabilitation de ce lieu.

C'est une pratique sportive. C'est vrai qu'on parle beaucoup de natation, mais le vélo a aussi beaucoup d'adeptes, et des adeptes qui sont à la fois sur route et à la fois sur piste et, très souvent, les deux disciplines sont pratiquées par beaucoup de jeunes. On a beaucoup de jeunes qui viennent pratiquer ce sport, à la fois pour le club bien sûr local, mais tous les clubs, parce qu'il y a de nombreux clubs sur la métropole et à côté de la métropole, autour de la métropole qui viennent s'entraîner sur ce vélodrome. Eh bien écoutez, j'espère qu'il y aura adhésion pour ce projet, il le mérite, et tous ceux qui pratiquent ce sport le méritent aussi, tout autant que d'autres disciplines. Merci. »

M. Roussel : « Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, Ali, tu souhaites dire un petit mot ? »

M. Rebouh : « Non, mais je confirme les propos de la maire de Couëron, Carole : pour avoir visité ce vélodrome, en effet il est extrêmement vétuste, et je crois qu'il était temps de pouvoir lui donner une rénovation qui puisse permettre d'accueillir dignement à la fois les clubs, mais aussi les compétitions, et je me réjouis qu'on puisse avancer sur ce dossier-là. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 94 voix pour,**

1 - par dérogation à la délégation de compétences accordée par le conseil métropolitain au bureau métropolitain, approuve le programme de travaux visant à l'amélioration des conditions de pratiques et l'enveloppe financière de l'opération de 1 000 000 € TTC dont 930 666,00 € TTC réservés aux travaux,

2 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux,

3 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué, à solliciter des participations financières auprès des partenaires potentiels (État, Région, Département, fédération sportive),

4 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

14 – CREPS des Pays de la Loire - Convention entre la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole relative aux modalités de financement de la construction du CREPS des Pays de la Loire - Approbation

Exposé

Le Centre de Ressources, d'Expertises et de Performance Sportive (CREPS) des Pays de la Loire est un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il accompagne les sportifs de haut niveau dans leur double projet sportif et scolaire ou professionnel (et propose une partie hébergement pour certains). Le CREPS organise également des formations à l'animation sportive et socioculturelle, et met à disposition des acteurs du territoire le centre de ressources lié à ces missions, notamment dans le champ de l'innovation sociale par le sport.

La loi NOTRe a prévu, depuis le 1^{er} janvier 2016, le transfert de compétence des CREPS de l'État aux Régions.

Le CREPS des Pays de la Loire était jusqu'alors hébergé sur le site de Broussais, dans les locaux situés 5 place Gabriel Trarieux à Nantes, locaux appartenant à la Ville de Nantes et dont la gestion avait été transférée au CREPS par une délibération du conseil municipal du 4 avril 2002. Ce site, au centre d'un tissu urbain dense et contraint, notamment parce qu'il ne disposait pas d'équipements sportifs à proximité, ne répondait plus aux besoins de la structure.

Ainsi, la Région, maître d'ouvrage, a porté, dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015/2020, le projet de construction de ce nouvel équipement, situé sur le site de la Babinière à la Chapelle sur Erdre dont le terrain a été cédé gratuitement par Nantes Métropole.

Cette localisation présente l'avantage d'être à proximité immédiate du Centre Éducatif Nantais pour Sportifs (CENS), établissement scolaire offrant des conditions adaptées de scolarisation des sportives et sportifs de haut niveau dans de nombreuses disciplines. Elle bénéficie également de la proximité de bon nombre d'installations sportives municipales et métropolitaines utilisées par les structures de haut niveau du CREPS.

Si la rentrée sportive a pu s'effectuer à compter de septembre dernier avec le maintien sur le site de Broussais de certaines fonctions, l'achèvement complet des travaux a été différé et la livraison du nouveau CREPS est prévue pour décembre 2021.

Cet établissement, qui fait partie intégrante du réseau national des CREPS, constitue l'opportunité de renforcer davantage l'ambition de la métropole et de ses acteurs (clubs professionnels ou amateurs de haut niveau, sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau...) dans le champ de la haute performance sportive, mais aussi pour le suivi médical et l'insertion professionnelle des sportifs et sportives de haut niveau.

Ainsi, il est proposé de conclure une convention avec la Région, afin de prévoir :

- une participation financière maximale de Nantes Métropole de 5 760 000 € (sur un montant prévisionnel du projet de 38,9 M€ HT) pour la construction du nouveau CREPS
- l'élaboration d'une convention tripartite (CREPS, Nantes Métropole, Région) qui définira les modalités d'un partenariat équilibré entre le CREPS et la métropole permettant notamment de recourir à l'ingénierie et aux services que proposera le nouvel établissement.

M. Rebouh : « Il s'agit d'accompagner les sportifs de haut niveau, proposer des formations, animations sportives et socioculturelles par l'intermédiaire du financement du nouveau CREPS, centre de ressource, d'expertise et de performance de La Chapelle-sur-Erdre.

Donc jusque-là hébergé sur le site de La Broussais à Nantes, le CREPS des Pays de Loire prend place à compter de ce mois-ci sur le site de la Babinière à La Chapelle-sur-Erdre. Ce projet est

porté par la Région, maître d'ouvrage en application de la loi NOTRE qui a transféré aux Régions la gestion des CREPS.

Ses missions sont donc d'accompagner les sportifs de haut niveau dans leur projet sportif et scolaire ou professionnel, d'organiser des formations et animations sportives, socioculturelles, mais d'être aussi des centres de ressource pour les acteurs sportifs du territoire, et notamment sur le champ de l'innovation sociale par le sport.

C'est au regard de ces missions et dans l'objectif de renforcer la performance des acteurs sportifs, professionnels ou amateurs de haut niveau, sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, mais aussi pour le suivi médical et l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau, que la Métropole a souhaité contribuer à ce projet. Ainsi, elle s'associe au projet avec à la fois la cession du terrain gratuite qui accueille actuellement le CREPS, mais aussi à travers une convention financière et une contribution qui va permettre donc sur un montant que la Métropole va donc voter, une contribution de 5 760 000 euros sur un montant prévisionnel du projet estimé à 38 900 000. Donc il nous est demandé d'approuver cette convention financière pour pouvoir contribuer à ce beau projet. »

M. Roussel : « Merci. Je passe la parole à Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci. Nous validerons sans problème cette convention qui permet de soutenir la création d'un pôle majeur sportif au niveau régional, départemental et métropolitain. Mais il est bien dommage que ce pôle perde l'un de ses éléments majeurs, je veux parler bien sûr du centre d'entraînement et de formation du FC Nantes. Alors je sais qu'Ali Rebouh œuvre beaucoup sur ce dossier, mais a-t-on encore un petit espoir de garder le FC Nantes sur le territoire métropolitain ? Merci. »

M. Roussel : « S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je repasse la parole au rapporteur. »

M. Rebouh : « J'avais oublié, Monsieur Bouvais, le FC Nantes, j'étais dans les piscines, dans les vélodromes et dans le CREPS. En effet, il y a ce dossier du FC Nantes et vous faites bien de le rappeler. Bien évidemment, on va rappeler et on a on l'a toujours fait, notre attachement à ce que le Football Club de Nantes puisse rester sur ce site historique. Je pense que quelles que soient les couleurs politiques, j'ai envie de vous dire, tout le monde est unanime à porter haut et fort cet attachement à ce que le club reste sur notre territoire.

On sait qu'il y a des discussions qui se font sur Ancenis. Pour autant, il faut qu'on reste extrêmement groupés et qu'on puisse porter haut et fort le fait qu'on doit rester sur le territoire ; après il y a des enjeux qu'on ne maîtrise pas, hélas. Et quelle sera la volonté au final du club de vouloir s'installer définitivement ou non, ou partiellement avec certaines équipes ? Ça, par contre, aujourd'hui on est en incapacité de donner une réponse, simplement de souhaiter bien évidemment qu'on puisse maintenir l'activité du centre de formation sur notre territoire parce qu'en effet, vous le dites, et c'est dans un contexte où on va accueillir le CREPS, où on a déjà le CENS, je pense que la place du centre de formation à Nantes est sur le site de la Jonelière pour pouvoir travailler avec tous ces autres outils qui permettent le développement et la formation du sport à Nantes. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 92 voix pour,**

1 – approuve la signature de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Nantes métropole relative aux modalités de financement de la construction du CREPS des Pays de la Loire,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote de M. Fabrice ROUSSEL

La séance est suspendue pour la pause méridienne, puis reprise.

M. Terrien présente le dossier suivant :

**Direction Générale Développement Économique Responsable,
Emploi, Innovation, Europe et International
Mission Tourisme**

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

**15 – Pacte métropolitain – Fonds de concours en fonctionnement tourisme de proximité
– Fonds de concours en investissement**

Exposé

Fonds de concours tourisme de proximité

Le tourisme de proximité est un des volets d'une stratégie de tourisme dite d'agrément (déplacement du visiteur à des fins de loisirs, à distinguer du tourisme d'affaires). Tout en conservant la définition première du tourisme (c'est-à-dire un visiteur qui passe au moins une nuit à l'extérieur de chez lui), le tourisme de proximité tend à valoriser les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales, et invite à voyager dans un périmètre plus proche de chez soi.

L'idée d'un tourisme de proximité n'est pas nouvelle. Mais la crise sanitaire actuelle incite à reconsidérer plus fortement cette dimension, en complémentarité d'une offre touristique adaptée à la clientèle nationale, européenne et internationale.

Dans le cadre du nouveau mandat, cette dimension de tourisme de proximité se voit donc renforcée à travers plusieurs actions, comme la mise en tourisme autour du Lac de Grand-Lieu, la valorisation des parcours à vélo (Nantes Vélo Tourisme, La Vélodyssée, La Loire à vélo, La Traversée Moderne d'un Vieux Pays à vélo...), le développement d'hébergements de type campings et aires d'accueil de camping-cars, le développement du tourisme participatif avec les Greeters et l'association Les Hérons, etc...

Le développement et la valorisation des sites de tourisme de proximité dans les communes est une des actions de cette politique publique. Si l'attractivité première se fait, comme sur tous les territoires, en majorité sur la ville centre, la valorisation d'un site par commune permet d'inciter les voyageurs à découvrir le territoire de façon plus large, et permet de mieux partager les flux touristiques.

Le dispositif des fonds de concours est un outil permettant le soutien de ces sites de tourisme de proximité.

Ce dispositif comporte trois volets :

- un fonds de concours en fonctionnement, permettant une aide financière à l'entretien du site retenu en favorisant un entretien écologique ;
- un fonds de concours en investissement, accompagnant l'aménagement d'un site en favorisant un aménagement écologique ;
- une valorisation de ce site via une communication dédiée par le Voyage à Nantes.

Le principe des fonds de concours aux sites de tourisme de proximité a été adopté au début du précédent mandat. A l'occasion du nouveau mandat, et suite à un diagnostic du territoire, il a été proposé, par délibération approuvée lors du conseil métropolitain du 8 octobre dernier, de faire évoluer le dispositif des fonds de concours, afin de le rendre plus lisible.

Le dispositif des fonds de concours est reconductible annuellement ; le montant du fonds de concours est revu chaque année, sur la base d'une transmission par les communes, des indicateurs et relevés de dépenses relatifs à l'année N-1, ainsi que d'une délibération en conseil municipal sollicitant un tel versement.

Le renouvellement de l'attribution du fonds de concours au titre de l'année 2021 donne lieu à l'établissement d'une convention annuelle entre la commune bénéficiaire et Nantes Métropole (cf. conventions en annexe), fondée sur les conditions d'éligibilité suivantes :

- ✓ équipement à vocation touristique et rayonnement métropolitain ;
- ✓ gestion en régie par la commune ;
- ✓ ouverture au public ;
- ✓ existence d'un budget de fonctionnement ;
- ✓ connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable.

Les fonds de concours en fonctionnement sont calculés en appliquant un taux d'aide fixe aux dépenses éligibles de 40 %, avec un plafond d'aide maximum de 20 000 €.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles ici ; seules les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation du lieu (personnel d'entretien, fluides...) peuvent être prises en compte. Les frais liés à l'événementiel et au personnel d'animation en sont exclus.

Par ailleurs, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (soit un montant plafonné à 50 % des charges éligibles).

L'analyse des données 2020 transmises par les communes pour l'attribution d'un fonds de concours 2021, au regard des critères ci-dessus, permet d'établir les propositions de fonds de concours en fonctionnement suivantes :

- Bouguenais, La Roche Ballue : 20 000 €
- Carquefou, Le Musée de l'Erdre : 20 000 €
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 4 750 €
- Indre, Les quais de Basse-Indre : 6 225 €
- La Chapelle sur Erdre, Ports Grimaudière-Gandonnière : 20 000 €
- Le Pellerin, La Martinière : 4 735 €
- Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 0 € (pas de demande déposée par la commune en 2021, en raison des travaux qui ont eu lieu sur le pont en 2020)
- Rezé, La Maison Radieuse : 19 040 €
- Saint-Aignan de Grand Lieu, Pierre Aigüe : 0 € (pas de demande déposée par la commune en 2021, en raison des faibles dépenses de fonctionnement recensées en 2020)
- Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 17 090 €
- Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000 €
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 610 €
- Sautron, La Chapelle de Bongarant : 490 €
- Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 20 000 €

Les modalités de calcul des montants précités sont détaillées dans l'annexe 1 jointe.

Les crédits correspondants sont prévus en section de fonctionnement sur l'opération n° 636 libellée « actions de promotion touristique ».

Attribution de deux fonds de concours en investissement 2021 :

Le dispositif adopté lors du Conseil métropolitain du 8 octobre 2021 prévoit que deux fonds de concours en investissement puissent être attribués par an, à hauteur de 25 000 euros chacun, et ne pouvant excéder 50 % des dépenses éligibles du projet soutenu.

Pour 2021, deux projets ont été retenus :

- « Les Espaces Verts », à La Chapelle-sur-Erdre ;
- « Thouaré F'estival », à Thouaré-sur-Loire.

« Les Espaces Verts », à La Chapelle-sur-Erdre :

En collaboration avec la SPL *Le Voyage à Nantes*, et afin d'implanter un équipement à vocation touristique, la commune de La Chapelle-sur-Erdre a proposé le site de la Gandonnière pour installer un aménagement artistique, fonctionnel et adapté à l'accueil de plusieurs activités sur les bords de l'Erdre.

Le Voyage à Nantes a invité le collectif nantais « *Fichtre* » à imaginer un ensemble mobilier pour le site. Fichtre créé alors un ensemble architectural monochrome intitulé « Les Espaces Verts », constitué de treize cabanes dont la forme, simple et minimaliste, renvoie à l'imaginaire des hangars à bateaux caractéristique des paysages nord-américains.

L'installation accueille des tables de pique niques permettant d'accueillir 60 personnes assises. Des toilettes sèches sont installées sur le site pendant la période d'exploitation, ainsi qu'un conteneur à verre, des poubelles et des bennes à ordures.

Le projet est réalisé en plusieurs phases.

En 2021, ont été réalisés les travaux de terrassement, les fondations, les accès, le parking PMR et le revêtement, et l'installation principale, composée des modules et de l'espace d'accueil, a été inaugurée.

Les années suivantes, seront réalisés la partie technique (comprenant les cuisines et locaux techniques), ainsi que l'aménagement paysager.

La commune a sollicité l'attribution d'un fonds de concours en investissement, pour la réalisation de cet équipement dont le coût total s'est élevé en 2021 à 141 900 € TTC.

Il est proposé d'accorder une subvention forfaitaire de 25 000 €, financée en section d'investissement sur l'opération 2019-2957 libellée « patrimoine touristique mise en valeur ».

« Thouaré F'estival », à Thouaré-sur-Loire :

La ville de Thouaré-sur-Loire a récemment souhaité valoriser son patrimoine naturel remarquable en proposant une animation estivale intitulé « *Thouaré F'estival* ».

À ce titre, la municipalité a engagé des travaux d'aménagement sur ses bords de Loire, chemin dit des Halages, entre le pont de Thouaré et la rue de port, pour en faire un lieu de promenade et d'activités en lien notamment avec le circuit *Loire à Vélo*.

Tout l'été, la Ville a également proposé une offre complémentaire d'animation socio-culturelle régulière, accompagnée d'une buvette, de restauration rapide, le tout permettant d'attirer un public varié et de favoriser les échanges et la convivialité.

L'emplacement proposé, à 700 m du centre-ville de Thouaré, profite aux habitants thouaréens et au flux touristique puisqu'il est situé sur le parcours touristique de *Loire à Vélo* et du Voyage à Nantes.

Afin de favoriser ce type d'activité, la commune a fait l'acquisition en 2019 de deux containers pré-équipés, installés et exploités chaque été depuis, sur les bords de Loire.

En 2021, et afin de pérenniser cette action, la ville a réalisé des travaux d'investissement : raccordements à l'électricité, à l'eau potable, et au réseau d'assainissement, et s'est dotée de mobiliers (barnums, tables, chiliennes...).

La commune a, à ce titre, sollicité l'attribution d'un fonds de concours en investissement, pour la réalisation de cet aménagement dont le coût total s'est élevé en 2021 à 25 775,73 € TTC.

Il est proposé d'accorder une subvention forfaitaire de 12 880 €, financée en section d'investissement sur l'opération 2019-2957 libellée « patrimoine touristique mise en valeur ».

M. Terrien : « Je vous avais présenté, lors du dernier Conseil métropolitain, la politique de tourisme de proximité et notamment l'évolution des fonds de concours, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, avec notamment l'évolution des critères et des modes de calcul. Aujourd'hui je vous propose de passer, on va dire, de la théorie à la pratique avec l'attribution des fonds de concours pour 2021.

Petite remarque préalable technique : les fonds de concours en fonctionnement sont calculés sur l'analyse des données 2020 donc on est à N - 1, et les fonds d'investissement sur les bases d'investissement des Communes pour 2021.

Donc concernant les fonds de concours en fonctionnement, je ne vais pas revenir en détail sur tous les critères et modes de calcul, mais plutôt l'illustrer à travers les données que vous avez dans la délibération.

Le mode de calcul, comme je le disais, on l'a fait évoluer avec un taux fixe aux dépenses éligibles de 40 % plafonnées à 20 000 euros. Alors ça se traduit dans les chiffres avec des propositions de fonds qui vont de 490 euros à 20 000 euros puisqu'on est plafonnés. À noter qu'on a deux communes qui sont à zéro, Mauves et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu : Mauves parce que travaux du pont qui n'ont pas permis de faire Mauves balnéaire, et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu qui avait trop peu de dépenses de fonctionnement pour demander.

On avait parlé aussi de la requalification de sites aussi pour être plus pertinents, à la fois dans la cohérence touristique et puis pour se mettre en cohérence aussi avec les 23 petits voyages du Voyage à Nantes. C'est ainsi que la chapelle Forerie par exemple à Indre a été remplacée par les quais de Basse-Indre, ce qui nous paraissait plus cohérent. Alors tout ça, ça a été fait évidemment en collaboration avec les Communes.

Et puis la dernière évolution, c'était aussi le fait de passer à un site par commune et de faire rentrer aussi et d'ouvrir à de nouvelles communes. Donc concrètement, Carquefou et Rezé qui avaient deux sites passent à un seul site, et puis on voit l'arrivée par exemple de Sautron avec la chapelle de Bongarant, et puis pour la suite on a déjà engagé des discussions avec les Communes pour pouvoir faire rentrer encore de nouveaux sites.

Au total, ça fait une enveloppe de 152 940 euros au global en fonds de concours fonctionnement. Je tiens juste à préciser, puisqu'on a évoqué le pacte financier hier, Pascal Bolo avait évoqué que

tout le monde s'y retrouvait dans le pacte financier. Si on est concrètement par exemple sur ces fonds de concours en fonctionnement, ce n'est pas tout à fait le cas parce qu'avec le nouveau mode de calcul on a des Communes qui y gagnent un peu, on a des Communes qui y perdent aussi un peu. Tout ça, ç'a été évoqué concrètement et de visu avec toutes les Communes et moi ce qui m'a vraiment touché et plu, c'est que tout le monde a adhéré justement à ça. Il y a des Communes qui ont perdu, il y a des Communes qui ont gagné, ça a été évoqué avec tout le monde et surtout tout le monde a bien compris la démarche collective.

Et si je prends par exemple Rezé qui est la Commune qui a le plus perdu, c'est aussi la Commune qui a le plus affiché son soutien à cette nouvelle politique de tourisme de proximité. Quand en termes de pacte financier on évoquait les notions d'équité et de solidarité entre les Communes, je trouve que ça, c'est un bel exemple concret de solidarité métropolitaine. Donc je tenais d'abord à remercier toutes les Communes, tout le travail avec les maires et leurs équipes, et puis cette dynamique métropolitaine. Ça c'était pour la partie fonds de concours en fonctionnement.

Concernant les fonds de concours en investissement, pour rappel jusqu'à présent on avait une enveloppe de 10 000 euros sur un site dédié par an. Nous sommes passés à 50 000 euros sur deux sites possibles et les deux sites qui ont été retenus donc pour 2021, ce sont les Espaces verts à La Chapelle-sur-Erdre, et Thouaré festival à Thouaré.

Les Espaces verts à La Chapelle-sur-Erdre, ça se passe sur le site de la Gandonnière, pour un aménagement artistique qui a été pensé en collaboration avec le Voyage à Nantes. C'est le collectif nantais Fichtre qui a travaillé sur le projet : la mise en place d'une douzaine de cabanes sur le site de la Gandonnière avec des tables de pique-nique et tout une animation qui va avec. Donc le projet est réalisé en plusieurs phases et la phase 2021 a consisté aux travaux de terrassement, fondations, accès, et puis la mise en place des différents modules. L'investissement global de La Chapelle-sur-Erdre est pour 2021 de 141 900 euros et donc on propose une subvention forfaitaire de 25 000 euros dans ce cadre-là.

Et puis le deuxième donc, je le disais : Thouaré festival, une animation qui a été pensée par la Commune sur les bords de Loire. La Commune était déjà propriétaire de deux containers prééquipés. Ils ont complété le dispositif avec des travaux d'assainissement, de réseau, de raccordement à l'eau potable, pour un investissement pour la Commune de près de 26 000 euros et donc il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 12 880 euros pour ce projet. Voilà. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Merci. Erwan Bouvais a demandé la parole. »

M. Bouvais : « Oui merci Madame la Présidente. Comme l'indique la délibération, la valorisation d'un site par commune pour inciter les voyageurs à découvrir le territoire et mieux partager les flux touristiques est une bonne idée. Faut-il encore que le site retenu soit en capacité d'accueillir plus de visiteurs, surtout lorsqu'il est inclus dans la communication du Voyage à Nantes.

Je m'inquiète ici dans cette délibération de l'attribution du fonds de concours en investissement pour la réalisation des aménagements sur le site de la Gandonnière à La Chapelle-sur-Erdre, d'un montant de 25 000 euros.

En effet, le Voyage à Nantes a fait construire un ensemble architectural démontable intitulé les Espaces verts, conçu pour être utilisé au minimum 10 ans. Il y a là un premier problème puisque la DREAL a validé l'implantation de cette installation sur le site classé de la vallée de l'Erdre et à proximité immédiate d'un site Natura 2000, mais en spécifiant que cette installation ne pouvait être implantée plus de trois années sur le même site, soit seulement encore deux ans.

De plus, la DREAL a accordée cette implantation en précisant que l'installation de cette œuvre n'était autorisée pour 2021 que du 3 juillet au 3 octobre, et que le site devait être remis en état dans les 15 jours suivants. Aucun de ces délais n'a été respecté à ce jour. Certes, la structure a été retirée, mais le site est dans un état déplorable puisque les fondations en granit sont toujours en place. Ce magnifique lieu est donc aujourd'hui un site naturel abîmé, à moins que cet alignement de blocs de pierre en granit soit une nouvelle œuvre artistique qui serait un bien mauvais plagiat des Alignements de Carnac. Le Voyage à Nantes, surtout sur la commune de son président, nous a habitués à mieux.

Pour constater la dégradation du site, je vous invite à lire *Ouest France* aujourd'hui, ce qui évitera de vous rendre sur place, et ainsi vous contribuerez au respect d'un site fragile sur les rives de l'Erdre et inadapté à un développement touristique tel que voulu dans cette délibération. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je redonne la parole au rapporteur et je mets aux voix. »

M. Terrien : « J'ai bien entendu le retour de Monsieur Bouvais. À voir sur site, à voir l'évolution, je pense que ça pourrait être discuté aussi avec Monsieur Roussel puisque c'est sur sa commune – sur votre commune, pardon. On peut en rediscuter et voir comment ce site peut évoluer. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 85 voix pour et 09 abstentions**

1. approuve l'attribution des fonds de concours en fonctionnement 2021 qui s'élèvent à **152 940 €** au total, pour le développement et la gestion des sites communaux à vocation touristique suivants :

- Bouguenais, La Roche Ballue : 20 000 €
- Carquefou, Le Musée de l'Erdre : 20 000 €
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 4 750 €
- Indre, Les quais de Basse-Indre : 6 225 €
- La Chapelle sur Erdre, Ports Grimaudière-Gandonnière : 20 000 €
- Le Pellerin, La Martinière : 4 735 €
- Rezé, La Maison Radieuse : 19 040 €
- Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 17 090 €
- Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000 €
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 610 €
- Sautron, La Chapelle de Bongarant : 490 €
- Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 20 000 €

2. approuve l'attribution d'un fonds de concours en investissement forfaitaire de **25 000 €** à la commune de La Chapelle-sur-Erdre, pour la réalisation d'un aménagement à vocation touristique en 2021.

3. approuve l'attribution d'un fonds de concours en investissement forfaitaire de **12 880 €** à la commune de Thouaré-sur-Loire, pour la réalisation d'un aménagement à vocation touristique en 2021.

4. approuve les conventions à conclure avec les 13 communes, présentées en annexes 2 à 15.

5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions à intervenir.

M. Prochasson présente le dossier suivant :

Direction Générale déléguée à la cohésion sociale
Département Prévention et Solidarités
Direction de l'inclusion sociale

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

16 - Fonds de soutien 1 % métropolitain de lutte contre le sans-abrisme – Modalités de financement de projets communaux - Approbation

Exposé

Le 8 octobre 2021, Nantes Métropole a voté à l'unanimité le règlement d'un nouveau fonds de soutien dédié à la lutte contre le sans-abrisme. Il s'agit d'accompagner les communes dans le déploiement de solutions concrètes et dignes de mise à l'abri sur le territoire métropolitain. Ces opérations devront répondre à la diversité des situations de sans-abrisme et des besoins des personnes concernées : ménages à la rue, vivant en squat ou en bidonvilles... Cet outil vient en complément des autres outils de Nantes Métropole et notamment le Programme de l'Habitat, le Fonds de Solidarité Logement et la démarche du "logement d'abord".

Conformément au règlement intérieur, un premier comité d'examen s'est réuni le 15 novembre et a pris connaissance de 4 dossiers émanant des trois communes suivantes : Bouguenais, Nantes et Rezé. Compte tenu de la qualité des dossiers et de leur adéquation avec les objectifs fixés par Nantes Métropole, le comité a rendu un avis favorable sur chacun de ces quatre dossiers :

- Bouguenais : Terrain temporaire dit « terrain sas » - Accueil de migrants Europe de l'Est, subvention d'investissement de 73 573 €
- Nantes : Mise à l'abri jeunes migrants (Cardo à Orvault), subvention de fonctionnement de 135 074 €
- Rezé : Mise à l'abri jeunes migrants hors UE, subvention de fonctionnement de 100 000 €.
- Rezé : Logements temporaires dits « logements sas » - accueil de migrants Europe de l'Est, subvention totale de 80 000 € (dont 40 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement)

Cet avis se traduit par une convention entre Nantes Métropole et chaque commune porteuse de projets, pour fixer les engagements de chacun. Les quatre conventions sont en annexe 2.

Suite au comité du 15 novembre, il est proposé au Conseil Métropolitain de valider le soutien de Nantes Métropole aux communes, selon le détail des projets et montants ci-joint en annexe 1, conformément au règlement du fonds de soutien dédié à la lutte contre le sans-abrisme.

M. Prochasson : « Bonjour, il s'agit d'une délibération pour agréer quatre soutiens à des Communes dans le cadre du fonds de solidarité 1 % sur la mise à l'abri des personnes. En principe, nous devons avoir une présentation.

De façon synthétique, il s'agit, après validation par le Comité d'examen, de vous proposer un certain nombre de soutiens à des projets communaux. Un petit rappel des enjeux et des principes de ce fonds : il s'agit de soutenir financièrement et techniquement, c'est un élément important de l'accompagnement, des Communes qui déploient des solutions de mise à l'abri. En faisant émerger des projets, ce fonds constitue un levier de solutions concrètes. Le tout se fait donc dans la politique du Logement d'abord, mais sans pour autant constituer une substitution à tous les dispositifs qui existent déjà.

Donc il y a derrière comme principe celui de l'universalité. On l'a déjà évoqué en Conseil métropolitain. Il est important à rappeler parce qu'il s'agit véritablement de ne pas partir d'une typologie publique, mais plus de la fragilité des publics concernés, pour effectivement que la Métropole soutienne des initiatives des Communes.

Vous verrez qu'on rentre effectivement dans une diversité de projets par rapport à ces quatre premiers exemples, une diversité de projets et de publics.

Alors un petit rappel : le fonds a été créé début 2021, le règlement intérieur a été approuvé au 8 octobre et je suis vraiment ravi aujourd'hui de pouvoir vous présenter les premiers dossiers en Conseil métropolitain, sur des projets qui sont pour certains déjà mis en œuvre, puisqu'on ne s'interdit pas évidemment, devant les urgences des situations, d'accompagner des projets qui ont déjà été rendus opérationnels par rapport aux publics concernés.

Donc le premier Comité d'examen s'étant réuni il y a une quinzaine de jours, nous allons vous proposer quatre projets sur trois communes. Le premier projet est sur Bouguenais, le deuxième sur Nantes, et puis les deux autres, les deux derniers sur Rezé. Ce sont des projets différents, comme je le disais tout à l'heure, avec des publics ciblés différents, et au total c'est déjà 81 ménages qui sont accueillis dont 56 personnes isolées et 25 familles pour 388 000 euros de subventions sollicitées par les Communes.

Donc, le premier projet est sur Bouguenais. Il s'agit en fait, suite à un incendie qui a eu lieu cette année en début d'année sur un bidonville, d'accompagner la Commune qui a pris des mesures d'urgence pour réinstaller dans des conditions plus dignes les personnes victimes, ce bidonville victime de cet incendie. Et donc, on est sur ce qu'on appelle un terrain temporaire sas en attendant la constitution par la Commune de Bouguenais d'un terrain d'insertion temporaire, comme il en est déjà pratiqué sur les dispositions qui avaient été définies au précédent mandat.

Donc c'est une quarantaine d'adultes et une trentaine d'enfants qui sont concernés. Il s'agit, puisque c'est un sas, d'un hébergement temporaire, avec une gestion locative qui est directement faite par la Ville qui a embauché une chargée de mission dédiée à cet exercice. L'objectif de l'opération est de transformer ce terrain en terrain d'insertion temporaire, en vue évidemment pour les familles qui seraient présentes de pouvoir accéder à des solutions de logement adaptées à leurs besoins.

La demande de subvention de la Ville de Bouguenais est de 73 573 euros pour essentiellement du fonctionnement. À signaler malgré tout qu'au-delà des 387 000 déjà engagés par la Ville, la Commune de Bouguenais a été amenée à utiliser un gymnase en attendant de pouvoir acquérir les mobile-homes qui sont utilisés maintenant pour l'hébergement des familles qui correspondent effectivement au projet que nous vous proposons de soutenir.

Ensuite, le projet porté par la Ville de Nantes, mais sur un bâtiment qui est sur la commune d'Orvault : il s'agit d'une trentaine de places dédiées pour des jeunes migrants hébergés dans d'anciens bâtiments de bureaux qui vont prochainement être démolis. Ils sont hébergés en chambres partagées. Ça se termine à la fin de l'année et évidemment, ces jeunes seront transférés dans un

autre dispositif. C'est un bien qui est mis gracieusement à la disposition de Nantes pour cet usage par un promoteur immobilier, Bati-Nantes, qui a lui-même décidé de soutenir des travaux d'adaptation du bâtiment et notamment de création de douches pour ces jeunes.

Il y a un accompagnement, il y a un double accompagnement par Les Eaux vives et Une Famille un toit, avec pour objectif d'accompagner ces enfants, ces jeunes qui sont souvent dans des formations professionnalisantes. Donc un budget qui est de 159 000 euros arrondis, pour une demande de financement à hauteur de 135 000 euros, et donc il faut rappeler que le bâtiment coûtait lui-même 29 000 euros dans cette opération, et que le CCAS prend en charge l'alimentation des jeunes, pour aussi 29 000 euros.

Projets suivants, donc projets, au pluriel, suivants c'est à Rezé, vous allez voir la diversité de ces publics puisque là il s'agit une nouvelle fois de migrants d'Europe de l'Est, mais dans des conditions un petit peu différentes où il s'agit de permettre à neuf ménages de quitter un terrain d'insertion temporaire et de passer là aussi dans une solution de sas, mais qui est une solution de logement, de manière à préfigurer leur accès au logement social. Ce sont des logements qui sont dans le diffus, accompagnés par Saint-Benoît-Labre et une gestion locative assurée par la Ville. Donc l'objectif de cette opération est bien d'accompagner les familles vers le logement social. Donc l'opération a un coût de 353 000 euros, dont 80 000 demandés pour la Métropole, 50 % en fonctionnement et 50 % en investissement.

Dernier projet, toujours sur Rezé, qui vise des jeunes migrants demandeurs d'asile pour certains, donc il s'agit de colocations sur quatre logements, pour accueillir une vingtaine de personnes. Là aussi, des logements dans le diffus avec un accompagnement d'Une Famille un toit et des Forges, pour à la fois l'accompagnement social des jeunes et la gestion locative, partagée elle-même avec la Ville. Donc l'objectif, c'est là aussi une situation temporaire pour une orientation de ces jeunes vers les dispositifs dédiés suite à la stabilisation de leur situation administrative. Donc le financement de cette opération c'est un coût total de 205 000 euros pour une sollicitation à hauteur de 100 000 euros en fonctionnement.

Voilà, donc j'ai fait le tour de ces projets, et je crois qu'il faut féliciter la réactivité des services d'avoir mis en place en moins d'un an ce dispositif, d'avoir permis sur l'exercice 2021 d'engager effectivement des dépenses. Donc il vous est demandé d'approuver cette intervention du fonds pour ces quatre projets et puis à cette occasion, je voudrais véritablement inciter chaque Commune à prendre contact avec la direction de l'inclusion sociale, notamment Ismérie Mottin, chargée de mission nouvellement arrivée sur ce sujet, pour qu'elle puisse vous accompagner, dès l'instant où vous avez des perspectives de projets dans le cadre de ce fonds métropolitain. Voilà, je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Bonjour Madame la Présidente. Mes chers collègues, comme vous le savez, en avril dernier, un camp illégal de migrants de l'Est situé sur la commune de Bouguenais a été partiellement détruit par un incendie, ça a été rappelé par Monsieur le Vice-Président.

Je tiens simplement à dire qu'on avait laissé ces personnes vivre dans des conditions de vie donc qui étaient insalubres et inhumaines pendant près de 10 ans, que le rôle d'un élu, donc, c'est pourtant d'agir afin de tenter d'apporter des solutions, et face à l'urgence de leur situation, c'est ce que nous avons fait en choisissant d'installer un terrain municipal de 19 mobile-homes avec des sanitaires, en investissant près de 300 000 €, dont le reste à charge sera cependant réduit grâce au soutien financier de l'État et de Nantes Métropole.

Cette solution est transitoire et vise à intégrer les familles socialement roms. Je le redis : il ne s'agit pas d'un camp permanent et aucun nouveau venu ne sera accueilli. Nous avons passé un contrat de citoyenneté avec les occupants actuels, qui se traduit notamment par une charte de bonne conduite, la recherche d'un travail et la scolarisation des enfants.

Cette solution allie ainsi l'humanité dont ces personnes ont bénéficié avant, et la fermeté. Cette délibération est donc l'occasion pour moi de regretter, enfin j'aimerais et j'espère, que le Conseil départemental, va m'entendre, parce que pour l'instant je n'ai pas encore eu d'accompagnement nécessaire et fort de la part du Département, mais c'était surtout d'aider ceux qui ont adhéré à notre projet et qui ont aidé à le mettre en œuvre, les services de l'État que je remercie, qui sont venus le terrain avec le délégué interministériel au logement, et ceux de Nantes Métropole dont Monsieur le Vice-Président, Monsieur Prochasson, que je remercie pour son action. Merci à vous et je voterai évidemment cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je donne la parole à Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, au dernier Conseil métropolitain nous avons effectivement voté à l'unanimité le fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et nous en voyons aujourd'hui donc une première traduction, comme ça a été présenté à

l'instant, pour quatre projets à destination de migrants sur trois communes, pour un total d'un peu plus de 388 000 euros, et avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain nous voterons cette délibération, qui va évidemment dans le bon sens, et je salue l'engagement des Communes sur ces projets.

Pourtant, malheureusement, la situation elle reste dramatique pour de nombreuses personnes de notre métropole. J'ai par exemple alerté le cabinet de la présidente ainsi que le vice-président en charge du cas de cette famille en situation régulière avec deux jeunes enfants scolarisés dans une école publique nantaise et dormant depuis de trop longues semaines à la rue. Plus d'un mois après, pas de réponse, et malheureusement, pas de solution.

Madame la Présidente, vous disiez hier que tout allait bien dans votre majorité et que votre alliance fonctionnait parfaitement bien. Les élus verts, membres de la majorité, en sont pourtant réduits à devoir vous interpeller par communiqué de presse pour trouver une solution pour une autre famille, elle aussi avec deux jeunes enfants.

Mes chers collègues élus de la majorité, Monsieur le Vice-Président en charge du droit au logement, vous devez agir, pas vous auto-interpeller. J'appelle également l'attention de la députée Oppelt et de la secrétaire d'État, et j'ai le sentiment qu'elle n'est pas là aujourd'hui. Mes chers collègues l'État est indigne.

Des enfants dorment à la rue dans l'indifférence générale.

Des enfants dorment à la rue et les élus en charge font des communiqués de presse.

Des enfants dorment à la rue et la Ville de Nantes les scolarise sans accompagnement social.

Des enfants dorment à la rue et l'État est aux abonnés absents.

Je suis engagé depuis de longues années sur ces questions de précarité et aujourd'hui, je dois vous le dire, j'ai honte, honte de l'inaction des pouvoirs publics. La faute sans doute au discours inconséquent sur l'accueil inconditionnel et à un réel sous-investissement dans les solutions d'hébergement. Le temps est à l'action, en urgence, car l'hiver arrive à grands pas et que les températures chutent chaque jour et chaque nuit. Et l'ouverture temporaire de l'ancien foyer de jeunes travailleurs de la rue de Gigant n'y suffira malheureusement pas. Les associations, les chaînes humaines de solidarité ne peuvent pas tout. Il faut agir, et vite, pour que plus aucun enfant ne dorme à la rue dans notre métropole. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Bainvel, je vais vous dire les choses comme je les pense. Vos propos sont indignes. Indignes. Mélanger dans une intervention la situation d'enfants et de familles en détresse et des commentaires sur le fonctionnement politique d'une majorité, Monsieur Bainvel, c'est indigne.

Alors, oui, cette situation, elle nous interpelle tous. Oui, je peux vous garantir que cette majorité, chaque jour qui passe, agit sur ce sujet dans le cadre qui est le sien, en faisant bouger les lignes. On peut reprocher certainement des choses au vice-président, mais certainement pas son manque d'implication sur les sujets. Je ne rentrerai donc jamais dans des commentaires politiques tels que vous avez pu le faire, caché sous une prétendue vertu. La seule chose qui m'intéresse, c'est la dignité de ces personnes.

Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et tous. Eh bien justement, quelques mots pour saluer le travail collectif transpolitique qui a été piloté par François Prochasson et qui a conduit à établir le règlement intérieur qui permet aujourd'hui de préciser la nature des projets éligibles au fonds et qui permettent justement la mise à l'abri de familles dans des situations extrêmement précaires. Ce qui nous permet aussi aujourd'hui de présenter les dossiers qui nous sont soumis. Ces mesures retenues vont permettre de renforcer la lutte contre le sans-abrisme et de prendre en compte, comme cela avait été demandé, la complexité et la multiplicité des publics.

Mais aussi, et cela est très important pour les Communes déjà engagées dans ce dispositif, c'est la prise en compte des dossiers qui étaient déjà largement étudiés par les Communes, ainsi que l'accompagnement indispensable à la bonne intégration des bénéficiaires.

Pour ce qui nous concerne, pour notre Groupe et pour les territoires du Sud-Loire, je pense que nous ne pouvons que nous bénéficier de ce travail collectif et de ces résultats. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci Madame la Présidente. Notre Groupe soutient évidemment cette très belle évolution pour le sans-abrisme et nous allons évidemment voter cette délibération. Je pense que sur ce type de sujet, il faut arrêter effectivement de politiser systématiquement les situations. Je pense que dans cette réalité qui est la nôtre, qui était une réalité nationale, tous et toutes ont déci-

dé de travailler main dans la main : l'État, les collectivités et les associations, même les entreprises s'y mettent.

J'ai plein d'exemples en tête, rue de Gigant qui est donc la dernière en date, avec l'État, la Ville de Nantes et Les Eaux vives, on a évidemment la clinique Sourdille qui permet d'accompagner les réfugiés, on a le sas dans l'ancienne auberge de jeunesse à la Manufacture des tabacs, je pourrais continuer comme ça. Et puis on a surtout l'investissement, et ça c'est très touchant, des chefs d'entreprise. Je pense à l'initiative des Bureaux du cœur qui permet aux chefs d'entreprise de s'impliquer auprès de ces personnes et de les accompagner par le logement, les accompagner aussi dans leur projet de réinsertion, et ça, je tenais à le souligner, il faut les soutenir et il faut arrêter de politiser systématiquement.

Monsieur Bainvel, vous n'êtes pas à l'exécutif actuellement, ou alors il me semble au sein de la Région, donc à la limite, que fait la Région sur ces sujets-là ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Je suis surprise et déçue de votre réaction. Je vous le dis vraiment comme je le pense. Est-ce qu'on peut avoir un peu de respect les uns vis-à-vis des autres, y compris quand on n'est pas d'accord sur certains sujets ? Est-ce qu'on peut parler dans cette assemblée des choses qui ne vont pas à Nantes, même si je comprends que ça vous gêne ? Et fondamentalement, je crois que ça gêne tout le monde ici autour de cet écran, la situation de la personne que vient d'évoquer Julien Bainvel.

Et je voudrais quand même dire que Julien Bainvel, quand il évoque cette situation, il ne fait pas un coup politique. Ça fait des jours et des jours qu'il interpelle les élus en charge de ce dossier. Ça fait des jours et des jours qu'il se bat pour trouver une solution à la situation intenable et inacceptable de cette famille qui dort à la rue avec de jeunes enfants.

Donc vraiment, essayons de trouver ensemble des solutions à des situations indignes sur notre territoire, qui ne réjouissent personne, mais par pitié, respectons-nous, écoutons-nous, mettons-nous-y tous ensemble. Mais vraiment, je suis choquée Madame la Présidente de la réaction qui a été la vôtre. J'en attendais beaucoup mieux de votre part et j'espère que nous allons pouvoir trouver une solution dans les plus brefs délais pour cette famille. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un mot, Madame Garnier. Naturellement qu'ici, je n'en doute pas, tous les élus de cette assemblée, et j'ose imaginer sans aucune exception, espèrent qu'une solution va être trouvée pour cette famille comme pour de nombreuses autres. C'est toujours la difficulté quand on met en exergue une situation, parce que ceux qui comme François Prochasson ou moi-même connaissent bien ces sujets savent que ces situations sont nombreuses. Donc chacun ici espère naturellement qu'on va trouver une solution.

Mais permettez-moi de faire un tout petit peu d'histoire. Je n'ai pas oublié Madame Garnier que quand la Ville de Nantes dans le précédent mandat a mis de l'argent sur la table en conséquence pour mettre à l'abri des personnes migrantes en grande difficulté, vous vous êtes cachés. Vous n'avez pas participé au vote. Alors vous comprendrez, Madame, que sur ce sujet, jamais ô grand jamais vous ne viendrez nous donner de leçons.

Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci Madame la Présidente. Alors, je suis un peu embêté, vous l'avez souligné Madame la Présidente, par le mélange des propos, une petite attaque envers les Verts. Alors, je ne sais pas qui sont les Verts. Moi je suis le coprésident d'un Groupe qui s'appelle écologiste et citoyen. Régulièrement, je vois mon nom dans la presse associé à Europe Écologie Les Verts. Non, en fait, nous ne sommes pas les Verts, nous sommes le Groupe écologiste et citoyen. Madame Garnier parlait d'écoute : j'aimerais bien que ce soit écouté et entendu, qu'à l'avenir on puisse parler du Groupe écologiste et citoyen.

Et je vous rejoins complètement, Madame la Présidente : ce serait bien qu'à l'avenir, on évite de mélanger un sujet... Tout le monde l'a dit, tout le monde est à peu près d'accord : tout le monde a honte en fait de ces situations quotidiennes où on croise des gens qui sont dans la rue. Tout le monde a honte. Et je suis d'accord qu'on appelle à la puissance publique, à toutes les puissances publiques pour agir, aux associations, aux entreprises, à tous ceux qui veulent y participer.

Je suis un peu agacé par le fait qu'on reproche à François Prochasson peut-être son manque d'activité alors que moi qui le côtoie régulièrement, et notamment en tant que maire, je vous assure qu'il nous sollicite tout le temps. Dès qu'il nous croise, il nous sollicite pour nous dire : "Quand est-ce que vous avez une solution, quand est-ce que vous avez des projets ?" Parce qu'il y a des besoins.

Je suis plutôt agréablement surpris que ce fonds a été mis en place très récemment et déjà il y a des projets qui émergent. Alors bien sûr, finalement c'est une invitation à tous les maires qui connaissent hyper bien leur territoire et qui savent où est-ce qu'il y a des possibilités d'action.

C'est une invitation pour aller solliciter François Prochasson et toutes les équipes de la Métropole sur ce champ-là. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne donc la parole au rapporteur. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci. Je pense que sincèrement, nous nous battons tous effectivement pour éviter des situations comme celle-là. Hélas, il y en a encore beaucoup trop. Hélas, dans cette période d'hiver, il y a encore des familles qui ont des enfants en bas âge qui dorment à la rue. C'est une grande tristesse effectivement pour moi de ne pas avoir de solution immédiate à proposer par rapport à ces familles.

Je voudrais quand même rappeler que depuis un an, il a été ouvert un à la fois l'auberge de jeunesse pour accueillir les personnes à la rue, ce projet du Cardo qui accueille des jeunes. Nous allons ouvrir prochainement rue de Gigant l'ancien foyer des jeunes travailleurs, et bientôt un autre dispositif de 80 places. Donc je pense que la Ville de Nantes fait beaucoup de choses, malgré cela nous rencontrons une difficulté majeure et c'est ce que mon Groupe politique veut signaler en demandant que des solutions soient trouvées, tant avec l'État qu'avec le Département, pour mettre à l'abri ces personnes dans l'urgence, qui se trouvent sans réponse de la part du 115 – et c'est là probablement que la difficulté se présente.

C'est-à-dire que le dispositif 115 est saturé, ne peut plus répondre aux appels, et laisse effectivement à la rue y compris des mineurs, y compris des enfants en bas âge, des enfants de deux ou trois ans. Monsieur Bainvel, je peux hélas vous signaler plusieurs situations de ce type qui nous révoltent tous, les uns, les autres, dans ces jours de froid et de pluie.

Voilà, donc moi j'espère sincèrement que nous allons continuer effectivement à construire des solutions, que nous saurons les construire aussi dans l'urgence, mais que parfois il faut aussi du temps pour préparer les meilleures réponses par rapport aux besoins. Et ce que je souhaite véritablement, c'est que ce fonds ne soit pas juste un sujet de discussion, voire de polémique entre nous, que ce soit d'abord effectivement une solidarité de financement, mais que ce soit aussi une solidarité avec l'engagement complet de chaque maire pour notre territoire et là, je vous garantis que la Métropole sera là. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, je vous propose donc de passer maintenant au vote sur cette délibération. Les opérations de vote sont donc achevées et la délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 - approuve l'intervention du fonds de soutien métropolitain de lutte contre le sans-abrisme pour ces quatre projets communaux conformément au règlement d'attribution, avec le versement des subventions suivantes :

- Bouguenais : subvention de fonctionnement de 73 573 €
- Nantes : subvention de fonctionnement de 135 074 €
- Rezé : subvention de fonctionnement de 140 000 € et subvention d'investissement de 40 000 €

2 – approuve les 4 conventions jointes en annexe, régissant le régime d'intervention de Nantes Métropole et les engagements respectifs de chacune des parties au titre du soutien aux opérations de mise à l'abri précitées ;

3 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

17 – Campus Nantes – Convention d’objectifs et de moyens 2021-2023 avec l’Université de Nantes - Approbation

Exposé

L’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation sont le socle fondamental pour accroître l’agilité individuelle et collective du territoire, créer de la valeur économique et réussir les transitions sociétales du territoire métropolitain. Ce secteur a connu ces dernières années trois évolutions majeures que les collectivités doivent appréhender et tenir compte dans l’élaboration de leurs politiques publiques.

- D’abord une croissance démographique continue, quels que soient le type ou la nature des établissements. Nantes Métropole a accueilli près de 14 000 étudiants de plus en 10 ans. Avec actuellement plus de 61 000 étudiants inscrits dans les différents établissements d’enseignement supérieur de la métropole, dont presque 38 000 au sein de l’Université de Nantes, le campus nantais se place dans le trio de tête des métropoles pour la croissance des effectifs étudiants ces 10 dernières années.
- Ensuite, les attentes des jeunes et de leurs familles ont largement évolué, l’objectif est non seulement de trouver des formations supérieures aux perspectives d’insertion professionnelle solides, mais des formations qui ouvrent des perspectives d’évolution face aux métiers de demain.
- Enfin, dans un secteur par nature relié aux échanges internationaux, la mondialisation a donné un coup d’accélérateur favorisant la comparabilité des établissements et une compétition accrue entre établissements et entre territoires pour accueillir les meilleurs chercheurs et les étudiants les plus prometteurs. La notion de masse critique pour rivaliser avec de grands pôles académiques en France comme à l’étranger est prépondérante.

Le milieu académique constitue un grand réservoir de compétences en matière d’innovation pour le monde économique : innovation technologique, mais aussi sociale, économique et environnementale.

Les établissements d’enseignement supérieur et de recherche se rapprochent donc de manière croissante de leurs collectivités de référence, pour trouver avec elles des solutions concrètes aux enjeux de la place des acteurs académiques dans la ville, aux enjeux de vie étudiante, de transition écologique et numérique.

Les coopérations entre ces deux mondes s’accroissent pour améliorer l’action publique, mieux former les générations futures et produire des innovations pour le monde économique.

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole s’est donc dotée d’un schéma de développement universitaire « CAMPUS NANTES » pour optimiser ses soutiens aux établissements d’enseignement supérieur et de recherche métropolitain mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires dans la Cité.

En doublant, sur le mandat 2014/2020, les financements dédiés à l’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l’une de ses priorités pour développer l’attractivité de son territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes. Cette priorité sera réaffirmée sur le mandat 2020/2026.

L’ambition de Nantes Métropole est aujourd’hui de devenir un pôle majeur de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l’horizon 2030.

Au cœur de la crise liée au COVID19 qui bouleverse l’économie, mais aussi l’enseignement supérieur, ce secteur doit évoluer, se réinventer, face aux défis du numérique, de la transition énergétique, de l’emploi, de l’internationalisation et de l’inclusion sociale.

Dans le cadre des nouveaux mandats métropolitain et municipal, de l'évolution des enjeux liés au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national et sur le territoire, Nantes Métropole souhaite réaffirmer sa volonté de construire des partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains, asseoir les lignes directrices de ses futures interventions et poursuivre son soutien autour des axes stratégiques suivants :

- **Soutenir la recherche et l'innovation**

Face aux multiples défis démographiques, énergétiques, environnementaux, économiques et de résilience aux différentes crises (économiques, sanitaires...), il est impératif de mobiliser et soutenir le potentiel de recherche et de développement sur toute la chaîne de valeur pour générer des innovations sociétales et économiques et assurer l'essor des filières d'emploi de demain (structurer l'offre de compétences académiques en filières d'innovation dans le but de rendre ces compétences accessibles aux acteurs du monde socio-économique et de renforcer les collaborations académiques-entreprises, soutenir et accompagner l'entrepreneuriat étudiant, soutenir les collaborations interdisciplinaires pour l'amorçage de projets de transition).

- **Accroître la notoriété de la métropole, au travers de ses acteurs ESR**

Promouvoir et développer les forces du territoire à l'échelle internationale, en participant activement aux réflexions et actions portant sur les enjeux liés à l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, à l'attractivité du territoire et à sa notoriété en Europe et dans le monde (manifestations scientifiques, coopérations académiques structurantes, attractivité internationale des laboratoires de recherche, appels à projets d'internationalisation).

- **Améliorer la réussite et la vie des étudiants**

L'ensemble des conditions de vie des étudiants (logement, restauration, santé, sport, mobilité, culture...) concourt à l'accès à l'enseignement supérieur et à leur réussite. Ces conditions de vie font partie intégrante des critères de choix d'installation des étudiants nationaux comme internationaux et participent à l'attractivité des établissements et du territoire métropolitain. La vie étudiante, périphérique à la formation, recouvre un nombre important de besoins sur lesquels un ensemble d'acteurs publics peuvent intervenir isolément ou de manière coordonnée.

Nantes Métropole pourra intervenir en complément des interventions des acteurs publics compétents sur des projets ciblés (aménagement d'espace de vie étudiante ou soutien à des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle). La formation des jeunes passe en effet aussi par la diversité des expériences et des modalités d'apprentissage (alternance, stages, entrepreneuriat, projet citoyen, forum emploi, mobilité internationale...) qui représentent des atouts indéniables pour l'insertion professionnelle.

- **Ouvrir la connaissance à tous – inclusion et ouverture sociale**

Favoriser la diffusion du savoir et de la culture scientifique, soutenir des programmes d'actions solidaires et inclusives sur les campus par la pédagogie.

- **Poursuivre la transition numérique des établissements**

L'enseignement supérieur français a vu sa transformation numérique s'accélérer par la crise sanitaire avec l'apprentissage hybride, la collecte et l'analyse de la data ainsi que la prévision, éléments devenus nécessaires pour continuer à apporter le meilleur accompagnement pédagogique possible. Accélérer l'utilisation des outils numériques au service des étudiants et des enseignants.

- **Accélérer la transformation écologique**

Accompagner et faciliter la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable.

Accompagner les établissements ou campus dans cette démarche via des approches innovantes, des outils concrets et des exemples inspirants.

- **Ouvrir le champ de l'expérimentation**

L'ambition est de faire de la Métropole nantaise un territoire d'expérimentation de référence au niveau européen d'ici à 2030. Cette ambition ne peut être réalisée qu'avec tous les acteurs du territoire et notamment académiques. Un des facteurs importants de réussite pour atteindre collectivement cet objectif sera l'implication des établissements ESR :

- comme terrains d'expérimentation de solutions innovantes
- comme lieu de réflexion et d'analyse sur l'expérimentation
- comme acteurs d'une communauté territoriale de l'expérimentation

Nantes Métropole a pleinement conscience que l'université de Nantes, acteur académique de premier rang, représentant plus de 53 % des effectifs étudiants du territoire, n'est pas une institution hors sol, mais bien un interlocuteur quotidien des politiques publiques locales, et même un acteur essentiel des écosystèmes locaux. L'Université de Nantes confirme sa place dans la cité : à ce jour, 1 habitant de la métropole sur 12 travaille ou étudie au sein de l'établissement.

Elle est identifiée aujourd'hui comme un acteur majeur du développement, de l'innovation et de l'équilibre social des territoires métropolitain et régional, national et international et forme chaque année plus de 37 000 étudiants. Son attractivité internationale est confirmée par les 4 000 étudiants étrangers qu'elle accueille chaque année. Son implication dans la formation tout au long de la vie ne se dément pas avec près de 8 500 stagiaires en formation continue.

Force d'innovation, l'université de Nantes s'inscrit dans une dynamique d'excellence de la recherche avec 43 laboratoires de recherche dont 75 % ont été classés A ou A+ par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Aujourd'hui, l'université de Nantes se situe dans le top 100 européen (66e place) des universités innovantes réalisé par Reuters qui salue le caractère innovant, la capacité d'inventivité et le soutien à la progression de l'économie mondiale. Elle gagne 13 places par rapport à 2018, ce qui constitue la plus forte progression en France.

L'une des caractéristiques de l'université de Nantes réside dans sa dynamique actuelle de développement : en janvier 2022, sera créée Nantes Université, un nouvel établissement public d'enseignement supérieur et de recherche porté par l'université de Nantes, le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nantes, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'école des Beaux-arts Nantes Saint-Nazaire (EBANSN), l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSAN) et l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne. Nantes Université sera la seule université en France à comprendre un hôpital universitaire, un IRT et un organisme national de recherche comme structures internes à part entière.

Avec ce nouvel établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial à Nantes, appuyé sur le territoire et l'écosystème local, Nantes Université renforce les axes d'excellence de la recherche nantaise, notamment pour penser et construire la santé et l'industrie du futur. Elle développe de nouvelles thématiques et met le progrès scientifique et l'innovation au service de la société. Elle offre de nouvelles opportunités à ses étudiants en décloisonnant les modes de pensée, les cultures et les pratiques. Membre de l'Université européenne du bien-être EUniWell, elle contribue à la construction de l'Europe et démontre le rôle majeur des universités dans la transformation de la société. Forte de ses compétences et de son expertise dans le domaine de la santé, des sciences, de l'ingénierie et des technologies, des sciences humaines et sociales, de l'architecture et de l'environnement, des arts et de la culture, elle promeut le libre accès de tous à la connaissance, forme des citoyens éclairés, développe la recherche et l'innovation pour partager les savoirs, diffuser la culture scientifique, contribuer à la réflexion critique sur l'évolution du monde et être actrice de celle-ci, spécialement en s'emparant des enjeux attachés au développement durable.

Par ailleurs, l'I-site NEXt, lauréat de l'appel à candidature IDEX/I-Site du Programme d'investissement d'avenir (PIA) en 2017, a été l'un des moteurs de la mise en œuvre de Nantes Université.

Il a pour ambition de transformer le site universitaire nantais et de doter le territoire d'une université de rang mondial, en s'appuyant pour cela sur deux questions sociétales majeures et interdisciplinaires :

- La santé du futur : biothérapies innovantes, médecine nucléaire et cancer, médecine de précision.
- L'industrie du futur : création d'un écosystème de recherche et de formation très innovant autour des technologies avancées de production et l'ingénierie océanique.

Nantes Métropole soutient NEXt sur la période 2018/2024 en apportant un financement spécifique de 2,4 M€ à l'Université de Nantes qui recueille l'ensemble des financements pour le compte des autres membres de NEXt, le projet I-site NEXt entrant en phase de finalisation en vue d'une audition par le jury international en 2022.

Au regard des enjeux majeurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la métropole nantaise, de la conviction partagée par les acteurs du territoire que Nantes se doit de franchir un palier et muter en un écosystème de la connaissance à la hauteur des standards internationaux, Nantes Métropole entend poursuivre son soutien à l'université de Nantes actuellement en plein développement.

Il est donc proposé d'attribuer un soutien pluriannuel pour la période 2021/2023 à hauteur d'un montant global prévisionnel de 4 985 028 € répartis de la façon suivante :

- montant prévisionnel de 2 210 000 € en investissement (un 1^{er} acompte de 30 %, soit 663 000 €, sera versé en 2021, à la notification de la convention, un deuxième acompte de 884 000 € en 2022, un troisième acompte de 663 000 € en 2023)
- montant prévisionnel 2 775 028 € en fonctionnement avec un versement de 1 100 019 € sur l'année 2021 ; les montants prévisionnels pour les années 2022 (750 000 €) et 2023 (925 009 €) seront attribués sous réserve du vote du budget annuel

sur les postes de dépenses figurant dans les conventions jointes, postes de financement qui pourront faire l'objet d'évolution sur les objectifs partagés sur décision conjointe des représentants de Nantes Métropole et de l'Université de Nantes.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous propose donc de passer à la délibération suivante. Il s'agit de la délibération 17. Quelques mots pour l'introduire. C'est une délibération importante Campus Nantes. Il n'y a pas, chers, collègues, vous le savez, de Métropole inspirante, créative, émancipatrice sans Université inspirante, créative et émancipatrice. L'enjeu de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans notre métropole comme dans notre pays, est un enjeu absolument majeur. Je crois important que nous puissions nous y arrêter un instant. Un enjeu majeur, d'abord, pour permettre à chacune et chacun d'accéder au plus haut niveau de connaissance tel qu'il le souhaite dans un monde en mutation, dans un monde où demain – c'est une évidence aujourd'hui –, les jeunes feront plusieurs métiers, et où donc les savoirs préalables ont besoin d'être sans cesse plus croisés, plus transversaux et plus interdisciplinaires.

Je voudrais vraiment saluer celles et ceux qui au quotidien font vivre notre Université, et chacun le sait, dans des circonstances ces derniers mois parfois inédites et difficiles.

Je veux évidemment souligner à quel point ces mois ont été complexes et parfois même douloureux pour les étudiants, pour leur moral, mais aussi pour leur situation financière. J'invite chacune et chacun à mesurer cette situation.

Plus globalement, plus que jamais nous avons besoin de la recherche et de l'innovation pour trouver des réponses, pour construire et inventer l'avenir. Nous avons donc besoin de notre Université, de l'inviter à s'inscrire encore plus fortement dans notre territoire en créant des liens notamment avec les autres établissements de recherche.

C'est bien tout le sens de Nantes Université qui sera opérationnelle le 1^{er} janvier prochain. Avec elle, nous aurons clairement posé les bases d'un nouveau modèle universitaire qui permettra à chacun de construire son parcours et son regard sur l'enseignement, mais aussi de renforcer nos filières d'excellence.

Je terminerai simplement d'un mot en disant que ce partenariat entre la Métropole et l'Université, il est global, que cet engagement sur l'enseignement supérieur et la recherche il est global, parce que la vie d'un étudiant comme d'un chercheur comme d'un enseignant est faite évidemment du temps de formation, mais aussi des questions de chacun, du rapport au logement, du rapport aux déplacements. C'est pour cette raison que les destins de l'Université, des établissements de recherche et de la Métropole sont aussi imbriqués. Je suis donc très heureuse que nous puissions nous arrêter cet après-midi sur ce travail partenarial et je cède la parole bien volontiers au vice-président engagé sur ces questions, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, merci Madame la Présidente, mes chers collègues, donc il convient de vous présenter la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 avec l'Université de Nantes, en rappelant tout d'abord que cette convention s'inscrit dans la démarche Campus Nantes qui avait été initiée au précédent mandat notamment par Bertrand Affilé pour organiser le soutien à nos différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche, mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires au sein de la cité.

Donc c'est évidemment notre volonté d'affirmer la priorité que nous accordons à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Tout d'abord pour offrir des formations de qualité aux étudiants, et vous le savez, les formations évoluent en permanence, donc nous avons besoin d'établissements particulièrement réactifs et qui savent travailler en coopération – j'y reviendrai tout à l'heure –, mais c'est aussi la nécessité d'avoir des établissements qui soutiennent les conditions de vie des étudiants et, vous l'avez rappelé Madame la Présidente, ces derniers mois ont été particulièrement difficiles.

C'est pour, vous le savez, l'Université aujourd'hui près de 37 000 étudiants, mais, vous le savez aussi, il y a les chercheurs, il y a des enseignants. Donc aujourd'hui, un habitant de la métropole sur 12 travaille ou étudie au sein de l'établissement. C'est aussi notre attractivité internationale qui est confirmée puisqu'aujourd'hui l'Université de Nantes accueille 4 000 étudiants étrangers, mais c'est aussi également une implication dans la formation tout au long de la vie avec près de 8 500 stagiaires qui sont en formation continue. Et puis l'Université est aussi force d'innovation,

puisqu'elle s'inscrit dans une dynamique d'excellence de la recherche avec près de 43 laboratoires de recherche.

Vous l'avez dit, nous allons avoir une étape très importante en début d'année 2022, d'ailleurs le prochain Conseil d'administration sera installé jeudi prochain puisqu'en janvier va être créée Nantes Université, je le rappelle, avec le CHU, l'INSERM, l'École des Beaux-Arts, l'École nationale supérieure d'architecture, l'Institut de Recherches Technologiques, donc nous serons ainsi la seule Université en France à comprendre un hôpital universitaire, un IRT et un organisme national de recherche.

C'est essentiel, parce qu'il faut organiser des formations qui travaillent sur plusieurs disciplines. Et donc, cette nouvelle Université est une opportunité pour répondre à ces différents défis et puis aussi répondre notamment à deux défis que nous considérons comme prioritaires : réussir la santé du futur, réussir également l'industrie du futur.

Donc vous l'avez vu à travers la délibération, cette convention de partenariat s'appuie sur des axes stratégiques :

- évidemment notre soutien à la recherche et à l'innovation ;
- la volonté d'accroître la notoriété de la métropole à travers les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- je l'ai dit, améliorer la réussite et la vie des étudiants ;
- ouvrir également la connaissance à tous et favoriser l'inclusion et l'ouverture sociale ;
- poursuivre la transition numérique des établissements ;
- également accélérer la transformation écologique et ouvrir le champ de l'expérimentation.

C'est pour cela que Nantes Métropole donc va apporter un soutien entre 2021 et 2023 de 4 985 028 euros, donc 2 210 000 euros en investissement et 2 775 028 euros en fonctionnement. Vous avez donc le détail également dans les annexes des projets ou des initiatives qui sont soutenus. Je tiens également à préciser que cette convention de partenariat est réalisée en étroite collaboration avec la Ville de Nantes, et je salue également sur ce dossier l'engagement de Pauline Langlois. Voilà, Madame la Présidente, pour la présentation de cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Hervé Fournier a demandé la parole. »

M. Fournier : « Oui, bonjour à tous. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, juste quelques mots pour dire notre engagement et notre soutien à ce partenariat avec le groupe SERDA. Donc je ne vais pas rappeler cette institution qu'a évoquée Fabrice, mais c'est vrai qu'il faut bien noter qu'on est là vraiment dans des champs disciplinaires, des cultures métiers scientifiques et des structures même différentes qui se sont réunies, et ça, il faut vraiment le saluer.

Et autour de cet établissement public, vous l'avez dit Madame la Présidente, qui va ouvrir, qui va se révéler dans quelques semaines, il y a un nombre conséquent d'acteurs métropolitains qui se sont eux-mêmes réunis avec de multiples collaborations scientifiques, des allers-retours entre disciplines, entre chercheurs, mais aussi, et c'est important, des financements croisés à l'image du projet NExT qui est évoqué dans cette délibération, programme d'investissement d'avenir, qui est à l'œuvre déjà depuis 2017.

Alors oui, on va renforcer les axes d'excellence, Fabrice (Roussel) l'a évoqué : la santé, l'industrie du futur, et bien d'autres sujets – ces sujets qui sont fondamentaux également pour nourrir nos politiques publiques. On a évoqué ce matin la longévité et on a besoin d'observation et de recul scientifique aussi pour observer les grandes mutations démographiques, sociétales à l'œuvre, les transitions énergétiques où hier on a évoqué la question de l'eau, du climat, de la qualité de l'air parmi d'autres, et on a besoin du regard scientifique sur tous ces sujets.

Alors, vous l'avez rappelé, l'enjeu c'est bien de décloisonner les travaux, de faire de la transdisciplinarité, je dirais même de l'indisciplinarité peut-être sur certains programmes de recherche, et de faire se rencontrer les sciences humaines, les sciences sociales, les sciences de l'ingénieur qui interagissent entre elles.

Alors, on invente effectivement à Nantes un nouveau modèle universitaire, nous nous en réjouissons. Tout ça pour promouvoir un autre partage des savoirs, contribuer à la réflexion critique sur l'évolution du monde de nos jeunes, de nos étudiants. Ce seront les missions de la nouvelle Université nantaise dans quelques jours.

Voilà, je souligne une nouvelle fois ce dialogue permanent avec la communauté scientifique qui est nécessaire. Il est même un gage de bon fonctionnement démocratique et d'une société qui ne basculerait pas non plus vers l'obscurantisme. Alors cette convention d'objectifs et de moyens, eh bien nous la soutenons et j'appelle tous mes collègues, tous les élus du groupe SERDA à nous joindre pour ce vote avec tous les élus de cette assemblée. Je vous remercie, Madame la Présidente et chers collègues. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci Madame la Présidente, chers collègues. Bien évidemment, nous saluons cette convention tripartite passée entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et l'Université. Les collectivités et les principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche se doivent bien évidemment de travailler ensemble, particulièrement à l'heure où ceux-ci franchissent un nouveau cap pour renforcer leurs capacités.

La période ne manque jamais de nous rappeler l'importance de la recherche, dans tous les domaines : la santé, bien évidemment, mais aussi l'histoire par exemple, que nous préférons voir écrite par des enseignants chercheurs plutôt que par des apprentis-sorciers falsificateurs.

La crise sanitaire que nous traversons depuis deux ans a aussi servi de révélateur pour l'enseignement supérieur, mettant en évidence, au-delà de la mobilisation des équipes, la très grande fragilité, la très grande incertitude des étudiants sur notre territoire. Nous ne l'oublions pas.

Nous n'oublions pas ces jeunes, privés du jour au lendemain d'une bonne partie de leurs ressources. Dans notre pays, vous le savez, une forte proportion d'étudiants sont dans l'obligation de travailler pour financer leurs études. Or, la crise sanitaire a bouleversé cet équilibre précaire. Nous n'oublions pas les distributions alimentaires menées, avec l'appui des collectivités, sur les campus. Cette situation n'était pas digne de notre pays, de l'attention qu'il doit porter à sa jeunesse. C'est la raison pour laquelle vous nous avez déjà entendus rappeler ici notre souhait de voir le RSA étendu aux moins de 25 ans.

Aussi, et pour revenir à cette convention, nous la trouvons intéressante, à l'écoute des préoccupations de notre époque, mais nous nous demandons s'il ne serait pas intéressant de réinventer un peu notre méthode pour y inclure des problématiques fortes qui ne trouvent peut-être pas toute leur place qu'elle pourrait dans cette convention. Nous pensons notamment aux préoccupations sociales. Nous avons à l'esprit des choses plus concrètes, comme la nécessité de mieux accompagner la recherche de stage, tant il est vrai qu'en terme de réseau, tous ne sont pas égaux. Cela constitue autant de pistes de travail pour enrichir la future convention lorsque celle-ci arrivera à échéance. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole dans le *chat*. Je vais donc redonner la parole au rapporteur. »

M. Roussel : « Oui, juste quelques mots pour dire qu'effectivement, la recherche de stage est un vrai sujet, mais il y a déjà différentes initiatives qui ont été prises. Vous regarderez bien sur les documents, notamment dans "amélioration de la réussite et de la vie des étudiants", donc il y a différentes actions pour favoriser l'insertion, ouvrir également la pédagogie, l'organisation du forum emploi, donc différentes initiatives se retrouvent déjà dans cette convention. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 94 voix pour,**

1 - approuve la convention d'objectifs et de moyens Campus Nantes à conclure avec l'Université de Nantes et la Ville de Nantes annexée à la présente délibération.

2 - approuve la convention d'investissement dédiée

3- autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction générale du développement économique et de l'attractivité internationale
Mission tourisme

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

18 – Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Délégation de service public – Approbation du contrat

Exposé

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole fait le choix d'une politique de développement touristique originale et ambitieuse, en collaboration avec le tissu économique et culturel local.

En 2011, la création de la SPL Le Voyage à Nantes relevait de cette stratégie : disposer d'un acteur unique, placé sous le pilotage direct des collectivités publiques, pour proposer et promouvoir un positionnement audacieux pour la destination, et coordonner et fédérer l'ensemble des acteurs, publics et privés, contribuant au développement touristique de la destination.

L'action conjuguée de Nantes Métropole et du Voyage à Nantes s'est avérée positive : Nantes s'est progressivement affirmée comme une destination de tourisme urbain culturel. Le temps fort autour de l'évènement estival complété par la collection d'œuvres urbaines proposant désormais un « Voyage permanent », la Collection Estuaire, le Voyage dans le Vignoble, ou encore les Tables de Nantes..., sont devenus des marqueurs forts et singuliers de la destination. L'originalité et la pluralité de l'action déployée par la SPL ont ainsi contribué significativement au rayonnement et au développement économique du territoire.

Aussi, par délibération du 11 décembre 2020, le Conseil métropolitain s'est prononcé favorablement sur le principe de renouvellement d'une délégation de service public confiée à la SPL Le Voyage à Nantes, pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine.

L'économie générale du contrat de délégation de service public, et en particulier les caractéristiques des missions déléguées, sont présentées dans un rapport annexé à la présente délibération et détaillées dans le projet de contrat.

Avec une volonté de poursuivre l'action engagée, mais dans un contexte de nécessaire prise en compte de phénomènes sociétaux majeurs (changement climatique, crise sanitaire...), le renouvellement du contrat de service public s'apprécie aux regards des enjeux définis par Nantes Métropole en matière de développement touristique :

- Conforter Nantes comme destination touristique de niveau européen, en s'affirmant auprès de tous les publics comme une ville enviable d'art et de culture, de créativité et d'audace, mais aussi une ville verte, accueillante et solidaire ;
- Engager la destination dans un développement touristique durable et responsable, en équilibrant la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace, en plaçant l'habitant et l'humain au cœur des projets, en réduisant l'impact écologique de la filière ;
- Concevoir et promouvoir une offre cohérente, singulière, durable, à l'échelle de la métropole et des coopérations métropolitaines ;
- S'engager dans un nouveau prisme en matière d'évaluation et de performance de la destination, en intégrant de nouveaux critères extra-financiers.

Les missions déléguées se décomposent principalement de la façon suivante :

- La participation à la définition d'une politique de développement touristique durable du territoire ;

Il s'agira, dans une logique de continuité de l'action et du positionnement stratégique actuels (la culture et la créativité comme leviers du développement touristique), d'engager la destination dans un développement responsable (par la formalisation d'une démarche RSE de la SPL, la labellisation Destination Innovante Durable et labellisation Tourisme et Handicap...), de travailler à l'allongement de la durée de séjours plutôt qu'à l'augmentation du nombre de visiteurs (par la création d'un pass 7 jours, la mise en tourisme de parcours étendus depuis Nantes, le développement du tourisme à vélo...), et d'intégrer le tourisme de proximité comme enjeu du contrat (y compris par une approche spécifique auprès de la cible « scolaires et étudiants » de la métropole) ;

- Les missions d'office de tourisme de la métropole : veille et recensement de l'offre, accueil, information et conseils aux visiteurs, conception et commercialisation de produits et prestations touristiques, animation du réseau des acteurs locaux du tourisme, démarches qualités... ;
- L'enrichissement de l'offre de la destination, notamment par le développement de l'art dans l'espace public avec le Voyage Permanent (et la volonté de faire de l'île de Nantes Ouest-INO un territoire privilégié d'expérimentation), la mise en tourisme de l'offre par des parcours de découverte (à l'instar du Voyage dans le Vignoble ou de la Traversée moderne d'un vieux pays), et le recours à l'événementiel tout au long de l'année (la programmation événementielle reposera toujours sur l'évènement estival, les évènements culinaires seront à développer, une direction artistique est en réflexion pour les fêtes de fin d'année à compter de Noël 2022).

L'enrichissement de l'offre s'articule ainsi autour de 3 axes de développement prioritaires : le tourisme culturel et la créativité dans la transformation de la ville, le tourisme événementiel, le tourisme de proximité ;

- La gestion de sites à vocation touristique (Le Parc des chantiers, la Hab Galerie), ainsi que des collections d'œuvres pérennes (Collection Estuaire, collection urbaine du Voyage Permanent) ;
- La coordination et l'animation de l'offre d'intérêt touristique des partenaires (établissements culturels, établissements de recherche et d'enseignement supérieur...) ;
- La promotion et la communication touristique de la destination.

La délégation de service public est conclue pour 5 ans. Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2022 et expirera le 31 décembre 2026

Le délégataire sera autorisé à percevoir les produits associés au service délégué, notamment à la commercialisation de ses prestations et services touristiques. L'assemblée délibérante de Nantes Métropole fixera chaque année, sur proposition du délégataire, les tarifs des principales prestations et produits commercialisés. Pour 2022, les tarifs sont proposés en annexe 10 du contrat.

Compte tenu des sujétions de service public imposées au délégataire, sans pour autant atténuer le risque lié à l'exploitation du service, Nantes Métropole s'engage à verser annuellement une contribution globale et forfaitaire de 8,9 M€. Ce montant est révisé annuellement, à compter de 2023, sur la base d'une formule d'indexation fixée au contrat.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et L.3131-5 et R.3131-2 et suivants de la commande publique, le délégataire devra produire chaque année un rapport d'information.

Afin de créer les conditions d'une concertation étroite entre le délégataire et Nantes Métropole, il est institué un Comité de suivi permettant :

- d'étudier les conditions d'exécution de la délégation (suivi d'activité, aspects financiers...) ;
- d'évaluer l'impact des projets et actions menés dans le cadre de la délégation de service public par

rapport aux objectifs de la politique touristique de la métropole ;

- de mettre en évidence les axes de progrès du service public délégué ;
- d'apprécier et d'évaluer les effets des actions conduites au titre de la qualité du service ;
- d'une manière générale d'évoquer les difficultés et rapprocher les points de vue du délégataire et de Nantes Métropole sur tous les aspects relevant de la délégation.

En complément, un comité de pilotage politique réunissant des élus de Nantes Métropole et des représentants du délégataire sera organisé au moins une fois par an. Celui-ci aura pour objet de mettre en perspective la stratégie, de débattre autour de projets spécifiques, et permettra aux différents concepteurs de la politique publique en jeu de se concerter de manière formelle, en amont des décisions.

Le rapport de présentation, le projet de contrat et ses annexes, ont été adressés aux conseillers métropolitains 15 jours avant la séance.

M. Bolo : « Mes chers collègues, vous savez que le tourisme est un secteur économique tout à fait transversal qui implique de nombreux acteurs de toutes tailles et de toutes activités.

Depuis 2011, notre Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique à la fois singulière et ambitieuse, en collaboration à la fois avec le tissu économique et, j'allais dire, presque surtout le tissu culturel local. La création de la SPL Le Voyage à Nantes a été l'outil de cette stratégie pour proposer et cultiver un positionnement audacieux de l'offre touristique et promouvoir notre destination sur cette base singulière. Depuis 2007, la mise en œuvre de la politique touristique fait l'objet d'une gestion déléguée, et à partir de 2011 c'est bien la SPL Le Voyage à Nantes qui a été, au côté de la SEM Nantes Culture et Patrimoine, l'acteur de ce développement et de cette politique nouvelle.

Il y a eu deux Délégations de Service Public, l'une jusqu'au 31 décembre 2014 et l'autre prorogée une fois jusqu'au 31 décembre 2021. Il convenait donc de renouveler cette Délégation de Service Public à la SPL Le Voyage à Nantes puisqu'après avoir dûment consulté la Commission consultative des services publics locaux, nous avons lors de notre séance du 11 décembre 2020 adopté le principe du renouvellement de cette Délégation de Service Public à la Société Publique Locale Le Voyage à Nantes.

Vous savez que lorsqu'un service est délégué, une mission est déléguée à une SPL, il n'y a pas de mise en concurrence. Pour autant, il y a véritable dépôt d'un cahier des charges, véritable construction d'une réponse par la SPL, et véritable débat, négociation, à la fois sur les objectifs et sur les moyens, et c'est ce qui s'est passé entre notre direction du service touristique, et je salue notamment Domitille Jubert, et la SPL Le Voyage à Nantes, et son directeur général que nous connaissons bien puisqu'il s'agit de Jean Blaise.

Les objectifs qui sont poursuivis par cette nouvelle délégation sont :

- évidemment de conforter Nantes comme destination touristique de niveau européen en l'affirmant comme une ville d'art, de culture, de créativité, d'audace, mais aussi une ville verte, accueillante et solidaire ;
- d'engager la destination que nous constituons dans un développement touristique durable et responsable en plaçant l'habitat et l'humain au cœur des projets et en réduisant l'impact écologique de la filière ;
- de concevoir et promouvoir une offre à la fois cohérente et singulière, durable, à l'échelle de la métropole et des coopérations métropolitaines ;
- et enfin de s'engager dans un nouveau prisme en matière d'évaluation et de performance de la destination et en intégrant de nouveaux critères extrafinanciers.

Donc cette convention de Délégation de Service Public prendra effet, si vous en décidez ainsi, le 1^{er} janvier 2022. Elle est conclue pour une durée de cinq ans et est fondée sur une participation financière de la Métropole de 8 900 000 euros annuels, ce qui est en légère augmentation par rapport à la situation précédente, une contribution indexée annuellement et pour la première fois en 2023 en prenant en compte la valeur de l'indice SYNTEC des prestations intellectuelles, la valeur du coût horaire des services administratifs, l'indice des prix à la consommation et la valeur de l'indice bâtiment général. Il y a une formule que vous trouverez dans les annexes, qui décrira et qui permettra d'appliquer cette indexation.

Voilà, Madame la Présidente, je pense avoir dit l'essentiel. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey a demandé la parole. »

M^{me} Coppey : « Oui, merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, nous tenons à saluer le travail investi par Le Voyage à Nantes et le service de Nantes Métropole, et surtout constater ensemble les efforts de remise en question qui permettent aujourd'hui de prendre un véritable virage vers le tourisme durable avec cette nouvelle DSP. Je prends trois exemples : l'allongement de la durée des séjours, la stratégie de promotion élaborée en cohérence avec les connexions en train, et tout le travail aussi qui est fait aussi sur la mobilité douce.

Sur ces trois exemples, nous trouvons un écho concret de la trajectoire de transition écologique et solidaire à laquelle nous travaillons par ailleurs dans toutes nos politiques publiques.

S'interroger sur l'avenir du tourisme à Nantes est incontournable, après deux ans de pandémie et puis maintenant cette cinquième vague. Le secteur du tourisme souffre et nous avons la responsabilité, avec les professionnels de ce secteur, de ne pas revenir en arrière, mais bien de transformer les pratiques en profondeur.

Car si on anticipe les changements maintenant, on pourra éviter notamment de continuer à subir de graves impacts sur la succession de crises que nous connaissons.

Alors, je souhaite nous encourager collectivement à poursuivre nos efforts et à continuer d'inventer de nouveaux modèles de tourisme, pour le tourisme, et j'irais même jusqu'à dire à lâcher nos vieux modèles de développement touristique basés sur de grands équipements coûteux et nécessitant des afflux massifs de visiteurs via des vols *low cost*, pour espérer un jour pouvoir peut-être les rentabiliser. Ces vieux modèles s'incarnent via le très hypothétique Arbre aux hérons ou encore la Cité de l'imaginaire dans l'actuel bâtiment Cap44.

Alors, avec cette DSP et ces nouvelles orientations, le VAN démontre sa mue vers un tourisme durable, un tourisme de proximité. Alors continuons sur cette voie avec l'objectif de faire de Nantes Métropole ce qu'elle doit être et continuer à être demain : une destination verte, accueillante et solidaire. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, est-ce que le rapporteur souhaite ajouter quelques mots ? »

M. Bolo : « Je n'ai rien à ajouter, y compris à ce que j'ai dit à Mahel (Coppey) hier. »

M^{me} la Présidente : « Très bien, alors je mets aux voix cette délibération, et je rappelle les élus qui ne prennent pas part au vote : pour la SPL Voyage à Nantes Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois. »

**Le Conseil délibère, et
après scrutin électronique à distance,
par 83 voix pour, et 08 abstentions**

1 - approuve le contrat de délégation de service public et ses annexes à conclure avec la société publique locale Le Voyage à Nantes pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat de délégation de service public.

Non-participation au vote pour la SPL Le Voyage à Nantes de Anthony DESCLOZIERS, Florian LE TEUFF, Fabrice ROUSSEL, Emmanuel TERRIEN

Direction générale à la culture
Direction du patrimoine et de l'archéologie

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

19 - Délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale – Convention de délégation de service public - Approbation

Exposé

Implanté dans le cœur historique de Nantes, le Château des ducs de Bretagne est le monument-phare de son patrimoine urbain, avec la Cathédrale Saint-Pierre, inséré dans le quartier historique du Bouffay.

Classé au titre des monuments historique, le château a été construit à la fin du 15^e siècle par François II, dernier duc de Bretagne, puis par sa fille, Anne de Bretagne, deux fois reine de France. Un château riche de six siècles d'histoire. Aujourd'hui, au cœur du quartier médiéval, la cour, les remparts et les douves du château sont accessibles à toutes et tous, gratuitement.

Cet ensemble patrimonial unique est complété par l'accès à la Cathédrale et ses cryptes, propriété de l'État (Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire). Malheureusement, depuis l'incendie du 18 juillet 2020, ces espaces sont fermés aux publics.

À l'intérieur du château, à la pointe de la muséographie contemporaine, jalonnée de dispositifs numériques, le musée d'histoire se déploie dans 32 salles et met en scène plus de 1150 objets de collection. La visite dresse un portrait de la ville depuis ses origines jusqu'à la métropole d'aujourd'hui.

En cohérence avec l'une des particularités de l'histoire et de la mémoire de Nantes, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage, inauguré en 2012, est l'un des plus importants au monde consacrés à l'esclavage et à son abolition. Il marque de manière solennelle le rapport de Nantes à son passé de premier port négrier de France au 18^e siècle et rend hommage à ceux qui ont lutté et luttent encore contre l'esclavage dans le monde.

L'ensemble de ces sites forment ainsi une cohérence historique et culturelle, riche de sens pour tous les métropolitains et des visiteurs d'ici ou d'ailleurs. Ces sites participent grandement au rayonnement du territoire. Chaque année, ils reçoivent plus d'1,7 million de visiteurs.

La mise en œuvre d'une politique d'attractivité culturelle, touristique et scientifique à partir d'équipements patrimoniaux a été confiée en délégation de service public dès 2007, lors de la réouverture du Château après travaux. Cette délégation permet une souplesse de gestion, une grande réactivité, de la créativité, des compétences spécifiques et évolutives tout en garantissant le respect des grandes orientations des politiques publiques culturelles et patrimoniales.

Le contrat actuel de délégation confié à la Société Publique Locale Le Voyage à Nantes arrive à échéance le 31 décembre 2021. Lors de sa séance du 11 décembre 2020, et après avis de la Commission consultative des services publics locaux le 16 juin 2020, le conseil métropolitain a approuvé le principe de délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne – musée d'histoire de Nantes, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale.

Le nouveau contrat est ainsi passé sur le fondement de l'article L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet de conclure des conventions de délégation de service public sans mise en concurrence avec une société publique locale (SPL). C'est pourquoi le nouveau contrat proposé dans le cadre de cette délégation est issu d'un travail collaboratif avec la SPL *Le Voyage à Nantes*.

Des discussions se sont en effet tenues avec la SPL *Le Voyage à Nantes* sur la base d'un cahier des charges établi par la métropole, qui définissait les missions attendues du délégataire et les conditions de leur exécution.

Il en résulte la convention jointe en annexe soumise à votre approbation. Prévues pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022, elle s'achèvera le 31 décembre 2026.

Les principales missions déléguées sont les suivantes :

- Le développement de l'offre et de la fréquentation du public des sites patrimoniaux (développement, diversification, fidélisation des publics)
- La mise en œuvre et la garantie de haute exigence et de bonne gestion de la politique scientifique et culturelle (aux échelles locale, nationale et internationale) notamment grâce à l'organisation d'expositions temporaires d'envergure (présentées sur site ou en itinérance) et les projets originaux qui impliquent tant la découverte des collections que l'inclusion des publics à la vie des établissements
- Le développement de la programmation artistique et des spectacles des sites en relation étroite avec le projet scientifique et culturel des établissements
- Le déploiement des ressources accompagnant le projet scientifique et culturel tant dans la documentation et la gestion des collections muséales, des éditions et des projets numériques, du marketing et de la promotion, de la communication ainsi que les ressources liées à la sécurité des publics, des personnels, du bâtiment et des œuvres, les ressources humaines et financières.
- La gestion patrimoniale des sites, selon une répartition contractuelle entre Nantes Métropole et le délégataire

Ces missions participent globalement à l'enrichissement des enjeux de la politique publique que portent les grands équipements culturels de la métropole comme le développement de la coopération en matière culturelle, la place des habitants et des visiteurs au sein des projets et le respect des équilibres humains, écologiques et environnementaux.

Le contrat proposé est ainsi une réponse aux différentes missions libellées à travers :

- des orientations scientifiques et culturelles cohérentes liées aux différents sites patrimoniaux délégués. À travers le prisme de l'histoire du territoire fortement marqué par sa géographie (entre terre, fleuve et océan), l'objectif est de proposer un « musée citoyen » où dialogue le passé et le présent, la diversité des cultures face au défi du *vivre-ensemble*. Ces orientations permettent au Château des ducs de Bretagne – musée d'histoire de Nantes et au Mémorial de l'abolition de l'esclavage de se positionner en tant qu'acteur institutionnel responsable en s'impliquant dans les réflexions mondiales sur la décolonisation de la pensée et en s'investissant dans la responsabilité sociale de l'institution,

- un projet d'établissement qui décline les orientations scientifiques et culturelles à travers la politique des publics ; la politique de recherche, de conservation, d'acquisition et de restauration des collections ; la politique des expositions et la programmation culturelle ; la stratégie numérique et les éditions ; la politique de communication et de promotion ; la politique ressources et l'organisation et de la transversalité,

- une gestion patrimoniale des sites privilégiant les interventions préventives plutôt que curatives par une programmation croisée des investissements avec Nantes Métropole,

- une responsabilisation sociétale de la structure en adoptant une feuille de route autour de l'insertion professionnelle, la promotion des modes de mobilité doux, les engagements vers les transitions écologique et énergétique, le respect des prérogatives du plan climat air énergie territorial (PCAET), la mise en œuvre de la feuille de route « économie circulaire » et celle du plan alimentaire territorial (PAT),

- une garantie de gestion et de gouvernance techniques des moyens reposant sur des outils de coordination entre délégataire et délégant et en lien avec les moyens mis à disposition.

Pour tenir compte des contraintes particulières de fonctionnement qu'elle impose à la SPL, la métropole lui versera une contribution financière forfaitaire annuelle dont le montant est fixé à 8 116 487 € pour 2022.

Pendant toute la durée de la convention, le contrôle analogue sera exercé formellement, notamment par la mise en place d'outils de suivi des activités, de programmations et des coûts de gestion des sites du Château et du Mémorial, tant en fonctionnement qu'en investissement. Un comité de suivi, y compris du projet scientifique et culturel, se réunira chaque semestre pour s'assurer de l'exécution de la convention.

M. Bolo : « Il s'agit j'allais dire d'un parallèle puisque nous sommes là sur la Délégation de Service Public afférente au Château des ducs de Bretagne qui abrite notamment le Musée d'histoire de Nantes, la gestion du Mémorial de l'abolition de l'esclavage qui est quai de la Fosse, et la gestion des cryptes de la cathédrale de Nantes, selon la convention de partenariat qui nous lie avec l'État, la DRAC, le propriétaire, le clergé, et Nantes Métropole.

Donc, il s'agit de confier au délégataire pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 le développement de l'offre et de la fréquentation du public des sites patrimoniaux, la mise en œuvre et la garantie d'une haute exigence et de la bonne gestion de la politique scientifique et culturelle, notamment grâce à l'organisation d'expositions temporaires, et vous savez qu'au Château des ducs de Bretagne nous avons déjà eu quelques expositions tout à fait extraordinaires qui ont eu un succès populaire remarquable, le développement de la programmation artistique et des spectacles, le déploiement des ressources accompagnant des projets scientifiques et culturels tant dans la documentation et la gestion des collections, des éditions et des projets numériques, du marketing, de la promotion, de la communication et les ressources liées à la sécurité du public, des personnels du bâtiment et des œuvres, et la gestion patrimoniale des sites, selon une répartition contractuelle entre la Métropole et le délégataire.

Donc, nous avons ainsi là aussi un contrat proposé qui répond à ces différentes missions à travers des orientations scientifiques et culturelles, un projet d'établissement qui les décline, une gestion patrimoniale des sites qui privilégiera les interventions préventives, et la responsabilité sociale de la structure avec une feuille de route autour de l'insertion professionnelle, la promotion des mobilités douces, les engagements vers les transitions écologique et énergétique, le respect des prérogatives du Plan Climat Air Énergie Territorial, et la mise en œuvre de la feuille de route économie circulaire, ainsi naturellement que celle du plan alimentaire territorial. Voilà, je crois, pour l'essentiel de cette DSP château, mémorial, cryptes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole particulière, je mets donc aux voix la délibération en précisant les élus qui ne prennent pas part au vote pour la SPL Voyage à Nantes : Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Aymeric Seassau, Fabrice Roussel, Emmanuel Terrien, Laurent Turquois. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 86 voix pour,**

1 – approuve la convention de délégation de service public confiée à la société publique locale *Le Voyage à Nantes* pour la gestion du site du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale et autorise sa signature,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote pour la SPL Le Voyage à Nantes de Elhadi AZZI, Anthony DESCLOZIERS, Anne-Sophie GUERRA, Anas KABBAJ, Florian LE TEUFF, Fabrice ROUSSEL, Aymeric SEASSAU, Emmanuel TERRIEN

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

20 - Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès / Évolution de l'infrastructure réseau informatique, WiFi, téléphonie et Intercom – Lancement de la consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL la Cité des Congrès de Nantes – Autorisation de signature de l'accord-cadre à venir

Exposé

Nantes Métropole a confié l'exploitation et la gestion de la Cité des Congrès de Nantes à la Société Publique Locale (SPL) « La Cité Le Centre des Congrès de Nantes », en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 16 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Dans le cadre de ce contrat, la Cité des Congrès de Nantes s'est vu déléguer les missions suivantes :

- l'accueil de toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès ;
- la gestion, l'exploitation et l'entretien de la Cité des Congrès pendant la durée du contrat ;
- le développement d'une offre de service adaptée aux attentes des usagers ;
- le développement de cette activité par des actions de prospection, la coordination de l'offre et des candidatures en matière d'organisation de congrès ;
- à la demande du délégant, la maîtrise d'ouvrage des extensions, équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration.

Afin de maintenir la performance de l'équipement au regard des évolutions technologiques observées ces dernières années, un programme d'investissement et de renouvellement a été élaboré, en lien avec la Cité, pour opérer une mise à niveau numérique complète du bâtiment (infrastructures réseau, sécurité informatique, matériel numérique, etc.) pour la période 2019/2025.

Par délibération n° 2020-12, le Conseil Métropolitain du 14 février 2020 a approuvé ce programme et en a arrêté l'enveloppe financière à 7 000 000 € TTC.

Au regard de la technicité du sujet et des spécificités liées à l'exploitation, Nantes Métropole a confié à la SPL « La Cité Le Centre des Congrès de Nantes », par un marché notifié le 16 novembre 2020, un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du programme de mise à niveau numérique.

Dans ce cadre, il convient de faire évoluer l'infrastructure réseau informatique, audiovisuel, WiFi, téléphonie et intercom de la Cité des Congrès.

L'objectif de cette évolution est de disposer d'une infrastructure réseau de haute disponibilité et de hautes performances. Ce réseau sera mutualisé pour différents usages liés à l'exploitation de La Cité des Congrès : flux de données, flux Wifi cité et Client, flux d'affichage dynamique, flux audiovisuel... Cette évolution permettra une gestion optimale d'un Plan de Reprise d'Activité et de Continuité et de poursuivre la mutation technologique du réseau. De plus, dans le cadre de l'application d'une stratégie numérique responsable, une attention particulière sera réalisée pour une transition vers des équipements plus performants, de conception européenne et plus sobres en consommation d'énergie.

Le périmètre des opérations est le suivant :

- extension du cœur de réseau et des fédérateurs optiques ;
- extension des équipements d'accès sur les régies et les salles pour les flux audiovisuels ;
- extension de la couverture WiFi et des services associés ;
- déploiement de la téléphonie sur IP et Intercom ;
- renforcement des clusters pare-feu (Firewall).

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation.

LA NATURE HOMOGENE DES PRESTATIONS A REALISER JUSTIFIE LE RECOURS A UN ACCORD-CADRE GLOBAL.

L'accord-cadre, conclu à l'issue de cette consultation, prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commandes, d'une durée de 4 ans.

Le montant maximum est de 1 050 000 € HT, pour la durée contractuelle globale.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP103 libellée Cité des Congrès – Remise à niveau numérique opération 2021 n° 3989 libellée Cité des Congrès – Remise à niveau numérique

M. Bolo : « Il s'agit de participer et de permettre la remise à niveau numérique de la Cité des congrès, avec l'évolution de son infrastructure WiFi, téléphonie, intercom. Il s'agit de lancer une consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat qui nous lie avec la SPL La Cité des congrès et une autorisation de signature de l'accord-cadre à venir.

Tout simplement on constate qu'après quelques années, même beaucoup d'années de fonctionnement, la Cité des congrès pour rester concurrentielle et pour être au niveau de la transition numérique et de la modernisation numérique qui frappent son domaine d'activité comme les autres, eh bien il faut qu'elle puisse disposer d'une infrastructure réseau de haute disponibilité et de haute performance. Ce n'est pas suffisamment le cas donc nous avons à conclure un accord-cadre mono-attributaire avec des émissions de bons de commande avec un montant maximum d'1 050 000 euros hors taxes pour la durée contractuelle. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande particulière de prise de parole, je vais là aussi mettre aux voix en rappelant que ne participent pas au vote, pour la SPL Cité des congrès, Bassem Asseh, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Guerra, Julie Laernoës, Fabrice Roussel, Jeanne Sotter, Franckie Trichet, Alain Vey, Louise Vialard, Guillaume Richard, Martine Oger, Aymeric Seassau, Richard Thiriet. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 83 voix pour,

1 - autorise le lancement par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes », en sa qualité de mandataire, d'un appel d'offres ouvert pour l'évolution de l'infrastructure réseau informatique, WiFi, téléphonie et Intercom de la Cité des Congrès de Nantes ;

2 – autorise la signature par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes », en sa qualité de mandataire, de l'accord-cadre pour la réalisation de ces prestations et pour un montant maximum arrêté à 1 050 000 € HT ;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation pour la SPL La Cité des Congrès au vote de Bassem ASSEH, Laure BESLIER, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Anne-Sophie GUERRA, Julie LAERNOES, Fabrice ROUSSEL, Jeanne SOTTER, Franckie TRICHET, Alain VEY, Louise VIALARD, Martine OGER, Aymeric SEASSAU, Richard THIRIET

Mme Gouez présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

21 – Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole (MiN Nantes Métropole) : Délégation de service public – Choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public

Exposé

Depuis sa création, le Marché d'Intérêt National de Nantes est géré par la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes, la SEMMINN, dont Nantes Métropole est l'actionnaire majoritaire. À la suite de son transfert de l'île de Nantes sur le parc d'activités Océane Nord à Rezé, la SEMMINN a poursuivi l'exploitation de ce nouvel équipement dans le cadre d'une convention de délégation de service public provisoire dont l'échéance est fixée au 30 juin 2022.

Par délibération du 11 décembre 2020, le Conseil métropolitain a confirmé le principe d'une gestion déléguée de cet équipement et a approuvé le lancement d'une procédure de consultation en vue de conclure une nouvelle convention de délégation de service public pour une durée de cinq ans à compter de 2022.

Les missions générales du futur délégataire sont, aux termes du cahier des charges, les suivantes :

- Assurer la continuité des missions de base d'exploitation et de développement du MiN Nantes Métropole, que sont :
 - *La négociation et la gestion des contrats des occupants et des acheteurs ;*
 - *L'accueil et l'information des usagers du marché ;*
 - *La promotion commerciale des locaux vacants ;*
 - *La gestion immobilière et diverses prestations (nettoyage des parties communes, enlèvement et traitement des déchets, sécurité et gardiennage, travaux d'entretien et de maintenance, travaux évolutifs de cases, etc.) ;*
 - *La perception des droits et recettes générés par le Service ;*
 - *L'animation générale du MiN Nantes Métropole ;*
 - *La communication et la promotion de l'offre de services au regard des politiques publiques ;*
- Être acteur du Projet Alimentaire Territorial
 - *Diversifier l'offre de distribution et mieux valoriser les productions locales en développant le carreau des producteurs ;*
 - *Développer davantage les acteurs autour des produits bio ou en conversion, ainsi que ceux développant les produits labellisés ;*
 - *Accueillir de nouveaux acteurs et favoriser l'incubation de nouvelles entreprises ;*
- Être acteur et fédérateur des politiques publiques promues par Nantes Métropole sur les sujets de transition énergétique, transition numérique et responsabilité sociétale des entreprises dans la gestion du MIN.

À l'issue d'une procédure de publicité, seule la SEMMINN a déposé un dossier de candidature. La Commission de délégation de service public, du 17 février 2021, a retenu ce candidat et l'a autorisé à présenter une offre. La Commission de délégation de service public, du 23 juin 2021, a émis son avis sur son offre au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de consultation.

La procédure s'est poursuivie par quatre séances de négociation. La SEMMINN a amélioré son offre sur plusieurs points.

Il en résulte une proposition conforme qui répond aux objectifs et critères fixés par Nantes Métropole.

Elle présente toutes les garanties attendues en ce qui concerne la qualité et l'expertise relatives à l'exploitation d'un MIN, à la relation commerciale avec les locataires et clients du MIN, à l'entretien technique du site. Elle intègre les engagements juridiques, environnementaux, sociaux et l'ensemble des objectifs des politiques publiques en lien avec l'objet du contrat. Enfin, elle comporte une offre financière pertinente et optimisée.

Les principales caractéristiques de la convention qu'il vous est proposé de conclure avec la société SEMMINN permettent :

- de renforcer le MiN Nantes Métropole comme le **marché alimentaire du Grand Ouest** en mettant en œuvre une stratégie couvrant 3 axes de développement :
 - **une gestion performante et une politique de services du MIN** déclinées en 9 actions (annexées au contrat de délégation de service public),
 - **un développement et rayonnement du MiN Nantes Métropole** déclinés en 17 actions (annexées au contrat de délégation de service public),
 - **un développement durable, de responsabilité sociétale des entreprises de résilience alimentaire et territoriale** déclinés en 18 actions (annexées au contrat de délégation de service public).
- de développer l'attractivité du MiN Nantes Métropole en engageant une programmation économique, technique et financière sur un projet d'extension immobilière dans l'enceinte du MIN. En raison du taux d'occupation de 95 %, le délégataire s'engage à produire une étude complète pour permettre à Nantes Métropole de décider la construction d'un bâtiment destiné à accueillir de nouveaux locataires. Le contrat de délégation de service public prévoit donc une clause de revoyure au plus tard au 1er juillet 2023, pour conclure éventuellement un avenant ayant pour objet la réalisation de ce bâtiment et les conditions techniques et financières de sa réalisation.
- de compenser les sujétions de service public mises à la charge du délégataire, par le versement par Nantes Métropole d'une **contribution financière annuelle forfaitaire de 220.000 euros (nets de TVA) en 2022 et 105.000 euros (nets de TVA) en 2023**. Les contraintes de service public imposées au Délégataire résultent de la détermination et l'encadrement par Nantes Métropole des redevances et tarifs applicables aux occupants précédemment installés sur l'ancien MiN.
- de fixer **une redevance annuelle**, versée par le délégataire, calculée selon une formule comprenant une part fixe (R1) d'un montant de 185 000 € sur la durée du contrat selon un échancier défini (« 0 € » en 2022 et 2023, 20 000 € en 2024, 55 000 € en 2025 et 110 000 € en 2026), une part variable (R2) calculée sur le résultat d'exploitation défini au Compte d'exploitation Prévisionnel annexé au contrat, et enfin une seconde part variable calculée sur le résultat exceptionnel bénéficiaire de chaque année susceptible d'être dégagé par le délégataire entre 2022 et 2026.
- de mettre à la charge du délégataire un plan de **Gros Entretien et de Remplacement (GER)** du bâtiment correspondant aux interventions à programmer pendant la durée du contrat et assurer le renouvellement des matériels et équipements, en sus de l'entretien et la maintenance courante du site et des travaux nécessaires à l'arrivée de nouveaux occupants. Pour cela, la société s'engage sur un plan d'investissement de 1 210 287 € dont 445 300 € au titre du GER afin d'optimiser l'exploitation technique du MiN Nantes Métropole.

Une note sur les motifs du choix du futur délégataire et l'économie générale du contrat, les procès-verbaux de la Commission de délégation de service public ainsi que le projet de contrat ont été transmis aux conseillers métropolitains 15 jours avant le présent Conseil métropolitain (Cf contrat en annexe 1 et note en annexe 2).

Dans la mesure où l'échéance de la convention de délégation de service public actuellement en vigueur est le 30 juin 2022 et que le nouveau contrat de délégation de service public avec la SEMMINN prendra effet au 1^{er} janvier 2022, il y a lieu de résilier le contrat de délégation de service public provisoire conclu avec la SEMMINN au 31 décembre 2021. Ainsi, la résiliation sera concomitante à l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public.

M^{me} Gouez : « Chers collègues, avant de vous présenter cette délibération, je précise qu'en raison de leurs fonctions un certain nombre d'élus ne participent ni au vote, ni au débat. Alors il s'agit de Julie Laernoës, de Fabrice Roussel, d'Hervé Neau, d'Alain Vey, de Christelle Scutto-Calvez, d'Hervé Fournier et de Mahel Coppey.

Alors, ceci étant dit, j'en viens à la délibération elle-même qui porte sur la Délégation de Service Public relative à l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole, plus connu sous le nom de MIN de Nantes. Donc vous vous souviendrez que le MIN a été transféré en février 2019 depuis l'île de Nantes où il se trouvait un peu à l'étroit, jusqu'au parc d'activité Océane Nord à Rezé, où il s'est installé dans de nouveaux bâtiments, des bâtiments qui sont mieux adaptés à ses besoins de développement et aux exigences nouvelles en matière de sécurité, de traitement des déchets, de facilité de circulation, mais aussi de confort des opérateurs et des clients.

Donc, depuis que ce transfert a eu lieu, le gestionnaire historique du MIN depuis 1975, la SEMMINN, a assis les activités du nouveau MIN. Elle a accompagné les opérateurs dans le développement de leurs commerces. Et donc, du point de vue administratif, cette période de transition a été encadrée par une convention de Délégation de Service Public qui était provisoire et prévue pour courir jusqu'au 20 juin 2022.

Vous vous souviendrez aussi que lors de notre Conseil métropolitain de décembre 2020, nous avons d'une part confirmé le principe d'une gestion déléguée du MIN, et nous avons aussi pris les devants en approuvant le lancement d'une nouvelle convention de DSP par anticipation, pour la période 2022-2027.

Alors, à l'issue de l'appel à candidatures publiques qui a été lancé par Nantes Métropole, la SEMMINN s'est avérée la seule à avoir déposé un dossier de candidature, laquelle candidature a été retenue en Commission de Délégation de Service Public le 17 février dernier, suite à quoi la SEMMINN a pu présenter une offre détaillée, offre qui a fait l'objet de quatre séances de négociation l'été dernier.

Donc je ne vais pas entrer dans le détail de l'accord qui a été agréé à l'issue de ces négociations. Vous avez tous reçu le cahier des charges afférent en annexe de cette délibération, mais il est quand même important de mentionner trois choses. Tout d'abord, vous verrez que le cahier des charges qui a été transmis à la SEMMINN répond aux priorités de plusieurs grandes politiques publiques de Nantes Métropole et cela fait donc véritablement du MIN un levier de transition, notamment en matière alimentaire, sociale et environnementale. Donc ça, c'est le cas en matière tout d'abord de tri et de valorisation des déchets. C'est un sujet dont nous avons largement débattu ces jours-ci, mais je suis sûre que Mahel (Coppey) pourra vous apporter des détails si vous n'avez pas eu votre compte.

C'est aussi le cas en matière de RSE puisque la SEMMINN est accompagnée à cet égard par Planet'RSE, en matière aussi de mobilité des salariés puisque la SEMMINN travaille avec la TAN à la mise en place d'un pacte mobilité qui permet notamment de mieux relier les systèmes de bus et de covoiturage pour les salariés du MIN, et il y a aussi un partenariat avec Bicloo qui permet par exemple de charger des vélos pliables à bord des bus.

Un autre sujet important, c'est l'avancée des logiques de mutualisation en matière de logistique et de livraison. Donc ça, ça fait l'objet d'un groupe de travail spécifique au sein de la SEMMINN qui permet de faire avancer les positions sur ce qui reste un sujet difficile puisqu'aux yeux des opérateurs grossistes du MIN, les livraisons sont souvent le dernier lien important à leurs clients, et qu'en l'absence d'une hausse encore plus significative des prix des carburants, ils sont assez peu enclins à y renoncer.

Et enfin, évidemment, on en avait parlé à plusieurs occasions lors de précédents Conseils, le MIN, c'est un levier central pour notre politique alimentaire territoriale et je vous avais informés de la présence dans ce nouveau MIN d'un carreau des producteurs locaux. Et puis il y a toute une série d'actions qui visent à renforcer cette présence, ce lien entre production locale et outils de mise en marché sur une zone de chalandise très large qu'offre le MIN.

Deuxièmement, quelques mots rapides sur les éléments financiers qui sont issus des négociations qui ont eu lieu cet été et qui ont d'ailleurs beaucoup animé ces réunions. Donc dans l'offre finale, on a une redevance fixe versée par le MIN de 185 000 euros échelonnés sur cinq ans et deux autres parts variables : Plus de part variable, mais tout d'abord une redevance variable qui est calculée sur 88 % du résultat d'exploitation global de la SEMMINN et une seconde part variable qui est quant à elle basée sur 30 % de l'exploitation bénéficiaire.

Et le dernier élément important à avoir en tête, c'est que Nantes Métropole accorde une dernière aide à la SEMMINN qui sera répartie sur les deux années qui viennent pour les deux années 2022-2023 et qui s'élève à 325 000 euros. Je rappelle que cette aide de Nantes Métropole, c'est une aide transitoire, ça répondait à des besoins qui étaient liés en fait au fait tout simplement que les loyers des opérateurs n'avaient pas été mis à leur juste hauteur tout de suite. Il avait fallu une période de transition pour que les opérateurs acceptent le transfert du MIN. Donc, à l'issue de ces deux années qui viennent, le MIN, la SEMMINN devrait voler de ses propres ailes financièrement.

Enfin, cette offre avec la SEMMINN, vous verrez que dans le cahier des charges on prévoit un développement possible donc du MIN à l'intérieur de son périmètre actuel. La SEMMINN avait fait une proposition de construction de bâtiments 1 600 mètres carrés, là je parle de l'emprise au sol, qui n'a pas été jugée suffisamment étayée, que ce soit du point de vue de son modèle économique, mais aussi de la réflexion autour de la destination, de l'usage de ce nouveau bâtiment. Donc, nous avons dans le cahier des charges une clause de revoyure qui donne à la SEMMINN jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour présenter une étude de marché un peu plus robuste.

Et je précise que cette possibilité de développement, elle est nécessaire puisqu'aujourd'hui le MIN est plein à 97 %, donc on arrive à une situation de saturation qui fait qu'il faut pouvoir envisager de nouvelles marges de manœuvre – mais ça, c'est quand même la mesure du succès qu'a été le transfert du MIN.

Et puis on a également dans ce cahier des charges une programmation technique et financière sur un possible développement hors les murs sur les 55 hectares de Nantes Agropolia.

Voilà, donc tout ceci étant dit, je vous propose chers collègues d'une part d'approuver la résiliation anticipée du contrat de Délégation de Service Public provisoire au 31 décembre 2021, et à autoriser la signature de l'avenant correspondant, et puis il vous est proposé ensuite d'approuver le choix de la SEMMINN comme délégataire de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du MIN de Nantes Métropole pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier prochain. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, merci Madame la Présidente. J'ai la chance de connaître un tout petit peu ce dossier, pour avoir présidé la SEMMINN pendant quelque temps, et pour autant de ne pas être en situation de conflit d'intérêts, puisque je ne suis plus membre du Conseil d'administration, ce qui fait beaucoup rire Alain Vey qui m'a envoyé un petit message tout à fait sympathique.

Donc je profite de cette situation pour dire qu'effectivement ce nouveau contrat de DSP intervient après, j'allais dire, la stabilisation de l'installation du MIN sur son nouveau site et après, j'allais dire, ce qu'on aurait appelé en matière de transports publics le "déverminage", c'est-à-dire la solution apportée à tous les petits problèmes techniques qu'il peut y avoir sur un bâtiment neuf. Notamment, on avait des problèmes liés avec le système d'accès, avec le système de gardiennage, tout cela a été largement stabilisé et je voudrais en féliciter et en remercier notamment Amaury Hanotaux, le directeur général de la SEMMINN, qui a fait un boulot tout à fait considérable.

Je voudrais aussi saluer, et Jean-Claude Lemasson ne m'en voudra pas, le fait que la SEMMINN sera, comme Aziliz (Gouez) l'a souligné, un acteur important du projet alimentaire territorial par son animation de l'ensemble du site, par sa valorisation des circuits courts par ce fameux carreau des producteurs locaux. Tout cela y concourt, comme Aziliz l'a souligné, a plusieurs de nos politiques publiques.

Ceci dit, je voudrais mettre un petit bémol qui est tout à fait explicable pour cette première DSP, mais qui interroge notre posture à la fois en tant que délégataire et en tant qu'actionnaire de Société d'Économie Mixte lorsque ces SEM ont une activité vraiment située dans le marché et où logiquement, en dehors de la période transitoire qui implique encore une aide de Nantes Métropole, leur autonomie en matière de gestion, leur capacité à s'autoréguler et à développer leur propre activité est aussi évidente que c'est le cas pour le MIN, mais ça peut être le cas aussi pour un certain nombre de fonctions, par exemple je pense à NGE sur un certain nombre de ces domaines qui sont en plein dans un marché existant, et où l'apport financier de la Métropole n'a pas lieu d'être a priori.

Et en l'occurrence, je trouve que nous avons dans nos Délégations de Service Public, ce mode d'affermage, peut-être l'habitude d'affirmer haut et fort que la société gère le service à ses risques et périls, et à faire en sorte de ne lui laisser finalement aucune marge de manœuvre puisque telles que les choses ont été négociées, et qu'Aziliz vient de nous l'expliquer, grosso modo chaque fois que la SEMMINN va réussir à faire un petit peu de bénéfice qu'elle pourrait naturellement réinvestir fort utilement dans le développement de son activité, puisque je crois que le taux de commercialisation doit être à 99 % actuellement, on ne peut pas faire beaucoup mieux. Je pense que nous devrions laisser plus de marge de manœuvre aux gestionnaires, aux Conseils d'administration et aux directeurs généraux de nos SEM qui agissent dans le marché, dans des zones de marché, pour pouvoir développer l'activité, développer la commercialisation, avoir une attitude, j'allais dire, entrepreneuriale.

Or, nos habitudes en la matière font que dès que la SEMMINN va gagner un sou, l'autorité délégante va lui piquer instantanément la majorité. Et je pense qu'à terme, nous devons quand même réfléchir à la manière dont nous procédons en la matière, et pourquoi pas aller sur des modèles plus concessifs, c'est-à-dire de délégation à plus long terme, mais en laissant la capacité d'autonomie, de gestion plus importante aux directions générales et aux Conseils d'administration, le tout naturellement encadré par des procédures de contrôle interne tout à fait rigoureuses et précises. Donc je crois qu'il faut bien sûr adopter cette Délégation de Service Public telle qu'elle nous est proposée, mais il faut aussi enclencher une réflexion sur notre posture, et en tant qu'actionnaire de SEM, et en tant que délégataire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier a demandé la parole. »

M^{me} Garnier : « Oui, merci Madame la Présidente. Je vais prolonger les propos de notre collègue Pascal Bolo, qui a interrogé sur la façon de faire de la Métropole dans la gestion de ce type de contrat de Délégation de Service Public. Simplement pour regretter publiquement que nous n'ayons reçu qu'une seule offre comme vous l'avez rappelé, Madame Gouez, tout à l'heure.

Et pourtant, et pourtant, on se souvient que notre MIN a fait l'objet d'un déménagement et d'investissements particulièrement conséquents de la part de notre Métropole.

Moi, je me souviens que l'année dernière, on évoquait l'hypothèse d'une délégation à un opérateur privé ou à un opérateur semi-public. Il avait même été évoqué la possibilité d'une gestion par la SEMMARIS qui gère le Marché d'Intérêt National de Rungis.

Donc je dois vous dire qu'on est un peu surpris et on ne comprend pas bien pourquoi notre MIN flambant neuf, et qui, si je vous ai bien écoutée, semble fonctionner de manière très satisfaisante, si j'entends les propos d'Aziliz Gouez, pourquoi il n'intéresse personne à part la SEMMINN qui est la structure déjà en place. Ça ne veut pas dire qu'il n'aurait pas fallu retenir la SEMMINN, mais ça veut dire qu'il aurait été sans doute intéressant de pouvoir effectivement comparer des offres différentes.

Et c'est vrai qu'avec ce succès que vous mettez en avant par ailleurs sur cet établissement, il y a quelque chose qui ne colle pas bien, entre le succès et le fait que quand on fait un appel d'offres, eh bien en réalité personne ne semble s'intéresser réellement à cette possibilité.

Alors peut-être qu'il y a dans les propos de Pascal Bolo un début d'explication. En tout état de cause, nous nous abstiendrons sur cette délibération puisque nous n'avons pas d'éléments probants sur ce volet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo a redemandé la parole. »

M. Bolo : « Oui, juste parce que j'ai une réponse très simple en 30 secondes à apporter à Laurence Garnier. Les investissements que Nantes Métropole a consentis, alliés aux conditions qui ont été celles des accords de déménagement des opérateurs, et notamment du blocage des loyers pendant un certain nombre d'années, ont fait qu'au moins pendant ses premières années d'exploitation, le MIN était structurellement déficitaire et qu'il devait bénéficier, il a bénéficié des concours financiers d'équilibre de la Métropole.

Le plan d'affaires de la SEMMINN supposait un retour à l'équilibre, mais plutôt à échéance entre cinq et dix ans qu'entre deux et trois ans. Le travail fait par Amaury Hanotaux a permis de raccourcir ce délai et la capacité morale qu'aura la SEMMINN d'être à l'équilibre. Ce n'est pas encore pas cette année, mais en tout cas c'étaient les conditions économiques qui faisaient qu'un investisseur attendant des taux de rendement de 5 % et des poussières n'allait sûrement pas souscrire là à cette Délégation de Service Public. Je crois que c'est aussi simple que ça. C'est le côté très récent et les conditions économiques qui sont celles de la SEMMINN pendant ses premières années d'exploitation du nouveau site qui font qu'il n'y a pas eu grand succès, mais je peux vous dire que des opérateurs, et pas des moindres, se sont penchés sérieusement sur le dossier. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aziliz Gouez. »

M^{me} Gouez : « Oui, eh bien beaucoup a été dit. Alors, sur la question du modèle économique et de la façon dont la doctrine pourrait évoluer, moi je pense que c'est un débat, là, qui déborde un peu le cadre de notre Conseil métropolitain. Mais ce qu'il faut dire c'est que, Pascal (Bolo), tu as dit qu'on leur prenait la majorité du bénéfice. Là, on est sur une part variable de 33 % de l'activité bénéficiaire, donc ça n'est pas rien, mais ça n'est pas 50 %.

Et ce qu'il faut dire, c'est que cet été, ces questions financières ont vraiment fait l'objet de négociations qui n'ont pas été faciles, mais je pense que si on avait eu la posture inverse, c'est-à-dire si on avait accédé à ce qu'était l'offre initiale de la SEMMINN sans du tout négocier, on nous aurait je pense aussi fait peut-être le procès inverse.

Donc moi, ce que je peux dire c'est que ce processus de négociation, il a quand même essayé de travailler à un juste équilibre qui donne malgré tout des marges de manœuvre à la SEMMINN, qui lui donne une capacité d'investissement et une certaine liberté de ses choix de développement.

Il reste que le MIN est un modèle qui n'est pas un modèle de libre marché. On reste quand même sur un outil de service public. J'ai souligné à quel point nous, on avait posé des critères, nous, Nantes Métropole, on avait posé des critères qui sont le reflet de nos grands choix en matière de politiques publiques. On ne pourrait pas avoir les mêmes exigences dans un modèle purement calqué sur le modèle qui a cours dans le marché.

Quant à la question de Madame Garnier, eh bien effectivement, ce qu'il faut dire c'est qu'il y a quand même eu, donc, une procédure de publicité. C'était une procédure restreinte parce qu'en fait, il y a peu d'opérateurs qui ont la compétence nécessaire.

Enfin, peu de gestionnaires sont capables de gérer un équipement de la taille du MIN de Nantes. Je rappelle que c'est l'un des plus grands de France. Effectivement, on avait eu vent d'une possible candidature de SEMMARIS de Rungis, ça n'a pas été le cas, mais il se trouve qu'il n'y a pas beaucoup de gestionnaires qui soient capables d'assurer l'exploitation d'un tel équipement. Donc on n'a eu qu'une candidature, voilà, on pensait peut-être en avoir deux, ça n'a pas été le cas. Mais il ne s'agit pas, encore une fois, d'un outil banal. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais donc mettre aux voix la délibération, chers collègues, en précisant que pour la SEMMINN, ne prennent pas part au vote Julie Laernoës, Fabrice Roussel, Hervé Neau, Alain Vey, Christelle Scuotto, Hervé Fournier et Mahel Coppey. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 78 voix pour et 08 abstentions**

1. approuve la résiliation anticipée du contrat de délégation de service public provisoire au 31 décembre 2021 et autorise la signature de l'avenant correspondant,
2. approuve le choix de la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes – SEMMINN - comme délégataire de la convention de délégation du service public pour la gestion et l'exploitation du MiN Nantes Métropole pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
3. approuve la convention correspondante et ses annexes,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat de délégation de service public.

Non-participation pour la SEMMINN au vote de Julie LAERNOES, Fabrice ROUSSEL, Hervé NEAU, Alain VEY, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Hervé FOURNIER, Mahel COPPEY

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Économie Emploi Responsables

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

22 - Convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre Nantes Métropole et l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC)

Exposé

Depuis 2001, Nantes Métropole conduit une politique volontariste en matière d'emploi et d'insertion par l'activité économique. Cette action s'inscrit, depuis 2021, dans le cadre de la politique publique métropolitaine Économie et Emploi Responsables et se concrétise, notamment, par la mise en place de services de proximité auprès des habitants en recherche d'emploi, prioritairement ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et par une collaboration étroite avec les acteurs économiques (fédérations, entreprises), permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi, sur les filières stratégiques et les secteurs en tension de recrutement. Pour ce faire, Nantes Métropole soutient l'action de l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC).

L'ATDEC de Nantes Métropole, association constituée le 2 mai 2018 par fusion des associations de la Maison de l'emploi et de la Mission locale, réunit les activités de la Maison de l'emploi, la Mission Locale et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Les trois structures conservent leurs missions respectives, notamment pour la Mission Locale et le dispositif PLIE pour la mise en œuvre des dispositifs confiés par l'État, par délégation de la Région ou de Pôle emploi.

Le contexte, les enjeux et objectifs poursuivis par la création de l'association ont été précisés dans une délibération du Conseil métropolitain du 22 juin 2018, à savoir :

- assurer une meilleure lisibilité de l'offre de services, pour les habitants, les employeurs, les partenaires et les communes ;
- organiser une gouvernance associative partenariale, associant un maximum d'acteurs et partenaires financeurs ;

- améliorer l'efficacité et l'efficience des différents dispositifs emploi-insertion déclinés sur le territoire métropolitain.

Chaque année, près de 40 000 personnes bénéficient des services de l'ATDEC, notamment, via :

- une activité d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement. Dans ce cadre, la mission locale et le dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi accompagnent annuellement, respectivement, 9 000 jeunes et 2 000 demandeurs d'emploi de longue durée,
- les huit cyber-bases Emploi, espaces ressources informatiques dédiés aux recherches d'emplois et à l'initiation aux usages numériques. Elles accueillent près de 12 000 visiteurs par an.
- l'organisation d'événements emploi (forum, job dating, actions de pré-recrutement avec les entreprises, ateliers de sensibilisation et de découverte des métiers,...). 250 événements emploi sont organisés chaque année sur la métropole.

L'ensemble de ces actions sont déployées en complémentarité et en partenariat étroit avec Pôle Emploi et les acteurs de l'emploi-insertion-formation du territoire.

En 2021, l'ATDEC a redéployé l'organisation spatiale de ses activités dans le but de territorialiser en partie son action en réponse aux attentes spécifiques des publics identifiées localement sur les quinze quartiers prioritaires de la politique de la ville et les vingt-quatre communes de la métropole nantaise et de projeter au plus près son offre de services en direction des publics les plus fragiles.

Cette nouvelle organisation va dans le sens des orientations de Nantes Métropole en matière de territorialisation de la politique publique de l'Économie et de l'Emploi Responsables.

Il est proposé que le partenariat avec l'ATDEC pour la période 2022 à 2024 soit encadré par une convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) d'une durée de trois ans (annexe 1 la présente délibération) qui fixe une trajectoire financière pour les années 2022, 2023 et 2024, et qui prévoit, sous réserve du vote annuel du budget de Nantes Métropole, le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 3 736 000 €. Un acompte de 60 % du montant de ladite subvention pourra être versé, en début d'année, sous réserve du vote du budget de Nantes Métropole. Cet acompte s'élève pour l'année 2022 à 2 241 600 €. Le montant de la subvention de fonctionnement des années ultérieures à 2022 sera approuvé dans le cadre de conventions annuelles de financement lesquelles seront soumises chaque année au vote du Conseil métropolitain. La convention d'exécution annuelle précisera le plan d'actions, le budget associé et sa ventilation, les indicateurs d'activité et de résultats, et valorisera les ressources prévisionnelles à percevoir auprès des autres financeurs notamment l'État et la Région.

La convention cadre rappelle que les missions de l'ATDEC sont les suivantes :

- 1- Faciliter, en lien étroit avec le Service Public de l'Emploi, l'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus en difficulté.
- 2- Déployer une offre de services aux publics, adaptée aux réalités locales et équilibrée sur les cinq territoires de référence de l'ATDEC, qui couvre les quinze quartiers prioritaires de la politique de la ville et les vingt-quatre communes de la métropole.
- 3- Proposer une offre de services spécifique, vers les acteurs économiques de la métropole susceptibles de recruter et/ou former les publics prioritaires.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'opération 3053 libellée « Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences ».

M. Roussel : « Cette délibération concerne la convention-cadre d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre Nantes Métropole et l'Association Territoriale pour le Développement et l'Emploi et Compétences, et je précise en ce début de présentation que ne prennent pas part au débat ni au vote Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, André Sobczak et François Vouzellaud.

Cette convention s'inscrit dans la politique publique que nous menons sur l'économie et l'emploi responsable, et qui se concrétise notamment par la mise en place de services de proximité auprès des habitants en recherche d'emploi, donc prioritairement celles et ceux qui sont plus éloignés du marché du travail, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et également donc par une collaboration étroite avec les acteurs économiques, tout cela pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi, notamment sur les filières stratégiques et les secteurs en tension de recrutement.

L'ATDEC a été constituée en 2018 par la fusion des associations de la Maison de l'emploi et de la Mission locale. Elle réunit les activités de la Maison de l'emploi, de la Mission locale et également du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Les trois structures concernent leurs missions respectives notamment pour la Mission locale et le dispositif PLIE, pour la mise en œuvre des dispositifs confiés par l'État, par délégation de la Région, à Pôle emploi.

Je tiens également à préciser que chaque année, près de 40 000 personnes bénéficient des services de l'ATDEC, notamment par une activité d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompa-

gnement. Dans ce cadre, la Mission locale et le PLIE accompagnent tous les ans 9 000 jeunes et 2 000 demandeurs d'emploi de longue durée. Il y a également huit super bases emploi, des ressources informatiques dédiées aux recherches d'emploi et à l'initiation aux usages numériques qui accueillent tous les ans 12 000 visiteurs. Et puis l'ATDEC organise évidemment aussi des événements, tout cela se fait en complémentarité et en partenariat étroit avec Pôle emploi et tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation du territoire.

Je tiens également à préciser qu'en 2021, l'ATDEC a redéployé l'organisation spatiale de ses activités dans le but de territorialiser en partie son action en réponse aux attentes des publics identifiés, notamment sur les 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les 24 communes de la métropole nantaise. Et cette nouvelle organisation va dans le sens des orientations de Nantes Métropole, notamment en matière de la politique que j'évoquais en début de mon intervention.

Donc, il est proposé une convention de partenariat, qui fixe une trajectoire financière pour les années 2022, 2023, 2024, avec une subvention annuelle de 3 736 000 euros. Donc la convention rappelle que les missions d'ATDEC sont les suivantes : faciliter, en lien avec le service public de l'emploi, l'accès à l'emploi et la formation, les services au public, et proposer une offre de services spécifique vers les acteurs économiques de la métropole susceptibles de recruter ou de former les publics prioritaires. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux a demandé la parole. »

M^{me} Vitoux : « Oui, bonjour à tout le monde, merci Madame la Présidente. Je voulais profiter de cette délibération évidemment pour saluer le travail de l'ATDEC et de l'ensemble de ses équipes sur le territoire métropolitain, et puis au nom de mon Groupe, je voulais soulever quelques points de vigilance.

Déjà redire le travail de proximité qui est nécessaire dans l'ensemble de nos quartiers, notamment dans les quartiers populaires, avec une implantation : il nous revient de veiller à ce que ces implantations soient au plus près des habitants qui ont le plus de mal à se déplacer sur le territoire.

Et puis aussi redire un mot sur la qualité des emplois proposés, et notamment il est cité des emplois peu qualifiés dans de grands projets du territoire comme le CHU et Paridis. Du coup, je voulais aussi souligner le fait qu'on pouvait aussi compter sur les structures de l'économie sociale et solidaire pour proposer des emplois qui soient à la fois utiles dans la transition écologique, pérennes, utiles sur le territoire.

Et puis peut-être dire un mot pour plutôt souligner la complémentarité des dispositifs et dire qu'il y a aussi le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée sur lequel la Métropole s'est engagée en votant une délibération il y a peu, et sur lequel pour le coup nous allons arriver sur une phase opérationnelle, donc il faut souligner la complémentarité de ces dispositifs. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais vous proposer, chers collègues, de passer au vote et je précise que ne participent pas Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, André Sobczak et François Vouzellaud. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 91 voix pour**

1 – approuve les termes de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 avec l'ATDEC jointe en annexe 1 et autorise la signature de ladite convention ;

2 – accorde un acompte de 2 241 600 € à l'ATDEC sur la subvention de fonctionnement de l'année 2022, afin de lui permettre d'assurer la mise en œuvre de ses missions dès le début de ladite année ;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation pour l'ATDEC au vote de Nathalie LEBLANC, Pierre QUENEA, André SOB CZAK, François VOUZELLAUD

M. Porchasson présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département du Développement Urbain
Direction Habitat

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

23 - Transition énergétique – Ambition zéro passoire énergétique – Dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc social - Approbation

Exposé

Nantes Métropole s'est engagée dans une transition énergétique au bénéfice de tous les habitants. Pour devenir un territoire « zéro passoire énergétique », une attention particulière est portée à la rénovation des logements sociaux anciens.

Cette ambition a été traduite dans le programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2019-2025, approuvé par le conseil métropolitain du 7 décembre 2018, qui fixe un objectif de rénovation annuelle de 1 500 logements sociaux.

La métropole souhaite accélérer la réhabilitation du parc social en termes de volume et de niveau de performance atteinte, en garantissant un gain de confort et la réalisation d'économies pour le locataire.

Les objectifs inscrits au programme local de l'habitat sont les suivants :

- lutter contre la précarité énergétique et réduire le coût des charges des logements dans un souci de développement durable, d'économie d'énergie et de maîtrise des charges pour le locataire ;
- promouvoir une réhabilitation énergétique permettant aux logements d'atteindre un niveau de performance BBC Énergie ou niveau RT2012 neuf en garantissant le gain pour le locataire (limitation de l'impact sur les charges locatives des coûts d'entretien et de maintenance) ;
- encourager l'adaptation au vieillissement ou au handicap d'au moins 10 % des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles.

Deux types d'interventions sont prévues par le PLH pour accélérer la réhabilitation du parc social :

- l'engagement dans la démarche « ÉnergieSprong », portée par l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de la Loire, consistant à déployer la rénovation énergétique à un grand nombre de logements sociaux grâce à des groupements de commandes entre les opérateurs sociaux, et visant à garantir un niveau « Énergie O » pour lutter contre la précarité énergétique des ménages ;
- la définition d'une aide directe de la métropole éco-conditionnée par l'atteinte d'un niveau de performance ambitieux, majorée pour l'adaptation des logements au vieillissement ou handicap, objet du dispositif en vigueur depuis 2019.

Le dispositif actuel de rénovation du parc locatif social

Dès juin 2019, le conseil métropolitain a adopté un dispositif d'aide directe à la rénovation énergétique du parc social à destination des bailleurs sociaux du territoire métropolitain.

Le dispositif voté visait à inciter les bailleurs sociaux à atteindre un niveau de performance énergétique supérieur aux niveaux qui étaient atteints sur les opérations réalisées les années auparavant dont les travaux permettent au maximum l'atteinte de l'étiquette B, soit une consommation située entre 51 et 90 kWh par m² et par an.

Bilan du dispositif actuel

Il était prévu, au terme de la durée du dispositif, alors même que la démarche EnergieSprong serait en mesure de se déployer dans le territoire métropolitain, d'évaluer le dispositif en cours et de décider de son évolution avec notamment l'intégration d'un accompagnement vers la démarche EnergieSprong.

Le bilan des deux premières années est très satisfaisant avec dès la deuxième année des opérations atteignant après travaux l'étiquette A. Le dispositif permet donc d'atteindre l'objectif de départ d'inciter les bailleurs à atteindre des niveaux de performances énergétiques après travaux améliorant le confort des locataires sans augmentation de la quittance (loyer + charges).

Ainsi en 2019, 328 logements, répartis dans 4 opérations, ont bénéficié d'un accompagnement de la métropole à hauteur de 1.694.780 € pour une réduction après travaux de 20 % de la consommation par rapport au niveau BBC rénovation :

- la résidence Chasteland, quartier Plaisance à Orvault : 70 logements ;
- la résidence Le Dolmen, quartier du Breil à Nantes : 190 logements dont 20 adaptés ;
- la résidence Pontchâteau, quartier du Château à Rezé : 20 logements ;
- la résidence Les Hauts de Sèvre à Rezé : 48 logements.

En 2020, 770 logements, répartis dans 7 opérations, ont bénéficié d'un accompagnement de la métropole à hauteur de 4.670.000 € :

Réduction après travaux de 20 % de la consommation par rapport au niveau BBC rénovation :

- la résidence Hauts de Saint-Herblain, quartier Bellevue à Saint-Herblain : 96 logements ;
- la résidence Berquetterie à Vertou – 56 logements ;
- la résidence Becquerel Souillarderie, quartier Bottière Pin Sec à Nantes : 212 logements ;
- la résidence Québec, quartier Nantes Nord à Nantes – 96 logements

Niveau de performance énergétique < à 50 kWh/m²/an après travaux :

- la résidence Joncours à Nantes – 61 logements ;
- la résidence Moulin du Bois, quartier Bellevue à Saint-Herblain : 97 logements et 146 avec un niveau BBC rénovation -20 % après travaux ;
- la résidence Saint-Clair à Nantes – 6 logements - niveau BBC rénovation -20 % après travaux.

Les demandes pour l'année 2021 sont en cours d'instruction.

Le nouveau dispositif

L'objet de la présente délibération est de mettre en place un nouveau dispositif d'aide directe à la rénovation énergétique du parc social à destination des bailleurs sociaux du territoire métropolitain, en renouvelant les aides du dispositif en vigueur depuis 2019 et en intégrant des aides pour l'accompagnement des opérations inscrites dans la démarche EnergieSprong.

Dans le cadre de cette démarche expérimentale, l'USH des Pays de Loire a lancé un appel d'offres pour une première vague d'opérations dont les marchés devraient aboutir d'ici la fin de l'année. Cette expérimentation nécessite une structuration de la filière et des entreprises du bâtiment de la région qui impactera le prix de revient des premières opérations.

Pour la métropole, ce sont 523 logements répartis sur 12 opérations qui sont concernés. Parmi ces logements, 114 ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet Massireno de l'État pour bénéficier d'une subvention d'environ 15 000 € par logement.

Afin d'accompagner cette expérimentation, le dispositif proposé accompagnera de manière équitable l'ensemble des opérations concernées par la démarche en distinguant celles bénéficiant de subventions d'État et celles n'en bénéficiant pas. Cette articulation a été travaillée avec le Conseil Département de Loire-Atlantique qui opérera de la même manière pour ses propres aides.

Le dispositif d'aides proposé par logement est donc le suivant :

- pour les **opérations hors démarche Energie Sprong** :
 - 5 000 € plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent après réhabilitation un niveau de performance énergétique < à 64 kWh/m²/an, correspondant au niveau « BBC rénovation » – 20 %,
 - 10 000 € plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent après réhabilitation un niveau de performance énergétique < à 50 kWh/m²/an, correspondant au niveau BBC Energie.
- pour les **opérations intégrée à la démarche Energie Sprong** :
 - 1 000 € pour les opérations retenues dans le cadre de l'appel à projet Massireno,
 - 11 000 € pour les opérations non retenues dans le cadre de l'appel à projet Massireno,
- aide commune à **toutes les opérations** :
 - une aide supplémentaire de 3 000 € par logement adapté pour les personnes à mobilité réduite plafonnée à 50 % du montant des travaux d'accessibilité.

Le montant des aides octroyées est plafonné à 5 000 000 € par an avec une priorité donnée aux opérations inscrites dans la démarche EnergieSprong. Le règlement ci-annexé détaille les conditions d'octroi et d'éligibilité des opérations dans le respect du budget voté.

Ce nouveau dispositif entrera en vigueur dès le caractère exécutoire de la présente délibération et à partir de 2022.

Pour faciliter la gestion et permettre d'apporter une réponse rapide aux demandeurs, il est proposé de déléguer à la Présidente l'octroi de ces aides par la signature des décisions et conventions d'attribution des subventions.

Dans un souci de réactivité, il est proposé de déléguer à la Présidente l'adaptation, au besoin, du règlement du dispositif, y compris les montants d'aides précités, notamment pour tenir compte des éventuels impacts liés à une évolution des dispositifs d'aides d'autres acteurs (Région, État) ou encore des retours d'expériences des partenaires.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 1057 libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen », opération n° 3930 libellée Réhabilitation écologique et Adaptation logements sociaux.

M. Prochasson : « Il s'agit d'une délibération concernant le parc social pour la transition énergétique et la rénovation des logements sociaux, avec une ambition zéro passoire énergétique.

Alors, le dispositif est assez technique, donc je vais essayer d'être le plus clair possible, tout en étant synthétique évidemment.

Donc on a inscrit dans notre PLH une action sur la rénovation annuelle de 15 % de logements sociaux, PLH approuvé en décembre 2018, et il s'agit maintenant d'adapter les dispositifs à la fois aux exigences thermiques que les différentes lois successives nous imposent, et les dispositions techniques facilitant effectivement cette rénovation.

C'est un double objectif qui est fixé, c'est d'abord lutter contre la précarité énergétique, donc ça veut dire réduire le coût des charges sur les logements et donc garantir un gain pour le locataire de manière à ce que l'opération soit au minimum blanche pour lui, avec des conséquences sur le loyer et les charges. C'est ce qu'on appelle le niveau énergie zéro.

Alors, il s'agit aussi de profiter de ces occasions pour l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Donc il a été mis en place un système en 2019 déjà qui a porté ses fruits avec 330 logements qui ont été rénovés, en 2020, 770, dont – fait assez remarquable – trois opérations qui atteignent des niveaux Bâtiments Basse Consommation, tout à fait performants, dits "énergie", c'est-à-dire à moins de 50 kilowattheures par an. Alors ce n'est pas possible partout, et au minimum on vise un objectif BBC rénovation à 64 kilowattheures par an.

Donc voilà, 770 logements ont été ainsi rénovés en 2020 avec un objectif de 10 % pour la mise en adaptation handicap, et aujourd'hui, il est proposé de délibérer sur à la fois le dispositif existant, confirmer les aides que la Métropole apporte, et puis de rajouter à ce dispositif un dispositif appelé Énergie Sprong qui permet en fait, par des appels d'offres groupés, d'obtenir les meilleurs prix pour les bailleurs sociaux s'agissant de travaux massifiés, et donc d'une meilleure mise en concurrence et d'une meilleure qualité de prestations offertes par les entreprises soumissionnaires.

Donc aujourd'hui, l'objectif de la Métropole c'est bien de garder les deux systèmes de manière à ce que si les prix Energie Sprong ne sont pas suffisamment intéressants, les bailleurs puissent effectivement malgré tout bénéficier des aides de la Métropole pour assurer les rénovations qu'on ambitionne de faire.

Donc sur un budget de 5 millions d'euros par an, cet objectif de 1 500 rénovations avec des aides qui sont adaptées, notamment pour Energie Sprong, l'État a lancé un programme MassiRéno qui permet d'apporter effectivement cette aide : ce n'est pas la peine que la Métropole complète ou du moins, on a prévu 1 000 euros pour ces opérations qui sont retenues dans ce cadre de l'appel à projets MassiRéno, et puis 11 000 euros par logement pour les opérations qui ne sont pas retenues par l'État. Voilà, avec une aide complémentaire de 3 000 euros par logement, pour se réadapter, pour les personnes à mobilité réduite.

Bien, donc ce système, vous voyez, apporte une très grande souplesse. Il faut savoir que l'Union Sociale de l'Habitat, l'USH, est confrontée à des difficultés pour trouver les meilleures entreprises compte tenu de l'envolée des prix du bâtiment aujourd'hui, et que donc il est tout à fait salutaire que les bailleurs puissent faire appel à différents dispositifs comme c'est proposé. Ce que l'on vous propose dans cette délibération, c'est d'approuver ce dispositif, d'approuver le raisonnement d'attribution de ces subventions et puis de déléguer évidemment à Madame la Présidente et au vice-président le soin de signer les décisions et conventions d'attribution, voire d'adapter si nécessaire le règlement – parce que si les aides de l'État évoluent, il faudra forcément adapter ces aides par logement.

Voilà, donc je vous le disais : la période est difficile pour les bailleurs. Pour autant, c'est vraiment indispensable pour le confort des locataires, et c'est un pari qui est tout à fait tenable d'améliorer le confort des locataires sans augmenter les loyers et justement en faisant baisser les charges. Donc je vous encourage à l'occasion de cette délibération – j'espère que vous allez l'approuver, que nous allons l'approuver –, je vous encourage à inciter les bailleurs qui sont sur nos communes, et je m'en occuperai aussi de mon côté, à ce que ces rénovations se fassent nombreuses, et que l'enveloppe que l'on a allouée sur ces opérations et leur mission de 1 500 rénovations par an soit effectivement atteinte. Voilà, je vous remercie pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Oui, bonjour à tous. François Prochasson était très investi sur sa présentation. On voit qu'Énergie Sprong, c'est un moyen de massification de la rénovation énergétique, ce qui est très important. Ce matin, j'ai évoqué les scénarios de transition énergétique : on a besoin de massifier. Il y a beaucoup de domaines, de types de bâtiments, on ne sait pas vraiment comment faire, et là, on a vraiment une occasion de le faire, donc c'est important qu'on s'y engage pleinement.

Énergie Sprong prend aussi bien en compte la réalité économique – massifier, faire des économies d'échelle – que la réalité humaine en faisant attention aux locataires. Voilà, on peut intervenir sur des logements encore habités, etc. Donc c'est vraiment un dispositif intéressant.

Peut-être vous dire, pour celles et ceux qui voudraient creuser, qu'Énergie Sprong est donc un mot hollandais, mais ce n'est pas dû à l'origine de notre vice-présidente en charge de l'énergie et du climat : c'est un dispositif, en fait, international, et donc après, c'est aussi l'occasion d'échanger avec toutes celles et ceux qui mettent en œuvre ce dispositif pour voir ce qui avance, ce qui marche ou pas, pour au final réduire la facture énergétique et puis surtout améliorer le confort, le confort d'été qui est un enjeu, puisqu'il faut éviter dans notre métropole que les gens installent des climatiseurs, mais il faut qu'ils soient quand même bien l'été. C'est un dispositif qu'il faut suivre. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

- 1 - approuve le dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc social exposé ci-dessus ;
- 2 - approuve le règlement d'attribution des subventions relevant de ce dispositif annexé à la présente délibération ;
- 3 - délègue à Madame la Présidente ou au Vice-Président délégué le soin de signer les décisions et conventions d'attribution des aides financières, d'adapter si nécessaire le règlement du dispositif et les montants d'aides ;
- 4 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Quénéa présente le dossier suivant :

Direction Générale Citoyenneté et Territoires Solidaires
Mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

24 - Approbation de la convention ANRU+ relative aux projets Bellevue en Transitions, Ferme Urbaine des Dervallières, Nantes Nord Fertile

Exposé

1. Bellevue en Transitions

Le quartier prioritaire du Grand Bellevue, à cheval sur les villes de Nantes et Saint-Herblain, est engagé dans un projet de renouvellement urbain et social ambitieux, validé par la convention opérationnelle signée avec l'ANRU et ses partenaires en octobre 2019. Ce projet global possède un volet relatif à l'accompagnement des transitions environnementales et sociétales : le projet *Bellevue en Transitions*,

soutenu par l'ANRU depuis 2017 au titre du Programme d'Investissement d'Avenir « ANRU+, + d'innovation, + d'investissement dans les quartiers ».

L'ambition globale de *Bellevue en Transitions* est de faire de ce quartier un territoire en pointe d'une dynamique de transitions multiples, de soutenir et susciter les initiatives et expérimentations permettant de :

- faire bénéficier les habitants du Grand Bellevue d'une dynamique active de transitions : amélioration du reste à vivre, développement de l'emploi local, nouveaux supports de cohésion sociale et de participation des habitants.
- expérimenter à l'échelle d'un grand quartier des filières complètes sur des sujets porteurs et tester des modalités de réponses à ces enjeux : distribution alimentaire, matériaux de réemploi, valorisation des biodéchets.
- expérimenter une approche systémique de transitions à l'échelle d'un quartier populaire pouvant permettre de dessiner un modèle métropolitain d'un "quartier en transitions".

Bellevue en Transitions a d'abord connu une phase de « maturation » de 2017 à 2020 qui a permis de poser les réflexions, de tester les idées, de susciter des initiatives et au final de mieux comprendre quels pouvaient être les leviers de transition les plus efficaces pour le Grand Bellevue. Le projet opérationnel *Bellevue en Transitions* propose ainsi une philosophie de transition endogène, solidaire et par l'action.

Bellevue en Transitions est aujourd'hui affirmée comme constituant **le volet « transitions » du Projet Grand Bellevue (PGB)** au même titre que le volet urbain (par exemple). La démarche permet de décliner très concrètement les 3 objectifs généraux du PGB : « Faire de Bellevue un quartier populaire, actif et durable ». « Populaire » par la stratégie donnant la priorité au lien au territoire, à ses acteurs et à ses habitants comme les vecteurs de la transition. « Actif » par l'importance des emplois locaux et non délocalisables créés : estimation d'une vingtaine d'emplois parmi les projets de *Bellevue en Transitions*, dont 75 % en insertion. « Durable » par la valeur environnementale et sociale intrinsèque de l'ensemble des projets soutenus.

Bellevue en Transitions intègre par ailleurs des projets et des acteurs tant du côté nantais qu'herblinois du Grand Bellevue. Il participe ainsi activement à créer une communauté de partage et d'échelle d'action sur les questions de transitions, dépassant la frontière communale et permettant ainsi de répondre progressivement à l'enjeu de « faire quartier » pour le Grand Bellevue.

Enfin, faire de Bellevue un territoire à la pointe de la transition environnementale et sociale à l'échelle plus large du territoire métropolitain permet de viser l'objectif de changement d'image du quartier de Bellevue, propice à favoriser la mixité sociale sur le quartier.

Quatre initiatives associatives

1. Développement de la **Petite Ferme Urbaine** (association *Environnements Solidaires*).

Créée en 2017 sur les Hauts de Saint-Herblain, la Petite Ferme Urbaine a su installer sur le quartier un espace de sensibilisation à la nature et au jardinage qui a montré sa capacité à intéresser les habitants et à se réapproprié un espace délaissé. Fort de ce bilan, la Petite Ferme Urbaine cherche à devenir une véritable exploitation d'agriculture urbaine, en développant un modèle viable au service des habitants du quartier (bénéficiaires et employés) autour de deux activités :

- création de champignonnières en caves d'immeubles locatifs sociaux – Premier prototype mis en service fin 2021.
- animation de jardins partagés « augmentés » visant l'auto-suffisance alimentaire en fruits et légumes de familles et développement de cultures de niche (citron-caviar).

Soutien de l'ANRU	
Études techniques	40 000 € (80 % des dépenses HT)
Investissements	29 050 € (35 % des dépenses HT)
Dépense de personnel	1 chargé.e de développement pendant 3 ans

2. Installation et développement du **Marché Alternatif de Bellevue** (association *MAB*).

Mis en place de façon spontanée au printemps 2020 durant le premier confinement lié au Covid-19, le Marché Alternatif de Bellevue consiste en la récolte d'inventus alimentaires de divers distributeurs pour la distribution solidaire à des familles du Grand Bellevue.

Initiative poursuivie au-delà des confinements, le MAB cherche à développer les enjeux de citoyenneté alimentaire en structurant son action dans le temps, en l'ancrant dans les enjeux de durabilité de l'alimentation, de qualité nutritionnelle, de lutte contre le gaspillage alimentaire. À partir de l'alimentation, le MAB cherche à proposer un accompagnement complet des bénéficiaires et des bénévoles, au plus près de leurs besoins réels.

Le MAB, constitué en association depuis l'été 2021, regroupe aujourd'hui une vingtaine d'associations et structures partenaires, et distribue des paniers à environ 500 familles (250 paniers par semaine).

Soutien de l'ANRU	
Études techniques	16 000 € (80 % des dépenses HT)
Investissements	45 500 € (35 % des dépenses HT)
Dépense de personnel	1 chargé.e de développement pendant 3 ans

3. Expérimentation d'une **filière complète de valorisation des biodéchets** à l'échelle du Grand Bellevue (association *Reflex*).

Partant du constat qu'environ 13 000 tonnes de biodéchets étaient produites par an sur le quartier dont seulement 3 % étaient valorisées, différents acteurs (de quartier et métropolitains) du tri et de la gestion des déchets se sont associés pour réfléchir aux modalités d'une filière complète de valorisation des biodéchets à l'échelle du Grand Bellevue.

L'association *Reflex* réunit ainsi *Environnements Solidaires*, *Compost in Situ*, *Compos'tri*, et *Le zeste en plus*, avec le soutien des *Ecosolies*. L'action cherche à lutter contre le gaspillage alimentaire, et à mettre en place des modalités pratiques de collecte, tri, redistribution et valorisation (compostage de proximité et à grande échelle) auprès de différents producteurs de manière progressive :

- Le Marché de Bellevue – mis en place depuis décembre 2020, 3 tonnes collectées par semaine dont 1 tonne redistribuée
- La restauration collective – mise en place à partir de début 2022
- Les professionnels du quartier (GMS, restaurateurs) – prévu en 2022
- Les habitants – prévu en 2023

Soutien de l'ANRU	
Études techniques	46 800 € (80 % des dépenses HT)
Investissements	49 980 € (35 % des dépenses HT)
Dépense de personnel	1 chargé.e de développement pendant 2 ans

4. Mise en place d'un **Tiers-lieu des Transitions à Bellevue : Plan B** (association *Plan B*).

Différentes dynamiques et initiatives de Transitions sur le quartier ont vocation à se retrouver au sein d'un tiers-lieu nouveau, dédié à ces thématiques et cherchant à les renforcer et les catalyser : Plan B.

Ce tiers-lieu sera construit sur un modèle d'urbanisme transitoire et à partir de matériaux de réemploi sur l'ancienne Place des Lauriers en 2022, en complément d'espaces au sein de la Tour du Doubs.

Plan B, collectif d'associations, regroupe 4 « pôles » chacun porté par une structure différente :

- Atelier de bricolage (Mobicréa et ADPS 44)
- Espaces numériques – coworking, Fab Lab, médiation numérique (Id Numéric)
- Alimentation – cuisine et distribution solidaire (Marché Alternatif de Bellevue)
- Ressourcerie – la *Boutik* (Océan)

À partir de ces pôles et des surfaces et activités disponibles, Plan B cherchera à développer un modèle de fonctionnement de tiers-lieu viable.

Soutien de l'ANRU	
Études techniques	72 000 € (80 % des dépenses HT)
Investissements	97 942 € (35 % des dépenses HT)
Dépense de personnel	1 chargé.e de développement pendant 3 ans

Dynamique collective, soutien de l'ANRU et rôle de Nantes Métropole

Bellevue en Transitions a l'ambition de ne pas se résumer aux projets concrets qui la composent aujourd'hui, mais de constituer une dynamique globale, une véritable démarche de transformation et un écosystème d'innovation pour le quartier. Les liens entre les acteurs et les projets sont multiples et circulaires, bon nombre de ces acteurs contribuant d'une façon ou d'une autre aux projets des autres.

Le « copil ANRU+ » réunissant l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et ses partenaires (SGPI, Caisse des dépôts et consignations, Ademe...) a étudié le projet de Nantes Métropole les 10 décembre 2020 et 22 septembre 2021. Il a validé un fort soutien à la démarche, pour un concours financier maximal de 1 112 272 € sur la période d'expérimentation (2021-2025).

Nantes Métropole est « porteur de projet » vis-à-vis de l'ANRU sur la démarche globale *Bellevue en Transitions* et assure à ce titre les **rôles suivants** :

- accompagnement des actions, animation de la démarche globale et de la dynamique collective
- coordination des aspects administratifs et financiers de la démarche, lien entre les associations maîtres d'ouvrage et les financeurs (ANRU / CDC)
=> *L'ANRU participe au financement de postes dédiés à ces deux missions.*
- réception des subventions de l'ANRU et redistribution aux associations, rôle de « boîte aux lettres financière »
=> *A ce titre et afin de faciliter la mise en œuvre des projets par les associations, il est proposé que Nantes Métropole verse les subventions ANRU de façon anticipée aux associations, selon des modalités décrites dans le projet d'accord de consortium joint à cette délibération.*
- soutien éventuel direct, financier, de chacune des initiatives selon des modalités propres aux différentes politiques publiques qui peuvent être sollicitées.

2. Une ferme urbaine aux Dervallières

Le quartier prioritaire des Dervallières, à Nantes, est engagé dans un projet de renouvellement urbain et social validé par la convention opérationnelle signée avec l'ANRU et ses partenaires en octobre 2019.

Dans ce cadre, un diagnostic partagé a été réalisé en 2016, préalable à l'élaboration du « plan-guide ». Une des thématiques émergentes de ce diagnostic a été celle du « **quartier nourricier** ». En écho, depuis 2016, on assiste à un véritable foisonnement d'initiatives locales sur le jardinage et l'alimentation (groupes de travail et de réflexion sur l'alimentation et l'agriculture, expérimentations de jardinage, d'actions de solidarité alimentaire...).

Ainsi a progressivement mûri un projet de ferme urbaine aux Dervallières, au croisement de 5 des 7 « défis » du projet global, et en écho au Projet Alimentaire de Territoire (PAT) qui pose un objectif de développement des fermes urbaines sur le territoire.

En 2020, une étude de préfiguration de la ferme urbaine, menée de manière collaborative avec de nombreux acteurs du quartier, du monde agricole et de l'insertion, a permis de définir le modèle de ferme urbaine souhaité par la collectivité, résumé autour des **dimensions suivantes** :

- Dimension 1 : Une ferme productive et nourricière
- Une production professionnelle au sein du quartier
- Une production destinée au quartier (habitants et/ou projets en aval)
- Dimension 2 : Une ferme fortement intégrée au quartier
- Une intégration physique optimale au Parc et au quartier
- Une intégration à l'éco-système d'acteurs et aux actions environnementales du quartier
- Dimension 3 : Une ferme offrant des emplois aux habitants du quartier
- Un portage par une structure d'insertion par l'activité économique (ACI)
- Une ambition particulière pour des parcours vers l'emploi durable dans le domaine agricole

Ce projet de ferme urbaine a été lauréat de l'appel à projets « **Quartiers fertiles** » de l'ANRU dont le comité d'engagement du 18 février 2021 a décidé une subvention maximale de 342 500 € au projet.

Soutien de l'ANRU	
Études techniques	15 000 € (50 % des dépenses HT)
Investissements	267 500 € (50 % des dépenses HT)
Dépense de personnel	0,5 ETP chargé.e de développement pendant 2 ans

Le projet est aujourd'hui dans une phase de structuration du pilotage technique, d'enclenchement des études techniques, et de définition des modalités de choix de la structure d'insertion qui exploitera la ferme urbaine. Les années 2022 et 2023 seront consacrées à la définition précise du projet de ferme urbaine, aux études techniques et à la réalisation des investissements, pour une mise en culture prévue en 2023.

La collectivité a vocation à assurer le suivi des études de définition du projet de ferme urbaine et à réaliser les investissements en termes d'infrastructures dont elle restera propriétaire (bâtiments, forage). La structure d'insertion, lorsqu'elle sera choisie, portera les investissements en termes d'équipements agricoles et les dépenses de personnel pour la construction du projet. En attendant de ce choix, Nantes Métropole est le maître d'ouvrage de l'ensemble des actions relatives à la ferme urbaine des Dervallières vis-à-vis de l'ANRU.

3. Nantes Nord Fertile

Nantes Nord Fertile est une démarche de déploiement progressif d'une activité d'agriculture urbaine portée par Nantes Métropole Habitat et ses partenaires sur le quartier de Nantes Nord. Ce dispositif est une première étape localisée sur un territoire donné, pensé comme un espace-test de ce qui pourrait devenir un programme agricole urbain complet, et à terme, une véritable stratégie de développement de projets d'agriculture urbaine pour le bailleur social. L'originalité de cette démarche réside dans l'implication du bailleur, acteur majeur du quartier qui va se doter d'un outil productif au service de l'agriculture urbaine. NMH déploie aujourd'hui 28 jardins partagés sur son parc.

Au printemps 2022, NMH livrera Symbiose, la première serre bioclimatique en toiture dans le quartier de Nantes Nord. Cette serre servira d'appui au projet Nantes Nord Fertile dont l'objectif est de « valoriser l'armature verte du quartier comme relais d'une agriculture en ville » telle que l'affirme le plan guide du projet urbain. Dès 2017, lors des ateliers de définition du projet, les habitants ont en effet souligné la nécessaire valorisation des espaces verts aujourd'hui peu qualitatifs.

La création de la serre est un projet innovant tant sur le plan énergétique – la chaleur extraite de la serre doit servir à préchauffer l'eau chaude sanitaire du bâtiment - que sur le plan agricole, la serre devant servir à produire des plants et des végétaux. C'est un espace test de 400 m² en toiture sur un immeuble de 24 logements faisant l'objet d'une réhabilitation et de la création d'un ascenseur.

Symbiose fait partie des trois démonstrateurs de l'Agriculture urbaine référencés par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. Il est également soutenu par le Nantes City Lab et fait partie des 5 projets européens du programme GROOF Interreg North West Europe pour la valorisation des serres en toiture.

Depuis une année, NMH a confié à l'association Bio T Full la création et l'animation d'un jardin partagé proche du site de Symbiose où a été dressée une serre géodésique support d'ateliers thématiques avec les habitants, les associations et le collège du quartier. Ce jardin doit perdurer après la mise en service de la serre en toiture.

Ce projet a été lauréat de l'Appel à projet Quartiers fertiles de l'ANRU dont le comité d'engagement du 18 février 2021 a décidé d'une subvention maximale de 272 517 € au projet.

Soutien de l'ANRU	
Études techniques et économiques	51 750 € (50 % des dépenses HT)
Investissements	174 250 € (50 % des dépenses HT)
Dépense de personnel	46 517 € (50 % des dépenses HT)

Le chantier est en cours et l'équipement sera livré au printemps 2022. La première année sera une année de test et de réglage de la serre par le bailleur et les acteurs associés au projet. Ces tests porteront sur les aspects thermiques de récupération de chaleur pour chauffer l'eau chaude sanitaire. Les différents types de cultures pouvant être exploitées sur ce site seront modélisées pour affiner le modèle

économique futur. Les locataires seront associées aux activités pédagogiques, un projet d'animation en lien avec les espaces au sol est en cours d'élaboration.

4. Documents de contractualisation

La contractualisation administrative et financière concerne l'ensemble des parties prenantes de ces projets, et repose sur deux documents dont les projets sont annexés à cette délibération :

- Une convention de financement entre la Caisse des dépôts et consignations (financeur), l'ANRU (gestionnaire) et Nantes Métropole (porteur de projet).

Cette convention précise le détail des actions financées et fixe les conditions d'attribution des subventions à Nantes Métropole.

- Un accord de consortium (annexe à la convention) entre Nantes Métropole (porteur de projet) et les différents partenaires maîtres d'ouvrage des actions (associatifs ou bailleur social).
-

Cet accord de consortium précise les modalités d'animation et de gouvernance des différents projets, et fixe les conditions de versement des subventions aux partenaires maîtres d'ouvrage par Nantes Métropole (au titre de l'ANRU)

M. Quénéa : « Mes chers collègues, je vais évoquer avec vous à travers cette délibération le cadre conventionnel entre Nantes Métropole et l'établissement public l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, on l'entend souvent sur l'acronyme ANRU, et là particulièrement on va parler de la démarche ANRU+ qui a été lancée en 2017 et qui vise à accompagner, à amplifier les démarches innovantes et expérimentales, ainsi que les investissements économiques.

Qu'ils soient individuels, collectifs, les porteurs de projets sont soutenus dans le partage de pratiques efficaces et pertinentes dans le cadre d'un réseau structuré. Là, c'est six projets que je vais vous présenter rapidement. L'ensemble des acteurs sont mobilisés à travers la Métropole, l'État, les bailleurs, les associations, les citoyens, engagés pour transformer en profondeur le quartier, c'est-à-dire rendre visible, rendre lisibles, pertinentes, durables et économiquement viables des actions importantes qui vont donner de la couleur aux murs des quartiers populaires.

Alors au-delà des démolitions, au-delà des réhabilitations, des reconstructions, le champ de la cohésion sociale, Madame la Présidente, vous l'avez souvent réaffirmé, est important, tant il participe à la mise en lumière de la force créatrice et vivante des quartiers.

Donc cette délibération est importante parce que la contractualisation avec l'agence, la Caisse des dépôts et Nantes Métropole concerne la démarche de Bellevue en transition et on en a souvent parlé, de ces quatre projets : on va parler de la petite ferme urbaine, du marché alternatif de Bellevue, de la filière biodéchets, du Plan B, ainsi que deux projets d'agriculture urbaine, lauréats eux-mêmes à l'appel à projets Quartier fertile, le projet de ferme urbaine aux Dervallières qui est porté par la collectivité, et celui de Symbiose à Nantes Nord, qui est porté lui-même par Nantes Métropole Habitat.

Alors l'enjeu, il est évidemment financier parce que le soutien de l'ANRU sur ces six projets, il est massif (1,7 million d'euros). Mais le rôle de Nantes Métropole est tout à fait important, parce qu'il est d'appuyer les démarches et les initiatives des territoires prioritaires (les quatre projets de Bellevue sont portés uniquement par des associations). Il s'agit de les favoriser, de les soutenir au quotidien, et d'aider à obtenir ces subventions, et de favoriser leur versement de manière à pouvoir anticiper et déclencher les actions.

Prenons le temps rapidement de regarder les projets précisés dans le cadre conventionnel.

Bellevue en transitions : la petite ferme urbaine est portée par la dynamique associative Environnements solidaires. Ça se situe à côté du collège Ernest-Renan, on est sur les hauts de Saint-Herblain, et c'est Atlantique Habitations qui, en sa qualité de bailleur, met à disposition un local qui a été transformé pour accueillir une champignonnière. Au printemps prochain, des *shiitakes*, des pleurotes de Bellevue seront cultivés et disponibles à la vente. On est vraiment dans une logique économique. On n'est pas là pour simplement faire du marketing social. On est vraiment en train d'implanter quelque chose qui est durable et qui a du sens.

L'installation également du marché alternatif de Bellevue est l'exemple que vous connaissez de mobilisation des acteurs associatifs au cours du premier confinement. En particulier, il s'agissait là et il s'agit toujours de distribuer aux familles du Grand Bellevue en partant des invendus alimentaires. Alors, au-delà des objectifs de lutte contre le gaspillage, on relève ce que précise une habitante dans le cadre d'une dernière réunion que nous avons eue sur un bilan de l'ensemble des actions qui ont été menées, le projet global du Grand Bellevue, qui disait que sur les 500 bénéficiaires au marché alternatif de Bellevue, 100 membres sont devenus eux-mêmes bénévoles au sein de l'association. Je crois que c'est assez important pour le souligner : dans ces quartiers

prioritaires il y a de la solidarité, et le mouvement associatif, à Nantes et sur l'ensemble de la Métropole, est extrêmement vivant. Ça, c'est extrêmement formateur et éclairant sur ce projet. L'expérience d'une filière complète de valorisation des déchets est portée également sur le Grand Bellevue avec l'association Reflex. C'est du compostage de proximité à grande échelle. Rendez-vous compte : 150 tonnes de fruits et de légumes ont été récupérés et compostés depuis décembre 2020 au marché de Bellevue. Auparavant, ils étaient brûlés. Donc quand on sait que légumes et fruits sont composés à 80 % d'eau, ça laisse entendre quand même qu'on était assez ridicules pour brûler de l'eau. Voilà, dans un temps de transition, c'est aussi important d'avoir une vue de la filière complète et de valorisation des déchets à grande échelle, et ce n'est pas Mahel Coppey qui me dirait l'inverse.

Quatrième action du Grand Bellevue, c'est la mise en place d'un tiers lieu sur notamment la tour du Doubs. C'est porté notamment par l'association Plan B. On a parlé du marché alternatif de Bellevue, il y est également en proximité. Il y a des espaces numériques. Il y a une ressourcerie qui est en cours d'élaboration et de fonctionnement. On notera que par l'objet même de ses missions, Plan B innove dans l'innovation. Tout bouge en permanence et c'est aussi important que sur le quartier, sur ce microquartier qui est en fait le cœur de ce qu'est le quartier prioritaire de la ville, qu'il y ait des choses qui bougent, et notamment sur la tour du Doubs dont on parle souvent parfois en négatif, et là il y a des choses extrêmement positives qui s'y vivent.

Enfin, si vous voulez également que je puisse vous présenter deux derniers dossiers à travers l'agriculture urbaine, d'abord la ferme urbaine des Dervallières. On est partis d'un diagnostic avec les habitants en 2016. Le projet va s'implanter sur 1 hectare à 1,5 hectare, en contrebas du quartier vert des Dervallières. Nantes Métropole est devenue maître d'ouvrage sur l'ensemble des actions relatives à la ferme urbaine vis-à-vis de l'ANRU. 2022 marquera avec précision le projet, avant une année de réalisation et une mise en culture en 2024. C'est l'image du quartier qui bouge de façon positive autant qu'exploratoire. Il va y avoir une embauche de 8 à 12 salariés. Quand on va rentrer dans la phase opérationnelle on voit bien que là aussi, on pourrait même donner envie à d'autres quartiers et lorsque l'on était en Commission, effectivement ça suscite de l'intérêt, ces projets-là.

Enfin et pour terminer, dans le cadre conventionnel, c'est le projet de Nantes fertile qui est porté par Nantes Métropole Habitat que je vous présente. Le chantier est en cours. Il a pour objet la construction d'une serre bioclimatique de 400 mètres carrés sur le toit d'un immeuble de 24 logements sociaux. Cela servira à préchauffer l'eau chaude autant que de produire des plans et des végétaux.

Donc voilà ce que je voulais vous présenter dans ce cadre conventionnel qui aborde la question de l'innovation, la primauté de l'enjeu de l'alimentation, l'imbrication des enjeux de l'innovation environnementale, le développement de l'emploi, et évidemment il est valeur de l'exemple que ces projets recèlent sur des projets innovants, cohérents avec l'ensemble des enjeux que je viens de citer. J'aurais même tendance à dire que ces quartiers prioritaires de la ville donnent envie aux autres quartiers de s'inspirer et de rendre en tout cas vivant et très concret tout ce que l'on appelle une démarche globale, et le cadre conventionnel dans lequel nous nous inscrivons qui ne peut je pense, en tout cas je le souhaite, n'emporter que votre adhésion. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy a demandé la parole. »

M^{me} Bonamy : « Oui, bonjour Madame la Présidente. Chers collègues, je remercie Pierre Quénéa pour cette délibération. C'est vrai que les projets présentés ici, que ce soit Bellevue en transition, la ferme urbaine des Dervallières ou encore le projet Nantes Nord fertile, sont des projets vraiment qui font sens et répondent à nos priorités en tant que collectivité.

Du coup, le Groupe écologiste et citoyen est vraiment très fier de pouvoir soutenir et accompagner ces projets à travers cette délibération, et puis aussi dans nos délégations, des projets qui contribuent aux transitions dans les quartiers populaires, que ce soit la transition écologique, l'insertion et le développement de l'emploi local. Des projets qui rapprochent la production alimentaire des habitants, favorisent l'accès à une alimentation saine, et encouragent l'autonomie alimentaire.

Ce sont aussi des projets qui s'appuient sur des initiatives citoyennes ou associatives inspirantes, qui diffusent une culture du partage et de la coopération, et ce sont des projets qui peuvent concrètement améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers. J'en profite pour remercier au nom du Groupe aussi tous les acteurs et les actrices de terrain qui se mobilisent au quotidien pour ces projets. Merci de votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bassem Asseh. »

M. Asseh : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, c'est un projet de délibération qui est important pour quatre des quartiers populaires de notre métropole. Ils permettent, ces différents

projets, de montrer que lorsqu'on se lance dans un projet de rénovation, en réalité ça n'est pas seulement un projet de rénovation urbaine. C'est un projet qui a une dimension humaine également, et là en l'occurrence il a une dimension humaine puisque ce sont des hommes et des femmes qui s'engagent dans chacun de ces projets à forte dimension environnementale, à forte dimension liée à la question alimentaire, et donc c'est pour ça qu'on parle souvent de projets globaux, de projet global.

Ce qualificatif de "global", ce n'est pas juste un mot qu'on accole au mot "projet" pour que ça sonne moderne, que ça fasse joli. Dans mes échanges quotidiens avec les Nantaises et les Nantais qui vivent dans les quartiers populaires, il est toujours question de cette dimension humaine au côté de la dimension urbaine de ces projets d'envergure évidemment, car ces projets n'ont de finalité que l'amélioration du quotidien de nos concitoyens.

Alors, que ce soit à propos de la sécurité ou de l'éducation, de la santé ou de la transition énergétique, du commerce de proximité ou de la vie associative, pour ne citer que ces quelques exemples, chaque fois ce sont ces différentes dimensions qui sont prises en compte pour que ces projets soient globaux et réellement qu'ils puissent couvrir tout un ensemble de champs qui concernent la vie quotidienne et l'amélioration de la vie quotidienne des habitants dans ces quartiers.

Alors nous sommes dans un contexte de transition sociale, économique, écologique et numérique, et l'enjeu ici est d'accompagner l'émergence de nouveaux usages. Mais l'enjeu, c'est aussi d'expérimenter avec les habitants et les acteurs du territoire une nouvelle manière de faire la Ville, par extension la Métropole, pour bien y vivre et pour mieux y vivre ensemble.

Ainsi, loin d'être une utopie ou une déclaration d'intention, ces noms de projets, Bellevue en transition, Nantes Nord quartier fertile, la ferme urbaine des Dervallières, ce sont des réalités effectives, des réalités effectives pour 2 villes de notre Métropole, Nantes et Saint-Herblain.

Et donc je ne vais pas revenir sur chacun des projets puisque ça a été évoqué. Un collectif comme Plan B, quand il se crée – on a eu l'occasion de le voir à plusieurs reprises avec notre collègue Abbassia Hakem –, c'est un collectif qui est en lien avec le quartier sur différentes dimensions. Il y aura une ressourcerie dans ce lieu, il y aura un atelier de bricolage, il y aura des espaces numériques et il y aura un pôle alimentation. Vous voyez qu'un seul projet peut couvrir plusieurs dimensions.

C'est le cas à Saint-Herblain aussi dans le cadre du projet du Grand Bellevue. La petite ferme urbaine, c'est quelque chose qui va permettre aussi une exploitation agricole à part entière, comme ça a été évoqué par Pierre tout à l'heure. De même aux Dervallières, de même à Nantes Nord. Je ne vais pas détailler plus que ce que Pierre a déjà fait.

Autant de projets innovants et autant d'initiatives portées par des hommes et des femmes en faveur d'autres hommes, d'autres femmes habitant dans ces quartiers et qui seront affermis par cette convention qui est un outil d'accompagnement du nouveau programme de renouvellement urbain, en lien donc avec l'ANRU, en lien avec l'État.

Enfin, qu'il me soit permis de saluer en mon nom comme en celui des élus de notre groupe, l'attention de chaque instant que sait porter Pierre Quénéa aux différents projets de renouvellement dans la métropole. Mes chers collègues, approuvons cette convention ensemble, j'espère à l'unanimité. Ça nous permettra de continuer de faire de Nantes une Métropole durable et solidaire, instigatrice d'un nouveau contrat social et écologique et attentive à l'émancipation de tous les habitants. C'est à notre échelle et à l'échelle des partenaires avec qui on travaille, progressivement une façon de mettre en œuvre cette fameuse promesse républicaine dont on parle tous.

Madame la Présidente, chers collègues, merci pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je redonne la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Merci Madame la Présidente, merci chers Bassem et Aziliz, mais cher Bassem, on travaille régulièrement ensemble et tu sais à quel point Ville et Métropole sont reliées, et la feuille de route que nous vous présenterons, chers collègues, prochainement, vous permettra de le constater.

Je voulais juste vous dire à titre d'interrogation : puisqu'il y a différents réseaux, on s'interroge sur l'avenir du contrat ville, l'avenir du contrat ville, c'est quoi le contrat ville. C'est en fait ce qui relie les demandeurs de l'offre. Ceux qui financent. Et il y a des interrogations. Il est reconduit pour un an, c'est l'outil de l'État. Il y a des interrogations sur ce contrat ville. Sachez juste que, que ce soit Résovilles, Ville et banlieue, et le réseau que préside Madame la Présidente, ici vont être mobilisés et je vous assure que Nantes Métropole et les Villes concernées, on sera les premiers à demander à l'État d'aller beaucoup plus loin dans ses engagements parce que, vous le voyez à travers ces quelques exemples, c'est essentiel.

Transformer la ville, c'est dans la durée. Voilà, donc à travers ces exemples-là, que ce soit d'abord aussi un lien avec ce qui nous donnera demain la chance d'aller beaucoup plus loin,

beaucoup plus haut ensemble sur ces quartiers prioritaires, pour leur donner – comme le disait tout à fait pertinemment Bassem – des chances d'égalité pour tous. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 91 voix pour,**

- 1 – approuve la démarche globale relative aux projets *Bellevue en Transitions*, *Ferme Urbaine des Dervallières* et *Nantes Nord Fertile*, et valide la mise en œuvre des projets concernés.
- 2 – approuve les documents contractuels liés à ces projets tels que figurant en annexes à cette délibération (convention de financement ANRU+ et accord de consortium).
- 3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les documents contractuels pré-cités.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département du Développement Urbain
Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

25 - Orvault – Projet de renouvellement urbain de Plaisance – Concession d'aménagement – Approbation

Exposé

Lors de sa séance du 29 juin 2021, le conseil métropolitain a reconnu d'intérêt métropolitain le projet de renouvellement urbain de Plaisance à Orvault et a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation préalable de cette opération.

Ce secteur n'a pas été retenu au Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain de l'État en 2015, mais fait bien partie des quartiers Politiques de la ville. Il s'agit d'un site prioritaire d'intervention pour Nantes Métropole et la ville d'Orvault qui ont décidé, avec Atlantique Habitations, d'engager un ambitieux projet de redynamisation du quartier articulant volet urbain et volet social.

Cette opération d'aménagement s'attachera à répondre plus particulièrement aux deux piliers de la transition écologique et de l'égalité, ainsi qu'aux trois marqueurs « mode de faire » du dialogue citoyen, de la proximité et de l'alliance des territoires. L'entrée du projet en phase pré-opérationnelle permettra de préciser les thématiques spécifiquement développées et leurs déclinaisons dans les opérations.

Enjeux et objectifs développés par le projet de renouvellement urbain sur 10 ans

Le projet de renouvellement urbain de Plaisance s'appuie sur un projet global, construit autour de quatre grands objectifs issus du travail de Plan-Guide réalisé en 2019 et des apports du dialogue citoyen :

- améliorer le cadre de vie à Plaisance ;
- améliorer et diversifier l'offre d'habitat pour favoriser la mixité sociale ;
- renforcer l'appropriation habitante ;
- ouvrir et faire connaître le quartier.

Programme de l'opération

Quatre grands principes urbains conduisent le projet de renouvellement urbain de Plaisance : requalifier et valoriser l'existant (espaces publics, logements) ; constituer une nouvelle centralité de quartier attractive à l'échelle de la ville ; asseoir la vocation d'entrée de quartier de l'îlot commercial au sud ; mieux intégrer le quartier au reste de la ville.

Ainsi, le programme d'espaces publics comprend l'amélioration du maillage du quartier avec la requalification des voiries existantes, la création d'une nouvelle voie, le développement des parcours piétons et vélo. Le parc central est requalifié et étendu (extension ouest, parvis sud et débouché nord), inscrivant à terme le Parc de Plaisance dans une grande trame verte reliant la vallée de la Chézine et la vallée du Cens.

Sur le volet de l'habitat, Atlantique Habitations poursuit ses opérations de requalification du parc social, avec 406 nouveaux logements réhabilités et résidentialisés d'ici 2026.

Le foncier mutable généré par le projet permettra d'implanter de nouvelles constructions et de diversifier l'offre d'habitat au sein du quartier : une résidence autonomie de 45 places, des logements pour les jeunes actifs, des logements libres et abordables.

Les équipements et services publics sont restructurés. La nouvelle centralité de quartier regroupera, au rez-de-chaussée des nouvelles constructions, une offre de services et équipements publics confortée et renouvelée, en lien avec les attentes exprimées lors du dialogue citoyen : crèche, espaces associatifs, sportifs, bureau d'Atlantique Habitations, la Passerelle, une Maison France Services. L'actuel centre socioculturel (CSC) sera également reconstruit, positionné en entrée de quartier sur l'actuel îlot commercial.

L'offre commerciale est également confortée et pérennisée en porte d'entrée du quartier, idéalement desservie par tous les modes de transport et bénéficiant d'une véritable mixité programmatique : commerces, CSC, logements, activités artisanales, espaces publics.

Réalisation de l'opération d'aménagement

Le périmètre de la concession, qui recoupe celui du projet d'intérêt métropolitain, représente un espace de 18 hectares. Il regroupe près de 2 300 habitants, 1 300 logements dont 44 % de logements sociaux, des commerces, services, équipements et espaces publics. Il est encadré par la route de Vannes, l'avenue de la Ferrière, l'avenue des Mimosas et la rue des Dahlias.

Conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, Nantes Métropole souhaite confier la réalisation de l'opération d'aménagement « Projet de renouvellement urbain du quartier Plaisance à Orvault » à la société publique locale Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre d'une concession d'aménagement. Conformément à l'article L.3211-1 du code de la commande publique, ce contrat est conclu sans publicité ni mise en concurrence, compte tenu du statut de société publique locale de la société et du contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services par Nantes Métropole.

Le programme prévisionnel du traité de concession concerne la réalisation des espaces publics métropolitains tels que décrits ci-après :

- la requalification des avenues de Chasteland, avenue de la Vilaine, avenue de l'Ille, rue des Mimosas ;
- la création de nouvelles voiries de desserte locale : nouvelle voie Trieux (jonction Chasteland/Mimosas) ; nouvelle voie nord-sud et parking sur l'îlot commercial Ouest ;
- la création d'espaces publics : création d'un parvis piétonnier sur l'îlot commercial ;
- la requalification de l'espace public central : le cheminement de la coulée verte entre la route de Vannes et la rue des Dahlias ; la requalification du parc sur la partie Nord (jonction entre la rue des Dahlias et le Parc de la Gobinière) et centre (accompagnement du renouvellement urbain).

Le programme de constructions identifié à ce stade est porté par les propriétaires des fonciers : Atlantique Habitations, ville d'Orvault, opérateurs privés. L'aménageur pourra intervenir, en fonction des opportunités de mutation sur le diffus, sur des opérations complémentaires de construction.

Le concessionnaire aura notamment pour mission, en cohérence avec les apports du dialogue citoyen engagé tout au long de la démarche, d'assurer les études réglementaires (évaluation environnementale, dossier loi sur l'eau...), les études urbaines, la coordination des opérations d'espaces publics et immobilières, la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution.

La concession d'aménagement liant Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement définit ainsi les droits et obligations de chacune des parties pour mener à bien la réalisation de ce projet à échéance 2032.

Au titre de ce traité de concession, Nantes Métropole versera à Nantes Métropole Aménagement, conformément au bilan prévisionnel, une participation financière de 11 600 000 HT soit 13 920 000 € TTC.

Le calendrier de versement est le suivant :

- en 2022 : 200 000 € HT soit 240 000 € TTC ;
- en 2023 : 1 200 000 € HT soit 1 440 000 € TTC ;
- en 2024 : 1 800 000 € HT soit 2 160 000 € TTC ;
- en 2025 : 800 000 € HT soit 960 000 € TTC ;
- de 2027 à 2031 : 7 600 000 HT soit 9 120 000 € TTC ;

Cette participation pour réalisation des espaces publics est versée au titre de remises d'ouvrages, c'est-à-dire en contrepartie d'équipements publics destinés à être intégrés dans le patrimoine de Nantes Métropole. Elle ouvre donc droit au bénéfice du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

M. Bolo : « Le quartier de Plaisance à Orvault, en bordure de la route de Vannes, ne fait pas partie des quartiers populaires d'habitat social retenus par l'ANRU. Pour autant, il n'en est pas moins pour nous un quartier prioritaire également de la politique de la ville et nous avons engagé en 2019, avec une approbation de son intérêt métropolitain en juin 2021, un programme de renouvellement urbain tout à fait ambitieux pour le quartier de Plaisance qui s'étale sur 10 ans pour améliorer le cadre de vie, diversifier l'offre d'habitat, renforcer la population d'habitants et ouvrir et faire connaître le quartier. 406 nouveaux logements ainsi seront réhabilités par Atlantique Habitations d'ici 2026 et il s'agit par cette délibération de confier par une concession d'aménagement cette opération à Nantes Métropole Aménagement pour un montant total de 13 920 000 euros toutes taxes comprises d'ici à la fin de ladite convention. Voilà, je crois que j'ai dit l'essentiel. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération, je mets donc aux voix et je précise que ne participent pas au vote Delphine Bonamy, Anthony Descloziers, Jocelyn Bureau, Bassem Asseh, Michel Lucas, Pascal Pras, Marie-Annick Benâtre, Mahel Coppey, Pierre Quénéa, Sandra Impériale, Jean-Claude Lemasson, Christelle Scuotto, Laure Beslier, Christine Guerriau, François Vouzellaud, Vincent Boileau et Thomas Quéro. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 82 voix pour,**

1 - décide de concéder la réalisation de l'opération d'aménagement « Projet de renouvellement urbain de Plaisance à Orvault » et de retenir comme aménageur la société publique locale Nantes Métropole Aménagement, conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme ;

2 - approuve le traité de concession d'aménagement ci-annexé, conforme aux dispositions de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, à conclure entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer le traité de concession.

Non-participation pour la SPL Nantes Métropole Aménagement au vote de Delphine BONAMY, Anthony DESCLOZIERS, Jocelyn BUREAU, Bassem ASSEH, Pascal PRAS, Marie-Annick BENATRE, Pierre QUENEA, Sandra IMPERIALE, Jean-Claude LEMASSON, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Laure BESLIER, François VOUZELLAUD, Vincent BOILEAU

M. Pras présente les dossiers suivants :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
Département du Développement Urbain
Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

26 - Nantes Erdre – Chantrerie Nord – Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté - Approbation

Exposé

Le site de la Chantrerie se trouve au nord du quartier Nantes-Erdre. Une première zone d'aménagement concerté (ZAC), dénommée Chantrerie 1, a été initiée dans les années 90 pour y installer des grandes écoles, des logements étudiants et des activités High Tech dans un parc d'environ 65 ha ouvert sur la Vallée de l'Erdre.

L'arrivée du Chronobus et l'implantation du Hub Créatic en 2013/2014 ont donné un nouveau souffle à La Chantrerie. Depuis 2017, plusieurs grandes entreprises s'y sont installées, et certains secteurs en reconversion ont permis de réaliser des projets mixtes bureaux-logements.

Afin d'accompagner ce fort développement (8 000 usagers actuellement et près de 11 000 en 2025), mais aussi de maintenir l'attractivité du site et garantir un cadre de vie de qualité aux usagers, un projet de renouvellement des espaces publics a été dessiné et formalisé dans un Plan-guide, intégrant des terrains situés en limite nord de la ZAC.

À ce jour, la ZAC Chantrerie 1 ne dispose plus de terrains disponibles à la vente. Toutefois, à l'occasion de cette première opération d'aménagement, des réserves foncières avaient été prévues par la collectivité afin de permettre une extension du site à terme.

Aussi, il apparaît opportun de lancer les études préalables pour une extension de la Chantrerie sur ces terrains situés au nord, maîtrisés par la collectivité, sur une emprise d'environ 10 ha.

Les études préalables préopérationnelles nécessaires à la création d'une opération d'aménagement (études urbaines, études techniques, études environnementales,...) vont être réalisées par Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'un mandat d'études.

À ce titre, il est nécessaire d'engager la procédure de concertation préalable à la création d'une ZAC à l'intérieur d'un périmètre prévisionnel, conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme. Le périmètre précis de la future ZAC sera défini au fil des études et à l'issue de la concertation préalable.

Dans ce cadre, et en application de l'article L.103-3 du code de l'urbanisme, il convient de préciser les objectifs poursuivis par cette opération, ainsi que les modalités de la concertation préalable.

Les objectifs poursuivis par l'aménagement de ce secteur sont les suivants :

- proposer une nouvelle offre de bureaux et de locaux d'activités intégrant les évolutions des modes travail ;
- développer un pôle de services et de restauration au cœur du quartier ;
- achever l'aménagement de l'Axe Bretagne en parc ouvert sur le quartier ;
- améliorer l'accessibilité et la desserte du site, tous modes ;
- préserver les caractéristiques naturelles du site et privilégier des modes constructifs décarbonés.

Il est proposé de définir les modalités de cette concertation préalable de la manière suivante :

- une exposition dans un lieu ouvert au public dans le quartier,
- un registre d'observations mis à la disposition du public à la mairie annexe Nantes Erdre ;
- une réunion publique.

M. Pras : « Cette délibération concerne la ZAC le site de la Chantrerie. On rappelle dans cette délibération qu'une première ZAC nommée Chantrerie 1 a été initiée dans les années 90 pour installer en particulier les grandes écoles et des logements étudiants et des activités high-tech qui à l'époque étaient tournées plutôt vers l'image et le son, sur un parc d'activité de 65 hectares ouverts sur l'Erdre.

L'arrivée du chronobus, l'implantation du Hub Créatic et l'arrivée d'entreprises qui sont tournées vers le numérique ont rendu cette zone très active, très attractive. Il convient aujourd'hui d'accompagner son développement et de trouver et d'accompagner les projets de renouvellement notamment d'espaces publics, et de travailler, de formaliser un plan de vie qui intègre des terrains situés au Nord de la ZAC.

Alors, à l'occasion de la première opération d'aménagement, des réserves foncières avaient été réalisées par la collectivité pour permettre son extension à terme. Aussi, aujourd'hui, il est nécessaire de lancer des études préalables pour une extension de la Chantrerie au Nord sur une emprise d'environ 10 hectares qui intègre d'ailleurs l'espace d'accueil, le terrain des gens du voyage sur le secteur de Boisbonne, et donc on est sur 10 hectares.

L'objectif est le suivant : proposer une nouvelle offre de bureaux, développer un pôle de services et de restauration au cœur du quartier, achever l'aménagement de l'axe de Bretagne qui permet notamment l'ouverture sur le quartier et la présence de ces coulées vertes, améliorer l'accessibilité et la desserte du site pour tous les modes et en particulier les mobilités douces.

Les études préalables et préopérationnelles d'aménagement, d'études urbaines, techniques et environnementales seront engagées par Nantes Métropole Aménagement qui est l'opérateur qui portait la ZAC 1 de Chantrerie 1, et les modalités de concertation pour cet aménagement seront les suivantes : une exposition dans un lieu ouvert au public dans le quartier, un registre d'enquête mis à disposition du public à la mairie annexe de Nantes Erdre, et une réunion publique. Voilà, Madame la Présidente, la délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Séverine Figuls. »

M^{me} Figuls : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, alors cette délibération nous propose une étude pour aménager un secteur qui constituerait, je cite : "l'une des dernières opportunités pour le développement d'une zone d'activité dans la métropole". Alors, ces 10 hectares sont aujourd'hui constitués de terres non artificialisées avec des enjeux de biodiversité tels que la préservation des zones humides ou l'habitat de chauve-souris, mais aussi des zones sur lesquelles la nature a repris ses droits, créant un jeune boisement.

Nous avons ici un îlot de fraîcheur, chose rare à préserver, en témoignent d'ailleurs les dernières analyses de l'AURAN sur les îlots de chaleur. Pourtant situées en périphérie des centres-villes, ce sont les zones d'activité économique et commerciale qui sont le plus impactées par le réchauffement climatique. Il y a en moyenne un écart de 3,9 degrés supplémentaires par rapport à l'ensemble de la métropole et qui peut monter jusqu'à 12 degrés de différence dans certains cas.

Cet enjeu de préservation des îlots de fraîcheur doit s'inscrire donc dans une stratégie globale de densification et de renouvellement urbain des parcs d'activité. En effet, ce sont près des deux tiers de ces quelques 1 000 hectares de consommation foncière par an en Loire-Atlantique qui sont liés à des usages économiques (cf. l'AURAN, encore).

Donc oui, il nous faut satisfaire les besoins en locaux des entreprises et autres établissements. Mais nous devons prendre le temps d'inventer de nouvelles manières d'y répondre. La charte sur les mobilités douces signée avec les entreprises de ce même quartier en est le témoin. Il est temps d'actionner les leviers pour protéger nos terres et de démarrer dès maintenant ce travail de recomposition urbaine des zones d'activité et d'équipement qui sont pensées jusqu'à maintenant comme des zones de monoactivité développées à l'horizontale. Il faut construire, mais en cohabitation avec la nature, surtout quand elle a réussi à reprendre ses droits.

Donc pour ces raisons, les élus du Groupe écologiste et citoyen de Nantes Métropole s'abstiendront. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Oui, merci Madame la Présidente. Juste un petit mot, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais puisque Pascal a évoqué l'aire d'accueil des gens du voyage, qui était prévue sur le site de la Chantrerie et qui pour l'instant est un petit peu à l'arrêt, est-ce qu'on a des nouvelles ? Où en est le projet ? C'est un point important pour nous et nous sommes souvent interpellés par notamment les résidents des quartiers carquefoliens qui sont juste à côté, et en particulier l'association de la Savaudière. Donc ce serait intéressant d'avoir un point d'étape sur cette future aire d'accueil qui était prévue sur ce site de la Chantrerie. Voilà, merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Bon, sur la position qui a été évoquée par Madame Fignols, je dois dire que le secteur d'extension au Nord de la zone prévoyait 40 hectares, prévoyait plus de 40 hectares de développement qui étaient inscrits d'ailleurs au PLU de Nantes et puis inscrits après dans le PLUM. On a réduit justement dans le PLUM l'extension de cette zone. Seuls 10 hectares sont ouverts dans cette proposition. On en préserve 40 et notamment 40 hectares préservés qui reviennent à la nature et qui vont permettre la préservation effectivement de cet îlot de fraîcheur, de cette place, de cet espace naturel boisé, et c'est ainsi classé aujourd'hui en espace classé boisé avec des arbres classés sur ce secteur qui est confirmé, qui avait été inscrit dans l'élaboration du PLUM, ceci pour répondre à votre demande.

Malgré tout, maintenant il y a une demande de développement de l'activité économique. Nous avons en particulier des entreprises qui sont hébergées aujourd'hui dans le hub Créatic, qui ont pris leur envol et qui souhaitent devenir propriétaires de leur foncier. Donc on doit pouvoir répondre dans le projet d'extension de cette zone à la demande de ces entreprises, et puis par ailleurs – vous avez raison de le pointer –, on organise aussi sur le secteur Chantrerie 1 un renouvellement urbain avec des mutations de bâtiments qui vont évoluer aussi et puis des possibilités d'extension sur site même, donc ce qui fait que ce secteur est aussi respectueux du foncier et attentif du foncier disponible sur notre territoire, mais on est dans une inscription d'extension d'une zone en 2AU qui était zonée de telle manière que cette extension puisse arriver.

Enfin, pour répondre à François, effectivement les 10 hectares dont il est question intègrent la création d'une aire d'accueil sur le site de Boisbonne, au Nord de cette zone, donc. Maintenant, sur l'avancée du projet, je renvoie vers une relation plus précise et une évolution plus précise de ce projet en lien avec François Prochasson, moi-même sur l'aspect foncier, et puis bien sûr un lien avec la Commune de Carquefou. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 74 voix pour, et 19 abstentions**

1 - approuve les objectifs poursuivis pour la création de la ZAC Chantrerie Nord ;

2 - décide des modalités de concertation préalable, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, sous forme d'une exposition publique dans le quartier, d'une mise à disposition d'un registre d'observations à la Mairie annexe Nantes Erdre et d'une réunion publique.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département du Développement Urbain
Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

27 - Orvault – Secteur Bourg – Prise en considération d'un périmètre d'études - Suppression des périmètres d'études existants – Approbation

Exposé

Le bourg d'Orvault constitue la centralité historique communale regroupant notamment des fonctions d'habitat, commerciales, d'offres de services et d'équipements diversifiés. Le développement urbain récent s'est plutôt effectué en direction du nord-ouest entre la vallée du Cens et la route de Redon, au sein de la ZAC du Vallon des Garettes, qui a permis d'apporter une diversification des formes urbaines construites ainsi qu'une mixité sociale et fonctionnelle.

Ce tissu urbain est également caractérisé par la présence de bâti patrimonial en bon état de conservation, de séquences urbaines de qualité et d'îlots de verdure (parcs, jardins) qui viennent rappeler la caractère rural et historique de cœur de ville.

Dès 2014, Nantes Métropole a pris en considération, par délibération du conseil métropolitain du 27/06/2014, cette opération d'aménagement destinée à encadrer le renouvellement urbain du centre bourg, dans un double objectif de renforcement de cette centralité tout en en préservant son identité patrimoniale et paysagère. Ce périmètre d'étude en vigueur intègre notamment la place de l'église, la

place Jeanne d'Arc et le tissu pavillonnaire au sud, une partie du secteur du Raffuneau, une frange bâtie au sud de la rue Le Ricolais, et le secteur à l'est de la route de Nantes.

Parallèlement, des études de faisabilité ont été engagées dès 2013 pour la réalisation du contournement routier au nord-est du bourg visant notamment à désengorger le flux automobile dans le secteur. A l'appui de cette étude, Nantes Métropole, par délibération du conseil métropolitain en date du 17 octobre 2016, a pris en considération ce projet d'aménagement et de travaux publics. Ce périmètre d'étude se situe en prolongement Est de celui du bourg.

Depuis l'instauration de ces deux périmètres d'études, les différents projets conduits par la ville d'Orvault et Nantes Métropole ont évolué.

En premier lieu, suite à l'abandon du projet de contournement routier du bourg, il convient d'abroger la délibération n° 2016-129 du 17 octobre 2016, et ainsi supprimer le périmètre d'études correspondant.

En second lieu, concernant le cœur de bourg, il est apparu nécessaire de requestionner le périmètre d'étude afin d'intégrer de nouveaux secteurs de renouvellement urbain potentiels :

- l'îlot de l'Hôtel de Ville ;
- le parking au sud de l'église ;
- le théâtre de verdure au sud de la salle paroissiale ;
- le petit hameau du Raffuneau et les secteurs d'équipements à proximité de la nouvelle école.

À ce titre, la ville d'Orvault, en étroite collaboration avec Nantes Métropole, a décidé d'engager en 2021 une étude de renouvellement urbain et de programmation sur le cœur de bourg. Cette mission a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) afin d'aboutir à un plan-guide concerté avec la population qui permettra à l'échelle du cœur de bourg d'encadrer le renouvellement urbain (programmation, densification, hauteurs...), de repenser les espaces publics et leurs liens à la voiture, d'offrir plus de place à la nature en ville, de développer le maillage pour le déplacement « modes doux ».

C'est pourquoi, il convient d'abroger le point 1 du délibéré de la délibération n° 2014-60 du 27 juin 2014 de supprimer le périmètre d'études correspondant.

En complément, afin de ne pas compromettre les travaux et aménagements qui seront décidés dans le prolongement de l'étude précitée et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère nécessaire de prendre en considération ce projet de renouvellement urbain, et d'instaurer un nouveau périmètre d'étude conformément au périmètre précisé sur le plan annexé.

En effet, de cette manière, conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement.

M. Pras : « Nous allons à Orvault, dans le centre-bourg. Il s'agit de prendre en considération un périmètre d'étude et de supprimer deux périmètres d'étude existants.

On rappelle que le centre-bourg d'Orvault est un centre historique de la commune qui regroupe de l'habitat, de l'activité commerciale, des offres de service, et qu'il représente des capacités de développement et d'aménagement importantes sur ce territoire.

Alors, ce tissu urbain contient aussi des aspects patrimoniaux en bon état de conservation et il fallait aussi les préserver. C'est ce qui a amené la Métropole avec la Commune d'Orvault en 2014 à mettre en place un périmètre d'étude dans cette centralité et d'engager des études, ce qui a été fait dès 2013 d'un côté, et d'un autre côté des études ont aussi été engagées pour accompagner le contournement du bourg d'Orvault, contournement qui a été abandonné parce que l'équipe actuelle n'a pas souhaité le réaliser, et en accord avec la Métropole ne pas mettre en œuvre ce projet.

Il convient donc aujourd'hui de supprimer ces deux périmètres d'étude. Par contre, au regard des qualités de centralité que je viens d'évoquer, à la fois dans la mixité des fonctions et la capacité à accueillir de nouvelles activités, mais en même temps à préserver le tissu patrimonial présent, il convient donc de maintenir un périmètre d'étude et de l'étendre notamment sur l'îlot de l'hôtel de ville, sur le parking Sud de l'église, sur le théâtre de verdure qui se trouve au Sud de ce secteur, au Sud de la salle paroissiale, et puis de prendre en compte le petit hameau du Raffuneau qui lui se trouve un peu plus au Nord-Est.

Donc, en accord avec la Commune d'Orvault et avec les services métropolitains, une étude va être engagée, elle est conduite actuellement par l'AURAN et pour mener au terme cette étude convenablement et correctement et ne pas obérer les possibilités de développement que cette

étude va pouvoir permettre de dégager, ne pas compromettre les travaux d'aménagement futurs, il convient de prendre en compte un périmètre d'étude élargi sur le secteur de la centralité du bourg d'Orvault. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Oui, bonjour à toutes et à tous. Je voulais simplement redire que cette délibération, elle vient confirmer et décliner deux décisions et orientations que nous avons prises au début de ce mandat et en conformité avec nos engagements électoraux, et donc que nous la soutenons évidemment pleinement.

La première décision, ça a été dit, c'est l'abandon de ce projet de contournement routier du bourg d'Orvault qui devait traverser la vallée du Cens avec des impacts environnementaux importants et qui nous aurait engagé dans une fuite en avant en incitant encore davantage de véhicules à traverser notre commune.

Puis la deuxième, Pascal Pras l'a dit, c'est la concertation citoyenne, l'étude que nous engageons avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, en étroite collaboration avec Nantes Métropole, et vraiment je me réjouis de cette mobilisation commune pour le bourg d'Orvault, et donc pour aboutir à un plan-guide partagé et concerté d'évolution du bourg, et donc en effet il était nécessaire de mener cette réflexion à une échelle plus large que précédemment et donc de mettre en conformité ce périmètre d'étude, donc encore une fois je voulais remercier la démarche qui est engagée, le respect qui était accordé à ces deux décisions, ces deux orientations que nous avons prises pendant la campagne. Je suis ravi que ces engagements puissent être tenus ensemble. Merci. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 90 voix pour, et 04 abstentions**

1 – décide d'abroger la délibération n° 2016-129 du 17 octobre 2016, et de supprimer le périmètre d'études correspondant portant sur le contournement routier du bourg d'Orvault ;

2 - décide d'abroger le point 1 du délibéré de la délibération n° 2014-60 du 27 juin 2014, et de supprimer le périmètre d'études correspondant portant sur le centre bourg d'Orvault ;

3 – prend en considération, conformément à l'article L.424-1 3°) du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de renouvellement urbain du cœur de bourg d'Orvault, selon le périmètre ci-annexé ;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département du Développement Urbain
Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

28 - Saint-Herblain – Secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière – Prise en considération d'un périmètre d'études - Approbation

Exposé

Le site Laënnec / Piliers de la Chauvinière, d'une superficie d'environ 120 hectares, revêt un caractère stratégique compte tenu de sa localisation et de son environnement immédiat à proximité d'éléments structurants de la trame verte et bleue métropolitaine comme le Val de Chézine.

Le site de Laënnec est mentionné à double titre dans le plan d'aménagement et de développement durables du PLUm parmi les grands projets économiques structurants et comme futur quartier métropolitain mixte (activités, logements,...).

Le secteur des Piliers de la Chauvinière est quant à lui soumis à une forte pression foncière exercée par les opérateurs qui souhaitent développer des activités autour de la filière santé et/ou des opérations mixtes autour du Boulevard Marcel Paul.

Dans ce contexte, une étude de stratégie et de programmation urbaine a été engagée et notifiée à Interland en juin 2021 afin d'organiser le renouvellement urbain de ce secteur à moyen et long terme. Il s'agit donc de déterminer l'opportunité d'un projet urbain structurant sur ce site et les conditions de réalisation notamment au regard des grands enjeux liés à la loi biodiversité.

Cette étude a pour objectifs de déterminer les conditions de réalisation d'un futur quartier innovant et « durable », en travaillant sur la recherche d'une mixité des fonctions, des aménités urbaines, d'un cadre de vie de qualité pour les futurs habitants, abordant tous les modes de déplacements, afin que ce nouveau « morceau de ville » soit intégré au fonctionnement urbain de la ville et de la métropole.

L'objet de cette étude est plus spécifiquement de définir un plan guide permettant d'inscrire les mutations dans une vision globale et cohérente sur le court, moyen et long termes, en prenant en compte l'ensemble des problématiques engendrées par le renouvellement et le développement urbain. L'enjeu est enfin d'inscrire l'évolution du site dans une temporalité longue en définissant le cadre de mise en œuvre du projet urbain.

Dans ce cadre, afin de ne pas compromettre la faisabilité des travaux et aménagements qui seront décidés dans le prolongement de l'étude précitée et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère nécessaire de prendre en considération cette opération d'aménagement, et d'instaurer un périmètre d'étude conformément au périmètre précisé sur le plan annexé.

En effet, de cette manière, conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement.

M. Pras : « La délibération 28 nous conduit, Madame la Présidente, à Saint-Herblain, sur le secteur de Laënnec et le secteur des Piliers de la Chauvinière, secteur d'une superficie d'environ 120 hectares, qui revêt un caractère stratégique à l'échelle de notre métropole compte tenu de sa localisation et puis de cet environnement immédiat à proximité d'éléments structurants de notre territoire, notamment trames verte et bleue.

Le site de Laënnec est mentionné, je le rappelle, dans le plan d'aménagement et de développement durable pour pouvoir accueillir des activités économiques, des projets structurants et puis un quartier métropolitain intégrant des activités, du logement.

Le secteur des Piliers de la Chauvinière, lui, subit une pression foncière importante notamment liée au développement d'activités de la filière santé, et puis l'accueil d'opérations mixtes jusqu'au territoire de Marcel-Paul.

Dans ce contexte, une étude stratégique de programmation urbaine avait été engagée et travaillée sur notre territoire. Aujourd'hui, nous savons que le retrait des activités de santé notamment sur le secteur de Laënnec, conduit éventuellement à des tensions de foncier et donc, pour empêcher ces mutations de foncier et préserver les capacités de développement de ce site au regard du projet que nous portons sur ce territoire, qu'il faudra affiner et renforcer par une étude urbaine, il convient aujourd'hui de mettre en œuvre un périmètre d'étude élargi de l'ensemble de ce secteur qui intégrera le territoire de Laënnec, de l'hôpital Nord, et puis tout le secteur au Sud, Piliers de la Chauvinière, le long de la RD.

Voilà l'objet de cette délibération qui est la prise en compte de ce périmètre d'étude élargi pour préserver des possibilités d'évolution et encadrer l'évolution de ce secteur, et puis en même temps maîtriser, avoir une maîtrise de l'évolution du foncier de ce secteur. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé a demandé la parole. »

M. Affilé : « [inaudible] maire de Saint-Herblain et vice-président en charge des mobilités de Nantes Métropole, de voir ce périmètre d'étude établi, pour trois raisons.

D'abord parce qu'il y a beaucoup de promoteurs qui sur ce secteur en transition ont un appétit débordant, ce qui se traduit par des surenchères en prix d'acquisition et on sait qu'à l'arrivée ça risque de se traduire par des coûts d'opération plus importants.

Deuxièmement parce qu'on a un risque de vente à la découpe des parcelles du CHU, comme on a pu le voir récemment dans la presse.

Et enfin parce qu'il nous faut aussi réserver des emplacements pour les dessertes de transports en commun et pour des équipements collectifs.

Donc nous avons effectivement besoin de prendre de la hauteur et de concevoir la mutation de ce site, une fois bien stabilisées les grandes fonctions qui resteront (l'ICO, le Cyclotron, certains ser-

vices du CHU) et d'adopter un plan d'ensemble avec effectivement les services publics qui devront être implantés. Donc je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, donc comme il a été indiqué dans cette délibération, le site Laënnec Piliers de la Chauvinière représente une superficie totale de 120 hectares. Alors nous croyons possible et même souhaitable de développer sur ce site, puisque la localisation géographique est idéale, et puisque la présence, ça a été dit, sur site, du CHU Nord Laënnec, de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, du Cyclotron et de nombreuses biotechs, eh bien de développer sur ce site un grand pôle de santé et de recherche, notamment sur les activités de la cancérologie, de la prévention, aux soins, à la recherche, à l'accompagnement des proches et au retour à l'emploi, même également des malades, et nous tenons à souligner dans ce cadre-là le soutien de l'État dans le cadre du Ségur de la santé à hauteur de 12 millions d'euros à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest.

Alors afin que nous puissions voter cette délibération, merci de nous donner des gages sur le futur de ce site, en tout cas sur vos projets et notamment que le développement des activités de santé et notamment autour de la cancérologie seront bien dans les engagements de la Métropole sur ce site. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Plusieurs demandes de prise de parole à nouveau, Christophe Jouin. »

M. Jouin : « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, pour les élus du Groupe écologiste et citoyen, cette délibération est plus que nécessaire, notamment, comme l'a dit le maire de Saint-Herblain, pour mettre fin au jeu des promoteurs et à leur appétit. Le manque de concertation avec les pouvoirs publics empêche la construction d'une vision globale en termes d'aménagement urbain, d'accès au foncier et d'offre de soins sur la métropole. Nous sommes donc très satisfaits de cette étude qui permettra de cadrer le plan d'aménagement et de limiter la pression foncière.

Nous restons néanmoins vigilants et espérons que cette étude nous présentera les pistes pour montrer la capacité d'extension hospitalière de cet ensemble.

On ne va pas revenir sur l'ensemble des points sur le transfert du CHU, mais à notre sens il faut requestionner le projet pour répondre à toutes les interrogations qui sont soulevées. Il faut repenser l'équipement dans le cadre d'un modèle de résilience de notre territoire, une politique offensive de sauvegarde de système de santé, prendre le temps du débat pour un hôpital à la hauteur des enjeux et des besoins pour dessiner la carte de l'hôpital public et des gestionnaires qui existent depuis une décennie.

Donc, pour conclure, le Groupe écologiste et citoyen votera avec plaisir cette délibération qui préserve notre capacité à changer d'avis sur le projet centralisateur, le futur CHU. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Oui, merci. Rapidement, Madame la Présidente, les collègues qui sont intervenus avant moi ont évoqué, et le maire de Saint-Herblain l'a fait tout comme le rapporteur, la question du maintien du CHU Nord Laënnec sur le site. J'en suis heureuse parce qu'à la lecture de la délibération, on avait l'impression que ce sujet était complètement absent. Or, non, il est bien présent – à défaut de l'être dans les textes – dans l'esprit de chacun, et c'est une très bonne chose puisqu'évidemment, chacun conçoit bien que le maintien du site de l'hôpital Nord à Saint-Herblain annoncé récemment aura un impact sur l'aménagement de ce secteur, tout comme du reste – Matthieu Annereau l'a évoqué – le maintien de l'ICO qui devait également, je le rappelle, initialement rejoindre le projet de CHU de Nantes, projet de regroupement de nos structures de soin qui, chacun en conviendra, n'est en réalité plus qu'un projet de déménagement du site de l'Hôtel-Dieu, puisque ni Laënnec ni Gauducheau ne rejoindront finalement le nouveau projet urbain.

Donc simplement, les impacts sont forcément colossaux. Le maintien d'un hôpital sur un site, ça ne se fait pas de manière improvisée. Nous comprenons donc la volonté d'établir un périmètre d'étude sur ce secteur. Pour autant, j'avoue qu'on voit assez peu clair sur les orientations que vous souhaitez donner. Tout à l'heure, quand on a étudié les projets de lignes de transports structurants, il a été évoqué peut-être la prolongation de la ligne 1. Voilà quelque chose qui serait extrêmement positif et que nous réclamons depuis un certain nombre d'années maintenant, peut-être une prolongation de la ligne C3. Bon, tout ça est encore assez flou à ce niveau-là à nos yeux donc nous sommes preneurs de précisions sur ce sujet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « [inaudible] sur plusieurs points. Ça me paraît important de remettre les choses en place.

Alors, je vais commencer par la dernière intervention sur la desserte de cette zone. Effectivement, on a prévu dans le schéma qui a été présenté ce matin deux possibilités qui sont ouvertes toutes les deux : soit le prolongement de la ligne C3, soit le prolongement d'une ligne qui pourrait être, plutôt que la ligne 1, la ligne 7, ce qui aurait plus de sens puisque ça nous permettrait d'établir une liaison directe entre l'île de Nantes et le site Laënnec.

Évidemment, tout le monde sait, je pense, qu'une ligne de tramway prend beaucoup plus de temps à construire, surtout quand on part, j'allais dire, *ex nihilo*, et qu'on a une route nationale quatre voies à traverser, qu'un chronobus qu'on amène déjà à proximité, à qui il ne manque je crois qu'1,5 kilomètre, mais en traversant un lotissement, donc ce qui nécessite un peu de temps et du dialogue avec les habitants. Donc peut-être qu'à court terme, c'est la ligne C3 qui sera prolongée. Peut-être que plus tard c'est la ligne 7 qui pourrait être prolongée, mais on est sur un horizon qui dépasse très largement le cadre de notre mandat, et même peut-être du mandat suivant.

Moi, je voulais juste intervenir sur le fait que je sais qu'un certain nombre d'activités hospitalières resteront, assez spécialisées, me semble-t-il. Je n'ai pas cru comprendre que l'ensemble des fonctions actuelles du CHR Nord allaient rester en place, mais une partie de l'activité avec une spécialisation autour de la gériatrie, et par ailleurs l'ICO, pour information, a racheté au CHU une petite parcelle ou est en cours de rachat pour s'étendre, ce qui montre bien sa volonté de rester sur place et de travailler avec l'écosystème local. Et quand on dit "écosystème local", c'est bien sûr le Cyclotron à côté, c'est aussi d'autres établissements de santé à proximité et bien sûr le CHU, où que soit situé celui-ci.

Donc là, ça veut dire qu'on a dans l'étude qui devrait être réalisée, on devra effectivement prendre en compte un certain nombre d'intrants et dans ces intrants maintenant stabilisés on a les fonctions qui resteront sur site, ce qui nous permettra comme l'indiquait la délibération de faire une étude qui prévoira le site avec une approche plutôt de mixité fonctionnelle, c'est-à-dire des entreprises vraisemblablement pour une part autour des biotechnologies ou des technologies biomédicales avec de la recherche effectivement, mais surtout avec de la production, parce que le terrain est ici présent et que ça permet de faire des unités de production, avec de l'habitat, et donc avec aussi des services et des aménités qui vont avec l'habitat – je pense en particulier à des commerces, des nécessités d'écoles ou d'autres équipements publics. Donc ça, ça nécessite quand même de prendre le recul pour poser les choses et pour identifier comment nous allons aménager l'ensemble de ce secteur sur lequel je rappelle que la Ville de Saint-Herblain possède aussi un foncier d'une dizaine d'hectares. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 84 voix pour, et 10 abstentions**

1 - décide de prendre en considération, conformément à l'article L.424-1 3°) du code de l'urbanisme, l'opération d'aménagement relative au secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière sur la commune de Saint-Herblain, selon le périmètre ci-annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Lucas présente le dossier suivant :

Direction Générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité
Pôle Loire-Chézine

Délibération

Conseil Métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

29 - Saint-Herblain – Aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda – Soleil Levant - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d'œuvre externe - Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Situé à l'Est de Saint-Herblain, et encadré par le boulevard Charles Gautier, le boulevard Allende et la zone d'activités de Frachon (qui fait face à la zone d'Atlantis), Preux est un quartier à dominante résidentielle bien desservi par un ensemble de services et d'équipements publics, dont le groupe scolaire Soleil Levant. Face au constat de vieillissement du patrimoine urbain, et compte tenu du besoin d'adaptation et de requalification de l'espace public, un processus de développement urbain a été engagé depuis plusieurs années dans le quartier, adossé à un concours « European ».

C'est dans ce contexte que la Ville de Saint-Herblain a initié une démarche de projet urbain mobilisant les bailleurs sociaux et la Métropole, pour engager conjointement un ensemble d'opérations visant à renouveler et redynamiser le quartier. L'étude urbaine pilotée par la Ville de Saint-Herblain depuis 2016 a permis d'élaborer un schéma d'aménagement visant à assurer l'articulation et la cohérence de ces différentes opérations. Des projets immobiliers sont aussi en réflexion dans le périmètre.

Plusieurs opérations, portées par différents partenaires, vont être engagées dans le quartier à court et moyen terme, dans un calendrier contraint :

- le Département de Loire-Atlantique : relocalisation du collège Ernest Renan pour une livraison prévue pour septembre 2024,
- la Ville de Saint-Herblain : rénovation des espaces extérieurs et bâtiments des équipements publics (écoles, crèche, centre socio-culturel et salle Neruda),
- Atlantique Habitations : rénovation, démolition et reconstruction de logements,
- Nantes Métropole : création d'une voie douce Est-Ouest desservant les équipements publics, création d'un parvis mutualisé avec le collège se prolongeant à l'Ouest vers la rue Neruda et les logements du bailleur social, création d'un barreau Nord entre la rue Blanche et la rue Neruda, modification du stationnement aux abords du Centre-socio-culturel, modification du carrefour à l'intersection des rues Neruda et Prévert, création d'un parc de stationnement au Sud-Ouest de la rue Neruda en accompagnement du collège. Un soin particulier sera donné à la traversée des modes actifs par le parvis de la rue Pablo Neruda.

L'aménagement des espaces publics par Nantes Métropole a pour objet de requalifier les espaces en tenant compte des mutations effectuées tant en urbanisme, qu'en déplacement, paysage et circulation. Une étude globale de cet aménagement est nécessaire dans un premier temps (études préliminaires et études spécifiques) pour définir le volet pré-opérationnel, rédiger les programmes d'aménagement détaillés par entités cohérentes, donner un fil conducteur paysager, fournir les scénarios circulatoires et coordonner le calendrier global des opérations. Les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre sont nécessaires à la suite des études préliminaires. La Métropole devra également réaliser une partie des travaux de nivellement.

L'ensemble du projet fait l'objet d'une concertation citoyenne adaptée au secteur, et qui reprendra les préconisations des Ateliers Participatifs Loire-Chézine sur la ville apaisée. Le programme global du secteur a été présenté en réunion publique le 21 octobre 2021.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement des espaces publics est estimée à 2 625 833,33 € HT soit 3 151 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 268 415 € HT.

Pour le financement de ces travaux, une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°1055, libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité », opération 2021/10028 libellée « nouveaux aménagements de voirie - St-Herblain ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI 2020-2026.

M. Lucas : « Il s'agit d'une opération sur Saint-Herblain d'aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda Soleil Levant, plus couramment le quartier qui s'appelle plutôt le quartier de Preux et qui est à dominante résidentielle, bien desservi, avec un ensemble de services et d'équipements publics dont le groupe scolaire Soleil-Levant, mais néanmoins il y a un vieillissement de ce quartier et la Ville de Saint-Herblain avait mené une étude urbaine qui a été pilotée par la Ville depuis 2016 et qui a élaboré un schéma d'aménagement.

Plusieurs opérations sont portées par différents partenaires, vont être engagées dans le quartier à court et à moyen terme dans un calendrier contraint : le Département de Loire-Atlantique avec la relocalisation du collège Ernest-Renan pour une livraison prévue pour septembre 2024, la Ville de Saint-Herblain avec la rénovation des espaces extérieurs et bâtiments des équipements publics et école, crèche, centre socioculturel et salle Neruda, Atlantique Habitations avec une rénovation, démolition et reconstruction de logements, et enfin, Nantes Métropole pour la création d'une voie douce Est-Ouest desservant les équipements publics avec la création d'un parvis mutualisé avec le collège et se prolongeant à l'Ouest vers la rue Neruda.

L'aménagement des espaces publics par Nantes Métropole a pour objet de requalifier donc l'ensemble de ces espaces. L'ensemble du projet fait l'objet d'une concertation citoyenne dans le cadre avec le Pôle Loire-Chézine dans les ateliers participatifs sur la ville apaisée. Le programme global du secteur a été présenté en réunion publique le 21 octobre 2021. L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 3 151 000 euros TTC. "Pour la réalisation de cette opération il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe dont le montant d'honoraires est estimé à 268 415 euros hors taxes, et pour cette opération, il est aussi demandé pour le financement de ces travaux une subvention qui sera sollicitée auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique. Voilà, Madame la Présidente, l'essentiel de cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, depuis plusieurs années déjà, Preux connaît de profondes transformations qui vont se poursuivre et changer durablement la face du quartier. L'implantation du nouveau collège à côté de La Poste sera l'occasion d'un renouvellement complet des abords de la rue Pablo-Neruda. Cet axe qui sépare les quartiers de Preux et de la Crémetterie est actuellement traversé par une passerelle piétonne, un symbole fort du quartier auquel de nombreux habitants demeurent attachés mais qui a vocation à être démoli.

Dans le même temps, il est prévu la création d'un barreau Nord entre la rue de la Blanche et la rue Neruda. Par "barreau Nord", il faut comprendre la création d'une nouvelle voie de circulation automobile. Attention donc aux messages que l'on souhaite envoyer en termes de mobilité durable à l'échelle du quartier.

La réunion publique du 21 octobre dernier s'est avérée un peu houleuse. Nous savons que la concertation citoyenne a été rendue extrêmement compliquée avec la crise sanitaire, mais les futurs aménagements devront se faire avec une exigence renouvelée de dialogue avec les habitants, citoyens, usagers, pour coconstruire avec eux leur territoire du quotidien. Enfin, si nous avons beaucoup parlé piscines dans ce Conseil métropolitain, ici le futur collège sera implanté sur le dernier terrain de foot en accès libre des quartiers environnants. Il faut absolument trouver un espace et aménager un nouveau lieu de détente sportive pour les habitants de ces quartiers. C'est à ces conditions que nous réuserons un projet ambitieux, cohérent avec les priorités écologiques, sociales et démocratiques de la Métropole, pour un quartier vivant et agréable pour l'ensemble de ses habitants et usagers. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Oui, la transformation en profondeur du quartier Preux Neruda est une réelle nécessité et nous y souscrivons. Comme ça a pu être dit, une réunion publique a réuni environ 200 habitants le 21 octobre dernier pour débattre et s'informer sur ce sujet. De nombreuses inquiétudes ont été remontées par les habitants, sur notamment la dangerosité de l'axe Neruda, ça a été dit, la sécurisation des abords du tramway, la percée entre la rue Blanche et Neruda que vient d'évoquer Monsieur Petit, et notamment la pollution que cela risque d'engendrer vis-à-vis du groupe scolaire qui est attenant, et puis également le trafic routier important sur ce secteur et les problématiques de stationnement.

Alors, nous pensons clairement qu'il faut rebattre les cartes de la concertation sur ce secteur avec les habitants, créer certainement des ateliers participatifs pour mieux dialoguer sur les enjeux, les objectifs, et comment on atteindra les objectifs de rénovation urbaine sur ce quartier.

Nous rappelons à ce propos le pacte de citoyenneté que nous avons voté ici même, avec cet objectif d'une meilleure prise en compte de la parole des habitants. Alors, au-delà des mots, on parlait ce matin de consultation cosmétique, et que justement on ne devait pas aller vers une consultation cosmétique. Eh bien, nous attendons des actes et qu'on ait vraiment une vraie concertation sur ce projet. Merci de nous donner des assurances là-dessus afin que nous puissions voter, nous l'espérons, cette délibération. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé a demandé la parole. »

M. Affilé : « Je ne pensais pas qu'on allait avoir autant d'expressions sur ce sujet. Bon, il se trouve que la passerelle qu'a évoquée Primaël Petit, je la connais bien puisque je pense que je dois être le plus proche riverain de tous ceux qui sont dans cette visio ou dans cette salle.

Cette passerelle, elle a un problème. Elle a été effectivement construite trop basse et depuis il semblerait que notamment les camions aient davantage de hauteur. Il y a quelques camions qui passent, trop à mon goût, mais il y en a quand même quelques-uns, notamment des camions qui viennent livrer La Poste.

Et donc nous avons fait une simulation pour reconstruire la passerelle. C'était vraiment mon objectif au début : reconstruire une passerelle avec 1 mètre de hauteur en plus, ce qui évidemment laissait beaucoup plus de latitude. Problème : avec la pente réglementaire pour les personnes à mobilité réduite, il fallait avoir une passerelle dont la rampe d'accès devait avoir plusieurs centaines de mètres, je crois que c'est autour de 2 à 300 mètres, et donc ça nous amenait carrément sur la place de Preux, pour ceux qui connaissent le secteur, et puis de l'autre côté, du côté du Soleil Levant, ça nécessitait l'abattage de nombreux arbres, le tout pour la modique somme d'à peu près 1 200 000 euros, avec un usage sans doute des plus restreints puisque nous avons à côté, en plus, des escaliers qui allaient emprunter la voie la plus directe. Donc si vous voulez, ce n'était déjà pas très bien parti.

Et puis, lorsqu'on a fait une concertation en visio – c'est vrai que c'était en visio – avant de faire la réunion publique qui a été évoquée ici, des problèmes de sécurité ont été évoqués notamment par la future équipe du collège, par les parents d'élèves et notamment simplement par le fait qu'il fallait un parvis sécurisé pour que les enfants qui sortent du collège puissent aller de l'autre côté de la rue Neruda pour prendre notamment le bus. Et donc il a été décidé de démonter et de ne pas reconstruire de passerelle, pour des raisons essentiellement de sécurité et de praticité.

Deuxième point, la voirie de desserte : le barreau Nord qui n'est pas entre la rue Neruda et la rue de la Blanche, mais entre la rue Neruda et un parking qui existe déjà et auquel on accède déjà en voiture, qui prend bien effectivement rue de la Blanche. Ce qui a été proposé, c'est dans un premier temps une voirie où on va en fait créer, je crois que ça doit faire à peu près 20 ou 25 mètres d'enrobé pour pouvoir faire passer une ou deux voies de circulation, plus peut-être des vélos et des piétons. C'est le projet initial.

Ce projet-là, bien sûr on a entendu que nombre d'habitants n'étaient pas forcément en accord, et donc il n'est pas figé. Il va être réinterrogé et il va être retravaillé avec les habitants, parce que je n'oublie pas non plus que les mêmes parents d'élèves qui étaient contre la reconstruction de la passerelle nous ont aussi demandé de faciliter l'accès au parking des écoles du Soleil-Levant qui s'effectue aujourd'hui toutes par le même endroit, rue de la Blanche, et du coup effectivement c'est très compliqué pour pouvoir entrer et sortir aux périodes d'affluence.

Donc il ne s'agit pas de fabriquer un aspirateur à bagnoles, mais il s'agit juste de permettre une meilleure fluidité des circulations qui existent déjà. Et donc il nous appartiendra de ne pas créer effectivement de *shunt* ou de possibilité de *shunt* qui serait une mauvaise chose, là je le dis franchement, donc on fera ce qu'il faut pour que ce soit plus utile, mais sans ajouter des perturbations à celles qui pourraient déjà exister. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 84 voix pour, et 04 abstentions**

- 1 - approuve le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda – Soleil Levant sur la commune de Saint-Herblain,
- 2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 625 833,33 € HT soit 3 151 000 € TTC,
- 3 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre,
- 4 - sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique,
- 5 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
Département du Développement Urbain
Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

30 - Nantes Erdre – Zone d'aménagement concerté Champ de Manoeuvre – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics - Approbation

Exposé

Par délibération en date du 29 juin 2015, le conseil métropolitain a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Champ de Manoeuvre afin de développer un nouveau quartier à vivre, dans un environnement naturel préservé, à proximité de Saint-Joseph de Porterie et de la Vallée de l'Erdre. Le projet d'aménagement s'inscrit dans les objectifs du programme local de l'habitat et offre une capacité d'environ 1 800 logements, de nouveaux équipements publics et quelques commerces et services de proximité. Les premiers travaux de viabilisation ont été engagés en 2019-2020 et la livraison des premiers logements est prévue courant 2022.

Par délibération en date du 29 juin 2015, le conseil métropolitain a concédé l'aménagement de la ZAC Champ de Manoeuvre à Nantes Métropole Aménagement. Le traité de concession a été signé le 28 septembre 2015.

Le dossier de réalisation de la ZAC Champ de Manoeuvre, ainsi que le programme des équipements publics, ont été approuvés par délibération du conseil métropolitain le 5 octobre 2018.

Le projet de programme global des constructions prévoit la réalisation :

- de logements collectifs, intermédiaires et individuels groupés représentant environ 126 000 m² de surface de plancher dont 25 % de logements sociaux, 30 % de logements abordables et 45 % de logements libres ;
- d'un groupe scolaire associé à un centre de loisirs et un multi-accueil d'une surface de l'ordre de 4 500 m² de surface de plancher ;
- de quelques commerces et services de proximité d'une surface de plancher de 1 000 m² ;
- de quelques locaux d'activités artisanales et de services d'une surface de plancher de 1 500 m².

Le nouveau quartier a vocation à accueillir des jeunes ménages et des familles et à favoriser la « ville des courtes distances ».

Le projet de programme des équipements publics décline l'ensemble de ceux qui seront réalisés dans le cadre de la ZAC, dont certains ont vocation à intégrer le patrimoine de la ville. Initialement, le programme des équipements publics prévoyait l'aménagement des voies et espaces publics, des aménagements paysagers, des ouvrages de rétention des eaux pluviales, et la réalisation d'aires de jeux et jardins familiaux notamment.

Il est apparu nécessaire de modifier le programme des équipements publics, afin que l'aménageur puisse réaliser, au titre de la concession d'aménagement, un multi-accueil petite enfance d'environ 60 places situé au cœur du quartier, lequel répond pleinement aux besoins des futurs habitants, et concourt donc à l'opération. Cet équipement, prévu initialement au programme global des constructions de la ZAC, sera donc réalisé par le concessionnaire de la ZAC, et sera financé exclusivement par une participation de la Ville de Nantes, en application de l'article L.300-5 III du code de l'urbanisme, et intégrera le patrimoine communal.

Aussi, comme le prévoit l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Nantes a donné son accord, par délibération en date du 15 octobre 2021 sur les modalités de réalisation, de financement et d'incorporation dans son patrimoine du multi-accueil.

Il est à noter que le tableau joint en annexe de la délibération du conseil municipal comportant une erreur de chiffres (confusion entre les montants hors taxes et toutes taxes comprises du coût prévisionnel du multi-accueil), un correctif sera soumis au conseil municipal du 17 décembre.

Il est précisé que, s'agissant d'une modification non substantielle du programme, qui ne remet pas en cause la vocation initiale de l'opération, la procédure de modification prévue par l'article R.311-12 du code de l'urbanisme ne s'impose pas.

Par conséquent, il est proposé de modifier le dossier de réalisation, ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC Champ de Manœuvre, pour y intégrer la réalisation du multi-accueil dans le cadre de la concession d'aménagement.

M. Bolo : « Ce sera très rapide puisqu'il s'agit juste par cette délibération de permettre l'édification, la construction d'un multi-accueil d'environ 60 places dans la ZAC du Champ-de-Manœuvre directement par l'aménageur Nantes Métropole Aménagement, et ce sera ensuite rétrocédé dans le patrimoine communal. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^{me} Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente. Juste une prise de parole très rapide au regard du tempo que vous annoncez, et qui est compréhensible. Juste vous faire part de notre attention particulière sur l'arrivée de ces nouveaux habitants puisque dans la délibération il est inscrit "en proximité immédiate de Saint-Joseph mais aussi en proximité immédiate de Carquefou". Une demande un petit peu récurrente, voilà : qu'on ne découvre pas des nouveaux équipements, qu'on puisse avoir une information en amont de la présentation de ces délibérations, une attention forte sur les déplacements doux. Je pense particulièrement à Carquefou-Nantes, mais aussi Nantes-Carquefou puisque sur cette ZAC il y aura de nouveaux habitants, de nouveaux jeunes qui fréquenteront le lycée Honoré-d'Estienne-d'Orves, et nul doute qu'ils viendront à vélo. C'était simplement rapide. Je vous remercie Madame. »

M^{me} la Présidente : « Oui, merci, c'est bien noté et cette demande me semble bien légitime. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 94 voix pour,**

1 - approuve le dossier de réalisation modifié de la ZAC Champ de Manœuvre, joint en annexe n°1.

2 - approuve le programme des équipements publics modifié de la ZAC Champ de Manœuvre, joint en annexe n°2.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente les dossiers suivants :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
Département du Développement Urbain
Direction de l'Habitat

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

31 - Programme local de l'habitat 2019-2025 – Bilan 2020 et actions engagées en 2021

Exposé

Approuvé le 7 décembre 2018, le programme local de l'habitat (PLH) de Nantes Métropole pour la période 2019-2025 s'inscrit dans la poursuite d'une politique publique de l'habitat construite depuis la création de la métropole, avec un premier document adopté pour la période 2004-2009 et un second pour la période 2010-2016, prorogé jusqu'en 2018. Celle-ci positionne l'habitat comme l'un des principaux vecteurs du développement et de l'ambition de solidarité entre tous les territoires de la métropole et à l'égard de tous les habitants.

Ce nouveau programme local de l'habitat fixe les ambitions à insuffler à la politique publique de l'habitat pour la période 2019-2025 et les priorités stratégiques qui doivent guider l'action conjointe de la métropole et des 24 communes pour apporter des solutions concrètes aux besoins en logement de l'ensemble des habitants tout en assurant un développement équilibré du territoire.

Cinq grandes orientations stratégiques, déclinée en objectifs opérationnels, traduisent l'ambition renouvelée de cette politique de l'habitat partagée :

Orientation stratégique I - Accompagner le développement de la métropole nantaise à l'horizon 2030 en s'inscrivant dans la transition énergétique

Orientation stratégique II - Conforter la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins, faciliter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial

Orientation stratégique III - Prendre en compte les besoins liés à la transition démographique (vieillesse de la population, handicap et accueil des jeunes)

Orientation IV - Développer une métropole solidaire avec les plus précaires et répondre aux besoins spécifiques en logements et en hébergement

Orientation V - Faire vivre le PLH - animation, observation, évaluation

En application des articles L.302-3 et R.302-13 du code de la construction et de l'habitation, un bilan de la réalisation annuelle du programme local de l'habitat doit être réalisé et éventuellement, des adaptations liées à l'évolution de la situation sociale, économique ou démographique pourront être proposées. Ce document rend compte de la mise en œuvre des actions du PLH de Nantes Métropole pour l'année 2020 ainsi que des réalisations et des premières tendances enregistrées pour l'année 2021. Le document joint en annexe comporte également, pour chacune des communes, la comparaison entre les objectifs annualisés du programme local de l'habitat et les résultats de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article R.302-13 du code de la construction et de l'habitation, le bilan annuel de réalisation du PLH pour l'année 2020 et les perspectives 2021, ainsi que la présente délibération, seront transmis aux communes ainsi qu'au préfet, et seront tenus à la disposition du public au siège de Nantes Métropole, dans les communes membres ainsi qu'à la Préfecture de Loire-Atlantique. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal à diffusion départementale.

LES POINTS FORTS DU BILAN DES ACTIONS DU PLH POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 :

- en déclinaison des objectifs ambitieux de réhabilitation issus de la feuille de route pour la Transition Énergétique et inscrits au PLH, de nouveaux dispositifs ou études ont été lancés :

- le programme d'intérêt général Mon Projet Rénov « ménages », comportant un volet sur la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et le maintien à domicile, confié au cabinet SOLIHA ;
- le programme d'intérêt général *Mon Projet Rénov « Amélioration énergétique des copropriétés »*, destiné aux copropriétés souhaitant engager un projet de rénovation énergétique ambitieux, confié au cabinet Citémétrie ;
- l'étude pré-opérationnelle relative à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de la copropriété « Les Rochelets », confiée au cabinet SOLIHA et engagée en 2021 ;
- un nouveau programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) Métropolitain qui permettra d'accompagner en priorité les petites copropriétés non organisées, les copropriétés mixtes (bailleurs sociaux / propriétaires privés), les copropriétés issues des produits investisseurs et celles s'inscrivant dans des projets urbains stratégiques. Il s'articule autour de plusieurs actions visant : la sensibilisation aux droits et devoirs des copropriétaires, l'aide à l'immatriculation et à la mise en gestion, la réalisation de diagnostics multi critères, l'aide au redressement de la gestion et à la résorption des impayés...
La mission est confiée à l'ADIL et au cabinet SOLIHA.
- Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), hébergé au sein de la maison de l'habitant. Ce service, animé par l'association Alisée, accueil, oriente et accompagne les particuliers porteurs d'un projet de rénovation énergétique. Pour répondre à la forte demande, les moyens humains ont été largement renforcés.
- Le regroupement au sein de la direction de l'habitat de l'ensemble des interventions de la Métropole dédiées à l'amélioration des logements du parc privé : pilotage des PIG, OPAH, de la délégation Anah, des relations contractuelles (Maison de l'habitant, Auran, Région, EIE, CD44...), du dispositif Mon Projet Rénov, du lien avec les communes, instances d'arbitrage, des observatoires (copro, loyers...) et des outils de reporting (base de données...). Cela s'est traduit en septembre 2021 par l'intégration des chargés de mission Transition énergétique au sein de la direction de l'habitat.

- le démarrage de la production de logements via l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS), Atlantique Accession Solidaire, qui permet de développer une offre de logements en accession abordable pérenne. L'OFS intervient dans un premier temps dans un périmètre limité à la centralité métropolitaine et aux quartiers prioritaires Politique de la ville avant d'envisager son extension ou sa généralisation lors de l'évaluation à mi-parcours du PLH.

- la validation de nouveaux référentiels de prix relatifs à l'accession abordable (OFS et PSLA). En effet, depuis l'adoption du PLH fin 2018, les coûts de construction ont fortement évolué sous l'effet conjugué d'exigences plus qualitatives et normatives, locale et nationale (PLUM, RT 2012...), et des tensions constatées dans le secteur de la construction. La définition des nouveaux référentiels de prix va permettre de relancer la production sur ce segment du marché immobilier accessible aux ménages sous plafonds de ressources PSLA.

- le bilan du dispositif d'aide directe aux bailleurs sociaux mis en place en 2019-2021 afin d'améliorer la performance énergétique des réhabilitations de logements locatifs sociaux et afin d'encourager l'adaptation au vieillissement ou au handicap d'au moins 10 % des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles. Deux niveaux d'aide existent selon le niveau de performance énergétique :

- * 20 % de réduction de la consommation par rapport au niveau BBC rénovation soit une consommation énergétique < 64 Kw/m²/an ;

- * niveau BBC énergie ou RT 2012 (étiquette A), c'est à dire une consommation < 50 Kw/m²/an)

Ce dispositif se prolongera en 2022. Une délibération est proposée au conseil métropolitain du 10 décembre 2021 pour la mise en place d'un accompagnement du dispositif EnergieSprong, permettant une massification des chantiers et une baisse des coûts des réhabilitations par des groupements de commandes.

- les premiers bilans de la production de logements sociaux à loyers accessibles accompagnée financièrement par la métropole depuis juin 2020 : il s'agit de développer le parc de logements accessibles pour répondre aux orientations et objectifs de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et de la loi égalité et citoyenneté, en permettant notamment l'accès au logement social situé en dehors des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville pour des ménages du 1^{er} quartile ;

- l'engagement de groupes de travail, partenariaux et politiques, pour mettre en œuvre le dispositif de cotation de la demande locative sociale. Cette action, prévue au programme d'action de la CIL et

rendue obligatoire par la loi ELAN en 2018, vise à attribuer un nombre de points à toutes les demandes de logement social selon des critères préalablement définis. La cotation est un outil d'aide à la décision pour identifier et ordonnancer des candidatures soumises en Commission d'attribution des logements sociaux des bailleurs, qui doit favoriser la transparence et la compréhension des procédures d'attribution des logements sociaux pour les demandeurs et entre les acteurs du logement.

- la poursuite de la démarche de peuplement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain pour décliner à l'échelle de chaque quartier les orientations de la CIL visant à diversifier le profil des ménages logés, accompagner les souhaits des ménages résidant dans ces quartiers, prendre en compte les aspirations des habitants concernés par le relogement. Ce travail s'effectue en lien avec les opérations de réhabilitations et un travail conjoint de Nantes Métropole et des bailleurs sociaux pour conserver un niveau de loyer post réhabilitation accessible ;
- le développement de réponses aux besoins spécifiques en logement (gens du voyage, jeunes, seniors, handicap). La Métropole accompagne ainsi les communes et les porteurs de projets associatifs dans l'analyse des besoins, la recherche de foncier, la mise en lien avec un maître d'ouvrage social et le montage opérationnel et financier. L'accent a été mis en 2020-2021, suite au grand débat métropolitain sur la longévité, sur l'élaboration de la feuille de route longévité et l'accompagnement de démarches Villes Amies des Aînés.
- le développement de solutions alternatives en logements par la préfecture, l'USH Pays de Loire, le CD44 et la Métropole, pour les ménages les plus précaires, afin de faire face aux mouvements migratoires qu'enregistre le territoire et aux tensions accrues des marchés de l'habitat depuis la crise sanitaire de 2020, et ainsi fluidifier les parcours résidentiels des structures d'hébergement vers le logement et notamment la mobilisation de biens bâtis dans l'attente d'un changement d'usage (ex : clinique Sourdille, caserne Moncey, pavillon 87 boulevard St Aignan, mobilisation des biens communaux et métropolitains...) et le développement de projets d'habitat modulaire sur des fonciers temporairement disponibles.

LES GRANDES TENDANCES DES MARCHES DE L'HABITAT A NANTES MÉTROPOLE POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

L'Observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise co-piloté par l'AURAN et la Direction de l'Habitat de Nantes Métropole a poursuivi, durant les années 2020 et 2021, ses observations du territoire de Nantes Métropole et de son aire urbaine au travers des indicateurs immobiliers, démographiques et socio-économiques en lien avec ses différents partenaires.

Il permet de mettre en évidence les évolutions enregistrées par les marchés locaux de l'habitat depuis l'établissement du PLH avec des signaux marqués de durcissement des conditions d'accès et de mobilité dans le parc de logement métropolitain :

- une croissance démographique qui génère des besoins en logements que le dynamisme de la construction neuve ne suffit pas à satisfaire (+ 9 415 habitants/an entre 2013 et 2018 contre + 5 672 entre 2008 et 2013) ;
- des parcs locatifs, social et privé, sous tension, avec un taux de rotation en baisse et un niveau de vacance résiduel ;
- une demande locative sociale qui continue de progresser : au 01/01/2021, on dénombre 34 939 demandeurs de logements sociaux (contre 27 685 en 2014 soit + 26,2 %) ;
- des prix de l'immobilier en progression qui freinent les parcours résidentiels des habitants de la Métropole (entre 2019 et 2020, +12,6 % à Nantes pour les appartements anciens et de + 13,4 % à + 15 % pour le reste de la Métropole / Maisons anciennes : +8 % / Parc privé neuf : +8,4 %) ;
- un ralentissement de la production (autorisation de permis de construire en particulier de logements sociaux) observé depuis 2018 et qui s'accroît en 2020, ce qui risque d'accentuer la tension du marché entre 2021 et 2024 (selon les projections des livraisons) ;
- un secteur de l'hébergement marqué par un manque de fluidité vers le logement et qui ne peut satisfaire l'ensemble des demandes accrues par les besoins liés aux flux migratoires qu'enregistrent la métropole depuis plusieurs années. La crise sanitaire liée au covid-19 est venue accentuer ces problèmes de fluidité avec un ralentissement très nette de la mobilité dans les parcs locatifs privés et sociaux.

Le suivi de ces tendances en continu (observation trimestrielle) dans le cadre de l'observatoire alimentera l'évaluation à mi-parcours du PLH qui va être engagée début 2022 et permettra le cas échéant de compléter, amender ou modifier le programme d'actions du PLH pour la période 2022-2025.

M. Pras : « Il s'agit dans cette délibération de prendre acte du bilan 2020 des actions engagées en 2021 du PLH, du Programme Local de l'Habitat de la métropole nantaise. On rappelle dans cette délibération que le travail sur la politique de l'habitat positionne l'habitat comme un des principaux vecteurs de développement et condition de solidarité entre tous les territoires de notre métropole à l'égard de tous les habitants.

Il s'agit, dans ce programme, d'affirmer que nous souhaitons permettre à tous de trouver un toit et de disposer d'un logement qui réponde à ses besoins et à ses capacités financières.

Donc le nouveau programme de l'habitat 2019-2025 développait des priorités stratégiques et de grandes orientations : accompagner le développement de la métropole en s'inscrivant dans la transition énergétique, conforter la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins et permettre la construction des parcours résidentiels, prendre en compte les besoins liés à la transition démographique, en particulier au vieillissement de la population, aux problématiques de handicap, mais aussi à l'accueil des jeunes étudiants et jeunes actifs, développer une Métropole solidaire avec les plus précaires, et répondre aux besoins spécifiques en matière de logement et d'hébergement pour ces publics. Et bien sûr, d'animer ce PLH.

Un bilan doit être réalisé tous les ans et permettre d'éventuelles adaptations au regard de la situation sociale, économique et démographique. Évolutions qui pourraient être proposées dans le cadre de notre PLH. Le bilan annuel du PLH, les perspectives 21 ont fait l'objet d'un débat lors du Comité de pilotage du PLH avec 24 Communes, les représentants des 24 Communes. Ce bilan, une fois tiré, sera adressé à nouveau aux 24 Communes et puis bien sûr au préfet.

Quels sont les points forts du bilan et des années 2020-2021 ?

- Alors, on reparle en matière de réhabilitation et de feuille de route sur la transition énergétique, le Programme d'Intérêt Général Mon Projet rénov ménages qui a permis à la fois l'amélioration thermique de logements, mais aussi la lutte contre l'habitat indigne et le maintien à domicile.
- On évoque le Programme d'Intérêt Général Amélioration énergétique des copropriétés, destiné aux copropriétés – et on sait l'enjeu et l'importance de l'action en direction de ces copropriétés.
- On évoque en particulier l'action conduite dans le cadre du POPAC avec la copropriété des Rochelets sur le secteur de Bellevue.
- On évoque l'élargissement de ce POPAC à l'ensemble des copropriétés de la métropole, l'accompagnement, le développement d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique qui vient en appui aux dispositifs de la Région et aux dispositifs portés par l'ANAH, et puis le développement et la mise en œuvre d'un service autour de l'habitat pour justement agir sur le pilotage des OPAH, du PIG et la mise en œuvre des politiques de l'ANAH et en accompagnement de la rénovation des logements.
- On évoque l'engagement de la Métropole dans la production de logements via l'OFS, Organisme Foncier Solidaire, en développant des logements en accession abordable avec le dispositif du Bail Réel Solidaire, du BRS.
- On évoque, et c'est un élément important de notre PLH, les nouveaux référentiels de prix dans le locatif social sur les logements dits "en accession sociale", un élément important puisqu'il permet de proposer des locations, des tarifs de location de logement social qui sont couverts par les APL.
- Le dispositif de l'OFS et du PSLA, avec les tarifications qui permettent et à la fois la construction et la production de ces logements et à la fois l'accès des ménages intermédiaires, des classes moyennes, des primoaccédants, des jeunes ménages, à ces logements.
- L'engagement pour mettre en œuvre des démarches partenariales sur la cotation de la demande, ceci en lien avec nos partenaires que sont les bailleurs.
- Un travail sur la démarche de peuplement dans les quartiers prioritaires de politique de la ville et dans le cadre du renouvellement urbain porté par la Conférence intercommunale du logement – et c'est François Prochasson qui a cela en charge.
- Et puis enfin le développement de besoins spécifiques en logement, toujours animé par François Prochasson, concernant les gens du voyage et en particulier les publics précaires pour lutter contre le sans-abrisme.

Voilà les orientations principales de développement mises en œuvre sur 2020 et 2021, mais je voudrais revenir sur les chiffres de la production, ce qui apparaît dans les grandes tendances du marché de l'habitat pour 2020 et 2021. On sait tous, chers collègues, que la production de logements neufs a été un peu dégradée, écornée depuis 2018. Nous n'avons pas réalisé nos objectifs d'autorisation de logements en 2018, en 2019, encore en 2020, et on voit bien que, même si 2021 enregistre un redémarrage de la production neuve, nous n'atteindrons pas à la fin de l'année 2021 les objectifs de nos 6000 logements neufs par an.

Je rappelle que cette production de logements neufs, elle vient combler les besoins qui ne sont pas couverts par le parc existant, et qu'elle est nécessaire pour accompagner la croissance dé-

mographique constatée sur notre territoire. Tout à l'heure on évoquait celle du Département. Je rappelle qu'entre 2013 et 2018 nous sommes à une moyenne de 9 415 habitants supplémentaires sur notre territoire et qu'il convient de trouver et de produire les logements pour pouvoir accueillir l'ensemble de ces ménages et de ces habitants.

On constate que parc locatif social et parc locatif privé sont sous tension. Le taux de rotation est en baisse. Il est très bas, exceptionnellement bas, donc ce qui génère un enkystement de ce parc locatif social et privé. On observe une demande locative qui continue de progresser. Je vous rappelle les plus de 35 000 demandeurs inscrits dans le fichier commun de la demande. En 2014, nous n'en avons que 27 685, j'ai envie de dire.

On constate une augmentation, une progression des prix de l'immobilier qui viennent de fait freiner les parcours résidentiels des habitants. On peine et les familles peinent à accéder à la propriété et en particulier les jeunes ménages, les classes moyennes peinent à trouver du logement. Et donc, une tension extrême sur le marché, un ralentissement de la production, je l'ai évoqué, en particulier de logements locatifs sociaux. Je vous rappelle que là où nous avons en 2019-2020 à produire près de 2 000 logements locatifs sociaux, nous sommes restés sur des niveaux bien inférieurs, à peu près 1 000 logements en 2019 et 800 en 2020. Vous voyez le manque de logements.

J'ai eu l'occasion aussi de le dire à l'occasion du Comité de pilotage du PLH : ces logements en moins, nous ne les rattraperons pas. Nous ne pouvons pas les reporter sur l'année suivante, nous ne pouvons pas reporter les 5 000 logements que nous n'avons pas produits au cours de ces années sur l'année 2022.

Donc je redis la situation dégradée dans laquelle nous sommes au niveau de la production du logement neuf et qu'il est nécessaire qu'ensemble, nous fassions des efforts pour retrouver des niveaux de production conformes aux objectifs que nous nous sommes fixés dans notre Programme Local de l'Habitat, et cela dès l'année 2022, pour pouvoir répondre aux besoins d'accueillir chacun sur ce territoire, d'éviter la fuite en dehors de la métropole de ménages qui souhaiteraient trouver un logement qui corresponde à leurs besoins et qui ne le trouveraient qu'en dehors de notre territoire.

On sait tous les conséquences : c'est plus de voitures sur les routes, c'est plus d'encombrement autour de notre métropole et puis c'est un engagement contre le réchauffement climatique qui serait renforcé par ces déplacements quotidiens.

Voilà le bilan de cette année 2020 et les perspectives du bilan 2021, et puis perspectives qui se trouvent devant nous pour tenir nos objectifs de production. Merci. »

M. Roussel : « Merci Pascal. Je passe la parole à Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Oui, bonjour à toutes et tous. Merci Monsieur le Vice-Président, cher Pascal, mes chers collègues, le groupe Gauche citoyenne, sociale et écologiste a déjà eu l'occasion d'exprimer son soutien aux choix d'urbanisme et d'habitat de la Métropole : le POPAC pour aider les copropriétés, Mon Projet rénov pour la transition énergétique des logements, une stratégie foncière offensive, en lien avec chaque Commune, pour créer des logements sociaux ou abordables en luttant contre l'étalement urbain, la mise en place de l'OFS pour l'accession à la propriété des classes moyennes (d'ailleurs, notre stratégie foncière pourrait accélérer son déploiement), les programmes de rénovation urbaine pour les quartiers populaires, les politiques d'habitat participatif, et, évidemment, la lutte contre le sans-abrisme.

On observe une croissance démographique forte sur notre métropole ; elle s'amplifie et sera au-delà des projections qui avaient été faites. Notre Groupe est particulièrement vigilant à ce que densité urbaine se conjugue avec cadre de vie et services de qualité. C'est la condition pour que les habitants déjà présents acceptent de nouveaux projets et pour réussir l'intégration des nouveaux arrivants.

J'entends des voix réclamer un coup de frein à l'arrivée de populations nouvelles liée à une dynamique économique favorable. Je n'ai encore entendu personne dire comment il fallait s'y prendre pour stopper le mouvement. D'ailleurs, pour d'autres raisons, la crise sanitaire pousse de nombreux ménages vers notre métropole.

L'accélération démographique rencontre un ralentissement notoire des autorisations de la production de logements neufs. La mise en place du PLUM, la période prémunicipale, puis les municipales, l'arrivée de nouvelles équipes, ou encore le COVID ne sauraient être les seules explications à cette situation. Cela entraîne des conséquences fortes, d'autant qu'il n'y a pratiquement pas de logements vacants et un taux de rotation en forte diminution.

Des chiffres doivent nous interpeller : en 2020, 35 000 dossiers sont en attente sur le fichier commun HLM, soit 1 000 de plus qu'en 2019, pour environ 4 850 attributions, soit 1 800 de moins qu'en 2019. Derrière chaque dossier, je dois le rappeler, il y a des familles, des hommes, des femmes, des enfants.

Je m'arrête là un petit moment, car ce que je viens de dire est, pratiquement mot pour mot, en ré-actualisant les chiffres, ce que j'exprimais en décembre 2020 pour le bilan 2019 du PLH.

La situation a empiré et nous avons partagé ces constats en octobre dernier sur la délibération concernant la modification du PLUM. J'ai relu nos échanges d'alors et mon sentiment est qu'au prétexte d'un débat sur l'aménagement du territoire, il y a chez certains une tentation de moins accueillir, donc de moins construire.

Notre groupe d'élus, engagé à gauche, s'est constitué aussi dans la volonté de sortir des postures politiciennes. Je vais donc globaliser le propos, même s'il y a des Communes plus avancées et qui doivent le rester, et d'autres beaucoup moins mobilisées. Il ne s'agit donc pas de dénoncer, mais de nous mettre tous face à nos attermolements, nos contradictions, et finalement face à nos responsabilités d'élus.

Atermolements, car, alors que le besoin de logements s'amplifie, on temporise. La réalité est pourtant là, notre PLH programme 6 000 logements par an, le besoin est sans doute autour de 7 000 et seuls 4 147 logements ont été programmés en 2020, et 4 670 sont en construction. On notera également dans la période que la part du logement diffus a fortement augmenté et, en conséquence, la part du logement social a diminué.

Contradiction : chaque Commune valide à l'échelon métropolitain les objectifs fixés par le PLH, mais peine à les mettre en œuvre localement. Lors du débat d'octobre, il a quand même été dit que pour maîtriser le renouvellement urbain, il fallait baisser les hauteurs constructibles, et que sur certaines communes ou certaines zones il fallait faire de la dentelle. Ça m'étonne.

Notre responsabilité d'élus consiste à ne pas faiblir pour accompagner nos concitoyens dans leur diversité de vie : de plus en plus de personnes vivent seules, il y a des décohabitations, des habitants arrivent, nos enfants cherchent à se loger, des quartiers sont à rénover, une mixité est à favoriser, des emplois sont à défendre, des entreprises à accueillir, des services à assurer, des déplacements qu'il faut faciliter, un étalement à maîtriser, un environnement à préserver, un cadre de vie enfin à offrir. La dentelle, elle est dans tout ce que je viens de dire, elle est là, et elle consiste surtout à densifier là où c'est possible et pas avec du R + 1 + combles comme j'ai pu l'entendre il y a deux mois.

À ce titre, le document du PLH fait un focus sur l'îlot Révélation dans le centre-ville de Nantes. Je ferai pour ma part un focus sur le quartier de Bagatelle à Saint-Herblain, une belle dentelle proche du Sillon de Bretagne, où se développe un quartier de plus de 1 200 logements, à proximité de services publics existants, au pied du tramway. Le parti pris a été de construire en hauteur pour préserver et offrir un cadre de vie exceptionnel aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux habitants du quartier.

Ces quartiers qui s'imbriquent parfaitement dans l'existant sont l'illustration du talent de nos aménageurs publics dans le respect des objectifs de mixité et de typologie des logements voulus par le PLH. De plus en plus, des opérations urbaines sont laissées à l'initiative du privé. Je crois que nos outils publics doivent accompagner notre Métropole dans le suivi de ces opérations. Il en est de même pour le dossier urbain de la route de Vannes.

En conclusion, il est hélas probable que je me répète à nouveau en 2022, car la trajectoire 2021 – Pascal Pras l'a rappelé – n'est pas bonne. On m'annonce déjà d'ailleurs 36 000 dossiers de demandes HLM de plus en 2021. Enfin, non pas de plus, mais 1 000 de plus, soit 36 000 dossiers en 2021.

Aussi, Mesdames et Messieurs les Maires et pour conclure, si vous ne voulez pas subir encore ma logorrhée sur le sujet l'an prochain, je vous invite à lâcher les freins. Je vous remercie. »

M. Roussel : « Merci. Je passe la parole à Marie-Annick Benâtre. »

M^{me} Benâtre : « Merci, Monsieur le Vice-Président. Chers collègues, le Plan Local de l'Habitat est un élément clé dans la mise en œuvre de nos politiques publiques, pour un développement cohérent et solidaire du territoire métropolitain et des territoires qui l'entourent. En articulant l'ensemble des documents de planification urbaine des différentes échelles territoriales, le SCOT, le Plan Climat Air Énergie Territorial, le PDU et le PLUM, nous nous donnons les moyens d'y parvenir. Nous l'avons vu ce matin avec la délibération sur le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire.

Les objectifs que le PLH fixe sont les fondations de l'organisation future de nos cités pour créer une nouvelle forme de ville, celle des courtes distances. Une ville plus à même de répondre aux enjeux de demain en limitant la périurbanisation, en réduisant l'utilisation d'espaces naturels ou agricoles, en proposant un habitat où il fait bon vivre pour tous.

Ce programme est aussi un outil pour répondre au droit fondamental qu'est l'accès à un logement. Il doit ainsi répondre aux besoins à un logement de l'ensemble des habitants du territoire dans leur diversité, et ce lié à la croissance démographique. Or, l'Observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise constate que les indicateurs sont au rouge, qu'ils soient immobiliers, démographiques ou socio-économiques. La construction neuve ne suffit pas à satisfaire les demandes générées par le dynamisme des soldes naturels et migratoires de la métropole.

La situation du logement et singulièrement du logement social n'est pas bonne, avec des chiffres très en dessous des objectifs et inférieurs aux moyennes enregistrées les années précédentes, et aucun signal d'un redémarrage significatif. C'est sans doute le plus préoccupant. Ni la sortie certes toute relative de la crise sanitaire, ni l'effet du cycle électoral ne se font sentir. Cela nous fait craindre que la flambée des prix de l'immobilier constatée entre 2019 et 2020, +13 % dans l'ancien, 8 % dans le privé neuf, ne soit qu'un début.

Il devient impossible pour un grand nombre de jeunes actifs de continuer leur parcours résidentiel dans notre métropole nantaise. Aujourd'hui, ils partent de plus en plus loin avec pour seul recours, pour aller travailler, leur voiture. Difficile de lutter contre le réchauffement climatique ou la périurbanisation dans ces conditions.

En ce qui concerne la demande de logements sociaux, on l'a déjà entendu, on enregistre près de 35 000 demandeurs, soit 2,7 % de plus en un an, 44 % de plus en 10 ans, et presque 80 % sur 20 ans. Dans le même temps, seulement 4 848 logements ont été attribués en 2020, le niveau le plus faible depuis 15 ans. Nous devons donc collectivement prendre conscience de la problématique. Nous devons le prendre d'autant plus à l'éclairage de notre échange sur la mise à l'abri des personnes à la rue qui, sans la construction de logements sociaux, restera avec les mêmes insatisfactions et colères.

Or, oui, malgré les mesures prises par notre Métropole comme les premières subventions du 1 % pour sortir du mal-logement, l'Organisme du Foncier Solidaire ou encore l'effort important pour lutter contre la précarité énergétique, à l'inverse d'ailleurs de la politique de l'État très largement en défaveur du logement, la crise du logement s'amplifie sur notre territoire. Et cette crise frappe les plus fragiles. Elle désocialise les personnes qui en sont victimes, dégrade la santé et empêche la scolarité des plus jeunes.

Nous arrivons à la moitié de ce PLH. Il manque encore 10 508 logements sociaux, soit 42 de plus qu'en 2009. Certes, le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration diminue encore les exigences portées par la loi SRU. Nous le regrettons, car ces pressions fortes sur le logement exigent des réponses au défi d'habiter mieux pour réduire les inégalités et répondre aux besoins démographiques, sociaux et écologiques en conciliant l'indispensable densité avec l'intimité et les demandes d'espaces verts.

Le discours du "construire des logements sociaux, d'accord, mais pas chez moi" n'est pas entendable dans une telle situation. Tout comme on ne peut pas être en même temps contre la périurbanisation et la densification. Notre Métropole ne peut rester sur ses acquis, car le problème est toujours devant nous. Il faut dès aujourd'hui sonner la mobilisation générale de tous les acteurs privés et publics afin de faire redémarrer notre programme, et en premier lieu construire du logement social et très social. Et il n'existe qu'une solution pour sortir de cette crise : financer davantage de logements sociaux. Je vous remercie de votre attention. »

M. Roussel : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci Monsieur le Président, très rapidement parce que j'ai entendu beaucoup de choses et des choses intéressantes, moi je voulais dire deux ou trois choses. La première, c'est que je crois qu'il ne faut pas oublier que les maires, ils sont libres des choix qu'ils font dans leur commune et en même temps, moi j'ai le sentiment et la conviction qu'ils sont conscients des besoins et des besoins de logement et des attentes de nos concitoyens dans leurs communes respectives.

Ensuite, je crois qu'on partage tous l'idée qu'il faut construire davantage de logements, et notamment des logements sociaux. Moi je crois qu'il faut vraiment qu'on intensifie le travail de l'OFS. Je crois que le Bail Réel Solidaire est un vrai beau produit, j'ai envie de dire, qui permet en plus de conserver la vocation sociale du logement sur le temps long, et ça me paraît extrêmement important de pouvoir développer ces opérations à l'échelle de la métropole.

Ensuite, j'entendais Jocelyn Bureau qui nous expliquait qu'il s'interrogeait sur comment faire finalement pour éviter l'usage de la voiture, que les gens partent à l'extérieur de la métropole, ne trouvent pas de logement sur notre territoire.

En fait, le vrai sujet c'est quel est l'aménagement du territoire, pas uniquement au niveau métropolitain, mais bien au niveau départemental et, si nous avons une politique, une meilleure coopération avec les territoires et les Communautés de communes qui nous entourent et qu'on avait une vision d'aménagement de notre territoire et de répartition de l'emploi sur l'ensemble de la Loire-Atlantique, eh bien peut-être qu'on éviterait que des gens qui habitent à l'extérieur de la métropole soient obligés de venir dans la métropole pour travailler.

Donc à ce sujet-là aussi je pense qu'il faut qu'on fasse attention. Évidemment il faut densifier là où c'est nécessaire, mais on ne peut pas imposer à nos concitoyens d'habiter dans des tours de grande hauteur quand ils recherchent, notamment en lien avec la crise sanitaire et les effets de la crise sanitaire, à avoir aussi des extérieurs et un peu d'espaces extérieurs, ce qui n'est pas le cas évidemment dans un certain nombre d'opérations qui voient le jour sur notre métropole.

Je crois qu'en toute chose l'équilibre est bon, et c'est aussi le cas sur les questions de logement et de logement social. Je vous remercie. »

M. Roussel : « Merci. Jocelyn Bureau, 30 secondes. Il est 17 heures, il nous reste 24 dossiers. 30 secondes et après je repasse la parole au rapporteur. »

M. Bureau : « Oui, très rapidement : Julien Bainvel nous précise, nous pose des questions sur la répartition de l'emploi au niveau du département et finalement dans l'aire urbaine nantaise. Il se trouve que la métropole nantaise est l'une des métropoles qui a la meilleure répartition dans son aire urbaine de l'emploi. Il est très rare d'avoir autour de villes centres comme Nantes des communes – je pense à Ancenis, je pense à Clisson, je pense à Montaigu, je pense un peu plus loin à Cholet, je pense à Saint-Nazaire bien évidemment – qui ont un bassin d'emploi aussi fortement actif, ce qui fait que cette répartition d'emploi, elle est réelle chez nous. Donc ce n'est pas sur ce biais-là, ce n'est pas sur ce sujet-là qu'il faut aller chercher nos difficultés.

Je crois réellement que nos difficultés sont notre capacité à produire aujourd'hui du logement, et également cette incapacité à produire du logement fait que les prix augmentent de façon inconsidérée et que la plupart des habitants de notre agglomération ne peuvent pas se loger ici. »

M. Roussel : « Merci. Je passe la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci Fabrice. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit, sur lesquels j'ai un certain nombre d'accords et de partages avec les intervenants. Je voudrais redire cinq choses. D'abord, que le PLH traduit un engagement politique de la Métropole très fort pour mettre l'habitat en haut des grandes orientations et des actions politiques portées par ce territoire. Je l'ai dit tout à l'heure et je le répète : permettre à chacun de pouvoir se loger, disposer d'un logement qui réponde et à ses besoins et à ses capacités, est un engagement très fort, historiquement porté par la Métropole dès sa création, de la création de la Communauté urbaine. Donc cette solidarité au service de l'habitat est quelque chose que moi je souhaite absolument maintenir et qu'il nous faut conserver.

Deuxième point : c'est de rappeler que dans ce logement, bien sûr, le logement locatif social occupe une place essentielle. Alors, avec le logement locatif social, j'aime apposer aussi le logement en accession abordable qui est un engagement très fort de notre territoire.

Je voudrais redire d'ailleurs que la loi 3D qui va venir ne diminue pas les objectifs de production de logements dans le cadre de la loi SRU et que les objectifs qui sont inscrits dans la loi SRU confortée par la loi Duflot sont toujours d'actualité et concernent toujours notre territoire.

Je veux dire que 2022, en troisième chose ou quatrième chose, que 2022 sera l'année du bilan intermédiaire de notre PLH. Et donc il nous faudra, nous allons ouvrir ce travail de bilan et d'analyse dès le début de l'année 2022. Nous serons au terme d'une année de bilan et il nous faudra sans doute profiter de ce plan pour revoir les engagements de chaque Commune et de chacun, sans doute en termes quantitatifs et en termes qualitatifs, de production de ce logement pour répondre aux besoins de chacun sur notre territoire.

Et puis je veux terminer mon propos comme je l'ai dit l'autre jour lors du Comité de pilotage du PLH : les moyens financiers mobilisés par la Métropole existent pour développer l'habitat à tous les niveaux, qu'il s'agisse du logement locatif social, du logement en accession abordable ou du logement libre au travers de nos opérations publiques d'aménagement. Et ce que je veux retenir, c'est que ces moyens financiers nous les avons. Je m'occupe de l'habitat à la Métropole depuis 2012 je crois, et jamais annuellement nous n'avons utilisé tous les crédits à notre disposition. Nous avons aussi à notre disposition les délégations des aides à la pierre de l'État, nous ne les utilisons pas tous les ans pour financer le logement locatif social. Donc je rappelle que c'est un engagement collectif, mais c'est aussi quelque chose que nous devons partager ensemble.

Bien sûr, derrière il y a le développement urbain de nos territoires, l'acceptabilité pour nos habitants de ce développement urbain, mais nous avons à le travailler et à leur expliquer en premier lieu que produire du logement, c'est produire du logement pour leurs enfants, leurs petits-enfants, les enfants de leurs voisins, c'est permettre à chacun d'avoir ce logement digne sur ce territoire. Merci. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 86 voix pour et 09 abstentions**

1 - dresse le bilan 2020 de réalisation du programme local de l'habitat 2019-2025, ainsi que des actions mises en œuvre en 2021 ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département du Développement Urbain
Mission planification urbaine

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

32 - Schéma de cohérence territoriale du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Procédure de modification n°2 – Avis

Exposé

Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé une procédure de modification du schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour ajuster le volet commercial, et plus particulièrement le classement de deux zones d'aménagement commercial (ZACOM) sur le territoire de Nantes Métropole.

Cette procédure de modification n°2 a été notifiée à Nantes Métropole le 7 octobre 2021, au titre de ses compétences en matière de Programme Local de l'Habitat et en tant qu'autorité organisatrice des mobilités. Le dossier, complété par les avis des personnes publiques associées, fera l'objet d'une enquête publique fin décembre.

Le document d'aménagement commercial (DAC) identifie l'ensemble des zones d'aménagement commercial du territoire métropolitain (ZACOM). Nantes Métropole en compte 11.

Ces zones ont vocation à accueillir les équipements commerciaux et/ou ensembles commerciaux d'importance qui ne pourraient être accueillis dans les centralités.

Le classement des ZACOM est fondé sur des critères d'aménagement du territoire et d'insertion urbaine, et est accompagné d'orientations.

L'ensemble des ZACOM des agglomérations (Nantes Métropole et la CARENE) est classé en ZACOM de type 2, qui correspondent à des ensembles commerciaux qui ont vocation à se développer de manière limitée dans leur enveloppe foncière actuelle.

Depuis l'approbation du SCOT, l'analyse urbaine a évolué, et les zones commerciales de Paridis et Beaulieu, à Nantes, semblent désormais davantage relever d'une ZACOM de type 1 : celles-ci sont en effet « *intégrées ou en cours d'intégration à la centralité..., elles participent à l'animation des centralités dont elles représentent un élément actuel ou futur d'attractivité.* »

Pour rappel, depuis l'élaboration du DAC du SCOT, une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique sur le commerce a été travaillée dans le cadre du PLUm.

Ces travaux ont permis à la fois d'actualiser l'état des lieux des différents espaces commerciaux et centralités de la métropole, mais également de leur conférer des objectifs précis. Il s'agit notamment de poser des principes d'affectation de surfaces commerciales en fonction des typologies de polarités commerciales et des territoires sur lesquels elles se situent.

Concernant les polarités commerciales majeures, l'OAP Commerce instaure ainsi des plafonds de m² de surfaces de vente par cadrans géographiques à l'horizon 2030 et un objectif de renouvellement de ces polarités pour améliorer leur intégration urbaine architecturale et environnementale avec une offre en complémentarité de celle du centre-ville de Nantes.

Aussi, par leur localisation en intra-périphérique et leur position dans le tissu urbain, l'appartenance à la centralité métropolitaine ou à une centralité émergente, la desserte en transports en commun structurant et cadencé, et en modes doux, l'effet de la polarité commerciale sur l'animation et l'attractivité de la centralité, les zones commerciales de Paridis et Beaulieu, à Nantes, semblent désormais davantage relever d'une ZACOM de type 1.

Cette évolution de typologie du type 2 vers le type 1 se fait en cohérence avec l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Commerce du PLUm.

Le projet de modification du Scot est mis à disposition des élus dans le cadre du présent conseil.

M. Pras : « Cette délibération est relative à un avis à donner à la modification numéro 2 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire – la modification 2 de notre SCOT. Vous vous souvenez que j'ai présenté au Conseil métropolitain précédent la modification 1 qui était l'intégration et l'évolution de la loi Littoral dans le SCOT, sa traduction dans le SCOT.

Il s'agit aujourd'hui d'engager une procédure de modification pour ajuster le volet commercial de notre SCOT, notamment le classement des zones d'aménagement commercial, les ZACOM. Et cela concerne en particulier deux ZACOM de notre territoire métropolitain.

Alors, on rappelle dans le document d'aménagement commercial que nous avons élaboré au niveau du Pôle métropolitain l'identification des zones commerciales. Nantes Métropole en compte 11. Il y avait dans ce classement deux types de zones commerciales : celles dites "de centralité" pour lesquelles nous autorisons des évolutions de surface, et puis celles de type 2 qui correspondaient à des ensembles commerciaux qui avaient vocation à se développer, mais uniquement dans leur enveloppe, et qui étaient des ZAC commerciales de périphérie, des polarités commerciales que nous avons autour de notre territoire.

À la demande de la Métropole, pour faire évoluer deux ZAC qui sont en ZACOM 2 vers des ZACOM de type 1, celles qui sont dans la centralité.

Il est demandé donc de donner un avis à ce projet de modification qui va permettre l'intégration des deux ZACOM métropolitaines dans le SCOT, pour permettre leur évolution. Il s'agit des zones commerciales de Paridis et de Beaulieu à Nantes qui relèvent aujourd'hui davantage d'un classement en ZACOM de type 1 et donc pourront évoluer conformément à la réglementation voulue dans le SCOT. Voilà l'objet de cette délibération et donc il s'agit de donner un avis à cette proposition de modification qui nous est transférée par le Pôle métropolitain. »

M. Roussel : « Merci Pascal. Je passe la parole à Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Oui, merci. En cohérence avec notre vote lors du dernier Conseil métropolitain, les élus du Groupe écologiste et citoyen voteront contre cette délibération. On ne refera pas le débat, mais par souci de transparence, nous souhaitons rappeler les quelques points qui nous apparaissent incompatibles avec une vision solidaire et écologique de la fabrique de la ville. La place de la voiture qui reste prépondérante dans ce projet avec la création de plus de 2 200 places de parking supplémentaires en souterrain, une augmentation du flux de voitures pouvant aller jusqu'à 25 % en plus sur certaines intersections, ensuite nous regrettons que la priorité n'ait pas été donnée au logement avec ce dont on vient de discuter sur le PLH. Ça paraît important de le souligner et que ce projet en fait permettra la construction simplement de 370 logements contre 32 000 mètres carrés de bureaux et une extension commerciale de 25 000 mètres carrés.

Les liens sociaux qui sont clés d'une vie de quartier sont uniquement pensés à travers la consommation.

Et enfin, les partenariats public-privé en matière de fabrique de la ville soulèvent des interrogations puisque les fins et les moyens ne sont pas forcément les mêmes entre opérateurs publics et privés. Outre les risques de perdre la main sur la qualité de production de la ville, il est nécessaire de se demander si la Métropole a vocation à accompagner le projet de renouvellement urbain de Leclerc, un projet qui intervient au moment où ces zones commerciales périclitent.

Donc plutôt que de continuer à faire survivre ce modèle économique à bout de souffle, n'était-il pas temps d'inventer un autre avenir pour ce secteur ? Merci de votre écoute. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 64 voix pour, 17 voix contre et 06 abstentions**

- 1 - émet un avis favorable au projet de modification du ScOT du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,
- 2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités
Direction des investissements et de la circulation

Délibération

Conseil métropolitain du 9 et 10 décembre 2021

33 - Transition écologique – Évolution du parc de matériel roulant tramways – Marché de démantèlement des rames de tramway TFS Alstom – Autorisation de lancement d'une procédure avec négociation

Exposé

Par délibération n° 2021-82, le conseil métropolitain du 29 juin 2021 a approuvé l'enveloppe financière prévisionnelle modifiée de l'opération d'acquisition tramways, la portant à 280 051 968 € TTC. Cette opération se compose de deux volets :

- l'acquisition de 61 nouvelles rames de tramway de grande longueur, parmi lesquelles 46 viendront remplacer les anciennes rames Alstom TFS en fin de vie et 15 viendront desservir des extensions et nouvelles lignes sur le réseau de tramway de Nantes Métropole,
- le traitement du devenir des 46 rames en fin de vie.

Le premier volet a notamment fait l'objet de l'attribution d'un marché de conception et fourniture de rames de tramway à l'entreprise Alstom par la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole. La conception des tramways est en cours, et sera suivie des phases de fabrication et d'homologation pour une mise en service des 14 premiers nouveaux tramways en 2023, qui seront remisés au Centre technique et d'exploitation (CETEX) de Dalby, puis des 47 suivants à partir de 2025, qui seront remisés au futur CETEX de Babinière.

Le second volet prévoit le traitement du devenir des 46 rames Alstom TFS, qui sont les premières à avoir été mises en service sur le réseau, entre 1985 et 1994. Leur durée de vie est estimée à environ 30 ans, sauf les 20 rames les plus anciennes qui avaient fait l'objet d'une opération de prolongation de vie à 40 ans. Ainsi, l'ensemble du parc des 46 rames arrivera en fin de vie d'ici à 2025. Il convient donc de les retirer progressivement du parc de tramways en service.

Les premières études menées par la SEMITAN font apparaître le démantèlement des tramways comme la solution à appliquer à la majeure partie des 46 rames. En effet, elles sont trop vétustes pour être revendues à des fins d'utilisation en tant que véhicules de transport collectif ou comme « boîte » accueillant d'autres activités, et le marché de revente de leurs organes offre peu de débouchés. La conservation de quelques rames à des fins patrimoniales ou culturelles est néanmoins envisagée. De plus, l'opération de prolongation de vie des 20 rames les plus anciennes a confirmé la présence d'amiante dans de nombreuses zones des tramways. Ceci impose le désamiantage complet des rames, quels que soient les débouchés identifiés.

Il vous est donc proposé d'engager l'opération de traitement du devenir des 46 rames TFS Alstom, en autorisant la SEMITAN à lancer, en vertu des articles L. 2124-1, L. 2124-3 et R. 2124-4 du code de la commande publique, une procédure avec négociation pour le démantèlement de 43 à 46 tramways. Cette opération comprendra le transport routier des modules constitutifs des rames, leur démantèlement, leur désamiantage, ainsi que l'achat par le prestataire des matériaux valorisables issus de ces opérations. L'opération de traitement des rames sera réalisée dans les locaux identifiés par le prestataire spécialisé

retenu, qui procédera à l'enlèvement des rames depuis le CETEX de Dalby, équipé pour ce type d'opération. Le minimum de 43 tramways intégré au marché permettra à Nantes Métropole de décider le cas échéant, après études et prospections par les services de la métropole et de la SEMITAN, de conserver 3 rames maximum à des fins de réemploi (culturel ou patrimonial par exemple).

La consultation qui sera lancée en début d'année 2022, prévoira ainsi un retrait des rames Alstom TFS du parc actif de matériel roulant de la métropole, en deux phases : une première phase concernant 14 tramways en 2023, et une seconde phase concernant jusqu'à 32 tramways à partir de 2025.

L'estimation du montant de ce marché est de 6 900 000 € HT pour 46 rames, soit 8 280 000 € TTC, représentant une dépense prévisionnelle de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC par rame.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP n°50 libellée *transports collectifs*, opération 2021-3769, libellée *Acquisition de 61 rames de tramway (2019-2027)*.

M. Affilé : « Une délibération qui est assez technique. Vous vous rappelez que nous avons délibéré pour l'acquisition de tramways de grande longueur, 61 rames de tramways Alstom, donc pour 280 millions d'euros, un peu plus de 280 millions d'euros TTC.

Et dans cette opération figure également le traitement du devenir des 46 rames Alstom TFS qui ont été introduites sur notre réseau entre 1985 et 1994 pour une durée de vie qui est estimée à 30 ans. Les 20 plus anciennes, celles de l'année 85, ont fait l'objet d'une prolongation de vie à 40 ans. L'ensemble de notre parc de 46 rames arrivera en fin de vie d'ici 2025. Il faut donc progressivement les retirer du parc de tramways en service au fur et à mesure que les nouvelles rames Alstom arriveront.

Alors nous avons l'idée de garder trois possibilités, de garder trois rames pour des fins de réemploi culturel ou patrimonial, et il nous faut donc passer un marché. Comme on ne sait pas encore si sera trois ou une ou deux ou zéro, il faut passer un marché pour les 46 et ce marché pourra être réduit à 43 si besoin.

Ici, nous avons dans ce marché de transport routier des modules constitutifs des rames, leur démantèlement, leur désamiantage et l'achat par le prestataire de tous les matériaux valorisables issu de ces opérations. Évidemment, cette opération de démantèlement sera effectuée dans des locaux identifiés par le prestataire spécialisé qui viendra chercher les rames au CETEX de Dalby qui est équipé pour ce site d'opération.

Et donc cette opération nous coûtera sur l'ensemble, sur les 280 millions que j'évoquais tout à l'heure, 6 900 000 euros hors taxes, soit 8 280 000 euros TTC, ce qui représente à peu près 180 000 euros TTC par rame.

Donc il vous est proposé d'approuver le lancement par la SEMITAN d'une procédure avec négociation pour le démantèlement de ces 43 à 46 rames de tramway TFS Alstom. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Oui, merci Madame la Présidente. J'ai juste une petite question sur ces anciennes rames puisqu'on sait que sur la ligne 2 actuelle, on a toujours ces rames les plus anciennes du réseau concernant cette ligne, si un jour on aura le plaisir d'avoir des nouveaux engins sur cette ligne qui fait Nord-Sud. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Alors, au risque de décevoir Mounir Belhamiti, les anciennes rames ne roulent pas que sur la ligne 2 mais aussi parfois sur la ligne 1, et évidemment les nouvelles rames seront intégrées sur l'ensemble des lignes puisqu'il n'y a pas d'affectation d'une ligne ou des rames. C'est en fonction des CETEX, et donc évidemment les nouvelles rames et les nouveaux tramways profiteront à l'ensemble de nos habitants. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 - approuve le lancement, par la SEMITAN, d'une procédure avec négociation pour le démantèlement de 43 à 46 tramways TFS,

2 - autorise le directeur général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des Services de Mobilité

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

34 – Exploitation des parcs publics de stationnement du cœur de ville de Nantes – Délégation de service public - Approbation du principe

Exposé

L'offre de stationnement public sur l'agglomération nantaise se répartit comme suit :

- le stationnement sur voirie, géré par les communes dans le cadre des pouvoirs de police des maires,
 1. les parcs en enclos de centre-ville et de l'île de Nantes exploités pour le compte de Nantes Métropole par Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) dans le cadre de marchés publics,
 2. les parkings en ouvrage du centre de Nantes sont gérés par Nantes Métropole Gestion Services et Effia Stationnement pour le compte de Nantes Métropole dans le cadre de deux contrats de délégation de service public (DSP Cœur de Ville et DSP Centre Ouest) et d'une concession de service (Cathédrale),
 3. les parkings en ouvrage et les parcs en enclos de la gare de Nantes sont gérés par Effia Stationnement pour le compte de Nantes Métropole dans le cadre d'une délégation de service public,
 4. les parcs relais (P+R) exploités pour le compte de Nantes Métropole dans le cadre d'un marché public avec la SPL NMGS.

Dans ce cadre, l'exploitation des parcs de stationnement situés dans le centre-ville de Nantes est actuellement répartie en deux contrats de DSP :

- La DSP Cœur de Ville confiée à Nantes Métropole Gestion Services, arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Cette DSP comprend les parcs suivants :

- **Bretagne** (648 places), parc en ouvrage
- **Commerce** (489 places), parc en ouvrage
- **Decré Bouffay** (511 places), parc en ouvrage
- **Graslin** (484 places), parc en ouvrage
- **Talensac** (340 places), parc en ouvrage
- **Feydeau** (495 places), parc en ouvrage
- **Bellamy** (78 places), parc en enclos

- La DSP Centre Ouest, confiée à EFFIA Stationnement, arrivera à échéance le 31 décembre 2023.
Cette DSP comprend les parcs suivants :

- **Médiathèque** (433 places), parc en ouvrage
- **Les Machines** (640 places), parc en ouvrage
- **Cité des Congrès** (439 places), parc en ouvrage
- **Aristide Briand** (307 places), parc en ouvrage
- **Descartes** (250 places), parc en ouvrage

Compte tenu :

- de la volonté de Nantes Métropole (réaffirmée par la création de la société publique locale, Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), lors du conseil métropolitain du 24 mars 2017) de conforter un opérateur privilégié pour la gestion du stationnement, en particulier dans l'hypercentre, où il existe une interface forte avec l'espace public (stationnement de voirie, stationnement des parcs en enclos, stationnement dans les parcs en ouvrage du centre, les aires piétonnes et zones à trafic limité) ;
- des autres contrats actuellement en vigueur et à venir sur le territoire nantais : DSP « centre-ouest », DSP Cathédrale et marché public de prestations de service en quasi régie des parcs en enclos ;

Nantes Métropole souhaite, pour la période 2023-2027, renouveler la délégation de service public (DSP) actuelle qui regroupe l'exploitation des parkings du cœur de ville, à savoir : Bretagne, Commerce, Decré Bouffay, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy.

C'est pourquoi, il est proposé d'engager une procédure de délégation de service public sans mise en concurrence, avec Nantes Métropole Gestion Services pour les parcs de stationnement situés dans le périmètre « cœur de ville ».

Nantes Métropole exerçant sur la SPL NMGS un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, cette DSP serait conclue sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article L.3211-1 du code de la commande publique.

Les missions du délégataire consisteront en :

- l'exploitation et l'organisation des services de stationnement
1. la commercialisation et la promotion de ces services
 2. la mise en œuvre des investissements, dont le gros entretien et les grosses réparations nécessaires à l'amélioration de la qualité de services convenus entre délégant et délégataire
 3. la maintenance des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition par Nantes Métropole pour la réalisation de ses missions.

La durée de ce nouveau contrat sera de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et aura pour terme le 31 décembre 2027.

En application des articles L.1411-1 et L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil métropolitain doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1 de ce même Code et au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Le rapport ci-annexé a donc été soumis pour avis à la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 14 septembre 2021.

M. Affilé : « Ici, il s'agit de stationnement, plus précisément de l'exploitation des parcs publics de stationnement du cœur de ville de Nantes. C'est-à-dire les parkings cœur de ville c'est Bretagne, Commerce, Decré-Bouffay, Graslin, Talensac, Feydeau et Bellamy.

Il vous est proposé ici, puisque cette Délégation de Service Public confiée à NMGS arrive à échéance au 31 décembre 2022, pour les 3 045 places concernées, il vous est proposé de voter en fait le principe d'une Délégation de Service Public Cœur de ville confiée à la Société Publique

Locale Nantes Métropole Gestion Services pour l'exploitation des parcs de stationnement que j'ai cités. Puisque c'est une SPL, nous avons la possibilité de passer un marché en direct. Et donc une fois cette délibération prise, eh bien entrera la phase d'échanges pendant toute l'année 2022 avec NMGS, notamment sur les exigences de qualité et sur le montant que Nantes Métropole percevra. Et donc nous aurons, une fois cette délibération prise et le principe adopté, l'année suivante, l'année 2022 pour affirmer de façon précise le contenu de cette Délégation de Service Public. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pas de demande d'intervention ? Je mets donc cette délibération aux voix. »

M. Affilé : « Je crois qu'il y a des élus qui ne doivent pas prendre part au vote, ceux qui sont administrateurs de NMGS. »

M^{me} la Présidente : « Oui, tout à fait. Je rappelle ceux qui ne prennent pas part au vote : il s'agit de Nathalie Blin, Pascal Bolo, Denis Tallédec, Julien Bainvel, François Brillaud de Laujardièrre, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo et Aurélien Boulé. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 85 voix pour,**

1. approuve le principe d'une délégation de service public « cœur de ville » confiée à la société publique locale Nantes Métropole Gestion Services pour l'exploitation des parcs de stationnement Bretagne, Commerce, Decré-Bouffay, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy, conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport de présentation joint en annexe
2. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation pour la SPL Nantes Métropole Gestion Services au vote de Pascal BOLO, Denis TALLEDEC, François BRILLAUD DE LAUJARDIERE, Nicolas MARTIN, Liliane NGENDAHAYO, Aurélien BOULE.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des services de mobilité

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

35 – Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole – Avenant n°5

Exposé

En mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a eu des conséquences importantes sur le fonctionnement du réseau de transports publics urbains de l'agglomération.

En 2021, les effets de cette crise sanitaire se poursuivent tant sur le niveau des charges (suppression des renforts de la navette aéroport, adaptation de l'offre le dimanche, adaptation de l'offre pour tenir compte du couvre-feu jusqu'en juin 2021 et des incitations au télétravail, maintien des protocoles sanitaires..) qu'au niveau de la fréquentation du réseau avec, en 2021, une baisse de 18 % de l'usage du réseau de transports collectifs par rapport à 2019 qui s'explique, à la fois, par une désaffection des transports publics par peur du virus, mais aussi par un report vers les déplacements doux (vélo, marche..) ou vers le véhicule individuel.

La délibération suivante propose donc d'approuver :

- ✓ la suppression des enveloppes kilométriques allouées :
 - au renforcement de l'offre de la navette aéroport, initialement prévu au 01/04/20 et repoussé à deux reprises à 2021 puis 2022 (avenant n°2 et 3) et,
 - à la seconde phase du renforcement de l'offre le dimanche adossé à la mise en œuvre de la gratuité (avenant 3).

Ces enveloppes kilométriques pourront être à nouveau mobilisées si les fréquentations du réseau venaient à retrouver leur niveau d'avant crise et si les besoins le nécessitaient.

- ✓ l'actualisation du niveau de charges du contrat de DSP :

La poursuite de la crise sanitaire en 2021 et le respect des obligations contenues dans les protocoles sanitaires (distanciation, désinfection, port du masque...) entraînent à la fois des surcoûts et une baisse des charges d'exploitation.

- ✓ l'actualisation des objectifs de recettes du contrat de DSP :

La suppression des renforts de la navette aéroport génère une perte de recettes de trafic pour 2022 et les années suivantes qui nécessite de modifier les objectifs de recettes pour ces 4 années.

- ✓ l'actualisation des subventions d'équipement 1 et 2 au regard des sommes réellement versées en 2020 et des nouvelles répartitions qui en découlent sur 2021 et les années restantes au contrat.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne un avenant sur la Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains.

En 2021, les effets de la crise sanitaire se poursuivent, tant sur le niveau des charges avec la suppression des renforts de la navette aéroport, l'adaptation de l'offre le dimanche, l'adaptation également de l'offre pour tenir compte du couvre-feu jusqu'en juin 2021 et des incitations au télétravail au niveau de la fréquentation du réseau, avec en 2021 une baisse de 18 % de l'usage du réseau de transports collectifs par rapport à 2019.

Donc la délibération suivante propose d'approuver la suppression des enveloppes kilométriques allouées au renforcement de l'offre de la navette aéroport, donc qui était prévue initialement en avril 2020, qui a été repoussée à deux reprises en 2021 et en 2022 ; à la seconde phase également du renforcement de l'offre du dimanche adossée à la mise en œuvre de la gratuité. Ces enveloppes kilométriques pourront à nouveau être mobilisées si la fréquentation du réseau venait à retrouver son niveau d'avant-crise.

Également cette délibération actualise le niveau de charge de contrat de Délégation de Service Public puisqu'il y a à la fois des surcoûts et une baisse des charges d'exploitation. Également l'actualisation des objectifs de recettes du contrat de Délégation de Service Public.

Et puis cette délibération actualise les subventions d'équipement 1 et 2 au regard des sommes réellement versées en 2020, donc les nouvelles répartitions qui en découlent sur 2021 et les années restant au contrat. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je ne vois pas de demande d'intervention dans le *chat*. Je mets donc aux voix la délibération en précisant que Pascal Bolo, Bertrand Affilé, Elisabeth Lefranc, Christelle Scuotto, Jacques Garreau, Marie-Annick Benâtre, Julie Laernoës, Jean-Sébastien Guitton, François Vouzellaud, Michèle Bonnet et Sébastien Arrouët ne prennent pas part au vote.»

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 79 voix pour, et 04 abstentions,**

1 - approuve l'avenant n°5 et ses annexes au contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes liant Nantes Métropole et la SEMITAN,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public.

Non-participation pour la SEMITAN au vote de Pascal BOLO, Bertrand AFFILE, Elisabeth LEFRANC, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Marie-Annick BENATRE, Julie LAERNOES, Jean-Sébastien GUITTON, François VOUZELLAUD, Michèle BONNET, Sébastien ARROUET

M. Salecroix présente les dossiers suivants :

Direction générale à la Transition Écologique Énergétique et aux Services Urbains
Direction du Cycle de l'Eau

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

36 – Eau Potable – Renouvellement, réhabilitation et extension de canalisations et de branchements d'eau potable – Approbation du programme et de l'enveloppe, lancement d'une procédure avec négociation

Exposé

L'alimentation en eau potable des usagers de Nantes Métropole s'appuie sur une infrastructure importante de près de 3200 kms de réseaux.

Afin de maintenir ce réseau en bon état, et de l'adapter aux besoins nouveaux de desserte, il est nécessaire d'assurer son renouvellement et son extension, en réalisant un programme important de travaux.

Les travaux de rénovation sont programmés en fonction du vieillissement des installations, des dysfonctionnements et des problèmes structuraux ou d'étanchéité constatés ou encore des opérations d'aménagement de l'espace public. Les extensions de réseaux sont identifiées dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable (opérations de sécurisation essentiellement), ou bien consécutives à des demandes de tiers.

L'enveloppe financière prévisionnelle, intégrant le coût global des opérations (travaux et prestations afférents à une opération), est de 48 000 000 € HT entre 2023 et 2026, soit 12 000 000 € HT par an. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée soit par les services de la Métropole, soit par des maîtres d'œuvre privés (3 accords-cadres à bons de commande).

Les travaux sont actuellement réalisés au moyen d'un accord-cadre à bons de commandes, constitué de 3 lots. Ce marché prend fin le 20 décembre 2022. Il est nécessaire de le renouveler afin de conserver la réactivité essentielle à la réalisation du programme de travaux ambitieux.

Pour la réalisation de ces travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension des réseaux et branchements d'eau potable, il est proposé de recourir à un accord-cadre, qui s'exécutera sous la forme de marchés à bons de commande et de marchés subséquents.

Cet accord-cadre comprendra quatre lots :

- trois lots à bons de commande, mono attributaires, dont la constitution sera géographique (deux lots constitués chacun de deux pôles de proximité et un troisième lot constitué de 3 pôles de proximité),
- un lot à marchés subséquents, multi attributaire, pour les opérations les plus conséquentes.

Il sera passé pour une durée de deux ans, reconductible une fois pour deux ans, et sera sans montant minimum.

Les montants maximum par période de 2 ans sont les suivants :

Lots	Montant maximum € HT
1 Accord cadre à bons de commande	12 000 000
2 Accord cadre à bons de commande	12 000 000
3 Accord cadre à bons de commande	12 000 000
4 Accord cadre à marchés subséquents	10 000 000

Les montants sont identiques pour les périodes de reconduction.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique, il est proposé de recourir à une procédure avec négociation pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants seront prévus sur l'AP044 libellée Eau Potable, opération n°10113 libellée Travaux d'extensions des réseaux et opération n°10114 libellée Travaux réhabilitation des réseaux.

M. Salecroix : « Chers collègues, cette délibération concerne l'approbation du programme et de l'enveloppe et le lancement d'une procédure avec négociation concernant l'eau potable et les travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension de ceux-ci.

Comme vous le voyez dans la délibération, l'enveloppe financière prévisionnelle intégrant le coût global des opérations, c'est-à-dire les travaux et les prestations afférentes, est de 48 millions d'euros hors taxes entre 2023 et 2026 soit 12 millions d'euros hors taxes par an. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée soit par nos propres services, soit par des maîtres d'œuvre privés.

Pour la réalisation de ces travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension, il vous est proposé de recourir à un accord-cadre qui s'exécutera sous la forme de marchés à bons de commande et de marchés subséquents. Cet accord-cadre comprendrait quatre lots : trois lots à bons de commande et un lot à marchés subséquents.

Et donc il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver ce programme de renouvellement qui contribuera bien évidemment à l'augmentation du taux de renouvellement de nos réseaux où nous visons pour rappel les 1 % en fin de mandat. C'est évidemment une bonne nouvelle à la fois pour la qualité du service public que nous voulons rendre à nos concitoyens, comme pour notre environnement. Je vous remercie. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 90 voix pour,**

1 – approuve le programme de l'opération de renouvellement, de réhabilitation et d'extension de canalisations et de branchements d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 48 000 000 € HT soit 57 600 000 € TTC.

2 – autorise le lancement de la procédure avec négociation pour la réalisation des travaux.

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée Fabrique de la Ville écologique et solidaire
Direction du cycle de l'eau

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

37 – Prolongation des dispositifs financiers incitatifs pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et la mise en conformité des raccordements au réseau assainissement

Exposé

Dans le cadre de la politique publique de l'Eau, Nantes Métropole a notamment pour mission de s'assurer, pour les secteurs desservis par le réseau d'assainissement collectif, que les usagers sont correctement raccordés, et pour les secteurs relevant de l'assainissement non collectif, que les usagers disposent d'un dispositif d'assainissement autonome conforme.

Des contrôles des installations privatives sont ainsi diligentés par les services de la Métropole, qui notifient les résultats aux usagers. Si leur installation le nécessite, ces derniers doivent ensuite engager des travaux sous un délai qui leur est précisé.

Toutefois, certains propriétaires n'effectuent pas ces mises en conformité. Des raccordements ou installations restent ainsi non conformes et peuvent générer des dysfonctionnements et nuisances, tant pour les usagers que pour les milieux naturels : pollutions des cours d'eau ou des sols, débordements dans les immeubles, baisse des rendements épuratoires des stations.

Aussi, par délibération n°2019-187 en date du 13 décembre 2019 et n°2020-105 en date du 16 octobre 2020, le conseil métropolitain a adopté un système incitatif d'aides financières sur une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021, une partie de ces subventions étant financées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre d'une convention qui prend également fin le 31 décembre 2021.

Ce dispositif d'aides se compose de la manière suivante :

- Sur les secteurs desservis par le réseau d'assainissement collectif, chaque propriétaire dit "domestique", ou assimilé domestique, peut bénéficier d'une aide de 50 % sur un montant maximal de travaux plafonné à 3200 euros TTC. La nature des travaux éligibles a été défini en annexe de la délibération n° 2020-105 du 16 octobre 2020. Cette aide, en fonction de la situation, est financée soit par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, soit par Nantes Métropole si les propriétaires ne remplissent pas les conditions d'attribution définies par l'Agence de l'Eau.
- Sur les secteurs non desservis par un réseau d'assainissement collectif, il a été institué deux types d'aides non cumulatives en fonction des risques sanitaires et enjeux environnementaux, dont les critères et conditions d'attribution ont été définis en annexe 2 de la délibération du 13 décembre 2019 :
 - Les propriétaires dont les rejets d'eaux usées ou installations existantes non conformes sont à l'origine d'un risque pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré, et dont la réhabilitation est jugée prioritaire par Nantes Métropole, bénéficient d'une aide de Nantes Métropole de 50 % sur un montant maximal de travaux de 8000 euros HT,
 - Pour les autres propriétaires dont les installations sont jugées non conformes, une aide de 15 % sur un montant maximal de travaux de 8000 euros HT est accordée par Nantes Métropole.

Par ailleurs, il est attribué, en complément des dispositions citées ci-dessus, une aide complémentaire de 15 % du montant des travaux aux propriétaires dont les revenus modestes répondent aux critères du plafond des ressources de l'Anah conformément à la politique d'égalité et de solidarité développée par Nantes Métropole.

Le dispositif a permis d'inciter tous les usagers à mettre en conformité leurs installations. Il participe de cette manière à la préservation des milieux aquatiques et donc à la reconquête de la biodiversité sur le territoire. Par ailleurs, les installations non énergivores ont été favorisées, conformément aux enjeux de transitions écologique et énergétique développés par Nantes Métropole. Toutefois, certains dysfonctionnements ou nuisances pour les usagers ou le milieu naturel subsistent. Par ailleurs, la crise sanitaire a engendré une inflation des prix, des délais de réalisation des travaux par les entreprises et d'approvisionnement en matériaux plus longs.

L'Agence de l'Eau souhaitant également poursuivre son dispositif d'aides jusqu'au 31 décembre 2024, il est proposé de poursuivre le dispositif actuel d'aides jusqu'au 31 décembre 2024, en signant un avenant à la convention ou une nouvelle convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau jusqu'en 2024, et en l'adaptant au contexte actuel et aux retours d'expériences.

Sur les secteurs desservis par le réseau d'assainissement collectif : il est proposé de poursuivre le dispositif existant, en apportant des précisions sur certaines modalités de gestion et d'octroi de l'aide. L'annexe 1 de la délibération n°2019-187, ci-jointe, est modifiée en ce sens.

Sur les secteurs relevant de l'assainissement non collectif : il est proposé d'adapter le dispositif à l'inflation en passant le montant plafond des travaux de 8000 euros HT à 9500 euros HT, et en apportant également des précisions sur certaines modalités de gestion et d'octroi de l'aide. L'annexe 2 de la délibération n°2019-187, ci-jointe, est modifiée en ce sens,

Les crédits budgétaires afférents au dispositif sont prévus au budget annexe assainissement selon les modalités suivantes

- en dépenses : 830 000 € inscrits sur l'opération 3391 Frais d'exploitation réseaux, imputation nature 6742 et 6742. SP
- en recettes : 220 000 € de recettes versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à Nantes Métropole, inscrites sur l'opération 765 Autres recettes d'exploitation imputation nature 748.SO.

M. Salecroix : « Chers collègues, cette nouvelle délibération concerne la prolongation des dispositifs d'aide financière de la Métropole jusqu'au 31 décembre 2024 pour accompagner les usagers dans leurs projets de mise en conformité de leur raccordement d'assainissement ou leurs projets de réhabilitation de leurs installations d'assainissement collectif.

Je ne vais pas vous faire la lecture détaillée de la délibération, vu l'heure et la technicité de cela, mais juste pour rappel, les aides répondent à peu près à trois typologies : pour l'assainissement collectif, des aides de la Métropole qui peuvent aller jusqu'à 50 % du montant des travaux plafon-

nés eux-mêmes à hauteur de 3 200 euros TTC, et pour le non-collectif des aides allant de 15 à 65 % du montant des travaux en fonction des ménages et notamment de leurs difficultés financières, avec notamment un abondement de la Métropole pouvant aller jusqu'à 65 % comme je vous l'évoquais.

Dans cette délibération, on vous propose également donc de poursuivre ces dispositifs et de ré-évaluer le plafond des travaux de 8 000 euros à 9 500 euros hors taxes sur les secteurs relevant de l'assainissement non collectif, pour répondre également à l'inflation sur ces types de travaux. Donc mes chers collègues, il vous est proposé d'approuver cette délibération. Je vous remercie. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 92 voix pour,**

- 1 décide de prolonger les dispositifs d'aides financières de Nantes Métropole jusqu'au 31 décembre 2024 pour accompagner les usagers dans leurs projets de mise en conformité des raccordements assainissement ou leurs projets de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs, selon les modalités définies dans les annexes
- 2 délègue à Madame la Présidente l'attribution desdites aides financières et la conclusion avec les usagers des conventions correspondantes
- 3 délègue à Madame la Présidente la signature de la convention ou avenant à la convention ayant pour objet de poursuivre le partenariat avec l'Agence de de l'Eau Loire Bretagne
- 4 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée Fabrique de la Ville écologique et solidaire
Direction du Cycle de l'Eau

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

38 – Services publics de l'eau, et de l'assainissement collectif et non collectif – Tarifs 2022

Exposé

Les tarifs des services de l'eau et assainissement sont votés annuellement. Les recettes qui découlent de ces tarifs à l'usager permettent d'assurer l'équilibre des budgets annexes concernés. Dans ce cadre, l'ensemble des propositions tarifaires de la présente délibération concourt à une logique de performance conjuguant efficacité économique, qualité du service rendu à l'usager et objectifs de transition écologique..

1) Eau et Assainissement

- **Redevances eau et assainissement collectif**

Les services eau et assainissement de Nantes Métropole doivent s'équilibrer budgétairement conformément aux dispositions de l'article L.2224-1 du CGCT.

Les services de l'eau et de l'assainissement gèrent des infrastructures et équipements très conséquents (réseaux d'eau potable et d'assainissement, stations de production d'eau potable, d'épuration, de pompage etc.). La gestion de ce patrimoine important engendre des coûts fixes d'entretien, de renouvellement et de développement lourds, auxquels s'ajoutent des dépenses liées au renforcement des exigences normatives portant à la fois sur la qualité des eaux produites et distribuées, et la qualité des eaux traitées après collecte des eaux usées.

Toutefois, Nantes Métropole a toujours souhaité faire bénéficier ses usagers d'un tarif de l'eau abordable, lequel se situe d'ailleurs en dessous de la moyenne des plus grandes villes françaises. Depuis 2016, Nantes Métropole a également mis en œuvre une tarification sociale permettant de garantir qu'aucun usager ne consacre plus de 3 % de ses ressources au paiement de sa facture d'eau.

En ce qui concerne l'année 2022, Nantes Métropole propose une évolution des tarifs limitée à l'inflation soit 1,5 %. Le tarif sera ainsi de 3,55 € TTC/m³ au 1er janvier 2022. À titre d'exemple, pour une facture type de 120 m³, et sur la base du montant actuel connu des redevances de l'Agence de l'Eau, la facture globale sera de 427,69 € TTC, soit une augmentation de 6,33 € de la facture par rapport à 2021. L'ensemble des tarifs de redevances d'eau et assainissement collectif sont présentés en annexe 1.

- **Redevances Assainissement non collectif**

Afin d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif nouvelles et existantes, le conseil communautaire a mis en place, lors de sa séance du 17 décembre 2004, un service public d'assainissement non collectif.

Le montant de la redevance semestrielle s'établit à ce jour à 19,97 € HT. Il est aujourd'hui proposé d'appliquer une augmentation de 1,5 % correspondant à l'inflation au 1er janvier 2022, soit un montant de 20,27 € HT, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 0,60 €.

- **Prestations en matière d'eau potable**

Travaux de branchements au réseau d'eau potable

Les opérateurs qui gèrent la distribution et l'exploitation du réseau d'eau potable, à savoir l'opérateur public Nantes Métropole et Veolia-Eau, titulaire des marchés d'exploitation pour les secteurs géographiques confiés à un opérateur privé, réalisent les branchements au réseau d'eau potable.

Les tarifs applicables à ces prestations sont déterminés de manière uniforme pour l'ensemble des opérateurs et précisés dans le bordereau de prix joint à l'annexe 2 - section 1. Il est proposé d'actualiser les tarifs sur la base de l'évolution annuelle de l'indice TP10-a « Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux », telle que constatée au 1^{er} septembre 2021, soit une évolution à hauteur de +2,52 % par rapport à l'an passé.

Prestations diverses liées au service à l'utilisateur

Lors du Conseil métropolitain du 13 octobre 2017, Nantes Métropole a adopté un nouveau règlement du service public d'eau potable applicable sur l'ensemble du territoire métropolitain à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce règlement définit les droits et obligations réciproques entre l'utilisateur et l'exploitant (modalités de distribution de l'eau, demandes et résiliation d'abonnement, modalités et délais de paiement, limites de responsabilité du service public,...) et prévoit également un certain nombre de prestations liées aux services à l'utilisateur ou de frais divers en lien avec ces prestations.

C'est le cas par exemple des frais d'ouverture ou de fermeture de branchement, des frais de contrôle de conformité et de contrôle de vérification après mise en conformité des installations de prélèvement privatif d'eau (puits, forage,...), des pénalités en cas de prélèvement d'eau sans autorisation.

Afin de donner à l'utilisateur à tout moment une grille tarifaire à jour et éviter des révisions annuelles du règlement de service, les tarifs des prestations associées au règlement de service n'ont pas été insérés dans le règlement et sont proposés dans le cadre de la présente délibération.

Les tarifs correspondants, applicables à compter du 1er janvier 2022, sont récapitulés en annexe 2 - section 2 jointe à la présente délibération. Il est proposé une actualisation des tarifs existants à hauteur de 1,5 %.

Prestations de travaux et d'entretien diverses ou pour le compte de tiers

Nantes Métropole réalise, à la demande d'utilisateurs ou de tiers, des prestations telles que des travaux de raccordement de réseaux de ZAC ou de lotissements au réseau en service, de branchements de gros diamètres, des travaux d'extension du réseau quand la réglementation prévoit qu'ils soient à la charge de l'utilisateur (équipements propres etc.), ou encore des interventions diverses telles que des déplacements

d'équipements ou des dévoiements de réseau, des prestations d'accompagnement des opérateurs d'infrastructures radioélectriques dans nos stations etc.

Nantes Métropole assure également l'entretien, la maintenance et la réalisation des tests de débit et de pression des appareils de lutte pour la défense incendie.

Les tarifs correspondants sont récapitulés en annexe 2 - sections 3-1 à 3-5 jointe à la présente délibération. Il est proposé à compter du 1er janvier 2022 une actualisation de la plupart des tarifs à hauteur de 1,5 %.

Prestations de défense extérieure contre l'incendie réalisées pour le compte du budget principal (refacturation interne à Nantes Métropole)

Les services de l'Eau (la Direction du Cycle de l'Eau, la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement, et les opérateurs privés désignés par la DCE) réalisent des prestations pour le compte de la Direction Générale de la Sécurité et de la Tranquillité Publique (DGSTP) de Nantes Métropole, responsable de la compétence défense incendie sur le territoire. Ces prestations, portées par le budget annexe de l'eau, sont refacturées à la DGSTP, la défense incendie relevant du budget principal. Ces tarifs sont récapitulés en annexe 2 - section 4 jointe à la présente délibération.

Il est proposé d'actualiser les tarifs existants sur la base de l'évolution annuelle de l'indice TP10-a « Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux », telle que constatée au 1^{er} septembre 2021, soit une évolution à hauteur de +2,52 %.

• Prestations en matière d'assainissement

Travaux de branchements au réseau d'assainissement collectif

Les opérateurs qui assurent l'exploitation du réseau d'assainissement, à savoir l'opérateur public Nantes Métropole et SUEZ, sont chargés d'effectuer les travaux de branchement au réseau d'assainissement d'eaux usées.

Lors de la séance du 8 décembre 2017, le Conseil métropolitain a approuvé la mise en place de tarifs forfaitaires permettant d'assurer une tarification homogène à l'échelle de l'ensemble du territoire et représentatifs des coûts de revient des prestations réalisées.

L'analyse de coûts réalisée récemment par les services met toutefois en évidence que les coûts des travaux de branchements afférents aux logements collectifs supportés par la Métropole sont en moyenne nettement supérieurs au tarif forfaitaire appliqué, lequel ne fait jusqu'à présent pas de distinction entre les types de construction à raccorder, en particulier entre les branchements des logements individuels, dont le coût de revient est proche du tarif forfaitaire appliqué, et les branchements des logements collectifs, plus coûteux.

Aussi, afin d'améliorer l'équité entre les différentes catégories de pétitionnaires lors de leur demande de raccordement au réseau d'assainissement, il est proposé que les branchements neufs d'une longueur supérieure à 5 mètres réalisés pour le raccordement d'immeubles collectifs soient facturés au coût réel des travaux effectués, plutôt qu'au forfait, selon les modalités ci-après :

Le tarif appliqué correspond au coût réel de l'intervention tel que calculé par le devis établi par l'entreprise prestataire, et dans la limite des prix du marché n°2021-73440 relatif à l'entretien, aux petites réparations des réseaux d'assainissement et à la création de branchements assainissement. Le montant du devis est majoré de 10 % de frais généraux en application de l'article L.1331-2 du code de la santé publique

Par immeuble collectif, on entend tous les immeubles comprenant au moins 2 locaux (immeuble d'habitation, lotissement, groupement d'habitations,...) et tous les immeubles destinés à recueillir une activité professionnelle (commerciale, industrielle,...).

La tarification au forfait est maintenue par ailleurs, et est réservée d'une part aux branchements des habitations individuelles, dans la limite du premier branchement neuf par unité foncière, et d'autre part aux branchements d'une longueur jusqu'à 5 mètres des immeubles collectifs. Les forfaits proposés restent déclinés par classe de diamètre et en fonction du type de voirie (revêtue ou non) sur laquelle les travaux doivent intervenir. Des prix supplémentaires complètent les forfaits pour tenir compte des cas particuliers (longueur du raccordement à réaliser supérieure à 5 mètres linéaires, présence de revêtements de voirie spéciaux, etc.).

Par ailleurs, la longueur à partir de laquelle les plus-values au-delà du forfait sont appliquées est revue de 7 à 5 mètres linéaires afin de correspondre davantage à la longueur moyenne des branchements observés depuis 3 ans. Les tarifs sont revus en conséquence à la baisse.

Les devis en cours émis en 2021 sur la base de l'ancien régime tarifaire restent valables pendant un an à compter de la date de leur émission.

Les tarifs de branchements sont joints en annexe 3 - section 1 à la présente délibération. Il est proposé d'actualiser les tarifs sur la base de l'évolution annuelle de l'indice TP10-a « Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux », telle que constatée au 1^{er} septembre 2021, soit une évolution à hauteur de +2,52 % par rapport à 2021.

Enfin, il convient de noter que le dispositif institué par la délibération du 21 juin 2002, prévoyant la gratuité du raccordement des constructions existantes lors de la création ou de l'extension du réseau, n'est pas remis en cause.

Contrôles des installations privées d'assainissement

Nantes Métropole est amenée à effectuer des contrôles de raccordement des installations d'assainissement privées lors de mutations de propriété ou lors de l'établissement d'autorisations de raccordement ou de déversement délivrés aux usagers. Ces contrôles peuvent conduire à prescrire une mise en conformité des installations à la réglementation en vigueur et plus particulièrement au règlement d'assainissement de Nantes Métropole.

Les contrôles sont effectués par un opérateur privé désigné dans le cadre d'un marché conclu après une procédure d'appel d'offres, ou par l'opérateur public.

Des tarifs uniques sont applicables à cette prestation, quel que soit l'opérateur intervenant, qu'il est proposé d'actualiser principalement à hauteur de 1,5 % à compter du 1^{er} janvier 2022. Ces tarifs sont récapitulés en annexe 3 – section 2 à la présente délibération.

Nantes Métropole est également amenée à effectuer des contrôles sur la qualité des effluents rejetés dans le réseau. Cela concerne :

- les contrôles prévus par l'article 7 « Déversements interdits » du règlement d'assainissement collectif, qui met à la charge de l'usager les frais de contrôle et d'analyse réalisés ponctuellement par Nantes Métropole lorsque le résultat de ces analyses démontre que les rejets ne respectent pas les interdictions prescrites en matière de produits déversés (peintures, solvants à peinture, acides, huiles usagées...) ou les valeurs seuils fixées.
- les contrôles et analyses réalisés dans le cadre des délivrances d'autorisation de déversement aux usagers non domestiques.

Les tarifs applicables à ces prestations correspondent aux prix résultant du marché « prestations de prélèvements, contrôles et analyses (eaux usées, eaux pluviales, boues, sédiments, eaux naturelles, eaux souterraines, air, terre, sol) sur le territoire de Nantes Métropole », majorés de 10 % pour couvrir les frais de gestion et de maîtrise d'ouvrage supportés par Nantes Métropole.

Interventions diverses ou pour le compte de tiers

Nantes Métropole réalise, à la demande d'usagers ou de tiers, des prestations diverses telles que des arrêts ponctuels de poste de refoulement, des prestations de coordination de mises en route de pompes de relevage etc.

Les tarifs correspondants sont récapitulés en annexe 3 - section 3 à la présente délibération. Il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2022 une actualisation de la plupart des tarifs à hauteur de 1,5 %.

Traitement des matières de vidange, graisses, sables et matières vinicoles

Les matières de vidange, graisses, sables et matières vinicoles font l'objet d'un traitement spécialisé sur les sites de Tougas et de Basse-Goulaine.

Les tarifs sont fixés en fonction des coûts d'exploitation et d'amortissement. Nantes Métropole doit veiller néanmoins à ce que l'évolution des tarifs permette d'assurer de façon effective l'équilibre de l'exploitation tout en conservant des tarifs attractifs pour inciter les sociétés spécialisées à faire traiter leurs déchets liquides récoltés.

Il est proposé d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2022 une actualisation à hauteur de 1,5 % de la plupart des tarifs, récapitulés en annexe 3 - section 4 à la présente délibération.

- **Tarification sociale de l'eau – Actualisation des seuils d'éligibilité au dispositif**

Le dispositif de tarification sociale de l'eau de Nantes Métropole, initialement prolongé par la délibération du Conseil métropolitain du 7 décembre 2018, jusqu'au 15 avril 2021, a finalement été pérennisé par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, loi qui met donc un terme à l'expérimentation nationale offerte aux collectivités par la loi Brottes du 15 avril 2013.

Ce dispositif permet d'attribuer des aides aux usagers dont la résidence principale se situe sur une des 24 communes de Nantes Métropole et qui payent une facture d'eau soit directement (en qualité d'abonné au service d'eau) soit dans les charges collectives de leur habitation (habitat collectif non individualisé).

Le dispositif de tarification sociale a pour objectif :

1. d'aider les ménages dont la facture d'eau représente plus de 3 % de leurs revenus. En effet, pour certains ménages, la facture d'eau représente une part importante de leur budget ;
2. *tout en incitant aux économies d'eau le dispositif d'aide prenant en effet comme référence une consommation d'eau estimée à 30 m³ par personne et par an.*

Les seuils d'éligibilité pour bénéficier de la tarification sociale de l'eau dépendent directement des tarifs de l'eau dont les montants peuvent évoluer chaque année. Ils sont indiqués à l'annexe 4 ci-jointe.

Pour mémoire, l'identification des bénéficiaires de l'aide est effectuée de deux manières : d'une part un dispositif automatique pour les ménages allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, d'autre part un dispositif déclaratif via les mairies pour les ménages non allocataires, ceux ayant un quotient familial non significatif et les étudiants.

Pour 2021, la mise en œuvre du dispositif automatique a permis d'attribuer une aide à 7317 foyers, pour un montant total de 462 668 € soit un montant moyen d'aide de 63 € / foyer.

M. Bolo : « Il s'agit de fixer les tarifs 2022 des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif. L'ensemble de ces tarifs, si vous en êtes d'accord, seront augmentés de 1,5 %, sauf les travaux de branchement qui répondent à un indice particulier et qui font que ça augmentera de 2,58 %.

Je précise que ces augmentations de 1,5 % sont fléchées dans la délibération comme correspondant à l'inflation au 1^{er} janvier 2022. Or, nous savons bien que l'inflation au 1^{er} janvier 2022 est en fait beaucoup plus élevée que cela. Nous maintenons cependant ces augmentations modérées, ce qui correspond à la stratégie financière dont nous avons parlé hier après-midi. Pour une facture j'allais dire basique à 120 mètres cubes, ça fera 6,33 euros de plus de facture par rapport à la redevance assainissement, ce qui correspond bien à une actualisation extrêmement raisonnable. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 75 voix pour, 07 voix contre et 12 abstentions,**

approuve, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

1 - Eau et assainissement

- les tarifs de redevances d'eau et assainissement collectif tels qu'indiqués en annexe 1, ainsi que le tarif de la redevance d'assainissement non collectif, d'un montant de 20,27 € HT par semestre,
- Les tarifs des prestations en matière d'eau potable indiqués en annexe 2 pour respectivement :
 - . les tarifs des travaux de branchements au réseau d'eau potable, tels qu'indiqués en annexe 2 - section 1,
 - . les tarifs des prestations diverses liées au service à l'utilisateur, tels qu'indiqués en annexe 2 - section 2,
 - . les interventions diverses ou pour le compte de tiers, tels que précisés en annexe 2 - section 3,
 - . les tarifs des travaux relatifs à la défense incendie nécessitant une refacturation interne à Nantes Métropole, tels que précisés en annexe 2 - section 4,
- Les tarifs des prestations en matière d'assainissement indiquées en annexe 3 pour respectivement :

- . les tarifs des travaux de branchements au réseau d'assainissement collectif, tels que précisés en annexe 3 - section 1 et selon les modalités précisées ci-avant,
- . les tarifs des contrôles des installations privatives d'assainissement, tels qu'indiqués en annexe 3 - section 2 pour ce qui concerne le contrôle des raccordements au réseau et selon les modalités précisées ci-avant pour ce qui concerne les contrôles de la qualité des effluents rejetés,
- . les tarifs des interventions et travaux d'assainissement réalisés pour le compte de tiers, tels que précisés en annexe 3 - section 3,
- . les tarifs de traitement des matières de vidange, graisses, sables et vinicoles, tels que précisés en annexe 3 - section 4.

- Les seuils d'éligibilité pour bénéficier de la tarification sociale de l'eau, tels qu'indiqués en annexe 4.

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité
Direction des Déchets

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

39 – Services publics locaux déchets – Tarifs 2022

Exposé

Les tarifs des services urbains « déchets » sont votés annuellement. Les recettes qui découlent de ces tarifs à l'usager permettent d'assurer l'équilibre du budget annexe concerné. Dans ce cadre, l'ensemble des propositions tarifaires de la présente délibération concourt à une logique de performance conjuguant efficacité économique, qualité du service rendu à l'usager et développement durable. En effet, le budget annexe « Déchets » s'inscrit dans les enjeux globaux de la politique publique déchets, laquelle est fortement contributrice aux objectifs de l'Agenda 21 de Nantes Métropole.

1-1 Tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le conseil métropolitain a instauré sur le territoire de Nantes Métropole, la redevance spéciale.

En effet, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2224-14 et L 2333-78), les collectivités ou les établissements publics de coopération intercommunale qui ont institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ont la possibilité de créer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers qu'ils peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions particulières.

La redevance spéciale s'applique aux communes, aux administrations, aux établissements publics et aux entreprises bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères de Nantes Métropole. Elle concerne les producteurs de déchets non ménagers dont le volume hebdomadaire total de collecte est supérieur à 1020 litres.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'élimination des déchets, Nantes Métropole doit fixer chaque année le montant de tarifs permettant de facturer la redevance spéciale.

Il est proposé que le tarif de la redevance spéciale progresse de 1,5 %, taux de l'inflation prévu en Projet de Loi de Finances 2022 et soit fixé à 0,537 € annuel / litre à compter du 1^{er} janvier 2022

1-2 Bordereau de prix - Tarification des prestations à l'usager

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'élimination des déchets, Nantes Métropole doit fixer chaque année le montant de tarifs permettant de facturer certaines prestations à l'usager (coût horaire d'intervention d'un conducteur, d'un ripeur, mise à disposition d'une benne ou d'un caisson....).

Pour l'année 2022, il est proposé que les tarifs des prestations augmentent de 1,5 % (cf. annexe 1 jointe à la présente délibération).

M. Bolo : « Il s'agit toujours de tarifs, mais cette fois-ci des services publics locaux des déchets. Donc nous vous proposons des réévaluations de 1,5 % comme pour l'eau, et je ferai la même observation au regard de l'inflation et de la conformité avec la stratégie financière affirmée. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 70 voix pour, 08 voix contre et 15 abstentions**

1 - approuve, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers fixé à 0,537 €/litre collecté au-delà du seuil de 1020 litres de volume hebdomadaire à disposition,
- le bordereau de prix des prestations à l'utilisateur joint en annexe 1.

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Territoires Proximité Déchets Sécurité
Mission Coordination Ressources

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

40 – Voirie - Prestations à l'utilisateur - Occupation du domaine public – Tarifs 2022

Exposé

Chaque année, le conseil métropolitain fixe les tarifs permettant de facturer tous travaux sur le domaine public métropolitain effectués pour le compte de particuliers et les tarifs d'occupation temporaire du domaine public ayant fait l'objet d'une autorisation préalable. Ces tarifs concernent les prestations à l'utilisateur en matière de nettoyage, de travaux d'assainissement, de voirie, d'éclairage public et régulation de trafic, ainsi que les tarifs d'occupation du domaine public, sanisettes, réseaux de communications électroniques. Le conseil métropolitain se prononce également sur les tarifs des concessions funéraires et installations de caveaux, cavurnes et cases dans les cimetières métropolitains.

Le code général des collectivités locales prévoit le transfert de certaines polices spéciales à chaque début de mandat, sauf sur les communes qui s'y seront opposées dans un délai de 6 mois à compter de l'élection de la présidente de Nantes Métropole.

- S'agissant de la police spéciale circulation et stationnement, le conseil métropolitain doit se prononcer sur les tarifs relatifs aux occupations du domaine public, sans ancrage au sol. Ce tarif ne sera appliqué que sur le territoire de la commune de Nantes, seule commune qui ne s'est pas opposée au transfert de cette police spéciale. Ces tarifs concernent les occupations liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, les occupations par des terrasses, les occupations de voirie au sol sans ancrage de type chevalet publicitaire, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements.

Depuis le 2 mars 2017, la Présidente de Nantes Métropole exerce en outre les pouvoirs de police sur les voies métropolitaines, hors agglomération, des 24 communes, en matière de circulation et de stationnement. En conséquence, le conseil métropolitain doit se prononcer sur les tarifs relatifs aux occupations du domaine public découlant de ces pouvoirs de police et qui seront applicables uniquement sur ces voies métropolitaines hors agglomération. Ces tarifs concernent les occupations par des terrasses, les occupations de voirie sans ancrage, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements.

- S'agissant de la police spéciale taxis, le conseil métropolitain doit se prononcer sur les tarifs relatifs au stationnement des taxis. Ce tarif ne sera appliqué que sur le territoire des communes qui ne se sont pas opposées, dans les délais impartis, au transfert de cette police.

I. Réactualisation des tarifs :

Il est proposé que les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 évoluent de la manière suivante :

- pour les tarifs découlant des pouvoirs de police transférés : + 1,9 % en moyenne. Dans le cas des tarifs découlant des pouvoirs de police transférés sur les voies métropolitaines, hors agglomération, des 24 communes, il est proposé d'appliquer les tarifs du secteur 2 et de la zone 4 correspondants aux zones périphériques de la ville de Nantes (annexe 3).
- 1. pour les prestations voirie et nettoyage : + 1,5 %. Ce taux correspondant à l'inflation.
- 2. pour les coûts de main d'œuvre : +0,7 %
- 3. pour les tarifs des communications électroniques : les tarifs sont actualisés selon les indices en vigueur.
- 4. pour les tarifs relatifs aux concessions funéraires dans les cimetières métropolitains :
 - concessions funéraires : il est proposé de faire évoluer les tarifs des concessions inhumation et dépôt d'urne en appliquant le taux d'inflation (+ 1,5 %).
 - caveaux, cavurnes et case de columbariums : ils sont installés par la collectivité, mais à la charge des familles. Il est proposé de faire évoluer ces tarifs en appliquant le taux d'inflation (+ 1,5 %), qui est également le taux de révision du marché auquel a recours la collectivité pour réaliser cette prestation. Ce tarif est assujéti à la TVA, à l'exception des caveaux d'occasion.
 - remboursement des concessions rétrocédées : il est calculé au prorata du temps d'occupation de la concession et accordé pour les concessions dont le temps d'occupation est égal ou inférieur à la moitié de la durée de la concession (soit 7 et 15 ans pour les concessions de respectivement 15 et 30 ans).
 - caveaux provisoires : étant donné l'usage très exceptionnel des caveaux provisoires, dans les cimetières métropolitains, il est proposé au conseil métropolitain de délibérer en maintenant la gratuité pour leur mise à disposition.

II. Travaux réalisés pour le compte de tiers :

1. En éclairage public et régulation de trafic :

Les prestations externalisées seront facturées au coût réel augmenté d'une majoration pour frais généraux et de contrôle de 10 % conformément à l'article R141-21 du code de la voirie routière.

L'entretien des points lumineux des voies privées sera facturé selon les prix figurant au bordereau ci-joint (annexe 1).

2. En assainissement (eaux pluviales) :

Les prestations externalisées seront facturées au coût réel augmenté d'une majoration pour frais généraux et de contrôle de 10 % conformément à l'article R141-21 du code de la voirie routière.

3. En voirie et nettoyage :

Les prestations aux tiers seront facturées selon les prix figurant au bordereau (annexe 1). Les tarifs tiennent compte de l'évolution des taux d'inflation (+ 1,5 %) et de main d'œuvre (+ 0,7 %).

Ces dispositions seront également appliquées pour les demandes de remboursement adressées à des particuliers ou des entreprises ou à leurs assureurs en réparation de dommages causés à des biens du domaine public.

III – Dommages aux arbres

En cas de dommages causés à un arbre, les dégâts afférents seront évalués avec le barème VIE / BED (Valeur intégrale évaluée / Barème d'évaluation des dégâts), calculateur édité en septembre 2020, dont le but est de devenir une référence au niveau national.

Ce barème a été élaboré par l'association Plante & Cité, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, l'association COPALME (association ayant pour objectif de promouvoir l'arboriculture ornementale et le métier d'arboriste grimpeur mais également de favoriser le partage des connaissances). Par ailleurs, plusieurs collectivités ont collaboré à l'élaboration de ce barème, dont les villes d'Angers, La Rochelle, Lyon, Nancy, Orléans, Toulouse, etc.

Ce barème est basé sur deux outils :

- la Valeur Intégrale Évaluée de l'arbre (VIE), qui permet d'évaluer la valeur d'un arbre, exprimée en euros. Elle constitue un élément d'appréciation permettant de mieux connaître les arbres. Elle sensibilise à leur présence et à leurs bienfaits en milieu urbain. Les critères à renseigner afin d'évaluer la valeur VIE relèvent de plusieurs thèmes : écologie, environnement, paysage, protections réglementaires, dimensions et état sanitaire de l'arbre, caractère remarquable. Sont également prises en compte les données géographiques, démographiques, touristiques, qui participent à la pertinence du résultat de l'évaluation.
- le Barème d'Évaluation des Dégâts causés à l'arbre (BED), qui permet de quantifier le préjudice subi et de calculer le montant d'un éventuel dédommagement. Le résultat de ce calcul est un pourcentage de la valeur VIE et est exprimé également en euros. Les critères à renseigner pour permettre le calcul prennent en compte divers paramètres, selon que la dégradation constatée concerne la totalité de l'arbre, son houppier, son tronc et/ou ses racines.

Ce barème est accessible librement et gratuitement sur le site internet www.baremedelarbre.fr. Il est composé d'un calculateur en ligne, d'une notice d'utilisation, des conditions générales d'utilisation, d'un document de présentation détaillé (référentiel) permettant d'en comprendre les mécanismes et d'en connaître les sources, de modèles de fiches supports destinés aux évaluateurs et de documents annexes. L'utilisation du calculateur est simple du fait du faible nombre de critères à renseigner, de données faciles à recueillir, etc. Ainsi, son usage est facilité alors qu'il s'appuie sur des données nombreuses et sérieuses, produites par des organismes officiels (INSEE, IGN, RNSA) ou des chercheurs.

IV. Occupations du domaine public :

- Occupation du domaine public par les terrasses :
Il vous est proposé d'appliquer en 2022 sur le territoire de la ville de Nantes pour les terrasses avec ancrage, le zonage des terrasses sans ancrage, tel qu'il figure en annexe 2.
- Exonérations et réductions :
L'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit les cas dans lesquels la gratuité de l'occupation ou de l'utilisation du domaine public peut être accordée. Il vous est donc proposé de maintenir la gratuité d'occupation lorsque l'une des conditions fixées par l'article L2125-1 du code de la propriété des personnes publiques est remplie, dès lors que le titre d'occupation n'est pas constitutif de droits réels.
Il est également de la compétence du Conseil de décider le cas échéant d'appliquer un tarif réduit pour les occupations qui intéressent un service public (santé publique, logement social...), mais dont l'accès (qui ne bénéficie pas nécessairement à tous) reste payant.

Il vous est proposé d'appliquer les dispositions suivantes pour les bailleurs sociaux :

- dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de construction "neuve", une réduction de 50 % s'appliquera sur la redevance de l'occupation du domaine public
- dans le cas d'une occupation de chantier d'une opération de "réhabilitation", une réduction de 75 % s'appliquera sur la redevance de l'occupation du domaine public."
- dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de construction "neuve" comprenant des bâtiments publics métropolitains et/ou communaux, les bailleurs sociaux seront exonérés de la redevance de l'occupation du domaine public (annexe 1 – partie occupation du domaine public - prix n°31 et annexe 3 – articles 46 à 49.
- pour les canalisations privées hors réseaux de chaleur (annexe 1 – partie occupation du domaine public - prix n°41), la gratuité pour les collectivités locales et la réduction de 50 % du tarif pour les bailleurs sociaux.
- Occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique

Il s'agit pour Nantes Métropole d'appliquer les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatives à la perception de redevances annuelles pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Pour chacune des communes membres, à l'exception de Nantes en vertu de l'article R. 2333-110 du CGCT et du cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique sur cette commune, il est proposé de fixer le montant de ces redevances et leur revalorisation annuelle selon le plafond et la règle d'évolution définis dans l'article R. 2333-105 du CGCT. Ainsi il est proposé de prendre en compte :

- le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier de l'exercice ;
 - l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement qui a décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française.
- (annexe 1 - partie occupation du domaine public – article 102)

- Occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz :

Les articles R. 1233-105-1, R. 2333-105-2 et R. 2333-105-114-1 du CGCT fixent le régime des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Les redevances dues chaque année sont fixées par le conseil métropolitain dans une limite de plafond définie par des formules de calcul.

Il est proposé au conseil métropolitain d'instaurer ces redevances suivant les modalités de calcul fixées par ces articles en appliquant la formule plafond (annexe 3, articles 52, 53 et 54).

- Occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux :

Il est proposé d'instaurer le doublement des tarifs d'occupation temporaire du domaine public liés aux chantiers de travaux dont la date initiale de fin de chantier, fixée dans les arrêtés circulation et stationnement, est dépassée sans autorisation.

M. Bolo : « Encore des tarifs. Là, cette fois-ci, il s'agit d'occupation du domaine public – alors il y en a tout un catalogue. Pour les tarifs qui découlent des pouvoirs de police transférés, ce sera +1,9 % en moyenne si vous en êtes d'accord. Pour les prestations voirie et nettoyage ce sera +1,5 %, là encore référence à l'inflation un peu datée. Pour les coûts de main-d'œuvre 0,7 %, et pour ce qui est relatif aux concessions funéraires dans les cimetières métropolitains, on est à 1,5 %, comme pour le reste. Pour les travaux réalisés pour le compte de tiers, les prestations sont, oui, également dans ces eaux-là. Les dommages aux arbres, vous avez vraiment tout un catalogue, vous avez vu les prix, mais en règle générale et globalement, ce sont soit des augmentations d'indices obligatoires à suivre, soit des augmentations extrêmement modérées autour de 1,5 %. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy a demandé la parole. »

M^{me} Bonamy : « Oui, merci. Juste quelques mots pour saluer dans cette délibération en fait une avancée quant à la prise en compte de l'importance de l'arbre dans l'espace urbain, puisque la Métropole intègre ici le barème de l'arbre au niveau des dégâts causés, donc, aux arbres sur la voirie.

L'étape suivante, ça sera son application au niveau des permis de construire via la prochaine modification du PLUM dans lequel le barème est proposé, et si elle est acceptée par l'ensemble des Communes, ce que je souhaite vivement, afin que cette prise en compte, elle soit identique sur l'ensemble du territoire.

Donc ce barème, juste pour vous dire, il a été élaboré en 2020 notamment par l'association Plante & Cité dont nous sommes administrateurs, et par des Villes comme Toulouse, Nancy, Lyon et Angers. Son intérêt, c'est de prendre en compte au mieux l'ensemble des services écosystémiques que nous rend gratuitement l'arbre et d'en donner une valeur : soit rafraîchissement urbain, meilleure qualité de l'air, stockage du CO₂, l'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants, habitat et nourriture pour la faune, maintien des sols. Ça, ce sont tous les services écosystémiques de l'arbre.

Le but recherché, ce n'est pas de donner un prix à l'arbre, même si on en passe par cet outil, mais c'est bien de sensibiliser sur tous ces bénéfices dans un souci de préservation à long terme. Voilà. Merci pour votre écoute. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 70 voix pour, 07 voix contre et 16 abstentions,**

1. approuve les tarifs 2022 (annexe 1) concernant les prestations à l'usager en matière de nettoyage, voirie et entretien des points lumineux ainsi que les tarifs d'occupation du domaine public, sanisette, réseaux de communications électroniques, concessions funéraires et installations de caveaux, cavurnes et cases dans les cimetières métropolitains.
2. approuve le principe de facturation à l'usager du coût réel des prestations externalisées en éclairage public, régulation de trafic, voirie, nettoyage, assainissement (eaux pluviales)
3. approuve, en cas de dommages causés à un arbre, le recours au barème VIE / BED (Valeur intégrale évaluée / Barème d'évaluation des dégâts) pour évaluer les dégâts afférents,
4. décide d'accorder la gratuité d'occupation au permissionnaire lorsque l'une des conditions fixées par l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques est remplie, dès lors que le titre d'occupation n'est pas constitutif de droits réels.
5. décide d'accorder une réduction ou une exonération de la redevance d'occupation aux bailleurs sociaux, au titre de l'année 2022 pour les permissions en cours comme pour les nouvelles autorisations comme suit :
 - dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de construction "neuve", une réduction de 50 % s'appliquera sur la redevance d'occupation du domaine public
 - dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de "réhabilitation", une réduction de 75 % s'appliquera sur la redevance d'occupation du domaine public."
 - dans le cas d'une occupation de chantier pour une opération de construction "neuve" comprenant des bâtiments publics métropolitains et/ou communaux, les bailleurs sociaux seront exonérés de la redevance d'occupation du domaine public.
7. décide d'accorder pour les canalisations privées hors réseaux de chaleur la gratuité aux collectivités locales et une réduction de 50 % aux bailleurs sociaux, au titre de l'année 2022, pour les permissions en cours comme pour les nouvelles autorisations.
8. approuve l'instauration des redevances annuelles pour l'occupation du domaine public métropolitain par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique suivant les modalités de calcul fixées par les dispositions prévues dans l'article R 2333-105 du CGCT.
9. approuve l'instauration des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz suivant les modalités de calcul fixées par les dispositions prévues par les articles R 2333-105-1, R 2333-105-2 et R 2333-114-1 du CGCT.
10. approuve l'instauration d'un doublement des tarifs d'occupation du domaine public dans le cas de chantiers de travaux dont la date initiale de fin de chantier, fixée dans les arrêtés circulation et stationnement, est dépassée sans autorisation.
11. approuve la répartition du zonage sur le territoire de la ville de Nantes des droits d'occupation du domaine public pour les terrasses avec ancrage conformément au plan ci-joint (annexe 2).
12. approuve les tarifs d'occupations du domaine public liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, aux occupations par des terrasses, les occupations de voirie au sol sans ancrage, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements sur le territoire de la commune de Nantes et sur les voies métropolitaines hors agglomération des 24 communes (annexe 3).
13. approuve les tarifs se rapportant au stationnement des taxis (annexe 3).
14. autorise Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des Services de Mobilité

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

41 – Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2022

Exposé

La politique des déplacements menée par Nantes Métropole vise à contribuer au dynamisme et à l'attractivité du territoire tout en offrant les conditions d'une mobilité durable.

Le stationnement est un levier majeur de l'orientation des pratiques de déplacements. Ainsi, la politique tarifaire du stationnement accompagne les mutations urbaines et environnementales du cœur métropolitain. Elle répond aux enjeux d'apaisement du cœur de ville, à l'émergence des projets urbains d'envergure et aux enjeux de transition écologique de notre territoire.

Les grands principes de la tarification métropolitaine contribuent au report modal et au renforcement de l'attractivité du centre-ville. Ainsi, le stationnement payant a pour objet d'assurer une offre pour les visiteurs, en favorisant la rotation des véhicules, de faciliter le stationnement des résidents et des professionnels mobiles par une tarification adaptée. Les pendulaires (déplacements domicile-travail) sont invités à utiliser le bouquet de services de mobilité alternative et à stationner hors du cœur de ville, au sein des parcs relais.

L'organisation du stationnement vise à répondre à des besoins variés, tels que l'accès aux commerces et aux services, le maintien de l'habitat en centre-ville et le partage de l'espace public, notamment en faveur des piétons et des modes actifs.

Les mesures proposées ci-dessous s'inscrivent en pleine cohérence avec les tarifs de voirie et les actions prises en matière de (mise en œuvre d'un Plan modes actifs ambitieux, offres tarifaires pour les usagers des transports collectifs).

Il est ainsi proposé l'adoption des différentes mesures suivantes :

- la revalorisation des tarifs des parkings en ouvrage et en enclos conformément à la grille tarifaire jointe (annexe 1),
- le maintien des tarifs et du dispositif « tarifs de soirée 19 h - 8 h » afin de répondre au plus près des besoins des activités urbaines de soirée (2 €/nuit pour les parcs en enclos, 3 €/nuit pour les parkings en ouvrage),
- la reconduction d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos CHU 1 et CHU 2, Hôtel Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2 (gratuité pour les deux premières heures) facilitant l'accès au CHU de certains patients en médecine ambulatoire et de leurs accompagnants,
- le maintien d'un tarif spécifique pour le stationnement de véhicules de flottes d'entreprises dans certains parcs,
- le maintien d'un tarif pour l'immobilisation de places pour des travaux ou manifestations particulières,
- le maintien des tarifs dans les parcs relais,
- la mise à jour des périmètres résidents dans les parkings en ouvrage (annexe 2),
- la mise à jour des quotas d'abonnement dans les parkings en ouvrage (annexe 3).

M. Affilé : « Cette délibération est, je devrais dire, la traditionnelle délibération sur les tarifs de stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole pour 2022, mais pas si traditionnelle que ça parce que les années précédentes nous n'avions pas, compte tenu du contexte, augmenté de façon significative, ou même parfois pas du tout, les tarifs.

Donc il s'agit tout simplement de revaloriser les tarifs de parking en ouvrage et en enclos conformément à la grille tarifaire qui vous a été indiquée :

- le maintien des tarifs et du dispositif tarif de soirée 19 heures – 8 heures ;

- la reconduction d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos CHU 1 et 2, Hôtel-Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2, avec une gratuité pour les deux premières heures pour les personnes qui fréquentent le CHU ou qui doivent consulter notamment ;
- le maintien d'un tarif spécifique pour le stationnement de véhicules de flotte d'entreprise ;
- le maintien des tarifs pour l'immobilisation de places ;
- le maintien des tarifs pour les parcs relais ;
- la mise à jour des périmètres résidents, mais pas d'augmentation de tarifs pour les résidents ;
- et la mise à jour également des quotas d'abonnement dans les parkings en ouvrage qui est dans l'annexe 3 de façon à optimiser leur usage.

Je rappelle que pour les augmentations, nous naviguons avec des curseurs qui sont au nombre de deux : les pas de temps qui sont des pas de 10 minutes en 10 minutes, et les pas de prix qui sont des pas de 10 centimes en 10 centimes, en disant qu'on ne peut pas descendre plus bas, ce qui fait que sur l'ensemble, en gros, en dessous d'une cinquantaine de minutes il y a peu de variations de prix.

À partir d'une heure à peu près, un peu moins d'une heure, 50 minutes jusqu'à deux heures, une augmentation qui rapproche tout simplement les parkings en ouvrage du prix des stationnements en voirie et en enclos, et au-delà de deux heures, une augmentation moindre pour les parkings en ouvrage et un prix plus important pour les parkings sur voirie et en enclos, ce qui fait qu'au-delà de deux heures en fait, les usagers sont incités à utiliser les ouvrages plutôt que la voirie ou les enclos et donc on évite du stationnement long sur l'espace public.

En moyenne, on peut considérer que selon la typologie, qu'on soit en enclos ou en ouvrage, on est sur une augmentation qui est entre 2 et 2,5 % sur cette année 2022. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 68 voix pour, 08 voix contre et 17 abstentions**

1 - approuve la grille tarifaire, proposée en annexe 1, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble des parcs de stationnement de Nantes Métropole,

2 - approuve les périmètres résidents des parkings en ouvrage et les quotas d'abonnement figurant en annexes 2 et 3,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Berthelot présente les dossiers suivants :

Direction générale cultures et arts dans la Ville
Pôle Ressources

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

42 - Équipements culturels Métropolitains – Dispositions financières

Exposé

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une nouvelle politique dynamique s'est ainsi mise en œuvre, tournée vers l'innovation artistique et culturelle, et pleinement actrice de la construction du vivre ensemble par son accessibilité à un large public. Elle participe également au rayonnement culturel de la métropole nantaise ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

Politique tarifaire

→ **Zénith : grille tarifaire 2022 - Politique tarifaire de l'équipement culturel délégué**

Nantes Métropole a confié la gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole à la société « Zénith NM » en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 24 septembre 2019, pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2027. L'avenant n°1 approuvé par le Conseil métropolitain du 11 décembre 2020 a prolongé la durée du contrat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Conformément aux dispositions des articles 28 et 29 relatives à la tarification des services, en contrepartie de la prise en charge des charges d'exploitation, l'exploitant est autorisé à percevoir auprès des bénéficiaires ou du public les recettes calculées sur la base des tarifs arrêtés par délibération du Conseil métropolitain, ainsi que les recettes des activités annexes. Pour rappel, ces tarifs, revus annuellement, sont basés sur l'évolution des indices proposés par l'INSEE.

Les recettes issues de l'exploitation de l'équipement sont constituées notamment :

- des produits de la location de la salle,
- des produits de bar et de petite restauration,
- des produits de la location des espaces aux sous-traitants intervenant en séance dans l'environnement des spectacles (sponsoring, publicité, merchandising...) ou des ventes de produits dérivés,
- des prestations refacturées aux utilisateurs de la salle (nettoyage, sécurité, ouvreuses, contrôleurs, pompiers...).

L'exploitant dispose d'une possibilité de négociation commerciale de 20 % des tarifs arrêtés et de 5 % pour les prestations refacturées.

Il est proposé d'approuver la grille tarifaire jointe en annexe au titre de l'année 2022.

- >Muséum : gratuité aux détenteurs de la carte de l'Association Française de Parcs Zoologiques

Depuis le 6 octobre 2021, le Muséum adhère à l'Association Française de Parcs Zoologiques (AFdPZ) au titre du vivarium métropolitain, considéré par la réglementation comme un parc zoologique. C'est une reconnaissance nationale de la qualité du vivarium.

L'association délivrant à ses membres des cartes permettant l'entrée gratuite aux parcs membres de l'AFdPZ, il est proposé en contrepartie d'accorder la gratuité d'entrée aux autres membres de l'association sur présentation de la carte d'adhérent. Cette carte donne droit à 2 entrées gratuites : l'une pour le détenteur et l'autre pour un accompagnant.

Convention de partenariat entre le Musée d'arts et les Galeries Lafayette pour l'exposition « A la mode. L'art de paraître au 18e siècle »

Forts de plusieurs expériences communes (les Vitrines du VAN pendant la fermeture du musée, la réouverture du Musée d'arts en 2017), les Galeries Lafayette et le Musée d'arts de Nantes se sont rapprochés autour du projet d'exposition sur le thème de la mode : « À la mode. L'art de paraître au 18e siècle », qui se tiendra au Musée d'arts du 26 novembre 2021 au 6 mars 2022.

Cette opération conjointe, qui permettra de renforcer l'attrait des habitants pour le centre-ville, s'inscrit dans les objectifs de la politique active de dynamisation du commerce de centre-ville menée par Nantes Métropole.

La convention de partenariat prévoit notamment les actions suivantes :

- l'organisation d'un parcours-jeu au sein des Galeries Lafayette sur les liens entre la mode au 18e siècle et la mode d'aujourd'hui,
- l'organisation de visites guidées gratuites de l'exposition,
- la mise à disposition des Galeries Lafayette de 50 billets d'entrée au musée valable pendant 1 an.

Il vous est proposé d'approuver ces gratuités et d'autoriser la signature de la convention.

Convention de partenariat entre le Musée d'arts et la Commune de Bouvron dans le cadre d'un Projet d'éducation artistique et culturel (PEAC)

Dans une démarche pédagogique à destination des scolaires, le Musée d'arts a engagé avec la Commune de Bouvron un Projet d'éducation artistique et culturel (PEAC) autour de l'œuvre « Les Tricoteuses », d'Henri Martin (1913). Cette œuvre, déposée dans les collections du Musée d'arts de Nantes par le Musée d'Orsay depuis 2018, était auparavant déposée dans la Mairie de Bouvron depuis 1952.

En collaboration avec les services de la commune de Bouvron, il est apparu pertinent de saisir cette opportunité pour proposer aux 17 classes des écoles primaires de la commune une visite au musée, alimentant le parcours d'éducation artistique et culturel de chaque élève.

Ce projet, proposé à l'ensemble des classes de la commune, s'appuie sur l'un des trois piliers du PEAC : la rencontre avec des œuvres. Il permet d'organiser et de structurer la venue au Musée d'arts de Nantes de classes d'une commune du département.

Dans ce cadre, le Musée d'arts s'engage à accorder la gratuité des visites guidées ou en autonomie aux classes des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Bouvron (École Félix-Leclerc et École Saint-Sauveur), dans la limite d'une visite par classe par année scolaire, durant 3 ans.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne les équipements culturels métropolitains avec des dispositions tarifaires.

Tout d'abord la nouvelle grille des tarifs 2022 du Zénith avec une évolution de ces tarifs suivant l'indice de l'INSEE, également la gratuité d'entrée au Muséum aux détenteurs de la carte nominative d'adhérent à l'Association française des parcs zoologiques puisque notre vivarium métropolitain est reconnu par cette association. Ensuite, un partenariat avec les Galeries Lafayette autour de l'exposition "À la mode, l'art de paraître au XVIIIe siècle", avec la gratuité de visite guidée dans ce cadre et donc la convention correspondante. Et puis enfin, une convention entre le Musée d'arts et la Ville de Bouvron pour permettre aux élèves des écoles de cette ville de faire des visites au sein du musée d'art, puisque nous accueillons au musée l'œuvre *Les Tricoteuses* d'Henri Martin qui a longtemps été déposée dans la mairie de Bouvron. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 95 voix pour,

- 1– approuve la nouvelle grille des tarifs 2022 du Zénith (annexe 1),
- 2 – approuve l'application de la gratuité d'entrée au Muséum aux détenteurs de la carte nominative d'adhérent à l'Association Française de Parcs Zoologiques
- 3 – approuve l'application de la gratuité de visites guidées au Musée d'arts dans le cadre du partenariat avec les Galeries Lafayette, et la convention correspondante (annexe 2),
- 4 – approuve l'application de la gratuité de visites guidées ou en autonomie aux classes des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Bouvron-École Félix-Leclerc et École Saint-Sauveur, et la convention correspondante (annexe 3),
- 5 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

43 – Cité des Congrès – Parc des Expositions – Site des Machines de l'île – Politique touristique – Tarifs 2022

Exposé

I - Gestion et exploitation de la Cité des Congrès de Nantes

Nantes Métropole a confié l'exploitation et la gestion de cet équipement à « La Cité Le Centre des Congrès de Nantes », Société Publique Locale, en vertu d'un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 16 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre du contrat s'organisent autour de trois pôles d'activité :

1. la gestion et l'exploitation de l'équipement,
2. la production d'évènements,
3. la gestion du patrimoine.

Et en particulier :

- l'accueil de toutes les manifestations et de tous les évènements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès,
- le développement d'une offre de services adaptée aux attentes des usagers,
- le développement de cette activité par des actions de prospection, de coordination de l'offre et de candidatures en matière d'organisation de congrès sur le territoire de référence,
- la maîtrise d'ouvrage des extensions, des équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration à la demande du délégant.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du contrat de délégation de service public relatives à la tarification des services, en contrepartie de la prise en charge des charges d'exploitation, l'exploitant est autorisé à percevoir auprès des bénéficiaires ou du public, les recettes calculées sur la base des tarifs de location de salles et de bureaux fixés par délibération du Conseil métropolitain, ainsi que les recettes issues des activités annexes constituées notamment de prestations refacturées aux utilisateurs des salles. Le délégataire dispose d'une possibilité de négociation commerciale de 25 % par rapport aux tarifs arrêtés.

La Cité des Congrès, pour proposer l'actualisation de sa grille tarifaire, s'appuie sur un faisceau d'indicateurs : l'évaluation du rapport qualité/prix exprimé par les clients, l'évolution du comportement d'achat des clients, les pratiques commerciales de la concurrence française et européenne, l'évolution des structures de coûts pour maintenir le niveau de rentabilité prévu dans le plan stratégique pluriannuel.

1/ Locations de salles pour l'activité « congrès »

Au regard du renouvellement des prestations offertes dans certaines salles (offre WiFi sécurisée, renouvellement du mobilier, supports numériques) depuis 2020, il est proposé d'appliquer une augmentation tarifaire de l'ordre de 2 % sur l'ensemble des salles. Cette évolution correspond également aux évolutions du marché et des charges et demeure cohérente avec les niveaux de prix pratiqués par les centres des congrès implantés en France.

2/ Locations de salles pour l'activité « spectacles »

Pour les auditoriums 2000, 800 et 450, l'évolution tarifaire pour 2022 est de 2 %. Tous les spectacles se déroulant dans les autres salles de la Cité se verront appliquer les tarifs « congrès ». La majoration des tarifs pour les spectacles se déroulant les week-end est maintenue pour compenser les majorations appliquées sur l'achat des prestations et le coût du personnel.

3/ Spécificités du partenariat avec l'ONPL (Orchestre national des Pays de Loire)

Depuis 2010, une tarification spécifique a été mise en place entre la Cité des congrès et l'ONPL. L'évolution tarifaire vis-à-vis de ce partenaire se base sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, pour la part relative aux espaces (+1,87 %) et sur l'évolution de l'indice Syntec pour la part relevant du personnel (+0,47 %).

4/ Locations de bureaux

L'évolution des tarifs relatifs à la mise à disposition de bureaux est basée quant à elle sur l'indice national des loyers des activités tertiaires (ILAT) mis à jour chaque trimestre.

À ce jour, le dernier indice connu est celui du deuxième trimestre 2021 et présente une augmentation de 1,86 %.

Les documents et tableaux joints en annexe 1 récapitulent l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2022 et le détail des modalités d'actualisation.

II - Gestion et exploitation d'Exponantes

Nantes Métropole a confié la gestion, l'exploitation et l'extension du Parc des Expositions de La Beaujoire à la société délégataire du service d'exploitation du parc des expositions de la Beaujoire (S.P.E.B) en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 21 octobre 2011, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de vingt ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031.

La rémunération du délégataire est constituée des ressources liées à l'ensemble des ouvrages et installations et aménagements du Parc, à savoir, notamment :

- la location des espaces,
- les recettes provenant des activités de production de manifestations.

Ces ressources sont réputées permettre au délégataire d'assurer l'équilibre financier tel que résultant du compte d'exploitation prévisionnel.

L'avenant n°1 au contrat de délégation de service public voté lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2012 prévoit que « *le délégataire devra, dans le cadre du rapport annuel prévu à l'article 30, proposer la révision des tarifs qu'il souhaiterait voir appliquer à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.* »

La tarification est composée des éléments suivants :

1. les coûts d'exploitation du parc des expositions, les spécifications techniques et de sécurité pour son exploitation,
2. le positionnement et la politique commerciale d'Exponantes,
3. les pratiques tarifaires des concurrents (Exponantes se situe dans la moyenne).

Conformément aux dispositions de l'article 24 du contrat de DSP relatif aux tarifs applicables aux usagers, il est proposé d'appliquer une augmentation mesurée, pour l'année 2022, de l'ordre de 1,04 % en moyenne (selon les espaces concernés, l'augmentation se situe entre 0 % et 1,33 %).

Le tableau joint en annexe 2 récapitule l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2022.

III - Gestion et exploitation des Machines de l'île

Nantes Métropole a confié la gestion, l'exploitation et la commercialisation des Machines de l'île à la société publique locale Le Voyage à Nantes, en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 5 juillet 2010, et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 21 « Tarifs », les tarifs des Machines de l'île (Galerie des Machines, Éléphant, Carrousel des Mondes Marins) sont arrêtés par Nantes Métropole, sur proposition du délégataire.

La politique tarifaire doit répondre à un double objectif :

- proposer un choix clair et cohérent aux publics,
- attirer et fidéliser une clientèle locale, mais aussi nationale et internationale.

L'annexe 3 récapitule l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2022 ; ceux-ci sont stables depuis 2015.

Ce document, une fois approuvé, viendra remplacer l'actuelle annexe 13 du contrat de délégation de service public.

M. Roussel : « Cette fois ça concerne les tarifs 2022, tout d'abord pour la Cité des congrès, avec une augmentation tarifaire de l'ordre de 2 % sur l'ensemble des salles de congrès et spectacles. Pour l'ONPL, une évolution sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour la part relative aux espaces, ça représentera 1,87 %, et sur l'évolution de l'indice SYNTEC pour la part relevant du personnel, +0,47 %. Enfin, une hausse de 1,86 % sur la base de l'indice national des loyers des activités tertiaires pour la location de bureaux. Pour Exponentes c'est une augmentation de l'ordre de 1,04 % en moyenne puisqu'il y a différentes évolutions de tarifs selon les espaces concernés. Pour les Machines de l'île, c'est le maintien des tarifs. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 96 voix pour,**

1. approuve les tarifs 2022 pour la gestion et l'exploitation de la Cité des congrès dont la gestion a été confiée par délégation de service public à la Société Publique Locale « Cité Le Centre des Congrès de Nantes », joints en annexe 1.
2. approuve les tarifs 2022 pour la gestion et l'exploitation du parc des expositions de la Beaujoire dont la gestion a été confiée par contrat de délégation de service public à la société délégataire du service d'exploitation du parc des expositions de la Beaujoire (S.P.E.B), joints en annexe 2.
3. approuve les tarifs 2022 des équipements des Machines de l'île, dont la gestion a été confiée par contrat de délégation de service public à la Société publique locale Le Voyage à Nantes, joints en annexe 3.
4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Générale Ressources
Département Finances, Marché et Performance
Direction du Contrôle de Gestion

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

44 - Loire Atlantique Développement SELA – Prise de participation de 2000 € au capital d'une société pour le portage des toitures photovoltaïques sur le nouveau quartier République

Exposé

La société d'économie mixte locale (SEML) Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA) assure, sur le territoire de Loire-Atlantique, l'étude et la réalisation de projets favorisant notamment le développement économique. Nantes Métropole est à ce titre actionnaire minoritaire (844 actions, soit 4,61 % du capital) de cette SEML. Par délibération en date du 26 mai 2021, le Conseil d'Administration de la LAD SELA a voté la prise de participation de la SEM au capital d'une structure ayant vocation à porter des toitures photovoltaïques sur le nouveau quartier République.

Cette structure a été créée à la suite de la consultation lancée par la SAMOA, à l'issue de laquelle le groupement Legendre Énergie / LAD-SELA / Enercoop a été retenu.

En tant qu'opérateur énergétique, ce groupement :

- facilitera le lien entre les différents partenaires du projet (SAMOA, opérateurs immobiliers du quartier, consommateurs, ENEDIS, etc.),
- produira et commercialisera l'énergie électrique issue d'un grand nombre de centrales solaires photovoltaïques présentes au sein du quartier,
- proposera des services de recharge intelligente de véhicules électriques,
- favorisera l'investissement citoyen,
- formera et sensibilisera les usagers à l'autoconsommation collective,

- développera une solution d'affichage dynamique pour la communication en temps réel sur les centrales en autoconsommation, pédagogique et spécifiquement adaptée à la transmission d'informations techniques auprès du grand public.

Il s'agit d'une opération exemplaire à l'échelle nationale, qui verra le jour entre 2021 et 2030. L'expérience qui en sera tirée sera utile pour pouvoir la dupliquer à l'échelle des collectivités du département.

Les chiffres clés de cette opération sont les suivants :

- 300 000 m² SP de bâtiments déployés,
- une puissance installée de 2 MWc, soit plus de 10 000 m² de capteurs solaire installés,
- un montant d'investissement global d'environ 1,7 M€ HT.

Pour permettre de porter cette opération, il est nécessaire pour le groupement de constituer une société de développement et de gestion. Le capital social de cette société, en l'occurrence une Société par Actions Simplifiée, sera dotée de 10 000 € ; des mobilisations en Compte Courant d'Associés (CCA) pourraient se faire par la suite au fur et à mesure de la montée en charge du déploiement opérationnel.

Le capital de cette société sera réparti comme suit :

- Legendre Energie détiendra 60 %
- Enercoop détiendra 20 %
- LAD-SELA détiendra 20 % également soit un engagement de 2 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale doit préalablement faire l'objet d'un accord exprès des collectivités actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration.

M. Bolo : « Le groupement Legendre Énergie / LAD SELA / Enercoop, a été retenu par la SA-MOA pour déployer des panneaux photovoltaïques sur les toitures du nouveau quartier République. Pour porter cette opération, il faut créer une Société Anonyme Simplifiée, une SAS, dont LAD SELA détiendra 20 %, soit un engagement de 2 000 euros, et comme nous sommes actionnaires de LAD SELA, il nous faut autoriser cette opération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération et je précise que ne prennent pas part au vote Pascal Pras, Tristan Riom et Richard Thiriet. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 88 voix pour,**

1- approuve la prise de participations de la SEML LAD-SELA au capital de la Société à Actions Simplifiée ayant vocation à porter des toitures photovoltaïques sur le nouveau quartier République.

2- autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation pour la SELA au vote de Pascal PRAS, Tristan RIOM, Richard THIRIET

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

45 - Loire-Atlantique Développement - Société Publique locale – Augmentation de capital et évolution de l'actionnariat

Exposé

Experte de l'aménagement local, du développement touristique et de l'attractivité territoriale, Loire-Atlantique Développement - Société Publique locale (LAD-SPL) assiste le Département, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes actionnaires pour la conception, la réalisation, le suivi et la valorisation de leurs actions et projets de développement humain, économique et environnemental.

LAD-SPL propose des actions notamment dans les champs de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en particulier dans le domaine du renouvellement urbain, du conseil d'opportunité sur l'ensemble des opérations d'aménagement et de développement. LAD-SPL place au cœur de son projet stratégique l'accompagnement opérationnel de projets vertueux, sobres en consommation foncière et contribuant à la réalisation d'équipements respectant les objectifs de réduction de l'empreinte carbone.

Afin de donner les moyens à LAD-SPL d'accompagner au mieux les territoires dans leur transition vers un modèle d'aménagement durable plus sobre en foncier, l'assemblée du Département de Loire-Atlantique, actionnaire majoritaire de la structure, s'est prononcée favorablement à une augmentation du capital social de LAD-SPL de 2 000 000 d'euros lors de sa session du 8 au 10 février 2021.

Cette augmentation de capital est assurée intégralement par le Département de Loire-Atlantique. Elle se traduira par l'émission de 20 000 nouvelles actions valorisées à la valeur nominale de 100 € chacune, portant le capital social de la SPL à 2 600 000 €. Dans la mesure où seul le Département participe à cette augmentation de capital, le Département détiendrait environ 86,90 % du capital.

À ce titre, il importe que Nantes Métropole renonce à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

Ainsi, les parts de chaque actionnaire seraient modifiées dans les proportions suivantes :

<i>Actionnariat actuel de LAD-SPL</i>		<i>Actionnariat de LAD-SELA après augmentation du capital</i>	
Actionnaires	% du capital détenu	Actionnaires	% du capital détenu
Département de Loire-Atlantique	43,22 %	Département de Loire-Atlantique	86,90 %
Nantes Métropole	5,56 %	Nantes Métropole	1,28 %
Région Pays de la Loire	5,56 %	Région Pays de la Loire	1,28 %
CARENE	5,56 %	CARENE	1,28 %
Autres EPCI	35,35 %	Autres EPCI	8,16 %
Communes et groupements	4,75 %	Communes et groupements	1,10 %

La part de capital de la SPL-LAD détenue par Nantes Métropole passera ainsi de 5,56 % à 1,28 %.

La gouvernance des instances de LAD-SPL reste inchangée avec 18 administrateurs dont 1 représentant de Nantes Métropole appartenant au collège des EPCI.

Conformément à l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales, Nantes Métropole doit délibérer sur l'opération envisagée dans la mesure où elle modifie la composition du capital de LAD-SPL.

M. Bolo : « Le Département de Loire-Atlantique souhaite augmenter de 2 millions d'euros le capital de sa Société Publique Locale Loire-Atlantique Développement. Comme nous possédons 5,56 % à Nantes Métropole de cette société, il nous faut agréer cette augmentation de capital et approuver le fait que ce soit souscrit uniquement par le Département de Loire-Atlantique sans que nous ayons à y intervenir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix et je précise qu'Aziliz Gouez ne participe pas au vote. Ah, pardon. Alain Vey a demandé la parole. C'est apparu un peu tard sur le *chat*, je vous donne la parole, cher Alain. »

M. Vey : « Merci, pardon. J'avais tardé à me manifester. Simplement je vais voter pour cette délibération. Je tenais à remercier Pascal Bolo et Pascal Pras sur le courrier que j'ai reçu ce matin. Il n'empêche qu'il faudra qu'on échange ensemble pour que j'aie un peu plus d'explications. Voilà, merci. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 92 voix pour,**

- 1- approuve l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement – SPL de 2 000 000 € (deux millions d'euros),
- 2- approuve que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique,
- 3- renonce donc d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital,
- 4- approuve la composition inchangée du Conseil d'administration,
- 5- autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction du Contrôle de gestion

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

46 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- l'économie et l'emploi responsable ;
- les affaires générales ;
- l'environnement ;
- l'attractivité internationale / Europe
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- le développement économique / tourisme
- le sport de haut niveau

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **16 305 950 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

M. Bolo : « Il s'agit de notre traditionnelle délibération de subventions, donc pour un total d'un peu plus de 16 millions d'euros comme le précise la délibération. J'ai sous les yeux le tableau des attributaires, vous avez dû l'examiner aussi. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, comme tout cela a été vu en Commission, peut-être qu'il est inutile que je vous liste l'ensemble des subventions proposées. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pas de demande d'intervention particulière ? Je mets aux voix la délibération. »

M. Roussel : « Il y a des élus qui ne doivent pas prendre part au vote : pour les Écossolies Mahel Coppey, moi-même, Marie Vitoux ; pour l'ATDEC Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, André Sobczak, François Vouzellaud ; pour la Maison de l'Europe André Sobczak, Fabrice Roussel, Julie Laernoës, Anthony Berthelot, Florian Le Teuff ; pour Nantes7TV Bassem Asseh. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 86 voix pour,**

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants.

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote :

Pour Les Écossolies : Mahel COPPEY, Fabrice ROUSSEL, Marie VITOUX

Pour l'ATDEC : François VOUZELLAUD, Nathalie LEBLANC, Pierre QUENEA, André SOB CZAK

Pour la Maison de l'Europe : Fabrice ROUSSEL, Julie LAERNOES, Anthony BERTHELOT, Florian LE TEUFF, André SOB CZAK

Pour N7TV : Bassem ASSEH

Mme Bassal présente le dossier suivant :

**Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines**

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

47 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité technique et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 41 créations de postes pour répondre aux besoins du service :
 - 1 poste d'adjoint administratif est créé à la mission promotion des métiers du département ressources humaines
 - 1 poste de technicien est créé à la direction de l'habitat (peuplement habitats spécifiques)

- 1 poste de chargé de gestion administrative (cadre d'emplois des rédacteurs) est créé à la mission alliance des territoires et contractualisations
- 1 poste d'assistant (cadre d'emplois des adjoints administratifs) est créé à la direction générale dialogue et transformation de l'action publique
- 1 poste d'attaché est créé à la mission accompagnement et expertise auprès des directions et du territoire de la direction de l'égalité
- 1 poste de technicien est créé au service lutte contre les discriminations accessibilité universelle de la direction de l'égalité
- 1 poste d'attaché est créé à la direction contrôle de gestion
- 1 poste d'attaché est créé pour une durée de quinze mois à la direction générale information et relation au citoyen
- 1 poste d'adjoint technique est créé pour une durée d'un an au pôle Nantes Loire
- 1 poste d'attaché est créé pour une durée de trois ans à la mission alliance des territoires et contractualisations
- 3 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles
- Par ailleurs, il est proposé de transférer :
 - 1 poste d'attaché du centre Citad'elles de la Ville de Nantes vers la nouvelle direction de l'égalité
 - 26 postes (4 attachés, 2 rédacteurs, 7 adjoints administratifs, 1 agent de maîtrise et 12 adjoints techniques), depuis la ville de Nantes, dans le cadre de la création d'un service commun du courrier Ville de Nantes – Nantes Métropole à la direction des relations aux usagers (qui implique la métropolisation des postes de directrice, d'assistante de direction et de la cellule de gestion)
 - 1 poste d'attaché depuis la Ville de Nantes dans le cadre de la mutualisation de la stratégie funéraire.

De plus, 2 postes créés à l'origine pour une durée temporaire sont pérennisés : 1 poste d'ingénieur au pôle Erdre et Loire et 1 poste d'attaché à la direction de l'habitat

- 1 suppression de postes :
 - 1 poste en surnombre, devenu vacant, est supprimé
- 20 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.
- 17 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe assainissement

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.
- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe élimination et traitement des déchets

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.
- 2 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe de l'eau

- 2 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux grades des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.5 Budget annexe des transports

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

II – RECOURS A DES AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités et établissements publics peuvent recourir à des agents non titulaires sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces besoins ne peuvent excéder 6 à 18 mois en fonction du motif.

Pour 2022, afin de répondre aux besoins estimés des directions sur ces motifs, il est proposé de créer 468 emplois non permanents correspondant à 123,3 équivalents temps plein conformément à l'annexe 2.

III- AJUSTEMENTS DES NOUVELLES RÈGLES RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS – PRÉCISIONS

A/ Le contexte légal et la démarche interne engagée

La durée annuelle légale du temps de travail est fixée, depuis la loi n°2-2001 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, à 1600 heures, portée à 1607 heures avec la journée de solidarité en 2008.

La jurisprudence administrative a précisé qu'il s'agissait non seulement d'un plafond, mais également d'un plancher (CE, 9 octobre 2002, n°238461).

La volonté de l'établissement est de **faire de ce temps de travail supplémentaire un « temps utile », vecteur d'amélioration de la qualité du service rendu, pour les habitants de notre ville et de notre métropole.**

Aux conseils de juin 2021, l'essentiel des thèmes définissant le cadre réglementaire ont fait l'objet d'une délibération, actant les règles homogènes applicables au 1^{er} janvier 2022.

Ce cadre réglementaire a été complété par 12 thèmes complémentaires, adoptés aux conseils d'octobre.

En vue d'une application concrète et claire au 1^{er} janvier 2022, il apparaît que quelques précisions sont nécessaires. Elles ont été présentées aux instances statutaires du mois de novembre, en même temps que quelques erreurs matérielles dans les fiches qui ont vocation à intégrer un guide complet du temps de travail.

Ces précisions, soulignées ci-après, portent sur 3 thèmes.

B/ Sujétions

Le travail en régime planifié impose des contraintes d'élaboration de plannings et d'anticiper à l'avance les journées non-travaillées.

Quatre précisions :

- le travail planifié week-ends ou jours fériés inclus implique la condition d'imposer la moitié des congés et récupérations [et non « et/ou »]
- le travail planifié week-ends ou jours fériés inclus, ou du lundi au vendredi, est lié à un taux de présence élevé (plus de 50 % de l'effectif, quand ce taux de présence est imposé par des textes réglementaires, nécessaire pour l'ouverture d'un service public)
- la sujétion liée à la rotation d'astreintes obligatoire s'entend par des sorties systematiques (une sortie minimale à chaque astreinte) – hors astreintes décisionnelles - avec une fréquence de rotation élevée toute l'année (1 semaine ou 1 week-end d'astreinte toutes les 6 semaines maximum)
- La sujétion par occurrence relative aux temps de déplacement longs hors temps de travail s'entend par un déplacement de 3 h 30 par trajet et par évènement.

C/ Variantes horaires fixes (avec ou sans RTT)

- Lorsqu'une organisation de travail, à horaires fixes et réguliers et pour des journées d'au moins 7 h, nécessite de prévoir un travail en journée continue ou en demi-journées inférieures à 3 h 30, le régime des variantes à horaires fixes peut aussi s'appliquer.

Dans ces conditions, les absences pour congé ou RTT ne peuvent se faire que sur journée entière cette journée-là. Par exception, lorsque le quota de RTT fait apparaître un volume avec une décimale, ou bien si deux absences d'une demi-journée sont cumulées sur une journée entière, la pose d'une demi-journée d'absence sera tolérée.

- les jours de récupération (RTT) doivent être pris à l'intérieur d'un cycle, hormis les jours dit « flottants ». Par conséquent ces jours flottants peuvent donc générer temporairement un compteur négatif de RTT s'ils sont pris en début d'année, avant régularisation sur le cycle total de l'année.

D/ Heures supplémentaires

Le plafond d'heures supplémentaires, quand il résulte d'un dépassement du volume de travail sur un cycle de 9 semaines, est de 50h/cycle (par équivalence de 25h/mois).

IV - CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

Dès 2013, Nantes métropole et la Ville de Nantes ont conclu des conventions CIFRE avec l'association nationale pour la recherche et la technologie (ANRT) afin de pouvoir accueillir des doctorants au sein de leurs services. le dispositif CIFRE vise à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants en les plaçant dans des conditions d'emploi au sein des collectivités. les conventions CIFRE sont d'une durée de trois ans et font l'objet d'une aide financière de l'état.

Par délibération du 15 décembre 2017, la Ville de Nantes a autorisé la création d'une possibilité d'accueil de doctorant au pôle santé des populations de la direction de la santé publique.

Dans le cadre du transfert du pôle santé des populations de la Ville vers Nantes Métropole, et donc de cet emploi CIFRE, il est proposé d'autoriser la création d'une nouvelle possibilité d'accueil à Nantes Métropole.

Le doctorant se verra confier des travaux portant sur la thématique suivante : "la mesure de l'impact de l'amélioration de l'habitat sur la santé des occupants".

Ces travaux menés dans le cadre d'un projet de thèse ont pour objectif de mesurer l'impact sur la santé de l'application des politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire métropolitain. L'évaluation de l'amélioration de l'habitat sur la santé des occupants permettra également une première comparaison des investissements nécessaires au regard des gains en matière de dépenses de santé.

V – ASTREINTES

Le Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2016 a approuvé les modalités d'organisation des astreintes et permanences au sein des services de Nantes Métropole en application du décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement (*ministère de référence pour la filière technique*).

Intégrée à ce cadre de référence, il est proposé la création d'une astreinte supplémentaire initialement non prévue (annexe 3).

Création d'une astreinte complémentaire pour la Direction de l'Opérateur Public de l'Eau et de l'Assainissement (DOPEA) « cadre maintenance et surveillance » :

Le service Exploitation des Équipements, devenu le service Maintenance et Surveillance des Systèmes d'Assainissement Collectif (Service MSSAC), dispose d'un système de télésurveillance conçu pour identifier les défauts qui peuvent apparaître sur plus de 180 ouvrages-équipements répartis sur le territoire exploité en régie. Ce système de report d'alarme est configuré pour répondre aux besoins essentiels de sauvegarde de l'environnement. Entre 23 h et 8 h ne sont transmises que les alarmes strictement nécessaires.

Pour répondre à l'ensemble des enjeux du service et de la DOPEA, les procédures internes pour l'astreinte dite « électro » ont été modifiées et une astreinte cadre maintenance et surveillance est proposée.

Objectifs de la mise en place d'une astreinte dite « cadre Maintenance et Surveillance » :

L'astreinte d'exploitation dite « cadre Maintenance et Surveillance » doit répondre aux enjeux réglementaires et donc préserver le milieu naturel et la salubrité publique 24h/24 – 7J/7 sur l'ensemble du périmètre de la régie assainissement. La réglementation (arrêtés des 21 juillet 2015 et 31 juillet 2020) relative aux systèmes d'assainissement collectif et sur la préservation des milieux naturels impose une surveillance et un contrôle qualitatif des rejets (relatif à l'autosurveillance).

Également, la DOPEA a dû mettre en œuvre une politique de sûreté afin de protéger ses ouvrages et équipements répondant à la réglementation et au contexte local.

Enfin, il est apparu nécessaire de recentrer l'astreinte dite « électro » sur son cœur de métiers.

Définition et missions principales

Le cadre a pour mission la surveillance du système d'assainissement collectif en assurant le bon fonctionnement de la supervision (ex : SMS vérification du bon fonctionnement en lieu et place de l'électro 1, déplacement sur le Centre technique de Tougas pour la relance en lieu et place de l'électro 1).

Il assure l'organisation et le suivi des prélèvements en cas de pollution au milieu naturel venant d'un Poste de Relèvement des Eaux usées - PR, Stations de Traitement des Eaux Usées - STEU et la communication auprès des institutionnels (Centre de Réception des Appels Institutionnels et de l'Organisation Logistique (CRAIOL), Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Police...).

Il assure la coordination des moyens complémentaires internes / externes en cas de besoin sur sollicitation d'un des électromécaniciens d'astreinte (tel que la location de groupe électrogène, commande urgente, prestation externe) ou en cas de déclenchement des procédures inondations spécifiques (Procédure Erdre..)

Il assure la sécurité en cas de besoin pour les interventions en espace confiné.

Principe d'organisation de l'astreinte :

Pour fonctionner, cette astreinte doit être répartie a minima sur 9 cadres (rotation entre 5 à 6 astreintes par an, rotation toutes les 9 semaines abaissées lors des périodes de congés).

Il s'agit de l'ensemble des techniciens et agents de maîtrise du service. Il pourra être fait appel au cadre A « Chargé de l'amélioration des systèmes assainissement » en cas de nécessité de service (ex : manque d'effectifs sur long terme).

Les 10 postes d'encadrement du service Maintenance & Surveillance concernés par l'astreinte sont comme suit :

- 1 Coordonnateur Exploitation Maintenance - Catégorie B
- 2 Responsables d'Équipe Électromécanique - Catégorie C
- 1 Responsable d'Équipe Atelier Mécanique & Métallerie - Catégorie C
- 1 Technicien Informatique Industrielle & Automatismes - Catégorie B
- 1 Technicien Contrôles Périodiques & Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur - Catégorie B
- 1 Technicien Auto-Surveillance - Catégorie B
- 1 Coordonnateur Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) - Catégorie B
- 1 Responsable d'Équipe Unité de Traitement - Catégorie C
- 1 Chargé de l'Amélioration des Systèmes d'Assainissement – Catégorie A

L'astreinte est organisée de manière hebdomadaire du lundi au lundi.

La prise d'astreinte semaine se fait le lundi 12 h. Elle couvre les heures non habituelles de travail (en semaine, elle finit à 8 h 30, comprend la pause méridienne (12 h 30/13 h 30) et elle commence à 16 h 30 quelles que soient les heures d'embauches et de débauches habituelles des agents concernés).

En cas d'évènements exceptionnels (orage, défaillance majeure d'un ouvrage...) impliquant un grand nombre d'interventions le cadre dit « réseaux » fera appel au cadre dit « maintenance » pour prendre le relais afin de respecter les temps de repos et inversement.

Moyens matériels :

- 1 véhicule d'astreinte équipé de matériels dédiés assainissement
- 1 ordinateur portable et logiciels métiers
- 1 téléphone portable dédié

Mise en œuvre du dispositif :

La mise en œuvre débutera le 1er janvier 2022, au vu du contexte de mobilité interne dans le service Maintenance et Surveillance des système d'assainissement collectif.

Des formations internes auront lieu avant la mise en œuvre du dispositif. Il s'agit de formations concernant les logiciels métiers (supervision, Gmao...). Pour les cadres n'ayant jamais fait d'astreinte, un binôme sera constitué pour la première astreinte.

VII – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL – SPL LE VOYAGE À NANTES

Le Conseil métropolitain, lors de la présente séance des 9 et 10 décembre 2021, est appelé à se prononcer sur l'approbation d'une nouvelle convention de service public avec la société publique locale *Le Voyage à Nantes*, pour la gestion et l'exploitation du site du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale, pour une durée de cinq années du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Afin d'accompagner le Voyage à Nantes dans son action muséale et culturelle, Nantes Métropole met dix-huit agents à disposition de la Société publique locale depuis 2015. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse pour une période identique, à compter du 1er janvier 2022.

Les conditions de mise à disposition de personnel et les modalités financières sont définies dans une convention (annexe 4).

M^{me} Bassal : « Cette délibération présente, mes chers collègues, six points de la politique RH.

Vous trouverez dans le premier point l'adaptation classique du tableau des effectifs avec pour ce Conseil métropolitain la création de 41 postes dans le budget principal pour répondre à la fois aux besoins des services. Je ne vais pas rentrer évidemment, au vu de l'heure, dans le détail de chaque poste. Vous avez ce détail à la fois dans la délibération, mais aussi dans l'annexe 1 qui vous a été transmise.

Dans ce même budget principal, comme pour le budget annexe assainissement, le budget annexe élimination et traitement des déchets, le budget annexe de l'eau ainsi que le budget annexe transports, nous avons des transformations de postes pour nous adapter aux besoins des services et aux grades des agents.

Le deuxième point va concerner le nombre prévisionnel d'agents temporaires que la collectivité prévoit d'embaucher pour des raisons d'accroissement de l'activité ou pour remplacer des agents lors des maladies ordinaires, des congés formation ou des congés maternité. Il est prévu pour 2022 de créer 468 emplois non permanents, ce qui correspond à 123,3 équivalents temps pleins, et vous avez le tableau prévisionnel de ces emplois dans l'annexe 2.

Le troisième point va concerner des ajustements des nouvelles règles relatives au plan de travail de nos agent(e)s et nos agents. Nous avons voté au Conseil de juin une délibération qui précisait les modalités de mise en œuvre de l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique. Il s'agit là de venir compléter les fiches de temps de travail sur trois thèmes : des sujétions, les variantes horaires fixes et les heures supplémentaires.

Le quatrième point concerne les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche. Comme vous le savez, Nantes Métropole a conclu des conventions CIFRE avec l'Association nationale pour la recherche et la technologie afin de pouvoir accueillir des doctorants au sein de nos services. Il est proposé à ce Conseil d'accueillir un doctorant au pôle santé des populations de la direction de la santé publique. L'étude aura pour thème "La mesure de l'impact de l'amélioration de l'habitat sur la santé des occupants" et ces travaux menés dans le cadre du projet de thèse ont pour objectif de mesurer l'impact sur la santé de l'application des politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire métropolitain.

Le cinquième point concerne la création d'une astreinte complémentaire dite "cadre" maintenance et surveillance pour la direction de l'opérateur public de l'eau et de l'assainissement. Vous avez le détail des missions et de l'organisation de cette nouvelle astreinte dans la délibération.

Et enfin, le dernier point concerne la mise à disposition de 18 agents à la SPL Le Voyage à Nantes suite à la convention de Délégation de Service Public que nous avons adoptée précédemment dans ce Conseil. Cette convention de mise à disposition se fait à titre onéreux et est proposée pour une durée d'un an. Vous avez le détail dans l'annexe 4.

Voilà. Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Et nous avons également des élus qui ne prennent pas part au vote concernant leur présence pour la SPL Le Voyage à Nantes. »

M^{me} la Présidente : « Il s'agit d'Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois. Robin Salecroix a demandé la parole. »

M. Salecroix : « Oui, juste quelques secondes : sauf erreur de ma part, il y a un volet qui concerne la mise en œuvre opérationnelle et des précisions sur la réforme des 1 607 heures. Pour maintenir la cohérence de vote du Groupe communiste tout au long du traitement de ce dossier, si cela ne vous dérange pas, on souhaiterait dissocier cette partie du reste de la délibération ressources humaines, évidemment que nous approuverons. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'accède à cette demande. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,**

par 65 voix pour et 22 abstentions

1. approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. approuve les créations d'emplois non permanents proposées pour 2022 pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (annexe 2),

par 64 voix pour, 10 voix contre et 15 abstentions

3. approuve l'application, à compter du 1^{er} janvier 2022, des précisions apportées au cadre réglementaire déjà adopté
- abroge, à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les délibérations antérieures relatives au temps de travail qui seraient contraires aux présentes dispositions,

par 65 voix pour et 22 abstentions

4. autorise la création d'une nouvelle possibilité d'accueil de doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) à la direction de la santé publique, et la signature de la convention correspondante,
5. approuve l'adaptation du tableau des astreintes (annexe 3),
6. approuve et autorise la signature d'une convention de mise à disposition de dix-huit agents auprès de la société publique locale *le voyage à Nantes* (annexe 4),
7. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
8. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote pour la SPL Le Voyage à Nantes de : Elhadi AZZI, Anne-Sophie GUERRA, Anas KABBAJ, Florian LE TEUFF, Fabrice ROUSSEL, Emmanuel TERRIEN, Laurent TURQUOIS

Tableau des effectifs

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS au 8 octobre 2021	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 DECEMBRE 2021					PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes	EMPLOIS au 10 décembre 2021		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1					1		1
Directeur général adjoint des services	10					10		10
Directeur général des Services Techniques	1					1		1
Sous total (1)	12	0	0	0	0	12	0	12
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	30	-1				29	-2	27
Attaché	460	-4	15		4	475	-2	473
Rédacteur	341	-1	4		2	346	-3	343
Adjoint administratif	605	-5	4		7	611	-3	608
Sous total (2)	1436	-11	23	0	13	1461	-10	1451
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	36					36	-2	34
Ingénieur	401	-3	6			404	-3	401
Technicien	550	-6	5			549	-4	545
Agent de maîtrise	279	-2	4		1	282	-1	281
Adjoint technique	1417	-1	1		12	1429	-4	1425
Sous total (3)	2683	-12	16	0	13	2700	-14	2686
FILIERE MEDICO - SOCIALE								
SECTEUR MEDICO - SOCIAL								
Médecin	7					7		7
Infirmier	1					1		1
Psychologue	4					4		4
Sous total (4)	12	0	0	0	0	12	0	12
SECTEUR MEDICO TECHNIQUE								
Technicien paramédical catégorie A	2					2		2
Technicien paramédical Catégorie B						0		0
Sous total (5)	2	0	0	0	0	2	0	2
SECTEUR SOCIAL								
Assistant socio-éducatif	5					5		5
Sous total (6)	5	0	0	0	0	5	0	5
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	10					10		10
Attaché de conservation du patrimoine	23					23		23
Bibliothécaire	0					0		0
Assistant de conservation du patrimoine	40					40		40
Adjoint territorial du patrimoine	47					47		47
Sous total (7)	120	0	0	0	0	120	0	120
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	1					1		1
Adjoint territorial d'animation	1	-1				0		0
Sous total (8)	2	-1	0	0	0	1	0	1
FILIERE POLICE								
Directeur de police municipale	1					1		1
Chef de service de police	2					2		2
Agent de police	31					31		31
Sous total (9)	34	0	0	0	0	34	0	34
TOTAL GENERAL	4306	-24	39	0	26	4347	-24	4323

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performances
Direction Finances

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

48 - Décision modificative n°03 - Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements - Dispositions financières diverses – Divers tarifs - Rapport quinquennal sur l'attribution de compensation 2017/2021

Exposé

Cette délibération présente le contenu de la Décision Modificative n° 03 pour le budget principal et les budgets annexes, ainsi que des mesures à caractère budgétaires et comptables.

1) Équilibre de la décision modificative

Cette troisième décision modificative de l'exercice 2021 enregistre à nouveau principalement les ajustements budgétaires nécessaires aux dépenses et recettes notamment liées à la gestion de la crise sanitaire.

Budget principal

Dépenses de fonctionnement :

La décision modificative (DM) prévoit un ajustement des dépenses réelles de fonctionnement limité à 9,4 M€ et recouvre notamment :

8,4 M€ de subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes :

- transports pour 4,5 M€ (cf. supra commentaires sur le budget annexe transport collectifs)
- stationnement pour 3,9 M€. (cf. supra commentaires sur le budget annexe stationnement)

0,9 M€ pour les événements sportifs organisés en fin d'année 2021 dans la halle XXL.

0,1 M€ d'ajustement des droits d'utilisation de logiciels et maintenance sur les applications acquises dans l'année 2021.

Dépenses d'investissement :

Les autorisations de programme sont ajustées à hauteur de + 4,5 M€, dont 0,3 M€ pour le site du Chronographe à Rezé, +1,2 M€ pour les travaux d'aménagement du stade de la Beaujoire dans le cadre de l'accueil de la coupe du monde de rugby, +1,5 M€ d'aménagement des espaces publics Halvèque Beaujoire Ranzay, +0,4 M€ pour le solde des marchés d'extension et de réhabilitation du palais des sports de Beaulieu et 0,1 M€ d'entretien durable des bâtiments, 1 M€ pour la rénovation et la transformation du vélodrome de Couëron.

Les crédits de paiement 2021 sont ajustés de +269 K€.

Les dépenses et recettes réelles (équilibrées), hors ACP, représentent les remises d'ouvrages de voirie et d'espaces publics sur l'Île de Nantes, par la SAMOA pour 13,6 M€.

L'équilibre de cette DM nécessite une baisse de l'autofinancement et un ajustement de recettes d'emprunts pour 9,7 M€.

Budgets annexes

Les ajustements d'écritures réelles proposés concernant les budgets annexes se déclinent comme suit :

Budget annexe Transports :

Section de fonctionnement :

La crise sanitaire a eu un impact sur ce budget en dépenses (-9,6 M€) et en recettes de fonctionnement (-11,4 M€).

Dépenses : Les charges de la DSP transports se trouvent diminuées de -9,6 M€ :

soit -6,1 M€ pour le forfait de charges, et -3,5 M€ de subvention d'équipement pour le délégataire (écriture neutralisée par l'étalement des charges en ordre).

Recettes : Les recettes réelles sont ajustées de -11,4 M€.

soit -13,4 M€ de recettes des usagers, et ajustement du versement mobilité de +2 M€.

L'équilibre de cette décision modificative nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 4,5 M€ ajoutée aux crédits déjà ouverts de 3,3 M€, soit un total de 7,8 M€.

Section de d'investissement :

Dépenses : Les autorisations de programme (AP) sont ajustées à la hausse à hauteur de +10,8 M€.

Adaptation infrastructures lignes 2 et lignes 3 aux rames de grande longueur + 9,04 M€.

Mise en sécurité du tramway 2022-2026 : +1,7 M€.

Les crédits de paiement 2021 sont ajustés de + 75.000 €.

Budget annexe stationnement :

Section de fonctionnement :

La crise sanitaire, mais également les nouveaux usages de la voiture en centre-ville, ont un impact sur ce budget en dépenses (+0,2 M€) et en recettes de fonctionnement (- 3,7 M€).

Dépenses : Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse à hauteur de +0,2 M€, de participation exceptionnelle pour la DSP cathédrale.

Recettes : Les recettes d'exploitation sont ajustées à la baisse de -3,7 M€ faisant suite aux effets cumulés de la crise sanitaire et des nouveaux usages de la voiture en centre-ville :

- -1,8 M€ de redevance pour la DSP gare
- -1,1 M€ de redevance pour la DSP cœur de ville
- -0,8 M€ de redevance pour la DSP centre ouest.

L'équilibre de cette décision modificative nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 3,9 M€ ajoutée aux crédits déjà ouverts de 1,8 M€, soit un total de 5,7 M€.

1) Charges 2021 liées à la crise sanitaire étalées sur 5 ans :

La circulaire du gouvernement du 28 août 2020 relative « au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire de la Covid 19 » a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021. Celle-ci permet à l'ordonnateur d'étaler les charges mandatées au premier semestre 2021 sur plusieurs exercices budgétaires.

Ce mécanisme d'étalement des charges, qu'il vous est proposé d'adopter, permet de retraiter ces dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur la durée de 5 ans.

2) Autopartage – demande d'exonération relative à la crise COVID – Approbation

La société Nantes Autopartage Marguerite a présenté une demande d'exonération de la facturation de ses 52 véhicules au titre de l'année 2020 consécutivement aux confinements mis en place dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19. Compte-tenu du contexte, il est proposé de répondre favorablement à cette demande et donc d'accorder à cette société 2 mois d'exonération de redevance pour l'occupation du domaine public, soit un montant de 2.032,06 €.

3) Stade de la Beaujoire- Louis FONTENEAU- Programme de travaux pour l'accueil de la coupe du monde de Rugby et le tournoi olympique de football en 2024. Augmentation de l'enveloppe

Par délibération en date du 11 Décembre 2021, le Conseil métropolitain a approuvé le programme de travaux, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Coupe du Monde de Rugby au Stade de la Beaujoire pour un montant de 6 442 000 € HT (7 730 400 € TTC).

Ce programme élaboré dans la perspective de la Coupe du Monde de Rugby et du tournoi olympique de football en 2024 comprend des travaux d'aménagement et de mises aux normes :

- le remplacement des écrans géants (492 000 € HT) – **Travaux réalisés**
- la création d'un cabinet médical, d'un local anti-dopage et d'un studio TV (1 000 000 € HT) – **Projet en cours**
- la modernisation de l'infrastructure réseau et la mise aux normes des installations électriques (1 250 000 € HT) – **Projet en cours de consultation**
- la création d'un contrôle d'accès billettique, impliquant la création d'une nouvelle « billetterie principale » (3 700 000 € HT) – **Projet en cours de consultation**

Conformément aux articles R2161-2 et R2123-1-2° du Code de la commande publique, cette délibération a autorisé le lancement d'appels d'offres ouverts et, pour ceux des lots dont la valeur estimée sera inférieure à 1 millions d'euros HT et dont le montant cumulé n'excédera pas 20 % de la valeur estimée de l'ensemble de l'opération, le lancement de procédures adaptées (ceci afin de générer la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération).

Dans un contexte économique mondial découlant de la crise sanitaire, la pénurie de certains matériaux alliée à leur difficulté d'acheminement ont entraîné une hausse sans précédent du coût des matières premières. Cette hausse se répercute irrémédiablement sur les projets pour lesquels les marchés n'ont pas encore été signés. Si cette situation constitue la majeure partie de l'évolution des coûts du projet, il est également à noter que le déroulement des études techniques (Stabilisées en phase APD), ainsi que les échanges en cours avec les instances CMR2023 et PARIS 2024 ont également conduit à ajuster les éléments de programme.

Dans ce contexte, les estimations de travaux ont dû être revues à la hausse notamment pour 2 projets qui répondent à une consultation conjointe, à savoir :

- la modernisation de l'infrastructure réseau et la mise aux normes des installations électriques
- la création d'un contrôle d'accès billettique

Pour rappel, le projet de création d'un contrôle d'accès billettique porte sur :

- l'installation de tripodes (Corps contraignants) permettant de scanner les contremarques, conformément aux règlements sportifs en vigueur, et ce sur les 2 entrées principales du Stade.
- le remplacement de l'intégralité des clôtures et portails « publics » du stade, travaux réalisés en fonction des contraintes d'évacuation du public et de lutte contre la fraude et le hooliganisme.
- la démolition de la billetterie principale actuelle (obligée par l'implantation des tripodes) et la création d'une nouvelle billetterie dont les fonctionnalités resteront équivalentes.
 - Cette augmentation d'enveloppe est demandée après un travail d'optimisation financière réalisé par les services. Pour mémoire, et à titre d'exemple, à valeur « FAISABILITÉ 2019 » le poste « Tripode / Clôture / Portillon » était estimé 2 000 000 € HT (2 400 000 € TTC), quant à valeur « APD 2021 » ce dernier était porté à 3 630 000 € HT (4 356 000 € TTC) pour les mêmes prestations. Ce travail d'optimisation qui aura balayé toutes les pistes d'économies tous lots confondus aura permis de « juguler » la demande d'augmentation d'enveloppe.

Ainsi, il est proposé de porter le montant de l'opération Coupe du Monde de Rugby de 6 442 000 € HT (soit 7 730 400 € TTC) à 7 609 000 € HT (soit 9 130 800 € TTC), dont un coût travaux évalué à 6 641 000 € HT (soit 7 969 200 € TTC).

Les dépenses correspondantes sont prélevées sur l'opération d'investissement 2021//35802019.

1) Accès au droit- Financement et animation

L'accès au Droit consiste à :

- permettre l'accès à tous à une information sur les droits et devoirs par une offre de consultations juridiques gratuites
- aider les habitants dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique
- assister les usagers pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

L'accès au droit est principalement structuré, sur le territoire métropolitain, autour des deux maisons de la justice et du Droit (MJD) de Nantes et de Rezé, créées toutes deux par arrêté ministériel en 2003. Cette offre de service est complétée localement par les Points d'accès au Droit (PAD) et d'autres permanences juridiques organisées à l'initiative de plusieurs communes de l'agglomération. Il existe actuellement un Point d'Accès au Droit sur le territoire métropolitain, implanté à Nantes Nord. Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), constitué sous forme d'un groupement d'intérêt public, est chargé d'animer la politique d'accès au droit sur le territoire départemental. Il est présidé par le Président du Tribunal Judiciaire de Nantes.

L'accueil dans les MJD est ouvert à tous, sans condition de ressources. Cette offre de service est précieuse pour informer gratuitement les habitants sur leurs droits et devoirs et les guider dans des démarches juridiques souvent complexes.

En 2019, les MJD ont reçues plus de 9700 sollicitations via leurs accueils physiques et téléphoniques. Ce sont plus de 7 000 habitants de l'agglomération qui ont bénéficié d'informations organisées au sein des MJD et plus de 5 000 orientations vers des partenaires extérieurs.

Le PAD de Nantes Nord a assuré en 2019, 139 permanences et 381 habitants ont reçu des informations.

Les chiffres de l'année 2020 ne sont malheureusement pas représentatifs d'une année d'activité classique du fait de la fermeture des sites (3 mois de mars à juin 2020) et des obligations d'adaptation multiples liés à la crise sanitaire.

L'intervention de la Métropole et des communes dans ce domaine relève d'une politique volontariste, adossée à la prévention de la délinquance pour la Métropole, et principalement son axe « aide aux victimes » et à l'action sociale pour les autres communes.

Pour rappel : par délibération du 5 octobre 2018 le Conseil métropolitain a approuvé la répartition du financement de l'accès au droit qui était de 72 000 € annuel (2 maisons de la justice et du droit et un point d'accès au droit) entre la métropole (50 %) et les communes (50 %) avec calcul au prorata du poids de la population de chaque commune. Des conventions financières pour 3 ans (2019, 2020, 2021) ont été conclues avec chaque commune.

Il convient de délibérer de nouveau pour confirmer ce principe de financement et autoriser le vice-président à signer les conventions de financement correspondantes. Pour information, le montant annuel à financer est de 64 000 €. Par ailleurs les conventions avec les communes de Nantes et Rezé prévoient également une participation financière de la métropole aux charges de fonctionnement des maisons de la justice et du droit et du Point d'accès au Droit implantés sur leur territoire (environ de 55 000 € à 60 000 € / an pour celle de Rezé et 8 900 € pour Nantes).

Les contributions des 24 communes seront versées à la Métropole annuellement qui remboursera les communes concernées par la prise en charge directe des charges de fonctionnement des Maisons de la Justice et du Droit et du Point d'Accès au Droit.

En contrepartie la Métropole s'engage à animer le groupe des 24 référents Accès au Droit, à coordonner les axes de la politique d'Accès au Droit définie ensemble.

2) Délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique-Avenant n°10

Dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine, le Voyage à Nantes est mobilisé depuis 2019 par Nantes Métropole pour accompagner l'organisation, dans sa partie événementielle, du salon « Rendez-vous en France », initialement prévu les 24 et 25 mars 2020 à Nantes. Porté par Atout France, il s'agit du plus gros salon professionnel du tourisme en France, qui offre une opportunité d'exposition touristique et médiatique à l'international, en réunissant l'ensemble des prestataires français du tourisme qui commercialisent leurs produits à l'international (environ 750 exposants), avec des tours opérateurs du monde entier qui programment la France (environ 900 agences).

Rendez-vous en France réunira ainsi plus de 1 500 professionnels du tourisme international, au sein du Parc Expositif, retenu pour ses engagements responsables pour l'accueil et l'organisation des événements produits par la certification ISO 20121.

Pour initier en 2019 l'accompagnement du Voyage à Nantes sur cette opération, une première subvention de 100 000 € nets de taxe avait été allouée. Pour poursuivre en 2020, un complément de 170 000 € nets de taxe avait été approuvé par délibération du 14 février 2020 par le biais de l'avenant 9 au contrat de DSP. Toutefois, en raison de l'annulation de l'évènement, cet avenant n'a jamais été signé et la subvention n'a pas été versée.

À l'aube de la reprise d'activité du tourisme d'agrément et d'affaires, Atout France a confirmé la reprogrammation du Salon « Rendez-vous en France », les 22 et 23 mars 2022 à Nantes. Or, il est nécessaire de délibérer de nouveau sur la subvention exceptionnelle pour pouvoir la verser.

Compte tenu de l'enjeu touristique et médiatique d'accueillir cet événement à Nantes, il est proposé d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 170 000 € nets de taxe, et de conclure un avenant n°10 (ci-annexé) fixant les conditions et modalités de versement.

La participation totale de Nantes Métropole pour cette opération s'élèvera ainsi à 270 000 € nets de taxe sur la période 2019-2022.

3) Dispositions tarifaires diverses

A/ Patinoire du Petit Port

Nantes Métropole a confié à la Ville de Nantes la gestion de la patinoire du Petit Port dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs du Petit Port, conclu avec Nantes Métropole Gestion Équipements jusqu'en juin 2026. À partir du 1^{er} janvier 2022, il est proposé des évolutions des tarifs de cet équipement qui n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2018. Ces modifications portent sur les tarifs « entrée plus de 12 ans », « abonnement 10 entrées plus de 12 ans », « entrée visiteur », « forfait groupe (entrée et location de patins) – de 9 à 50 personnes », « forfait groupe (entrée et location de patins) – plus de 50 personnes », « forfait (entrée et location de patins) – étudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et bénéficiaires de la carte blanche », « abonnement 10 entrées et location de patins – étudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires de l'AAH et bénéficiaires de la carte blanche » et « tarif entrée et locations de patins - Comité d'Entreprises ».

L'ensemble des tarifs de la patinoire est présenté en annexe 5

B/ Tarifs du pôle maintenance et atelier

Il est proposé au Conseil métropolitain de fixer le tarif horaire des prestations de main d'œuvre et de transport assurées par le Pôle maintenance et atelier à 52,84 € pour l'année 2021. Ce tarif évoluera à 53,21 € pour l'année 2022.

C/ Fourrière animale d'agglomération

Nantes Métropole dispose d'un service de fourrière animale, dont la gestion est confiée à un prestataire externe via un marché public.

À compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé de fixer la refacturation de la gestion aux propriétaires des animaux aux tarifs ci-dessous :

- tarif journalier de garde d'un chien : 13 €
- tarif journalier de garde d'un chat : 8 €
- tarif de tatouage : 55 €

4) Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des Attributions de Compensation-Période 2017-2021

En application de l'article 1609 nonies C – V – 2°, et depuis le 1^{er} janvier 2017, le président de l'EPCI est tenu de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des Attributions de Compensation (AC) au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.

Ce rapport, de forme libre, doit faire l'objet d'un débat au sein de Nantes Métropole et d'une délibération spécifique pour être transmis aux communes membres de celle-ci.

Le dernier rapport de CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) approuvé par les communes membres, en date du 2 juillet 2015, a été réalisé suite aux transferts d'équipements des communes de Couëron, Nantes, Rezé et Saint-Aignan.

Aucun nouveau transfert de charges n'a donné lieu à des évolutions des montants individuels d'AC sur la période 2017-2021. Seule la prise en compte du mécanisme de comptabilisation de la dette ancienne a fait varier l'AC de la commune de Vertou sur la période de référence.

Par ailleurs, le projet de rapport quinquennal a fait l'objet d'une présentation et d'un vote favorable des membres de la CLECT lors de sa séance d'installation du 24 septembre 2021.

Compte tenu de l'absence de transferts de charge sur la période suscitée, il vous est proposé de valider ce rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation.

en €	AC 2017	AC 2018	AC 2019	AC 2020	AC 2021
Basse Goulaine	145 247,85	145 247,85	145 247,85	145 247,85	145 247,85
Bouaye	-69 518,30	-69 518,30	-69 518,30	-69 518,30	-69 518,30
Bouguenais	5 258 396,88	5 258 396,88	5 258 396,88	5 258 396,88	5 258 396,88
Carquefou	8 357 052,33	8 357 052,33	8 357 052,33	8 357 052,33	8 357 052,33
La Chapelle sur Erdre	952 008,75	952 008,75	952 008,75	952 008,75	952 008,75
Couéron	3 147 356,11	3 147 356,11	3 147 356,11	3 147 356,11	3 147 356,11
Indre	2 672 202,06	2 672 202,06	2 672 202,06	2 672 202,06	2 672 202,06
La Montagne	-376 666,37	-376 666,37	-376 666,37	-376 666,37	-376 666,37
Nantes	27 135 000,08	27 135 000,08	27 135 000,08	27 135 000,08	27 135 000,08
Orvault	2 069 494,02	2 069 494,02	2 069 494,02	2 069 494,02	2 069 494,02
Le Pellerin	-213 015,06	-213 015,06	-213 015,06	-213 015,06	-213 015,06
Rezé	5 561 743,43	5 561 743,43	5 561 743,43	5 561 743,43	5 561 743,43
St Aignan	1 660 961,54	1 660 961,54	1 660 961,54	1 660 961,54	1 660 961,54
St Herblain	11 448 459,00	11 448 459,00	11 448 459,00	11 448 459,00	11 448 459,00
St Jean de Boiseau	-162 147,42	-162 147,42	-162 147,42	-162 147,42	-162 147,42
St Sébastien sur Loire	432 172,62	432 172,62	432 172,62	432 172,62	432 172,62
Ste Luce sur Loire	1 091 718,54	1 091 718,54	1 091 718,54	1 091 718,54	1 091 718,54
Sautron	355 831,74	355 831,74	355 831,74	355 831,74	355 831,74
Les Sorinières	499 046,13	499 046,13	499 046,13	499 046,13	499 046,13
Thouaré	393 034,95	393 034,95	393 034,95	393 034,95	393 034,95
Vertou	1 367 787,76	1 387 292,76	1 522 247,76	1 522 247,76	1 522 247,76
Brains	-105 479,35	-105 479,35	-105 479,35	-105 479,35	-105 479,35
Mauves sur Loire	-17 892,15	-17 892,15	-17 892,15	-17 892,15	-17 892,15
St Léger les vignes	5 256,90	5 256,90	5 256,90	5 256,90	5 256,90
Total 24 communes	71 608 052	71 627 557	71 762 512	71 762 512	71 762 512

M. Bolo : « Il s'agit de la décision modificative numéro 3 et des dispositions financières diverses tarifs. L'équilibre de la décision modificative est impacté essentiellement par les conséquences de la crise sanitaire sur nos budgets annexes transport et du stationnement, comme vous pouvez le constater.

Dans les dépenses d'investissement il s'agit juste d'ajustements sur les autorisations de programmes, avec un ajustement pour les crédits de paiement de 269 000 euros, donc extrêmement modeste.

Donc les budgets annexes, le budget annexe des transports, je vous l'ai dit, un impact en dépenses parce qu'il y a eu moins de fonctionnement, un impact en recettes parce qu'il y a eu moins de fréquentation, et donc la nécessité d'une subvention exceptionnelle du budget principal de 4,5 millions d'euros. Et en section d'investissement des crédits de paiement qui sont ajustés de 75 000 euros et les autorisations de programmes ajustées à + 10,8 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de l'adaptation au niveau de nos CETEX aux nouvelles rames de tramway.

Le budget annexe du stationnement, là aussi, subit quelques impondérables liés directement à la crise sanitaire.

Ensuite, nous avons les charges liées à la crise sanitaire étalées sur cinq ans. Vous savez que nous avons pu bénéficier d'un système qui n'était pas un don du Gouvernement. C'était un prêt qui permet d'étaler les charges mandatées au premier semestre sur plusieurs exercices budgétaires. Donc ce mécanisme d'étalement de charges qu'il vous est proposé d'adopter permet de retraiter ces dépenses de fonctionnement en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur cinq années.

L'autopartage Marguerite demande une exonération de la facturation de ses 52 véhicules au titre de l'année 2020 toujours en raison de la crise sanitaire. Nous accordons à cette société deux mois d'exonération pour 2 036 euros. [inaudible] »

M^{me} la Présidente : « Pascal, pardon. Pascal, Pascal ? Il faudrait ralentir le débit parce qu'il doit y avoir un petit problème de connexion et du coup, quand ça va vite on n'entend pas très bien. Donc soit on a un moyen d'améliorer la connexion, soit il faut ralentir un tout petit peu le débit parce qu'un certain nombre n'entendent pas. »

M. Bolo : « Effectivement, mon ordinateur m'a signalé que le débit n'était pas terrible. Donc on reprend sur les tarifs du pôle maintenance et atelier de la patinoire du Petit Port, de la fourrière animale de l'agglomération, le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation pour la période 2017-2021 en application du Code général des collectivités territoriales avec tout le détail des allocations de compensation qui ont été versées à l'ensemble des Communes dans cette période. Voilà, je crois que je n'ai rien oublié d'essentiel. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Des demandes d'interventions ? Je mets aux voix la délibération en précisant que plusieurs élus ne prennent pas part au vote : Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 80 voix pour, 07 voix contre et 04 abstentions**

1. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget principal** jointe à la délibération (annexe 1),
2. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget principal** selon l'état joint en annexe 2,
3. approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 7.800.000 € au budget annexe transports,
4. approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 5.700.000 € au budget annexe stationnement,
5. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe transports** jointe à la délibération (annexe 1),
6. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe transports** selon l'état joint en annexe 2,
7. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe stationnement** jointe à la délibération (annexe 1),
8. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe 2,
9. approuve l'étalement des charges 2021 liées à la crise sanitaires de la Covid 19 sur une durée de 5 ans. Cette information figure à l'annexe IV B4 du budget principal.
10. approuve l'exonération de 2 mois, au titre de l'année 2020 à la société Nantes Autopartage Marguerite de la redevance pour occupation du domaine public pour un montant de 2032,06 €.
11. approuve l'augmentation de l'enveloppe « opération coupe du monde de Rugby » de 6 442 000 € HT (7 730 400 € TTC) à 7 609 000 € HT (9 130 800 € TTC), dont un coût travaux évalué à 6 641 000 € HT (7 969 200 € TTC).
12. approuve le principe de répartition proposé pour le financement de l'accès au droit (2MJD, 1 PAD) entre la métropole (50 %) et les communes (50 %) avec calcul au prorata du poids de population de chaque commune, et autorise la signature des conventions dont le modèle est présenté en annexe 3,

13. approuve l'avenant n°10 (annexe 4) à la convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique,
14. approuve les évolutions tarifaires proposées sur certains tarifs de la Patinoire du Petit Port au 1^{er} janvier 2022 (annexe 5),
15. approuve le tarif horaire des prestations de main d'œuvre et de transport assurées par le pôle maintenance et atelier de 52,84 € pour 2021 et de 53,21 € pour 2022,
16. approuve les tarifs de la fourrière animale d'agglomération mis en œuvre à compter du 1er janvier 2022,
17. approuve le rapport quinquennal sur l'évolution des Attributions de Compensation (AC) sur la période 2017-2021 selon le tableau suivant et dit que ce rapport sera transmis pour information à l'ensemble des 24 communes de la métropole :

en €	AC 2017	AC 2018	AC 2019	AC 2020	AC 2021
Basse Goulaine	145 247,85	145 247,85	145 247,85	145 247,85	145 247,85
Bouaye	-69 518,30	-69 518,30	-69 518,30	-69 518,30	-69 518,30
Bouguenais	5 258 396,88	5 258 396,88	5 258 396,88	5 258 396,88	5 258 396,88
Carquefou	8 357 052,33	8 357 052,33	8 357 052,33	8 357 052,33	8 357 052,33
La Chapelle sur Erdre	952 008,75	952 008,75	952 008,75	952 008,75	952 008,75
Couëron	3 147 356,11	3 147 356,11	3 147 356,11	3 147 356,11	3 147 356,11
Indre	2 672 202,06	2 672 202,06	2 672 202,06	2 672 202,06	2 672 202,06
La Montagne	-376 666,37	-376 666,37	-376 666,37	-376 666,37	-376 666,37
Nantes	27 135 000,08	27 135 000,08	27 135 000,08	27 135 000,08	27 135 000,08
Orvault	2 069 494,02	2 069 494,02	2 069 494,02	2 069 494,02	2 069 494,02
Le Pellerin	-213 015,06	-213 015,06	-213 015,06	-213 015,06	-213 015,06
Rezé	5 561 743,43	5 561 743,43	5 561 743,43	5 561 743,43	5 561 743,43
St Aignan	1 660 961,54	1 660 961,54	1 660 961,54	1 660 961,54	1 660 961,54
St Herblain	11 448 459,00	11 448 459,00	11 448 459,00	11 448 459,00	11 448 459,00
St Jean de Boiseau	-162 147,42	-162 147,42	-162 147,42	-162 147,42	-162 147,42
St Sébastien sur Loire	432 172,62	432 172,62	432 172,62	432 172,62	432 172,62
Ste Luce sur Loire	1 091 718,54	1 091 718,54	1 091 718,54	1 091 718,54	1 091 718,54
Sautron	355 831,74	355 831,74	355 831,74	355 831,74	355 831,74
Les Sorinières	499 046,13	499 046,13	499 046,13	499 046,13	499 046,13
Thouaré	393 034,95	393 034,95	393 034,95	393 034,95	393 034,95
Vertou	1 367 787,76	1 387 292,76	1 522 247,76	1 522 247,76	1 522 247,76
Brains	-105 479,35	-105 479,35	-105 479,35	-105 479,35	-105 479,35
Mauves sur Loire	-17 892,15	-17 892,15	-17 892,15	-17 892,15	-17 892,15
St Léger les vignes	5 256,90	5 256,90	5 256,90	5 256,90	5 256,90
Total 24 communes	71 608 052	71 627 557	71 762 512	71 762 512	71 762 512

18. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote pour la SPL Le Voyage à Nantes de : Elhadi AZZI, Florian LE TEUFF, Fabrice ROUSSEL, Emmanuel TERRIEN

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

49 - Nantes – 2, allée Frida Kahlo/rue Arthur III : acquisition auprès de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (EBANSN) de l'ensemble immobilier cadastré DY 293

Exposé

L'Établissement Public de Coopération Culturelle École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire a intégré en 2017 la nouvelle école située sur l'île de Nantes, à l'issue d'une rénovation lourde des halles dénommées

4 et 5, anciennement à usage industriel. L'école développe sur un rez-de-chaussée et 2 étages 9 650 m² de surface plancher.

Pour permettre à l'établissement de poursuivre ses activités dans une situation financière sereine, Nantes Métropole a consenti à racheter l'ensemble immobilier, tout en maintenant bien entendu l'activité en place à travers une convention ad hoc, dont les modalités (niveau de loyer notamment) restent à finaliser. La valeur de l'ensemble immobilier a été fixée à 37 909 986,98 €, considérant le coût d'opération de construction dont a été déduit le coût des équipements mobilier, informatique, agencements spécifiques et machines-outils restant acquis à l'école pour 2 110 630,19 €.

Les conditions financières ont été déterminées entre les parties comme suit :

- à concurrence de 8 722 500 € par substitution du Vendeur par l'Acquéreur dans les remboursements du prêt souscrit initialement par le Vendeur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- à concurrence de 8 176 914,04 € par substitution du Vendeur par l'Acquéreur dans les remboursements du prêt souscrit initialement par le Vendeur auprès de la Banque Postale.

Les modalités de la reprise des prêts par Nantes Métropole seront précisées dans l'acte administratif dont le projet est joint en annexe.

- à concurrence de 14 881 467,62 € par subventions touchées auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, de la Région des Pays de la Loire, de l'État et de Nantes Métropole,

- à concurrence de 6 129 105,32 € de FCTVA.

En conséquence, l'intégration de l'ensemble immobilier dans l'actif de la Collectivité se fera sans flux financier. La Direction de l'Immobilier de l'État a régulièrement émis un avis le 9 septembre 2021.

En outre, Nantes Métropole reprendra à sa charge, en son nom, le mandatement de toutes les dépenses restant à payer dans le cadre de l'opération de construction du bâtiment.

Les crédits sont prévus en opérations d'ordres budgétaires patrimoniales chapitres 041 en dépenses et en recettes.

M. Bolo : « Il s'agit de l'acquisition de ces locaux auprès de EPCC de l'École des Beaux-Arts. Vous avez que cet établissement s'est installé après une rénovation lourde des halles 4 et 5 qui étaient anciennement à usage industriel, et l'école se développe sur un rez-de-chaussée et deux étages, 9 650 mètres carrés de surface de plancher.

Donc l'École supérieure des Beaux-Arts se trouve un peu structurellement en difficulté pour assumer le service de sa dette. Assez logiquement dans ces cas-là, il appartient à la Métropole de compenser donc il a été considéré que le plus simple, c'était d'acquérir la totalité de l'ensemble immobilier pour 37 920 986,98 euros, donc de reprendre l'ensemble des prêts selon des modalités qui seront précisées dans l'acte administratif, et ensuite de passer une convention d'occupation avec l'EPCC qui naturellement devra nous payer un loyer, loyer qui n'est pas encore défini. Cela se fera rapidement ensuite.

Donc je vous propose d'acquérir auprès de l'EPCC l'École des Beaux-Arts et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia a demandé la parole. »

M. Gracia : « Oui, merci Madame la Présidente. On le voit, Pascal Bolo l'a rappelé : la situation financière de l'École des Beaux-Arts ne lui permet pas de conserver la propriété de ses murs et donc il apparaît logique que la Métropole reprenne ce bien, et avec lui les 17 millions de prêt contracté.

Toutefois, un point de vigilance : ce sont des grosses sommes en jeu et notamment là, ça a été rappelé par Pascal Bolo, il va y avoir un loyer demandé, pour l'instant apparemment il n'est pas établi, mais dès que ce sera le cas on souhaite avoir bien sûr l'information.

Et puis, ça a été évoqué également par Pascal Bolo, ce sera quoi les gages de bonne gestion pour éviter de reproduire les erreurs qui ont pu se passer précédemment ? Donc c'est bien l'occasion d'une remise à plat de la gestion financière de l'école pour repartir sur des bases saines, des modalités du partenariat entre l'école et ses partenaires publics au premier rang desquels la Métropole, on le voit bien avec cette délibération, et puis de la transparence, notamment une remise à plat sur les décisions prises. Pascal Bolo a annoncé que ces décisions notamment seraient prises dans quelque temps. On attend ça avec impatience. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, alors je vais aller un peu plus droit au but que ce qui vient d'être dit. Donc Nantes Métropole souhaite acheter pour 30 millions le bâtiment de l'École des Beaux-Arts. La situation financière est difficile. Je ne commenterai pas ici les raisons de cette situation fragile, constatée par différents rapports d'organismes financiers. Je ne commenterai pas non plus les choix qui viennent d'être faits autour de la direction de l'école, qui nous interrogent.

Mais peut-on se dire les choses clairement ? Oui, si Nantes Métropole ne fait rien, on a tous les ingrédients d'une difficulté forte, voire peut-être pire, et ce n'est pas souhaitable pour l'école. Mais Monsieur Bolo, pouvez-vous affirmer ou arrêter d'affirmer que cette opération est neutre financièrement ou encore qu'il s'agit d'une opération technique ? Ce serait peut-être quand même mentir sur une réalité financière pourtant simple. Les prêts, on vient d'en parler.

Je prends l'exemple des prêts que Nantes Métropole va reprendre à son compte : 15 millions d'aides bancaires. Alors pourquoi reprendre ces dettes ? Parce que l'utilisateur ne veut pas rembourser et que Nantes Métropole rassure les banques, certes, pour sauver l'école. OK. Mais comment Nantes Métropole est supposée rembourser les échéances ? Par les loyers qui vont remonter. Et le locataire, qui ne peut rembourser aujourd'hui une échéance bancaire, ne pourra pas demain payer un loyer raisonnable. Ça vient d'être dit, précisé, vous le sous-entendez clairement dans la délibération, et vous venez de nous le dire, je cite la délibération : "À travers une convention *ad hoc* dont les modalités – niveaux de loyers notamment – restent à finaliser."

Donc Nantes Métropole va sauver l'école, tant mieux, et va le faire en payant, ça nous l'affirmons. Merci d'avoir l'honnêteté de le dire. Cette absence de transparence incite notre groupe Avenir métropolitain à voter contre. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Eh bien écoutez, Monsieur Thiriet, il y a quelque chose que je veux bien admettre, c'est que la situation financière de l'École supérieure des Beaux-Arts était structurellement compliquée, et que toutes les mesures devront être prises pour qu'à l'avenir elle ne soit plus dans cette situation-là.

Ceci dit, quand j'ai dit que c'est une opération neutre, le fait que nous achetions et que nous reprenions les prêts revient exactement au même que le fait que nous versions une subvention d'équilibre à l'École des Beaux-Arts pour qu'elle puisse faire face au même service de sa dette.

Donc effectivement, c'est Nantes Métropole qui va payer l'ensemble des prêts, mais je vous rappelle qu'en échange, au bilan, si nous étions une entreprise, nous aurions un bâtiment de près de 40 millions d'euros que nous n'avions pas avant. Donc ce n'est pas sans contrepartie, y compris en termes patrimoniaux.

Donc effectivement, les questions de gestion de l'EPCC devront être réglées et devront être stabilisées, mais je ne pense pas que l'on puisse dire que Nantes Métropole en quelque sorte mettrait de l'argent dans un trou. Non, non, Nantes Métropole achète un bâtiment qui est valorisable et qui sera inscrit à son patrimoine, et à ce titre ce n'est pas pour la Métropole une mauvaise affaire et ça permet ensuite à l'EPCC École des Beaux-Arts de continuer à travailler de manière normale – avec une rigueur de gestion qui devra sûrement s'améliorer, nous en sommes d'accord. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard, même si je rappelle une nouvelle fois que normalement, le règlement c'est qu'on ne reprend pas la parole après le rapporteur. »

M. Bolo : « Guillaume Richard est amnésique : en 24 heures, il oublie tout. »

M. Richard : « Oui, merci Madame la Présidente. Vous êtes très gentil. En tout cas je n'ai absolument pas compris votre réponse-fleuve. On a posé un problème simple, c'est qu'aujourd'hui l'école est en difficulté financière à cause de ces remboursements. Demain elle aura un loyer qui sera équivalent, on le sait bien, puisqu'il y a une valorisation, vous venez de le dire. Donc à partir de là, le fait de transposer ce bien à la Métropole qui va lui louer ne change absolument pas la situation financière de l'école. Donc c'est ce montage, sur lequel on aimerait avoir plus de précision. Parce que votre réponse est absolument imprécise. »

M^{me} la Présidente : « Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je ne pense pas avoir dit que le loyer payé par l'EPCC serait équivalent au remboursement d'emprunt. Si tel était le cas, effectivement, cette opération n'aurait pas grand intérêt pour l'ensemble que nous formons avec notre établissement public. Donc je précise : le montant du loyer n'est pas à ce stade déterminé. Ce qui est déterminé, si le Conseil métropolitain en est d'accord, c'est que nous achetons le bâtiment, que nous assurons son financement et dans la masse de l'endettement de Nantes Métropole c'est quand même l'épaisseur du trait, d'autant plus qu'on pourra peut-être négocier un certain nombre d'emprunts, je ne sais pas, mais en tout cas, non, le loyer n'est pas déterminé. Je maintiens ma réponse. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 68 voix pour, 08 voix contre et 16 abstentions,**

1 – approuve l'acquisition, dans les conditions précitées, auprès de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (EBANSN), de l'ensemble immobilier cadastré DY 293 situé 2, allée Frida Kahlo/rue Arthur III à Nantes,

2 – autorise Monsieur Pascal BOLO à signer tous les documents (conventions, avenants, etc.) nécessaires à la mise en place de la reprise par Nantes Métropole des prêts souscrits initialement par l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire,

3 – autorise le mandatement de toutes les dépenses restant à payer dans le cadre de l'opération de construction du bâtiment,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

**Direction générale du Secrétariat général
Direction Vie des Assemblées**

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

50 - Désignations diverses

Exposé

À compter du 1^{er} janvier 2022, Nantes Université, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel expérimental créé par décret en date du 1^{er} octobre 2021, se substituera à l'Université de Nantes. L'École centrale de Nantes, l'école des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire et l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes en sont des établissements-composantes. Conformément aux statuts de Nantes Université, il convient de désigner un élu métropolitain afin de représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration.

Par ailleurs, à la suite à la démission de M. Laurent DUBOST de son mandat de conseiller métropolitain, il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. Logne, Boulogne, Ognon, Grand Lieu.

Il convient également, à sa demande, de remplacer Mme Sandra IMPERIALE au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Georges Daumézou à Bouguenais.

À la demande de la commune de Vertou, il est proposé de modifier la représentation de Nantes Métropole au sein de Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC), afin de remplacer M. Marc HELAUDAIS, devenu adjoint aux Sports, par M. Marc FRANCHETEAU, nouvel adjoint aux Solidarités et à l'inclusion. De même, il est proposé de remplacer M. Marc FRANCHETEAU par M. Nicolas VAN CAEMERBEKE, conseiller municipal, au sein de la commission permanente Mobilités.

Par ailleurs, pour la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, il est proposé de remplacer Mme Michèle BONNET par M. André SALAUN au sein de la commission permanente Mobilités, et de remplacer M. SALAUN par Mme BONNET au sein de la commission permanente Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement (tourisme, sport, culture), Europe.

Enfin, il est pris acte de la démission de Mme Laure BESLIER de la commission permanente Mobilités.

M. Roussel : « Cette délibération concerne différentes désignations.

Tout d'abord pour siéger au sein du Conseil d'administration de Nantes Université, donc il est proposé que je puisse y siéger.

Ensuite il est proposé que Patrick Grolier puisse siéger au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand-Lieu en remplacement de Monsieur Laurent Dubost.

Il est proposé que Laure Beslier puisse siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Georges-Daumezon à Bouguenais en remplacement de Madame Sandra Impériale.

Également, il est proposé que Monsieur Marc Francheteau siège au sein de l'ATDEC en remplacement de Monsieur Marc Helaudais.

Monsieur Nicolas Van Caemerbeke pour siéger au sein de la Commission permanente mobilité en remplacement de Monsieur Marc Francheteau.

Également il est proposé que Monsieur Salaün puisse siéger au sein de la Commission permanente mobilité en remplacement de Michèle Bonnet.

Dans le sens inverse, Madame Michèle Bonnet pour siéger au sein de la Commission permanente Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement en remplacement de Monsieur André Salaün.

Et il est proposé d'acter la démission de Madame Laure Beslier de la Commission mobilités. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 91 voix pour, et 01 abstention,**

1 – décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les désignations

2 – désigne M. Fabrice ROUSSEL pour siéger au sein du conseil d'administration de Nantes Université

3 – désigne M. Patrick GROLIER pour siéger au sein de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. Logne, Boulogne, Ognon, Grand Lieu, en remplacement de M. Laurent DUBOST

4 – désigner pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Georges Daumézou à Bouguenais, en remplacement de Mme Sandra IMPERIALE

5 – désigne M. Marc FRANCHETEAU pour siéger au sein de Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC), en remplacement de M. Marc HELAUDAIS

6 – désigne M. Nicolas VAN CAEMERBEKE pour siéger au sein de la commission permanente Mobilités, en remplacement de M. Marc FRANCHETEAU

7 - autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein desdits organismes

8 – désigne M. André SALAUN pour siéger au sein de la commission permanente Mobilités, en remplacement de Mme Michèle BONNET

9 – désigne Mme Michèle BONNET pour siéger au sein de la commission permanente Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement (tourisme, sport, culture), Europe, en remplacement de M. André SALAUN

10 – prend acte de la démission de Mme Laure BESLIER de la commission Mobilités

11 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Bassal présente le dossier suivant :

Direction générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction du contrôle de gestion

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

51 - Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission – Approbation

Exposé

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

De nombreux services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole ont depuis 2001 été mis en commun. Une convention conclue entre Nantes Métropole et la ville de Nantes, signée en date du 18 mai 2021, règle les effets de cette mise en commun, notamment la situation des agents relevant de ces services, la responsabilité de chaque collectivité et les modalités financières de cette mutualisation.

Conformément à l'article 7 de cette convention, une commission composée de quatre élus métropolitains et de trois élus municipaux a été instituée. Elle s'est réunie le 28 octobre 2021 et s'est prononcée favorablement sur les modalités de calcul et de répartition des frais liés à la mutualisation de services au titre de l'année 2020 et a approuvé le rapport annexé à la présente délibération.

Aux termes de la convention, le rapport de la commission relatif aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes doit être soumis aux deux organes délibérants.

M^{me} Bassal : « Il s'agit là d'adopter le rapport de la Commission des services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. La Commission qui suit cette mutualisation composée la fois d'élus nantais et d'élus métropolitains s'est réunie le 28 octobre dernier à la fois pour échanger et discuter sur le rapport qui vous est présenté aujourd'hui et qui concerne à la fois la répartition des dépenses des services communs Ville de Nantes / Nantes Métropole, mais aussi les services communs portés par le schéma métropolitain de mutualisation et de coopération. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 92 voix pour et 01 abstention**

1. approuve le rapport de la commission relatif aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes, ci-annexé
2. autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département du Développement Urbain

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

52 - Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement île de Nantes à Nantes pour l'exercice 2020 par la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) – Avenant n°6 à la concession d'aménagement – Approbation

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes rendus annuels d'activité au titre de l'année 2020 relatifs aux différentes opérations d'habitat et d'activités économiques créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2021.

L'opération d'aménagement Ile de Nantes a été confiée par délibération du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2015 à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA), pour une durée de 22 ans. Cette opération couvre l'intégralité de l'île soit une superficie de 337 hectares.

L'émergence d'une nouvelle géographie de l'île liée à la libération progressive des grands fonciers concrétise aujourd'hui le projet du sud-ouest de l'île : les fonciers de l'ancien MIN et du faisceau ferroviaire laisseront la place au futur CHU, au nouveau quartier République, aux jardins de l'Estuaire et au jardin des rails (pointe ouest), première pièce du parc de Loire. Une participation des habitants et actifs à la préfiguration et la conception des jardins de l'Estuaire est programmée.

En 2020, le projet urbain de l'île de Nantes s'est traduit par les actions et livraisons suivantes :

- la poursuite des études liées à l'arrivée du tramway, au plan Vélo, à la ville marchable et plus globalement aux complémentarités entre les différents modes de déplacement ;
- la phase terrassement du futur CHU a débuté à l'automne 2020. Des voiries et voies vélos structurantes ont été réalisées en 2020/21 pour desservir le quartier (boulevards Simone Veil et Gisèle Halimi)
- le lancement des études de conception des jardins de l'Estuaire, au sud du boulevard éponyme et la première pièce du Parc de Loire – le jardin du rail à la pointe ouest ;
- le renouvellement urbain dans l'est et le centre de l'île sur des fonciers mutables privés pré-identifiés au Plum (Orientation d'Aménagement Programmatique) :
 - OAP Senghor-Leopold, OAP Gaëtan Rondeau : les deux en phase de livraison de logements et bureaux,
 - OAP Martyrs Nantais - ancien site de Guillouard, OAP Gustave Roch - ancien site de Rexel : les deux en phase d'études avec une programmation urbaine mixte.
 - l'élaboration d'une nouvelle OAP (foncier public), boulevard Anatole de Monzie dans le cadre de la modification du PLUM ;
- le développement du quartier de la Création avec la réhabilitation/reconstruction des halles Alstom (livraison des deux halles 6 – l'une occupée par l'Université, l'autre par des entreprises en lien avec les Industries Culturelles et Créatives) et aussi, dans ce même quartier, l'affirmation d'une île solidaire avec l'ouverture de l'espace Agnès Varda – bains douches et restaurant social ;
- l'urbanisation du quartier Prairie au duc sud dont l'opération Canopée de Nantes Métropole Habitat est la dernière livrée -120 logements sociaux (location et accession). Ce quartier a vraiment pris corps dans la ville grâce à la diversité des commerces et des équipements de proximité présents. C'est la concrétisation de la ville de la proximité, la ville du quart d'heure et un exemple réussi d'un investisseur unique sur les RDC permettant de faire des péréquations entre les loyers, d'assurer une complémentarité entre les commerces voire même d'imaginer des occupations temporaires avant l'arrivée de tous habitants et actifs.

- Des îlots sont encore en chantier à savoir l'École de Design Nantes Atlantique et une opération mixte Logements/bureaux/hôtel. La maîtrise d'œuvre urbaine a travaillé la terminaison du quartier à l'ouest (consultation en cours).
- les premiers permis de construire du nouveau quartier République délivrés. Ce sont des opérations mixtes accueillant différentes façons de travailler, d'habiter, dans une logique de mixité d'usages, de mixité sociale et de transition écologique. Ce nouveau quartier porte l'ambition du petit et du grand, du quotidien et du métropolitain dans un esprit faubourien. La mutualisation des stationnements est prescrite pour limiter les surfaces dédiées aux voitures au profit de la renaturation des sols et de la pleine terre. Ce quartier traduit les ambitions du « manifeste durable » sur la résilience (bâtiment bas carbone, gestion des terres...) sur l'éco-mobilité (place du piéton, auto partage, mise à disposition de vélos, vélos cargos...), sur le bien-être et la santé (qualité de l'air intérieur/extérieur, mise à disposition d'espaces verts et d'espaces publics apaisés et végétalisés...);
- Dans la thématique de la Ville inclusive et de l'île des Communs, deux opérations sont exemplaires. le village solidaire des 5 ponts, rue des Marchandises, construit en 2020, est ouvert depuis fin juin 2021. Dans une opération de logements en location et en accession, un équipement accueillant les SDF nuit et jour est installé en RDC avec un restaurant d'insertion ouvert au quartier et disposant également de studios en étage pour des parcours de réinsertion par le logement (association les eaux vives). Dans le même lieu, le Quai des Marchandises et les Cuisineries vont développer un projet de « marché bio solidaire » avec une démarche de valorisation des invendus cuisinés. Une ferme urbaine doit s'installer dans la serre du toit. L'autre opération « la Maison d'Henry » portée par la Croix Rouge combine Résidence sociale autonomie, résidence pour adultes souffrant de handicap, relais parental, halte répit Alzheimer, boutique de seconde main et restaurant solidaire ouvert sur le quartier, elle sera livrée dans 2 ans.

Les réflexions de long terme issues de l'actuelle crise sanitaire et des grands enjeux de transition écologique alimentent le projet urbain. La SAMOA s'est dotée d'une Assistante à Maîtrise d'ouvrage sur le volet adaptation/atténuation face au changement climatique. Cette AMO comporte deux volets : un volet plan d'actions pour le projet urbain et un volet très opérationnel sur les projets de constructions (performances énergétiques, matériaux sains et bas carbone, réemploi, double orientation des logements...) et d'espaces publics (gestion écologique, pas de réseaux enterrés, végétaux adaptés, îlot de fraîcheur, fontaine...);

Ces actions vont se poursuivre en 2021.

Labo Diva, nouveau lieu situé au carrefour des Boulevards G. Roch et Bénoni Goullin, a ouvert cet été et devient le lieu de médiation de la phase de chantier sud-ouest.

Dans le contexte financier actuel, la Métropole et la SAMOA ont mis à jour le bilan global de l'opération. Les recettes foncières hors logements sociaux et abordables ont été revalorisées au regard du marché immobilier. Les dépenses d'espaces publics ont été actualisées en prenant en compte les évolutions des coûts à la hausse, tout en visant la sobriété dans les matériaux, le réemploi, l'augmentation de la part végétalisée, ainsi qu'en adaptant les calendriers de travaux.

Cet exercice a été réalisé en conformité avec les participations financières de Nantes Métropole approuvées dans le traité de concession d'aménagement en décembre 2015. Le montant mis à jour des participations est de 210 232 220 € HT soit 252 278 664 € TTC (contre 211 593 000 € HT / 253 911 600 € TTC en 2015) à terminaison du projet, soit en 2037.

Le CRAC au 31 décembre 2020 affiche néanmoins une baisse de 36 % de la participation financière de la Métropole sur la période 2022-2026 (-16 313 192 € HT, soit -19 575 830 € TTC) et de - 6 % sur la période 2027-2032 (-2 983 000 € HT, soit -3 579 600 € TTC) par rapport au précédent exercice. Le montant cumulé de la participation sur les deux périodes est ainsi de 79 128 575 € HT au lieu de 98 424 767 € HT, soit 94 954 290 € TTC au lieu de 118 109 720 € TTC.

La participation sur la période 2022-2026 est de 28 879 575 € HT, soit 34 655 490 € TTC, échelonné comme suit

- 4 705 875 € HT, soit 5 647 050 € TTC pour l'année 2022 ;
- 7 111 575 € HT, soit 8 533 890 € TTC pour l'année 2023 ;
- 5 625 000 € HT, soit 6 750 000 € TTC pour l'année 2024 ;
- 5 624 625 € HT soit 6 749 550 € TTC pour l'année 2025 ;
- 5 812 500 € HT, soit 6 975 000 € TTC pour l'année 2026.

La participation totale sur la période 2027-2032 est fixée à 50 249 000 € HT, soit 60 298 800 € TTC (moyenne annuelle de 8 374 833 € HT, soit 10 049 800 € TTC)

Au regard de la forte activité (développement des opérations immobilières et réalisation d'espaces publics sur cette période), la rémunération de la SAMOA a été mise à jour jusqu'en 2027. Au-delà, les moyens humains seront réajustés à la baisse en fonction de l'activité prévisionnelle du projet urbain.

L'échelonnement annuel de la rémunération de la SAMOA est ainsi fixé :

- 2 659 000 € pour l'année 2021 ;
- 3 045 000 € pour l'année 2022 ;
- 3 105 000 € pour l'année 2023 ;
- 3 237 000 € pour l'année 2024 ;
- 3 250 000 € pour l'année 2025 ;
- 3 274 000 € pour l'année 2026.

L'avenant ci-annexé porte sur l'échelonnement de la participation financière et de la rémunération de la SAMOA. Un point annexe, également inscrit à l'avenant, précise l'affectation des subventions entre le bilan de l'opération et le compte de l'aménageur.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 s'affiche donc à l'équilibre avec une participation du concédant à échéance 2037, hors apport en nature, de 210 232 220 € HT, soit 252 278 664 € TTC. Le montant prévisionnel des apports en nature est estimé à 34 857 000 € sur la période de la concession, à savoir 2016-2037.

M. Bolo : « Il s'agit du premier CRAC, un CRAC c'est un Compte Rendu d'Activité de Concession, en l'occurrence de concession d'aménagement, et le premier CRAC c'est celui de la SAMOA qui nous rend compte de son activité pour la concession d'aménagement de l'île de Nantes, et il est proposé un avenant numéro 6 à cette convention qui fixe l'échelonnement de l'activité de la rémunération de la SAMOA en fonction d'une certaine baisse d'activité qui a eu lieu en 2020. »

M. Roussel : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, avant de procéder au vote, je rappelle que Johanna Rolland, Thomas Quéro, Mahel Coppey, Pascal Pras, Franckie Trichet, Marlène Collineau, Isabelle Leray, Louise Vialard, Richard Thiriet, Laurence Garnier, Valérie Oppelt, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy et Sophie Van Goethem ne peuvent pas participer au vote. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 80 voix pour,**

1 - approuve le compte rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2020, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement île de Nantes à Nantes ;

2 - approuve l'avenant n°6 à conclure avec la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Ile de Nantes à Nantes ;

3 - autorise le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote pour la SAMOA de : Johanna Rolland, Thomas Quéro, Mahel Coppey, Pascal Pras, Franckie Trichet, Marlène Collineau, Isabelle Leray, Louise Vialard, Richard Thiriet, Laurence Garnier, Valérie Oppelt, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Sophie Van Goethem

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

53 - Opérations d'aménagement et d'habitat – Compte rendus d'activités 2020 de Loire Océan Métropole Aménagement - Approbation - Avenants

Exposé

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes rendus annuels d'activité au titre de l'année 2020 relatifs aux différentes opérations d'habitat et d'activités économiques créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2021.

1 - Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement Nantes Nord à Nantes pour l'exercice 2020 – Avenant n°1 à la concession d'aménagement

Par délibération en date du 21 juin 2019, le conseil métropolitain a confié l'aménagement du Projet Global Nantes Nord à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) pour une durée de quinze ans soit jusqu'au 31 décembre 2034 sur un périmètre de 80,3 ha sur le territoire de la Ville de Nantes.

Le programme prévisionnel de la ZAC prévoit :

- la création d'environ 815 logements ;
- la démolition de 348 logements ;
- la requalification de 2 580 logements ;
- la création d'environ 5 500 m² de surface de plancher de services et d'activités ;
- la création d'environ 2 500 m² de surface de plancher d'équipements publics destinés à la Mairie annexe du quartier Nantes Nord, des locaux de l'équipe de quartier et du Pôle de proximité Erdre et Cens ;
- la requalification d'espaces publics et de cheminements piétons ;
- la création de nouveaux sentiers, de corridors végétalisés et d'espaces verts.

L'année 2020 a vu la poursuite de la réalisation des études préopérationnelles en vue de la création de la zone d'aménagement concerté approuvée par le conseil métropolitain du 8 octobre 2021. Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre opérationnelle ainsi que la rédaction du dossier de création et de l'étude d'impact ont également été réalisés.

Les acquisitions sur le centre commercial Boissière sont en cours en vue de procéder à sa démolition. Aucun travaux n'ont été réalisés en 2020.

Le schéma directeur des écoles a conduit à la programmation du renouvellement et de l'extension du groupe scolaire George Sand Camille Claudel qui se trouve dans le périmètre de la concession d'aménagement. Pour accompagner cette restructuration, il est nécessaire d'intégrer, dans le programme de l'opération, l'aménagement d'un parvis et d'une continuité piétonne permettant d'améliorer les conditions d'accès du groupe scolaire et son adressage sur l'espace public.

Également, les prix d'acquisition du foncier auprès de la Ville de Nantes ayant été homogénéisés sur l'ensemble du périmètre de la concession, la baisse engendrée permet une diminution de la participation du concédant à hauteur de 400 000 € HT. L'avenant n°1 au Traité de concession, annexé à la présente délibération, entérine cette baisse ainsi qu'un nouvel échéancier de versement.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 est affiché à l'équilibre avec une participation financière du concédant au titre des équipements publics de 44 400 000 € HT soit 53 280 000 € TTC, avec un premier versement en 2021 à hauteur de 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC.

2 - Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement Grand Bellevue à Saint-Herblain et Nantes pour l'exercice 2020 – Avenant n°2 à la concession d'aménagement

L'aménagement de cette opération a été confié par délibération du conseil métropolitain du 16 février 2019 à Loire Océan Métropole Aménagement pour une durée de 13 ans, soit une échéance au 31 décembre 2030.

Sur une surface d'environ 61 hectares, le projet prévoit la construction d'environ 1000 nouveaux logements, la requalification d'environ 800 logements sociaux et la démolition de 480 autres. La diversification de l'habitat et l'amélioration de la qualité du bâti constituent un axe fort du projet.

La mixité fonctionnelle est recherchée dans le quartier :

- de nouveaux équipements publics seront construits (3000 m² de surface plancher : maison de santé, écoles, équipement sportif, etc.) ;
- des programmes d'activités et de services seront développés (18 500 m² de surface plancher, dont une partie importante sur le secteur Bernardière) ;
- la place Mendès France sera confortée dans son rôle de centralité commerciale, sa reconfiguration profonde passera par la démolition des commerces existants et la construction d'un nouveau pôle commercial côté nantais (2500 m² de surface plancher de commerces de proximité en global ZAC Bellevue) ;
- des secteurs d'habitat à forts enjeux : Moulin des Hiorts / Moulin Lambert, Lauriers – Bois Hardy, où la transformation/ requalification est programmée.

Enfin, la mobilité et le cadre de vie seront également améliorés grâce à une forte intervention sur les espaces publics : création de voirie, de cheminements doux, de squares, (Place des Lauriers, etc.). L'objectif est d'offrir un quartier vert, ouvert sur son environnement extérieur et dans lequel on chemine facilement et de manière apaisée.

En 2020, les études se sont poursuivies avec la réalisation des études d'avant-projet des espaces publics, la mise à jour des études de programmation, et le dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire auprès de la préfecture. Une cession et une acquisition foncières ont été réalisées en 2020 pour la construction de la maison socioprofessionnelle de santé.

L'avenant n°2 a pour objet de modifier le montant de la participation pour apport en nature, de modifier l'échéancier de versement des participations du concédant au titre des espaces publics et l'échelonnement de la rémunération opérationnel de l'aménageur, tout en restant à budget constant.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 est affiché à l'équilibre avec une participation financière du concédant au titre des équipements publics de 39 700 000 € HT soit 47 640 000 € TTC, avec un premier versement en 2022 à hauteur de 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC.

M. Bolo : « Deuxième CRAC de la soirée, c'est Loire Océan Métropole Aménagement qui rend compte de son activité pour les concessions d'aménagement du projet global de Nantes Nord ainsi que pour le projet du Grand Bellevue, avec à chaque fois des avenants que vous avez vus détaillés, qui sont des ajustements de participations. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets mettre aux voix la délibération en précisant que Delphine Bonamy, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Martine Métayer, Pascal Pras et François Vouzellaud ne participent pas au vote. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 83 voix pour,**

1 - approuve les comptes rendus annuels d'activité qui lui ont été soumis au titre de l'année 2020, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la société publique locale Loire Océan Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Nantes Nord à Nantes ;
- Grand Bellevue à Saint-Herblain et Nantes ;

2 - approuve les avenants ci-annexés aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes :

- Nantes Nord à Nantes – avenant n°1 ;
- Grand Bellevue à Saint-Herblain et Nantes – avenant n°2 ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote pour la SPL Loire Océan Métropole Aménagement de : Delphine BONAMY, Jocelyn BUREAU, Anthony DESCLOZIERS, Martine METAYER, Pascal PRAS, François VOUZELLAUD

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département du Développement Urbain

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

54 - Opérations d'aménagement et d'habitat – Sites d'activités économiques métropolitains - Compte rendu d'activités 2020 de Loire Océan Développement - Avenants- Approbation

Exposé

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes rendus annuels d'activité au titre de l'année 2020 relatifs aux différentes opérations d'habitat et d'activités économiques créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2021.

1 - Compte rendu d'activité de la convention publique d'aménagement Métairie à Couëron pour l'exercice 2020 – Avenant n°6 à la concession

Cette opération résidentielle en extension du bourg de la Chabossière à proximité du lac de Beaulieu a été créée le 30 mars 2005 par la commune de Couëron et confiée à Loire Océan Développement pour une durée de 12 ans. En 2019, la durée de la convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant n°3.

Cette opération se développe en 4 phases dont 3 pour lesquelles les logements sont réalisés. In fine, l'opération doit accueillir 620 logements, dont 34 % de logements locatifs sociaux (dont la résidence sociale des seniors) et 20 % en accession abordable.

En 2020 les travaux de viabilisation provisoire de la phase 4 ont été menés. Deux programmes de la phase 4 ont été livrés (îlots 8 Arc et 10 Groupe Launay). Les chantiers de MFLA-GHT (îlots 9-11) et d'Aiguillon Imoja (îlots 6-7) se poursuivent et seront respectivement livrés en 2021 et 2022. Les travaux de la résidence senior développée par Habitat 44 sont en cours pour une durée de 18 mois à 2 ans. La finalisation des travaux de viabilisation définitifs de la phase 4 et les opérations de remise d'ouvrages doivent débuter fin 2023 et se poursuivre en 2024.

Aussi, il est proposé de proroger la durée de la concession d'aménagement de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, de redéfinir les modalités de rémunération et d'intégrer le versement de l'acompte sur boni en raison du résultat financier excédentaire de l'opération. Ces différents points font l'objet de l'avenant n°6 ci-annexé.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 affiche un résultat d'exploitation excédentaire de 1 500 000 € HT.

2 - Compte rendu d'activité de la convention publique d'aménagement Rives de Loire à Couëron pour l'exercice 2020 – Avenant n°12 à la concession d'aménagement

L'aménagement de la ZAC Rives de Loire a été confié, par délibération du conseil municipal du 8 janvier 2004, à la Société d'Équipement Loire Océan Développement. En février 2017, l'avenant n°9 a prorogé la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2022.

Au cours des années 2019 et 2020, la mise en place d'ateliers de travail avec les élus et services de la ville s'est poursuivie pour partager les ambitions d'un projet à venir dans un cœur de bourg élargi au regard des nouveaux enjeux du mandat.

Au regard des aménagements à effectuer, dont des travaux préparatoires de terrains, il est nécessaire d'augmenter la participation financière de 127 850 € HT soit 153 420 € TTC et réviser l'échéancier de versement. Ces différents points font l'objet de l'avenant n°11 ci-annexé.

Le bilan actualisé de l'opération au 31 décembre 2020 est affiché à l'équilibre avec une participation globale du concédant d'un montant de 5 660 639 € dont 324 800 € d'apport foncier en nature, 2 542 419 € nets de taxes de participation dont 300 000 € restant à verser en 2022 et 2 327 850 € HT soit 2 793 420 € TTC de participations au titre des équipements publics dont 401 420 € TTC restant à verser.

3 - Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement la Jaguère à Rezé pour l'exercice 2020 – Avenant n°7 à la concession d'aménagement

L'aménagement de la ZAC de la Jaguère à Rezé a été confié par délibération du conseil municipal de Rezé du 25 janvier 2008 à Loire Océan Développement pour une durée de 9 ans. Le terme de cette concession a été reporté au 31 décembre 2024 par avenant n° 6.

Sur une superficie de 17 hectares, elle est principalement destinée à accueillir de l'habitat (environ 860 logements diversifiés). Son plan d'aménagement s'organise autour de 2 voiries principales nord-sud et est-ouest et des cheminements piétons végétalisés en continuité du parc paysager créé le long de la Jaguère jusqu'au quartier de la Houssais.

En 2020, les études ont consisté en la mise à jour des avant-projets de la tranche 3. Les travaux de carports sur la tranche 2 ont été réalisés ainsi que les travaux définitifs des rues Willy Brandt, Marcel Paul et Simone Signoret. De plus, les travaux d'aménagements des jardins familiaux ont démarré. Concernant les commercialisations, en 2020 ont eu lieu les cessions de l'îlot 11B (projet habitat participatif) et du terrain à bâtir n° 10. Enfin les remises d'ouvrages sont en cours sur la tranche 1.

Compte tenu de ces aménagements à engager, il est proposé de proroger la durée de la concession de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2026 et de revoir les modalités de rémunération forfaitaire de conduite opérationnelle. Ces différents points font l'objet de l'avenant n°7 ci-annexé.

Le bilan de l'opération au 31 décembre 2020 est à l'équilibre avec une participation sous forme d'apport en nature d'un montant de 788 212 €.

4 - Compte rendu d'activité de la convention d'aménagement La Brosse / Océane Nord aux Sorinières - Rezé pour l'exercice 2020 – Avenant n°11 à la concession d'aménagement

La ZAC de la Brosse a été créée par délibération du conseil communautaire du 15 avril 2005 et son aménagement confié à Loire Océan Développement par convention publique d'aménagement conclue le 12 novembre 2004. L'échéance de cette convention a été prorogée au 31 décembre 2027 par avenant n°10.

La ZAC couvre un territoire s'étendant du périphérique sud au secteur de la Petite Meilleraie, d'environ 165 ha dont 85 cessibles et réparti entre différents pôles d'activités : automobile, moto, agro-alimentaire en lien avec le MIN, artisanales.

L'année 2020 a été marquée par la poursuite des opérations préalables à la remise d'ouvrages et des commercialisations. Ces dernières se poursuivent sur un bon rythme et sont stables par rapport à l'année 2019.

Sur le secteur Ouest – Pôle agroalimentaire dont les travaux ont été réceptionnés en 2019, la commercialisation est en cours ; 17 lots sur 29 ont été vendus, soit environ 19,5 ha. Sur le secteur PME-PMI artisanal, les travaux de finition sont achevés, la levée des réserves est en cours, les conditions de la remise d'ouvrage restent à finaliser et la commercialisation a été menée sur 33 lots soit environ 7.2 hectares. Sur le secteur Pôle Auto / Malnoue, les travaux d'aménagement et la commercialisation du foncier sont achevés. Les procédures de remises d'ouvrage et de rétrocession des espaces publics sont en cours.

Les études préopérationnelles relatives aux travaux de prolongation du boulevard de Vinci y compris les travaux de compensation des zones humides sont engagés et s'inscrivent dans le projet de contournement du bourg des Sorinières. La réalisation d'une nouvelle estimation, pour les travaux de la partie du sud du Boulevard Léonard de Vinci jusqu'à la rue de la poste pour boucler la voie de contournement des Sorinières ainsi que pour des travaux de compensation de zone humide, implique une augmentation de la participation du concédant (soit 720.000 € HT, 864.000 € TTC), objet de l'avenant n°11 ci-annexé, qui prévoit également une rémunération complémentaire du concessionnaire pour le suivi de ces travaux (soit 80.000 €).

Le bilan de la concession actualisé au 31 décembre 2020 s'affiche à l'équilibre avec une participation au titre des équipements publics d'un montant de 4 820 000 € H.T soit 5 784 000 € TTC dont un solde de 864 000 € TTC restant à verser (2024 et 2025).

M. Bolo : « C'est le troisième et je crois dernier CRAC de la soirée avec les comptes rendus d'activité de Loire Océan Développement sur la convention publique d'aménagement Métairie à Couëron, avec un sixième avenant, sur la convention publique d'aménagement des rives de Loire toujours à Couëron avec un avenant numéro 12 à la concession d'aménagement, et le site de la Jaguère à Rezé, toujours un avenant numéro 7 à la concession d'aménagement, La Brosse Océane Nord aux Sorinières avenant numéro 11 à la concession d'aménagement, en plus du compte rendu d'activité bien sûr. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération en précisant que Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Pascal Pras et François Vouzellaud ne participent pas au vote. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 86 voix pour,**

1 - approuve les comptes rendus annuels d'activité qui lui ont été soumis au titre de l'année 2020, en application de l'article L300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Océan Développement concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Rives de Loire à Couëron
- La Brosse /Océane Nord à Rezé et Les Sorinières ;
- Métairie à Couëron ;
- Jaguère à Rezé ;

2 - approuve les avenants ci-annexés aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes :

- Métairie à Couëron – avenant n°6 ;
- Rives de Loire à Couëron - avenant n°12 ;
- Jaguère à Rezé – avenant n°7 ;
- La Brosse /Océane Nord à Rezé et Les Sorinières – avenant n°11 ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote pour la SEM Loire Océan Développement : Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Jocelyn BUREAU, Anthony DESCLOZIERS, Pascal PRAS, François VOUZELLAUD.

Délibération

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

55 - Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendu d'activités 2020 de Nantes Métropole Aménagement – Approbation – Avenants

Exposé

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes rendus annuels d'activité au titre de l'année 2020 relatifs aux différentes opérations d'habitat et d'activités économiques créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2021.

1 - Compte rendu d'activité de la convention publique d'aménagement des Ormeaux à Bouaye pour l'exercice 2020 - Avenant n°9 à la concession d'aménagement

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté des Ormeaux a été confié, par délibération du conseil municipal de Bouaye du 27 mars 1996, à Nantes Métropole Aménagement. Par avenant n°7, l'échéance de la concession a été fixée au 31 décembre 2021.

Cette ZAC, d'une superficie de 40 hectares, est destinée à accueillir de l'habitat et des équipements publics,

dont un lycée. Le programme actuel compte environ 470 logements diversifiés.

Durant l'année 2020, la programmation de la dernière tranche a été stabilisée ; elle comprend des lots à bâtir et une emprise foncière destinée d'une part à l'implantation d'un groupe scolaire et d'autre part à un programme de logements sociaux. Cette emprise a été cédée à la Ville de Bouaye pour un montant de 121 811 €. L'avant-projet a été élaboré, permettant ainsi de fiabiliser les coûts des espaces publics. Le poste travaux est augmenté de 280 565 € HT, et comprend notamment le dévoiement d'un réseau d'eaux usées, présent sur l'emprise future du groupe scolaire.

L'année 2021 a été consacrée à l'établissement du dossier de projet par le maître d'œuvre, permettant d'engager le dossier de consultation des entreprises pour un démarrage des travaux en 2022.

Afin de réaliser les travaux de la dernière tranche, il convient d'augmenter la participation au titre des espaces publics du concédant qui sera désormais de 464 000 € HT soit 556 800 € TTC.

Il est également nécessaire de prolonger la durée de la concession de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 et de fixer la rémunération de conduite d'opération, sur les années 2022 et 2023. Ces différents points font l'objet de l'avenant n°9 ci-annexé.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant pour équipement public d'un montant de 464 000 € HT, soit 556 800 € TTC, dont le solde de 436 800 € TTC sera à verser en 2021 et 2022.

2 - Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement Les Courtils à Brains pour l'exercice 2020 – Avenant n°4 à la concession d'aménagement

L'aménagement de la ZAC des Courtils a été confié, par délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2011 à Nantes Métropole Aménagement pour une durée de 8 ans. L'échéance du contrat a été prorogée de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021, par un avenant n°3.

La ZAC des Courtils, d'une superficie de 6,5 hectares, était destinée à accueillir principalement de l'habitat. L'ensemble de ce programme a été revu au regard de la présence d'une zone humide importante dans le périmètre de la ZAC.

En 2020, Nantes Métropole a poursuivi ses réflexions pour la définition de la stratégie en matière de zones humides à l'échelle de la Métropole. Le développement urbain de la commune de Brains s'oriente désormais vers l'aménagement du secteur des Cartrons en cohérence avec les objectifs de production de logements du PLH. Une reprise des études est envisagée à horizon 2025/2026.

De ce fait, l'acquisition auprès de Nantes Métropole Aménagement des parcelles bâties et non bâties cadastrées AK n°40, 43, 45, 71, 87 et 97, d'une surface totale de 47 125 m², à titre gratuit, a été soumise à l'approbation du bureau métropolitain du 1^{er} octobre 2021.

En conséquence, il convient de verser une participation de 753 000 € correspondant au foncier acquis par l'aménageur et cédé comme susmentionné à titre gratuit à Nantes Métropole. Cela fait l'objet de l'avenant n°4 ci-annexé qui prévoit également de baisser la rémunération de clôture de 20 000 € à 10 000 €.

3 - Compte rendu d'activité de la convention d'aménagement Malakoff Pré Gauchet à Nantes pour l'exercice 2020 – Avenant n°16 à la concession d'aménagement

L'aménagement de la ZAC du Pré Gauchet a été confié à Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'une convention publique d'aménagement approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2003.

À travers cette opération globale de renouvellement urbain, Nantes Métropole accompagne la création du quartier du Pré Gauchet sur un territoire de 35 hectares situé entre la gare de Nantes et la Loire. L'opération développe de nouvelles constructibilités aux fonctions diversifiées à hauteur de 384 000 m² de surface de plancher à horizon 2025, incluant les équipements du pôle d'échanges multimodal.

En 2020 l'avancement s'est poursuivi à un rythme soutenu avec la livraison des espaces publics du boulevard de Berlin et de la rue Marcel Paul et de deux îlots totalisant 163 logements, 7 000 m² d'activités et le parking public Gare Sud 2, le lancement de la construction de deux îlots totalisant 91 logements et 26 000 m² d'activités, et la poursuite des études de la phase 4 sur les secteurs Gare et Saupin.

Également, il a été relevé quatre évolutions venant impacter le contrat de concession : la réalisation d'un parking public de courte durée, des aménagements complémentaires de l'espace public, la poursuite du réseau de refoulement d'assainissement en sous-sol, la prise en charge des frais de déplacement du parking des agents SNCF. Ces derniers points techniques sont présentés dans l'avenant 16 ci-annexé et, pour les 3 derniers (b. c. et d.) font l'objet d'ajustements de prévisions de participations tels que décrits à l'article 2.

Il s'agit également, par voie d'avenant, d'ajuster le montant des apports en nature et de tenir compte d'une évolution de rémunération de l'aménageur.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 est affiché à l'équilibre avec une participation globale du concédant d'un montant de 21 330 442 € HT dont 729 961 € HT d'apport en nature et 20 500 481 € HT soit 24 600 577, 20 € TTC de participation au titre des équipements publics dont une participation pour travaux d'assainissement de 819 000 € HT.

4 - Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement Bas Chantenay à Nantes pour l'exercice 2020 – Avenant n°4 à la concession d'aménagement

Par délibération du conseil métropolitain en date du 17 octobre 2016, la réalisation du projet urbain du Bas-Chantenay et les études nécessaires à son exécution ont été confiées à Nantes Métropole Aménagement par concession d'aménagement d'une durée de 18 ans, soit une échéance au 31 décembre 2034. Cette concession couvre un périmètre de 162 hectares, du quai de l'Aiguillon jusqu'à Roche-Maurice.

La création de la ZAC du Bas-Chantenay (d'une surface de 104 hectares) a été approuvée par le conseil métropolitain du 28 juin 2019.

Le programme des équipements publics et le dossier réalisation de la ZAC ont été approuvés par le conseil métropolitain du 13 décembre 2019.

En 2020, on peut retenir :

- la poursuite du développement opérationnel du projet avec l'engagement des travaux de construction de l'Hôtel d'entreprises porté par Nantes Métropole Aménagement sur le secteur de l'Usine électrique.
- l'acquisition par l'aménageur de deux terrains stratégiques situés à proximité de la Loire (accès à la grue noire) sur la cale Dubigeon et sur le secteur nord-ouest du Bois-Hardy (parcelles IV 82 et IV 485 correspondant à un hangar artisanal désaffecté et un terrain libre).
- la poursuite des études sur le secteur Carrière : études techniques portant sur les estacades, études de circulation ainsi que les études de programmation de la future Cité des Imaginaires, dans l'actuel bâtiment CAP 44, à la fois équipement à fort rayonnement et équipement de proximité ancré dans le quotidien des habitants du quartier.

À noter également que le renouvellement de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre en 2019 a permis dès 2020 à Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement de poursuivre la déclinaison opérationnelle du plan guide de l'opération sur les volets environnementaux et urbains.

Aux termes d'ateliers environnementaux initiés par Nantes Métropole Aménagement et Nantes Métropole s'est précisé le plan d'action de huit grandes cibles environnementales qui trouvent à s'appliquer sur le projet : désimperméabilisation des sols, gestion de l'eau, prise en compte de la trame sombre, limitation des mouvements de terre, mobilité etc.

La fabrique du projet selon la méthode de la Fabrique de la Ville dialoguée a mis à profit l'année 2020 pour poursuivre le dialogue sur le secteur du Bois-Hardy, qui a rencontré un accueil favorable auprès des riverains et collectifs du quartier.

En 2021, cette nouvelle phase de dialogue sur le secteur du Bois Hardy est développée. La réalisation des espaces publics du secteur Usine électrique est également en phase réalisation. D'autres travaux, sur le secteur de la Carrière vont débiter fin 2021 (aménagement d'une rivière, traitement des abords de la Maison de l'Apiculture, aménagement de la rue Joseph Cholet). Les études de la transformation du bâtiment CAP 44 se poursuivent avec la mise au point du programme détaillé.

Il est également prévu que le prolongement de la ligne C20 soit effectif dès l'automne 2022.

Un avenant n°4 ci-annexé fixe les montants de participation du concédant ainsi que les évolutions de rémunération afin de prendre en compte :

- une augmentation des participations de l'opération d'aménagement d'un montant de 5 200 000 € intégrant la poursuite des aménagements sur le secteur Carrière ;
- un budget de 3 500 000 € complémentaires nécessaires pour acquérir de nouveaux fonciers récemment identifiés par le projet d'aménagement.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 s'affiche à l'équilibre avec une participation globale du concédant de 56 094 000 HT pour participation liée à la réalisation des équipements publics, auxquels s'ajoutent 2 764 045 € HT d'apport en nature, et 22 220 000 € HT de participation du concédant, ce qui représente au total un montant de 81 078 045 € HT soit 92 296 845 € TTC. Cela représente une augmentation de 8 700 000 € HT comparativement au bilan CRACL 2019 (dont 66 401 545 € HT restant à verser).

5 - Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement Doulon-Gohards à Nantes pour l'exercice 2020 – Avenant n°3 à la concession d'aménagement

L'aménagement de la ZAC Doulon-Gohards a été confié, par délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2016 à Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement dont le terme est fixé au 31 décembre 2034. La ZAC couvre une superficie de 180ha, composée de 100 ha de zone naturelle et 80 ha à urbaniser.

Le programme de l'opération est le suivant :

- 215 000 m² de surface de plancher à construire ;
- 2700 logements à répartir entre 25 % de logement social, 30 % d'accession abordable, 45 % de cession libre, une constructibilité organisée par fragments urbains permettant la mutualisation de services et d'espaces communs ;
- de nouveaux équipements publics, notamment un groupe scolaire programmé pour 2022, des équipements sportifs et associatifs, un pôle des arts nomades ;
- 4 fermes urbaines sur environ 8 ha ;
- un pôle commercial et urbain renforcé autour de la place du Vieux Doulon ;
- des cours d'activités qui s'inscriront dans les fragments ;
- des zones humides et un paysage rural à requalifier en lien avec la Loire à retrouver ;
- des déplacements actifs à développer notamment autour de liaisons cyclables.

L'année 2020 a permis la finalisation, le dépôt des dossiers et la demande d'ouverture d'une enquête publique unique auprès de la Préfecture regroupant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire et l'enquête relative au dossier d'autorisation environnementale unique au titre de la Loi sur l'eau et de la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés conformément à la délibération du conseil métropolitain du 17 juillet 2020. Nantes Métropole Aménagement a poursuivi les acquisitions foncières, y compris commerciales, sur le secteur du bourg du Vieux Doulon. Le troisième apport en nature a été réalisé pour la ferme de la Rivière.

Les travaux de construction de l'école ont démarré. Les études des espaces publics se poursuivent en vue d'accompagner la livraison de l'école en septembre 2022. Les porteurs de projets pour les fermes Louëttrie et Bois des Anses ont été choisis par le jury et les travaux sont engagés. Les fouilles archéologiques sur le secteur de la Louëttrie sont finalisées.

Dans la continuité, l'année 2020 a été marquée également par le choix des opérateurs et le lancement de la consultation de l'équipe de concepteurs du fragment du Vallon des Gohards Nord – 1ère phase de 180 logements sur les 380 logements au total.

Le dialogue citoyen se poursuit avec le lancement d'un nouveau cycle de concertation autour des espaces de jeux, de l'inventaire patrimonial et de l'Atelier citoyen « Vallon des Gohards Nord ». L'organisation du premier forum du projet a permis de donner à voir les avancées au grand public.

Fin 2021 se déroule l'enquête publique unique relative à la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire et au dossier d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau ; la poursuite des apports en nature, la livraison des fermes de la Louëttrie, St Médard et Bois des Anses, le dépôt du permis de construire du secteur Vallon des Gohards Ouest (180 logements), le lancement de la consultation opérateurs pour le secteur Vallon des Gohards Est (200 logements) et la poursuite du dialogue citoyen.

Au regard du programme de l'opération, une participation financière du concédant, objet de l'avenant n°3 est rendue nécessaire pour financer les équipements publics à savoir :

- une première enveloppe de 6 500 000 € HT ou 7 800 000 € TTC est ainsi destinée à financer partiellement le programme des équipements publics de l'opération d'aménagement ;
- une seconde enveloppe de 747 704 € HT ou 897 244,80 € TTC vise à financer partiellement le programme de réhabilitation des fermes urbaines.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 est affiché à l'équilibre avec une participation globale de 16 737 992 € HT soit 18 187 532,8 € TTC dont d'un apport en nature d'un montant de 9 490 288 € et une participation au titre des équipements publics de 6 500 000 € HT soit 7 800 000 € TTC à verser en 2024, 2026 et 2028 et une participation liée à la revalorisation des fermes urbaines de 747 704 € HT soit 897 244,8 € TTC à verser post 2026.

6 - Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement Erdre Porterie à Nantes pour l'exercice 2020

La ZAC Erdre-Porterie comprend 5 secteurs du bourg de Saint-Joseph de Porterie pour un total de 57 hectares. L'opération a été concédée à Nantes Métropole Aménagement par la Ville de Nantes en 2003. La durée de la concession d'aménagement a été prorogée, par avenant n°14, jusqu'au 31 décembre 2025.

Le programme de 2 600 logements répond à la forte demande sur la métropole nantaise en particulier des ménages modestes et des classes moyennes. Le programme comporte 25 % de logements sociaux, 40 % de logements abordables et 35 % de logements libres.

En 2017, la mission de maîtrise d'œuvre complète y compris la coordination urbaine, la conception et le suivi des espaces publics ainsi que la concertation ont été confiées à l'équipe BASE/RIO/SUEZ. 1 850 logements sont livrés à ce jour.

En 2020, les travaux de viabilisation du secteur des Vergers du Launay se sont poursuivis et des projets immobiliers comprenant 266 logements sont en cours de construction. Ce secteur comprend notamment deux îlots dédiés à l'habitat participatif.

Le secteur du Bourg Nord est en cours d'achèvement avec deux programmes totalisant 95 logements en construction. Une démarche de concertation a été menée sur le renouvellement du centre-bourg, en vue d'un réaménagement des espaces publics.

Les secteurs du Bêle Champ de Tir Nord (300 logements) et de la Conardière (100 logements) constituent les derniers îlots à engager. Ces projets seront exemplaires en matière de transition écologique.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 est affiché à l'équilibre avec une participation globale de 5 522 037 € HT, dont 1 713 037 € d'apports en nature et 3 809 000 € HT de participation du concédant au titre des équipements publics.

M. Bolo : « Je m'étais trompé, il restait encore des CRAC et ce sont les derniers. Nantes Métropole Aménagement, Compte Rendu d'Activité de la Convention publique d'aménagement des Ormeaux à Bouaye, avec un avenant numéro 9, c'est les Courtils à Brains pour l'avenant numéro 4 de la concession d'aménagement, la convention d'aménagement Malakoff Pré Gauchet avenant numéro 16 à la concession d'aménagement, le Bas Chantenay avenant numéro 4, Doulon-Go-

hards avenant numéro 3 et Erdre-Porterie sans avenant apparemment. Il n'y a pas d'avenant à Erdre-Porterie. Tout va bien à Erdre-Porterie. Ailleurs aussi d'ailleurs. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Je précise donc que Delphine Bonamy, Anthony Descloziers, Jocelyn Bureau, Bassem Asseh, Michel Lucas, Pascal Pras, Marie-Annick Benâtre, Mahel Coppey, Pierre Quénéa, Sandra Impériale, Jean-Claude Lemasson, Christelle Scuotto, Laure Beslier, Christine Guerriau, François Vouzellaud, Vincent Boileau et Thomas Quéro ne participent pas au vote. »

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 78 voix pour,**

1 - approuve les comptes rendus annuels d'activité qui lui ont été soumis au titre de l'année 2020, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Les Ormeaux à Bouaye ;
- Les Courtils à Brains
- Malakoff Pré - Gauchet à Nantes ;
- Bas Chantenay à Nantes ;
- Doulon Gohards à Nantes ;
- Erdre Porterie à Nantes.

2 - approuve les avenants ci-annexés, aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la r la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement, :

- Les Ormeaux à Bouaye - avenant n°9 ;
- Les Courtils à Brains - avenant n°4 ;
- Malakoff Pré - Gauchet à Nantes - avenant n°16 ;
- Bas Chantenay à Nantes - avenant n°4 ;
- Doulon Gohards à Nantes - avenant n°3 ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

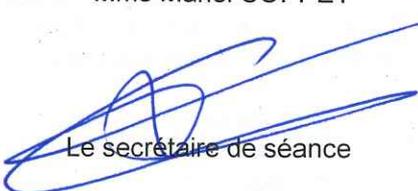
Non-participation au vote pour la SPL Nantes Métropole Aménagement : Delphine BONAMY, Anthony DESCLOZIERS, Jocelyn BUREAU, Bassem ASSEH, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Marie-Annick BENATRE, Mahel COPPEY, Pierre QUENEA, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Laure BESLIER, François VOUZELLAUD, Vincent BOILEAU, Thomas QUERO

*
* *

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, nous arrivons ainsi à la conclusion de notre Conseil métropolitain. Merci à tous pour votre présence, pour votre engagement et pour votre patience pour ce Conseil en visio. Merci et bonne soirée à tous. »

La séance est levée à 18 h 15.

Mme Mahel COPPEY


Le secrétaire de séance

Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021

OBSERVATIONS :

Conformément à la délibération n°2020-128 du Conseil métropolitain portant sur l'approbation des modalités d'organisation de la séance en visio-conférence, les élus ont eu la possibilité, après la réunion, de vérifier et rectifier le échéant leur vote tel qu'enregistré par le logiciel de vote Quizzbox. Les modifications apparaissent en rouge dans le présent document.

Date : **jeudi 9 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

1 Procès verbal de la séance du 8/10/2021

Unanimité

Date du vote : **09/12/2021 - 14h03**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	89 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie par procuration à DELABY Françoise	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François par procuration à METAYER Martine	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre par procuration à NEAU Hervé	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

8 Voix

(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix

(NANTES) GUINÉ Thibaut

1 voix

HAKEM Abbassia

1 voix

LEMASSON Jean-Claude

1 voix

(COUERON) LOBO Dolores

1 voix

RICHARD Guillaume

1 voix

Date : **jeudi 9 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

2 Pacte financier métropolitain de solidarité – Actualisation

Unanimité

Date du vote : **09/12/2021 - 14h56**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	73 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix

(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François par procuration à METAYER Martine	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre par procuration à NEAU Hervé	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

22 Voix

(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(BOUGUENAI) IMPERIALE Sandra	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Non votants

3 Voix

(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix

Date : **jeudi 9 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

3 Débat d'orientations budgétaires 2022

Unanimité

Date du vote : **09/12/2021 - 16h12**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	95 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix

(NANTES) GOUÉZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUÉRON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIÉ Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie par procuration à DELABY Françoise	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUÉRON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François par procuration à METAYER Martine	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre par procuration à NEAU Hervé	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
SALAUN André	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix

(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à GARNIER Laurence	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

3 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix

Date : **jeudi 9 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

4 Grand Cycle de l'Eau – Compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Instauration d'une taxe GEMAPI

Adoptée

Date du vote : **09/12/2021 - 16h29**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	85 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem par procuration à BERTU Mahaut		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix

(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie par procuration à DELABY Françoise	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François par procuration à METAYER Martine	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre par procuration à NEAU Hervé	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à GARNIER Laurence	1 voix

Abstention	4 Voix
-------------------	---------------

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix

Non votants	1 Voix
--------------------	---------------

(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
------------------------	--------

Date : **jeudi 9 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

6 Plan Climat Air Energie Territorial de Nantes Métropole : évaluation à mi-parcours et renforcement des ambitions – Convention des Maires : approbation des engagements 2050

Unanimité

Date du vote : **09/12/2021 - 17h43**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	92 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem par procuration à BERTU Mahaut		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix

(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie par procuration à DELABY Françoise	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François par procuration à METAYER Martine	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre par procuration à NEAU Hervé	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
SCUOTTO-CALVEZ Christelle par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix

(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à GARNIER Laurence	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention	4 Voix
-------------------	---------------

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix

Non votants	2 Voix
--------------------	---------------

(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

7 Transition Énergétique – Plan d'actions déchets – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 09h22**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **95**

Pour	91 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix

(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix

(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention	2 Voix
-------------------	---------------

(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix

Non votants	2 Voix
--------------------	---------------

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

8 Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Feuille de route – Adoption

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 10h07**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	96 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAI) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix

(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

1 Voix

(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
-----------------------	--------

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

9 Suites du Grand débat «Longévité : ouvrons les possibles» - Feuille de route longévité métropolitaine – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 10h57**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	96 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à REBOUH Ali		1 voix
BASSANI Catherine par procuration à COPPEY Mahel		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix

(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

1 Voix

(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
-------------------------------	--------

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Secrétaire :

Nantes métropole

9bis Vœu métropolitain relatif à la formation et à la valorisation des métiers du Grand Age

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 10h58**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	90 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à REBOUH Ali		1 voix
BASSANI Catherine par procuration à COPPEY Mahel		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix

(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

7 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix

(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

10 Élaboration du règlement local de publicité métropolitain de Nantes Métropole – Bilan de la concertation et arrêt du projet

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 11h28**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	94 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à REBOUH Ali		1 voix
BASSANI Catherine par procuration à COPPEY Mahel		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENNAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix

(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

3 Voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Secrétaire :

Nantes métropole

11 Transition écologique – Engagement Loire - Développement des Nouvelles Lignes de Tramway - Réponses complémentaires de la collectivité suite à la concertation préalable – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 12h05**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	82 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à REBOUH Ali	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
	(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
	(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix

(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

12 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix

(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Non votants

3 Voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

12 Piscine Olympique Métropolitaine - Déclaration d'intérêt métropolitain – Approbation

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 12h36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	72 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à REBOUH Ali	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
	(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
	(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
	(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
	(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
	(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
	(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
	(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix

(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Abstention

23 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix

(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	1 Voix	
	(LE PELLERIN) BRILAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix

Non votants	1 Voix	
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

13 Sports – Vélodrome de Couëron – Travaux d'amélioration et de pérennisation – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 12h41**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	94 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix

(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**3 Voix**

(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

14 CREPS des Pays de la Loire - Convention entre la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole relative aux modalités de financement de la construction du CREPS des Pays de la Loire – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 12h46**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **97**

Pour	92 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix

(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHOYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna par procuration à ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

5 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(LE PELLERIN) BRILAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

15 Pacte métropolitain – Fonds de concours en fonctionnement tourisme de proximité – Fonds de concours en investissement

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 14h10**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	85 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
	(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix
Abstention	9 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix

(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Non votants	2 Voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

16 Fonds de soutien 1% métropolitain de lutte contre le sans abris – Modalités de financement de projets communaux - Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 14h36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	95 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

1 Voix

(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
----------------------------	--------

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

17 Campus Nantes – Convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 avec l'Université de Nantes - Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 14h50**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	94 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix

(NANTES) GOUENZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**2 Voix**

(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

18 Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Délégation de service public – Approbation du contrat

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 14h58**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	83 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

8 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
-----------------------------	--------

(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Non votants

5 Voix

(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

19 Délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale – Convention de délégation de service public – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 15h01**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	86 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix

(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**10 Voix**

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

20 Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès / Evolution de l'infrastructure réseau informatique, wifi, téléphonie et Intercom – Lancement de la consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL la Cité des Congrès de Nantes – Autorisation de signature de l'accord-cadre à venir

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 15h04**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	83 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix

(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

13 Voix

(NANTES) ASSEH Bassem

1 voix

(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Secrétaire :

Nantes métropole

21 Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole (MiN Nantes Métropole) : Délégation de service public – Choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 15h25**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	78 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix

(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAI) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

8 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix

(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard

1 voix

Non votants

10 Voix

(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

22 Convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre Nantes Métropole et l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC)

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 15h31**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	91 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix

(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Non votants**5 Voix**

(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

23 Transition énergétique – Ambition zéro passoire énergétique – Dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc social – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 15h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	95 voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**1 Voix**

(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
--------------------------------	--------

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

24 Approbation de la convention ANRU+ relative aux projets Bellevue en Transitions, Ferme Urbaine des Dervallières, Nantes Nord Fertile.

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 15h56**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	91 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**5 Voix**

(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

25 Orvault – Projet de renouvellement urbain de Plaisance – Concession d'aménagement – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 15h58**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	82 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Non votants

14 Voix

(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix

(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

26 Nantes Erdre – Chantrerie Nord – Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 16h07**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	74 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
	(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
	(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
	(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
	(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
	(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
	(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
	(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix

(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

19 Voix

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix

(NANTES) VITOUX Marie

1 voix

Non votants

3 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien

1 voix

(NANTES) GARNIER Laurence

1 voix

(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra

1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

27 Orvault – Secteur Bourg – Prise en considération d’un périmètre d’études - Suppression des périmètres d’études existants – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 16h12**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	90 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix

(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

4 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix

(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix

Non votants

2 Voix

(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

28 Saint-Herblain – Secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière – Prise en considération d’un périmètre d’études - Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 16h24**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	84 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

10 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix

(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Non votants	2 Voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Secrétaire :

Nantes métropole

**29 Saint-Herblain – Aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda – Soleil Levant -
Approbation du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d’œuvre
externe - Lancement d’une procédure adaptée**

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 16h35**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	84 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

4 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
------------------------------------	--------

(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix

Non votants	8 Voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Secrétaire :

Nantes métropole

30 Nantes Erdre – Zone d’aménagement concerté Champ de Manoeuvre – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics - Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 16h37**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **95**

Pour	94 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

1 Voix

(COUERON) GRELAUD Carole

1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

31 Programme local de l'habitat 2019-2025 – Bilan 2020 et actions engagées en 2021

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h05**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	86 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna par procuration à ROUSSEL Fabrice	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

9 Voix

ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Non votants	1 Voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

32 Schéma de cohérence territoriale du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire - Procédure de modification n°2 – Avis

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 17h11**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	64 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe		1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie		1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth		1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude		1 voix

(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna par procuration à ROUSSEL Fabrice	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	17 Voix
---------------	----------------

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Abstention	6 Voix
-------------------	---------------

(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix

Non votants	9 Voix
--------------------	---------------

(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

33 Transition écologique – Evolution du parc de matériel roulant tramways – Marché de démantèlement des rames de tramway TFS Alstom – Autorisation de lancement d'une procédure avec négociation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h15**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	95 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix

(NANTES) GOUENZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix

(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**1 Voix**

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
----------------------------------	--------

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

34 Exploitation des parcs publics de stationnement du cœur de ville de Nantes – Délégation de service public - Approbation du principe

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h17**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	85 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

11 Voix

(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
----------------------	--------

(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(BOUGUENAI) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

35 Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole – Avenant n°5

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h20**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	79 Voix	
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra		1 voix

(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Abstention	4 Voix
-------------------	---------------

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix

Non votants	13 Voix
--------------------	----------------

(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
----------------------------------	--------

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

36 Eau Potable – Renouvellement, réhabilitation et extension de canalisations et de branchements d'eau potable – Approbation du programme et de l'enveloppe, lancement d'une procédure avec négociation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h22**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	90 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix

(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**6 Voix**

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

37 Prolongation des dispositifs financiers incitatifs pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et la mise en conformité des raccordements au réseau assainissement

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h25**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	92 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix

(NANTES) GOUENZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix

(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**4 Voix**

(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

38 Services publics de l'eau, et de l'assainissement collectif et non collectif – Tarifs 2022

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 17h27**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	75 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix

(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Contre

7 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Abstention

12 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix

(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

2 Voix

(BOUGUENAI) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

39 Services publics locaux déchets – Tarifs 2022

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 17h28**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	70 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix

(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Contre	8 Voix
---------------	---------------

(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Abstention	15 Voix
-------------------	----------------

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix

(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

3 Voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

40 Voirie - Prestations à l'usager - Occupation du domaine public – Tarifs 2022

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 17h32**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	70 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix

(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Contre

7 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Abstention

16 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix

(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

3 Voix

(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

41 Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2022

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 17h35**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	68 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie		1 voix

(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Contre

8 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Abstention

17 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix

(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

3 Voix

(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

42 Equipements culturels métropolitains - Dispositions financières

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h37**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	95 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix

(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix

(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

1 Voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
-------------------------------	--------

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

43 Cité des Congrès – Parc des Expositions – Site des Machines de l’Île – Politique touristique – Tarifs 2022

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h39**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	96 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix

(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

44 Loire Atlantique Développement SELA – Prise de participation de 2000€ au capital d'une société pour le portage des toitures photovoltaïques sur le nouveau quartier République

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	88 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix

(NANTES) GOUENZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHOYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHOYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François

1 voix

Non votants

8 Voix

(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra

1 voix

(NANTES) LANGLOIS Pauline

1 voix

(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal

1 voix

(NANTES) QUERO Thomas

1 voix

(NANTES) RIOM Tristan

1 voix

(NANTES) SALECROIX Robin

1 voix

(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas

1 voix

(NANTES) THIRIET Richard

1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

45 Loire Atlantique Développement – Société Publique locale – Augmentation de capital et évolution de l'actionariat

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h42**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	92 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

4 Voix

(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François

1 voix

(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra

1 voix

(NANTES) RICHARD Guillaume

1 voix

(NANTES) RIOM Tristan

1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Secrétaire :

Nantes métropole

46 Attribution de subventions aux tiers

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h44**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	86 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHELOT Anthony <i>sauf pour la Maison de l'Europe</i>		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix

(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
LAERNOES Julie <i>sauf pour la Maison de l'Europe</i>	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie <i>sauf pour Ecossolies</i>	1 voix
VOUZELLAUD François <i>sauf pour ATDEC</i>	1 voix

Non votants**10 Voix**

(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
<i>BERTHELOT Anthony pour la Maison de l'Europe</i>	1 voix
<i>LAERNOES Julie pour la Maison de l'Europe</i>	1 voix
<i>VITOUX Marie pour Ecossolies</i>	1 voix
<i>VOUZELLAUD François pour ATDEC</i>	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

47.1 Personnel métropolitain - Ajustement des nouvelles règles relatives au temps de travail des agents – Précisions - Approbation

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 17h48**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	64 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie		1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth		1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude		1 voix
(REZE) LERAY Isabelle		1 voix
(COUERON) LUCAS Michel		1 voix

(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Contre	10 Voix
---------------	----------------

(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Abstention	15 Voix
-------------------	----------------

(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENNAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants	7 Voix
--------------------	---------------

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix

(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

47.2 Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs – Autres dispositions diverses - Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 17h49**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **96**

Pour	65 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie		1 voix

(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Abstention

22 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**9 Voix**

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

48 Décision modificative n°03 - Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements - Dispositions financières diverses – Rapport quinquennal sur l’attribution de compensation 2017/2021

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 17h54**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **95**

Pour	80 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
	(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
	(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
	(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
	(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
	(REZE) KABBAJ Anas	1 voix

(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre

7 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Abstention

4 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix

Non votants

4 Voix

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

49 Nantes – 2, allée Frida Kahlo/rue Arthur III : acquisition auprès de l’Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire (EBANSN) de l’ensemble immobilier cadastré DY 293

Adoptée

Date du vote : **10/12/2021 - 18h04**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **94**

Pour	68 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie		1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth		1 voix

(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan par procuration à LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix

Contre

8 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix

Abstention

16 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix

(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants	2 Voix
--------------------	---------------

(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

50 Désignations diverses

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 18h06**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **94**

Pour	91 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix

(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan par procuration à LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

1 Voix

(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume

1 voix

Non votants

2 Voix

(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie

1 voix

1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

**51 Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes –
Rapport de la commission - Approbation**

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 18h07**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **94**

Pour	92 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan par procuration à LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention

1 Voix

(ORVAULT) BOILEAU Vincent

1 voix

Non votants

1 Voix

(NANTES) SEASSAU Aymeric

1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

52 Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Ile de Nantes à Nantes pour l'exercice 2020 par la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) – Avenant n°6 à la concession d'aménagement – Approbation

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 18h09**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **94**

Pour	80 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent		1 voix

(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan par procuration à LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

14 Voix

(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix

(NANTES) TRICHET Franckie

1 voix

(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard

1 voix

(NANTES) VIALARD Louise

1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

**53 Opérations d'aménagement et d'habitat – Compte rendus d'activités 2020 de Loire Océan
Métropole Aménagement - Approbation - Avenants**

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 18h10**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **94**

Pour	83 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
	(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan par procuration à LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Non votants

11 Voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix

(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

**54 Opérations d'aménagement et d'habitat – Sites d'activités économiques métropolitains -
Compte rendus d'activités 2020 de Loire Océan Développement - Avenants- Approbation**

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 18h11**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **94**

Pour	86 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan par procuration à LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Non votants**8 voix**

(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Date : **vendredi 10 décembre 2021**

Nantes métropole 9 et 10
décembre 2021 -

Président :

Nantes métropole

Secrétaire :

55 Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendus d'activités 2020 de Nantes Métropole Aménagement – Approbation – Avenants

Unanimité

Date du vote : **10/12/2021 - 18h14**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **94**

Pour	78 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien par procuration à BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à DELABY Françoise		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence par procuration à RICHARD Guillaume		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien par procuration à BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia par procuration à LEBLANC Nathalie		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix

(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas par procuration à JOUIN Christophe	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine par procuration à BERTHELOT Anthony	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à BELHAMITI Mounir	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali par procuration à FOURNIER Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan par procuration à LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André par procuration à QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne par procuration à NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie	1 voix

Non votants

16 Voix

(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix

(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François

1 voix
1 voix